

378.44 R754 F411 c.1

Fert, Louis Henri, 1821-19

Rollin, sa vie, ses oeuvres

R.W.B. JACKSON LIBRARY

QISE CIR



3 0005 02004 5533

THE LIBRARY

The Ontario Institute
for Studies in Education

Toronto, Canada



ROLLIN

SA VIE, SES ŒUVRES

ET

L'UNIVERSITÉ DE SON TEMPS

LIBRARY

FEB 4 1969

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

COULOMMIERS

Imprimerie PAUL BRODARD.



CHARLES ROLLIN.

D'après le portrait peint par C. Coypel.
Gravure de S. F. Ravener communiquée par M. Gazier.

ROLLIN

SA VIE, SES ŒUVRES

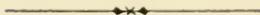
ET

L'UNIVERSITÉ DE SON TEMPS

PAR

H. FERTÉ

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE
ANCIEN CHEF D'INSTITUTION



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1902

Droits de traduction et de reproduction réservés.

A

L'ÉMINENT SUCCESSEUR DE ROLLIN

MONSIEUR OCTAVE GRÉARD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ET DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

VICE-RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Hommage de profond respect et de vive gratitude.



AVANT-PROPOS

Nous lisons dans le sixième volume des *Causeries du Lundi* de Sainte-Beuve, p. 261 : *Quoiqu'il semble qu'il n'y ait plus rien de nouveau à dire sur Rollin, j'ai voulu le revoir de près et m'en rafraîchir l'image.*

L'éminent écrivain l'a-t-il revu d'aussi près qu'il le dit ? A-t-il lu avec l'attention qu'ils méritent les trente volumes de Rollin ? Il est permis d'en douter, ou de s'étonner alors qu'avec sa finesse d'observation il n'ait trouvé, après un minutieux examen, rien à signaler qui n'ait été dit.

Il y a cependant, dans l'œuvre de Rollin, beaucoup de choses aussi nouvelles qu'importantes, qui ont échappé à la critique. Nous en faisons, à quatre-vingts ans, après de longues recherches, l'objet de cette étude. Elle n'a pas la prétention de modifier le jugement éclairé qu'ont porté sur Rollin les maîtres de notre époque : MM. Gréard, Compayré, Jourdain, Sainte-Beuve, Patin, Villemain, pour ne citer que ceux-là. Notre seule ambition est d'apporter à leurs

travaux un complément de détails ignorés jusqu'ici, et de donner pour la première fois un tableau complet de l'état et de l'organisation de l'ancienne Université.

Les ardentés opinions jansénistes de Rollin, que l'autorité ombrageuse de son temps poursuivit en lui, même après sa mort, ont empêché que sa vie nous soit complètement connue. Ses historiens, De Boze, Crévier, et ses éditeurs n'ont pas osé publier certains faits interdits par le cardinal de Fleury. Nous comblons cette lacune, grâce à l'obligeance de M. Gazier, professeur à la Sorbonne, et l'un des savants les plus autorisés en ce qui concerne Port-Royal et le Jansénisme. Il a bien voulu mettre à notre disposition les précieux documents inédits qu'il possède. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

L'œuvre pédagogique de Rollin n'est pas uniquement le fruit de ses méditations et de son expérience; il a beaucoup emprunté à Port-Royal, à l'Oratoire, à l'abbé Fleury, à Locke, aux Jésuites, et, pour signaler ces emprunts, nous donnons un exposé sommaire de chacun des systèmes dont il s'est inspiré.

Il n'est pas dans le *Traité des Études* de parties où Rollin n'ait développé des réformes et des vues pédagogiques neuves et pratiques; nous en avons fait une étude minutieuse et distincte.

Un de ses grands mérites est d'avoir donné de l'impulsion à l'enseignement de l'histoire et de l'avoir introduit dans les collèges. Il consacra à cette œuvre les dernières années de sa verte vieillesse, et il s'y livra avec d'autant plus d'ardeur que l'histoire lui offrait l'occasion de donner à la Cour, aux ministres, à la noblesse et à l'armée tout autant qu'à la jeunesse, des leçons de morale et des conseils pour réformer les abus dont il était témoin.

Au point de vue scientifique, ses histoires Grecque et Romaine ne sont pas sans défauts. Rollin le reconnaît et s'en excuse; néanmoins, malgré ces imperfections, elles nous offrent dans leur ensemble un tableau vrai et attachant de l'antiquité. Elles ont ouvert la voie à des travaux plus approfondis, et sous ce rapport elles sont dignes de l'appréciation bienveillante qu'en ont faite Frédéric le Grand, Voltaire lui-même, peu suspect de complaisance, Chateaubriand et tant d'autres.

Pour ne pas interrompre le courant de notre étude, nous avons rejeté dans un assez long appendice la liste des collèges de Paris et de province dirigés par des ordres religieux ou par des séculiers dépendant de l'Université, ainsi que celle des académies du royaume. Nous y donnons plusieurs notices sur la visite des collèges par Rollin, et sur sa correspondance avec Jean-Baptiste Rousseau. Nous y comprenons une Histoire abrégée du collège de Beauvais, et plusieurs pièces inédites se rattachant à la vie et à l'administration du bon Recteur. Grâce à tous ces documents, nous initiions nos lecteurs à l'histoire intime d'un des hommes qui ont le plus honoré l'Université et qui ont le plus contribué aux progrès de l'éducation.

H. F.

LIVRE PREMIER

VIE DE ROLLIN



SON ENFANCE. — SES ÉTUDES

Sa naissance à Paris. — Son enfance. — Il est destiné, comme son frère, à la profession de coutelier. — Bourse que lui fait obtenir un bénédictin au collège des Dix-Huit, annexé au collège du Plessis-Sorbonne. — Ses succès dans ses classes. — Intérêt que lui porte le ministre Le Pelletier. — Ses études en philosophie. — Son peu de goût pour la dialectique. — Il étudie en théologie. — Se contente de rester simple clerc.

Le 30 janvier 1661, naissait à Paris, dans les environs de la paroisse Saint-Jean-en-Grève, Charles Rollin, qui plus tard devait être la gloire et l'honneur de l'Université. Les documents sur la rue où il naquit et sur les témoins qui assistèrent à son baptême nous manquent, par suite de l'incendie qui détruisit en 1871 les registres de l'église déposés aux archives de l'Hôtel de Ville. Ce que nous savons seulement, et ce qu'il raconte lui-même, c'est que son père, honnête maître coutelier établi à Montbéliard où le protestantisme était alors florissant, vint à Paris pour échapper aux ennuis que son ardent catholicisme lui suscitait dans son pays¹ ; singulière destinée que celle du père et de l'enfant à qui la ferveur de leurs idées religieuses réservait une existence également troublée !

La modeste famille qui comptait deux enfants, Pierre et Charles, se fixa au Marais ; et leur père eut soin de les pourvoir de bonne heure de lettres de maîtrise de sa profession. Pierre, qui était l'aîné, acquit, comme coutelier, une aisance

1. Leboeuf, *Histoire du diocèse et de la ville de Paris*, p. 200.

honnête, nous dit Crévier, élève, ami et légataire universel de Rollin; et lorsque son illustre frère devint Principal du collège de Beauvais, il s'y retira et le débarrassa des soins pénibles de l'économat. Il accepta ensuite la charge de trésorier des pauvres de la paroisse Saint-Etienne du Mont et mourut en 1720 dans l'exercice de ces charitables fonctions.

Quant à Charles, il suivit jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans la même profession que son père, et loin d'en rougir, quand plus tard il fut aux honneurs, il montrait avec complaisance, nous disent les *Nouvelles ecclésiastiques*¹, la boutique paternelle et son brevet de maître coutelier. Il rappelle même, avec une simplicité charmante, son premier métier dans une pièce de vers adressée à M. Le Pelletier. Dans une autre circonstance, étant à dîner avec le P. Poulouzat, prêtre de l'Oratoire, on pria le bon père de découper une pièce de gibier; l'opération marchait mal, faute d'un bon couteau : « Prenez le mien, mon Père, lui dit alors Rollin, il vaut mieux que le vôtre : je m'y connais, je suis fils de maître². »

Sa mère n'était pas une chrétienne moins fervente que son père. Crévier, qui la connut, nous la représente comme une personne de grand bon sens et d'intelligence peu commune. Veuve de bonne heure, elle était, à la mort de son mari, dans une situation difficile. Son petit commerce lui suffisait à peine, et l'éducation de ses enfants était naturellement des plus élémentaires. Charles surtout, déjà avide de savoir, gémissait de ne pouvoir poursuivre ses études; mais un bon Bénédictin dont il servait la messe à l'église des Blancs-Manteaux lui en facilita heureusement les moyens. Il vainquit la résistance de la mère désolée d'être privée de son enfant, et il obtint pour son jeune protégé une bourse au collège des Dix-Huit, un des plus anciens de Paris. C'était, dit Du Boulay, qui nous raconte son histoire, « une grande maison où souloient estre logez, nourris et instruits aux lettres, dix-huit pauvres escoliers, qui pour cela est encore appelée la maison des Dix Huiet; et si a laissé le même nom à la ruelle proche qui tend de la rue Neufve à Saint-Christophe. Quand les pauvres jeunes enfants sortaient

1. *Nouvelles ecclésiastiques*, p. 197.

2. *Anecdotes françaises*, par Claire Fontaine, t. I, p. 460.

de l'escholle, avaient coutume d'aller jeter de l'eau bénite et dire quelque brefve oraison sur les corps des trépassés qui se présentoient à la porte de l'Hostel-Dieu. Ce qu'une fois voyant deux Flamends récemment venus de Jérusalem, meus de compassion, ils donnèrent ausditz pauvres escholiers vingt cinq livres de rente, qu'ils ont sur le domaine du roy. Depuis, lesdits escholiers ont été translatez au devant de la rüe de la Sorbonne, devant le collège de Cluny d'un costé, de l'autre, devant le collège de Calvy, au lieu nommé le collège des Dix Huit de Notre-Dame¹. »

Quand le cardinal de Richelieu eut décidé de reconstruire la Sorbonne, ainsi que la belle chapelle qui existe encore, il fit démolir, pour disposer d'un vaste terrain, les collèges de Calvi et des Dix-Huit, s'engageant à les replacer ailleurs. Mais la mort le surprit avant qu'il eût rempli ses engagements, et ses héritiers, effrayés de la dépense qu'occasionneraient de pareilles constructions, trouvèrent plus simple de réparer un vieux collège qui recevrait les boursiers de Calvi et des Dix Huit et de le rattacher à la Sorbonne. Ils choisirent le collège du Plessis, en raison de son nom, et parce qu'il avait pour Principal, à la mort de Richelieu, son neveu Jean Baptiste Vignerod, abbé de Marmoutiers. La Sorbonne consentit à l'annexion proposée (1646) et elle prit les mesures nécessaires pour y faire retleurir les belles lettres, ainsi que la discipline, qui s'y trouvaient dans un état déplorable.

Charles Gobinet, docteur en théologie, homme d'un grand mérite, succéda à l'abbé Vignerod, et le collège du Plessis, pendant les cinquante ans qu'il le dirigea, fut un des plus prospères de l'Université de Paris². Charles Rollin, un de ses plus jeunes boursiers, se montra digne du bienfait dont il était

1. Du Boulay, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 303.

2. L'histoire de ce collège n'est pas moins curieuse que celle du collège des Dix-Huit. A la Révolution française, et jusqu'en 1810, il servit de musée des arts; des cours de sciences y furent organisés. Les bâtiments étant devenus libres en 1826, on y transféra l'École Normale supérieure qui y resta jusqu'en 1844. A cette époque, elle s'établit dans les nouveaux bâtiments de la rue d'Ulm et l'ancien collège du Plessis fut annexé au lycée Louis-le-Grand. La reconstruction de ce lycée sur l'emplacement qu'il occupait naguère a englobé le vieux collège dont il ne reste plus actuellement de vestiges.

l'objet. Intelligent, docile, travailleur, il devint bientôt l'élève le plus distingué du collège et le plus aimé de Gobinet, qui lui témoigna un intérêt dont Rollin lui fut toujours reconnaissant¹.

L'époque et le milieu où il se trouvait étaient du reste des plus favorables au développement de ses heureuses dispositions. Les études, entravées par les guerres et par la querelle du Jansénisme dans la première moitié du xvii^e siècle, reprenaient une nouvelle vie dans la seconde; l'Église était en paix² et Louis XIV, s'affranchissant de toute tutelle, inaugurait, après la mort de Mazarin (1661), son long et glorieux règne.

L'Université ne resta pas étrangère à la renaissance des lettres et des arts. D'excellents maîtres faisaient dans les grands collèges une concurrence sérieuse aux Jésuites, leurs redoutables rivaux, et le Plessis, un des collèges où les études étaient le plus florissantes, attirait les élèves de la meilleure société. Là se trouvaient Charles-Maurice et Claude Le Pelletier, fils de M. Le Pelletier, ministre de Louis XIV³. Quoique Rollin fût pour eux un concurrent redoutable, ils ne se lièrent pas moins avec lui d'une franche amitié qui ne se démentit jamais. Leur père, du reste, la favorisait. « Quand le jeune boursier était

1. Les *Opuscules* contiennent une jolie pièce de vers composée par Rollin à l'occasion de la Saint-Charles, patron de Gobinet. Voir à l'Appendice.

2. La paix de l'Église, si agitée à l'occasion du Formulaire jusqu'alors repoussé par les Jansénistes, fut conclue en 1669 sous le pontificat de Clément IX.

3. La famille Le Pelletier témoigna toujours à Rollin le plus vif intérêt. Il était affectueusement accueilli à Villeneuve-le-Roi, où le ministre avait une maison de campagne, et à Fleury, près de Fontainebleau, vaste et charmante propriété de M. Dargouges, premier lieutenant civil et gendre du ministre. Les lettres et les poésies que nous ont conservées les *Opuscules* (t. II, p. 343 à 347) nous prouvent dans quelle intimité vivait Rollin chez ses aimables hôtes. Dans les circonstances difficiles où il se trouva comme *appelant* et *réappelant*, ses deux anciens condisciples et amis Charles-Maurice, devenu évêque d'Angers, et Claude, premier président du Parlement, dont la juridiction s'étendait sur le collège de Beauvais, n'hésitèrent pas à le protéger. Un autre, M. Le Pelletier des Forts, membre de la seconde branche de la famille Le Pelletier, fut élève de Rollin au collège du Plessis et fit sous sa direction un *exercice* public très applaudi par l'assistance. Il devint contrôleur général des finances. Claude Le Pelletier donna son nom à un ancien quai de Paris, à la construction duquel il avait présidé.

Empereur¹, ce qui lui arrivait souvent, dit de Boze², M. Le Pelletier lui donnait les mêmes récompenses qu'à ses fils. Ceux-ci l'amenaient chez eux dans leur carrosse; ils le descendaient d'abord chez sa mère, pour l'embrasser, ils l'y attendaient, et le reprenaient avec eux. Cette excellente femme remarquant, un jour, que son fils occupait sans façon la première place, lui reprocha son manque de savoir-vivre; mais le précepteur qui accompagnait les enfants lui répondit que, d'après les ordres de M. Le Pelletier, on se rangeait dans le carrosse suivant les places obtenues en composition. »

De tels honneurs auraient dû inspirer de l'orgueil à tout autre qu'à Rollin, mais le jeune vainqueur montra dès sa jeunesse la modestie qui fut une de ses plus aimables qualités et témoigna à M. Le Pelletier la plus vive reconnaissance. « Il n'y a pas de jour, dit-il dans son *Traité des Études* (t. IV, p. 676), où je ne me souviennne de la bonté vraiment paternelle qu'il m'a témoignée pendant tout le cours de mes études, et ma reconnaissance est d'autant plus grande que je sens de plus en plus de quel prix est une bonne éducation. »

Il se plaisait à rappeler plus tard dans de bons vers le temps heureux où il partageait les jeux et les études des jeunes Le Pelletier :

Hæc ego dictabam Rector tibi in ædibus illis
 Quæis tua necum olim studioque pilaque juvenus
 Egrægie sudorem inter se exercuit : unde
 Ad summos ambo properavimus ordine honores
 Quisque pari : quanquam mihi te fas cedere : namque
 Ulterius mihi nil superest quo surgere possim³.

1. *Opuscules*, t. I, p. 3. — On avait adopté au collège du Plessis, pour les classes et pour les récompenses, les mêmes réglemens que chez les Jésuites. Les élèves étaient divisés en légions, et chacune d'elles avait ses dignitaires, comme dans la milice romaine. Ceux qui dans les compositions étaient premiers, portaient le titre d'Empereur, et ils avaient sur leurs condisciples une certaine autorité. D'autres dignitaires sous leurs ordres, tels que les Décurions, faisaient réciter les leçons, donnaient des notes, et secondaient les professeurs dans la direction de la classe.

2. Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui prononça l'éloge funèbre de Rollin.

3. *Opuscules*, t. I, p. 124. — Ces vers, précédés d'une lettre en excellent prose latine, furent adressés en 1694, alors que Rollin venait d'être nommé Recteur, à Claude Le Pelletier, président du Parlement : *Academici*

Comme universitaire, il ne pouvait en effet arriver à une position plus élevée et plus honorable; comme écolier, il fit preuve d'une telle supériorité que Hersan ¹, son professeur de Rhétorique, ne trouva, dit De Boze, d'autre expression que celle de *divin* pour le qualifier. Il lui renvoyait presque tous ceux qui lui demandaient des pièces de vers ou des discours : « Adressez vous à lui, leur disait-il, il fera encore mieux que moi. »

Cet éloge, trop flatteur peut-être, atteste du moins l'affection et l'estime que Hersan avait pour son élève.

« Il m'a toujours aimé comme son enfant, dit Rollin, et il a pris un soin particulier de me former, me destinant dès lors à être son successeur, et je l'ai été en effet en Seconde, en Rhétorique et au Collège Royal. »

Il eût été fort intéressant d'avoir quelques compositions de

meminit adhuc, dit Rollin, in gremio quondam suo, crevisse unâ vobiscum atque adolevisse me, vestre socium educationis, atque etiam nonnumquam simul ac participem triumphorum.

1. Marc-Antoine Hersan, né à Compiègne en 1652, y mourut en 1724. Il quitta la chaire de Rhétorique du Plessis pour faire l'éducation du fils de Louvois, ministre de Louis XIV. Son élève entra dans l'état ecclésiastique, et fut, comme son maître, un ami fidèle et dévoué de Rollin. On ne saurait mieux apprécier le mérite d'Hersan qu'en lisant son éloge par Rollin. « Il était, dit-il, plus estimable encore par les qualités du cœur que par celles de l'esprit : bonté, simplicité, modestie, désintéressement, mépris des richesses, générosité portée à l'excès. C'était là son caractère. Il ne profita de la confiance entière d'un puissant ministre que pour obliger les autres. Quand il me vit Principal du collège de Beauvais, il sacrifia par bonté pour moi et par amour du bien public deux mille écus pour y faire des réparations et des embellissements nécessaires; mais les dernières années de sa vie, quoique passées dans la retraite et l'obscurité, ont effacé tout le reste. Il se retira à Compiègne, et là, séparé de toute compagnie, uniquement occupé de l'étude de l'Écriture Sainte, qui avait toujours fait ses délices, ayant continuellement dans l'esprit la pensée de la mort et de l'éternité, il se consacra entièrement au service des pauvres enfants de la ville. Il leur fit bâtir une école, peut-être la plus belle qui soit dans le royaume, et fonda une chaire pour les instruire. Lui-même leur tenait lieu de maître; il assistait très souvent à leurs leçons; il en avait presque toujours à sa table: il en habillait plusieurs; il leur distribuait à tous, dans les temps marqués, diverses récompenses pour les animer; et sa plus douce consolation était de penser qu'après sa mort ces enfants prieraient pour lui, comme ils l'avaient fait pour Gerson, devenu par humilité maître d'école à Lyon. Il eut le bonheur de mourir pauvre, en quelque sorte au milieu des pauvres. Ce qui lui restait de bien avait à peine suffi pour une dernière fondation de sœurs de charité, chargées d'instruire les filles et de prendre soin des malades. (*Traité des Etudes*, t. II, p. 637 à 640.)

ce rhétoricien modèle; elles nous auraient donné la mesure de ce que pouvait produire le meilleur élève dirigé par le meilleur maître; malheureusement, rien de ses premiers travaux ne nous est parvenu.

Après la Rhétorique, il passa en Philosophie, et, suivant les règlements de cette époque, il y resta deux ans. S'y distingua-t-il autant qu'en Rhétorique? On peut sans crainte assurer que non. Les subtilités de la philosophie scolastique encore en honneur dans les collèges n'avaient, pas plus que la métaphysique, aucun attrait pour son esprit essentiellement pratique. Il l'avoue lui-même dans son *Traité des Études* : « Mon ignorance est réelle, dit-il, ne m'étant appliqué que très superficiellement à l'étude de la philosophie : de quoi j'ai souvent eu à me repentir. Peut-être que, si j'avais étudié sous des maîtres aussi habiles que ceux qu'il y a eu dans l'Université, et tels qu'on en voit encore en grand nombre, j'y aurais pris autant de goût qu'à l'étude des belles-lettres, auxquelles seules j'ai donné tout mon temps¹. »

L'excellent homme ne se faisait-il pas illusion? Serait-il devenu un habile dialecticien? Nous ne le pensons pas. Le côté aride, abstrait de la philosophie de son temps n'allait pas à la tournure de son esprit; la seule philosophie qu'il admit était l'étude de la nature et de la morale usuelle, ayant pour but de nous porter à la vertu, à la piété, à la charité, et de nous rendre bons chrétiens.

Sous ce dernier rapport, il remplissait toutes les conditions d'un parfait philosophe. Par sa vie si pure, ses sentiments religieux, il semblait destiné à l'état ecclésiastique; il y songea et suivit même en Sorbonne, pendant trois ans, des cours de théologie que le professeur dictait en latin et que Rollin écrivait quelquefois en grec, au courant de la plume². Il reçut la tonsure, mais n'alla pas plus loin; l'idée élevée qu'il se faisait du sacerdoce l'effrayait, comme elle a effrayé tant d'esprits sérieux à cette époque. Il se borna à être simple clerc; il en portait l'habit, et il ne cessa de dire le bréviaire, comme un prêtre. Son assiduité aux offices n'était pas seulement un

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 317.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*, p. 197.

devoir à ses yeux, c'était encore pour lui une des jouissances et des récréations les plus douces. Ainsi vivaient du reste de nombreux membres de l'Université : Hersan, Gibert, Mésenguy, Coffin, Crévier et tant d'autres, partisans non pas tant de la doctrine de Port-Royal que des vertus qu'elle inspirait.



SES ANNÉES DE PROFESSORAT

Panegyrique en l'honneur du Dauphin, vainqueur au siège de Philippsbourg, dirigé par le maréchal d'Asfeld. — Discours d'inauguration comme professeur d'Eloquence au Collège de France. — Exagération des eloges officiels adressés à Louis XIV à l'époque des Dragonnades. — Sa liaison avec les deux frères d'Asfeld. — Leur coopération à la publication de ses ouvrages. — Sa visite à Port-Royal avec Hersan. — Ses premiers pas dans le Jansénisme. — Sa liaison avec l'abbé Duguet, son conseiller et son directeur. — Influence de Duguet sur Rollin. — Nombreux amis de Rollin.

En 1683, alors que Rollin avait terminé ses études, Hersan, son ancien maître, fut chargé, ainsi que nous l'avons indiqué, de l'éducation du fils de Louvois et dut quitter le collège du Plessis, où il professait la Rhétorique. Il demanda alors, pour lui succéder, Rollin, qui n'avait que vingt-trois ans, mais que l'on regardait déjà dans l'Université comme digne de cet honneur. Sa modestie l'empêcha d'accepter la chaire de Rhétorique et il fallut lui faire violence, dit De Boze, pour le déterminer à accepter la Seconde, imitant en cela Hersan, qui avait professé cette classe avant de passer en Rhétorique¹. Il l'occupa du reste quelques années après, et ce qui achève de rendre complète la conformité de situation de ces deux hommes d'égal mérite, c'est que Hersan, qui avait la survivance d'une chaire d'Eloquence latine au Collège Royal en 1668, en disposa, avec

1. *Opuscules*, t. 1, p. 5.

l'agrément du roi, en faveur de Rollin. Cette survivance ayant pris fin à la mort de Hersan en 1724, Rollin devint titulaire de la chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il fut professeur aussi remarquable qu'il avait été élève modèle. Les conseils sages et pratiques qu'il donne aux régents dans le *Traité des Études* ne sont que la reproduction de ce qu'il faisait dans sa classe. « Quoique jeune, et s'adressant à des jeunes gens déjà grands, il exerçait sur nous, dit Crévier, une autorité que son savoir, sa bonté, sa sollicitude pour nous tous rendaient souveraine. La discipline, condition indispensable du travail et des progrès dans un collège, n'avait pas besoin d'être rigoureuse, aucun de nous ne songeant à l'inquiéter ou à lui désobéir; nous l'aimions autant qu'il nous aimait. Avec quel empressement il encourageait nos efforts et faisait valoir en public nos travaux dans ces *exercices* qu'il dirigeait avec une habileté merveilleuse! Il était entouré d'estime et d'affection. Sa mère en jouissait pleinement: elle était surtout sensible à l'intérêt que les plus grands personnages lui témoignaient, et il était, à son tour, heureux du bonheur de sa mère. Il lui conserva toujours le même respect et la même tendresse que pendant son enfance. Quand elle venait le voir pendant la classe, elle y entraît, et Rollin la recevait avec un empressement affectueux. C'était un jour de fête pour les écoliers qui étaient en faute, car il la rendait maîtresse de faire grâce à quiconque en avait besoin. » Crévier ajoute, en parlant de lui-même: « Il m'a dit plus d'une fois qu'une des raisons qui le portaient à m'aimer, c'est qu'il me voyait fidèle à remplir les devoirs d'un bon fils envers ma mère ¹. »

Quoique jeune, sa réputation se répandit bientôt dans le monde universitaire, et la Faculté des Arts, qui depuis de

1. Ce trait touchant de bonté et d'affection filiale manque dans les notes qui accompagnent l'éloge de Rollin par De Boze: Crévier, auteur de ces notes, les avait cependant données dans un manuscrit que les frères Estienne, éditeurs des *Opuscules*, devaient reproduire: mais quelques détails relatifs au Jansénisme les effrayèrent probablement, et ils les supprimèrent. Heureusement, ce manuscrit précieux n'a pas été détruit: une copie fidèle en a été faite par Leroy de la Marche, et c'est sur ce document authentique que nous donnons et que nous donnerons, sur Rollin, des détails du plus haut intérêt. Nous devons cette bonne fortune à M. Gazier, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, qui a bien voulu nous confier la copie de Leroy de la Marche, dont il est possesseur.

longues années avait l'honneur et la charge souvent bien lourde de célébrer par de pompeux éloges les principaux faits de chaque règne, ne tarda pas à choisir Rollin comme l'orateur le plus digne de la représenter.

En 1688, alors que le Dauphin, qui avait dirigé le siège, s'était, grâce à Vauban, emparé de Philippsbourg, Rollin, en parlant de cette victoire, traça un tableau qui pourrait s'appliquer à ce que nous avons vu et souffert en 1870-71 : *Germanus immemor veterum cladum, lisons nous dans ce discours, aut potius nimis eorum memor, crebro retorquere oculos videbatur ad hanc nostram Galliam secundis rebus florentissimam, mirrensque respectabat ad illa oppida quondam sua. Hæc autem intuens, nobiscum optare bellum, clam facere citiones, inire belli societatem adversus nos : Germanice principes vel magnificis promissis, vel etiam pravis artibus in suas partes aut potius in suum furorem conari allicere*¹.

A cette époque, l'Italie s'était également déclarée notre ennemie. Rollin le rappelle avec douleur, et lui reproche son ingratitude à l'égard de la France qui l'avait défendue et secourue tant de fois : *Decuitne quique amica Roma (dolenter magis quam contumeliose loquor), Roma, toties regum nostrorum defensa armis, cumulata beneficiis, aucta muneribus, Roma ipsius Ludovici piis consiliis amplificata nuper, ita a nobis alienari et ita agere in regem*²?

A Louis XIV substituons Napoléon III agrandissant le royaume d'Italie par le don de deux importantes provinces, la situation est la même à deux cents ans de distance. La fin de la guerre dont Rollin retrace un si vivant tableau fut alors, heureusement pour la France, plus glorieuse et plus profitable qu'en 1870. La victoire remportée par le Dauphin anéantit l'insolence et les espérances de l'Allemagne, et l'on s'associerait de grand cœur aux éloges donnés au Dauphin, s'il ne s'y mêlait une exagération, acceptée, nous le voulons bien, dans tous les panégyriques, mais qui, dans celui-ci, comme dans presque tous ceux prononcés par Rollin, dépasse la mesure. Ce ne sont qu'exclamations : *O dignum totius orbis spectaculum!* Compa-

1. *Opuscules*, t. II, p. 38 et 39.

2. *Ibid.*, p. 30.

raison du Dauphin avec les plus célèbres généraux de l'antiquité; générosité envers les vaincus, préoccupation constante de la santé et du bonheur des soldats, rien n'y manque. Aussi la *Gazette de France*, dans son numéro du 11 décembre 1688, dit elle : « Le 5 de ce mois, le S^r Rollin, un des professeurs du collège du Plessis, prononça le panégyrique de Mgr le Dauphin sur ses premières victoires, en présence d'un grand nombre de personnes de qualité, qui furent extraordinairement satisfaites de l'éloquence avec laquelle il traita cette belle matière ¹. »

A l'occasion de sa nomination de professeur d'éloquence latine au Collège Royal, en cette même année 1688, il prononça le discours d'inauguration de rigueur. Il s'en acquitta à son honneur, et célébra, à la suite des guerres de Louis XIV, l'éloge du roi comme pacificateur. La tâche était difficile, après la révocation de l'édit de Nantes et en pleine guerre européenne. Néanmoins, à l'aide de déclamations sur les avantages de la paix que Louis XIV, au dire de Rollin, prisait plus que tout autre; à l'aide de lamentations sur la guerre entreprise à contre-cœur, il trouva moyen d'exalter la magnanimité de son héros et son amour de la paix. « Voyez-le, s'écrie-t-il, après ses exploits sur le Rhin, à Valenciennes, à quoi consacre-t-il le repos de son armée? A l'embellissement de Versailles. Il triomphe de la nature après avoir triomphé de ses ennemis : *O magnitudinem imperii nostri! sapientiam Ludovici singularem! etc.. etc.* ². Il est réellement triste de voir un homme aussi sincère que Rollin, qui ne se dissimulait certainement pas les horreurs de guerres entreprises pour satisfaire l'orgueil du roi, célébrer ses cruautés envers les dissidents comme d'impérissables bienfaits : *Hoc est omnium operum quæ in vita unquam confeceris, Ludovice, maximum. Prælia, victoriæ, triumphû, oculos suo fulgore præstrîngunt : at ista laus quam in extinguenda hæresi modo consecutus es, maxime solida constantisque est, si quidem religione ipsa qua nihil solidius constantiusque. vititur* ³. La suite du discours n'est que l'éloge outré de ces infamies et la glorification des actes les plus blâmables

1. *Opuscules*, t. II, p. 32.

2. *Ibid.*, t. II, p. 13.

3. *Ibid.*, p. 20.

de ce long règne. Malheureusement, ce discours n'est pas le seul où il fait l'apologie des cruautés exercées contre les Protestants. Six ans plus tard, alors qu'il était Recteur et que la Faculté l'avait chargé de prononcer le panégyrique de Louis XIV, conformément à la fondation de la ville de Paris¹, il renouvela, en termes encore plus exagérés, son admiration pour les Dragonnades et sa reconnaissance pour les prétendus bienfaits rendus par le roi, en chassant et en persécutant les Protestants.

Toutefois, les raisons qu'il donne pour justifier ces persécutions seront, ainsi que nous allons le voir, par un retour fatal des choses d'ici-bas, les mêmes que celles invoquées contre lui et contre le parti dont il était un des plus fermes soutiens. Les situations sont les mêmes. *Versabantur, dit Rollin, nobiscum in iisdem aribus, sub iisdem tectis homines, si non studio et voluntate a nobis alieni, certe opinionibus et religione abhorrentes. Habebant suos sibi Doctores, sua templa, suas ceremonias; illorum heresim opus erat deleri, et ipso usu quasi deleri præceptas opiniones, dissipari sensim et evanescere erroris tenebras. Id aggredi ausus est Ludovicus; caeco impetu ruentes in certam perniciem salutarè dextra sustinuit. Hoc est omnium que unquam confeceris, Ludovice, maximum. Imo, hoc unicum opus tuum, quod nos præcipue admirari debemus, quod sola poterit, ut fas est, celebrare posteritas*².

La postérité n'a pas manqué de flétrir la conduite de Louis XIV, et de blâmer les flatteries de Rollin, qui, dans le feu de son enthousiasme de commande, nous voulons bien le croire, poussa l'exagération à comparer le roi à Jupiter et à Josué : *vidimus uno Ludovici nutu, tanquam tubarum clangore et sono, Jerichuntina cernere moenia, ultimamque spem et velut arrem prostratæ et expirantis Hæreseos regia manu penitus dissipari*³.

1. En 1684, Louis XIV était parvenu à l'apogée de son règne : la ville de Paris fonda en son honneur un panégyrique qui devait être prononcé tous les ans, le 15 mai, jour anniversaire de son avènement au trône. La Faculté des Arts, chargée de l'accomplissement de cette fondation, conclut avec la ville de Paris un traité d'après lequel le Prévôt et les échevins s'engagerent à payer une somme annuelle de 400 livres pour ce panégyrique. L'usage en fut continué jusqu'à la mort de Louis XIV, et cessa à cette époque. (Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 261.)

2. *Opusculæ*, t. II, p. 93-94.

3. *Ibid.*, p. 122.

Pour qui connaît la droiture de Rollin, son aversion pour la flatterie, aversion qu'il a tant de fois manifestée dans ses ouvrages, ces panégyriques n'étaient certainement pas l'expression de sa pensée, mais bien un devoir de servitude littéraire auquel il ne pouvait se soustraire.

Il s'en dédommageait auprès de la jeunesse, en s'élevant contre la flatterie dont il subissait la nécessité, et en se réfugiant dans le commerce des chefs d'œuvre de l'antiquité. La langue latine n'avait pour lui aucun secret; il en possédait toutes les finesses; ses pensées se traduisaient plus facilement et plus éloquemment en latin qu'en français. et d'Aguesseau, après avoir lu les volumes d'histoire dont il admirait le tour facile et l'élégance, lui écrivait : « Vous parlez en latin comme si c'était votre langue naturelle. » Il est vrai que dans l'ancienne Université le latin était la langue naturelle, usuelle, et le français ne venait qu'en seconde ligne.

Rollin n'était pas seulement un latiniste distingué, c'était encore un des meilleurs hellénistes de son temps. « Il aurait pu écrire en grec ce qui lui était dicté en latin », dit Crévier, et il ajoute qu'il avait dès sa jeunesse montré de la préférence pour cette langue. Il en ranima l'étude et en fut pour ainsi dire le véritable restaurateur. Elle lui était si familière qu'il conversait en grec avec Boivin le cadet, son condisciple, son ami et son collègue au Collège de France, pour se préparer à la thèse qu'ils soutinrent suivant l'usage de l'Université¹. Quand, à la fin de son professorat, il fut libre de se livrer à l'étude de l'histoire ancienne, il lut dans leur texte Hérodote, Thucydide, Xénophon, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Polybe, et surtout Plutarque qui avait pour lui un attrait particulier. Il partagea en six volumes, nous raconte Crévier, un exemplaire des *Vies* imprimées par Henri Étienne; il en fit réduire le format pour le rendre portatif et quand il partait en promenade avec l'abbé d'Asfeld, son savant ami, chez qui il passa l'été à Colombes pendant les trente dernières années de sa vie, ils se munissaient tous deux d'un petit volume de Plutarque, dont ils lisaient une ou deux *Vies*, tout en se promenant.

Les poètes grecs ne lui étaient pas moins familiers. « Je

1. *Opuscules*, t. I, p. 27.

travaille, écrivait-il, en 1693, à son ami Boivin, *Boviuo suo*, cinq heures avec mes élèves, et je fais ma lecture ordinaire de quatre à cinq cents vers d'Euripide au moins¹.»

Les fatigues du professorat l'obligèrent, en 1693, à quitter, après dix ans d'exercice, sa chaire de Rhétorique au collège du Plessis². Ce fut au grand regret de tous, car, il brillait, dit Crévier, par sa bonté, son zèle infatigable et son érudition qu'il savait rendre aimable. Habile à réprimer l'impétuosité des uns, à relever le courage des autres, à ménager la délicatesse et la sensibilité de certains autres, il discernait promptement et avec sûreté l'aptitude et l'intelligence de chacun, et voyait tout d'un coup ce dont il était capable, et ce qu'il devait faire pour réussir.

Nous n'avons que peu de documents relativement au cours d'Éloquence latine dont il fut chargé dès 1688, au Collège de France, comme survivancier de Hersan, qui lui même n'était que coadjuteur de Jean Gerbais³! Son mérite et son ancienneté le firent nommer Doyen du Collège. (Cette dignité n'avait pas grande importance à l'époque de Rollin. Dans le principe, le Doyen était l'administrateur du Collège; mais en 1646 on créa la fonction de Syndic, à qui revint en réalité l'administration de l'établissement. Cependant le Doyen présidait les assemblées et paraissait dans les cérémonies à la tête des professeurs.)

En 1724, alors que le Collège de France, très insuffisamment installé dans les vieux bâtiments du collège de Tréguier, allait être transféré à l'hôtel de Nevers, Jean-Baptiste Couture,

1. *Opuscules*, t. 1, p. 120.

2. La chaire de Rhétorique, qu'il illustra au collège du Plessis, fut occupée après lui par d'autres hommes de mérite; tel fut l'abbé Guence, né à Etampes en 1717, mort en 1803, qui la garda vingt ans et se retira comme professeur émérite. Il consacra ses loisirs à la défense de la religion, et publia, sous le titre de *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais*, un ouvrage plein d'érudition et d'esprit, dans lequel il refuta les assertions de Voltaire contre la religion.

3. Le Jean Gerbais, titulaire de la chaire en 1661, ne pouvant continuer à l'occuper, en raison des travaux qu'il avait entrepris par ordre du clergé de France, eut comme coadjuteur Hersan. Hersan, à son tour, forcé de quitter le Collège de France pour se charger de l'éducation du fils de Louvois, se démit en faveur de Rollin, et ce ne fut qu'à la mort de Jean Gerbais et d'Hersan que Rollin devint titulaire de la chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. (Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 379.)

accompagné de Rollin, se rendit à Fontainebleau, où se trouvait le roi, pour protester contre cette décision. L'abbé Bignon, qui les reçut, refusa de les introduire auprès de Sa Majesté, et les deux délégués ne purent défendre leur cause de vive voix. Néanmoins la Cour comprenant que cette mesure provoquerait de la résistance, l'arrêt ne fut pas exécuté, et les choses restèrent en l'état.

Rollin n'accrut guère sa fortune comme professeur au Collège de France ; les traitements, fixés par François I^{er} à 4800 livres, étaient tombés, par suite de la pénurie du Trésor, à 600 livres par an, et les titulaires, après quinze ou vingt ans de service, ne parvenaient à obtenir que 8 ou 900 livres. La disproportion était grande entre cette maigre rétribution et celle que l'Université, après la cession de ses Messageries, donnait à la même époque à ses régents. Tandis qu'un Professeur Royal ne touchait que 600 livres, un simple maître de Cinquième recevait de 1500 à 1800 livres d'honoraires, qui lui étaient payées par quartier et sans sortir de chez lui¹.

L'année même où il quitta le collège du Plessis (1693), Rollin, avant de se livrer à ses études personnelles, accompagna à Port-Royal des Champs Hersan, son ancien maître et son protecteur. L'abbé Louail, attaché ainsi que Hersan à l'éducation du fils de Louvois, nous a laissé un récit fort intéressant de ce pèlerinage auquel il prit part. Nous en extrayons le passage se rapportant à Rollin : « Nous arrivâmes, dit-il, à prime et à tierce. On dit ensuite la grand'messe fort solennellement. Elle fut chantée par M. De Beaupuis, chanoine de Beauvais, M. De Santeul, chanoine de Saint-Victor de Paris, y servit de sous-diacre, et nous fûmes acolytes, M. Rollin et moi. On commença la procession immédiatement après la messe. » Elle fut splendide, paraît-il ; Louail la décrit avec amour ; l'église, le cloître, le parterre, la vallée, tout l'enchantait. « Après nones, il fallut quitter ce lieu de délices et de piété, où j'eusse voulu, dit-il, rester toute ma vie². »

La date de ce pèlerinage fixe celle de l'entrée de Rollin dans le Jansénisme, dont il devait être un des plus ardents défen-

1. Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 253.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 274.

seurs, malgré les ennuis, les persécutions et les disgrâces qu'il eut à supporter jusqu'à sa mort. Tout du reste en lui le prédestinait à se mêler à la lutte où il ne s'avoua jamais vaincu; la doctrine de Port-Royal répondait admirablement à l'austérité de sa vie et à sa piété vive; de plus, l'amitié et la profonde déférence qu'il avait pour l'abbé Duguet¹ et l'abbé d'Asfeld furent les motifs qui le décidèrent à embrasser leur cause et combattre avec eux. Duguet, que Sainte Beuve considère comme un Janséniste d'occasion, n'était pas moins un des appuis les plus fermes et les plus influents du *parti*. Écrivain fécond, d'un savoir immense, dit Crévier, il parlait avec une facilité admirable et une grâce parfaite. Ses ouvrages sur la religion, ajoute Crévier, respirent toutes les vertus chrétiennes. Était-il obligé de réfuter l'opinion d'un adversaire, il le faisait avec des égards et des ménagements infinis; aussi sa réputation, basée sur de si rares qualités, était telle qu'elle s'imposait partout où il était consulté.

Saint-Simon, si difficile en fait de considération, l'appelle « un homme célèbre par ses ouvrages, par la vaste étendue de son esprit, par son érudition, que l'on peut dire universelle, par l'humilité, la sainteté de sa vie et par le charme et la solidité de sa conversation² ». Rollin, qui était en relations suivies avec les hommes les plus distingués du monde littéraire, eut occasion de le voir et de l'apprécier; leurs caractères et leurs sentiments étant en parfait accord, une sympathie naturelle les rapprocha dès leurs premières entrevues : sympathie qui se transforma bientôt en une amitié sincère, profonde, mais non familière, comme il convenait entre personnes aussi graves. On en a le témoignage dans une lettre de Rollin à J.-B. Rousseau. Ce malheureux poète était alors poursuivi par ses ennemis; Rollin lui envoya pour le consoler le livre de Duguet sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, « dont la lecture, lui dit-il, me charme et m'enlève. J'ai eu, continue-t-il, le bonheur d'être lié avec l'auteur par une amitié tendre et intime; et

1. Jacques-Joseph Duguet, né le 9 novembre 1649 à Montbrison, avait pour père un avocat au Présidial de cette ville. Il étudia chez les Pères de l'Oratoire, entra dans leur société, et professa la philosophie dans le collège qu'ils avaient à Troyes.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 77, édition Hachette

je lui dois le peu de connaissance que j'ai de la religion. Pendant plusieurs années, il y avait un jour de la semaine où il nous expliquait, à un autre ami et à moi, l'Ancien Testament, et c'est ce qui a donné lieu à ces ouvrages admirables imprimés depuis sur la Genèse, sur Job et sur les Psaumes ¹. »

Une disgrâce commune, ayant pour cause la même foi religieuse, affermit encore leur amitié. Rollin se dirigeait d'après ses conseils, et nous verrons dans la suite de ce travail qu'il n'accepta le Principalat du collège de Beauvais qu'à la condition d'être secondé par Duguet. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, publication janséniste à laquelle les deux amis collaboraient, assurèrent même que Rollin ne devint Port-Royaliste qu'à l'imitation de Duguet.

Duguet lui-même avait été fasciné par le grand Arnauld, et Arnauld l'avait été par Saint-Cyran. On ne saurait croire, quand on étudie l'histoire du Jansénisme, quelle était l'influence de ces hommes éloquents, convaincus, austères, sur ceux qui les approchaient. Pascal avait subi le même charme que Duguet. Comment ne pas partager les sentiments de ces grands Jansénistes quand on les connaît si zélés pour le bien, si scrupuleux dans l'interprétation de textes qu'ils avaient lus, médités, relus mille fois? Ils étaient les premiers à condamner les cinq propositions qui leur étaient imputées. Ils niaient absolument qu'elles fussent dans l'*Augustinus*. Pascal, qu'on ne saurait accuser de mauvaise foi, le nie aussi dans ses *Provinciales* avec toute l'éloquence et la verve pénétrante qui ont fait de ce livre une merveille de polémique et de style. Il était bien naturel qu'on se ralliât à de telles autorités.

A côté de Duguet, que Rollin consultait et écoutait pour la direction du collège de Beauvais, était l'abbé d'Asfeld, qui, lui, était l'ami de cœur, le confident de ses joies et de ses peines. « Cette liaison, dit Crévier, a fait la consolation et la douceur de sa vie, d'une manière à laquelle on ne peut rien ajouter, sinon qu'elle a duré jusqu'à la mort, toujours telle que la pouvaient entretenir deux âmes supérieurement éclairées et deux cœurs parfaitement chrétiens ². » Ce que dit Rollin lui-même

1. *Opuscules*, t. 1, p. 328.

2. *Ibid.*, p. 34.

dans l'avertissement du V^e volume de l'*Histoire ancienne* confirme cette intimité. « Deux frères, dit-il (M. l'abbé et M. le baron d'Asfeld¹), qui se sont tous deux également distingués, chacun dans leur profession, par un mérite rare et solide, me sont aussi tous deux d'un secours infini pour mon ouvrage. L'un, qui a fait et soutenu des sièges, et qui s'est trouvé à plusieurs actions (le public sait avec quel succès), veut bien que je lui lise les principales batailles dont je fais mention dans mon *Histoire*, et par là m'épargne beaucoup de fautes et de bévues grossières. L'autre frère, l'un de mes plus anciens et de mes plus intimes amis, qui, outre la science profonde de la théologie et la connaissance des Écritures où il excelle, possède nos historiens grecs et latins aussi bien qu'aucune personne que je connaisse, et qui paraît n'avoir rien oublié de tout ce qu'il a lu, a la patience de lire et de relire tous mes ouvrages avant qu'ils paraissent en public, et ne refuse pas de me donner ses remarques, de me faire part de ses vues, de me communiquer ses réflexions; et il m'en fournit d'excellentes. Je sens bien que la tendre amitié dont il m'honore depuis longtemps entre pour beaucoup dans toutes les peines qu'il veut bien se donner pour perfectionner mon ouvrage; mais je lui dois ce témoignage que l'amour du bien public, qui fait l'un des principaux caractères de ces deux frères, y a encore plus de part; et ce sentiment, loin de diminuer ma reconnaissance, la rend encore plus vive, et, j'ose le dire, plus religieuse.

« Qu'on juge, après cela, si Colombes² ne doit pas être pour moi un séjour agréable et utile en même temps. Je voudrais que ce fût encore la coutume, comme autrefois, d'inscrire ses ouvrages du lieu où on les a composés : je mettrai à la tête des miens, *e Columbano meo*; car le maître de cette maison veut que je la regarde comme mienne. J'ai l'avantage de passer près de quatre mois de l'année dans cette agréable campagne, qui me fournit tout ce que je puis désirer pour le travail et

1. Le baron d'Asfeld, d'origine suédoise, général au service de la France, né en 1667, mort en 1733, contribua à la victoire d'Almanza, à la prise de Tortose, d'Alcánte, soumit Majorque à Philippe V, remplaça Berwick en Allemagne et fut l'ennemi et le successeur de Vauban.

2. Colombes, près d'Argenteuil, aujourd'hui commune de 3 000 habitants, était du temps de Rollin une petite localité, où il passait une partie de l'été.

pour le délassement, la bonne compagnie, la conversation, le bon air, la promenade, des prairies enchantées, un bord de rivière toujours amusant, une vue douce, et, ce qui fait l'assaisonnement de tout le reste, une pleine et entière liberté. »

Colombes n'était pas la seule campagne où les d'Asfeld offraient à Rollin une si généreuse et amicale hospitalité; ils avaient encore non loin de Reims une propriété où le maréchal recevait Rollin. C'est là que nous le trouvons, en 1733, écrivant à J.-B. Rousseau une lettre dans laquelle, usant de la liberté que lui donnait son titre d'ami, il lui reproche en termes assez vifs, à propos des vers qu'il lui avait envoyés sur la paix, l'abus qu'il fait des divinités païennes ¹.

Nombreux étaient les amis de Rollin. En dehors de ceux que nous avons nommés, tous ceux qui le connaissaient, dit Crévier, tenaient à honneur d'être de ses amis. Un des plus dignes et des plus importants était Coffin, dont on ne saurait mieux faire l'éloge qu'en le comparant à Rollin pour son caractère affectueux, libéral, pour son savoir et surtout pour ses sentiments religieux. Nommons encore, sans épuiser la liste, l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la nature*, livre nouveau dont Rollin lui avait tracé le plan et qui rendit de grands services à son époque; Boivin le cadet, qui, lui aussi, était un helléniste très distingué avec qui Rollin conversait en grec; Mésenguy, Gibert, Heuzet, Wittement, la plupart des messieurs de Port-Royal, et enfin le P. Quesnel, cause principale des disgrâces qui troublèrent la moitié de sa vie. Quant à ses relations avec les personnages les plus puissants de son époque, elles étaient fort étendues; il les devait à la dignité de sa vie, à ses succès dans l'enseignement et dans les hautes fonctions où il se distingua comme Recteur, Doyen de la Faculté des Arts, Principal d'un des plus florissants collèges de l'Université, et comme auteur d'ouvrages consultés encore de nos jours avec intérêt et profit.

Dans le cours de cette étude, nous aurons occasion de faire intervenir ces hauts personnages, qui conservèrent toujours à Rollin leur estime et leur protection.

1. *Opuscules*, t. I. p. 346.

III

SON PREMIER RECTORAT (1694-1696)

Modeste fortune de Rollin. — Son élection comme Recteur. — Cérémonie de son installation. — Ses discours. — Son mandement sur la discipline. — Réformes qu'il contient. — Mort de sa mère. — Inspection des collèges. — Leur triste situation. — Abus des bourses. — Indiscipline des boursiers. — Mandement sur la récitation des versets de l'Écriture Sainte. — Ennemis de Rollin. — Ce que rapportait le Rectorat.

La fortune de Rollin était modeste quand il quitta le collège du Plessis; elle s'élevait à peine, nous dit Crévier, à 600 ou 700 livres de rente, équivalant de nos jours à 3 000 francs environ. Elle lui suffisait néanmoins, et jamais il n'ambitionna d'en avoir une plus considérable. Il songeait déjà à écrire pour les jeunes gens une *Histoire ancienne*, non sèche et abrégée comme celles qui existaient à son époque, mais une histoire riche en faits intéressants qu'il emprunterait aux auteurs anciens, et qui lui permettraient d'en tirer des réflexions morales, et de donner des conseils utiles à ses jeunes lecteurs. Un pareil ouvrage n'existait pas, c'était une lacune dans l'enseignement: Rollin, par ses immenses lectures et sa prodigieuse mémoire, était plus que tout autre en état de la remplir.

Il s'y préparait depuis longtemps et se réjouissait de s'y livrer en repos, quand l'Université, désireuse d'avoir à sa tête un homme dont le mérite était déjà universellement reconnu, l'appela au Rectorat en 1694. Nous avons la relation de son élection, et nous la reproduisons en entier, comme un document

qui nous instruit des formalités observées en cette circonstance.

« Le 6 octobre 1694, lisons-nous dans Jourdain, les principaux personnages de l'Université se trouvèrent réunis aux Mathurins pour l'élection du Recteur qui devait succéder à Pourchot¹. Les Intrants étaient, pour la nation de France, M. Denys Billard, ancien professeur de Rhétorique aux Grassins; pour la nation de Picardie, Jean Lenglet, professeur d'humanités au collège Mazarin; pour la nation de Normandie, Jean Borrée, licencié en théologie; pour la nation d'Allemagne, Jacques Murphie, licencié en droit. Ils prêtèrent serment, selon l'usage, et se formèrent en conclave. L'Intrant de la nation de France vint annoncer que l'élection s'était portée sur Rollin. Six jours après, les Procureurs et les Doyens furent convoqués une seconde fois pour la cérémonie de l'installation du Recteur. Puis Edme Pourchot prit la parole. « Vous avez, dit-il en s'adressant aux Doyens et aux Procureurs des Nations, le Recteur que vous avez dû désirer : un homme d'une intégrité parfaite, d'une loyauté incorruptible, aussi distingué par les qualités supérieures de son esprit et la maturité de son jugement que par la douceur de son commerce, orateur de premier ordre, égal aux membres de l'Université les plus éminents qu'elle ait produits, particulièrement cher aux ministres et à la Cour, jouissant auprès d'eux du crédit le plus étendu : j'ai nommé M. Charles Rollin, professeur d'Éloquence au Collège Royal. Son nom seul est une recommandation. Il vous appartient maintenant de le mettre au courant des affaires de l'Université². »

Les dernières phrases de Pourchot donnent à penser que l'élection de Rollin, tout en s'appuyant sur son mérite comme professeur, orateur, homme de bien, ne laisse pas cependant d'avoir été influencée par la faveur dont il jouissait auprès des ministres et à la Cour (il n'était pas encore ouvertement Janséniste).

Rollin arriva donc au Rectorat dans les conditions les meilleures; il justifia du reste, par son dévouement, son activité,

1. Edme Pourchot, né à Poissy, professeur aux Grassins et au collège Mazarin, s'était acquis une juste considération et avait pour ainsi dire inauguré une ère nouvelle où l'Université retrouva sa gloire passée.

2. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 272.

sa consciencieuse et sage administration, les espérances et la confiance de l'Université.

La dignité qui venait de lui être conférée n'était pas exempte de soucis et de fatigue. Outre le gouvernement d'une grande corporation, où la jalousie, d'incessantes réclamations, des querelles sans nombre rendaient fort agitée la vie du chef de l'Université, il était encore obligé de prononcer des panégyriques sans fin à l'adresse du Roi, des Princes, des hommes puissants; de célébrer les hauts faits accomplis pendant son Rectorat; de complimenter, à certaines époques, l'archevêque de Paris, le Président du Parlement; de présider le tribunal de l'Université ainsi que les comices, ce qui donnait toujours lieu à des discours; de rédiger les mandements ou circulaires concernant l'administration; de faire l'inspection des collèges, etc., etc. Trois mois ne suffisaient guère pour introduire d'heureuses innovations et supprimer les abus de la routine; aussi les rectorats trimestriels laissaient-ils l'Université s'immobiliser dans ses anciens errements.

Grâce aux huit élections successives qui le conservèrent dans ses fonctions, Rollin montra ce que peut faire un chef pour le bien de ses administrés. Il n'avait que trente-trois ans quand il fut élu Recteur; c'était un grand honneur; il ne le recherchait cependant pas; il était si heureux de se donner à l'étude qu'il envisageait avec effroi les tracas qui l'attendaient: « *Non sine dolore animi maximo*, dit-il dans son discours d'installation, *cogebat relinquere optimum matrem quæ me puerum aluerat, quæ, si non magnis opibus, ut certè præclaris ad recte suaviter quæ vivendum artibus instruxerat. Liber igitur tandem aliquando, et mihi jam relictus uni, immersi me totum penitus in jucundam lectionem veterum utriusque lingue auctorum, aridequæ et quasi langam sitim expleri cupiens, arripui libros quos districtus publicis curis, et ipso officii religione impeditus, vic perstringere leviter et quasi delibare poteram*, etc. » Avec quelle joie nous le voyons s'abandonner à sa passion pour les belles-lettres! *Inter ejusmodi privatam exortationem natubat pectus incredibili gaudia et voluptate perfusum; nec dulcibus studiorum illecebris poterat saturari.*

1. *Opuscles*, t. II, p. 273.

Cependant, ayant accepté cette lourde charge, il promit de s'y dévouer entièrement : *Quod mihi impositum esse onus voluistis, quodcumque labore, vigilantia, industriaque effecere poterò id totum vobis pollicor*¹. Il remplit sa promesse, on sait avec quelle conscience et quel succès.

L'usage était dans l'ancienne Université qu'à chaque élection ou réélection rectorale l'élu prononçât un discours pour remercier ses électeurs, annoncer les améliorations qu'il se proposait de réaliser et rendre compte de son mandat quand il était réélu. Rollin ne manqua pas à se conformer à cette coutume; et Crévier, dans les *Opuscules*, nous a conservé presque tous ses discours de Recteur. Nous y trouvons de précieux renseignements sur cette époque de sa vie, sur les devoirs multiples qui incombèrent au Recteur, et même sur les principaux événements contemporains.

La France, en 1694, était dans la plus triste situation : la guerre, la peste, la famine s'étaient ruées sur elle. Rollin, dans le discours qu'il prononça deux mois après son élection, nous trace de cette année terrible le tableau le plus vrai et le plus saisissant : *Vidimus Europam omnem conflagrare*. Anglais, Bataves, Allemands, Espagnols, animés d'une haine commune, envahissent la France et la saccagent. Dieu seul, s'écrie le bon Rollin, peut mettre fin à cette guerre atroce dont on ne voit pas encore l'issue : *neque tam atrocis belli finis aut exitus apparet*. Aussi avec quelle ardeur ne doit-on pas implorer la protection divine!

Un des grands ennuis du Rectorat était de faire le panégyrique du roi, suivant la fondation de la Ville de Paris. Nous en avons déjà parlé, et, connaissant le caractère loyal de Rollin, on pense combien l'éloge des actes les plus blâmables du roi devait coûter à sa sincérité. Deux années de suite (1695-1696) il dut, dit la *Gazette de France*², s'acquitter, aux applaudissements de l'assemblée, de la pénible obligation de glorifier la révocation de l'édit de Nantes, les Dragonnades, et de proclamer ces tristes exploits comme les plus glorieux du règne de Louis XIV.

1. *Opuscules*, t. II, p. 277.

2. *Ibid.*, p. 240-241.

Les guerres et les folles dépenses du roi avaient tellement épuisé le trésor que l'Université fut obligée, en 1693, de se coliser pour l'entretien de l'armée et la défense du pays. Rollin trouva de nobles accents pour ranimer, dans une assemblée tenue à Saint-Jean-en-Grève, le patriotisme des auditeurs. « Si l'amour de la patrie n'est pas un vain nom, dit-il, si nous sommes Français et vraiment chrétiens, retranchons quelque chose de notre superflu, et soulageons ces milliers de guerriers qui combattent pour la gloire et le salut de la France. » Sa voix fut entendue, et l'Université ne ménagea pas son concours à la défense nationale¹.

Dans un autre ordre de faits, et pendant la même année, nous le trouvons chez les Bénédictins de Saint-Germain des Prés faisant l'éloge de cet asile de la science et de la piété. « Pauvres petits hommes que nous sommes, *viles homunculi*, s'écrie-t-il, nous nous enorgueillissons de nos petits vers, nous passons notre vie à aligner des syllabes suivant les règles de la métrique, nous prenons cela pour du génie; que nous sommes misérables et ridicules en comparaison de ces prodiges de science et de vertu² ! ». Il avait raison, mais cela ne l'empêchait pas de sacrifier, lui aussi, dans ses moments perdus, à la muse latine si en honneur de son temps; toutefois, il sentait que son mérite était mince, et quand il fut Recteur, il négligea ses petits succès de poésie et s'occupa de remédier aux abus nombreux qui régnaient dans l'Université.

Il rédigea, à ce sujet, un mandement où il proscrivit, en premier lieu, les représentations théâtrales qui avaient lieu dans les collèges à l'imitation des Jésuites. Ces représentations faisaient la joie des parents et des élèves, mais c'était une perte de temps, dit Rollin, et un scandale pour tout chrétien qui s'indigne de voir sur des tréteaux des mimes, des danseurs, des histrions et autres pestes de cette sorte³. Nous avons déjà vu, en parlant de ses années de professorat, qu'il avait un profond mépris pour le théâtre et surtout pour les comédies. Aussi, dès qu'il fut Recteur, les supprima-t-il sans rémission⁴. A peine

1. *Opuscules*, t. II, p. 247.

2. *Ibid.*, p. 252-253.

3. *Ibid.*, p. 315.

4. Une représentation théâtrale avec danse et ballet qui eut lieu le

permit il de jouer quelques tragédies, et encore à la condition que tout y fût chaste, religieux, et que les sujets fussent tirés de l'Écriture Sainte, tels qu'Esther, Athalie, et qu'aucun travestissement ne fût employé.

Les distributions des prix avaient besoin de quelque solennité, et, pour s'y conformer, il proposa dans son mandement de remplacer, comme il le faisait au collège du Plessis, les représentations théâtrales dangereuses pour la jeunesse par des discours, des « déclamations », comme il y en avait chez nos bons aïeux, exercices bien plus utiles et plus salutaires. assure-t-il, que les comédies pour développer l'intelligence des jeunes gens et ranimer leur piété.

Citons une autre réforme ordonnée par ce mandement. Beaucoup de candidats à la maîtrise ès arts se destinaient au professorat, et il était important de constater leur moralité, non moins que leur savoir. Il arrivait en effet que des gens sans aveu se faisaient inscrire sur les registres de l'Université sans présenter de certificat de bonne vie et mœurs, et parvenaient ainsi à s'introduire comme professeurs dans les collèges. Pour remédier à cet abus, Rollin exigea qu'avant d'être admis à l'examen de maître ès arts, le candidat déposât entre les mains du Recteur un certificat de moralité, signé par le Principal de son collège, ou par une personne d'honnêteté reconnue, s'il était externe.

Une circonstance particulière donna lieu à une troisième réforme, mentionnée dans ce mandement. Une école de latin s'était ouverte sans l'autorisation de l'Académie, et sans que le chef de cette école produisît les pièces nécessaires : Rollin recommanda, à cette occasion, aux Principaux de veiller à ce que pareille infraction n'eût pas lieu, et de n'admettre dans leur collège que les maîtres remplissant les conditions mentionnées dans les règlements.

A l'époque où Rollin fut élu Recteur, la déférence qu'on

14 août 1695 au collège de la Marche, le jour même où l'on célébrait un service pour Mgr de Harlay, archevêque de Paris, et proviseur de la Sorbonne, motiva la suppression ordonnée par le mandement de Rollin. Cette représentation parut à MM. de l'Université si inopportune et si indécente qu'il fut décidé que désormais il n'y aurait plus dans les tragédies ni reine ni danseuses, c'est-à-dire d'acteurs habillés en reines. (Jourdain. *Histoire de l'Université*, p. 274.)

témoignait autrefois au chef de l'Université s'affaiblissait de jour en jour. On ne l'invitait plus à présider les exercices publics; on s'abstenait de lui remettre un double des thèses qui devaient être soutenues; c'était manquer gravement aux usages dont le Recteur était le gardien fidèle. Rollin rappela les délinquants à l'ordre, et ce fut l'objet du quatrième article de son mandement.

Toutes ces réformes attestent la sollicitude de Rollin pour rétablir l'Université dans ses droits et dans sa dignité. Il en donna une nouvelle preuve dans cette même année, à propos de l'usage où était l'Université de présenter, le jour de la Purification de la Sainte Vierge, des cierges aux Princes de la famille royale et aux principaux personnages de l'Etat. De ce nombre était M. De Harlay, archevêque de Paris, à qui l'on rendait depuis quelques années seulement le même honneur. Le prélat, au lieu de recevoir le Recteur en personne, fit savoir qu'il avait l'intention de déléguer un de ses grands vicaires pour le représenter. Rollin, informé de cette impolitesse, déclara aussitôt qu'il n'irait pas à l'archevêché et persista dans sa résolution malgré les instances d'Edme Piot, nouveau chancelier de Notre-Dame. En vain le menaçait-on de l'exclusion de tout bénéfice. « Je n'en demande pas, dit-il, je ne crains ni n'espère rien, et je ne mettrai jamais l'Université dans l'esclavage¹ ! »

Il montra encore, rapporte Crévier, la même attitude fière et digne en ne souffrant pas que l'archevêque de Sens, M. Fortin de la Hoguette, prit le pas sur lui à l'occasion de la soutenance d'une thèse de droit².

L'année 1695 avait été fructueusement remplie, et Rollin, dans son discours d'octobre, s'en serait pleinement réjoui si la mort de sa mère, dont il nous peint la bonté et la piété, ne l'avait fortement affligé au milieu de son triomphe, *nisi funesta mors matris optimæ et christiana simplicitate amantissimæ me acerbissimo ictum vulnere orbitatis in medio quasi triumpho prostravisset*³. Heureusement que l'Université, sa seconde mère, comme il l'appelle, lui tendit les bras, le consola; et, malgré son

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 276.

2. *Opuscules*, t. I, p. 10.

3. *Ibid.*, t. II, p. 287.

désir de déposer le pesant fardeau qu'elle lui avait confié, il consentit à s'en charger de nouveau.

Pendant la seconde année de son Rectorat, il mit à exécution son projet de visiter les collèges. Il en avait déjà donné connaissance à l'Université par un mandement; mais différents obstacles avaient empêché que cette visite eût lieu; enfin, elle commença le 21 mars 1696 et se prolongea jusqu'au mois d'août. Quinze collèges seulement, sur trente six que comprenait l'Université de Paris, furent visités. Il est fâcheux que la visite n'ait point été complète, car, avec le soin minutieux qu'y apportait Rollin, nous aurions un tableau exact de l'importance, du régime et des usages de chaque collège.

Toutefois, les rapports qui ont été conservés et que M. Jourdain a reproduits dans les pièces justificatives de son *Histoire de l'Université*, nous ont paru tellement instructifs que nous les avons entièrement traduits. On les trouvera dans l'Appendice à la fin de ce volume.

Ces rapports nous suggèrent de tristes réflexions sur l'état des collèges à la fin du xvii^e siècle. Nous avons vu que leur situation était bien précaire à l'avènement de Henri IV; les menées, les conspirations auxquelles l'Université prit une trop grande part expliquent son affaiblissement, mais on pouvait espérer que cette décadence ne persisterait pas et qu'elle s'en relèverait par l'observation rigoureuse des statuts de 1600. Il n'en fut rien : cette grande corporation trop routinière, trop rebelle aux améliorations réalisées par ses rivaux, continua à s'affaiblir. Quelques collèges cependant firent exception, mais là encore on ne constata que de rares innovations.

Ce qui frappe dans le rapport de Rollin, c'est que ses préoccupations se portent non sur les études, mais uniquement sur les devoirs religieux des maîtres et des écoliers, sur le régime intérieur des collèges et sur les abus qui y persistaient. Sous le rapport de la piété, rien n'était moins édifiant que ce qui se pratiquait dans les collèges, fondés cependant par des évêques ou des personnes riches et pieuses pour assurer le recrutement du clergé. Les prières ne se faisaient plus en commun; les chapelains eux-mêmes manquaient souvent à leurs devoirs, et Rollin, dans le cours de sa visite, dut les rappeler plus d'une fois à l'ordre.

Un autre point capital à relever dans cette visite fut le recensement des boursiers, l'examen des conditions dans lesquelles ils avaient obtenu leurs bourses et des obligations qu'ils avaient à remplir. Bien peu s'y conformaient et répondaient au but et aux intentions des fondateurs. Ils connaissaient leur importance dans l'Université et ils étaient tellement pénétrés de leurs droits qu'ils se posaient en maîtres de la maison. Le Principal, à qui ils devaient, d'après les statuts, respect et obéissance, était moins leur chef que leur subordonné. Le bon Rollin lui-même, malgré son mérite et sa grande réputation, eut à lutter contre les prétentions de MM. les boursiers.

Quel misérable état que celui de ces collèges ! Pour tout effectif scolaire, ils ne comptaient, comme on le voit dans les rapports de Rollin, que trois, quatre ou six boursiers ! La comptabilité semblait ne devoir être ni difficile ni compliquée ; cependant elle donna lieu à des blâmes nombreux ; elle était même si défectueuse, dans certains collèges, que les Procureurs ou Économes furent contraints par Rollin de produire leurs comptes en remontant à cinquante ans en arrière.

Quant à la durée légitime de jouissance des bourses, elle était le plus souvent dépassée : il n'était pas rare de trouver des boursiers en possession, depuis quinze ou vingt ans, de la bourse qui leur avait été accordée pour sept ou neuf ans, suivant la spécialité de leurs études. Ils étaient arrivés à avoir ainsi dans le collège une sorte de rente perpétuelle, qui leur était servie sans aucune condition de scolarité, de travail et d'examen. Le Principal jugeait prudent de maintenir le *statu quo*, car il savait que l'autorité appartenait en fait aux boursiers, et qu'il n'était que leur chef nominal. Les Recteurs, dans leurs visites, passaient, il faut le croire, sur ces irrégularités, car nous voyons que Rollin les trouva enracinées et toujours tolérées. Il montra à cet égard plus de fermeté que ses prédécesseurs ; il donna des ordres précis dont il exigea l'exécution, et quand les circonstances le demandèrent, il sévit sans pitié¹. C'est ainsi qu'il cita à son tribunal certains boursiers récalcitrants et, parmi eux, Michel Bertrand, du collège de Hubant, dont la vie était si scandaleuse qu'il prononça son renvoi du collège, mesure

[1. Voir à l'Appendice les rapports de Rollin.

extrême à laquelle on ne recourait qu'en dernier lieu, après de nombreux avertissements et des amendes ne dépassant guère un *as* pour une faute ordinaire, et deux *as* quand on manquait au règlement le dimanche ou un jour férié.

Rares étaient les collèges auxquels Rollin put adresser des félicitations. Quelques-uns cependant s'en montrèrent dignes, et le bon Recteur ne les ménagea pas au collège du Plessis Sorbonne, qu'il trouva presque aussi prospère qu'au temps où il étudiait sous la sage direction de Gobinet.

A cette visite se rattache le mandement célèbre par lequel fut établie la coutume de faire réciter chaque jour aux élèves quelques versets tirés de l'Écriture Sainte, surtout du Nouveau Testament ¹. Ce dernier acte de son Reclorat fut certainement celui qui lui tenait le plus au cœur, et la pieuse coutume qu'il introduisit dans les collèges s'y conserva longtemps.

Qui croirait qu'après les services rendus à l'Université, après les preuves de désintéressement, de dévouement qu'il lui donna, Rollin, si juste, si doux, eut des ennemis? Il en eut cependant, et, dans le dernier discours où il rendit compte de son administration, il ne put s'empêcher d'éclater en violentes récriminations contre ceux qui lui avaient rendu ses fonctions si pénibles. « Leur haine, dit-il, s'est déclarée si ouvertement que je ne puis la cacher plus longtemps. S'ils ne s'étaient attaqués qu'à moi, j'aurais gardé le silence, j'aurais supporté leurs injures et leurs intrigues, mais ils se tournent contre mes amis, en se servant de mon nom; je dois les défendre. Quel crime ai-je donc commis? Je me suis attaché à rétablir la discipline, à réorganiser les études; que de travaux, de soucis n'ai-je pas supportés! Aussi, avec quelle joie ne vois-je pas arriver ce jour si désiré où je déposerai les insignes de Recteur, et serai délivré d'un si pesant fardeau ². »

Ce désir était d'autant plus justifié qu'il n'y avait pour le Recteur aucun traitement fixe, et que la seule rémunération de ses services consistait en une sorte de casuel des plus modestes dont voici un aperçu :

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 273. Voir ce mandement à l'Appendice.

2. *Opuscules*, t. II, p. 289.

Droit annuel sur la vente du parchemin à la foire du Lendit à Saint-Denis.....	500 livres.
Droits d'assistance aux processions de l'Université dans des circonstances exceptionnelles.	6 l. 10 s. 18 d.
De plus, pour le déjeuner.....	12 l.
Même droit pour chacune des quatre processions rectorales qui avaient lieu le jour de l'élection ou de la réélection du Recteur.....	6 l. 10 s. 18 d.
Droit d'assistance le jour de la présentation des cierges en ville.....	12 l.
Pour le diner.....	5 l.
Quand la présentation se fait à Versailles, la sportule du Recteur est la même que pour le déjeuner.....	12 l.
Celle du diner se paye en commun aux frais de l'Université.	
Droit de chaque jour pour l'inspection des collèges (jusqu'en 1744).....	6 l.
A partir de 1744 il fut doublé. Aucune sportule n'avait été allouée avant 1623.	
Sportule rectorale exceptionnelle pour les assemblées où le Receveur de l'Université rendait ses comptes.....	20 l.

Dans des circonstances particulières, et pour des services exceptionnels, l'Université accordait quelquefois une pension viagère à d'anciens Recteurs. C'est ainsi qu'en 1645, les nations de France, de Picardie et de Normandie réunies constituèrent, par-devant notaire, une rente de 600 livres à François Dumoustier; mais cette libéralité ne passa pas en usage, et encore moins en droit, pour les Recteurs qui lui succédèrent¹.

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, Pièces justificatives, p. 191, 195-197.

IV

SON PRINCIPALAT (PREMIÈRE PÉRIODE)

Jusqu'à la visite du P. Quesnel

(1696-1702)

I

ROLLIN AU COLLÈGE DE BEAUVAIS

Rollin dans sa maison de la rue Saint-Étienne-du-Mont (1697). — Il accepte, sur les instances de Duguet, le Principalat du collège de Beauvais en remplacement de Vittement. — Grand mérite de ce dernier. — Prospérité du collège sous l'administration de Rollin.

A la fin de son Rectorat, Rollin, désormais libre et tout heureux de pouvoir tranquillement se livrer à l'étude, acquit, au mois d'avril 1697, dans le quartier latin, *intra pomæria Universitatis*, au n° 8 de la rue qui porte aujourd'hui son nom et qui précédemment s'appelait rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, une petite maison avec un jardin, dont une lettre adressée à Claude Le Pelletier, son ancien condisciple et ami, nous donne une charmante description.

« Je commence, dit-il dans cette lettre datée du 6 avril 1697, à sentir et à aimer plus que jamais la douceur de la vie rustique depuis que j'ai un petit jardin qui me tient lieu de maison de campagne, et qui est pour moi Fleury et Villeneuve¹. Je n'ai point de longues allées à perte de vue, mais deux seulement, dont l'une me donne de l'ombre sous un berceau assez propre,

1. Deux grandes propriétés appartenant à la famille Le Pelletier, où Rollin allait passer une partie de l'été.

et l'autre, exposée au midi, me fournit du soleil pendant une bonne partie de la journée et me promet beaucoup de fruits pour la saison. Un petit espalier couvert de cinq abricotiers et dix pêchers fait tout mon fruitier. Je n'ai point de ruches à miel, mais j'ai le plaisir tous les jours de voir les abeilles voltiger sur les fleurs de mes arbres, et, attachées à leur proie, s'enrichir du suc qu'elles en tirent sans me faire aucun tort. Ma joie n'est pourtant pas sans inquiétude, et la tendresse que j'ai pour mon petit espalier et pour quelques œillets me fait craindre pour eux le froid de la nuit, que je ne sentirais pas sans cela. Il ne manquera rien à mon bonheur, si mon jardin et ma solitude contribuent à me faire songer plus que jamais aux choses du ciel; *que sursum sunt sopite, non que super terram* ». Sur le fronton de la porte intérieure de la maison on lit cette inscription composée par Rollin; elle peint admirablement l'homme pieux et bon qui l'habitait :

Ante alias dilecta domus quo ruris et urbis
Incola tranquillus, meque deoque fruor.

La maison de Rollin, qui portait autrefois le n° 14, est devenue en 1837 l'habitation de M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc *in partibus*, professeur d'Éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, précédemment professeur de Rhétorique au collège royal Bourbon, puis aumônier du collège Louis-le-Grand, enfin Inspecteur général des études. A sa mort, sa propriété fut acquise par un laitier, qui l'a gardée longtemps; ce n'est que depuis peu qu'elle est devenue, sous l'invocation de sainte Geneviève, une école de jeunes filles, dirigée par les sœurs de Sainte Marie.

Nous avons visité cette maison, qui n'a subi presque aucun changement depuis Rollin. Petite, sans ornement d'architecture, elle est en parfait accord avec la simplicité, l'austérité d'un disciple de Port Royal, n'ambitionnant que la gloire de Dieu, le bien de la jeunesse et sa propre satisfaction. La vénérable Supérieure, qui a bien voulu nous montrer ce qui reste de l'habitation et du jardin de Rollin, nous a conduit au figuier que la tradition regarde comme étant le rejeton de celui dont il parle; il produit d'excellentes figues, et il paraît n'être pas encore au terme de sa vieillesse. Les pêchers, les abricotiers,

arbres de peu de durée, ne tapissent plus le petit espalier qui fournissait tout le fruitier du bon Recteur; les allées bordées de fleurs sont depuis longtemps remplacées par une vaste cour où les jeunes filles prennent leurs ébats. La rue a conservé son aspect triste d'autrefois : rue étroite, bordée de petites maisons ayant probablement, à l'époque de Rollin, des jardins; quelques-uns ont encore été conservés, mais la plupart ont été utilisés pour des constructions industrielles.

Le tranquille bonheur dont jouissait Rollin ne dura pas longtemps, car le cardinal de Noailles le pria de surveiller les études de ses deux neveux, pensionnaires au collège de Laon. Rollin s'en occupait avec son zèle habituel, quand M. Vittement, Principal du collège de Beauvais, en qualité de coadjuteur de M. Boutillier, insista auprès de Rollin pour qu'il le remplaçât.

La vie de Vittement ressemblait en beaucoup de points à celle de Rollin. Son âge était presque le même. Il était né en 1663, à Dormans, petite ville de la Marne; il appartenait comme Rollin à une très modeste famille, et, comme lui, il eut la bonne fortune d'être pris en affection par un ecclésiastique qui lui fit faire ses premières études et obtint pour lui une bourse au collège de Dormans Beauvais. Il s'y distingua, et sa piété était si vive que le Parlement, de qui dépendait le collège de Beauvais, lui accorda une prolongation de bourse pour étudier en théologie. La thèse qu'il soutint à la fin de ses études fut une des plus brillantes de cette époque; elle le fit nommer à la chaire de philosophie laissée vacante par la retraite de celui qui avait été son professeur et il devint en même temps chapelain du collège¹. Sa réputation se répandit bientôt dans l'Université, et le ministre Louvois le choisit pour donner des leçons à son fils qui, lui aussi, entra dans l'état ecclésiastique et devint bibliothécaire du roi.

C'est par suite de la distinction dont Vittement venait d'être l'objet, que Boutillier, dont les forces et l'intelligence déclinaient de jour en jour, le fit accepter comme son coadjuteur par le Parlement. Il était à la tête du collège, quand il reçut la visite du Recteur, qui était alors Charles Rollin; elle fut tout à son

1. Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 322.

honneur, mais il ne conserva pas longtemps ses fonctions, car l'Université, reconnaissant son mérite, l'élut Recteur en 1697.

Le traité de Ryswick venait d'être signé; les différents corps de l'État s'empressèrent, suivant l'usage, de féliciter le Roi. L'Université délégua Vittement pour prononcer le discours, et il s'en acquitta avec tant d'éloquence qu'il fut interrompu par les applaudissements de l'assemblée; « le roi même, dit Saint-Simon, lui fit une réponse pleine de l'admiration de son discours » (*Mémoires*, t. X, p. 393). A plus de deux cents ans de distance, cette admiration est encore partagée par tous ceux qui, comparant ce discours aux harangues emphatiques prononcées en cette circonstance, le trouvent supérieur par l'élevation des pensées et la beauté du style. Comme il se rattache à l'histoire du collège de Beauvais où Rollin joue un si grand rôle, nous le reproduisons dans l'Appendice.

Louis XIV ne se borna pas à admirer l'éloquence de Vittement, il l'appela bientôt comme lecteur auprès des enfants de France (le duc de Bourgogne et ses deux frères : le duc d'Anjou, plus tard roi d'Espagne, et le duc de Berry). Il devint même, pendant quelque temps, Sous-Prcepteur du royal enfant qui fut Louis XV.

Ces nouvelles fonctions étant incompatibles avec l'administration d'un collège, Vittement dut choisir un successeur, et ce fut Rollin qu'il désigna et fit agréer par le Parlement. Quant à lui, il vécut à la Cour, solitaire, vénéré de tous, ne se préoccupant que de ses devoirs auprès des princes, et dans un tel désintéressement qu'il refusa, malgré les instances du Roi et du Régent, une abbaye de 12000 livres de rente¹. De telles vertus, loin d'augmenter son crédit à la Cour, le rendirent suspect au cardinal de Fleury, qui redoutait toute influence en dehors de la sienne. On lui conseilla tout doucement de se retirer; il le fit sans résistance, et se réfugia jusqu'à la fin de sa vie chez les Pères de la Doctrine chrétienne, établis aux fossés des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor².

Si nous entrons dans ces détails, c'est que Vittement a été, comme Rollin, l'honneur du collège de Beauvais; tous les deux

1. Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 331 à 333.

2. Archives de l'Empire, manuscrit 89.

y ont donné l'exemple d'un entier dévouement à la jeunesse et d'une bonté sans égale. Vittement a même été le bienfaiteur du collège de Beauvais, et dans son testament il laissa 17 000 livres, somme importante à cette époque, pour la fondation d'une bourse perpétuelle, pour augmenter en outre le traitement du sous-maître et pour rendre à la chère maison où il avait été élevé ce qu'il en avait reçu comme boursier. Son corps fut inhumé, suivant son désir, dans la chapelle du collège, qui, disait-il, *est l'église que j'ai le plus souvent fréquentée pendant ma vie*, et Coffin fit graver sur sa tombe l'épithaphe que nous reproduisons dans l'Appendice. Elle est une des plus belles qu'il ait composées, et elle retrace admirablement la vie si bien remplie du vertueux Vittement¹.

Rollin n'accepta qu'avec peine la direction du collège de Beauvais. Il songeait à se reposer, et il ne se détermina à succéder à Vittement que sur les instances de l'abbé Duguet, qu'il consultait en toutes choses. « Vous m'avez forcé, lui dit-il, de me charger d'un emploi important et difficile : vous êtes obligé de m'aider à en porter le poids. J'ai à instruire sur la religion une jeunesse qui devient nombreuse; c'est à vous à me fournir les instructions et les lumières que je dois lui distribuer². » Le savant et pieux théologien, ajoute Crévier, se rendit à une prière si humble et si chrétienne; et c'est de là que sont nées les *Explications sur l'Écriture Sainte* qui furent imprimées en un grand nombre de volumes et qui devinrent un ouvrage fort estimé.

Malgré tout le mérite de Vittement, qui du reste n'avait été que pendant un an le successeur de Boutillier, le collège de Beauvais, au moment où Rollin en devint le Principal, était, dit de Boze, une espèce de désert, où il n'y avait que très peu d'écouliers et pas de discipline. Rollin le rendit florissant à tel point, qu'un homme riche de province qui ne connaissait Rollin que de réputation, lui amena son fils pour être pensionnaire, ne croyant pas que cela pût souffrir de difficulté³. Rollin se défendit de le recevoir, « sur ce qu'il n'avait pas un pouce de terrain qui ne fût occupé »; et, pour le convaincre, il

1. Chapotin. *Histoire du collège de Beauvais*, p. 334.

2. *Opuscules*, t. I, p. 31.

3. *Ibid.*, p. 11.

lui fit parcourir tous les logements. Le père ne chercha pas à traduire son chagrin par de vaines exclamations. « Je suis venu, lui dit-il, exprès à Paris; je partirai demain, je vous enverrai mon fils avec un lit. Je n'ai que lui; vous le mettrez dans la cour, à la cave, si vous voulez; mais il sera dans votre collège, et de ce moment-là je n'en aurai aucune inquiétude¹ ». Il le fit, et Rollin fut obligé d'établir le jeune homme dans son propre cabinet, jusqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place dans le collège.

II

GOUVERNEMENT DU COLLÈGE

Cabale des boursiers et des chapelains réprimée. — Portrait physique et moral de Rollin. — Sa vie frugale, son dévouement pour la jeunesse. — Ses sacrifices pour avoir de bons professeurs, notamment Coffin. — Ses bienfaits pour Crévier. — Conférences qu'il établit dans le but de former de bons maîtres. — Première idée d'école normale. — Actes publics de fin d'année, en français, remplaçant les pièces de théâtre en honneur chez les Jésuites. — Langue française désormais langue usuelle au collège et livres écrits en français.

Pour obtenir un tel succès, Rollin dut se montrer chef aussi habile qu'énergique.

Son premier soin fut de rétablir l'accord entre les boursiers du collège de Presles² et ceux de Beauvais. Quoique la direction des deux collèges contigus fût sur une seule tête, l'autorité du Principal de Beauvais ne pouvait atteindre les boursiers de Presles que pour la discipline scolaire. Le gouvernement de la communauté proprement dite de Presles relevait uniquement du Chapelain de Saint-Jacques qui en était Principal-né, et qui ne se croyait pas obligé de s'entendre avec le Principal de Beauvais³. Cette communauté devenait donc une cause continuelle de difficultés et d'oppositions plus ou moins vives. De plus, la communication ouverte entre les deux

1. *Opuscules*, t. I, p. 12.

2. Le collège de Presles, contigu au collège de Beauvais, était situé rue Saint-Jean-de-Beauvais et rue des Carmes. Il avait été fondé en 1313 par Raoul de Presles, clerc et secrétaire du roi.

3. Chapolin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 347.

collèges facilitait encore le désordre. Le portier de la rue de Beauvais exerçait bien une surveillance active, mais on lui échappait en se glissant par la porte de la rue des Carmes, dont le gardien, indépendant du collège de Beauvais, céda facilement aux gratifications que lui donnaient les mécontents et les indisciplinés. Le seul moyen de remédier à ce désordre était de séparer les deux collèges par un mur qui ne livrât plus passage d'une maison à l'autre. Cette construction entraînait à des dépenses considérables; Rollin était pauvre, et l'amélioration projetée n'aurait pu se réaliser, si Hersan, son vieux maître au Plessis, n'était venu à son secours par affection pour lui. Il lui donna, quoique étranger au collège de Beauvais, 6 000 livres, grâce auxquelles le mur de séparation se fit, et le collège ainsi isolé reprit son ancien nom de Dormans Beauvais. Presles accepta de bonne grâce cette séparation; il conserva ses boursiers, reçut même en échange de ces concessions certaine redevance, et n'eut plus de classes et de régents à entretenir, l'exercice complet se faisant à Beauvais.

Une fois maître de la situation, Rollin mit en pratique les conseils qu'il donne dans son *Traité des Études* sur le gouvernement des collèges et les devoirs des Principaux, des régents et des écoliers.

D'une physionomie noble et douce, Rollin se conciliait dès le premier abord le respect et la sympathie de tous ceux qui l'approchaient. Nous en avons le témoignage dans la relation d'un voyage que fit à Paris, en 1723, un certain Jordan, établi à Berlin. Il vit Rollin à son passage et nous en trace le portrait suivant : « Je rendis, dit-il, visite à l'illustre M. Rollin, auteur dont tout le monde estime les ouvrages. C'est un petit homme, âgé de soixante-treize ans, qui ne s'exprime pas aussi noblement qu'il écrit. Son caractère de probité frappe à première vue et l'on conçoit à peine autant de modestie dans un homme que l'on a tant loué, et qu'on loue encore tous les jours à si juste titre ¹. »

Jordan s'attendait sans doute à trouver en Rollin un homme dont la taille répondit au mérite. Il se l'imaginait probablement

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*. — « Sa modestie était si grande, dit Crévier, qu'elle allait jusqu'à l'humilité; il était grand admirateur de tous ceux qui se distinguent par leurs vertus ou par leurs écrits. »

éloquent dans sa conversation, faisant étalage de son savoir; et sa désillusion fut grande en ne trouvant qu'un vieillard de petite allure. C'est le seul renseignement que nous ayons à cet égard, mais il est facile de présumer que Rollin était modeste au suprême degré, ne cherchant pas à éblouir par sa faconde, mais frappant les regards par son air de bonté et de probité, *vir probus*.

Il se rabaisait dès qu'il s'agissait de lui. La fortune et les honneurs n'avaient pour lui aucun prestige; les services qu'il avait rendus, ses relations avec les ministres, avec les plus grands seigneurs, les Princes, le Roi même, auraient pu lui faire obtenir des privilèges et des faveurs que tant d'autres ambitionnent; il les refusa constamment.

Quand il fut contraint, ainsi que nous le verrons par la suite, de quitter le collège de Beauvais, M. de Mesmes, président du Parlement, lui proposa des dédommagements, et il vit à cet effet l'évêque de Meaux, dont le crédit était alors tout-puissant à la Cour. Une pension devait lui être allouée; Rollin la refusa. « Je n'ai rendu, dit-il, aucun service à l'Église; je n'ai droit à aucun bénéfice. — Mais vous êtes pauvre! répondit M. de Mesmes. — Monseigneur, dit Rollin, je suis plus riche que le Roi ¹. » Il l'était réellement, en sachant borner ses désirs et ses dépenses, tandis que Louis XIV, par son ambition et ses prodigalités, avait épuisé le trésor royal.

Les nombreux pensionnaires qui accouraient au collège de Beauvais, pendant son Principalat, l'auraient certainement enrichi s'il s'en était préoccupé. Ses ouvrages, très appréciés et très répandus, auraient encore été la source de bénéfices importants s'il y avait consenti. Mais il négligea tous les moyens d'augmenter sa modeste fortune, qui ne montait guère à plus de 4500 livres de rente perpétuelle, en y comprenant l'héritage de son frère. Ses autres revenus consistaient dans la médiocre pension de doyen des professeurs royaux et de professeur émérite de l'Université.

C'est avec d'aussi faibles ressources qu'il se croyait plus riche que le Roi. Il est vrai que sa vie était celle d'un véritable anachorète; il n'avait avec lui que le fidèle Dupont, qui resta

1. *Opuscules*, t. 1, p. 47.

quarante-trois ans à son service et qu'il traitait plutôt en ami qu'en serviteur. Il l'admettait à sa table, et l'avait établi dispensateur de ses libéralités. Elles étaient nombreuses, et même importantes eu égard au peu qu'il possédait. Crévier nous rapporte qu'il y consacrait plus de cent francs par mois, et quand les circonstances le demandaient, comme en 1740 où la disette était grande, il écrivait à Dupont : « Mon cher ami, doublez, triplez, s'il le faut, ce que j'ai coutume de donner; ne craignez pas de m'appauvrir en donnant trop; c'est placer mon argent à gros intérêts¹. »

Les enfants pauvres trouvaient en lui un généreux protecteur; plusieurs lui durent le bienfait d'une éducation complète, et de ce nombre fut Crévier, qui lui témoigna toujours la plus vive reconnaissance. « Je me fais gloire, dit-il dans une des notes des *Opuscules*, d'avoir été du nombre de ces pauvres écoliers qui ont éprouvé sa libéralité. Je crois devoir ajouter qu'il avait sur nos études et sur notre conduite les mêmes attentions et la même vigilance que sur celles des pensionnaires. Lorsque j'étais en Seconde, il m'associa aux instructions particulières qu'un de mes condisciples, neveu de l'illustre M. de Valincourt, recevait de son précepteur, par rapport au grec, et ce précepteur s'étant retiré avant la fin de l'année scolastique (*sic*), M. Rollin prit sur lui d'achever le travail imparfait. Il nous faisait venir, M. d'Héricourt et moi, dans son cabinet, tous les matins à six heures, et termina ainsi avec nous l'explication de l'*Iliade* d'Homère. Le but de cette lecture était un *exercice* public sur l'*Iliade*, et M. Rollin me le fit soutenir. On conçoit bien qu'il en fit tous les frais. Il m'a procuré des secours pareils en Rhétorique et durant le cours de Philosophie. Il voulut même qu'à la fin de mon cours je répondisse sur toute la philosophie dans un *acte* public, où, suivant l'usage d'alors, je fus reçu maître ès arts. Il n'est pas besoin que j'ajoute que ce fut lui encore qui fournit la dépense de l'acte et de la maîtrise au mois d'octobre 1704. Comme, après avoir fini mon cours de philosophie, j'étais encore trop jeune pour être chargé de conduire les autres, il me continua les mêmes secours pendant près de deux ans, et ce n'est que depuis sa sortie du collège de Beauvais

1. *Opuscules*, t. I, p. 55.

que je me suis vu obligé de pourvoir par moi-même à ma subsistance¹. » Il est vrai que Crévier répondait à sa générosité par une conduite exemplaire, un travail assidu et des progrès tellement remarquables qu'il devint professeur de Rhétorique dans le collège où il avait été brillant élève. Il fut aussi l'ami de son vénéré maître, ami tellement fidèle et dévoué, que Rollin l'institua son légataire universel. Il termina l'*Histoire Romaine* laissée inachevée par le bon Recteur².

La vigilance que Rollin apportait au bien-être et aux travaux des élèves n'est pas le seul bienfait à signaler pendant son administration; pénétré de cette vérité que les bons maîtres ont les bons élèves, il ne négligea rien pour avoir dans son collège les meilleurs professeurs.

Les sacrifices qu'il s'imposa à ce sujet lui semblaient un devoir doux à remplir dès qu'il s'agissait du bien des élèves. C'est ainsi qu'il s'attacha M. Coffin, dont on ne saurait mieux faire l'éloge, comme professeur et plus tard comme Principal et comme Recteur, qu'en le comparant à Rollin. Une amitié profonde les unit toute leur vie. Ils avaient mêmes goûts, même piété, mêmes opinions religieuses, même amour de la jeunesse, même dévouement pour tout ce qui peut lui être utile, même aptitude pour la gouverner, même talent pour l'instruire. L'Université n'eut jamais d'hommes plus dignes de respect et qui aient eu plus de vrai mérite. M. Durieux, Principal du collège du Plessis, où Coffin avait fait de brillantes études, le revendiquait pour lui confier une classe, mais Rollin fut assez habile pour l'attirer à Beauvais, et il réussit à le conserver comme professeur de Rhétorique en l'aidant à soulager sa famille par une gratification de mille écus.

1. *Opuscules*, t. I, p. 34.

2. Crévier, fils d'un ouvrier imprimeur, naquit à Paris en 1693 et mourut en 1763. Il professa pendant vingt ans la rhétorique au collège de Beauvais, et continua l'*Histoire Romaine* de Rollin jusqu'à la bataille d'Actium. Il compléta cette histoire par celle des Empereurs jusqu'à Constantin. Les autres ouvrages de Crévier sont : l'*Histoire de l'Université de Paris jusqu'en 1600* (7 vol. in-12); *Observations sur l'Esprit des Loix*, écrit médiocre; une *Rhétorique Française* estimée, et une bonne édition de Tite-Live. Il revit aussi l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac. Héritier de la correspondance de Rollin, il la publia en deux volumes, sous le nom d'*Opuscules* et l'accompagna de notes précieuses, qui nous ont permis de donner des détails intéressants sur la vie de son maître.

La vie de ces deux amis est tellement liée l'une à l'autre, que nous trouverons désormais, jusqu'à la mort de Rollin, Coffin mêlé à ses joies, à ses espérances et plus souvent encore à ses soucis et à ses peines ¹.

Un autre collaborateur, Mesenguy ², que sa piété, son savoir et surtout sa fidélité au *parti* rendaient cher à Rollin, fut accueilli par lui comme surveillant au collège de Beauvais. C'était un Janséniste convaincu, mais très modéré dans ses écrits, qui eurent pendant longtemps un succès mérité. Nul, à moins d'être un casuiste minutieux, n'y trouverait des erreurs de doctrine. Certains critiques hostiles en découvrirent cependant, et réussirent à faire mettre quelques-unes de ses œuvres à l'index.

Pour entretenir parmi les maîtres l'amour de l'étude, pour les familiariser avec les bonnes méthodes d'enseignement et les encourager à se faire un fonds d'érudition, Rollin les réunissait chaque semaine chez lui, après la classe du soir. Dans une conférence tout intime, à laquelle des professeurs d'autres collèges pouvaient prendre part, on commentait un auteur latin. « C'est ainsi, dit Rollin ³, que Tite-Live fut lu tout entier après un certain nombre d'années. M. Crévier, alors régent de Seconde au collège de Beauvais, et maintenant de Rhétorique, tenait la plume et était chargé de faire les remarques, pour les donner ensuite au public avec une nouvelle édition de l'auteur. Les deux premiers tomes paraissent depuis peu (1700) et ils seront suivis des autres, qui sont tout prêts. Je crois qu'on en sera content. » En dehors de ces conférences si utiles pour former de bons maîtres ⁴, il en dirigeait d'autres sur la litté-

1. Charles Coffin, né à Buzancy en 1676, mourut en 1749. Professeur de Rhétorique au collège de Beauvais, puis Principal du même collège en remplacement de Rollin, en 1712, il fut élu Recteur en 1718, et eut la gloire de faire établir, en 1719, la gratuité de l'instruction. Ses œuvres se composent de discours français et latins très élégamment écrits, d'une ode charmante sur le vin de Champagne, et d'hymnes renommées, qu'il composa pour le bréviaire de Paris.

2. Mesenguy, né à Beauvais en 1677, mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1763. Ses principaux ouvrages sont : *Abrégé de l'histoire et de la morale de l'Ancien Testament*; le *Nouveau Testament*; une *Vie des Saints* en 6 volumes, et une *Exposition de la doctrine chrétienne* en 6 volumes.

3. *Traité des Études*, t. IV, p. 44.

4. « L'important pour un Principal, dit Rollin dans son *Traité des Études*

rature. Les plus habiles professeurs de l'Université et d'autres personnes distinguées y étaient invités. Ces réunions étaient une sorte de petite académie littéraire et pédagogique. M. d'Aguesseau, frère du célèbre Chancelier de France, y assistait, ainsi que Boivin. On y lut Quintilien, l'auteur favori de Rollin qui le prit comme sujet de ses leçons au Collège de France, et dont il a laissé un abrégé enrichi de notes précieuses. Grâce à ces heureuses innovations, où nous voyons poindre l'idée première d'une école normale pour la préparation des professeurs, maîtres et élèves travaillaient avec ardeur à Beauvais. On y était heureux sous la direction paternelle de Rollin.

L'émulation y était stimulée par ses visites fréquentes dans les classes, ses éloges aux bons élèves, ses encouragements aux faibles, les récompenses distribuées avec équité, et par les actes publics dont nous donnons quelques exemples dans notre abrégé de l'Histoire universitaire et littéraire du collège de Beauvais. Ces actes, d'une grande importance dans l'ancienne Université, étaient soutenus par les élèves les plus distingués. Ils nécessitaient d'assez fortes dépenses que ne pouvaient supporter les pauvres écoliers appelés à cet honneur. Rollin en faisait alors tous les frais, avec d'autant plus d'empressement qu'il avait en aversion les représentations théâtrales; il était heureux de les remplacer par des actes publics et de soustraire les professeurs à l'obligation de composer, malgré eux, des comédies et des tragédies. « Quelle charge! quel fardeau, dit-il, pour un régent d'avoir à écrire une tragédie! La profession n'est elle pas assez dure par elle-même sans en appesantir encore le joug par un travail si triste et si ingrat ¹! » Passant ensuite à une considération capitale pour lui : « Ces comédies ne peuvent-elles pas donner aux jeunes gens le goût de fréquenter les théâtres? Quel danger pour la morale! » A ce sujet, le vertueux Rollin raconte ² qu'il a entendu dire qu'un professeur fort habile et encore plus homme de bien, M. de Belleville, professeur de Rhétorique au Plessis, témoigna, en mourant,

(t. IV, p. 531), serait de former lui-même de bons sujets dans son collège et de les préparer de loin à la régence ». Il rappelait ainsi ce qu'il avait été lui-même et ce qu'il avait fait pour Crévier.

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 609.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 616.

une peine extrême d'avoir suivi cette coutume, qu'il savait avoir été une occasion de dérèglement pour quelques écoliers¹.

Rollin n'eut jamais à se reprocher pareil méfait, car, à quarante ans de distance, le collège de Beauvais se conformait aux habitudes austères des Petites Écoles de Port-Royal. Le même esprit, les mêmes principes d'éducation y régnaient; mais tous les progrès introduits et réalisés dans les Petites Écoles n'étaient malheureusement pas mis en pratique à Beauvais. La routine, si difficile à déraciner, y avait encore des attaches. On parlait encore en latin dans la classe de Philosophie : les actes, les exercices publics dont Rollin était si fier, avaient encore lieu en latin pendant les premiers temps de son administration. Toutefois, peu à peu, le français devint plus familier, et finit par être parlé dans toutes les classes.

« Quelques personnes, dit Rollin, croient qu'on devrait faire parler latin dans les exercices publics. J'ai été moi-même dans cette pensée pendant quelque temps, et dans cette pratique; mais l'expérience m'a fait connaître qu'elle était moins utile aux jeunes gens; » et il ajoute : « Croit-on qu'il soit facile et même possible à un jeune homme de s'expliquer élégamment en latin? Quelle gêne, quelle contrainte pour un écolier! Enfin, nous est-il permis de négliger absolument le soin de notre langue dont nous devons faire usage tous les jours, et de donner toute notre application à des langues mortes et étrangères? Le sentiment du public sur ce point n'a pas été douteux². »

On ne peut plaider en meilleurs termes la cause de la langue française. Elle s'établit définitivement au collège de Beauvais; d'autres collèges adoptèrent à son exemple le français comme langue usuelle; bien plus — et ce fait paraît admirable à Rollin — dans un collège qu'il ne nomme pas, « deux frères (les fils de M. Fleury, Procureur général, qui étaient, l'un élève de Troisième et l'autre de Cinquième, ont lu des remarques sur les auteurs français et en ont fait l'application à plusieurs endroits tirés de l'*Histoire de Théodose*, par Fléchier; ils ont fait observer, comme cela se pratique en expliquant un auteur latin, ce

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 616.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 599.

qui s'y trouve de plus beau et de plus remarquable, soit pour les pensées, soit pour les expressions, soit pour les principes et la conduite de la vie. Cette interrogation a paru être fort du goût du public et a fait désirer qu'elle fût mise en usage dans la suite..... N'est-il pas raisonnable en effet, continue-t-il, de cultiver avec soin l'étude de notre langue propre et naturelle, pendant que nous donnons tant de temps à celle des langues anciennes et étrangères¹ ? »

D'après ce long passage, que nous n'aurions pas cité dans son entier s'il n'intéressait pas la question la plus importante de toutes dans l'enseignement au xvii^e et au xviii^e siècle, nous voyons que la cause du français est gagnée non seulement à Beauvais, mais encore dans quelques autres collèges.

Les grammaires et les auteurs suivis au collège de Beauvais étaient naturellement ceux de Port-Royal. On sait combien ces ouvrages, écrits en français, ont contribué aux progrès des études; Rollin en fut le plus zélé propagateur, et ce bienfait s'ajoute à ceux dont l'Université lui est redevable.

III

DISCIPLINE AU COLLÈGE DE BEAUVAIS

Discipline douce et ferme. — Travail attrayant. — Esprit chrétien qui anime tout l'enseignement. — Pas d'affectation de Jansénisme. — Piété fervente et foi vive de Rollin. — Ses pratiques religieuses. — Ses instructions chrétiennes données dans la chapelle du collège.

Si les bons livres sont utiles, ils ne suffisent pas pour assurer dans un collège l'ordre, l'amour du travail et l'émulation; il faut encore que le chef se fasse aimer et craindre, qu'il gouverne non par la contrainte et les punitions, mais par la douceur. C'est ce que Rollin mit en pratique et qu'il rappelle dans son *Traité des Études*². En agissant ainsi, il réussit à rendre les élèves de Beauvais non seulement laborieux, mais encore polis. Il attachait à la politesse d'autant plus d'importance que les mauvaises manières dominaient le plus souvent dans les collèges. « J'étais parvenu, dit-il, à rendre les écoliers

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 608.

2. *Ibid.*, p. 455.

fort honnêtes à l'égard des personnes du dehors qui entraient dans la cour pendant la récréation, et exacts jusqu'au scrupule à se rendre à chaque exercice au premier son de cloche. Mais ce n'était pas par menaces ni par les châtimens : je les louais en public et les remerciais de l'honnêteté qu'ils témoignaient aux étrangers dont chacun me faisait compliment, et de la promptitude avec laquelle ils quittaient leurs jeux, parce qu'ils savaient que cela me faisait plaisir..... Ces manières honnêtes, continue-t-il, me réussissaient beaucoup mieux que toutes les réprimandes, toutes les menaces » ; et il ajoute : « Je prie le lecteur de vouloir bien me pardonner si quelquefois je prends la liberté de citer en exemple ce que j'ai fait pendant que j'étais chargé de la conduite de la jeunesse. Ce n'est point par vanité que je le fais, mais pour mieux faire sentir l'utilité des avis que je donne ¹. » Ces excellents avis révèlent une fois de plus l'intelligente tendresse de Rollin pour ses élèves, et ils signalent en même temps une réforme importante dans le régime intérieur des collèges. A la discipline cruelle, aux châtimens corporels, il substitua une discipline plus douce et plus humaine. Nous l'imitons de nos jours dans nos lycées et nos collèges : elle est même devenue obligatoire, sous le nom de *discipline libérale* ; c'est un progrès, mais à condition que l'indulgence ne soit pas excessive, et que les maîtres aient comme Rollin, dans leur voix, dans leur tenue, dans leur conduite, dans leur langage, une dignité qui impose aux élèves, sans violence, et pour ainsi dire inconsciemment, le respect et l'obéissance rendus faciles par l'affection.

Ce sujet était d'une grande importance pour Rollin ; il y consacra tout un chapitre de son *Traité des Études*. Au lieu de frapper, de se faire craindre par le fouet, il faisait appel à la raison des enfants, à leurs bons sentimens et surtout à la religion, qui est, dit-il, *le but de toutes les études* ². Il était le premier à donner l'exemple de ce qu'il recommandait. « Quand il priait, dit Mensenguy, tout priait en lui. On voyait un homme pénétré d'un saint respect pour la majesté de Dieu, humilié sous sa main, et plein du sentiment de sa pauvreté.

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 498.

2. *Opuscules*, t. I, p. 421.

Ses exhortations étaient toutes de feu ; et comme on ne pouvait le voir prier sans se sentir porté à la prière, on ne pouvait l'entendre parler de Dieu, de Jésus-Christ, de ses mystères, sans être embrasé de l'amour divin¹. »

A ce tableau, qui peint si vivement les sentiments religieux de Rollin, Crévier ajoute encore dans ses notes des détails vraiment touchants sur les pratiques de piété de son vénéré maître : « Elles paraîtront petites, dit-il, dans ce siècle, mais ce grand homme (Crévier n'hésitait pas à le désigner comme tel), qui embrassait avec zèle tous les devoirs les plus élevés du christianisme, ne croyait pas devoir négliger aucun des moindres². Il disait le bréviaire avec autant de régularité que s'il y eût été obligé par une loi étroite, et il avait l'attention de réciter chaque partie de l'office divin, autant qu'il lui était possible, à l'heure convenable et marquée par le nom qu'elle porte³. Il s'était fait une loi d'assister tous les jours à la messe, et il n'y manquait jamais. Il communiait tous les dimanches, lorsqu'il était au collège de Beauvais ; après la messe, il faisait son instruction ; et après l'instruction il demeurait encore en prière dans la chapelle pendant une demi-heure. Il avait une dévotion particulière à la Sainte Vierge : il célébrait avec une piété singulière toutes les fêtes que l'Église a consacrées à son culte, allant à Notre-Dame, autant que ses devoirs le lui permettaient, passer une partie de la matinée en prière, entendre la messe et communier. Tous les ans, s'il était à Paris, au mois d'octobre, il faisait le pèlerinage à Saint-Denis pendant l'octave de la fête de ce saint apôtre de la France ; et c'était un vrai pèlerinage, car il allait et revenait à pied. Il visitait tous les ans, au jour anniversaire de son baptême, l'église de Saint-Jean en-Grève, sa paroisse natale, pour y renouveler les vœux de son baptême, au pied des fonts sacrés où il avait été régénéré. »

« Tous les jours il priaît Jésus enfant pour les jeunes gens, la Sainte Vierge pour les mères et saint Joseph pour les pères et pour les maîtres. Il avait commencé cette pieuse

1. *Opuscules*, t. 1, p. 47.

2. *Ibid.*, p. 48.

3. *Ibid.*, p. 47.

pratique étant Principal, et il l'a toujours continuée depuis jusqu'à la mort ¹. »

« Il observait les jeûnes de l'Église avec une entière régularité, et, dans les commencements, il poussait même jusqu'à l'austérité le jeûne du Carême. Étant Principal du collège de Beauvais, il ne mangeait à l'heure de midi que du riz au lait, qui faisait son repas pour toute la journée. Cette austérité, jointe à son travail qu'il continuait toujours avec la même ardeur, lui causa une maladie, dont il fut bientôt rétabli. Il profita de cette leçon, car il était sage en tout; et, depuis ce temps, il crut devoir prendre sur le soir une croûte de pain avec deux verres d'eau.

« Il bénissait toujours par le signe de la croix ce qu'il mangeait et buvait; de même, en maladie, il faisait mêler de l'eau bénite aux potions qui lui étaient présentées par le médecin ². »

La religion, les devoirs du chrétien étaient ce qui le préoccupait le plus. Sa foi native, héréditaire, inébranlable, n'était pas, comme il le disait lui-même, un fruit de la raison, mais un don gratuit de la miséricorde divine ³.

Chez de tels hommes, l'attitude intellectuelle n'est pas celle de la recherche de la vérité, mais celle de la défense d'une possession; ils admettent sans discussion les solutions favorables à leurs croyances; ils placent en dehors du raisonnement tout ce qui s'y rattache. Rollin n'avait certainement pas lu et commenté l'*Augustinus* : il en aurait parlé dans ses ouvrages; mais il tenait comme vrai, incontestablement vrai, tout ce qu'affirmaient le grand Arnauld, pour lequel il avait une profonde vénération, Saint-Cyran, Pascal, Duguet, d'Asfeld, ses intimes amis et les directeurs de sa conscience. Comment des hommes d'une si vaste science, d'une intégrité si parfaite, d'une piété si rare pouvaient-ils avancer les erreurs dont on les accusait?

La lecture des œuvres de Duguet, qu'il envoya à J.-B. Rousseau, en 1734, pour l'encourager, l'enchantait, l'enlevait. C'était, lui disait-il ⁴, un trésor inestimable. Sa peine était de

1. *Opuscules*, t. I, p. 48.

2. Addition aux notes de Crévier.

3. *Traité des Études*, t. I, Discours préliminaire.

4. *Opuscules*, t. I, p. 328.

ne pouvoir y donner que de courts moments (il composait alors l'*Histoire romaine*). J'en lis tous les jours, ajoute-t-il, mais peu, excepté le dimanche, où j'interromps mon travail : et ce jour-là est véritablement pour moi ce que l'Écriture appelle *sabbatum delicatum*, un sabbat, un repas délicieux¹.

« Sa piété, dit Crévier, ne l'empêchait pas de remplir ses devoirs envers les hommes avec autant de fidélité que ceux qui se rapportaient directement à Dieu ; et la différence entre lui et les sages les plus vantés n'est pas qu'il ait fait de plus grandes actions, mais que les grandes actions qu'il a faites étaient sanctifiées par un motif encore plus grand². » Tout ce qui tendait au progrès des lettres et aux perfectionnements de l'éducation de la jeunesse le trouvait d'une incroyable activité. Rendre l'étude aimable était, comme nous l'avons déjà dit, une de ses préoccupations, mais elle n'était pas la plus vive. Ce qu'il regardait comme le plus sacré de ses devoirs, c'était de faire des jeunes gens confiés à ses soins de bons chrétiens, et pour y parvenir, de leur rendre la religion facile et aimable. Il se prodiguait à cette œuvre, la plus importante de toutes pour lui. Les instructions qu'il faisait aux élèves, tous les dimanches après la messe, roulaient non sur le dogme, dont l'explication théologique ne peut être qu'aride et fatigante, mais sur l'Ancien et le Nouveau Testament, qui renferment sous une forme intéressante toutes les vérités de la religion. Il choisissait, comme le conseille Fénelon, les plus merveilleuses histoires de martyrs et certains faits de la vie des premiers chrétiens de nature à faire impression sur l'esprit des jeunes gens.

« A ces instructions que je faisais, dit-il, régulièrement après la messe et après vêpres, j'en joignais une autre, qui était encore plus utile. Quand la récréation était finie, chacun se retirait dans sa chambre. Alors, les plus grands employaient une heure à lire dans leur particulier trois ou quatre chapitres de l'Ancien Testament, dont ils venaient ensuite me rendre compte, vers le soir, dans la chapelle. Je leur demandais, sans garder d'ordre, ce qu'ils avaient observé dans leur lecture, et

1. *Opuscles*, t. I, p. 331.

2. *Ibid.*, p. 49.

j'étais souvent étonné de leurs réflexions sensées et judicieuses ; j'en faisais d'autant plus de cas, qu'elles venaient de leur propre fonds, et qu'elles ne leur étaient pas suggérées¹. »

Les pratiques de religion n'étaient à Beauvais ni plus nombreuses, ni plus fatigantes ou austères que dans les autres collèges. Rollin tenait à ce qu'elles fussent exactement observées, mais on n'y sentait pas plus qu'ailleurs une odeur de Jansénisme. Le chef, les maîtres partageaient, il est vrai, les idées de Port-Royal ; ils étaient Jansénistes, et par ce mot nous n'entendons pas les défenseurs de l'exégèse compliquée de la doctrine reprochée à Jansénius et à ses adhérents, mais bien des hommes pieux et savants ne s'étudiant qu'à conserver à l'enfant son innocence et à le préserver de tout ce qui pouvait lui porter atteinte. On ne saurait blâmer ces efforts pour moraliser la jeunesse dans ce siècle d'immoralité.

Il n'y avait pas à Beauvais de catéchisme janséniste ; et les livres classiques, tout en provenant de Port-Royal, ne renfermaient rien qui s'écartât des usages ordinaires.

1. *Traité des Études*, t. IV, p. 569.

V

SON PRINCIPALAT (SECONDE PÉRIODE)

Depuis la visite du P. Quesnel
jusqu'à la sortie de Rollin du collège de Beauvais.
(1702-1712)

I

PREMIERS PAS DE ROLLIN DANS LE JANSÉNISME

Calme de la première moitié de la vie de Rollin pendant la paix de l'Église (1669-1703). — Agitation de la seconde moitié, par suite de sa participation au Jansénisme. — Livre du P. Quesnel cause de la guerre religieuse. — Publication de la bulle *Unigenitus* (1713). — Contestation par les Jansénistes de cinq propositions jugées hérétiques. — Obligation de signer le Formulaire. — Arnauld s'emploie à le faire signer. — Réserve de la question de *fait*. — Doctrine austère du Jansénisme pris dans sa bonne acception. — Adhésion de Rollin à cette doctrine, conforme à son caractère. — Son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1702).

Nous arrivons à la période la plus agitée de la vie de Rollin. Sa jeunesse, ses études, ses années de professorat, de rectorat s'étaient écoulées pendant la paix de l'Église (1669-1703) : paix boiteuse, que le moindre incident pouvait transformer en guerre ouverte.

Le livre du P. Quesnel¹ intitulé *Réflexions morales sur le*

1. Quesnel-Pasquier, né à Paris en 1634, mort à Amsterdam en 1719, entra à l'Oratoire et fut directeur de la congrégation à Paris. Ses opinions jansénistes l'obligèrent à se retirer à Orléans (1684) et puis à Bruxelles (1686), où il reçut les derniers soupirs du grand Arnauld. Après sa mort, il devint chef du *parti*. Incarcéré d'abord à Bruxelles, puis à Malines, il ne recouvra sa liberté qu'en 1703 et alla mourir à Amsterdam en 1719.

Nouveau Testament fut le brandon qui alluma la guerre. La première édition, parue en 1671 en un volume et approuvée par Mgr Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne, eut un grand succès; la deuxième, considérablement augmentée (4 vol.), reçut, comme la première, l'approbation de l'évêque de Châlons, Mgr de Noailles, qui avait succédé à Mgr Vialard. Mais des contradicteurs surgirent, et dénoncèrent cette seconde édition comme pleine d'hérésies et comme reproduisant les cinq propositions condamnées à Rome et jugées funestes à l'Église, à l'État et renouvelant les erreurs de l'*Augustinus*. La fameuse bulle *Unigenitus*, qui bouleversa le monde catholique, fut publiée en 1713 à cette occasion. Le P. Quesnel, cause de tout ce trouble, fut persécuté, et les rigueurs déployées contre lui atteignirent ses partisans et ses amis. Un des plus chauds et des plus fidèles était Rollin, que ses études sous Hersan, la pureté de sa vie et ses relations avec Port-Royal prédisposaient à être Janséniste; et par cette appellation, nous n'entendons pas un controversiste retors, comme il y en avait parmi les adversaires du *parti*, avide de subtilités théologiques, ardent à les soutenir; Rollin était loin de leur ressembler. Il ne dogmatisait pas, comme il le dit au cardinal de Fleury¹. Son Jansénisme se bornait à admirer, à imiter dans la pureté de leur vie, dans leur affection pour la jeunesse, dans leur piété, les hommes illustres que l'on persécutait pour une doctrine et des erreurs qu'ils étaient les premiers à condamner, et dont ils repoussaient toute responsabilité. « Il ne vous suffit pas, dit Pascal², que les Jansénistes condamnent les cinq propositions, et encore tout ce qu'il y aurait dans Jansénius qui pourrait y être conforme et contraire à saint Augustin; car ils font tous cela. De sorte qu'il n'est pas question de savoir, par exemple, si Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés — ils condamnent cela tout aussi bien que vous, — mais si Jansénius est de ce sentiment-là ou non. Et c'est sur quoi je vous déclare plus que jamais que votre dispute me touche peu, comme elle touche peu l'Église. Car, encore que je ne sois pas docteur non plus que vous, mon Père, je vois bien néanmoins qu'il n'y

1. *Opuscules*, t. II, p. 212.

2. Pascal, *Lettres provinciales*, lettre XVIII, p. 187.

va pas de la foi, puisqu'il n'est question que de savoir quel est le sens de Jansénius. S'ils croyaient que sa doctrine fût conforme au sens propre et littéral de ces propositions, ils la condamneraient; ils ne refusent de le faire que parce qu'ils sont persuadés qu'elle en est bien différente : ainsi, quand ils l'entendraient mal, ils ne seraient pas hérétiques, puisqu'ils ne l'entendent que dans un sens catholique. »

Cette défense nous paraît victorieuse. Les cinq propositions condamnées à Rome le sont également par Arnould, par tous ses adhérents et par tout le monde catholique. Rien en effet n'est plus monstrueux que de dire à un malheureux dont la vie est pure, qui s'efforce de faire le bien et de fuir le mal : Vos actes non seulement ne sont pas méritoires pour le salut éternel, mais ils sont encore entachés de vice parce que la grâce qui est nécessaire pour les rendre méritoires peut vous manquer; parce que vous n'avez aucune certitude qu'elle vous est accordée, Jésus-Christ n'étant mort que pour les prédestinés. — On accuse Jansénius, répondra-t-on, d'avoir professé cette doctrine dans l'*Augustinus* : y est-elle? Si elle s'y trouve, Jansénius la réprouve, car, en mourant, il déclara qu'il était dans des sentiments d'obéissance parfaite avec le Saint-Siège et qu'il se soumettait humblement à lui¹.

Arnould mourut dans les mêmes sentiments; il répudia, comme tous les Jansénistes, les cinq propositions et usa de son influence pour faire signer le Formulaire². Il le signa un des premiers, en réservant toutefois la question de *fait*, c'est-à-dire en se refusant à déclarer que les cinq propositions se trouvaient dans l'*Augustinus*. Si l'on met de côté ces propositions condamnées mais toujours contestées, que reste-t-il du Jansénisme? Une doctrine austère, poussée à l'extrême si l'on veut, mais d'une moralité inattaquable.

Elle convenait admirablement au tempérament et à la piété de Rollin. Aussi fut-il un dévoué Janséniste dans la bonne acception du mot. Ses débuts dans cette pieuse compagnie datent de ses études au collège du Plessis, où il eut pour pro-

1 *Polybiblion*, année 1895 : Etude de critique historique, p. 169.

2. Le Formulaire était un acte par lequel on exigeait que les Jansénistes déclarassent qu'ils adhéraient à la condamnation des cinq propositions prononcée par Innocent X et Alexandre VII.

fesseur de Rhétorique Hersan, dont il fut l'élève favori, à qui il succéda, et qu'il accompagna en 1693 à Port-Royal des Champs. Nul doute qu'il n'eût été heureux de vivre dans ce milieu si conforme à ses goûts, mais l'Université le réclamait comme un de ses membres les plus illustres et les plus utiles. Nous avons vu qu'elle le nomma Recteur en 1694, puis Principal du collège de Beauvais, où il rétablit la discipline, fortifia les études et s'entoura d'un personnel aussi dévoué que lui-même à l'instruction et au bien de la jeunesse. Ce fut en 1702, au moment où le collège de Beauvais était le plus prospère, un an après son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que commencèrent pour lui les tracasseries suscitées par son attachement au Jansénisme.

II

ROLLIN FORCÉ DE QUITTER LE COLLÈGE

Visite compromettante du P. Quesnel au collège de Beauvais. — Perquisition de la police chez Rollin. — Intervention du Président Le Pelletier. — Complots ourdis par les chapelains et les boursiers. — Rollin forcé de quitter le collège. — Adresse affectueuse qui lui est envoyée (voir à l'Appendice). — Rollin remplacé par Coffin. — Succès de l'administration de son successeur. — Longue durée des fonctions de Principal à cette époque.

Le P. Quesnel, cause de la seconde période de l'agitation janséniste, étant venu clandestinement à Paris, descendit au collège de Beauvais où Rollin l'accueillit avec toute la vénération et la tendresse que lui inspirait un ami du grand Arnauld. Il poussa même l'imprudencé jusqu'à lui laisser dire la messe dans la chapelle de son collège. Le secret aurait été tenu si Quesnel, de retour dans les Pays-Bas, n'eût été arrêté par les gens du roi, et si l'on n'avait trouvé dans sa correspondance des lettres de Rollin révélant l'hospitalité qu'il avait reçue au collège de Beauvais. Le cas était grave; un exempt du roi se présenta à la porte du collège, avec ordre de visiter l'appartement et les papiers du Principal. Cette visite pouvait avoir comme conséquence un long séjour à la Bastille. Rollin sut heureusement détourner le coup en usant d'adresse. Il obtint de l'exempt la permission de le précéder, pour faire rentrer

dans leurs salles, lui dit-il, les élèves, qui étaient encore en récréation. Courant alors à sa chambre, il eut le temps de faire disparaître les papiers compromettants. La perquisition n'eut pas de conséquences fâcheuses. M. d'Argenson, lieutenant de police, était d'ailleurs rempli d'estime pour Rollin; il avait commandé à l'exempt d'avoir pour lui toute sorte d'égards, et ce fut grâce à cette recommandation que Rollin put échapper au danger qui le menaçait.

La note publiée dans le tome I^{er} des *Opuscules* donnerait à croire que le P. La Chaise, alors confesseur du roi, intervint en faveur de Rollin; l'affaire n'en fut pas moins désastreuse pour le collège de Beauvais, car le bruit s'en répandit dans le public, et le nombre des pensionnaires diminua de moitié dans le cours de l'année suivante.

Le collège se repeuplait peu à peu, quand, en 1707, dit Crévier, une seconde affaire du même genre suscita de nouveaux embarras à Rollin. Il reçut alors et admit comme fonctionnaires dans son collège deux ecclésiastiques de grand mérite qui avaient quitté la ville de Beauvais, l'un proscrit par l'évêque, l'autre dans la crainte d'une semblable mesure. Le premier était professeur de philosophie; le second, M. de Mesenguy, dont nous avons déjà parlé, régenta la Rhétorique dans le même collège. Ils étaient Jansénistes, et ce fut un motif pour que Rollin les accueillit dans sa maison. L'un fut Sous Principal, et Mesenguy, maître de la chambre commune des pensionnaires rhétoriciens. « J'étais alors dans cette classe, dit Crévier, et c'est de ce moment que date mon attachement pour M. de Mesenguy, que j'ai respecté et chéri avec vénération jusqu'au dernier moment de sa vie ¹. »

La présence de ces deux Jansénistes au collège de Beauvais fut un grief dont profitèrent les ennemis de Rollin. Il devint de plus en plus suspect à la Cour, et il aurait certainement succombé s'il n'avait été protégé par M. Le Pelletier, son ancien condisciple au collège du Plessis. M. Le Pelletier était alors Premier Président au Parlement, et Supérieur en cette qualité du collège de Beauvais, qui dépendait du Parlement. Il prit en

1. Ces détails sont tirés des notes de Crévier que nous n'avons pas reproduites les éditeurs des *Opuscules*.

main la défense de Rollin, et se rendit même caution de sa personne et de sa doctrine. Le roi s'apaisa et Rollin put jusqu'en 1712 jouir d'une tranquillité parfaite.

Mais, à cette date, l'orage qui le menaçait éclata. Le P. Le Tellier avait remplacé le P. La Chaise auprès du roi, et il fut, dit Crévier, un ennemi redoutable pour Rollin et pour *la France, à qui il a causé tant de maux*¹. Au lieu de s'attaquer directement à Rollin, il ameuta contre lui les cinq chapelains du collège de Beauvais, le Procureur, qui fit cause commune avec eux, et quelques boursiers, qui, se prêtant aux projets hostiles du P. Le Tellier, ne demandaient rien moins, pour obtenir l'expulsion de Rollin, que le renvoi des régents et la suppression de l'exercice². Ils rédigèrent un mémoire dans lequel ils revendiquaient des droits sur un prétendu bien du collège dont ils ne se souciaient en réalité que fort peu. Ce qu'ils voulaient, c'était améliorer leur fortune en se partageant le loyer des appartements des régents, et celui des salles où se faisaient les classes, qui, n'existant plus, seraient converties en boutiques. Quant au P. Le Tellier, il trouvait un grand avantage à la disparition d'une école rivale du collège de Clermont, dont Beauvais effaçait la gloire, au jugement de tous les bons estimateurs³.

Cette accusation ne réussit pas. M. de Mesme renversa le projet insensé des chapelains, mais il ne put réussir à sauver Rollin. L'accusation de Jansénisme était entre les mains du P. Le Tellier une arme invincible à laquelle rien ne pouvait résister. Rollin reçut dans les premiers jours de juin l'ordre de quitter le collège. Seulement on voulut bien, par ménagement, lui accorder la permission d'y rester jusqu'aux vacances prochaines.

Cette permission, s'il en eût usé, devenait fatale à l'état florissant où il avait mis l'exercice. Les élèves dispersés par les vacances ne se seraient pas rassemblés au mois d'octobre. L'incertitude de ce que deviendraient les études et la bonne discipline après la sortie de celui qui en était l'âme,

1. Note inédite de Leroy de Lamarche.

2. Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 365.

3. *Opuscules*, t. 1, p. 66.

aurait arrêté les parents, qui se seraient trouvés forcés de chercher d'autres ressources ¹.

Rollin sentit le danger et résolut de le prévenir, en n'attendant point le terme qui lui était accordé. Il se chercha un successeur, et jeta les yeux sur M. Coffin, comme sur celui de ses régents qui était le plus capable d'entretenir le bien et d'*attirer la confiance du public*. Il fit agréer son choix par M. le Premier Président. Le vieux Principal, M. Bouteillier, dont Rollin n'était que le Coadjuteur, vivait encore, et l'on pouvait se servir de son nom. Il fut donc réglé que M. Coffin, quoique sans titre, mais avec l'autorisation de M. le Premier Président, et avec l'agrément du vieux Principal, prendrait en main le gouvernement de l'exercice. — Moyennant cet arrangement, il y avait lieu d'espérer que, le bon état des choses continuant pendant les deux mois et demi qui restaient à passer jusqu'aux vacances, la confiance du public se conserverait ².

Il ne fallut que peu de jours pour prendre ces mesures; et lorsqu'elles furent concertées, le dimanche 5 juin, Rollin, dans une courte instruction qu'il fit après vêpres, parla de sa situation actuelle, mais en termes couverts, et qui ne furent compris qu'après l'événement, car le secret avait été exactement gardé. En commençant le psaume 22, il représenta un chrétien soumis à la conduite de la Providence, et qui, chargé par elle d'une bonne œuvre, s'y attache avec une affection où il entre peut-être quelque chose de trop humain. Un coup de houlette du souverain Pasteur l'avertit de quitter son poste, et il se soumit avec résignation, consolé même par la confiance qu'il a dans la bonté paternelle de celui qui l'afflige. — Le lundi 6, Rollin exécuta sa résolution, et après avoir été dans la chapelle faire son sacrifice à Dieu, il sortit sur les cinq heures du soir sans bruit, et sans que personne dans le collège, excepté M. Coffin, et peut-être quelques-uns des principaux maîtres, en eussent connaissance. Pendant le souper, le bruit s'en

1. *Opuscules*, t. 1, p. 67. — Nous laissons à Crévier la responsabilité d'un style bien lourd et peu correct. Mais nous y trouvons, d'un autre côté, tant de cœur et d'affectueux respect pour Rollin, que nous le reproduisons sans y rien changer.

2. *Ibid.*, p. 68.

répandit parmi les écoliers, et après les grâces, M. Coffin notifia la triste nouvelle.

« C'est alors qu'il parut jusqu'à quel point M. Rollin était aimé de la jeunesse qu'il instruisait. Dès que l'on sut avec certitude qu'il était sorti du collège, pour n'y plus rentrer, ce ne furent que pleurs et sanglots, par toute la table. La récréation qui devait suivre le souper ne fut pas une récréation. Au lieu de jouer, les écoliers se promenaient tristement dans la cour pendant quelques moments, fondant tous en larmes, comme s'ils eussent perdu un père; et bientôt ils se retirèrent, chacun dans leur chambre, sans ordre, pour se livrer plus librement à leur douleur. — J'en ai été témoin, dit Crévier, qui nous a laissé ce récit¹. Je n'ai jamais rien vu de si triste, et aujourd'hui encore je ne puis y penser sans en être attendri. M. Me-senguy, dans un mémoire de sa main, tient le même langage et exprime les mêmes sentiments ».

« M. Rollin n'abandonna pas les chers enfants dont il avait été forcé de se séparer. Il continua de leur être utile, autant qu'il lui était possible, par les conseils qu'il donnait à M. Coffin et que celui-ci se faisait un devoir de suivre avec fidélité. »

Les boursiers, qui avaient été de la part de Rollin l'objet de soins paternels, ne furent pas moins affligés que les pensionnaires. On s'était servi de leur nom pour accuser Rollin de les avoir négligés : afin de réparer cette calomnie, ils écrivirent une lettre à Rollin et signèrent un acte attestant les bontés de Rollin à leur égard, leur respect et leur reconnaissance la plus tendre pour le meilleur des maîtres. Ces deux pièces, retrouvées dans les papiers de Rollin, sont le témoignage le plus honorable de l'estime et de l'affection de ceux qu'on prétendait ses ennemis. Nous les reproduisons à l'Appendice tels qu'ils ont été rédigés.

La situation de Coffin comme Principal du collège de Beauvais n'était que provisoire; le chef officiel était toujours le vieux Bouteillier, dont Rollin n'était que le Coadjuteur; mais Bouteillier mourut en cette année 1712. Rollin, devenu alors Principal titulaire, donna sa démission en faveur de Coffin, et le P. Le Tellier, ne faisant aucune opposition à sa nomination, —

1. *Opuscules*, t. I, p. 68 et 69.

l'ami de Rollin ne s'était pas encore compromis par quelques manifestations jansénistes, — Coffin devint définitivement Principal du collège de Beauvais, qu'il administra et rendit prospère pendant près de trente ans.

La longue durée des fonctions de Principal n'était pas rare dans l'ancienne Université. Dans ce même collège de Beauvais, nous trouvons Grangier, qui, malgré tous ses déboires, resta, comme Coffin, plus de trente ans dans la maison.

Dans d'autres collèges, Gobinet, Durieux au Plessis-Sorbonne, ne furent pas moins longtemps à la tête de leurs collèges, qu'ils rendirent florissants, justifiant cette maxime dont l'expérience a prouvé la vérité : c'est que la prospérité, comme la ruine d'une maison d'éducation, tient surtout à la personne qui la dirige.

Dans un grand discours qu'il prononça suivant l'usage (*supplicatio verna*), Coffin rappela, le 19 mars 1719, en faisant l'historique de la maison qu'il dirigeait, l'administration si paternelle et si glorieuse de Rollin, son prédécesseur et son ami : *Unum est quod mihi præsertim, nisi ingratus haberi velim, prætermittere nefas esset. Meministis omnes quid in ea domo ante aliquot annos repentinæ mutationis acciderit. Cesserat ab illius gymnasii regimine vir in illius celebritatem splendoremque natus, omnibus bonis acceptus, litterarum magister egregius, de tota universitate nostra multiplici nomine inter paucos bene meritus, de quo neque silere Rectorem oportuit nec amicum decet plura dicere. Merebat igitur, amisso peritissimo duce, lycæum Bellovacum, et tanquam destituto gubernatore ventisque et undis permissa cymba fluctuabat. Magna intus forisque consternatio in præsens, tristior in futurum expectatio.* (Coffin, *Œuvres*, t. I, p. 263.)

VI

APRÈS LE PRINCIPALAT

(1713-1733)

I

PERSÉCUTION DU JANSÉNISME : DISGRÂCE DE ROLLIN

Rollin dans sa retraite. — Composition de l'Abrégé de Quintilien. — Publication de la bulle *Unigenitus* (1713) : opposition de Rollin. — Refus de bénéfices ecclésiastiques. — Conférences à Saint-Étienne du Mont. — Ordre de les interrompre. — Condamnation des 101 propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel. — Adhésion de huit évêques à l'appel réclamé par le cardinal de Noailles. — Élection rectorale anti-janséniste de Poirier. — Déclaration d'appel à un concile général.

En quittant le collège de Beauvais, Rollin, désormais libre, put se livrer à l'étude dans sa maison de la rue Saint-Étienne-du-Mont, et mettre à exécution son projet de donner une édition abrégée de l'*Institution oratoire* de Quintilien, qui, pendant de longues années, avait été le sujet de ses leçons au Collège de France ¹. Il en retrancha, dit de Boze, tout ce qui lui paraissait inutile pour former des orateurs ou des gens de bien; il exposa sa méthode dans une élégante préface, mit des sommaires à la tête des chapitres, accompagna le texte de notes excellentes et l'ouvrage parut en 1713, en deux volumes in-12.

Ce travail ne fut pas le seul qui l'occupa dans sa retraite. Il avait un goût tout particulier pour l'histoire, et la lecture des historiens grecs et romains était pour lui pleine de charme. Il s'y livra non seulement par plaisir, mais encore pour se pré-

1. *Opuscules*, t. 1, p. 12.

parer à la composition d'une *Histoire ancienne* écrite en français. Un pareil ouvrage manquait dans l'enseignement; et Rollin, qui regardait l'histoire comme la meilleure école de morale, crut remplir un devoir sacré en comblant cette lacune.

Malheureusement, la tranquillité nécessaire pour mener à bonne fin une pareille entreprise lui fit souvent défaut. Dès l'année de sa retraite, la bulle *Unigenitus*, publiée en France, fut pour lui et pour bien d'autres, dit Crévier, une source de persécutions qui ne cessèrent qu'avec sa vie.

Inébranlable dans ses convictions, il ne fit jamais la moindre concession, et quoique d'un caractère naturellement doux, il défendit constamment et avec énergie ce qu'il regardait comme la vérité. Des considérations d'intérêt personnel ne le touchèrent pas. M. de Mesmes, Premier Président du Parlement, qui n'avait pu obtenir son maintien à la Principauté du collège de Beauvais, voulait au moins lui procurer un dédommagement en le faisant nommer à un bénéfice; ses démarches auprès du Cardinal de Bissi allaient aboutir, quand Rollin, tout en le remerciant de sa bienveillance, le pria de ne pas donner suite à cette affaire ¹. La seule faveur qu'il demanda, et qu'il obtint (1714), fut de paraître en surplis dans le chœur de Saint-Étienne du Mont, sa paroisse, et d'y faire des conférences publiques sur l'histoire sainte. « Après l'instruction, il écoutait ceux ou celles qui voulaient lui rendre compte de ce qu'ils avaient entendu, ou lui réciter quelque partie considérable de l'Écriture qu'ils avaient apprise par cœur. Il animait leur émulation par des prix qu'il distribuait à ses frais ². » Ces conférences, quoique suivies par un auditoire qui ne devait porter aucun ombrage à l'autorité, firent néanmoins quelque bruit. Il fut menacé par ordre de la Cour, lisons-nous dans les *Nouvelles ecclésiastiques*; et M. le cardinal de Noailles l'exhortant à être plus circonspect, et à ne pas s'étendre, comme il le faisait, sur les vérités condamnées par la bulle, il répondit qu'il ne pouvait s'en dis-

1. *Opuscules*, t. I, p. 46. — Le désintéressement de Rollin était habituel; toutefois il est bon de remarquer que dans les raisons qu'il alléguait, il en est une qu'il cacha : c'est la soumission à la bulle *Unigenitus*, attachée comme condition à l'obtention des bénéfices dans l'ordre ecclésiastique. (*Notes inédites*.)

2. *Ibid.*, p. 37.

penser lorsque le texte qu'il expliquait énonçait une vérité. Il fallut donc cesser par ordre, et à la prière de M. de Noailles. Cet incident, et bien d'autres qui troublèrent sa vie à cette époque, ne l'empêchèrent cependant pas de continuer ses leçons au Collège de France.

Son modique traitement comme Lecteur royal, joint à la pension qu'il avait en la prudence de se faire allouer en qualité de professeur émérite peu de temps avant sa disgrâce¹, étaient, avec ses économies, les seules ressources qu'il possédât; mais elles lui suffisaient, tant sa vie était simple et frugale.

Ses relations avec les plus hauts personnages l'obligeaient cependant à ne pas refuser quelquefois les nombreuses invitations qui lui étaient faites. Il s'y rendait pendant les jours de la semaine, mais il se réservait le dimanche, afin de pouvoir aller à vêpres. « Certains de ces diners, dit Crévier, étaient un délassement nécessaire pour le tirer de son cabinet; mais il n'en était pas content s'il n'y trouvait quelque bien à faire, et si, après le repas, quelque jeune enfant de l'un ou l'autre sexe ne lui donnait lieu de remplir son œuvre, en lui rendant compte de quelque partie de l'histoire sainte ou profane, ou ne récitait quelque pièce de poésie². Mais si, par déférence pour des personnes du plus haut rang, il assistait à des repas qui n'avaient d'autre mérite que la magnificence du service et les grands noms des convives, il en revenait mal satisfait. Il préférerait de beaucoup les tables des bourgeois honnêtes qui, zélés pour la bonne éducation de leurs enfants, lui demandaient des conseils. Ce sont là, disait-il, mes dues et pairs³. » Cette société était du reste en rapport avec son origine plébéienne, ses sentiments démocratiques et son dédain des honneurs et des richesses.

L'opposition à la bulle *Unigenitus* fut la préoccupation constante de la seconde moitié de sa vie et la cause de toutes ses disgrâces. On sait que cette fameuse bulle, appelée aussi *Constitution Unigenitus*, condamnait 101 propositions extraites des *Réflexions morales sur l'Ancien et le Nouveau Testament* par

1. Le texte de la délibération en vertu de laquelle il obtint cette pension est trop intéressant pour que nous ne le reproduisions pas en entier dans l'Appendice.

2. *Opuscules*, t. I, p. 50.

3. *Ibid.*, p. 51.

le P. Quesnel de l'Oratoire. Elle fut soumise à la signature du clergé. La majorité signa, mais le cardinal de Noailles réclama une explication de la bulle. Huit évêques adhérèrent à cette réclamation. Quarante autres signèrent leur soumission à la bulle, et exigèrent la signature des récalcitrants. La bulle fut enregistrée sous la réserve habituelle des libertés gallicanes.

Comme l'*Explication* ou l'*Appel* que réclamait le cardinal de Noailles précédait de quelques jours l'enregistrement des lettres patentes relatives à la bulle, il en résulta que l'obéissance à cette bulle pouvait logiquement être contestée et le cardinal fit à cet effet un mandement ordonnant, avant de se conformer à la bulle, d'attendre la décision du pape au sujet de l'*Appel* qu'il lui avait adressé. Cette résistance fut cause d'un conflit dont l'Université ressentit le contre-coup.

Aux élections rectorales d'octobre 1718, une cabale porta au Rectorat Philippe Poirier, prêtre du diocèse de Blois, régent de philosophie au collège de Lamarche, et précédemment précepteur dans de riches familles. On l'accusa d'avoir, pendant qu'il avait été précepteur, fait suivre à ses élèves, au mépris des règlements académiques, les classes des Jésuites. Ceux-ci, par reconnaissance, réussirent à le faire nommer Recteur, ce qui excita au plus haut point, dans l'Université, la colère du parti janséniste¹. Crévier nous donne à ce sujet, dans des notes inédites, des détails que les éditeurs des *Opuscules* n'ont que très imparfaitement reproduits. Comme ils sont fort intéressants et des plus authentiques, puisqu'ils émanent de Crévier, témoin des faits qu'il raconte, nous les donnons en entier, pour rétablir Rollin dans son véritable rôle :

« Quand la liberté fut rendue à l'Université, dit Crévier, de choisir un Recteur à la place de celui que la violence et la cabale avaient porté à cette dignité, en haine du cardinal de Noailles et contre le vœu de la Compagnie, M. Rollin eut grande part à la délibération qui fut prise par la Faculté des Arts, pour flétrir l'intrus, l'obligeant à se dépouiller dans l'assemblée même des ornements rectoraux, le privant du droit de présider à l'élection de son successeur, et lui faisant défense de porter la pelisse d'ancien recteur². »

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 365.

2. *Notes inédites*. — Quiconque avait été Recteur avait le droit de

Parmi les principaux membres de la Nation de France qui interjetèrent appel à la bulle, « le nom de Rollin parut avec distinction dans les actes intéressant la cause commune. L'amitié qui le liait avec le P. Quesnel reçut une satisfaction particulière quand il vit l'Université revendiquer son ami comme un de ses membres, et se déclarer lésée elle-même par l'injustice faite à celui qu'elle avait instruit et gradué ¹. »

On peut croire que Rollin contribua plus que personne à persuader à l'Université de faire usage de cette Déclaration. Ce fut lui qui tint la plume, et cette pièce est pleine de feu, mais d'un feu sage et réglé par la prudence. Tout le monde en a admiré non seulement l'élégance, mais encore la dignité, la force de la pensée, la précision et la justesse du raisonnement. « Elle a été traduite en français, et M. Rollin, dit Crévier, en revit, avec M. Coffin et avec moi, la traduction. »

II

DEUXIÈME RECTORAT

Gratuité de l'enseignement. — Discours de Rollin. — Son second Rectorat. Sa courte durée (1720). — Affaire de l'Accommodement. — Opposition de Rollin. — Rejet de sa candidature à l'Académie française et à l'Inspection au Collège de France. — Sa grave maladie en 1720. — Poursécution contre les Jansénistes. — Le *pot au noir* du Père La Chaise. — Composition du *Traité des Etudes* (1725-1728).

Cette même année 1719, où mourut le P. Quesnel, cause de tant de luttes et de misères, fut des plus importantes pour Rollin. Louis XV venait d'accorder à l'Université, en échange des revenus qu'elle percevait sur les Messageries, la gratuité de l'enseignement. Rollin fut chargé de prononcer le discours touchant ce grand événement; et il s'en acquitta, disent les mémoires du temps, avec une éloquence digne d'admiration ².

revêtir la pelisse, signe de son ancienne dignité, et de prendre le titre de *Vir rectorius*.

1. *Notes inédites*. — Crévier fait ici allusion à la déclaration de l'Université dont il va être parlé.

2. Rollin reçut, lisons-nous dans Jourdain (*Histoire de l'Université*, p. 333), pour ce discours, 300 livres d'honoraires sur la caisse de la Compagnie, en vertu d'une délibération de l'Université en date du 27 juin 1724. Ce discours, suivant l'usage, fut écrit et prononcé en latin, mais les *Opus-*

Il y énuméra, tout en faisant l'éloge de son passé glorieux, les progrès que l'Université devait réaliser. Elle en fut tellement charmée, qu'elle insista auprès de lui pour qu'il traitât avec plus de développements les différents points sur lesquels il appelait l'attention. Rollin céda à ces instances, et composa le *Traité des Études*, que l'Université, à qui il fut dédié, reçut avec des applaudissements avant-coureurs de ceux du public.

« Jusqu'alors la Constitution *Unigenitus* n'avait causé d'autre chagrin à M. Rollin, dit Crévier, dans les *Notes inédites*, que celui qu'un cœur chrétien comme le sien devait ressentir pour le tort qu'elle faisait à la religion; mais la politique attira des disgrâces aux opposants, et M. Rollin se trouva dans le cas d'en mériter sa part. »

L'Université, pour lui témoigner sa reconnaissance, l'élut Recteur en 1720. « Son intention, dit de Boze, n'était pas seulement de s'aider de ses lumières pour l'amélioration des études, mais encore de soutenir la cause de l'*Appel* auquel on portait une rude atteinte par l'*Accommodement* qui se négociait avec beaucoup de chaleur¹. » C'était la grosse affaire de ce temps-là. Une fois nommé, Rollin alla saluer M. le Chancelier, qui lui donna quelques avis au sujet de l'*Accommodement*. Pour toute réponse, le Recteur cita ces paroles de l'épître du dimanche précédent : *Intelligite quæ sit voluntas Dei*, « sachez discerner la volonté de Dieu. Voilà, ajouta-t-il, la règle que je veux suivre. » Une pareille attitude déplut d'autant plus à la Cour qu'elle n'avait pu encore obtenir du Parlement qu'il enregistrât la déclaration du roi autorisant l'*Accommodement*. C'était un succès pour les appelants, mais on craignait que la résistance ne se soutînt pas jusqu'au bout, et que le Parlement ne se rendît enfin à des sollicitations répétées².

cules en donnent une traduction française par M. H., avocat des académies d'Auxerre et de Châlons-sur-Marne (*Opuscules*, t. I, p. 400.)

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 303. — Cet accommodement vint à la suite d'un conflit entre le cardinal de Noailles, autorisant par un mandement à ne pas se soumettre à la bulle, et l'autorité royale, enjoignant de s'y soumettre. La Faculté de Théologie, consultée à ce sujet, n'osait se décider lorsque Habert proposa un *accommodement* consistant à enregistrer la bulle, mais sans l'accepter ni l'approuver. Après de longues discussions, la Faculté finit par consentir à ce que le Parlement enregistrât la bulle, et qu'il y joignit son approbation.

2. *Notes inédites*. — Le Parlement, qui s'était énergiquement prononcé

Rollin saisit l'occasion d'accentuer l'opposition de l'Université, en prononçant, dans l'assemblée qui se tint aux Mathurins le 11 décembre, et avant la procession rectorale, un discours où il rappela avec feu l'ardeur de l'Université de Paris à défendre l'ancienne doctrine, son appel éclatant à un concile général et la requête qu'elle avait présentée au Parlement. « Vous avez voulu, dit-il, témoigner par là que vous n'avez eu aucune part à de récentes capitulations, mais que vous vous tenez attachés à cet Appel comme à l'ancre inébranlable de la foi ¹. »

Ce discours passionné fut approuvé par l'Université, qui ordonna son insertion sur ses registres, pour y être conservé comme un monument perpétuel de son attachement à la saine doctrine; mais il attira sur Rollin les foudres de la Cour. Ordre fut expédié à la Faculté des Arts de ne pas continuer, lors de l'élection qui devait se faire le 16 du mois, les fonctions de Recteur à Rollin ². Il se soumit sans murmure et sans peine, mais il changea si peu sa façon de penser, que, dès le lendemain du jour où il fut dépouillé de la pourpre rectorale, il alla signer l'Appel auquel il n'avait pas voulu jusque-là mettre son nom, pour ne pas compromettre la Compagnie (1720).

Le vœu des gens de bien l'appelaît auprès de la personne du Dauphin pour prendre part à son éducation; mais on ne pensa à lui que pour l'en exclure, et l'exemple de M. le Duc d'Orléans, qui l'invita à donner quelque soin à l'éducation de son fils, ne fut pas contagieux.

Ce fut encore en haine de ses opinions que l'Académie française lui fut fermée. Plusieurs membres de cet illustre corps souhaitaient beaucoup de l'acquiescer comme confrère, et la chose aurait réussi, sans que celui qu'il s'agissait de décorer d'un titre très recherché fit une démarche pour obtenir cet

pour un appel à un Concile général, et contre l'Accommodement, fut exilé à Pontoise (1720); mais, voyant que la résistance était sans effet, et qu'il était menacé d'être envoyé à Blois et de voir ses offices remboursés avec le papier décrié de Law, il céda, enregistra la déclaration d'accommodement, et l'abbé Dubois, qui n'était intervenu dans le débat que pour complaire au pape et obtenir le chapeau de cardinal, réussit dans ses vues, et fut promu au cardinalat en 1721.

1. Laflitau, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, t. II, p. 180.

2. *Notes inédites*.

honneur. Mais il avait le malheur de déplaire à un ministre puissant, le cardinal Dubois, qui regardait comme ses ennemis tous ceux qui ne se soumettaient pas à sa façon de penser sur les querelles de religion. C'est ce qui rendit inutile la bonne volonté des académiciens ¹.

Il en fut de même pour la place d'Inspecteur du Collège Royal qui vint à vaquer. En sa qualité de doyen des professeurs, il y aurait certainement été nommé, si le cardinal ne s'y était opposé.

Ces hostilités auraient profondément affligé tout autre que Rollin; elles eurent peu de prise sur son âme tout en Dieu, peu sensible aux distinctions et aux honneurs de ce monde. Il éprouva plus de douleur de la mort de son frère, qui s'éteignit en cette même année 1720, que des injustices dont il était victime.

Il fut lui-même à cette époque si gravement malade, qu'il reçut le Saint Viatique. Aux approches de cette auguste cérémonie, rapporte Crévier, il dit à son fidèle domestique Dupont et à la gouvernante qui dirigeait alors sa maison : « Je ne veux pas voir de larmes, ni de marques d'affection; c'est ici un jour de fête ². »

Les années qui suivirent toutes ces traverses ne furent pas pour Rollin des années de tranquillité, car les persécutions contre les Jansénistes continuèrent avec plus de violence que jamais. Plus de trois mille lettres de cachet atteignirent les malheureux soupçonnés d'adhérer au *parti*. Une ligne, une phrase louche glissée sournoisement par un ennemi, pouvaient perdre l'homme le plus innocent. Le P. La Chaise disait en toute vérité, en parlant du soupçon de Jansénisme dont il était alors si aisé de noircir les gens : *C'est mon pot au noir* ³.

1. *Notes inédites.*

2. *Ibid.*

3. Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, t. VI, p. 180. — Cf. l'histoire suivante, racontée par Saint-Simon. Le duc d'Orléans, partant pour l'armée d'Espagne (1701), recommandait au roi Fontpertuis parmi les officiers qui devaient la suivre. « Comment, mon neveu, dit le roi, le fils de ce janséniste! Je ne veux pas de cet homme avec vous. — Je ne sais ce qu'il a fait, répondit le duc, mais il n'a garde d'être janséniste, car il ne croit pas en Dieu. — Est-ce possible, mon neveu? répondit le roi. — Rien de plus certain, sire. — Puisqu'il en est ainsi, dit le roi, il n'y a pas de mal, vous pouvez l'emmener. » (Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, t. IV, p. 490.)

Le cardinal Dubois ne se faisait pas faute de donner satisfaction au pape et aux Jésuites, et Rollin souffrait naturellement de ces persécutions. Néanmoins il travailla avec ardeur au *Traité des Études*. En 1726, parurent les deux premiers volumes et les deux derniers furent publiés en 1728.

Nous aurons à examiner plus tard la valeur de ce *Traité*, que les hommes les plus autorisés ont proclamé, peut-être avec quelque exagération, *le livre par excellence* en fait de pédagogie; toujours est-il qu'il a rendu de grands services à l'enseignement, et que certaines de ses parties méritent les éloges qui en ont été faits.

III

CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION DU JANSÉNISME SCÈNES DU CIMETIÈRE SAINT-MÉDARD

Ministère du cardinal de Fleury, hostile à Rollin. — Concile d'Embrun. — Exil de Soanem. — La Faculté de Théologie persécutée. — Mort du diacre Paris (1732). — Fréquentes visites de Rollin au cimetière Saint-Médard. — Publication des premiers volumes de *l'Histoire ancienne*. — Visite de la police à la maison de Rollin. — Sa lettre au cardinal de Fleury. — Réponse de ce dernier. — Correspondance très étendue de Rollin, notamment avec J.-B. Rousseau.

L'avènement au pouvoir du cardinal de Fleury ne fut pas pour les Jansénistes plus favorable que ne l'avait été celui du cardinal Dubois. Port-Royal ne lui était pas seulement odieux comme parti religieux, mais encore comme une entrave au gouvernement. Il lui reprochait d'être hostile à la suprématie pontificale et de n'admettre, en fait de dogme et de discipline, que ce qu'ordonnent les évêques réunis en concile général. Il lui reprochait encore de ne pas reconnaître l'autorité des conciles particuliers, tel que celui d'Embrun, présidé par le cardinal de Tencin, qui avait condamné, exilé à la Chaise-Dieu et réduit à l'impuissance Soanem, le vieil évêque de Senez, à cause de ses opinions jansénistes.

À la suite du concile d'Embrun, cent docteurs les plus pieux et les plus éclairés de la Faculté de Théologie furent chassés de la Sorbonne. La malheureuse Faculté, par suite des exclusions,

fut réduite à un tel état qu'on lui donna le nom de Faculté *Carcasse*, suivant l'énergique expression d'un magistrat¹.

Un autre célèbre Janséniste, le diacre Pâris², mourut à cette même époque (1727). Il était, comme le P. Quesnel, en relations avec Rollin, qui, ne considérant que sa piété, ses austérités et son énergie pour la défense de ce que les Jansénistes appelaient la *vérité*, avait pour lui une vénération extrême. Le diacre Pâris était du reste reçu familièrement à Villeneuve, par l'abbé d'Asfeld, ami de cœur de Rollin; il n'en fallait pas davantage pour que la sympathie de ce dernier lui fût acquise. On connaît la fin du diacre Pâris, le plus obstiné des appelants, les prétendus miracles opérés sur sa tombe au cimetière Saint-Médard, les scandales auxquels les Convulsionnaires donnèrent lieu, et les mesures de police qui en empêchèrent la continuation.

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques* (p. 149), auxquelles collaboraient l'abbé Duguet et Rollin, appelaient le concile d'Embrun *le Brigandage d'Embrun*. Soanem, aux yeux des Jansénistes, passait pour un saint faisant des miracles; on ne l'appelait que le Bienheureux Soanem. Il mourut en 1741, la même année que Rollin, qui correspondait avec lui et lui portait une vive affection. Il lui envoyait ses ouvrages à mesure qu'ils paraissaient; et l'exilé se confondait en remerciements et en éloges. Ce qui le transportait surtout, c'était la fidélité et l'énergie avec lesquelles il faisait, en union avec l'Université, opposition à la bulle. « Votre nom, monsieur, lui écrivit-il, si cher à la France, se lira avec distinction parmi les braves d'Israël; on ne comptera leur nombre que pour peser la valeur de leur suffrage.... L'orage présent, ajoutait-il en 1731, m'a empêché de vous marquer par écrit la moitié de ma reconnaissance et, si j'osais, de ma tendresse pour un si digne panégyriste de la *vérité*, tel que le Seigneur l'a formé en vous. Je bénis Dieu du calme qu'il vous donne en cette tempête, parce que je suis bien convaincu que vous le faites servir au progrès du règne de la grâce.

J'ai l'honneur d'être, avec une tendre vénération,
le plus humble et le plus dévoué de vos serviteurs,
JEAN, Evêque de Senez, *Vinctus Christi Jesu*.

A la Chaise-Dieu, 5 janvier 1731.

(*Opuscules*, t. I, p. 225.)

2. François de Pâris, né à Châtillon (Seine) en 1690, mourut en 1727. Fils d'un conseiller au Parlement, il embrassa avec ardeur le Jansénisme, en appela de la bulle *Unigenitus*, et refusa de signer le *Formulaire*. Il s'établit au faubourg Saint-Marcel, où il se consacra à l'instruction des pauvres; ses austérités excessives abrégèrent ses jours et il fut enterré au cimetière Saint-Médard. De nombreux *partisans* (les Convulsionnaires) se livrèrent sur sa tombe à des scènes extravagantes, prétendant qu'il s'y opérait des miracles. Le cimetière fut fermé en 1732.

Rollin, dans sa foi naïve et son ardeur religieuse, crut devoir honorer ce fervent disciple de Port-Royal, qu'il regardait comme un saint. Il alla au cimetière Saint-Médard, se mêla à la foule des Convulsionnaires, et assista au spectacle affligeant des *secours* à l'aide desquels ils opéraient leurs prétendus miracles. « Il y était, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, l'un des plus assidus, et l'on se souvint avec édification de l'y avoir vu fréquemment psalmodier auprès du tombeau avec les fidèles qui s'y rassemblaient. C'est lui qui revit et qui retoucha la vie de ce serviteur de Dieu, publiée en 1730¹. »

Cet excès de vénération à l'endroit d'un visionnaire certainement honnête, mais hanté d'une dévotion exagérée, peut être reprochée à Rollin. Cet épisode est triste dans sa vie, si sage du reste et si bien remplie. Heureusement qu'en dehors de cet excès de piété, qui n'occupa qu'une faible partie de son temps, il consacra ses loisirs à la composition de son *Histoire ancienne*, à laquelle il s'était préparé depuis de longues années par la lecture assidue des historiens, des philosophes et des orateurs de l'antiquité.

Cette étude, à laquelle il se livrait dans le principe pour son instruction personnelle, n'avait point pour but la publication des histoires qu'il écrivit plus tard; mais, après le succès qu'obtint le *Traité des Études*, il crut nécessaire de compléter l'œuvre qu'il avait commencée par la composition des deux histoires qui lui paraissaient d'une utilité indispensable pour la jeunesse. « Si l'on me jugeait capable d'un pareil ouvrage, dit-il, et que Dieu me donnât assez de vie et de santé (il avait alors soixante-dix ans) pour l'entreprendre, à défaut d'un meilleur ouvrier, je m'en chargerais volontiers quand j'aurai achevé celui que j'ai entre les mains². » Il s'en chargea, et dès 1730 parurent les deux premiers volumes de l'*Histoire ancienne*; les deux volumes suivants se succédèrent avec une rapidité inconcevable pour un homme de son âge, mais sa robuste santé³ lui permettait de se livrer à un travail qui pour tout autre aurait été excessif. Dupont, son fidèle domestique, n'obtenait qu'avec

1. Mathieu, *Histoire des Convulsionnaires*, p. 124.

2. *Traité des Études*, t. III, Avertissement.

3. *Opuscules*, t. I, p. 52.

peine un moment d'audience pour lui rendre compte de ses dépenses ou lui faire signer des quittances. Il était, comme Plin l'Ancien, avare de son temps; et il sentait le prix d'une demi-heure. Au lieu de se raser lui-même, comme il le faisait d'habitude, il se faisait raser pour économiser un quart d'heure. Il soupa à huit heures et demie; mais en Carême, comme son repas du soir n'était presque rien, il ne descendait pour le prendre qu'à neuf heures, et gagnait ainsi une demi-heure pour son ouvrage. « Il est vrai, ajoute Crévier, que sa santé vigoureuse et sa gaieté naturelle l'aidaient à soutenir cette assiduité persévérante dans son travail. Il n'a jamais connu le mal de tête; son caractère était gai, trouvant en lui-même la paix et la sérénité. »

Ces deux qualités lui servirent d'autant plus qu'elles furent mises à de dures épreuves. Son assiduité au cimetière Saint-Médard fut très mal vue en haut lieu. Il avait beau adresser au cardinal-ministre chaque volume de son Histoire à mesure qu'il paraissait, il en recevait une lettre de remerciement très flatteuse, mais il n'était pas moins noté comme un dangereux ennemi de l'État, ainsi que de l'Église, et, à ce titre, passible du traitement attaché à une si déplorable conduite.

On le lui fit bien voir. Le 26 janvier 1732, M. Hérault, lieutenant de police, fit faire une visite dans sa maison sur le faux avis qu'une imprimerie était cachée chez lui dans quelque souterrain. « Les gens de police étaient chargés d'une lettre du magistrat¹ annonçant à M. Rollin cette étrange visite. Il était sorti pour dîner en ville, mais à une assez petite distance. On lui porta la lettre de M. Hérault; et quand il en eut fait la lec-

1. Voici la lettre de M. Hérault, lieutenant de police, à Rollin :

Du 26 janvier 1732.

« C'est avec douleur, monsieur, que je suis obligé de renvoyer chez vous y faire une nouvelle visite, mais les avis que Son Eminence a reçus sont si précis et si détaillés, qu'il est difficile de ne pas croire qu'on imprime dans quelques souterrains de votre maison; ce serait sans doute à votre insu, mais quoi qu'il en soit, Son Eminence juge qu'il est indispensable d'éclaircir la vérité.

« Je suis très parfaitement

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« HÉRAULT. »

Opuscles, t. I, p. 236. — Voir la relation de la visite à la p. 74.

ture, sans rien dire de ce qu'elle contenait, il demanda la permission de s'absenter un moment. Il vint à sa maison, fit remettre toutes les clés à celui qui commandait la brigade, et s'en retourna dîner avec autant de tranquillité et de gaieté que s'il ne fût rien arrivé. »

Effectivement il n'avait aucun motif d'inquiétude, sachant bien que l'avis donné à M. Hérault n'avait de réel que la malignité des délateurs. Les agents chargés de la visite la firent poliment, mais avec toute l'exactitude possible. Ils descendirent dans les caves, et même dans le puits; ils sondèrent le terrain à coups de pioche redoublés; mais toutes les recherches furent inutiles. Ils se retirèrent confus de n'avoir aucune pièce à rapporter. « C'est la seconde visite faite par ordre du ministère, dit Crévier; la première avait eu moins d'éclat. Je n'en ai conservé presque aucune idée. »

Rollin, injustement attaqué, ne manqua pas d'écrire au ministre la lettre ci-après où il se plaignait en termes respectueux mais fermes des mesures outrageantes employées contre lui.

27 janvier 1732.

« Monseigneur,

« On vient de faire dans ma maison, par ordre de Votre Éminence, une visite dont la cause est bien triste pour moi. Je n'ai qu'à me louer de l'honnêteté de M. le Lieutenant de Police, et des ordres qu'il a donnés pour que cette visite se fit sans bruit et sans éclat. Mais je ne puis, Monseigneur, n'être pas extrêmement affligé et blessé des soupçons de Votre Éminence à mon égard. J'ai assuré plus d'une fois M. Hérault, et Votre Éminence ne l'ignore pas, que ni moi ni les miens ne lui donnerions jamais aucun sujet de plainte. Il faudrait que la tête m'eût tourné pour donner ici retraite à des imprimeurs, et qu'eux-mêmes eussent perdu le sens commun pour chercher un asile dans une maison comme la mienne, après toutes les recherches qu'on y a déjà faites. Cependant, Monseigneur, je me trouve encore exposé à des soupçons plus violents que jamais.

« Les avis que Votre Éminence a reçus sont si précis et si détaillés, m'écrivait-on, qu'il est difficile de ne pas croire que l'on imprime dans quelques souterrains de ma maison. Sur cette croyance, on visite tout depuis le haut jusqu'en bas; on fouille, on creuse dans les caves et l'on descend dans le puits pour découvrir à la lueur des flambeaux ces prétendus souterrains qui doivent exister quelque part. On n'en trouve pas la moindre trace, ni la moindre apparence. Ce qui m'afflige, Monseigneur, c'est qu'après toutes ces épreuves tant de fois

réitérées, et conduites dans cette dernière visite à une entière évidence, je n'oserais me flatter encore qu'on veuille me laisser en repos. Je suis un homme de rien, et je ne tiens nul rang dans l'État; mais cependant je crois mériter qu'on se fie à ma parole. Il est bien triste, Monseigneur, que, sur le rapport de malheureux délateurs convaincus cent fois de faux, d'honnêtes gens se trouvent tous les jours exposés à de si indignes traitements. Je ne puis vous dissimuler la peine que je ressens de me voir ainsi décrié et noirci dans l'esprit de Votre Éminence, pendant que, par un travail assidu et pénible, je fais tous mes efforts pour lui plaire. Mon indifférence sur ce point vous serait injurieuse, et je vous prie de vouloir bien regarder le vif sentiment de douleur dont je suis pénétré comme une preuve non suspecte du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« de Votre Éminence, etc ¹. »

Réponse de M. le cardinal de Fleury à M. Rollin.

Versailles, le 31 janvier 1732.

« Avant de répondre, Monsieur, à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, du 27 de ce mois, j'ai été bien aise d'être informé à fond des raisons qui ont obligé à faire une seconde visite chez vous, et je ne puis vous cacher qu'un homme de votre mérite et de votre capacité ne devrait pas être exposé au juste soupçon que donnent contre lui ses assiduités à tout ce qui se passe d'indécent, et on peut même ajouter de ridicule, à Saint-Médard. Je ne vous cacherai pas aussi qu'un de mes amis, entretenant un homme fort entêté de ce qu'on appelle le *parti*, ne feignit pas de dire qu'il se conduisait uniquement par vos conseils, et je sais qu'il y en a plus d'un de cette espèce. Je n'entreprendrai pas de chercher à vous convaincre; mais un homme de lettres comme vous pourrait se borner avec bienséance à ce qui est de sa sphère, et ne point se mêler dans les disputes qui ne sont guère du ressort de la sorte d'études où vous vous appliquez si utilement et avec tant de succès. Je suis fort aise que, malgré les avis qu'on avait eus qu'on imprimait dans les souterrains de votre maison, cela ne se soit pas trouvé juste, et plus aise encore qu'on ait observé avec vous toutes les mesures de bienséance et de politesse qui sont dues à une personne de votre mérite, et que je fais profession, Monsieur, d'estimer autant que je le fais,

« Le cardinal de Fleury ². »

1. *Opuscules*, t. 1, p. 237.

2. *Ibid.*, p. 240.

Réponse de M. Rollin à la lettre précédente.

Ce 5 février 1732.

« Monseigneur,

« A travers les reproches que Votre Éminence me fait dans la réponse dont elle m'a honoré, j'entrevois un fond de bonté et de bienveillance pour moi, dont je suis extrêmement touché, et qui me donne occasion, j'ai presque osé dire qui me donne droit de lui ouvrir mon cœur et de me montrer à Elle tel que je suis et sans déguisement.

« Quoique je sois un homme sans conséquence, mes sentiments sur les affaires présentes ne sont point inconnus. Je sais que Votre Éminence aime et estime trop la sincérité pour me laisser lieu de craindre qu'elle ne tourne contre moi l'aveu simple et ingénu que je lui fais ici, et qui d'ailleurs ne lui apprend rien de nouveau. Mais je puis l'assurer que j'ignore ce que c'est que de dogmatiser et d'instruire qui que ce soit sur les contestations du temps. Je n'en suis pas capable et n'en ai pas le loisir.

« Le fait qu'on vous a cité sur ce point, Monseigneur, *d'un homme fort entêté de ce qu'on appelle communément le parti, qui se conduit uniquement par mes conseils*, permettez-moi cette expression, est absolument faux, et n'a pas plus de réalité que les souterrains de ma maison. Des pères et des mères, excités par la lecture de mes livres, s'adressent quelquefois à moi pour ce qui regarde les études de leurs enfants; à quoi je ne crois pas devoir me refuser entièrement. Je ne m'y prête néanmoins que sobrement et avec réserve, parce que je suis fort avare de mon temps; et je me renferme avec soin dans ce qui a rapport à l'éducation. Mais que je me mêle de conduire aucune personne par mes conseils sur les affaires présentes, rien n'est plus éloigné de la vérité. J'ai été quelquefois à Saint-Médard qui est à ma porte, avec confiance dans l'intercession d'un grand serviteur de Dieu, dont j'ai connu et admiré l'humilité profonde, l'austère pénitence et la solide piété. Mais j'y ai été trop rarement, pour qu'on ait pu, sans vouloir tromper Votre Éminence, appeler cela des *assiduités*.

« Tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, me marque clairement qu'il y a des personnes mal intentionnées qui vous indisposent contre moi, en supposant des faits ou du moins en exagérant et empoisonnant des choses innocentes en elles-mêmes. La dernière visite dont le bruit s'est répandu dans tout Paris, a mis mon innocence et la malignité des calomnieurs dans un plein jour et une entière évidence; il semble qu'on en soit fâché; on s'efforce de me faire paraître coupable à vos yeux par d'autres imputations, à peu près comme le loup en usait à l'égard de l'agneau. J'ose supplier Votre Éminence de ne consulter dans ce qui me regardera que son bon cœur, sa raison, son équité et de ne

pas ajouter foi facilement à des rapports dont Elle a reconnu à mon égard plus d'une fois la fausseté et l'injustice.

« Je croyais, Monseigneur, que l'ouvrage que j'ai entrepris, qui doit certainement occuper un homme tout entier, me servirait d'apologie auprès de Votre Éminence, et de preuve certaine que je ne me mêle pas d'autre chose. En effet, j'écarte avec une rigide sévérité tout ce qui peut m'en distraire. Je ne fais ma cour à personne : je n'importune point les Puissances; je ne sollicite point de grâces, vous le savez, Monseigneur. Il n'y a point de place, si lucrative ou honorable qu'elle puisse être, qui soit capable de m'en tenter : il n'est pas nécessaire de m'en fermer la porte : je m'en exclus moi-même pour vaquer sans partage à un travail qu'il me semble que la Providence m'a imposé.

« Mais pour continuer ce travail, Monseigneur, j'ai besoin de repos et de tranquillité d'esprit; et je n'en puis avoir tant que j'aurai lieu de soupçonner que Votre Éminence est indisposée contre moi. Mon histoire me fournit partout de grands hommes, de grands ministres attentifs à animer les gens de lettres par des louanges et des récompenses. La plume alors me tombe des mains quand je songe que celui qui nous gouverne est mécontent de moi et me regarde d'un mauvais œil.

« Pardonnez-moi, Monseigneur, la longueur de cette lettre, et la liberté avec laquelle je vous ai ouvert mon cœur. Elle ne diminue rien du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« De votre Éminence, etc. 1. »

Ces lettres, écrites en très bon style, sont un modèle de finesse et d'habileté. Rollin, il faut en convenir, avait à défendre une mauvaise cause; il réussit, tout en conservant et en avouant ses convictions, à se tirer de ce mauvais pas dans les meilleures conditions. L'orage qui faillit éclater et entraîner son exil s'apaisa. Il put travailler en repos et il en profita, car deux nouveaux volumes de l'*Histoire ancienne* parurent en 1733.

Malgré les fatigues qu'il s'imposait pour mener à bien une si lourde entreprise, Rollin trouvait encore le temps d'entretenir une nombreuse correspondance. Crévier ne nous a transmis dans les opuscules dont il fut le véritable éditeur qu'un petit nombre des lettres et des réponses écrites par Rollin. Celles dont nous avons la collection presque complète se rapportent à J.-B. Rousseau, alors qu'il était retiré à Bruxelles. Elles

1. *Opuscules*, t. 1, p. 242.

renferment des détails intéressants sur les dernières années du poète, dont on apprécie le talent dans un certain genre, mais dont on ne saurait louer le caractère. Rollin, espérant le conquérir à la piété, lui écrivit de nombreuses lettres, à la fois élogieuses quant au talent poétique de Rousseau, insinuanes et fort adroites à l'endroit des bons sentiments dont il voulait le pénétrer, et sévères par moments quand il le rappelle au repentir et à la modestie.

Cette correspondance nous donne en outre des renseignements inédits au point de vue pédagogique sur la condition des précepteurs dans les grandes maisons. C'est pourquoi nous en donnons dans l'Appendice un résumé assez long.



VII

SES DERNIÈRES ANNÉES

(1735-1741)

I

RÉAPPEL DE LA FACULTÉ DES ARTS

Derniers volumes de l'*Histoire ancienne* (1735-1737). — Rollin entreprend la composition de l'*Histoire romaine*. — Publication des premiers volumes avant sa mort. — Crévier chargé de publier la suite. — Mort de Duguet. — Affliction de Rollin. — Réappel de la Faculté des Arts au sujet de la bulle *Unigenitus*. — Rôle important qu'y joue Rollin. — Élection illégale de l'abbé de Ventadour au Rectorat. — Opposition de Rollin à cette élection et à la révocation de l'appel, ainsi qu'à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. — Invitation satirique aux obsèques de l'Université. — Acceptation de la bulle par une majorité turbulente. — Acte d'opposition de Rollin et de quatre-vingts réappelants. — Destitution de Gibert, Syndic. — Exclusion des réappelants des assemblées générales de l'Université.

Sept années nous séparent à peine de la mort de Rollin ; elles ne sont pas les moins fécondes en travaux.

De 1735 à 1737, il termina les quatre derniers volumes de l'*Histoire ancienne*. Il voyait avec joie arriver le moment où, après avoir travaillé plus de cinquante ans pour les autres, il lui serait enfin permis de ne travailler que pour lui et de renoncer à l'étude des auteurs profanes, qui, dit-il, peuvent plaire à l'esprit, mais sont incapables de nourrir le cœur ¹.

Les sollicitations du chancelier d'Aguesseau et de bien d'au-

1. *Histoire ancienne*, t. XI, 1^{re} partie, Avertissement.

tres le décidèrent à entreprendre la composition de l'*Histoire romaine*. « Après avoir voyagé longtemps dans l'Afrique, dans l'Asie et dans une partie de l'Europe, lui écrivit le Chancelier, il faut que vous reveniez maintenant dans votre patrie, je veux dire dans la République Romaine, dont vous ne sauriez nous refuser l'histoire, à moins d'être ingrat envers elle qui vous a mis en état d'écrire l'histoire de tant de nations, ou bien, si ce dessein vous paraît trop vaste, donnez-nous au moins une Introduction complète à l'*Histoire romaine* ¹. »

Il donna plus que l'Introduction. Sans tenir compte de ses soixante-seize ans accomplis, il entreprit avec une nouvelle ardeur d'écrire l'histoire de ce peuple qu'il aimait, qu'il admirait et qu'il connaissait plus que tout autre, pour en avoir fait son étude préférée.

Il sentait bien qu'à son âge il était téméraire d'aborder un pareil travail; il l'avouait à J.-B. Rousseau. « J'ai la témérité, lui écrivait-il le 11 avril 1737, de m'engager à mon âge de (*sic*) travailler à l'*Histoire romaine*. Le public m'y a forcé en quelque sorte par la manière favorable dont il a reçu ma première histoire ². »

Il se mit donc, cœur et âme, à ce labeur surhumain et la mort le surprit alors que se publiait le cinquième volume. « Le sixième et le septième étaient imprimés du vivant de l'auteur, et n'attendaient pour paraître que les cartes de M. d'Anville, qui, jaloux de la perfection de ses ouvrages, dit Crévier dans son Avertissement du huitième volume, prenait avec raison le temps nécessaire pour les mettre dans un état où le public ait lieu de s'en louer. »

« Le huitième volume, continue Crévier, n'est pas dans le cas de ses aînés. M. Rollin m'en remit, suivant son usage, les premiers cahiers en partant pour la campagne, au mois de juillet 1741, après sa première maladie; et ils ne sont plus retournés entre ses mains. Ainsi, il n'a donné à ce volume et à plusieurs grands morceaux qu'il avait préparés pour le neuvième que la première façon. La revision, qu'il faisait avec un très grand soin, a manqué de sa part à cette partie de son

1. *Opuscules*, t. I, p. 169.

2. *Ibid.*, p. 387.

ouvrage. Et au lieu que ci-devant je lui offrais seulement mes observations, toujours soumises à son jugement, j'ai été obligé ici de prendre sur moi, par rapport aux additions et changements qui ont pu me paraître nécessaires. Que je serais heureux si je pouvais recueillir le double esprit de cet homme admirable, et destiné par ses ordres, et ce me semble par ceux de la Providence, à continuer son ouvrage, retracer au moins une ombre de ses talents et surtout des sentiments de religion qui en étaient l'âme! Au moins puis-je protester solennellement que dans la carrière où je commence d'entrer je n'écarterai jamais ma vue de dessus cet excellent modèle¹. »

Crévier tint fidèlement sa promesse. Il termina avec le plus grand soin l'œuvre de son vénéré maître, accueillant, comme lui, des récits plus ou moins authentiques avec une bonne foi, une sincérité parfaites, mais non avec ce charme de style que Rollin répandait dans tous ses écrits.

Ses dernières années furent encore attristées par des pertes cruelles. Duguet qui eut sur lui une si grande influence, Duguet dont il demandait et suivait les conseils avec une soumission justifiée du reste par la science profonde, la sagesse et la bonté que lui reconnaissaient tous ceux qui l'approchaient, Duguet s'éteignit en 1732. Sa mort affligea d'autant plus Rollin qu'on répandit, dans un esprit de dénigrement, le bruit qu'il avait été sujet à des obsessions.

Madame Mol, sa nièce, ayant prié Rollin de la renseigner au sujet de cette calomnie, il lui répondit en termes qui témoignent ses regrets, son affliction et qui affirment la solidité d'esprit que Duguet avait conservée jusqu'à ses derniers jours. « Depuis que nous avons eu le malheur de le perdre, dit-il, je sens croître en moi, tous les jours, de plus en plus, le respect et la reconnaissance dont j'ai toujours été pénétré à son égard. Quant à l'autre article sur lequel vous me priez de m'expliquer (il veut parler de l'intelligence affaiblie de Duguet), je suis persuadé que personne ne l'a vu dans ces derniers temps qui n'ait reconnu en lui, avec étonnement, la même force et présence d'esprit, la même vivacité d'imagination, la même étendue et fidélité de mémoire, la même solidité de jugement,

1. *Hist. romaine*, t. VIII, avertissement, p. xj.

la même justesse et précision dans ses réponses, et surtout les mêmes sentiments de piété et d'amour de la vérité qu'on avait toujours admirés en lui ¹. »

Ce *surtout* est précisément ce qui l'attachait le plus à Duguet, qui l'avait initié à la défense de la *vérité* et l'avait soutenu dans les mêmes sentiments. N'était-il pas son directeur de conscience? Ce titre, au xvii^e et au xviii^e siècle, avait une très grande importance. La haute société, les femmes surtout, étaient entre les mains de leurs directeurs; elles n'agissaient que d'après leurs conseils. A la Cour, c'étaient les Jésuites qui dirigeaient le roi, et même les maîtresses du roi. Le P. La Chaise, le P. Annat, le P. Le Tellier étaient tout puissants. A Port-Royal, Arnauld, le grand Arnauld, était le directeur vénéré, admiré. Duguet, de son côté, comptait parmi les directeurs de conscience les plus renommés et les plus écoutés ².

Sa mort affligea profondément Rollin, et l'on sent quelle fut sa douleur dans l'épithaphe suivante qu'il lui consacra :

*Grande olli ingenium, vis fandi blanda, profundum
Doctrinæ flumen, mens pietate flagrans.
Lux fuit ille, sui tenebris licet abditus ævi :
Anxia consiliis corda levare potens.
Altos Scripturæ solers devolvere sensus :
Christum apprime sciens, divitiasque Cruéis.
Quid non pro vero ad summam tulit usque senectam ?
Esto robur ei perfugiumque Deus ³ !*

Tout maltraité et persécuté qu'il fût, le *parti* ne désarma pas. La Faculté des Arts renouvela son appel à un concile général en 1739, touchant la bulle *Unigenitus*, et elle s'attira la disgrâce du cardinal de Fleury, qui avait le plus grand intérêt à faire échouer ce réappel.

La Faculté de Théologie avait fait sa soumission dès 1722, mais les autres compagnies, la Faculté des Arts surtout, se

1. *Opuscules*, t. I, p. 222 et 223.

2. Vers la fin de 1732, Duguet, exilé à Troyes, put revenir à Paris du consentement de M. de Vintimille, archevêque, et du cardinal de Fleury. — Il y mourut subitement le 25 octobre de cette année, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. On l'enterra au cimetière Saint-Médard à côté de Nicole. (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, p. 80.)

3. *Opuscules*, t. II, p. 409.

montrèrent récalcitrantes. Rollin, qui en était un des membres les plus importants, n'hésita pas à entrer dans la lutte, et il la soutint malgré son peu d'espoir de triompher.

« Ce n'est point ici le lieu, dit Crévier dont nous reproduisons une note supprimée dans les *Opuscules*, de raconter quelles mesures furent employées pour obtenir, ou plutôt pour extorquer de la Faculté des Arts une apparence de conclusion d'après laquelle l'appel fut révoqué! »

Les mesures prises furent de choisir, à la prochaine élection rectorale, une personne favorable à la révocation de l'appel. On y réussit en faisant élire le jeune prince Armand de Rohan-Ventadour, qui n'avait que vingt-deux ans, contrairement au règlement de 1670 qui excluait du rectorat tout candidat au-dessous de trente ans¹.

« La nomination de l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubise, au rectorat², fut le signal que tout était prêt pour l'opération ardemment désirée par les partisans de la Constitution, et que l'orage allait éclater. M. Rollin ne voulut prendre aucune part à cette élection; et, avant qu'on y procédât, il se retira de l'assemblée. Il ne fut pas possible de l'engager à rendre visite et à faire compliment au nouveau Recteur. Quoique tous les autres membres de la Faculté regardassent comme sans conséquence cette politesse, M. le cardinal de Rohan souhaitant fort que l'élection de son neveu ne parût pas avoir contre elle un suffrage d'un aussi grand poids, fit agir plusieurs des amis de Rollin pour le prier instamment de remplir ce devoir de bienséance, qui leur paraissait indispensable. M. Rollin demeura inébranlable.

« Comment vent-on, me disait il à ce sujet (c'est Crévier qui raconte³), que j'aie faire compliment à un Recteur qui ne

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 367.

2. Quelques jours avant son élection, on fit circuler dans Paris un billet ainsi conçu : « Monsieur, vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement de très haute et très puissante dame l'Université de Paris, fille aînée du roi, décédée en son hôtel des Sciences, le 2 mars 1739. Son corps sera déposé dans l'église des R. P. Jésuites pour y attendre la résurrection du bon sens en France. *Requiescat in pace*. Son éloge funèbre sera prononcé le même jour dans l'hôtel de Soubise par M. l'abbé de Ventadour, son unique héritier par confiscation. » (Archives, M. registre XLIV, folio 149.)

3. *Notes inédites*.

s'est mis en place que pour la destruction de l'Université ? Je ne condamne pas ceux qui agissent autrement que moi ; je prétends seulement me justifier. »

« Il se proposa donc d'exprimer son opinion dans toutes les occasions, avec le respect dû à la naissance de M. de Ventadour et à l'estime qu'on ne pouvait refuser, sans injustice, à son mérite naissant ; mais il ne le vit point. Il se passa un intervalle de six semaines entre la nomination du jeune Recteur et l'exécution du plan dont il s'était chargé. Le succès était infaillible, vu le grand nombre de partisans de la bulle qui étaient entrés dans le camp. Il ne restait plus à ceux qui y étaient opposés que l'honneur d'une généreuse résistance. Pendant la trêve, ils se concertèrent pour convenir d'un acte d'opposition à la décision qu'ils prévoyaient. Tous sentaient la nécessité de l'union : mais j'ose dire qu'ils n'auraient pu y parvenir sans la médiation de M. Rollin. Il était survenu entre les appelants une semence de division qui partageait les esprits et altérait la bonne intelligence. Cette division ne roulait pas sur le fond même de la Constitution, que tous étaient également résolus à combattre ; mais il en résultait une différence dans la manière de procéder. Les uns ne connaissaient pas de ménagements ; les autres, plus modérés, plus doux, croyaient devoir joindre la prudence au zèle. Ils admettaient tous les tempéraments qui n'apportaient point de préjudice à la défense de la *vérité* ; ils pensaient même servir utilement la cause en n'y mêlant rien, sans nécessité, qui pût aigrir les personnes puissantes, et donner prise sur ceux qui soutenaient l'appel ; M. Rollin, respecté des uns et des autres, conciliateur par caractère, et toujours ami de la paix, fut le lien qui les unit et les fit marcher de concert. Un projet d'acte d'opposition lui ayant été remis, il consulta les plus habiles docteurs en théologie, MM. d'Asfeld, Besoigne, Boutin et les plus célèbres avocats, MM. Peschanel, Guillet de Blanc, Cochin, Aubin. Ces graves autorités jointes à la sienne eurent encore assez de peine à opérer l'union qu'il souhaitait. Il écoutait avec une douceur parfaite tous ceux qui venaient lui proposer leurs difficultés ; il répondait aux objections ; il accordait les dissonances ; enfin il parvint à avoir plus de quatre-vingts membres de la Faculté des Arts disposés à mettre leur nom au bas de

l'acte projeté. — Je l'ai vu, ajoute Crévier dans ses notes inédites, fatigué des contrariétés dans lesquelles il se trouvait placé. Pour ce qui est du danger personnel qu'il pouvait courir, il n'en était nullement touché. La conviction intime de la bonté de la cause qu'il défendait, ses sentiments chrétiens sur le bonheur de souffrir pour la *vérité*, répandaient dans son âme une paix et une sérénité admirables. »

Le 11 mai, l'assemblée de la Faculté des Arts se tint pour délibérer sur la révocation de l'appel et l'acceptation de la Constitution. « M. Rollin y montra, raconte toujours Crévier dans ses notes inédites, la même générosité qui avait jusque-là animé sa conduite. Il était doyen de la Tribu de Paris, dans la Nation de France. En cette qualité, c'était à lui à mettre en délibération dans la Tribu ce qui venait d'être proposé par le Recteur. Il prit sa place, mais pour déclarer qu'il ne se croyait pas permis en conscience de mettre en délibération la révocation de l'appel et l'acceptation de la bulle; qu'au contraire il s'opposait à toute délibération qui pourrait être prise tendant à ces fins. Il demanda acte de son opposition, qui lui fut refusé. Il se retira et rédigea un nouvel acte d'opposition pour conserver ses droits et ceux de ses partisans ¹.

« En effet, après que toutes les Nations eurent délibéré et que les chefs eurent rapporté au Recteur le résultat de la délibération, qui se trouva tel qu'on l'avait prévu, c'est à dire l'acceptation de la bulle, le Recteur se préparait à prononcer des conclusions au nom de la Faculté des Arts, lorsque M. Rollin se présenta de nouveau, et demanda à être entendu. L'assemblée comprenait plus de trois cents personnes, et le *parti*, qui avait prévalu par le nombre, était en majorité composé d'une jeunesse turbulente qui, ne connaissant ni règle ni mesure, n'avait apporté à la délibération qu'un zèle aveugle ou une docilité intéressée. Lors donc que M. Rollin eut commencé de parler, il fut interrompu par des clameurs tumultueuses. Une voix même s'éleva qui osa demander qu'on le chassât. Le jeune Recteur, qui ne l'avait jamais vu, lui imposa silence. Il protesta depuis que, s'il l'eût connu, il aurait observé tous les égards de politesse et de considération dus à un homme de ce mérite.

1. Voir à l'Appendice le fac-similé de cet acte écrit par Rollin.

Mais enfin, de ces différents obstacles il résulta que M. Rollin ne put parvenir à se faire entendre. Il soutint cette nouvelle épreuve toujours avec le même courage, sans rien rabattre de sa fermeté. Il se réserva pour un moment plus tranquille, bien résolu non seulement à ne point abandonner son opposition, mais à en laisser un monument qui subsistât dans la postérité. Ainsi, après que l'assemblée générale fut finie et séparée, il resta sur le lieu avec le plus grand nombre de ceux qui avaient opiné pour le maintien de l'appel. Là fut lu l'acte d'opposition dont il avait tracé le projet; tous l'approuvèrent, le signèrent au nombre de plus de quatre-vingts, et dans la journée même il fut signifié suivant les formes juridiques au greffier de l'Université. Dans ce jour de trouble et d'agitation, ce fut une grande consolation pour M. Rollin de voir que le collège de Beauvais se déclara pour la *vérité* opprimée, sans que la crainte du péril arrêtât aucun de ceux qui le composaient. La Cour fut irritée de la hardiesse des opposants; néanmoins elle ne sévit pas avec vigueur.

« La Providence avait arrangé les choses de manière que les rigueurs ne furent pas poussées à l'excès. Le cardinal de Rohan, qui avait conduit toute l'affaire, chérissait son neveu; il ne voulut pas flétrir l'entrée de l'abbé de Ventadour dans le monde par des procédés violents qui l'auraient rendu odieux. Le seul Syndic (Gibert) fut exilé et destitué de sa charge. M. Rollin et ceux qui avaient signé l'acte d'opposition après lui en furent quittes pour être exclus des assemblées générales et particulières de l'Université, et pour être privés des voix actives et passives. Le collège de Beauvais subsista sans changement et M. Rollin eut la joie de le voir jusqu'à la fin de sa vie continuer de fleurir par le goût de la piété et des lettres¹. »

Tel est le récit inédit de Crévier sur la dernière épreuve que subit Rollin; nous l'avons reproduit sans rien changer au manuscrit. Le style en est souvent peu correct, lourd et diffus; néanmoins, il y a des élans de cœur qui révèlent chez Crévier, naturellement froid et peu sensible, un tendre attachement et une reconnaissance profonde pour Rollin, son maître et son bienfaiteur.

1. *Notes inédites de Crévier.*

II

SES DERNIERS JOURS. — SES FUNÉRAILLES
ÉLOGES ET JUGEMENTS PORTÉS SUR LUI

Maladie grave de Rollin. — Ses derniers jours. — Sa résignation. — Persistance de ses sentiments jansénistes. — Procès-verbal de son décès. — Ses funérailles. — Son testament. — Crévier, son légataire universel. — Discours prononcés à ses obsèques. — Legs de Rollin au collège de Beauvais; à Mme Delafosse. — Son épitaphe. — Son portrait par Coyvel. — Manifestation hostile au Concours général en 1784. — Éloges de Rollin par Frédéric le Grand, Crévier, Racine, le duc de Cumberland, Voltaire, d'Aguesseau, Montesquieu, Fontanes, Rivarol, Villemain, Nisard, etc.

Dès le mois de mai 1741, une grave maladie, prélude de celle qui devait l'emporter, obligea Rollin à cesser tout travail. Ses derniers jours se passèrent dans la prière, la résignation à ses souffrances et l'opposition persévérante à la Constitution *Unigenitus*.

Les *Nouvelles ecclésiastiques* nous donnent à ce sujet les détails les plus intéressants. « Une si sainte vie, lisons-nous, page 196, ne pouvait finir que par une sainte mort. Lorsqu'on lui apporta les sacrements, le 13 septembre (veille de sa mort), sur les neuf heures et demie du matin, il recueillit ce qui lui restait de force pour rendre un dernier témoignage contre la bulle, et pour déclarer qu'il persistait dans tous les actes qui lui étaient communs avec l'Université, et par conséquent dans les généreuses démarches qu'il fit encore en 1739. Ces témoignages se trouvent encore appuyés et confirmés par son testament olographe se terminant ainsi : « J'ai fait ce testament le
« 30 janvier 1741, jour de ma naissance et de mon baptême,
« après avoir été à Saint-Jean en Grève, ma paroisse natale,
« et y avoir renouvelé à la vue des fonts baptismaux les vœux
« qu'on y a faits pour moi et que j'ai bien mal gardés, dont je
« demande pardon à Dieu de tout mon cœur. J'y ai renouvelé
« aussi en présence de Jésus-Christ, après l'avoir reçu aupara-

« vant comme viatique, et comme devant peut-être paraître
 « bientôt devant lui, tous les actes que j'ai faits avec l'Univer-
 « sité au sujet de la Constitution *Unigenitus*, étant sain et sauf
 « d'esprit, de mémoire et de jugement. J'institue mon légataire
 « universel M. Crévier, professeur de Rhétorique au collège de
 « Beauvais. Il m'a rendu des services très considérables en vou-
 « lant bien se donner la peine de revoir et de corriger mes
 « écrits avant de les livrer à l'imprimerie. » Nous devons,
 disent toujours les *Nouvelles ecclésiastiques*, ce tribut de
 louanges à M. Rollin pour les services importants qu'il a
 rendus, toute sa vie, à l'Église, et depuis vingt-trois ans à la
 cause de l'*appel*. Mais nous le devons encore, à titre de recon-
 naissance, pour l'intérêt personnel qu'il a pris à nos mémoires,
 sur lesquels il a eu la bonté de nous aider plus d'une fois de
 ses conseils. »

Une telle persistance dans des sentiments que réprouvait
 l'autorité aurait pu être un motif suffisant pour que les hon-
 neurs funèbres ne lui fussent pas rendus. Cependant le car-
 dinal de Fleury permit à l'Université d'assister à ses funé-
 railles, à condition qu'aucun discours ne serait prononcé sur
 sa tombe.

Les archives de l'Université nous donnent le compte rendu
 de la cérémonie ¹. « L'amplissime Recteur, y lisons-nous, et les
 Procureurs des Nations, avec les grands officiers de l'Université,
 tous en grand habit, précédés des appariteurs de la Faculté des
 Arts qui portaient leurs masses voilées de noir, assistèrent au
 service funèbre. Au convoi, le poêle était tenu par trois anciens
 Recteurs et par un des anciens Procureurs de la Nation de
 France. Le défunt, selon son désir, fut enterré au cimetière de
 la paroisse de Saint-Étienne du Mont, dans la fosse commune,
 avec le petit peuple et les pauvres. » Ce dernier trait d'humilité
 marque le peu de cas que faisait Rollin de la gloire et des
 honneurs. Ils lui vinrent cependant en grand nombre après sa
 mort, et la Faculté des Arts, en inscrivant son décès sur ses
 registres, n'oublia pas de témoigner ses regrets et son admira-
 tion pour celui qui avait été un de ses membres les plus illus-
 tres. En voici le procès-verbal :

1. Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 370.

*Procès-verbal du décès de Charles Rollin, inscrit sur les registres de la Faculté des Arts*¹.

Anno Domini 1741, die 14 septembris, vivere desit vir clarissimus ac rectorius Carolus Rollin, insigne Universitatis Parisiensis totiusque reipublice litterarie decus et ornamentum. Natus erat Parisiis anno 1661. Humaniores litteras in collegio Sorbonæ-Plessæo, ubi institutus fuerat, publice docuit ab anno 1683 ad annum 1687, et Rhetoricam, ab anno 1687 ad annum 1692. — Collegium Dormano-Bellovacum e tenebris eruit et administravit ab anno 1699 ad annum 1742. Rector fuit a die 10^o octobris 1694 ad diem 10^m anni 1696; et iterum, a die 10^o octobris 1730 ad diem 16^m decembris ejusdem anni. Quamdiu vixit, operam omnem suam ad id unum convertit, ut juventutem bonis artibus bonisque moribus informaret, tum viva voce, tum scriptis immortalibus, quæ ab omnibus Europæ populis avidè accepta et unanimi plausu comprobata, seris ætatibus, qualis ipse fuerit, satis declarabant. Obiit dum annum ageret ætatis octogesimum primum.

Si les regrets et la douleur des amis de Rollin ne purent se produire en public, ils éclatèrent en toute liberté dans l'intérieur du collège de Beauvais, où maîtres et élèves conservaient le souvenir attendri du chef ou, pour mieux dire, du père qui les avait dirigés. Crévier, le plus cher de ses disciples et son fidèle ami, prononça, en présence de tout le personnel du collège, l'éloge de l'illustre défunt², et cet homme, ordinairement si froid, si réservé, trouva des accents émus pour pleurer son bienfaiteur et célébrer ses qualités et ses vertus: cet éloge, tout plein de cœur et de reconnaissance, nous a paru le meilleur et le plus vrai qu'on pût faire de Rollin.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont Rollin faisait partie depuis 1702, voulut aussi payer son tribut d'hommage à celui qui, pendant près de quarante ans, en avait été l'honneur. « Toutefois l'autorisation de prononcer son éloge fut une affaire d'État, suivant l'expression dont se servit M. de Boze dans une conversation particulière; l'autorisation lui fut enfin accordée, mais à la condition expresse de ne louer dans

1. Arch., M., reg. XLV. p. 29.

2. Nous donnons ce discours dans l'Appendice.

Rollin que l'homme de lettres, le ministre craignant comme des reproches adressés à lui-même les louanges qui se donneraient à la vertu de celui qu'il n'avait jamais aimé¹. » Le discours prononcé par le secrétaire de l'Académie des Inscriptions fut digne de Rollin. Il fit ressortir dans un style excellent le mérite de celui dont l'Académie déplorait la perte.

« Rollin, n'ayant en Franche Comté que des parents fort éloignés qu'il ne connaissait pas, avait pensé d'abord à laisser par testament le peu de bien qu'il possédait pour soulager ceux qui souffraient pour la cause de la *vérité*, et qu'il avait toujours compris dans ses libéralités durant sa vie. Mais ses bontés pour moi, dit Crévier, appuyées des conseils de M. d'Asfeld, l'ont déterminé à changer cette disposition et à me faire légataire universel, héritage bien glorieux pour moi, mais dont la portion la plus précieuse serait une partie de son esprit si j'avais été assez heureux pour la recueillir². »

Le modeste bien dont parle Crévier ne lui revint pas tout entier; car Rollin légua à la communauté du collège de Beauvais 1500 francs en fonds qu'il avait, dit-il, constitués en rente sur le dit collège, avec prière qu'on voulût bien se souvenir de son frère et de lui à la messe de la Saint-Charles.

Son testament renfermait aussi un legs en faveur de Mme Delafosse, « en qui, dit le testament, Dieu a opéré un miracle célèbre³. »

Aucune épitaphe ne figura et ne put figurer au cimetière sur sa modeste sépulture. Mais Coffin eut soin d'en faire graver une sur pierre dans la chapelle du collège de Beauvais. Il com-

1. *Notes inédites.*

2. Chapotin, p. 373.

3. Extrait d'une notice sur ce miracle : « Cette dame, née Anne Chartier, était femme d'un ébéniste de la paroisse Sainte-Marguerite, et demeurant, 8. rue de Charonne. Elle souffrait depuis longtemps d'un flux de sang. En 1725, le jour de la Fête-Dieu, elle demanda qu'on la descendit pour voir passer la procession. Dès qu'on lui eût dit que le Saint-Sacrement s'approchait, elle se jeta à terre et, se trainant sur ses mains et sur ses genoux pour suivre la procession, elle sentit ses jambes et ses pieds bien affermis. Elle se leva, marcha sans difficulté, et se mêla à la foule des fidèles. Le cardinal de Noailles, informé de ce miracle qui fit beaucoup de bruit, publia un mandement à ce sujet. Il ordonna deux processions annuelles, l'une autour de la paroisse, l'autre autour de la cathédrale, et pour que la mémoire de ce miracle passât à la postérité, il le fit graver sur une pierre exposée dans l'église. — Un office fut rédigé touchant ce miracle. » (Le curé de Sainte-Marguerite était un appelant.)

posa de plus les beaux vers suivants, qui se trouvent au bas du portrait si connu de Rollin :

*Ille est formandæ solers cupidusque juventæ,
Assiduis morum cultor et ingenii.
Vivus adhuc hominum volitat regnatque per ora;
Famæ idem testis spretor et ipse suæ;
Unica pertentat generosum gloria pectus
Spargere doctrinæ quas cumulavit opes.*

En tête de l'*Histoire ancienne* le portrait de Rollin est également accompagné de quatre vers où Coypel rappelle ses vertus :

A cet air vif et doux, à ce sage maintien,
Sans peine de Rollin on reconnaît l'image;
Mais crois-moi, cher lecteur, médite son ouvrage
Pour connaître son cœur et pour former le tien.

Coypel ne se borna pas à retracer en vers les vertus de Rollin, il légua encore son portrait à l'Université.

Celle-ci, croyant les passions jansénistes apaisées, donna en 1784 l'éloge de Rollin comme sujet de composition pour le Concours général. « Un certain nombre d'élèves de rhétorique admis à concourir refusèrent de composer. Ils brisèrent les banes, sonnèrent les cloches (ils étaient réunis dans une salle du couvent des Frères prêcheurs) et causèrent un tel vacarme qu'il fallut lever la séance. Il fut démontré que cette insurrection scandaleuse était préméditée, et que des billets séditieux avaient été répandus parmi les élèves pour les exciter. On accusa les rhétoriciens du Cardinal Lemoine d'être les instigateurs du trouble, en haine de Rollin et du Jansénisme; mais cette inculpation ne fut pas prouvée. La composition de rhétorique fut suspendue, et l'on appliqua à la réparation des dégâts la valeur des prix qui auraient été distribués¹. »

Cette manifestation hostile est la seule que les mémoires du temps aient constatée. Rollin, après sa mort, comme de son vivant, fut honoré et loué par les plus hauts personnages. Il est regrettable que nous n'ayons qu'une faible partie de sa correspondance; car elle nous aurait fourni de nouveaux témoignages de la considération dont il jouissait et de la salutaire influence qu'il exerçait.

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 471.

Frédéric II, le grand Frédéric, cet autre César qui menait de front la guerre, la littérature et la politique, lui écrivait les lettres les plus flatteuses. C'était un grand honneur pour Rollin; mais y voyait-il, sous un air de bonhomie, l'ironie malicieuse qu'y cachait le royal disciple de Voltaire? Ainsi, en réponse à une lettre où Rollin, dans sa ferveur de conversion, lui rappelle qu'il doit tout à Dieu dont il est le représentant sur la terre, le roi lui dit : « J'ai trouvé dans votre lettre les conseils d'un sage, la *tendresse d'une nourrice* et l'empressement d'un ami; je vous en ai une sincère obligation. Je vous prie de m'aimer toujours ¹. » Quelle raillerie de la part de l'impie et rude guerrier à l'adresse du pieux Recteur qui se préoccupe de le ramener à Dieu dont il a si peu de souci!

A quelques mois de distance, et à propos d'un nouveau volume d'*Histoire ancienne* que lui avait envoyé Rollin, il le remercie en termes bienveillants et il ajoute : « Je suis persuadé, mon cher Rollin, que vos ouvrages ne se démentiront jamais, et que M. le cardinal. M. de Fontenelle et M. Rollin ne radoteront de leur vie; c'est une vérité qui commence à recevoir une évidence géométrique. Je suis du moins orthodoxe sur cet article et plein d'estime et d'amitié pour vous ². » Cette orthodoxie de Frédéric n'était pas celle que Rollin rêvait pour lui. Dans une autre lettre, il échappa au roi, qui ne brillait pas par l'humanité, ce singulier aveu, peu en rapport avec sa nature : « Il est plus d'un chemin pour arriver à la gloire. La carrière des héros est brillante à la vérité, mais elle est teinte de sang humain. Celle des savants a moins d'éclat, mais elle conduit également à l'immortalité, et il est plus doux d'instruire le genre humain que d'être un artisan de la destruction ³. » Poursuivant la même idée, qui serait à son honneur s'il l'avait mise en pratique, Frédéric déclare qu'il voit dans Rollin, pour la France et même pour les Allemands, un bienfaiteur à qui sa patrie sera redevable, avec le temps, d'un peuple de héros, d'un peuple de savants, n'ayant pour but que la solide gloire, et qui feront consister la véritable grandeur dans les sentiments de cœurs épurés de tout vice et uniquement portés à la vertu. « Nos

1. *Opuscules*, t. I, p. 108.

2. *Ibid.*, p. 110.

3. *Ibid.*, p. 104.

Allemands, dit-il, vont s'empressez de marcher dans la carrière que vous leur avez ouverte¹. » Ils n'ont guère profité de ces sentiments humains, et la carrière ouverte par le pieux Rollin n'a guère été celle de « cœurs épurés de tout vice et uniquement portés à la vertu ».

Parmi les autres admirateurs de Rollin, il est naturel que nous trouvions au premier rang Crévier, qui, en toutes circonstances, célébra les vertus de son bienfaiteur. Le discours qu'il prononça au collège de Beauvais après sa mort et que nous reproduisons dans l'Appendice, retrace la vie de celui qu'il proclame *un grand homme, un génie supérieur*; et il l'était en toute sincérité à ses yeux, et à ceux d'autres contemporains de grand mérite, qui n'hésitèrent pas à témoigner également leur admiration pour Rollin.

Dans l'approbation que Louvel, en sa qualité de greffier, donne à la publication des *Opuscules*, il présente cet ouvrage comme faisant connaître de plus en plus *un grand homme* à jamais célèbre par ses écrits et ses qualités personnelles².

Racine écrivait à son fils : « Il faut l'en fier à M. Rollin, qui a beaucoup de jugement et de capacité³. »

Le duc de Cumberland disait de l'*Histoire ancienne* : « Je ne sais comment fait M. Rollin; partout ailleurs les réflexions m'ennuient : elles me charment dans son livre; je n'en perds pas un mot⁴. »

Voltaire lui-même, qui se montra si sévère au sujet de ses ouvrages historiques, n'hésite pas cependant à le proclamer le premier de son corps. Dans son *Temple du goût*, il l'a loué dans ces vers si connus :

Et près de là Rollin dictait
Ses préceptes à la jeunesse,
Et, quoiqu'en robe, on l'écoutait.

Il appelait le *Traité des Études* un livre à jamais utile.

D'Aguesseau adressa à Rollin l'éloge le plus délicat en disant : « J'envie ceux qui étudiaient au temps de Rollin. Le bonheur

1. *Opuscules*, t. I, p. 87.

2. *Ibid.*, approbation de l'ouvrage le 16 décembre 1770.

3. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 274.

4. Michaud, *Histoire universelle*, t. XXXVI, p. 374.

m'a manqué d'être conduit dans la carrière des belles-lettres par un guide d'un goût si sûr, si délié, qui joint à ses préceptes la justesse et l'élégance du style. »

« Vous parlez, lui écrivait-il, le français comme si c'était votre langue naturelle, et vous faites voir, ce que j'ai souvent pensé, qu'il y a une beauté de style qui est pour ainsi dire de toutes les langues, et à laquelle elles ne fournissent que des mots : parce que le tour, l'arrangement et les grâces du discours sont dans l'esprit de celui qui écrit beaucoup plus que dans la langue qu'il met en œuvre. Mais ce que j'estime encore le plus en vous, c'est que vous formez les mœurs plus que le goût et la critique de vos lecteurs. Vous surpassez Quintilien sur ce point, et vous obligez les auteurs profanes à devenir entre vos mains des instruments utiles à la religion ¹. »

Montesquieu joint son éloge à celui de tous ceux qui appréciaient le rare mérite de Rollin. « Un honnête homme, dit-il, a par ses ouvrages d'histoire enchanté le public; c'est le cœur qui parle au cœur; on sent une secrète satisfaction d'entendre parler de la vertu. *C'est l'abeille de la France.* »

Après la Révolution, et dès la réorganisation de l'Université, Fontanes, qui en était le Grand-Maître et qui remit en honneur les ouvrages de Rollin, lui rendit hommage dans les vers suivants, dont l'esprit est meilleur que la forme :

Sage Rollin, dans ces prairies,
 Sur ces bords que tu vins fouler,
 Jusqu'à moi de tes mœurs chéries
 Le parfum semble s'exhaler.
 Je goûte aussi la solitude,
 La paix du cœur, la douce étude
 Des vieux auteurs grecs et romains².

Louis XVI, grand admirateur de Rollin, avait fait placer à la Sorbonne sa statue parmi celles des grands hommes. Elle figure de nos jours dans le grand amphithéâtre de cette même

1. *Opuscules*, t. I, p. 164-165.

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. — Fontanes fait, dans ces vers, allusion à la propriété de Colombes où Rollin, dans ses vingt dernières années, passa des mois entiers en compagnie de l'abbé d'Asfeld, son ami de cœur, et du maréchal d'Asfeld, avec qui il s'entretenait de batailles et de tactique militaire.

Sorbonne, ainsi que dans le parloir du lycée Louis-le-Grand en face du buste du monarque dont il n'a pas moins que tout autre illustré le règne. Un des meilleurs collèges de Paris porte encore son nom. Enfin, pour perpétuer son souvenir, ce même nom a été donné à la petite rue qui a conservé la physionomie de l'ancien temps et où se trouve au n° 8, presque telle qu'autrefois, la modeste habitation où il a terminé ses jours.

En 1818, l'Académie Française proposa son éloge pour un de ses prix. MM. de Saint-Albin-Berville et Auguste Trognon présentèrent chacun un discours qui fut récompensé. Celui de M. de Saint-Albin-Berville se recommande par la pureté et l'élégance du style, mais il ne nous fait pas pénétrer dans la vie intime de Rollin, et ne donne sur sa vie et ses œuvres que des appréciations incomplètes. Il en est de même des éloges présentés par MM. Trognon, Maillet, Lacoste et par Rivarol : ils n'offrent à ceux qui veulent faire de Rollin une étude approfondie qu'un médiocre intérêt.

Pendant plus de dix ans le silence se fit autour du nom de Rollin. Ce n'est qu'en 1829 que Villemain, dans son *Cours de Littérature française au XVIII^e siècle*, fit un éloge magnifique du chef vénéré de l'ancienne Université, « véritable saint de l'enseignement, dit-il, écrivain inimitable sans être écrivain de génie, qui subordonnait tout à la vertu et savait la faire aimer ¹ ».

Villemain n'est pas le seul parmi les auteurs modernes qui ait aussi favorablement jugé Rollin ; Nisard, dont le *Cours de Littérature* fait autorité pour quelques-uns, n'hésite pas à proclamer que le *Traité des Études* est le *livre par excellence*, une sorte de Bible de l'enseignement, et qu'en fait de science pédagogique aucune œuvre n'est supérieure à celle-là ².

1. La page où Villemain retrace, avec tant de talent et de vérité, la vie, les sentiments et la vertu de Rollin et fait ressortir son mérite, nous paraît si importante que nous la reproduisons dans l'Appendice, à la suite de l'éloge composé par Crévier.

2. Nous admettons l'excellence du *Traité des Études*, sa valeur reconnue même par Voltaire, qui l'appelle *un livre à jamais utile*, mais nous hésitons à le proclamer *le livre unique*, surtout à notre époque, où de remarquables travaux ont marqué une rénovation complète de la pédagogie, placée au nombre des sciences ayant leur chaire à la Sorbonne, dans les Facultés de province, et comptant pour en assurer les progrès, des maîtres éminents.

Il n'est pas d'ouvrage sur l'éducation qui ne fasse l'éloge de Rollin, qui ne reconnaisse son dévouement à la jeunesse, son noble caractère, sa bienfaisance, son patriotisme, son habileté à discerner chez les jeunes gens leurs aptitudes, et à donner aux différentes natures des directions utiles et pratiques.

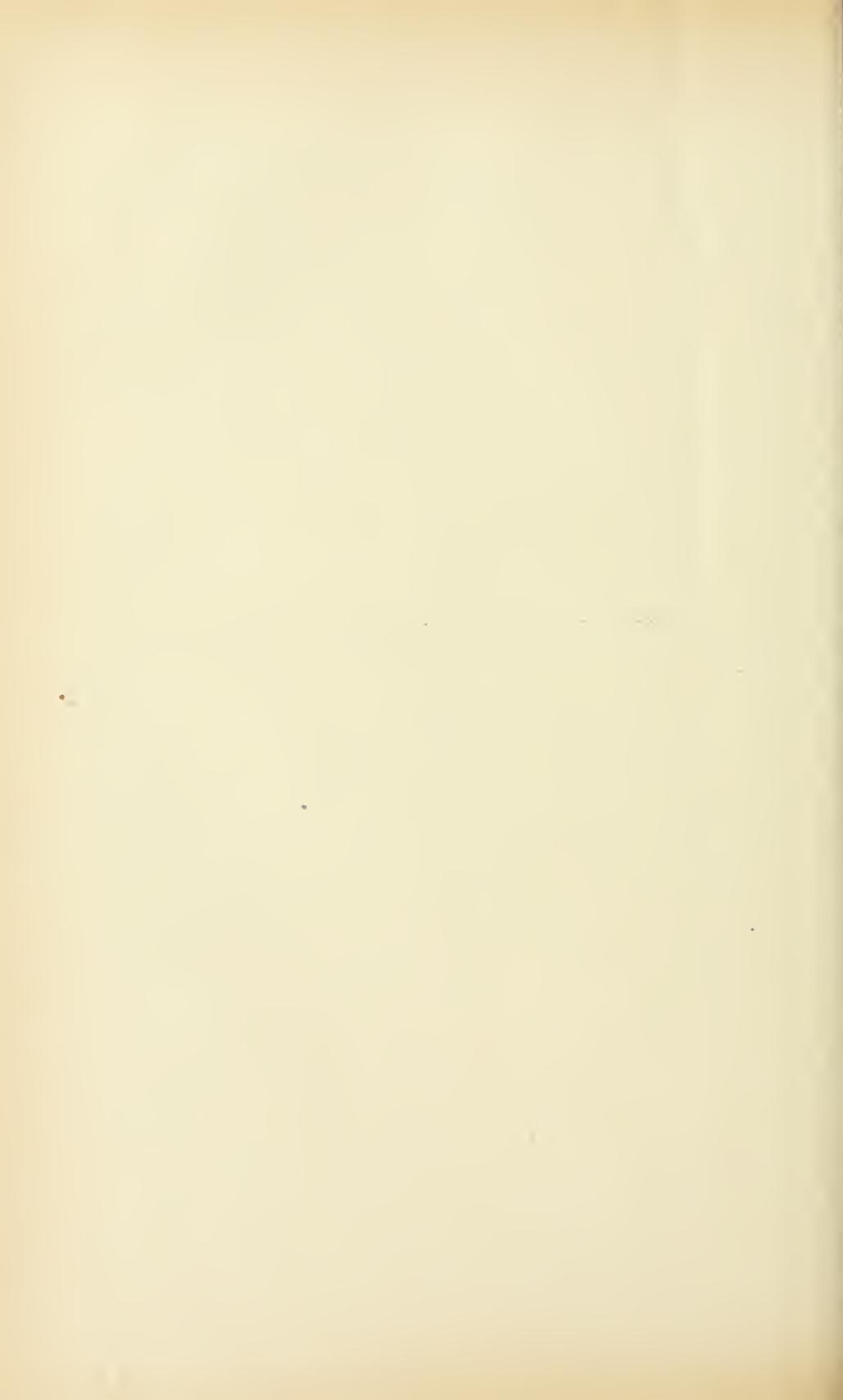
Il n'en est pas où l'on n'admire ses goûts si simples, sa bonté qui n'exclut pas la résolution et le courage, enfin ses pensées judicieuses et ce style qui, sans être de la grande éloquence, a cependant de la noblesse et du charme. Tout cet heureux ensemble de qualités fait de Rollin un maître que l'on ne saurait trop connaître et trop étudier.

Il est fâcheux que les querelles du Jansénisme aient jeté une ombre sur cette noble vie, qui sans cela aurait été si heureuse et si calme.



LIVRE SECOND

ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ



SA DÉPENDANCE DU PAPE ET DU ROI
PREMIERS STATUTS

Origine pontificale et premiers chefs de l'Université. — Chanceliers de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame représentants du Pape. — Premiers statuts établis par les légats. — Université faisant partie de l'Église et jouissant de ses bénéfices et privilèges. — Statuts de Henri IV (1600) remplaçant ceux du Saint-Siège qui conservent cependant une grande autorité. — L'Université assure le recrutement de l'Église. — Elle est déclarée fille aînée du roi de France. — Ses nombreux privilèges. — Droit de *committimus* soustrayant ses suppôts à la juridiction des tribunaux. — Parlement substitué au roi pour les affaires générales et au Prévôt de Paris pour les affaires particulières. — Grands et petits messagers de l'Université. — Leurs privilèges. — Université sécularisée par les statuts de Henri IV. — Le Quartier latin, siège de l'Université, et ses 36 collèges.

On ne saurait aborder l'étude des œuvres de Rollin sans connaître préalablement l'organisation de l'Université à son époque. Il n'est pas en effet dans le travail que nous entreprenons un seul chapitre où il ne soit incidemment question des rouages multiples de l'organisation universitaire. C'est donc un tableau nécessaire; il n'a jamais été présenté avec suite, d'une manière complète : nous le donnons ici après de consciencieuses recherches.

Il est assez difficile de déterminer l'état de l'ancienne Université. Était-elle une corporation laïque ou ecclésiastique? Ne relevait-elle que d'elle-même ou était-elle sous la dépendance de l'Église et du roi? Ne reconnaissait-elle pour chef suprême que le Pape ou le roi de France? Ces trois éléments, quoique de nature différente, la constituaient en réalité et cette com-

plexité donna lieu à d'innombrables conflits qui entravèrent sa marche et nuisirent à sa prospérité.

Essentiellement ecclésiastique à son origine, elle dépendait du Pape¹, qui lui donna comme chefs pour le représenter les chanceliers de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame². Il présida par leur intermédiaire à la création des Facultés, envoya en France à diverses époques comme légats les cardinaux de Courçon, de Saint-Marc, de Saint Martin et d'Estouteville pour rédiger et réformer les statuts de l'Université. Cette grande corporation fut assimilée presque entièrement au clergé, et fut pourvue comme lui de bénéfices et de nombreux privilèges.

Jusqu'au xvii^e et au xviii^e siècle l'Université conserva beaucoup de ce caractère ecclésiastique. Les statuts du Saint-Siège furent néanmoins remplacés en 1600 par ceux de Henri IV qui se déclara chef de l'Université; mais les chanceliers maintinrent leurs prérogatives; ils continuèrent à conférer seuls les grades de Licence et de Doctorat dans les quatre Facultés et on ne put enseigner dans une branche quelconque des sciences et des lettres sans l'intervention de l'autorité ecclésiastique.

Quoique l'Université au temps de Rollin n'eût plus, comme au moyen âge, pour but principal de former des prêtres et des

1. On fait généralement remonter l'origine de l'Université à 1208. A cette époque l'église Sainte-Geneviève, bâtie par Clovis, n'était pas sous la juridiction de l'évêque de Paris, mais sous celle du Pape. Les assemblées qui se tinrent sur la célèbre montagne et l'École qui était attachée à Sainte-Geneviève dépendaient donc du Saint-Siège, et comme la Faculté des Arts s'établit dans le ressort de l'église dédiée à la patronne de Paris, les *artiens*, dans le principe, relevèrent naturellement du Pape pour la collation des grades. C'est ce qui explique comment l'autorité papale s'introduisit dans l'Université de Paris. De l'École de Sainte-Geneviève et de la Faculté des Arts cette autorité s'étendit bientôt aux autres écoles et aux autres Facultés, de sorte que l'enseignement tout entier passa sous la dépendance du souverain pontife.

2. Le chancelier de l'Université était primitivement une sorte de notaire chargé de rédiger, de sceller, d'expédier certains actes tels que lois, ordonnances, brevets et diplômes pour leur donner un caractère authentique comme représentant du Pape. Il était en réalité le chef de l'Université.

Il n'y avait à l'origine qu'un seul chancelier, celui de Sainte-Geneviève; plus tard, en 1213, l'évêque de Paris réclama pour l'école épiscopale de Notre-Dame un second chancelier que lui accorda Urbain V, en lui conférant les mêmes prérogatives qu'au chancelier de Sainte-Geneviève. (Thurot, *De l'organisation de l'Enseignement dans l'Université de Paris*, p. 9.)

docteurs, afin de maintenir l'Église dans ses hiérarchies, elle continua néanmoins, comme nous le lisons dans le recueil Thoisy¹, à être le grand séminaire où se recrutait le clergé, et nous voyons qu'en 1770, après l'expulsion des Jésuites, alors que l'émancipation des esprits avait, dans une large mesure, modifié les idées en fait d'enseignement, le bureau installé au collège Louis-le-Grand prit une délibération où il exprima le désir que ce collège fût considéré comme une maison de théologie et même comme un séminaire.

Cette dernière appellation était exacte, car les collèges étaient véritablement des établissements où se formaient des prêtres. La majeure partie des Grands Boursiers étudiaient en théologie et entraient dans les ordres sacrés. Les séminaires spéciaux n'existaient pas en France avant le xvii^e siècle et un biographe de Nicole rapporte que M. Wallon de Beaupuis, le premier directeur des Petites Écoles de Port-Royal, eut part à la création du premier séminaire qui s'établit à Bazas².

Tout avait donc le cachet ecclésiastique dans l'Université, les collèges ressemblaient à des cloîtres; les maîtres et les écoliers avaient l'habit, la qualité de clercs et jouissaient comme tels des avantages considérables attachés à la cléricature³.

Il est vrai d'ajouter que le pouvoir ecclésiastique n'était pas le seul auquel l'Université fût soumise : cette grande corporation, la plus importante de toutes celles qui s'établirent au moyen âge, attira, dès son origine, l'attention des rois de France qui, songeant, eux aussi, à s'en faire un appui, rivalisèrent avec le Pape de tendresse et de générosité pour captiver ses bonnes grâces. Ils la proclamèrent leur fille aimée⁴, titre glorieux qui donnait au Recteur, son chef et son représentant, le droit de communiquer directement avec son royal père et de lui présenter lui-même ses requêtes⁵; d'assister au mariage des rois, à

1. *Recueil Thoisy*, 3^e série, t. LXVI, p. 356.

2. Avant l'institution de l'Université, les études et la préparation des jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique se faisaient dans les écoles épiscopales. (*Œuvres de Nicole*, t. XIV, p. 23.)

3. Les diplômes de Maître ès arts mentionnaient que les titulaires étaient des personnes ecclésiastiques et pouvaient en cette qualité faire valoir leurs droits à certains bénéfices dont le Pape était dispensateur. (*Crévier, Histoire de l'Université*, t. I, p. 243.)

4. Philippe-Auguste fut le premier qui donna ce titre à l'Université.

5. C'est ce que l'Université fit souvent, et notamment en 1682 quand

côté des princes du sang; d'avoir dans les assemblées le pas sur les évêques; de complimenter le roi quand il entra à Paris. Le Recteur plaidait-il au conseil du Roi, il restait assis et couvert; s'il mourait dans l'exercice de ses fonctions, on l'enterrait à Saint-Denis avec les princes et les rois; ses funérailles étaient magnifiques et Barbier rapporte que celles qui furent célébrées en 1600 ne coûtèrent pas moins de 8 000 livres. Dans les actes publics et dans la soutenance des thèses la présidence appartenait de droit au Recteur, et il ne cédait jamais le pas aux nonces, aux ambassadeurs, aux cardinaux et aux pairs de France.

Tous ces honneurs attestent la haute estime dans laquelle les rois de France tenaient l'Université, mais ils auraient difficilement assuré son existence si des privilèges plus rémunérateurs n'étaient venus s'y ajouter. Rebuffe en compte 180 de toutes sortes dans le volume qu'il composa sur ce sujet¹.

Un des plus importants était le droit de *committimus* octroyé par Philippe-Auguste, en vertu duquel tous les suppôts² de l'Université étaient soustraits à la juridiction séculière en matière criminelle et pour quelque forfait que ce pût être. Aucun agent laïque ne pouvait arrêter un Écolier³ qu'à la condition de remettre le prévenu entre les mains du tribunal ecclésiastique commis à cet effet⁴.

Quant aux causes civiles, elles étaient jugées par le Prévôt de Paris ou par son lieutenant civil séant au Châtelet. Mais la partie adverse de l'Université, fût-elle demanderesse ou défenderesse, était obligée de venir plaider à Paris, tandis que les suppôts universitaires avaient le droit de n'en sortir jamais: c'était un privilège insigne dont ne jouissait aucun autre corps, aucune autre classe de la société.

elle voulut s'opposer à l'acquisition du collège du Mans par les Jésuites. Elle alla présenter sa requête à Louis XIV, qui se trouvait à Saint-Germain-en-Laye.

1. *De scholasticorum privilegiis*, a Rebuffeo, Lutetiae, 1540.

2. On désignait par *suppôt* quiconque était au service de l'Université et lui prêtait serment d'obéissance et de fidélité. On comprenait en conséquence sous ce nom aussi bien le Recteur que les officiers de l'Université, les professeurs, les élèves, les messagers, les bedeaux, les libraires, les parcheminiers et les enlumineurs.

3. Dans l'ancienne Université on entendait par Écoliers tous ceux qui à un titre quelconque faisaient partie de l'École de Paris.

4. Crévier, *Histoire de l'Université*, t. 1, p. 279.

S'agissait-il d'affaires intéressant l'Université tout entière, le Roi pendant longtemps les jugea en personne, en sa qualité de père. Toutefois, comme sa fille, d'humeur tracassière, faisait à son tribunal de fréquents appels, le Parlement par une ordonnance de 1443 fut substitué au roi pour les affaires générales; et les affaires particulières des suppôts furent renvoyées au Prévôt de Paris¹, chargé d'observer les privilèges de l'Université.

A chaque changement de règne, on se préoccupait beaucoup de la création de nouvelles faveurs et du maintien des anciennes. Le nouveau roi les respecterait-il? Serait-il aussi bienveillant que ses prédécesseurs? La tranquillité ne renaissait que lorsque le roi, après une belle harangue du Recteur, confirmait toutes les immunités accordées avant lui. Il en ajoutait assez souvent de nouvelles et ce fut l'ordinaire pendant tout le moyen âge.

C'est ainsi que l'Université obtint l'exemption du service militaire, de la taille, des corvées, des droits sur le vin et sur toutes les provisions destinées à la subsistance des suppôts, l'affranchissement de tout impôt sur les livres en quelque lieu qu'on les transportât, enfin et surtout, le droit d'avoir, seule en France, à son service des messagers grands et petits, sorte de banquiers et de facteurs qui se chargeaient de remettre lettres, paquets et argent aux écoliers de Paris. Nous donnerons plus loin quelques détails sur cette institution, qui était une des ressources les plus importantes de l'Université. Le gouvernement se l'appropriâ en 1719, en assurant à l'Université l'équivalent des revenus des messageries, et en établissant en même temps la gratuité de l'enseignement et l'organisation régulière des Postes.

Il était naturel que ces bienfaits attachassent l'Université au pouvoir royal. Sa reconnaissance n'était pas aussi vive pour les faveurs qui lui venaient du Pape; elle ne les acceptait qu'avec une certaine méfiance parce qu'elle craignait d'être accaparée, dominée par le pouvoir pontifical et de perdre ainsi les libertés

1. Le Prévôt de Paris était un magistrat réunissant toutes les fonctions administratives et judiciaires; il rendait la justice, il avait des troupes sous ses ordres, et percevait les impôts universitaires.

Il jurait à son entrée en fonctions de conserver les privilèges de l'Université.

de l'Église gallicane. La gloire d'appartenir à Rome ne la tenta jamais. Elle préféra rester Française. L'infailibilité du Souverain Pontife, son ingérence dans les affaires temporelles lui paraissaient autant d'abus contre lesquels elle lutta au concile de Bâle en 1439 et à l'assemblée du clergé en 1682. Les Jésuites lui suscitèrent mille tracasseries; elle persista néanmoins dans son indépendance, et nous la trouvons toujours fidèle aux principes qu'elle professa au xv^e siècle.

Une autre considération lui faisait du reste un devoir de se rattacher à la royauté. Depuis 1600 les statuts du cardinal d'Estouteville ne régissaient plus l'Université. Henri IV, qui ne cédait à personne ses droits sur ses enfants, ne voulut pas que sa fille aînée tint d'autres que de lui sa constitution. Il lui donna donc des statuts qui, tout en conservant une grande partie des articles contenus dans les statuts antérieurs, donnaient au but et à la direction des études un caractère nouveau. Il suffit pour s'en convaincre de citer quelques passages de la préface de ces statuts : « Le bonheur de tous les royaumes et de tous les peuples, y est-il dit, dépend de la bonne éducation de la jeunesse, laquelle éclaire et polit les esprits encore neufs, et de stériles qu'ils étaient les rend propres aux *emplois publics* et capables de bien les remplir, augmente la piété envers nos parents et *notre patrie, le respect et l'obéissance à l'égard des magistrats*¹. »

Ces principes, qui nous semblent aujourd'hui si naturels, étaient en 1600 toute une révolution dans l'Instruction publique. Jusqu'alors, l'Université, par son origine, ses lois, son caractère ecclésiastique, avait pour principal objet d'assurer le recrutement du clergé : le Pape, qui lui imposait ses statuts, qui dirigeait son enseignement, n'avait aucun intérêt à développer en France le sentiment national, à prescrire la langue nationale et à seconder les progrès d'une éducation civique. Il fallut, pour animer l'Université de cet esprit français qui lui manquait sinon au fond du cœur, du moins dans la forme, que le pouvoir royal lui donnât des lois, agrandît son cadre, sécularisât son enseignement et le rendit propre aux emplois publics, comme il est dit dans la préface des statuts de 1600.

1. Théry, *Histoire de l'éducation en France*, t. II, p. 362.

Les effets de cette constitution royale ne se produisirent pas immédiatement, tant il était difficile de déraciner une routine consacrée par cinq siècles d'existence! Néanmoins, l'essor prodigieux qui se manifesta dans les lettres, les arts et l'industrie à partir de la seconde moitié du siècle si justement nommé le Grand Siècle a sa source dans les statuts de Henri IV.

Tout en étant sujette du Roi comme française, fidèle au Pape comme chrétienne, l'Université ne se déclara pas moins indépendante et se glorifia d'être une sorte de République ne reconnaissant dans son organisation d'autre autorité que la sienne. C'était du reste l'esprit inhérent à toutes les corporations établies au moyen âge. Elles formaient autant de sociétés indépendantes qui, ne réclamant aucune subvention de l'État, vivaient de leurs propres ressources, s'administraient à leur gré, et veillaient avec un soin jaloux à ce qu'aucune autorité étrangère n'intervint dans leurs actes et leurs assemblées.

L'Université, plus que toute autre, pouvait se vanter d'être une de ces sociétés libres, car elle formait au milieu de Paris un petit État dont les limites étaient protégées par de fortes murailles, des portes monumentales et de hautes tours. Pendant un temps, cet État avait été une sorte de république fédérative composée des maîtres et des écoliers appartenant aux quatre facultés (*Magistorum et auditorum Lutetie Universitas*), mais la turbulence, les méfaits et les prétentions exagérées des *martinets* et des *galoches*, troupe indisciplinée d'externes dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 15 à 20 000, étaient tels que l'autorité royale, responsable de l'ordre et de la tranquillité publique, dut intervenir et diminuer la part que ce tiers État universitaire avait jusqu'alors dans les affaires de la corporation. A partir de 1600 et en vertu des statuts dont nous avons parlé, les étudiants furent astreints à l'observation exacte des règlements concernant leurs droits et leurs devoirs. De république fédérative, l'Université se transforma en oligarchie, nommant, à l'exception du Recteur, tous les chefs et les dignitaires du corps enseignant.

NATIONS, FACULTÉS ET UNIVERSITÉS

Les quatre Nations de l'Université. — Division des études en Facultés. —
 1° Faculté des arts. 2° Faculté de théologie. 3° Faculté de médecine.
 4° Faculté de décret ou de droit. — Importance numérique de la
 Faculté des arts, quoique la moins estimée. — Son privilège d'élire le
 Recteur.

L'organisation intérieure de l'Université au xvii^e siècle était telle qu'à son origine; c'est ce qui fit dire à Du Boulay, dans la préface du tome VIII de son *Histoire de l'Université* publiée en 1671 : « Il est à peine croyable combien l'Université de notre « temps diffère peu de l'ancienne. »

En effet, nous trouvons groupés en associations nommées *Nations*, comme au xiii^e siècle, les écoliers qui arrivaient à Paris non seulement des différentes provinces de France, mais encore des pays étrangers. Il y avait quatre nations :

1° La nation de France, *Honoranda Gallorum natio*; elle s'assemblait au cloître des Mathurins.

2° La nation de Picardie, *Fidelissima Picardorum natio*; elle s'assemblait au collège du cardinal Lemoine.

3° La nation de Normandie, *Veneranda Normanorum natio*; elle s'assemblait au collège d'Harcourt.

4° La nation d'Allemagne, *Constantissima Germanorum natio*; elle s'assemblait au cloître des Mathurins.

De plus, chaque nation se subdivisait elle-même en *tribus* ou *provinces* et chaque province comprenait plusieurs *diocèses*¹.

1. Thurot, *De l'organisation de l'Enseignement dans l'Université*, p. 19 et 20.

La nation de France comptait cinq provinces : Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges, avec soixante diocèses.

La nation de Picardie comptait deux provinces, composées chacune de cinq diocèses.

La nation de Normandie n'avait que la province de Rouen, avec sept diocèses.

Et la nation d'Allemagne, qui primitivement portait le nom de nation d'Angleterre, mais qui, après la mort de Jeanne d'Arc, changea de nom, comptait deux provinces : la première, dite des Continents, comprenait toute l'Allemagne, la Hollande et le Danemark; la deuxième, dite des Insulaires, comprenait l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande.

Les écoliers, ainsi répartis en Nations, Provinces et Diocèses, suivaient d'après leur goût, leur aptitude et leur but les différents cours professés dans les quatre facultés suivantes :

1^o La Faculté des Arts, *Præclara Artium Facultas*; ses assemblées se tenaient au cloître des Mathurins.

2^o La Faculté de Théologie, *Sacra Theologiæ Facultas*; elle s'assemblait à la Sorbonne.

3^o La Faculté de Médecine, *Saluberrima Medicinæ Facultas*; elle s'assemblait rue de la Bucherie, dans la salle de ses Grandes Écoles.

4^o La Faculté de Décret, plus tard Faculté de Droit, *Consul-tissima Juris canonici Facultas*; elle s'assemblait au xvii^e siècle dans les bâtiments actuels de l'École de Droit.

Les trois dernières Facultés, dites *Facultés supérieures*, étaient les plus estimées, mais la Faculté des Arts, quoique moins appréciée, était de beaucoup la plus importante par le nombre de ses élèves, plus considérable que celui des trois autres, et parce qu'elle servait de préparation et d'introduction aux autres Facultés¹. On n'était en effet admis à étudier en théologie, en décret ou en médecine que tout autant qu'on avait obtenu le grade de *maître ès arts*, délivré après examen par la Faculté de ce nom; c'est d'elle que dépendaient les quatre nations et de plus elle avait le privilège exclusif d'élire le Recteur, presque toujours pris dans son sein. C'était donc elle qui régissait la grande corporation enseignante représentée par ses quatre nations.

1. Thurot, *De l'organisation de l'Enseignement dans l'Université*, p. 35.

On respectait, en lui conservant ce privilège, son droit de première occupante sur la montagne Sainte-Geneviève, et l'on se souvenait qu'au moyen âge, où toute la science et tout l'enseignement se réduisaient à la Scolastique, elle composait à elle seule toute l'Université.

Observons du reste que les trois Facultés supérieures, tout en ne figurant pas en nom dans l'élection du Recteur, y participaient cependant dans une assez large mesure. Les maîtres ès arts n'étaient pas en effet les seuls compris dans les quatre nations, tous les bacheliers et les licenciés des autres Facultés en faisaient partie de droit, et prenaient part à l'élection rectorale; le doctorat seul les mettait en dehors des nations académiques et les excluait du privilège attaché à ces dernières.

UNIVERSITÉS DE PARIS ET DE PROVINCE

Importance de l'Université de Paris, modèle de toutes les autres.

L'Université de Paris n'était pas la seule en France; on en comptait 18 en province au xvii^e siècle, mais celle de Paris était le grand centre, le régulateur de l'enseignement séculier. Tout ce qui se faisait au quartier latin avait un grand retentissement dans les Universités de province.

Alors, comme aujourd'hui, les méthodes et les réformes qui y étaient adoptées se répandaient promptement dans les autres contrées. C'est pourquoi les travaux les plus importants sur la pédagogie avant la Révolution, prenaient pour modèle ce qui se pratiquait à Paris.

On comptait par ordre chronologique ¹ :

L'Université de Toulouse, fondée en.....	1228
— de Montpellier —	1280
— d'Avignon —	1303
— d'Orléans —	1305
— de Cahors —	1332
— d'Aix —	1409
— de Dole —	1426
— de Poitiers —	1431

1. Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, p. 197.

L'Université de Caen,	fondée en	1432
— de Valence	—	1432
— de Nantes	—	1460
— de Bourges	—	1465
— de Bordeaux	—	1473
— de Reims	—	1548
— de Tournon	—	1560
— de Douai	—	1562
— de Besançon	—	1564
— de la Flèche	—	1603

L'Université de Paris, fondée en 1208, comptait parmi ses élèves cinq papes : Urbain II, Alexandre II, Grégoire VI, Célés-
tin II, Léon IX, Étienne IX.



III

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ

- 1° *Recteur*. — Son élection à deux degrés. — Conclave des Intrants. — Durée du rectorat. — Honneurs et pouvoirs attachés au rectorat. — Petits revenus du rectorat. — Cérémonie de la procession rectorale. — Indépendance du Recteur suspendue sous Louis XIV. — Autorité du Recteur contrebalancée par celle des Chanceliers.
- Officiers de l'Université. — Par qui ils étaient nommés.
- 2° *Procureur général ou Syndic*. — Le premier des officiers de l'Université après le Recteur; son importance, ses attributions; — par qui il est nommé.
- 3° *Greffier ou Scribe*. — Ses attributions; — par qui il est nommé. — Ses droits de perception.
- 4° *Questeur ou Receveur*. — Ses attributions; — sa nomination.
- 5° *Conservateur des privilèges*. — Le prévôt de Paris conservateur des privilèges royaux. — L'évêque de Beauvais, de Meaux ou de Senlis conservateur des privilèges apostoliques.

Recteur. — L'élection du Recteur, chef de l'Université, se faisait à deux degrés; elle était accompagnée d'un grand cérémonial et de minutieuses formalités.

Quand elle devait avoir lieu, chaque nation se réunissait dans le lieu ordinaire de ses séances et déléguaient par un vote pour la représenter un des siens nommé *intrans*¹; il y avait ainsi quatre intrants, qui devenaient les mandataires de la Faculté des arts et les électeurs définitifs du Recteur².

1. Il fallait avoir trente ans pour être *intrans*, et comme les nations étaient divisées en provinces, chacune d'elles nommait son intrant à tour de rôle. (Crévier, *Histoire de l'Université*, t. VII, p. 83.)

2. Les Recteurs étaient pris : 1° parmi les régents de collèges de plein

Après avoir entendu la messe du Saint-Esprit et prêté serment entre les mains du Recteur encore en fonctions, ils entraient en conclave (d'où leur nom d'intrant) à l'église Saint-Julien-le-Pauvre jusqu'en 1649 et, depuis lors, au cloître des Mathurins, d'où ils ne sortaient qu'après avoir élu le chef de l'Université.

Les fonctions rectorales ne devaient durer que trois mois, et d'après les statuts de 1452 la même personne ne pouvait être réélu. Pendant plus de cinq cents ans ces dures prescriptions furent observées¹.

En agissant ainsi, l'Université voulait empêcher que l'autorité souveraine qu'elle délguait au Recteur ne dégénérât en despotisme par un plus long usage, et n'altérât l'indépendance de la corporation, mais les circonstances difficiles qui surgirent au temps de la Ligue firent qu'en 1597 Raoul Neveu, alors Recteur, fut autorisé à rester en fonctions. Ce précédent devint bientôt un droit; les intrants purent à leur gré réélire le même chef ou en nommer un nouveau, et nous voyons dans la liste des Recteurs de 1600 à 1791 qu'un grand nombre d'entre eux occupèrent cette haute dignité plusieurs fois de suite. Pour n'en citer que quelques exemples, Balthazard Gilbert obtint 15 réélections consécutives; Piat et Rollin, 8; Coffin, 4. Mais, après les réélections de Pierre Du Boulay, qui se renouvelèrent pendant trois ans², il fut décidé, sur les réclamations de la Faculté de théologie, que le Parlement aurait seul le droit de prolonger le rectorat au delà du terme légal, et désormais il en fut ainsi.

De grands honneurs et des pouvoirs étendus étaient attachés aux fonctions de Recteur. On ne s'adressait à lui qu'en lui disant : Monseigneur. S'il était appelé au Parlement, il siégeait à côté des Barons; lorsque les privilèges de l'Université étaient violés, il pouvait suspendre les cours et les prédications. C'était

exercée qui enseignaient la philosophie depuis deux ans ou bien la grammaire et la rhétorique depuis sept ans; 2° parmi les Principaux de collèges après trois ans d'administration; 3° parmi les bacheliers et les licenciés des Facultés de théologie, de décret et de médecine. Le bachelier et le licencié élu Recteur ne pouvait être promu au grade de Docteur pendant son Rectorat. (Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 13.)

1. Crévier, t. II, p. 179.

2. Jourdain, p. 267.

lui qui sanctionnait les nominations et les actes de l'Université, qui donnait le titre de maître ès arts, qui présidait le tribunal de l'Université ainsi que les assemblées générales et les comices des Censeurs.

Et puis, de quel appareil son pouvoir n'était-il pas accompagné ! Il fallait le voir avec sa robe d'écarlate violet à manches froncées, une ceinture de soie de même couleur, ornée de glands soie et or ; un large ruban passé en baudrier de gauche à droite, d'où pendait une bourse à l'antique, appelée escarcelle, en velours violet, garnie de boutons et de galons d'or ; de plus un mantelet d'hermine sur les épaules et le bonnet carré sur la tête¹. Il marchait le premier, précédé de massiers portant des masses d'argent, dans ces longues et magnifiques processions qui faisaient le bonheur de nos aïeux. « Rien de plus honorable, nous décrit Dubreuil, que la procession laquelle le Recteur fait tous les mois où il faut que tous les suppôts assistent chacun à leur rang avec tel ordre qu'il semble que ce soit un Sénat vénitien qui accompagne son duc à l'espousaille de la mer². » Quelquefois la procession était si longue que les premiers de ceux qui la composaient entraînaient à Saint-Denis alors que les derniers n'avaient pas encore quitté l'église de Saint-Étienne du Mont.

Ces imposantes manifestations étaient le triomphe du Recteur ; surtout si l'on songe qu'il n'était le plus souvent qu'un simple régent ou même un bachelier menant une vie des plus obscures et des plus modestes. Rentré-il dans son petit collège après cette pompeuse cérémonie, il se retrouvait sous les ordres du Principal. Les fonctions rectorales ne le dispensaient pas de régenter s'il était à la tête d'une classe avant sa nomination, et sa dignité était trop passagère pour qu'il pût renoncer aux avantages du professorat.

Le Rectorat ne menait pas à la fortune, car les bénéfices que l'on en retirait étaient des plus modestes : à peine quelques redevances perçues pour le certificat d'études, les visas des diplômes de maître ès arts, la vente du parchemin³ et un droit

1. Chérueil, *Dictionnaire des Institutions*, t. II, p. 1048

2. Dubreuil, *Antiquités de Paris*, p. 605.

3. La ferme du parchemin passée en 1700 fut fixée à 350 livres ; elle ne dépassa jamais 500 livres. (Jourdain, p. 280.)

de présence aux funérailles des princes et aux processions extraordinaires de l'Université; les fonctions elles-mêmes étaient gratuites.

Sous le règne de Louis XIV elles cessèrent même d'être aussi indépendantes que par le passé. Avant d'être écrivain il fallait avoir l'assentiment du roi. « Nous ne voulons pas, dit Ponchartrain écrivant au nom du roi à Pourchet, syndic de l'Université, que le S^r Godeau (il était Janséniste) soit continué dans ses fonctions rectorales; notre intention est que vous fassiez choix d'un autre sujet; si n'y faites faute, car tel est notre bon plaisir¹. »

Voilà donc le plaisir du roi substitué à l'indépendance et aux droits de l'Université. Nous sommes loin de l'époque où Jean Gerson, député de l'Université aux conciles de Pise et de Bâle (1394-1415), terminait le schisme d'Occident et faisait décréter la suprématie des conciles généraux sur l'autorité du Souverain Pontife; où Henri II, roi d'Angleterre, consultait l'Université comme arbitre dans son différend avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

L'autorité royale, à mesure qu'elle s'était accrue et consolidée, avait peu à peu absorbé celle de l'Université, et cette grande corporation ne conservait, sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, qu'une ombre de son ancienne indépendance. Toutes les fois qu'elle voulut fixer son choix sur des hommes peu favorables aux idées admises à la Cour, on lui fit sentir qu'elle n'avait qu'à s'incliner devant la volonté royale.

Le Recteur du xviii^e siècle n'est donc plus le chef vraiment libre de la grande famille universitaire, et son autorité était encore contre-balancée par celle des Chanceliers de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame qui surent conserver jusqu'en 1789 quelques-uns des privilèges dont ils jouissaient depuis l'origine de l'Université². C'est ainsi qu'ils continuèrent à présider les examens de Licence dans la Faculté des arts; à donner seuls aux candidats admis la Licence ou pouvoir d'enseigner, de lire, de régenter, et qu'en vertu de l'autorité apostolique, ils confé-

1. Jourdain, p. 273.

2. Le Chancelier de Notre-Dame était nommé par l'évêque de Paris et le chapitre. Celui de Sainte-Geneviève était nommé par l'abbé et le Conseil de l'abbaye de Sainte-Geneviève. (Du Boulay, t. III, p. 579.)

raient seuls aux licenciés le titre et le grade de Maître ès arts ¹.

L'administration générale du corps universitaire comprenait, outre le Recteur qui en était le chef, plusieurs fonctionnaires qu'on appelait officiers de l'Université et dont la nomination, soumise aux procureurs des nations et aux doyens des Facultés, était sanctionnée par le Recteur.

Procureur général ou Syndic. — Le premier en grade après le Recteur était le Procureur général ou Syndic ². Il était chargé de poursuivre les affaires de l'Université tant en *demandant* qu'en *défendant* ³. Il remplissait au tribunal de l'Université le rôle de partie civile, défendait les intérêts du corps universitaire; il veillait à ce qu'il ne s'y introduisit aucune innovation contraire à la discipline et aux statuts; il avait droit de séance dans les assemblées, il y parlait et prenait des conclusions. Ses fonctions n'étaient pas gratuites : en 1709, Edme Pourchot, en raison de ses services, obtint 600 francs d'appointements annuels. Le Procureur général n'était nommé que pour un an, mais ces fonctions étaient ordinairement continuées à celui qui les remplissait avec zèle ⁴. Il était nommé par le Recteur et les quatre Procureurs.

Greffier ou Scribe. — Le greffier avait dans ses attributions, ainsi que son titre l'indique, tout ce qui concernait la partie graphique : inscription des élèves sur les registres de l'Université, visa des certificats d'études, délivrance des diplômes, acte de nomination et d'immatriculation des régents; il percevait certains droits pour la plupart de ces travaux. Il était nommé par le Recteur et les quatre Procureurs ⁵.

1. La maîtrise ès arts n'était qu'une simple formalité. Tout licencié ès arts était de droit maître ès arts; il n'avait pour cela qu'à se présenter devant le chancelier qui lui faisait jurer obéissance et respect aux lois et statuts de l'Académie et de l'Université; après quoi il lui mettait sur la tête le bonnet de maîtrise.

2. Dans l'ordre hiérarchique, le Recteur et les deux Chanceliers étaient les officiers supérieurs de l'Université. Les officiers inférieurs étaient le procureur général ou syndic, le greffier ou scribe, le questeur ou trésorier-receveur; ces trois officiers étaient tirés de la Faculté des arts. (Du Boulay, p. 87, et Jourdain, p. 218.)

Le Recteur avait un sceau particulier représentant une fleur de lys. (Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 38.)

3. Crévier, t. VI, p. 379.

4. *Id.*, t. I, p. 12. Du Boulay, t. III, p. 583.

5. *Id.*, t. II, p. 249.

Questeur ou Receveur. — Le Questeur recevait tous les deniers appartenant en commun à l'Université, il tenait également compte des dépenses autorisées et on lui assignait comme honoraires le sou pour livre. Il était nommé par le Recteur et les quatre Procureurs¹.

Conservateurs des privilèges. — Nous avons déjà dit que l'Université jouissait de nombreux privilèges, les uns accordés par le pouvoir royal, les autres par l'autorité pontificale. Des conservateurs étaient nommés pour le maintien de tous ces privilèges, seule fortune de l'Université; aussi attachait-elle une grande importance à la nomination des Conservateurs.

Le prévôt de Paris avait dans ses attributions la conservation des *privilèges royaux* et il était nommé par le roi². Il prêtait serment à l'Université.

Le conservateur des *privilèges apostoliques* était choisi parmi les évêques de Beauvais, de Meaux ou de Senlis³; en 1695, Bossuet, à la grande joie de l'Université, fut nommé conservateur de ces privilèges et nous avons encore le discours éloquent que prononça Rollin dans cette circonstance⁴.

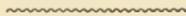
En dehors de cette administration générale, les nations, les provinces ou tribus et les Facultés, dont nous avons indiqué les divisions, avaient chacune ses statuts et son administration particulière.

1. Crévier, t. V, p. 217, et t. VI, p. 370.

2. *Id.*, t. IV, p. 266, et Dubreuil, p. 601.

3. *Id.*, t. II, p. 219.

4. *Opusculs*, t. II, p. 226.



IV

ORGANISATION DES NATIONS

- Procureur de nation.* — Son importance. — Ses attributions.
Censeur. — Ses attributions. — Autres censeurs créés en 1570, *quatuor viri*, pour l'examen des livres.
Prieur. — Au seul collège d'Harcourt.
Questeur de nation. — Fonction semblable à celle des questeurs dans les autres corps de l'Université.
Prélat de nation. — Ses attributions.
Grands et petits messagers. — Leurs attributions. — Revenus des messageries. — Détails sur la cession des messageries (1720) à l'État sous le rectorat de Coffin.
Imprimeurs. — *Libraires.* — *Graveurs.* — *Enlumineurs.* — *Relieurs.* — *Bedeaux.* — *Huissiers.* — *Appariteurs*, reconnus comme suppôts. — *Domestiques* admis comme suppôts en qualité d'étudiants. — Célébrité de quelques-uns.

L'administration d'une nation académique se composait du Procureur, qui en était le chef, du Censeur, du Receveur et du Prélat.

Procureur de nation. — Le Procureur (*procurator ornatus*) était un personnage important dans l'ancienne Université. Il était élu par le suffrage direct de tous les membres de la nation¹. Il présidait les assemblées, représentait sa nation dans les assemblées générales et les cérémonies publiques; il faisait partie du tribunal de l'Université, procédait avec le Recteur et les doyens des nations à la nomination des officiers de l'Université et contresignait les actes du Recteur².

1. Bouquet, *Histoire du collège d'Harcourt*, p. 7.

2. *Bibliothèque de l'Université*, HF A U, p. 22.

Censeur. — Le désordre était tel dans l'Université au xv^e siècle que, dès 1432, il y eut une réforme ordonnant que les nations choisiraient tous les ans quatre maîtres bacheliers ou licenciés qui, sous le titre de Censeurs, visiteraient les collèges et pédagogies pour en réformer l'administration, la discipline et l'enseignement¹. Cette fonction a continué jusqu'à la Révolution. L'élection des Censeurs se faisait dans les mêmes conditions que celle du Procureur². Ils étaient chargés de veiller à l'observation des statuts de la nation, au maintien des bonnes mœurs, de l'ordre, de la discipline dans les collèges et les pédagogies qui dépendaient de la nation; ils tenaient le registre des inscriptions pour le baccalauréat, réclamaient les certificats d'études, tenaient également le registre des élections universitaires, éliminaient les électeurs qui n'avaient plus droit d'élection, inscrivaient les nouveaux électeurs, recevaient les réclamations, et conservaient les clefs des écoles de la nation³. Ils présidaient l'examen de Licence ès arts. Dans un autre ordre d'attributions, un édit de 1370 institua quatre censeurs, *quatuor viri*, pour l'examen des livres qu'il était défendu d'imprimer et de vendre sans leur permission; l'Université nommait les Censeurs, mais en 1624 les *quatuor viri* furent spécialement choisis dans le sein de la Faculté de théologie et nommés par le Chancelier; de là cette formule que l'on trouve dans les ouvrages imprimés à la fin du xvii^e et du xviii^e siècle⁴: « J'ai lu cet ouvrage par ordre de M. le Chancelier et n'y ai rien trouvé qui s'opposât à l'impression ». Les Censeurs recevaient une pension de l'État⁵.

Prieur. — Cette charge n'existait qu'au collège d'Harcourt. Les attributions du Prieur ressemblaient beaucoup à celles du Censeur dans les autres collèges; sa nomination annuelle était faite par les boursiers; il avait l'intendance de la chapelle et du culte; il contrôlait les dépenses et les recettes du Procureur, surveillait les études et convoquait, à la mort du Proviseur, les grands boursiers pour en choisir un autre⁶.

1. Thurot, p. 102.

2. Crévier, t. IV, p. 187.

3. Bibliothèque de l'Université, B F A U, p. 22.

4. O. Gréard, *Nos adieux à la Sorbonne*, p. 131.

5. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions*, t. I, p. 119.

6. Bouquet, *Histoire du collège d'Harcourt*, p. 79 et 80.

Le Prieur était choisi parmi les boursiers théologiens et nommé par eux. Il touchait par semaine vingt deniers de plus que les autres en considération de sa charge.

Questeur ou Receveur. — Il était préposé à la perception et à la dépense des revenus de sa nation; il rendait compte de sa gestion à la fin de l'année et pouvait être prorogé dans sa charge s'il s'en était bien acquitté. Sa nomination appartenait, comme celle des autres officiers, au Recteur assisté des Doyens des Facultés supérieures et des Procureurs des quatre nations.

Prélat de nation. — Cet officier académique n'était pas souvent un évêque mais un simple ecclésiastique honoré du titre de Prélat et chargé de célébrer les offices particuliers de la nation à laquelle il appartenait¹.

Messagers. — Au-dessous des officiers dont nous venons de parler, chaque nation avait, comme attachés à son service, des messagers qui ne laissaient pas d'avoir de l'importance². Leur emploi était des plus utiles. Ils servaient en effet d'intermédiaires entre les étudiants et leurs familles habitant la province ou les pays étrangers.

Pendant tout le moyen âge, et même au xvii^e et au xviii^e siècle, les moyens de correspondance étaient très difficiles et très coûteux. Une fois à Paris, un étudiant n'aurait pu donner de ses nouvelles à ses parents, en recevoir des lettres et de l'argent, si l'Université n'avait eu l'heureuse idée d'instituer de grands et petits messagers. Ces derniers appelés aussi messagers volants parcouraient les diocèses, les provinces du royaume et les pays étrangers pour y porter les lettres et en rapporter les réponses et les paquets qui leur étaient confiés.

Leur nombre était illimité; il variait pour chaque diocèse suivant le plus ou moins d'étudiants qui en étaient originaires. Rouen en avait six, Blois trois, d'autres un seul³.

Les grands messagers étaient des sortes de banquiers de qui dépendaient les petits. C'était chez eux que se centralisait le service fort important des lettres et des commissions, et que les étudiants allaient retirer ce qui leur était destiné.

Les nations choisissaient ordinairement comme grands mes-

1. Bibliothèque Mazarine, n° 1935 F, p. 137.

2. Bibliothèque de l'Université, HF A U, p. 41.

3. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 7.

sagers des marchands accrédités et assez riches pour faire des avances aux étudiants.

Comme ils jouissaient des exemptions et des privilèges accordés aux suppôts de l'Université, leurs charges s'étaient multipliées soit par des concessions trop faciles, soit par la fraude. Charles IX édicta qu'il n'y en aurait qu'un pour chaque diocèse et 108 pour tous les diocèses étrangers envoyant des écoliers à Paris. Ces dispositions furent respectées par Henri IV et par ses successeurs jusqu'à l'époque (1719) où les messageries passèrent entre les mains de l'État.

Les messageries constituaient pour l'Université le principal de ses revenus; on s'en servit d'abord pour secourir de pauvres professeurs et augmenter le piètre traitement des maîtres de la Faculté des arts.

Quand le gouvernement réunit les messageries de l'Université à l'Administration royale des Postes, le rendement de cette institution était considérable; l'État en se l'appropriant accorda à l'Université une indemnité suffisante pour rétribuer entièrement tous les fonctionnaires, et permettre que l'enseignement fût donné gratuitement dans les collèges et dans les Facultés ¹.

Imprimeurs, Libraires, Graveurs, Enlumineurs, Relieurs. — Ils faisaient tous partie de l'Université, ils en étaient les suppôts et comme tels ils jouissaient des privilèges attachés à cette qualité ².

Le titre de libraire, d'imprimeur, de graveur, d'enlumineur, de relieur non seulement exemptait son possesseur de toutes contributions, taxes mises et à mettre sur les arts et métiers, mais il était encore honorifique et difficile à obtenir, car par arrêt du 10 décembre 1725 nul ne pouvait être admis comme apprenti libraire ou imprimeur s'il n'était présenté au Recteur par le Syndic de la communauté pour être examiné sur le

1. Cette affaire importante se conclut sous la Régence, alors que Coffin était Recteur. Le 14 avril 1719, parut l'arrêt qui accordait à l'Université le vingt-huitième effectif du prix du bail général des Postes. Le bail était alors de 3 400 000 livres, mais, comme il y avait des réductions à faire sur ce prix et qu'il n'était réellement que de 3 374 000 livres 14 sous 8 deniers, on fixa, pour toute la durée du bail, le vingt-huitième à la somme de 120 528 livres 18 sous 8 deniers. (*Œuvres de Coffin*, p. 20.)

2. Jourdain, p. 343.

grec et le latin et s'il n'en obtenait des lettres testimoniales de capacité.

Bedeaux, Huissiers, Appariteurs. — L'Université les comptait au nombre de ses suppôts et les obligeait à prêter serment de fidélité et d'obéissance entre les mains du Recteur¹.

Chaque nation avait les siens; ils étaient chargés de convoquer les membres de la nation, de faire connaître les congés, les décisions de la Compagnie et de porter la masse d'argent ou la verge à bout d'ivoire dans les processions et les solennités académiques.

Domestiques. — Les domestiques eux-mêmes, quand ils entraient dans un collège avec l'intention d'étudier, étaient suppôts de l'Université. Plusieurs d'entre eux arrivèrent aux plus hautes dignités. Tels furent Postel (1510-1581), qui décrochait les chaussures à Sainte-Barbe et qui y devint professeur; Pierre d'Ailly (1380-1420), portier au collège de Navarre et plus tard grand-maître du même collège; Pierre Ramus (1515-1572), domestique au collège de Navarre, tué à la Saint-Barthélemy, alors qu'il était un des professeurs les plus célèbres du Collège de France; Amyot (1513-1593), domestique de ce même collège de Navarre, devenu célèbre comme traducteur de Plutarque et qui fut évêque d'Auxerre.

Ces quelques exemples, que nous pourrions multiplier, montrent avec quelle ardeur les classes les plus humbles de la société se livraient à l'étude et avec quelle bienveillance l'Université leur facilitait les moyens de s'instruire.

1. Jourdain, p. 343.

ORGANISATION DES PROVINCES ET DES FACULTÉS

Provinces. — Doyens, chefs de chaque Province. — Leurs attributions. — Leur faible traitement. — Administration des plus simples.

Facultés. — Doyens, chefs de chaque Faculté. — Leurs attributions semblables à celle des Doyens actuels.

L'organisation des provinces était des plus simples; chacune avait pour chef le plus ancien maître de sa nation; il portait le titre de *Doyen*; ses attributions consistaient à assister aux comices de sa nation, à présider aux délibérations de sa province, à régler avec le Procureur les affaires courantes. Il touchait sur le trésor de sa nation un petit traitement de 30 livres; ses fonctions étaient à vie.

Chacune des Facultés avait à sa tête un Doyen, *Decanus sapientissimus*, élu par tous les docteurs de la Faculté; il convoquait les assemblées de la Faculté, les présidait, assistait à celles de l'Université; il recevait le serment des officiers subalternes et gérait les affaires de la Faculté.

Il était assisté d'un questeur dont les fonctions étaient les mêmes que celles des secrétaires actuels de nos Facultés.



VI

ORGANISATION DES COLLEGES

LEUR ORIGINE. — LEUR BUT. — LEUR CONSTITUTION

Triste situation des premiers étudiants avant la fondation des collèges. — Premiers collèges ou asiles, fondés par des évêques ou des hommes puissants pour assurer le recrutement du clergé et combattre les ordres religieux. — Bourses de quelques sous par semaine. — Multiplicité des collèges au xv^e siècle. — Collège Louis-le-Grand construit par les Jésuites. — Réformes après l'expulsion des Jésuites. — Exercice et Communauté. — Exercice des grands collèges.

A l'origine de l'Université et pendant assez longtemps, il n'y eut pas de collèges. Les écoliers, livrés à eux-mêmes et vivant comme ils pouvaient, suivaient les cours de la rue du Fouarre. Beaucoup de ces écoliers étaient tellement pauvres qu'ils recouraient à la charité publique. Des rois, des princes, des cardinaux, des magistrats s'émurent d'autant plus de cette triste situation qu'après le retour des Croisades, un enthousiasme extraordinaire se manifesta pour les études philosophiques, les seules dont on fit cas au moyen âge. Une multitude de collèges destinés à recueillir les pauvres écoliers d'un diocèse ou d'une ville se fondèrent alors non seulement à Paris, mais encore dans les provinces.

Les pieux fondateurs de ces asiles se proposaient un triple but : favoriser le mouvement philosophique qui entraînait alors les esprits ; assurer le recrutement de l'Église en lui fournissant des sujets capables ; et combattre l'influence des ordres religieux

tels que les Dominicains et les Franciscains qui allait toujours en augmentant et faisait concurrence au clergé régulier.

Il est à remarquer en effet qu'à partir du XIII^e siècle, le clergé régulier et l'Université ont toujours eu à se prémunir contre l'envahissement des ordres religieux. Pendant le moyen âge les Franciscains et les Dominicains visaient à s'emparer de tout l'enseignement; au XVI^e et au XVII^e siècle les Jésuites devinrent des rivaux bien autrement redoutables. L'histoire de leur lutte avec l'Université, de leurs succès et de leur suppression remplit tout le règne de Louis XIV et celui de Louis XV. Nous aurons à y revenir souvent, car on ne saurait parler de la Pédagogie dans les temps modernes sans donner une grande place à cette puissante société.

La fondation des premiers collèges n'exigea pas des sacrifices considérables : ils ne ressemblaient en rien à ceux que nous voyons aujourd'hui; une petite maison d'une valeur de cinquante à soixante livres suffisait au moyen âge pour établir un collège¹. Aucune appropriation particulière n'était nécessaire. Là vivaient sous la surveillance très débonnaire d'un Principal 12 ou 15 boursiers étudiant en théologie, en décret ou en médecine; ils recevaient à la fin de chaque semaine quatre ou cinq sous montant de leur bourse et ils les dépensaient à leur guise.

Aucun cours n'avait lieu à l'origine dans ces sortes de maisons de charité qui n'étaient à proprement parler que des hôtelleries abritant des étudiants de vingt cinq à trente ans suivant les leçons de la rue du Fouarre. Quand, plus tard, au commencement du XV^e siècle, les Principaux ne se bornant plus à recevoir des boursiers admirèrent des pensionnaires et des externes, plusieurs collèges prirent un grand développement.

Dans quelques-uns, tels que ceux de Navarre, du Cardinal-Lemoine, de Beauvais, toutes les classes de grammaire, de rhétorique et de philosophie y étaient professées. Ce furent les grands collèges; leurs constructions s'agrandirent en proportion de leur prospérité. Les autres collèges, les petits, se contentèrent de loger leurs boursiers de fondation et de leur donner, comme supplément de l'enseignement de la rue du Fouarre, quelques leçons de philosophie scolastique.

1. Thurot, *passim*.

Le Principal tirait profit de tout ce qui ne servait pas aux boursiers. Restait-il quelques chambres, quelques pièces inoccupées du rez-de-chaussée, il les louait à des maîtres de pension ou pédagogues, à des précepteurs d'enfants riches, à des ecclésiastiques et même à des artisans.

Lors de sa visite, en 1688, au collège de Boncour, le Recteur trouva le rez-de-chaussée occupé par un magasin de futailles. C'était peu digne en vérité, et l'Université s'opposa plus d'une fois à ce que cet abus continuât, mais il n'en subsista pas moins jusqu'en 1762, et les petits collèges conservèrent aux xvii^e et xviii^e siècles l'organisation qu'ils avaient antérieurement.

Dans les rues étroites où ils s'élevaient, ils avaient tous, grands ou petits, un aspect triste et sombre comme les couvents et les monastères qui avaient servi de modèles à leur construction. Naguère encore, avant le bouleversement de l'antique quartier latin, on pouvait voir dans la rue de La Harpe les collèges de Bayeux et de Séz, dont l'intérieur et l'extérieur n'étaient rien moins que séduisants.

Le collège Louis-le-Grand, bâti par les Jésuites et dont on ne saurait vanter le grand style architectural et l'aspect agréable, était en comparaison de Sainte-Barbe, du collège d'Harcourt, et de tant d'autres, une véritable maison de plaisance.

Coffin, du reste, le rappelle dans un de ses discours de distribution des prix (Œuvres de Coffin. t. I, p. 161) :

Dulce est non includi in obscuris parietibus scholarum.

La gaieté si naturelle à la jeunesse ne devait pas s'épandre aussi librement entre ces hautes murailles que dans nos lycées modernes où l'air et l'espace ne sont pas épargnés.

Mais cet état de choses était conforme au but que l'on se proposait. Il ne faut pas oublier qu'au temps même de Louis XIV les collèges étaient autant de séminaires fournissant des sujets à l'Église. L'esprit de mortification, l'absence de tout plaisir, l'habitude de la méditation favorisée par la tristesse des lieux étaient autant de conditions jugées utiles pour former de jeunes lévites.

Ce déplorable système resta toujours en vigueur, et ce ne fut qu'en 1762, après l'expulsion des Jésuites, alors qu'un remaniement eut lieu dans la direction des collèges, que le Président

Rolland, Guyton de Morveau et Caradeuc de la Chalotais eurent le courage de dévoiler, dans leurs comptes rendus, combien ces usages et cette triste discipline étaient contraires au bon sens et aux intérêts de la jeunesse.

Il y avait dans les collèges deux éléments bien distincts qui les constituaient : l'*exercice* et la *communauté*.

L'*exercice* comprenait le nombre des classes du collège, des matières qui y étaient enseignées et des maîtres chargés de cet enseignement.

La *communauté* se composait des boursiers et des officiers du collège, Principal ou Grand-maître ou Proviseur, Sous-Principal, Procureur et Chapelains.

La réunion de ces officiers et des boursiers constituait le conseil du collège, qui se prononçait sur l'administration des revenus de l'établissement et sur toutes les affaires civiles qui pouvaient survenir.

Dans les petits collèges, l'*Exercice* se réduisait à un ou deux régents de philosophie et la *Communauté* au Principal et aux boursiers. Il s'y trouvait quelquefois des Chapelains, sortes de boursiers-prêtres qui célébraient l'office divin pour la *Communauté* et disaient des messes pour le repos de l'âme des fondateurs ou des bienfaiteurs de la maison.

Dans les grands collèges, l'*Exercice* était complet; il comprenait ordinairement sept classes, savoir : la Sixième, la Cinquième, la Quatrième, la Troisième, la Seconde, la Rhétorique et la Philosophie. On appelait ces collèges : collèges de plein exercice; le nom est resté. Quelques uns avaient un plus grand nombre de classes et le collège de Navarre en comptait jusqu'à 14.

Au collège des Quatre-Nations, on créa au xviii^e siècle une chaire de Physique, et nous verrons qu'à Louis-le-Grand, devenu centre de l'Université après l'expulsion des Jésuites, la composition du personnel ressemblait beaucoup à celle de nos lycées.

Les classes élémentaires n'étaient pas professées dans le collège; elles étaient faites le plus souvent dans des pensions ou pédagogies, dans des écoles mixtes et dans de petites écoles primaires qui donnaient cet enseignement malgré la défense de l'Université.

VII

COMMUNAUTÉ ET PERSONNEL DES COLLÈGES

Administration des collèges : Principal, Grand-Maitre ou Proviseur, Sous-Principal, Procureur ou Économe, Chapelain. — Par qui ils étaient nommés. — Leurs fonctions distinctes. — Influence parfois mauvaise des Chapelains. — Grand nombre des collèges de province. — Même organisation qu'à Paris. — Importance de quelques-uns. — Collèges de Guyenne à Bordeaux, de l'Esquille à Toulouse.

La Communauté dans les grands collèges comprenait, comme dans les petits, des boursiers, un chef portant le nom de Principal, ou de Grand-Maitre, ou de Proviseur; venaient ensuite le Sous-Principal, le Procureur ou Économe et les Chapelains¹.

Toutefois, le cadre de cette administration variait suivant l'importance du collège. A Navarre il y avait un Grand-Maitre, des Principaux et plusieurs Sous-Principaux; dans tel autre, pas de Procureur.

En principe, la nomination des chefs de collège appartenait à la nation dont le collège faisait partie; cependant, il était fait à cette mesure générale d'assez nombreuses exceptions, motivées par les actes de fondation et certains privilèges dont jouissaient quelques collèges.

A Navarre², de fondation royale, le Grand-Maitre et les Principaux étaient nommés par le roi³.

1. Emond, *Histoire du collège Louis-le-Grand*, p. 170.

2. Pour éviter la répétition du mot collège, nous abrègerons en désignant simplement les collèges par le nom du lieu ou du fondateur.

3. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 485.

Au collège du Cardinal-Lemoine le Grand-Maitre était nommé par l'archevêque de Paris, supérieur du collège.

A Lisieux, cette nomination était faite par le Supérieur du collège, le Procureur et les boursiers théologiens.

A Autun, l'acte de fondation portait que le Principal devait être nommé par les boursiers assemblés capitulairement.

A Beauvais, le Parlement, qui en était le Supérieur et le protecteur, nommait le Principal.

Les Principaux, Grands-Maitres et Proviseurs remplissaient des fonctions analogues à celles des Proviseurs dans nos lycées et des Principaux dans nos collèges communaux.

Toutefois, le titre de Grand Maitre était le plus honorable¹ des trois, et les collèges qui avaient un chef de cette qualité prétendaient ne pas être astreints à l'inspection que le Recteur devait faire à son entrée en fonctions².

Quand les petits collèges de Paris furent réunis à Louis-le-Grand, en 1762, il y eut dans ce grand centre d'enseignement deux chefs comme à Navarre : un Grand-Maitre temporel et un Principal. Le Grand Maitre était chargé de la partie matérielle, et veillait à l'exécution des décisions prises par le *Bureau* (nom que portait le conseil d'administration du collège). Le Principal avait la direction des études et réglait les affaires avec les familles des élèves payants.

Le Sous-Principal³, dont la nomination appartenait au Grand-Maitre, avait dans ses attributions tout ce qui concernait la discipline, et il remplaçait le Principal en son absence⁴.

Le Procureur ou Économe était chargé de la comptabilité. Enfin les Chapelains célébraient le service divin ; mais comme

1. Si nous nous en rapportons à un arrêt de Louis XIV (1677) concernant le Septennium, il y avait des Grands-Maitres à Navarre, au Cardinal-Lemoine, à Montaigu, aux Quatre-Nations, à Laon, à Lisieux, aux Cholets, à Maître-Gervais. Cependant les documents nombreux que nous avons consultés ne mentionnent pas les cinq derniers collèges comme ayant eu des Grands-Maitres. C'est pourquoi nous faisons des réserves quant à la liste que nous avons citée. (Recueil Thoisy, t. X, p. 322.)

Les collèges, qui avaient à leur tête un Proviseur, étaient ceux d'Har-court, de Justice et la Sorbonne.

2. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 295.

3. Nos grands collèges communaux ont encore conserve le nom et les attributions du Sous-Principal. Dans les lycées, il s'appelle Censeur.

4. Rollin, *Traité*, t. IV, p. 456.

ils étaient assez souvent les premiers boursiers du collège, ils y exerçaient une grande influence, quelquefois pernicieuse. Ils entraînaient les autres boursiers dans leur parti, et suscitaient de graves embarras au Principal, qui n'avait sur eux aucune action.

C'est ainsi que Grangier, Principal du collège de Beauvais, eut à supporter mille tracasseries de leur part, et que Rollin ne parvint à avoir raison de leurs injustes exigences que grâce à de puissants protecteurs et à l'habileté dont il fit preuve.

Les collèges de province avaient la même organisation que ceux de Paris, sauf quelques légères modifications. Ils étaient très nombreux (nous en donnons la liste dans l'Appendice), et quelques-uns avaient une grande réputation. Au collège de Guyenne, à Bordeaux, il y avait deux classes de grammaire et de lettres et deux de Philosophie. Ce collège eut l'honneur de compter parmi ses élèves Montaigne, La Boétie et Scaliger.

A l'Esquille, à Toulouse, il y avait plus de neuf cents élèves, sans compter les *collégiats*, boursiers de neuf petits collèges à qui l'on donnait simplement le vivre et le couvert, mais non l'instruction. Ils étaient la terreur de Toulouse, et leur désordre devint tel qu'une commission fut nommée en 1668 pour réformer les abus.

DES RÉGENTS

Premiers régents de la rue du Fouarre. — Leur nomination par les nations. — Leurs prérogatives. — Statuts de 1455 assurant dans les collèges les droits des régents autres que ceux de la rue du Fouarre. — Conditions pour être régent. — Privilèges des régents immatriculés. — Faible mérite du grade de maître ès arts. — Premier concours d'agrégation en 1766. — Trois ordres de fonctionnaires parmi les régents immatriculés. — Célibat exigé des fonctionnaires de l'Université, exception faite pour les membres des Facultés de Médecine et de Droit. — Infractions à ces exigences, notamment de la part de Grangier. — Tolérance acquise désormais pour le mariage des régents.

Pendant plus de trois cents ans (de 1100 à 1434), l'Université ne connut d'autres régents que ceux de la rue du Fouarre, où avaient lieu des cours de philosophie scolastique, seul enseignement public de cette époque. Ils étaient nommés par les nations, et jouissaient du privilège exclusif de faire partie des

assemblées de l'Université et d'avoir droit aux dignités et aux bénéfices qui lui étaient attribués.

Quand les Principaux des collèges cessèrent d'envoyer leurs écoliers à la rue du Fouarre et établirent des cours chez eux, les régents de Philosophie ne furent pas exclus des droits et des immunités attachés à l'enseignement universitaire, mais les régents de Rhétorique et de Grammaire n'y participèrent pas.

Le Cardinal d'Estouteville prit en main la défense de ces nombreux fonctionnaires, et les statuts qu'il publia en 1433 reconnurent leurs droits à faire partie des assemblées et à être candidats au rectorat après six années d'exercice. Toutefois les nations ne leur donnèrent encore à cette époque aucune investiture officielle et ce ne fut qu'en 1334 qu'ils obtinrent d'être enfin assimilés aux professeurs de Philosophie¹.

Pour être régent dans un collège, il fallait être maître ès arts et postuler auprès de sa nation pour être admis à professer; c'est ce qu'on appelait *supplicare pro regentia et scolis*². Si rien ne s'opposait à ce que la supplique fût favorablement accueillie, le Procureur de la nation inscrivait le candidat sur les registres de l'Université et l'immatriculait. Un Principal pouvait le choisir pour régenter dans telle ou telle classe, et il faisait dès lors partie du corps des régents. Il participait aux bénéfices de l'Université, aux revenus des messageries; il était admissible à tous les emplois, et avait le droit de coopérer à la réforme des règlements en matière de discipline.

Tous ceux qui n'avaient pas rempli les formalités de la supplique et de l'immatriculation restaient privés des avantages qui y étaient attachés, et se trouvaient exposés aux caprices des Principaux qui les prenaient ou les renvoyaient suivant leur bon plaisir³.

Les régents immatriculés formaient donc une classe privilégiée, à peu près semblable à celle de nos professeurs agrégés.

1. Recueil Thoisy, 3^e série, p. 64.

2. *In iisdem comitiis*, dit Du Boulay, *supplicarunt artium minorum professores, nempe Rhetorices et Grammaticæ, ut nominationibus gaudere possent, et eorum supplicationi favit Procurator Generalis, et Universitas videns Grammaticum et Rhetoricum non minus esse liberales arte ceteris, lubens supplicationibus grammaticorum annuit.* (Du Boulay, t. VI, p. 251.)

3. Recueil Thoisy, 3^e série, p. 68.

Il n'était pas besoin pour régenter en Rhétorique ou en Philosophie de subir un examen et de faire preuve d'un savoir supérieur. C'était au Principal à bien choisir parmi les candidats, et à ne leur confier que des fonctions proportionnées à leur mérite¹.

Le grade de maître ès arts était trop peu important pour donner une juste appréciation des connaissances que doit posséder un bon professeur; c'est ce que l'on reconnut, et dans le projet de statuts de 1720 il est dit: « Pour être régent, il faut être maîtres ès arts et subir un examen devant une commission. Si l'examen est favorable, le candidat muni d'un certificat pourra supplier auprès de la nation pour régenter dans les collèges. »

Ces statuts restèrent malheureusement lettre morte; ce ne fut qu'en 1766 que des concours d'agrégation furent organisés et donnèrent enfin à l'Université des maîtres capables.

Il y avait trois ordres de régents immatriculés :

1° Ceux de première année. Ils étaient soumis à une sorte de noviciat, et n'avaient pas droit aux revenus des messageries et aux charges de l'Université. On n'était réellement régent qu'après avoir professé deux ans; c'est ce qu'on appelait le *biennium*.

2° Ceux qui avaient régente au delà de deux ans, mais qui avaient cessé d'exercer avant l'achèvement d'une période de quatorze ans; ils avaient droit aux charges, mais non aux revenus des messageries.

3° Ceux qui avaient au moins quatorze ans complets d'exercice. Ils jouissaient de tous les avantages précités et pouvaient prétendre à l'Éméritat, qui était la retraite des membres de l'Université sous l'ancien régime².

A côté de ces avantages fort importants, il y avait pour les maîtres des exigences assez nombreuses; la plus dure était

1. Bibliothèque de l'Université, HFAU, p. 44.

2. Recueil Thoisy, 3^e série, p. 319. — L'Éméritat ne fut pas invariablement fixé à quatorze ans. Les nations de Picardie et d'Allemagne, conformément à leurs statuts, donnaient des pensions de retraite après quatorze ans de services, mais les nations de France et de Normandie ne l'accordaient qu'après avoir exercé pendant vingt ans. Il y eut de nombreuses réclamations à ce sujet, et le Parlement, par un arrêt de 1748, fixa invariablement l'Éméritat à vingt ans de service. (Jourdain, p. 386.)

le célibat. Ils y étaient astreints en qualité de cleres¹ faisant partie de l'Église, et devant comme tels se soumettre aux conditions de la vie cléricale.

Le cardinal d'Estouteville avait bien affranchi du célibat les membres des Facultés de Décret et de Médecine; mais la Faculté des Arts, la plus nombreuse, n'avait pas été comprise dans cette réforme qu'elle désirait cependant avec une ardeur souvent manifestée dans d'interminables factums. Il se produisait de temps à autre des infractions à ces statuts. Certains *artiens*, lassés d'un célibat d'autant plus pénible qu'aucun vœu religieux ne les y contraignait, se mariaient malgré la défense de l'Université, mais en cachette, et le scandale était grand quand le méfait était découvert.

Ce fut le cas de Grangier, Principal du collège de Beauvais. Pendant longtemps il eut l'adresse de cacher son mariage, et put ainsi parvenir au rectorat, mais les visites qu'il faisait à sa femme fixée à Sèvres le trahirent et il fut en butte à mille vexations.

En 1675, les ennemis du célibat se réunirent, et ils étaient nombreux, pour tenter un dernier effort auprès du Chancelier et du Grand Roi dont les mœurs galantes leur donnaient quelque espoir d'être favorablement écoutés². Ils firent appel aux muses et adressèrent au Chancelier et au Roi deux sonnets que nous reproduisons dans l'Appendice. La poésie de ces sonnets n'est pas de premier ordre, et chacun d'eux est loin de valoir un long poème; cependant, il y a une certaine finesse, et l'on y sent au milieu de mauvais vers la pointe gauloise de nos vieux poètes du moyen âge.

Le Grand Roi ne daigna pas répondre aux plaintes de ceux qui s'autorisaient de son exemple, mais « qui ne dit mot consent »; c'est dans ce sens que les réclamants interprétèrent son silence, et ils vécurent désormais sous un régime de tolérance qui, tout en ne leur reconnaissant aucun droit, ne les inquiéta plus.

1. On se souvient que le vaste terrain qui s'étendait de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à la Seine portait le nom de Pre-aux-Cleres: il appartenait à l'Université et servait de lieu de récréation pour les maîtres et les écoliers, qui eux aussi portaient le nom de cleres.

2. Bibliothèque de l'Université, H F A U, p. 9.

VIII

TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES DE L'UNIVERSITÉ

Comparaison de la valeur de l'argent au moyen âge et de nos jours. — Rétributions des régents données par les écoliers trois fois par an. — Grand et Petit Lendit. — *Minervalia*. — Fixation définitive de la rétribution scolaire. — Situation précaire et déshonorante des régents. — Détails sur la cession des messageries de l'Université à l'État. — Traitement du personnel au collège des Quatre-Nations. — Bénéfices ecclésiastiques attribués à l'Université à partir de 1719. — Fixation de la pension des professeurs émérites après vingt ans d'exercice. — Traitements à Louis-le-Grand. — Retraite presque équivalente à celle de nos jours. — Traitement minime des régents en province. — Instruction gratuite dans les corporations religieuses.

Autrefois, comme de nos jours, les fonctions de l'enseignement ne menaient pas à la fortune. Cependant on se tromperait étrangement si l'on estimait les traitements alloués aux différentes fonctions d'après la valeur actuelle de l'argent. Un sou du temps de saint Louis en valait plus de trente aujourd'hui; on achetait alors une grande maison pour soixante francs, et le rentier qui avait à cette époque 400 francs de revenus était aussi riche que celui qui a aujourd'hui 5 000 francs de rente¹.

Avant le xvii^e siècle, le traitement des régents ne consistait que dans la rétribution donnée par les écoliers trois fois par an², et dans quelques sous qu'ils réclamaient pour toiles, banes et chandelles³. C'était surtout en juin et en août, aux fêtes du

1. *Revue de l'instruction publique*, année 1854, p. 336.

2. Crévier, t. VI, p. 66.

3. Les Principaux ne fournissaient que le local où se faisaient les cours,

Grand et Petit Lendit, que se payait la plus grosse part de cette rétribution scolaire. Elle variait entre quatre et six écus d'or. Les écoliers, au son des fifres et des tambours, apportaient à leurs maîtres un verre de cristal dans lequel était un citron renfermant leur redevance.

En retour d'un procédé si gracieux, les maîtres offraient en juin à leurs élèves un grand diner préparé par eux-mêmes. Plusieurs jours à l'avance, ils allaient au marché, se partageaient les fonctions de cuisinier, sommelier, boulanger, et pour que le régal fût complet, des joueurs de harpe et de flûte exécutaient des symphonies pendant le repas ¹.

Au mois d'août, les mêmes réjouissances se reproduisaient, mais c'étaient les élèves qui en faisaient les frais.

Il y avait des lendemains et des surlendemain à ces fêtes appelées *Minervalia*. Mais, la déesse de la sagesse et de la tempérance y présidait si peu qu'elles furent formellement interdites par les statuts de Henri IV.

Les compléments de ces statuts fixèrent définitivement et jusqu'en 1719, époque où la gratuité de l'enseignement fut établie ², la rétribution mensuelle remise par les élèves à leurs maîtres; elle était, dit l'article 3, pour les élèves de Rhétorique, de Seconde ou de Troisième, d'un demi-écu d'or ³, et du tiers d'un écu pour les élèves des classes inférieures. Les externes payaient chacun le quart d'un écu d'or s'ils pouvaient supporter cette dépense; on n'exigeait rien des élèves pauvres ou gênés, et cette dernière clause, dont on abusait trop souvent, portait aux maîtres un préjudice d'autant plus grand qu'aucune action ne pouvait être intentée contre les débiteurs.

L'enseignement était considéré comme une profession trop

sans y mettre aucun mobilier. Il n'y avait ni banes, ni vitres aux fenêtres; les régents se chargeaient de ces accessoires indispensables moyennant une faible rétribution, et, quand le soir venait, ils fournissaient aussi les chandelles et les toiles remplaçant les vitres. Les statuts de Henri IV abolirent cette redevance.

1. Gonjet, *Memoires historiques sur le Collège de France*, p. 178.

2. Théry, *Histoire de l'éducation en France*, t. II, p. 416.

3. Ces écus d'or étaient de ceux qu'on appelait écus au soleil. Ils devaient peser, d'après les édits de 1596 et de 1601, 2 deniers 15 grains, et valaient 60 sous tournois, ce qui représente aujourd'hui, en tenant compte de la différence du prix du marc d'or, 10 fr. 37 c. (Cheruel, *Dictionnaire des Institutions*, t. I, p. 826.)

noble pour qu'on l'assimilât à un travail salarié. Ce que recevait le maître était moins le prix de ses leçons qu'un témoignage spontané de la reconnaissance de ses élèves.

Néanmoins, dit Crévier, ces ressources suffisaient presque à tous les maîtres, surtout aux régents immatriculés qui, nourris et logés par le Principal gratuitement dans le collège, participaient, une fois leur *Biennium* accompli, aux revenus des messageries de l'Université¹. Leur situation parut même aux Principaux tellement avantageuse qu'ils supprimèrent la nourriture en 1641. Cette mesure excita, comme on peut le penser, de vives réclamations²; elles étaient fondées; la rétribution scolaire était loin d'être payée régulièrement, et pour l'obtenir chaque maître était obligé, à la fin du mois, de faire la quête dans sa classe et d'accepter ce qu'on voulait bien lui donner³.

La cession des messageries de l'Université à l'État mit heureusement fin à une situation aussi précaire. En vertu de cet acte important dont nous avons indiqué les principales conditions, le traitement fixe des régents appartenant aux dix collèges de plein exercice de Paris fut de 1 000 livres pour les régents de Philosophie et de Rhétorique, de 800 livres pour ceux de Seconde et de Troisième, et de 600 livres pour ceux de Quatrième, Cinquième et Sixième⁴. Ce prélèvement opéré, et toutes les autres charges acquittées, l'excédent devait être distribué en parties égales entre les régents et les Principaux.

On se basa pour fixer ces traitements sur ce qui se pratiquait au collège des Quatre-Nations, fondé par Mazarin, où, grâce à la riche dotation qu'avait laissée le Cardinal, l'instruction était gratuite depuis 1688⁵. Les traitements au collège des Quatre-

1. Crévier, t. VII, p. 69.

2. *Journal de l'Instruction publique*, année 1845, p. 74.

3. Rollin, dans le discours latin qu'il prononça au sujet de la gratuité de l'enseignement, le 23 décembre 1719, dans la salle extérieure des Écoles de la Sorbonne, lieu habituel des grandes cérémonies universitaires, exprime en termes émus la honte qu'il éprouvait à tendre la main pour recevoir le prix de ses leçons. (*Opuscules*, t. II, p. 192.)

4. Jourdain, p. 332.

5. Mazarin avait légué deux millions à prendre sur le plus clair de ses biens. A cette libéralité, il ajouta 45 000 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris, et il demanda au roi d'y joindre encore les revenus de l'abbaye de Saint-Michel dont il était possesseur. Pour couronner ses largesses il fit don au collège de la riche bibliothèque qui porte son nom. (Jourdain, p. 209.)

Nations¹ étaient relativement élevés, si on les compare à ceux des autres collèges et si l'on tient compte de la valeur correspondante de l'argent à la fin du xvii^e siècle et de nos jours².

Le traitement du Grand-Maitre était de 1500 livres, celui du Sous-Principal de 600 livres, des 4 Sous-Maitres de 400 livres, des 2 régents de Philosophie 1000 livres, des 2 régents de Rhétorique 1000 livres; 800 livres étaient allouées aux régents de Seconde et de Troisième; 600 livres aux professeurs des classes inférieures, 600 livres au professeur de Mathématiques; 1400 livres au bibliothécaire; 500 livres au sous-bibliothécaire; 1400 livres au Procureur; 300 livres au commis du Procureur; 600 livres au Chapelain; 150 livres aux deux garçons de salle³.

Tout le personnel était logé dans le collège et y était nourri à la table commune.

D'autres revenus venaient encore s'ajouter à ceux que nous avons indiqués. C'étaient les *benefices*⁴. Seulement la Faculté des arts n'était pas seule à en jouir. Tout gradué dans l'Université pouvait prétendre aux bénéfices ecclésiastiques. On distinguait toutefois les *gradués nommés* et les *gradués simples*.

Les premiers étaient ceux qui étaient pourvus d'un diplôme de professeur; ils avaient un droit exclusif sur les deux tiers des bénéfices. Les seconds, pourvus simplement d'un grade universitaire sans avoir exercé dans les collèges, concouraient avec les professeurs pour l'autre tiers. Un *collateur* était choisi par l'autorité ecclésiastique pour conférer les bénéfices, et les compétitions étaient nombreuses, ardentes⁵.

Quant aux bénéfices de l'Université, ils comprenaient onze

1. Le collège des Quatre-Nations avait été ainsi nommé pour perpétuer le souvenir des quatre provinces que Mazarin avait définitivement réunies à la France par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659). (Jourdain, p. 208.)

2. Suivant M. Pierre Clément, de l'Institut, pour avoir la valeur approximative en francs actuels de l'argent à la fin du xvii^e siècle, il faut multiplier par 5. Ainsi 400 livres de cette époque valaient déjà, il y a quarante ans, 2000 francs; elles valent au moins un tiers de plus aujourd'hui. (*Revue de l'Instruction publique*, année 1854, p. 282.)

3. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 117.

4. Nous avons déjà dit qu'il y avait deux sortes de bénéfices, les uns ecclésiastiques ou apostoliques concédés par le Saint-Siège, les autres appartenant en propre à l'Université.

5. Bibliothèque Mazarine, Recueil X, p. 371.

chapellenies, et les trois cures de Saint-Germain-le-Vieux, des Saints Côme et Damien, et de Saint-André-des-Arcs. S'il s'agissait de donner une chapellenie, l'Université avait le droit de la conférer à qui lui semblait digne de cette faveur, mais, pour les trois cures, elle présentait des candidats à l'archevêque de Paris qui nommait définitivement. Chaque Faculté avait son tour pour l'obtention des bénéfices vacants : le premier appartenait à la Faculté de Théologie, le deuxième à la Faculté de Décret, le troisième à la Faculté de Médecine, et le quatrième successivement à chacune des Quatre Nations de la Faculté des arts, de sorte que dans le revenu commun cette Faculté percevait quatre fois plus que les autres ¹.

La position des régents dans les grands collèges n'était donc pas trop défavorable à partir de 1719; elle devint encore meilleure lorsqu'en 1783 le revenu des Messageries fut porté de 128 000 livres à 300 000 livres. En réunissant le traitement fixe et les suppléments éventuels, les régents de Philosophie et de Rhétorique touchaient alors 2 400 livres par an; ceux de Seconde et de Troisième 2 200 livres; ceux de Quatrième, de Cinquième et de Sixième 2 000 livres.

La pension d'éméritat, qui s'acquerrait par vingt ans de services, restait fixée à 1 400 livres, ainsi qu'il avait été réglé par les lettres patentes de 1766; néanmoins les vingt plus anciens émérites recevaient encore un supplément de 300 livres, ce qui portait le taux de leur retraite à 1 700 livres ².

A Louis-le-Grand, en 1768, le traitement du Principal était de 3 000 livres; celui des quatre Sous-Principaux de 1 700 livres ³. Si l'on n'oublie pas que l'argent à cette époque valait près de quatre fois plus qu'aujourd'hui, on voit que les choses n'ont guère changé, et que les 3 ou 6 000 francs alloués aux professeurs de nos lycées sont à peine équivalents aux 2 000 francs qu'ils percevaient avant la Révolution française.

Dans les collèges de province, les traitements étaient beau-

1. Défense des droits de l'Université de Paris, de son Recteur, de ses Quatre Nations et de ses quatre Procureurs, (Bibliothèque Mazarine, Reg. 18 408, A, p. 229.)

2. Jourdain, p. 474

3. Bibliothèque Mazarine, *Collège Louis-le-Grand*, p. 223.

coup moins élevés¹. Au Havre, en particulier, où il n'y avait que deux régents, le premier recevait 150 livres et le second 100 livres par an, outre la table et le logement. A Caen, à Toulouse, à Bordeaux, les traitements se rapprochaient de ceux de Paris, mais alors, comme aujourd'hui, la vie dans les petites villes était beaucoup moins coûteuse que dans les grands centres de population.

Les ordres religieux donnaient du reste l'exemple, car les traitements de leur personnel étaient minimes. Nous lisons dans les documents conservés aux Archives Nationales, sur les collèges de l'Oratoire, que les règlements fixaient le traitement des Supérieurs et des régents à 80 livres et ceux des Frères à 60 livres par an. Chez les Jésuites, les dépenses du personnel étaient encore plus réduites, alors que leurs revenus, provenant de donations et des recettes de leurs pensionnats, étaient élevés. C'est ce qui explique, en dehors de plusieurs autres causes que nous aurons à examiner, l'avantage que les établissements religieux ont toujours eu sur les collèges de l'Université; comme ils dépensaient peu et gagnaient plus que leurs rivaux, ils ont pu avant ces derniers donner chez eux l'instruction gratuite et avoir une grande influence.

1. Piganiol de la Force, *Description de la France*, t. IX, p. 572.

IX

PENSIONS OU PÉDAGOGIES

Deux sortes de Pensions ou Pédagogies, les unes primaires, les autres secondaires. — Réclamations et droits du Grand-Chantre de Notre-Dame sur les Pédagogies de l'enseignement primaire. — Revendication de Claude Jolly. — Importance du Grand-Chantre de Notre-Dame. — Ses attributions. — Bénéfices importants qu'il en retirait. — Chaque autorisation donnait droit à une rétribution. — Nombreuses autorisations données à des gens sans mérite. — Ecoles de latinité faisant concurrence illégale aux collèges. — Charlatanisme des Pédagogies. — Ecoles buissonnières. — Classes élémentaires établies dans les collèges pour remplacer le mauvais enseignement donné dans les écoles de latinité.

On distinguait deux sortes de Pédagogies ou Pensions, les unes donnant l'instruction primaire, les autres l'enseignement des langues anciennes. L'Université prétendait avoir des droits sur les deux, mais le Grand-Chantre de Notre-Dame revendiqua pour lui cette prérogative. Claude Jolly, homme d'énergie et de talent, insista surtout en 1625 pour faire prévaloir ses droits sur toutes les Pédagogies établies à Paris.

Il faudrait plusieurs volumes pour raconter les mille incidents de ce procès où la passion et surtout l'intérêt jouèrent un grand rôle. Il nous suffira de dire que le Parlement mit fin aux débats en décidant que les écoles de latinité dépendraient de l'Université, et que les petites écoles se bornant à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul resteraient sous la dépendance de l'archevêque de Paris dont le Grand-Chantre était le mandataire.

C'était un personnage important que le Grand-Chantre de Notre-Dame : il dirigeait le chœur, portait le bâton aux fêtes solennelles majeures, était revêtu de la soutane rouge dans les cérémonies publiques ; il installait et mettait en possession tous les dignitaires de l'Église, excepté le doyen ; il recevait le serment de tous les abbés et de toutes les abbesses du diocèse ; il présidait le chapitre en l'absence du doyen et était directeur, juge et collateur de toutes les écoles de Paris et de la banlieue¹.

Ces dernières attributions lui étaient d'autant plus chères qu'elles lui donnaient, outre l'honneur d'être à la tête de l'instruction primaire, l'avantage d'en retirer d'assez gros revenus². Les adversaires de Claude Jolly ne les estimaient pas à moins de 4000 livres par an ; ils provenaient du droit perçu par le Grand-Chantre pour chaque autorisation de petite école³. Ce gros chiffre indique combien étaient nombreuses ces autorisations ; le Grand-Chantre, en effet, ne s'en montrait pas avare, et le mérite des postulants n'était pas, si nous en croyons les mémoires du temps, le motif qui le déterminait. Tandis que l'Université exigeait des maîtres de pension qu'elle autorisait le grade de maître ès arts, le Grand-Chantre ne demandait aux siens aucune preuve de capacité. Il suffisait de payer le droit de licence et l'on enseignait même le latin sans être nullement inquiété.

Les écoles de latinité, à leur tour, faisaient concurrence aux collèges en admettant, contrairement aux règlements, des élèves de grammaire, d'humanités, et même de rhétorique alors qu'elles devaient se borner aux classes élémentaires.

Pour obvier à ces abus, le Parlement, par un arrêt de 1661, enjoignit aux maîtres de pension de n'avoir aucun sous-maître enseignant le latin qui ne présentât le diplôme de maître ès arts⁴ ; mais cet arrêt ne fut pas observé. Les chefs de Pédagogies continuèrent à prendre, à vil prix, les premiers sous-maîtres venus,

1. Pompée, *Écoles de Paris*, p. 134.

2. Ce droit perçu par le Grand-Chantre pour chaque école était de 32 sols en 1623, et s'éleva à 32 livres en 1671, par suite des frais énormes qu'entraînèrent les procès soutenus par Claude Jolly et par les maîtres de pensions que ces procès intéressaient.

3. Bibliothèque de l'Université, HFAU, p. 27.

4. Archives du Ministère de l'Instruction publique, registre XXXIV, fol. 25.

et les études s'affaiblirent de plus en plus dans ces maisons qui n'offraient aucune garantie de savoir et de moralité¹.

Plus de 5000 élèves, à Paris seulement, fréquentaient en 1674 ces Pédagogies qui, pour attirer le public, prenaient quelquefois le titre pompeux d'Académies. Encore, ne comprenons-nous pas dans ce nombre toutes les *Écoles buissonnières* dont les chefs, pour éviter une enquête sur leur moralité ou leur religion, et pour ne pas payer de redevance au Grand-Chantre, faisaient clandestinement, derrière les *buissons* du faubourg Saint-Marcel, la classe à prix réduit à des élèves protestants que l'Église et l'Université défendaient d'admettre dans une école autorisée.

Les Pédagogies auraient pu rendre de grands services à l'Université en préparant sérieusement à entrer en Sixième les enfants que les collèges ne recevaient pas dans les classes élémentaires. Mais leurs défauts d'organisation, le mercantilisme des chefs, l'incapacité des maîtres en firent de si tristes auxiliaires que certains collèges se décidèrent à créer des classes pour enseigner les rudiments. Navarre donna l'exemple dès 1600, et lorsque Louis-le-Grand fut réorganisé on y établit également des classes élémentaires.

1. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 105.

X

ÉCOLIERS. — BOURSIERS. — PENSIONNAIRES CAMÉRISTES ET EXTERNES

Écoliers. — Bienveillance excessive de l'ancienne Université à l'égard de ses élèves. — Immunités dont ils jouissaient. — Grands et petits boursiers. — État des grands boursiers. — État des petits boursiers. — Triste situation des premiers écoliers. — Situation heureuse, indépendante et honorée des grands boursiers — Leurs infractions aux règlements. — Rois et Princes anciens élèves de Navarre s'honorant du titre de premiers boursiers du collège. — Situation moins heureuse des petits boursiers. — Louis-le-Grand après l'expulsion des Jésuites devenu centre de l'administration et collège où se réunirent toutes les bourses. — Taux définitif des bourses. — Conservation à Louis-le-Grand du nom de Dormans-Beauvais. — Bourses et usages conservés par les administrateurs de Louis-le-Grand. — Collégiats, boursiers turbulents à Toulouse.

Portionnistes ou Pensionnaires, admis dans les collèges en dehors des fondations. — Taux de leurs pensions fixé par l'autorité. — Caméristes. — Conditions de leur admission dans les collèges. — Externes. — Mauvaise conduite de ces élèves constituant la majeure partie de la population scolaire. — Les *Galoches* tout aussi turbulents que les *Martinetts*.

DES ÉCOLIERS

Qui n'a dit ou entendu dire : « Nos écoliers valent moins que ceux d'autrefois ; la jeunesse de notre temps était plus docile, plus studieuse, moins avide de plaisirs » ? C'est une petite satisfaction que se donne la génération qui s'en va, mais au fond, pour quiconque a étudié l'histoire, nos écoliers, loin d'être inférieurs à leurs devanciers du xvii^e et du xviii^e siècle, l'emportent sur eux par le travail, la discipline et leur instruction plus

solide et plus étendue. On leur apprend qu'ils ont plus de devoirs à remplir que de droits à exercer.

Les anciens écoliers jouissaient de nombreux privilèges qui les faisaient presque les égaux de leurs maîtres. Quand ils se rendaient coupables de méfaits graves, ils n'étaient pas soumis à la justice ordinaire; l'Université les réclamait, et les jugeait avec une bienveillance excessive. Ils étaient exemptés de tout service militaire, de tout impôt, de toutes charges municipales; on ne pouvait saisir leurs livres, et lorsqu'ils avaient, en province, quelques procès à soutenir, ils étaient autorisés, ainsi que nous l'avons déjà dit, à ne pas se déplacer.

Ces immunités étaient sans doute un grand honneur rendu à la science que les rois voulaient favoriser en protégeant les étudiants; elles prouvaient aussi le respect que l'on portait à l'Église dont les suppôts de l'Université faisaient partie, mais au lieu de produire les bons effets que l'on en attendait, elles favorisèrent souvent la licence qui se perpétua dans les collèges jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

La situation des écoliers sous le règne de Louis XIV ressemblait presque complètement à ce qu'elle était antérieurement. On distinguait plusieurs sortes d'écoliers : les boursiers, les pensionnaires ou portionnistes, les caméristes et les externes.

DES BOURSIERS

Les boursiers eux-mêmes se divisaient en grands et petits boursiers.

Les grands boursiers étaient ceux qui, ayant terminé leur cours de philosophie, se préparaient aux grades dans les Facultés supérieures¹.

On appelait petits boursiers les étudiants de la Faculté des arts, *artiens* ou *artistes*, qui suivaient, depuis la grammaire jusqu'à la philosophie inclusivement, les cours conduisant à la maîtrise ès arts.

Tous les boursiers, dans le principe, étaient de pauvres jeunes gens que des hommes riches et pieux, des évêques,

1. Bibliothèque de l'Université, HFAU, p. 22

recueillaient dans de modestes maisons nommées collèges et dont ils assuraient l'existence en leur donnant une petite somme nommée bourse qui leur était distribuée toutes les semaines¹.

La pauvreté dans l'ancienne Université n'était pas un obstacle pour entreprendre des études; l'exemple des ordres mendiants tels que les Franciscains, les Dominicains, rendait la mendicité presque honorable.

Les boursiers s'aidaient entre eux; ceux de Laon distribuaient leurs restes aux externes de leur nation; les maîtres donnaient à leurs élèves leurs vieux habits, leurs vieilles chaussures². Pour gagner de quoi vivre et étudier, ceux qui ne pouvaient obtenir une bourse copiaient des livres, balayaient les salles, se mettaient au service d'un étudiant riche ou d'un professeur. Nous avons indiqué plus haut ceux qui, par leur courage et leur mérite, ont occupé les plus hautes positions.

Les boursiers les plus heureux étaient les grands boursiers³. Comme ils avaient de vingt à trente ans, qu'ils étudiaient presque tous en théologie, que beaucoup d'entre eux étaient même prêtres, ils se posaient dans cette petite République nommée collège moins comme des sujets obligés d'obéir que comme des citoyens prenant part au gouvernement. Ils formaient en effet avec le Principal et les autres fonctionnaires (Procureur, Receveur, etc.) le Conseil du collège. Ils avaient droit de vote dans toutes les délibérations, et ils étaient sûrs en se réunissant de l'emporter sur le Principal dont l'action sur eux était presque nulle. Aussi travaillaient-ils à peu près à leur guise, et pourvu qu'ils sortissent et rentrassent à l'heure voulue, le Principal n'avait rien à leur commander.

D'après les règlements et la volonté des fondateurs, chaque grand boursier devait avoir une chambre particulière et manger à une table commune, mais ce dernier article était rarement observé. « MM. les grands boursiers, trouvons-nous dans le procès-verbal d'une visite faite en 1713 au collège de Bayeux, vivent en ville et louent à des étrangers la chambre à laquelle

1. Chapotin, *Histoire du Collège de Beauvais*, t. 1, p. 19.

2. Archives de l'Université, Reg. 96.

3. Bibliothèque de l'Université, HFAU, p. 36.

ils ont droit¹ ». Une telle infraction aux règlements méritait certainement une répression exemplaire. Le Recteur se contenta d'intimer aux coupables l'ordre de rentrer désormais au collège *dans l'espace de trois mois*, sous peine de destitution s'ils persistaient à ne pas obéir.

Quand ils consentaient à habiter au collège, leur conduite n'était pas meilleure. « Ils ne sont pas assez tenus de court, dit Grangier, Principal du collège de Beauvais, dans un long factum où il retrace toutes les misères et les tribulations de son administration. Beaucoup se licencient en leurs chambres de boire et de jouer, aucuns mangent en un jour ce qui devrait servir pour la semaine et puis sont en quête au lieu d'étudier. C'est chose pitoyable d'eux quand ils sont malades. »

Au collège de Maître-Gervais, en 1679, les grands boursiers s'associèrent à une troupe de gens armés pour frapper et renverser M. Dubois, leur Principal, et le contraindre, après l'avoir entraîné au cabaret, à signer une promesse d'argent². Les coupables furent condamnés les uns aux galères, les autres au bannissement.

Au collège du Trésorier l'enquête faite au mois de février 1687 par M. Bochart de Champigny nous révèle que les grands boursiers théologiens de ce collège n'assistaient jamais aux offices de la semaine, se dispensaient de prendre part aux exercices scolaires, se levaient et dinaient à leurs heures, contre la règle de la maison, jouaient à la paume, au billard, parfois découchaient et témoignaient une superbe indifférence pour les avertissements du Principal³.

Ces quelques faits, qu'il nous serait facile de multiplier, montrent le désordre et l'anarchie que les grands boursiers avaient introduits dans les collèges.

Les prérogatives dont ils jouissaient dans certains établissements leur donnaient du reste une sorte de droit à se considérer comme maîtres.

A Autun, c'étaient eux qui nommaient le Principal. Au Cardinal-Lemoine, les vacances des classes appartenaient aux boursiers théologiens. Aux Cholets, le plus ancien d'entre eux, appelé

1. Bibliothèque de l'Université, H F A U, p. 7.

2. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 246.

3. *Ibid.*, p. 263.

Senior, était député-né de la Faculté de Théologie dont il devait être docteur, et partageait ce droit avec les maisons de Sorbonne et de Navarre. Il pouvait, en qualité de simple boursier, aspirer à toutes les charges et à tous les honneurs de l'Université. Au collège de Boissy, le principalat revenait au premier grand boursier ¹.

Ces avantages rendaient les grandes bourses fort recherchées ; les titulaires s'ingéniaient à s'y éterniser. Ils ne se présentaient pas aux examens, ou bien ils entreprenaient de nouvelles études qu'ils prolongeaient presque à leur volonté. Ils parvenaient ainsi à rester une vingtaine d'années dans un collège, et cela sans faire trop violence aux conditions stipulées par les fondateurs ².

Au collège de Navarre, une grande partie des 78 grands boursiers devenus prêtres et hommes mûrs, passaient leur vie dans le collège. Quelques-uns obtenaient même des bénéfices.

Ce collège était après la Sorbonne le plus considérable et le plus renommé de Paris. Des princes, de hauts personnages, y étaient élevés, et le roi de France, pour honorer les études, daignait prendre le titre de premier boursier de Navarre.

Les Chapelains formaient encore une classe à part parmi les grands boursiers ; ils faisaient partie du conseil du Collège et, dans bien des circonstances, ils suscitaient de graves embarras aux Principaux.

Les petits boursiers étaient loin d'avoir les mêmes privilèges que les grands. Ils ne prenaient généralement aucune part à l'administration du collège ³. Au lieu d'avoir une chambre particulière pour chacun d'eux, ils couchaient tous dans un même dortoir, travaillaient dans une même étude, mangeaient à la table commune, ne sortaient qu'avec l'autorisation du Principal et étaient astreints au silence et à l'obéissance.

1. Jourdain, p. 22.

2. A Bayeux, l'acte de fondation accordait cinq ans pour acquérir la Maîtrise ès arts, neuf ans pour la Licence en médecine, neuf ans pour la Licence en droit canon, onze ans pour lire les sentences en Théologie après avoir obtenu la Licence dans une Faculté supérieure. Le grand boursier avait le droit de rester encore un an dans le collège. (Jourdain, p. 294.)

3. Au collège de Beauvais les petits boursiers assistaient cependant aux assemblées du samedi, et s'ils étaient étudiants en philosophie ou maîtres ès arts ils avaient voix délibérative. (Bibliothèque de l'Université, H F A U, p. 86.)

Leur régime, en un mot, ressemblait à celui des pensionnaires de nos collèges; seulement, il était moins paternel; autant on était indulgent pour les grosses fautes de MM. les grands boursiers, autant on était sévère pour les peccadilles des petits.

Le règlement de 1626 les assimile aux domestiques, et les Principaux avaient ordre de chasser les uns et les autres si, après une réprimande publique et sévère, ils n'obéissaient pas aussi vite que la parole. *Parvos bursarios et omnes collegii famulos ad quodcumque jusserint paratissimos utique habento: illos, nisi dicto citius accessit paruerint, ubi publice ac severe fuerit in eos animadversum, ex collegio ejiciunt.*

Ils recevaient aussi moitié moins que les grands boursiers. Les collèges les mieux dotés ne donnaient à ces derniers, au temps de Rollin, que 150 à 200 livres de pension par an. Dans d'autres, les bourses ne dépassaient pas 75 à 100 livres.

Comment subvenir aux dépenses de la vie la plus frugale avec d'aussi faibles ressources? En vain certains droits de présence aux processions, à des offices, à des *obits* fondés par des personnes riches, adoucissaient un peu la misère des pauvres étudiants; ces libéralités étaient loin de leur donner le bien-être nécessaire. Pour se le procurer, ceux qui avaient accès auprès de hauts personnages intriguaient pour avoir une bourse dans deux collèges différents. C'était un abus joint à beaucoup d'autres, et il ne cessa qu'en 1763 lorsqu'on eut à délibérer sur la destination à donner au collège Louis-le-Grand devenu vacant par suite de l'expulsion des Jésuites qui l'occupaient¹. Ses vastes constructions permettaient d'en faire un centre où l'on pouvait réunir tous les boursiers et leur donner les soins et l'éducation nécessaires. Le Président Rolland fut mis à la tête d'une commission nommée pour réorganiser non seulement les bourses, mais encore tout l'ensemble de l'administration universitaire. Il adressa à la commission un rapport remarquable à la suite duquel le roi, par lettres patentes du 21 novembre 1763, décréta que toutes les bourses grandes et petites fondées et entretenues dans les collèges de Paris seraient désormais réunies à Louis-le-Grand², qu'elles y seraient toutes égales, et qu'elles

1. Emond, *Histoire du Collège Louis-le-Grand*, p. 332.

2. Bibliothèque Mazarine, *Collège Louis-le-Grand*, p. 221.

seraient fixées à 360 livres par an, non compris le vin et une somme de 36 livres donnée en entrant pour l'infirmerie¹. Les règlements qui accompagnèrent la décision royale déterminèrent la durée des bourses, les conditions exigées pour les obtenir, et par une exception que justifiaient son importance et ses succès, le collège de Dormans-Beauvais qu'avaient régénéré Rollin et Collin fut le seul des dix grands collèges que l'on incorpora à Louis-le-Grand en lui conservant son nom². Afin de rappeler son glorieux passé et de constater que, loin d'être absorbé par son ancien rival, il avait toujours maintenu sa prospérité, on joignit son nom à celui du nouveau grand collège et sur la plaque apposée au dessus de la porte on lisait : *Collège de Louis-le-Grand et de Dormans-Beauvais*.

Cette réforme importante ne s'accomplit pas sans imposer à l'État une lourde charge. En effet, à l'époque où toutes les bourses furent réunies à Louis-le-Grand, on comptait 404 bourses de fondation occupées par 193 boursiers seulement. Le Bureau les conserva et porta même le nombre des boursiers à 526³. De plus, il acquitta 600 000 livres de dettes et remplit avec une fidélité scrupuleuse toutes les obligations et les usages imposés par les fondateurs⁴.

Les abus que nous venons de signaler à Paris se produisaient également dans les collèges de province où il y avait des boursiers, à Toulouse notamment, ville savante où se trouvaient de nombreux collèges. Les *collégiats* (c'était le nom qu'y portaient les boursiers) menaient une vie encore plus scandaleuse que ceux de Paris. « Leurs principaux exercices étaient de battre le pavé nuit et jour, de porter l'épée, et de prendre des leçons

1. En 1781, le taux des bourses étant reconnu insuffisant, elles furent portées à 450 livres.

2. Emond, *Histoire de Louis-le-Grand*.

3. Bibliothèque Mazarine, *Collège Louis-le-Grand*, p. 221.

4. Un des plus singuliers était de faire présenter par le Principal et le plus ancien des boursiers, au 1^{er} janvier de chaque année, à M. le premier Président, à M. le Doyen du Parlement et à M. le Conseiller clerc de la Cour, chargé des pouvoirs généraux de M. l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, deux chapons gras et, en outre, à la Chandeleur, tant à M. le Président qu'aux autres personnes citées, et à M. le Greffier en chef du Parlement, un cerge de cire blanche. Il a été arrêté que 60 livres sont allouées pour cette dépense (Bibliothèque Mazarine, *Collège Louis-le-Grand*, p. 369).

de danse et d'escrime¹. » Ils conservaient leurs bourses aussi longtemps qu'ils voulaient; ils les vendaient même, et ce trafic honteux se faisait avec l'autorisation de l'Université de Toulouse.

DES PORTIONNISTES OU PENSIONNAIRES

Les portionnistes ou pensionnaires étaient à proprement parler des intrus dans les collèges qui n'avaient été fondés que pour recevoir des boursiers. Cependant, les Principaux obtinrent l'autorisation d'admettre des élèves payant pension et, dans quelques collèges, ils versaient à la Communauté une somme débattue comme prix de location.

Le pensionnat était donc une entreprise à la charge du Principal; la rétribution des élèves était toujours supérieure à celle des boursiers; avant 1700, elle ne dépassait guère 200 à 250 livres par an. Mais à partir du xviii^e siècle, les prix de toutes choses ayant plus que doublé, le taux de la pension dans presque tous les collèges de l'Université, des Jésuites et de l'Oratoire fut de 400 à 450 livres par an.

Ce taux, du reste, d'après l'article 7 des statuts de Henri IV, ne fut pas laissé à la libre évaluation des Principaux : il était fixé tous les ans d'après le prix des denrées, dans une réunion composée du Recteur, des Doyens et des Principaux, et en présence du Lieutenant civil et du Procureur général. Deux marchands de Paris assistaient à la séance, qui avait lieu le 15 septembre au Châtelet².

A cette même époque le collège de Montaigu n'exigeait de ses pensionnaires que 350 livres; il est vrai que la frugalité était de tradition dans cette maison, et que les dépenses y étaient moindres que partout ailleurs. Porter froc et robe grise du drap le plus grossier, avoir la tête rase, faire à tour de rôle la cuisine, laver la vaisselle, couler la lessive et balayer la maison étaient les articles les plus doux rédigés pour les pensionnaires par Jean Standonck, Principal du collège³. Il fallait par toutes

1. Jourdain, *Mémoire de l'Université de Toulouse*, p. 38 et 39.

2. Statuts de 1600, art. vii.

3. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 141.

les saisons se relever de nuit pour assister à un office d'une heure et demie de durée, ne jamais parler que pour répondre aux interrogations; les moindres fautes épiées et dénoncées par une surveillance mutuelle étaient suivies de corrections jusqu'au sang : nulle part le martinet ne fut garni de plus de nœuds ni appliqué d'une main plus impitoyable¹. La nourriture était à l'avenant; chacun recevait en entrant au réfectoire une demi-once de beurre pour accommoder le dîner qui était servi sans assaisonnements, et se composait d'un plat de légumes cuits à l'eau et d'un demi-hareng ou de deux œufs durs. Jamais de viande, toujours du pain bis, et pour unique boisson l'eau tirée au puits de la cour.

Érasme eut l'estomac détruit sans remède pour avoir été quelque temps à ce régime.

DES CAMÉRISTES

Les caméristes étaient une autre sorte de pensionnaires occupant dans le collège des chambres particulières. Ils appartenaient à la classe aisée et travaillaient sous la direction d'un Pédagogue ou d'un Précepteur. Ils payaient au Principal une redevance pour le loyer de la chambre et le feu à la cuisine; ils suivaient les cours du collège; mais, en dehors des classes, le Principal n'avait sur eux qu'un droit de police générale².

DES EXTERNES

Nous avons déjà parlé des externes, que l'on appelait aussi *Martinets*. Leur réputation était détestable, car la plupart d'entre eux passaient le temps à courir de collège en collège, ne se préparant à aucun examen, et vivant, comme dit Grangier en 1625, en véritables *vauvants*. Ils composaient la majeure partie de la population scolaire³. Le Principal ne les connaissait guère, leurs relations n'étant qu'avec les régents à qui ils devaient une rétribution convenue entre eux au com-

1. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. 1, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 73.

3. *Ibid.*

mencement de l'année. Ils n'avaient affaire au Principal qu'au moment de passer l'examen de bachelier ou de maître ès arts ; ils allaient alors prendre chez lui, moyennant finances, un certificat d'études qui leur était délivré sur l'attestation des professeurs. D'autres externes, nommés *Galoches* à cause des patins ou galoches qu'ils portaient pour traverser les boues du quartier latin, suivaient en amateurs les classes des collèges. « Ils apportaient, dit Grangier ¹, grand destourbier aux pensionnaires par les nouvelles dont ils leur faisaient part, et l'envie qu'ils leur donnaient de se mettre en la liberté dont ils jouissaient. »

Tous ces détails ne nous inspirent que peu d'estime pour les élèves de l'ancienne Université.

1. Bibliothèque de l'Université, HFAU. Factum de Grangier, p. 80.

XI

COSTUMES UNIVERSITAIRES. — JURIDICTION DE L'UNIVERSITÉ

Costumes et uniformes réglementaires des maîtres et des élèves. — Ordre de la procession de l'Université en 1719.

Juridiction de l'Université. — Difficulté de l'établir en l'absence de code universitaire. — Droit de *committimus* principe de la juridiction universitaire en vigueur jusqu'à la Révolution. — 1^o Tribunal de la Faculté des Arts, sa composition, ses attributions; 2^o tribunal du Recteur, sa composition, ses attributions. — Appel de ce tribunal à celui de l'Université. — Composition de ce dernier. — Ses attributions. — Assemblées générales de l'Université. — Leur composition. — Intervention du Parlement dans certaines affaires. — Rôle du Prévôt dans certaines autres. — Le Recteur soustrait à la juridiction des tribunaux séculiers. — Avocats de l'Université. — Le Grand-Chantre chargé de la juridiction concernant les écoles primaires. — Assemblées ordinaires. — Comices tenus aux Mathurins. — Membres ayant droit d'y assister.

Parchemins et parchemineries dans la rue de ce nom.

COSTUMES ET UNIFORMES DES MAÎTRES ET DES ÉCOLIERS

D'après l'article 63 des statuts de Henri IV, tous les pédagogues et maîtres devaient porter une robe noire battant les talons et garnie de manches, avec pèlerine. Comme coiffure, le bonnet carré. Défense d'avoir des bonnets bariolés, autrement dits berrets, et des chaussures recourbées. Pareille infraction entraînait pour le coupable radiation du corps des régents.

Le costume des écoliers se composait d'une robe longue noire, sans pèlerine; ils devaient toujours marcher avec une ceinture, et porter comme coiffure un bonnet rond et non un chapeau.

Ces costumes étaient ceux de tous les jours. Dans les grandes cérémonies, les processions solennelles, l'Université déployait le plus grand luxe : ce n'était que robes rouges, violettes, doublées d'hermine, épitoges fourrées, chaperons doublés de fourrures, etc. Un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, en énumérant les personnes qui faisaient, en 1719, partie d'une procession de l'Université, nous décrit les costumes dont elles étaient revêtues. C'est un document qui nous renseigne complètement sur ce point; nous le reproduisons, et l'on verra que les costumes officiels des professeurs actuels de nos collèges, lycées et Facultés ressemblent à ceux de l'ancienne Université.

*Ordre de la Procession de l'Université
qui se fera en l'église paroissiale de Saint-Roch (1719)¹.*

Les sept compagnies qui forment l'Université s'assembleront aux Mathurins à sept heures et demie précises du matin et, après que M. le Recteur aura fait un discours suivant l'usage, la procession partira dans l'ordre suivant :

La croix portée par un Augustin;

puis les Cordeliers, les Augustins, les Carmes, les Jacobins;

les maîtres ès-arts en robe noire avec petit chaperon sans fourrure;

six religieux du prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs en aubes et chappes, précédés de quelques autres religieux en habits de leur ordre et de quelques ecclésiastiques en surplis et chappes, ce qui forme le chœur;

les bacheliers en médecine en robe noire avec chaperon herminé précédés du second massier en robe noire;

les bacheliers des Facultés de Droit et de Théologie en robe noire avec fourrure, précédés du deuxième appariteur de chaque Faculté en robe noire;

les docteurs régents de la Faculté des Arts en robe ou chappe rouge avec l'épitoge et le chaperon doublé de fourrure;

les quatre Procureurs des nations vêtus d'une robe rouge herminée de blanc et gris, précédés chacun du deuxième massier de sa nation;

1. Bibliothèque Mazarine, Recueil Thoisy, X, 371.

les docteurs en médecine en robe et chappe rouge, avec épitoge et chaperon doublés de fourrure, précédés de leurs premiers massiers vêtus d'une robe bleue fourrée de blanc ;

les docteurs en droit en robe rouge avec chapeau herminé, précédés de leurs massiers en robe violette ;

les docteurs en théologie en robe noire ou violette avec fourrure, bonnet de même couleur que la robe, précédés de leur premier appariteur, vêtu de robe de drap violet fourrée de blanc ;

M. le Recteur en robe violette et mantelet royal, avec la bourse ou escarcelle de velours violet garnie de glands et galons d'or, et le bonnet noir, accompagné du doyen de Théologie aussi en robe violette et fourrures, précédé des quatre premiers massiers des quatre nations de la Faculté des arts.

Après M. le Recteur viennent les Syndic, Greffier et Receveur de l'Université en robe rouge et fourrures.

Enfin la procession est fermée par les libraires, imprimeurs, papetiers, parcheminiers, écrivains, relieurs, enlumineurs, jurés de l'Université, les grands messagers jurés, précédés de leurs clercs, lesquels portent une robe de couleur rose sèche et une tunique sur laquelle sont les armes de l'Université, en forme de héraut d'armes ayant un bâton royal d'azur semé de fleurs de lys d'or.

JURIDICTION DE L'UNIVERSITÉ

La juridiction de l'ancienne Université est assez difficile à établir, car il n'existe pas de code universitaire avant 1789. Nous avons dû chercher les éléments de cette juridiction dans les nombreux documents disséminés un peu partout, dans les bibliothèques, les Archives nationales et les livres spéciaux concernant l'Université, tels que ceux de Du Boulay, Jourdain, Crévier, Quiéherat. De toutes ces recherches il résulte que le principe de la juridiction universitaire repose sur le droit de *Committimus* octroyé par Philippe-Auguste à l'Université.

En vertu de ce droit, elle était autorisée à faire évoquer devant des juges spéciaux nommés par elle, et séant à Paris, les affaires et tous les procès dans lesquels, sur un point quelconque du royaume, elle avait ou croyait avoir des inté-

rêts. Ce privilège qui entraînait avec lui de nombreux abus fut souvent attaqué. Louis XIV songea même à le supprimer, mais il fut défendu avec tant d'éloquence par Bossuet, nommé en 1696 par l'Université Conservateur de ses privilèges, qu'il fut maintenu avec certaines restrictions peu importantes jusqu'à la Révolution française.

L'Université avait donc des tribunaux spéciaux. Le premier et le plus ancien de tous, institué en 1275, est celui de la Faculté des arts; il était composé du Recteur et des Procureurs des quatre nations. Il subsista toujours en principe, dit Crévier ¹, mais l'usage en devint si rare qu'on le remplaça par le tribunal du Recteur. Ce dernier était le plus occupé de tous ceux que nous indiquerons. Il était composé du Recteur qui le présidait, des trois Doyens des Facultés supérieures et des Procureurs des quatre nations ². Le Syndic, le Greffier et le Receveur général ou Questeur y assistaient, mais ils n'y avaient pas voix délibérative ³. Ce tribunal se tenait chez le Recteur, trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi; on y traitait toutes les contestations survenues entre les Principaux, les régents, les pédagogues, et toutes les affaires courantes ⁴. On appelait de ce tribunal à celui de l'Université, composé également du Recteur, des Doyens des trois Facultés supérieures, des Procureurs des quatre nations et des grands officiers de l'Université, savoir : le Syndic, ou Procureur général, le Greffier et le Receveur, tous trois tirés de la Faculté des arts et nommés à vie ⁵. Ce tribunal connaissait de toutes les affaires d'intérêt, général, et aucune d'elles ne pouvait être décidée sans son intervention ⁶. Les séances étaient fixées au premier samedi de chaque mois; et les membres présents recevaient une indemnité qui était de 16 sols pour les Doyens et les Procureurs, et de 52 sols pour le Recteur. Ce tribunal s'est maintenu jusqu'à la Révolution française.

En dehors de ces tribunaux, il y avait pour les affaires impor-

1. Crévier, t. VII, p. 75.

2. *Ibid.*, t. II, p. 242.

3. Quicherat, t. III, p. 55.

4. Crévier, t. II, p. 399.

5. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 188.

6. Quicherat, p. 104.

tantes des *assemblées générales de l'Université*, présidées toujours par le Recteur, qui convoquait, outre les doyens et les Procureurs, des députés choisis parmi les *maîtres régents*¹.

Le Parlement intervenait aussi dans les affaires intéressant le corps entier de l'Université. Dans le principe, nous l'avons déjà dit, le roi jugeait ces affaires, mais en 1446 une ordonnance royale substitua le Parlement au roi pour les affaires générales, et renvoya les affaires civiles au Prévôt, qui était Conservateur-né des privilèges royaux accordés à l'Université. Parmi ces privilèges qu'il jurait de maintenir lors de son installation, était celui qui soustrayait les suppôts de l'Université à la justice séculière en matière criminelle. Il statuait que, pour quelque forfait que ce pût être, il n'était permis à un juge laïque d'arrêter un suppôt de l'Université qu'à charge de remettre le prisonnier immédiatement entre les mains de ses juges naturels en l'Université, qui prendraient connaissance de l'affaire et décideraient, sous cette clause, cependant, que, le cas étant énorme, la justice royale serait instruite du traitement fait à l'accusé².

En ce qui concerne le chef de l'Université, c'est-à-dire le Recteur, le roi déclara qu'en aucun cas il ne pourrait être ni arrêté, ni jugé, par les tribunaux séculiers.

Quand il survenait des procès intentés soit par l'Université, soit par le Parlement, on nommait des avocats, des procureurs pour soutenir les intérêts des deux partis. Les avocats de l'Université étaient considérés comme suppôts universitaires et jouissaient des privilèges attachés à cet état³.

Une ordonnance de Charles VII décida que parmi les officiers de l'Université on prendrait quatre avocats et deux procureurs au Parlement, et deux avocats et un procureur au Châtelet.

Pour tout ce qui concernait les litiges, procès et affaires contentieuses des petites écoles où se donnait l'instruction primaire, le Grand-Chantre de Notre-Dame en était exclusivement chargé et l'Université n'avait pas à s'en occuper.

1. Les maîtres régents étaient ceux qui exerçaient, les non régents étaient ceux qui n'exerçaient pas.

2. Crévier, t. I, p. 279, et Du Boulay, *Privileges*, p. 277.

3. Crévier, t. IV, p. 447.

ASSEMBLÉES, COMICES

Les assemblées et les comices étaient fréquents dans l'ancienne Université. Les assemblées étaient des réunions plus importantes que les comices. Les maîtres régents, c'est-à-dire les régents en exercice, avaient seuls droit d'assister aux assemblées et aux comices ordinaires; les maîtres simplement gradués n'assistaient qu'aux assemblées extraordinaires.

Les comices de la Faculté des Arts étaient nombreux : *Comitia rectoria*, *procuratoria*, *questoria*, *quadrumvirilia*¹, *octovirilia*². Tous ces comices se réunissaient aux Mathurins, dans la grande salle que nous avons encore vue il y a moins de cinquante ans. Cette salle faisait partie du collège et de l'église des Mathurins occupés par les Trinitaires sous l'invocation de Saint Mathurin³. Toutes ces constructions ont été démolies.

Cette salle servait encore de dépôt pour le parchemin qui entraît à Paris, et c'est en raison de cette proximité que les marchands de parchemin s'établirent dans la rue qui porte encore le nom de rue de la Parcheminerie.

1. Les *Quadrumvirs* étaient les Intrants ou électeurs du Recteur.

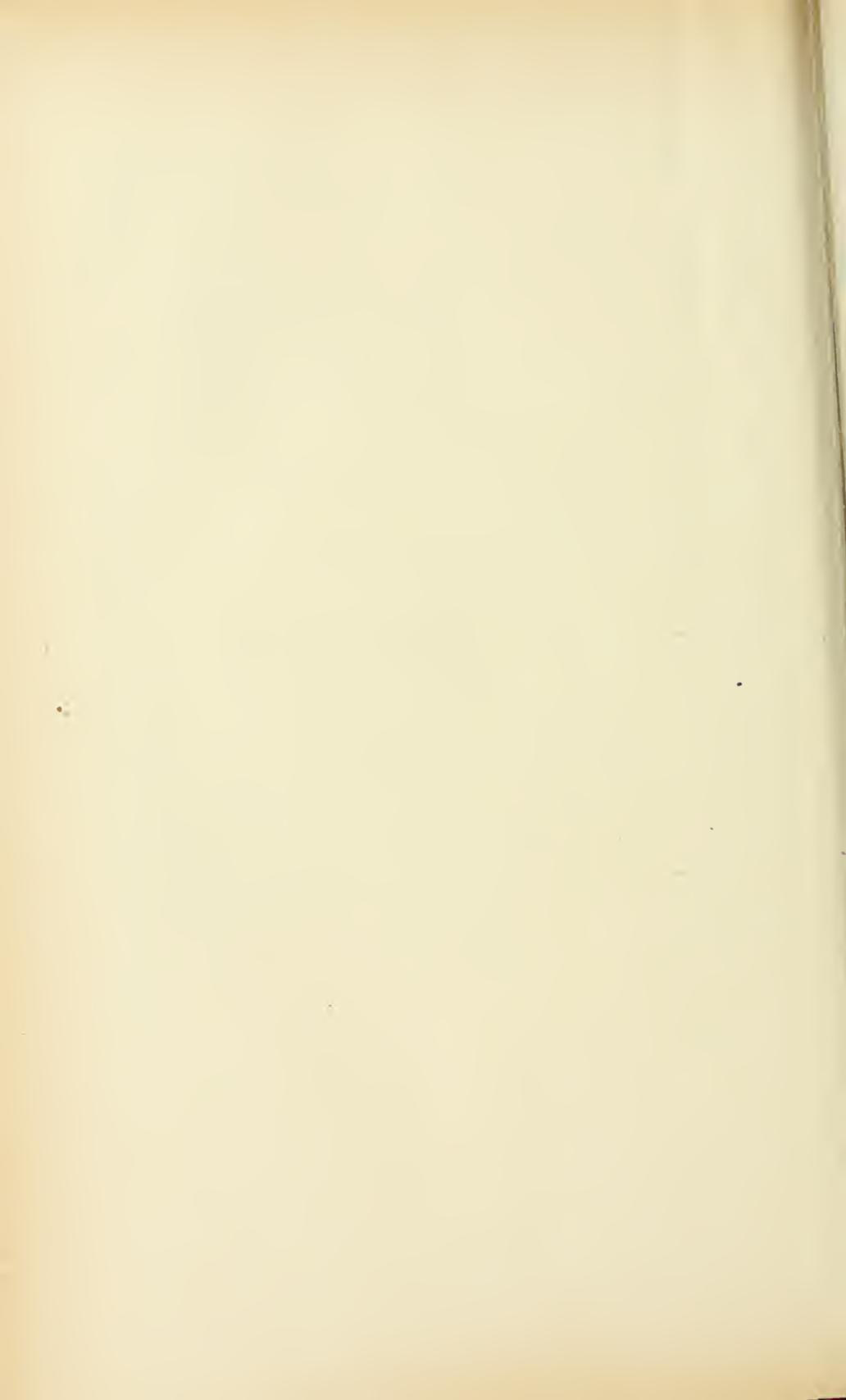
2. Les *Octumvirs* étaient les juges nommés pour le grade de la Licence ès arts : quatre siégeaient à l'examen d'en haut ou de Sainte-Geneviève, quatre siégeaient à l'examen d'en bas ou de Notre-Dame.

3. Crévier, t. I, p. 275.



LIVRE TROISIÈME

L'UNIVERSITÉ AVANT ROLLIN



ÉTAT DE L'UNIVERSITÉ AU XVII^e SIÈCLE

Décadence de l'Université au xvi^e siècle et au commencement du xvii^e siècle.

— Causes de cette décadence. — Conflits entre l'Église et la Royauté.

— Triste état des vieux collèges. — Trop grand nombre de collèges.

— Dur régime de Montaigu. — Indiscipline des écoliers. — Boursiers

s'éternisant dans leurs privilèges. — Etat des régents aussi triste que

celui des élèves. — Leur ignorance. — Esprit nouveau du Grand siècle.

— Persistance de l'Université dans la routine. — Projets de réformes

pédagogiques de Richelieu. — Fondation par Mazarin du collège des

Quatre-Nations. — Progrès et réformes qui y furent réalisés. — Louis XIV

peu favorable aux corporations religieuses enseignantes. — Etat de

l'étude du grec dans les collèges. — Rollin helléniste. — Proscription

du français dans les classes. — Absence de tout enseignement histo-

rique et géographique.

L'ancienne Université, dont nous avons exposé l'organisation, n'était plus au commencement du xvii^e siècle, avant sa régénération au temps de Rollin, cette puissante corporation qui avait exercé une si grande influence sur la société. Sa trop grande prospérité avait été la cause de ses fautes et de sa décadence. Cependant elle avait conservé son prestige du xiv^e et du xv^e siècle auprès de quelques fidèles, et nous voyons Dubreuil, dans son *Théâtre des antiquités de Paris*, la représenter encore en 1639 « soutenue des quatre Facultez comme de quatre puissantes colonnes, ou plustost, ainsi que de quatre fontaines de sapience, de science et de philosophie. C'est une mer très grande, dit il, et sans fond, dans laquelle les poissons de toutes sortes de

sciences, de vertus et de vérités peuvent se pescher avec les filets de l'estude ¹. »

Au lieu de sciences et de vertus, cette mer profondément agitée par les questions religieuses ne donna que le triste spectacle de tempêtes et de discussions violentes. Les cours furent suspendus à l'avènement de Henri IV, et le calme ne revint un peu qu'après la publication des statuts de 1600 auxquels l'Université fut obligée de se conformer. Ils sont restés, sauf quelques modifications peu importantes, la charte de l'enseignement jusqu'à la Révolution française. Les réformes qu'ils contiennent sont sages et pratiques; ils ont contribué à pacifier les esprits et à rétablir l'ordre dans l'Université.

L'œuvre était difficile, car des éléments presque impossibles à concilier luttaient à qui l'emporterait. D'un côté, l'Église prétendait retenir sous sa domination l'Université qui lui devait son origine et son organisation; d'un autre côté, le roi réclamait, avec raison, son droit de souveraineté sur toutes les institutions du royaume.

L'ordonnance de Blois (1579) avait été une première manifestation de cette souveraineté royale dans le gouvernement de l'Université. Vingt et un ans plus tard, Henri IV, continuant à revendiquer ses droits sur sa fille aînée, l'aurait probablement affranchie de l'autorité papale dans une plus large mesure. s'il n'avait eu à se faire pardonner son hérésie de trop fraîche date; c'est pourquoi, dans un esprit d'apaisement, il lui laissa encore une part dans la direction de la jeunesse.

Cette revendication de l'autorité royale, quelque incomplète qu'elle fût, favorisa néanmoins l'essor de la pensée, et les écrits de Bayle, Montesquieu, Lesage, prouvèrent qu'un progrès sensible s'était accompli dans l'émancipation des idées. L'Université sentait bien de son côté, tout en persistant dans son immobilité, que de grandes réformes étaient nécessaires, mais la tâche était si lourde qu'elle n'osa l'entreprendre.

Ce qu'il fallait réformer en premier lieu était ce qui intéresse le bien-être et la santé des élèves : bâtiments appropriés aux besoins d'un nombreux personnel; dortoirs, classes bien aérés;

1. *Théâtre des antiquités de Paris*, supplément, p.18, par Jacques Dubreuil, religieux de Saint-Germain des Prés.

alimentation fortifiante, etc. Malheureusement les collèges étaient loin de remplir ces desiderata; les restes de ceux que nous voyons dans l'ancien quartier latin prouvent combien ils étaient tristes et peu conformes à ce qu'exige l'hygiène de la jeunesse. Coffin, dans une charmante allocution qu'il adressait aux élèves en 1703 à la rentrée des classes, ne dissimule pas que le séjour des collèges est peu séduisant. Il tâche cependant de consoler les élèves par la perspective des promenades que l'on faisait les jours de congé : *Itur, si propior et frequentior locus postulat, ad Luxemburgensem hortum; si solitudo queratur, ad Carthusianos; si temporis, aeris, virium ratio permittat, ad colles Gentiliacos, ad Elysia viridaria; quidni ad Vincennensem aut Boloniensem sylvam, ubi quandoque ex collatis symbolis cœnula instruitur, minime illa quidem elegans ac delicata, sed libertate, hilaritate, jocis, tumultu ipso, omni apparatu conviviorum longe jucundior*¹.

C'était là une petite compensation au dur régime des collèges. Ceux-ci étaient du reste trop nombreux et avaient de trop faibles ressources pour donner aux élèves le bien-être qui leur était nécessaire. A Montaigu, que dirigeait Standonek, la nourriture était tellement frugale qu'elle donna lieu à ce proverbe : *Acutus mons, acuti dentes*. On n'avait aucun égard à l'âge et au tempérament des enfants; la discipline y était impitoyable et les fautes les plus légères y étaient cruellement punies. Dans d'autres collèges, au contraire, le mépris de tout règlement, l'insubordination et la licence étaient extrêmes. Ce qui se passait à Beauvais, réputé cependant un des meilleurs parmi les grands collèges, nous montre à quel point le désordre était arrivé. Quatre boursiers, lisons-nous dans Chapotin², non contents de battre les serviteurs de la Communauté, interrompaient par des chansons obscènes la lecture de la vie des Saints qui se faisait au réfectoire suivant un usage toujours en vigueur. Comme répression d'une faute aussi grave, le Principal leur ordonna de se mettre en état de recevoir la correction ordinaire. Le portier allait la leur administrer, quand, tout à

1. Coffin, *Œuvres*, t. I, p. 167.

2. Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 274. — Les collèges portaient le nom du pays d'où sortaient les élèves envoyés à Paris; pour certains autres collèges, ils portaient le nom de leur fondateur.

coup, les mutins se précipitèrent sur le malheureux portier. « C'est à ce coup icy qu'il faut en découdre », dit Tonnerre, l'un des plus jeunes boursiers; et prenant le malheureux correcteur par les cheveux, ils le jetèrent par terre, l'accablèrent de coups, et ils l'auraient assommé sans l'intervention du Principal, du Sous-Maître et du Procureur¹.

Rollin lui-même, Rollin si aimé, si respecté, eut maille à partir avec les boursiers de Beauvais, et, à la suite de la visite qu'il fit pendant son rectorat, il signale le mauvais état d'esprit et l'indiscipline de certains d'entre eux.

Plusieurs collèges étaient, du reste, complètement inutiles². Au collège de Reims il n'y avait en 1642 d'autres habitants que le Principal, sa mère, un homme de peine et le Procureur. Au collège de Coqueret et au collège de la Merci toute trace d'enseignement avait disparu à la même époque³.

Dans presque tous les collèges, Messieurs les boursiers étaient les maîtres du logis; ils y restaient tant qu'ils voulaient, contrairement aux règlements, aux actes de fondation, et donnaient l'exemple de la licence la plus éhontée. A Laon, ils découchaient⁴; dans d'autres collèges, ils trafiquaient de leur bourse; s'ils manquaient aux offices, qui étaient une des obligations importantes à laquelle ils étaient astreints, on ne les condamnait qu'à l'amende dérisoire d'un sou. Au Cardinal-Lemoine, ils prétendaient que les régents devaient être choisis parmi eux⁵. Leur importance était telle qu'à Boissy, en 1602, le Principal portait indifféremment le titre de premier boursier ou de Principal. Plusieurs grands boursiers étaient prêtres; ils servaient alors de Chapelains et pouvaient arriver à tous les honneurs.

Les maîtres ou régents au xvii^e siècle n'étaient guère plus recommandables que les élèves et les boursiers. Aucun examen sérieux ne constatait leur savoir et leur aptitude au professorat. Il leur suffisait, après avoir obtenu le diplôme de maître ès arts, de supplier *pro regentia et scolis* auprès du Recteur, de se faire inscrire sur le registre de la nation à laquelle ils

1. Chapotin, p. 275.

2. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 143.

3. *Ibid.*, p. 145.

4. *Ibid.*, p. 120.

5. *Ibid.*, p. 343.

appartenaient, et de se faire agréer par un Principal ayant à compléter son personnel. Des intrus réussissaient ainsi à se glisser dans les collèges sans avoir aucun titre, et le Parlement dut intervenir pour rétablir l'ordre.

Tandis que les collèges languissaient dans un triste état, Port-Royal et de puissantes corporations religieuses telles que les Jésuites, l'Oratoire, offraient aux familles pour l'éducation de leurs enfants de vastes bâtiments construits dans de bien meilleures conditions que ceux de l'Université. L'enseignement y était confié à des hommes ayant fait preuve de savoir, d'aptitude, d'une moralité incontestée, se prêtant au progrès de leur temps, et devenant les promoteurs de réformes dont nous ressentons encore aujourd'hui les effets bienfaisants. La discipline chez eux était excellente quoique sans contrainte, parce qu'elle était faite de l'estime, du respect et de l'affection qu'inspiraient des maîtres vénérés. Il n'en était pas ainsi dans l'Université.

Exceptons cependant quelques collèges où des maîtres et des chefs comme Hersan, Rollin, Coffin, Gobinet surent exercer sur la jeunesse cette autorité morale qui maintient l'ordre sans violence, stimule l'émulation et active les progrès. Ils rendirent dans leurs collèges à l'Université le lustre qu'elle avait eu alors qu'elle était la plus puissante des corporations enseignantes, mais ils étaient le petit nombre, et si quelques collèges luttèrent d'importance et de succès avec ceux des Jésuites, la majorité persista dans la routine et laissa aux concurrents le champ libre pour prendre dans l'enseignement une place prépondérante.

Ce n'est pas que les statuts et les règlements manquaient : nous en comptons plus de six qui tous avaient pour but de faire cesser les abus et de donner à l'Université une nouvelle vie. On ne saurait contester la sagesse des mesures qu'ils ordonnaient, mais elles étaient insuffisantes et ne comblaient pas les lacunes à remplir. Elles ne secundaient pas l'évolution qui s'était produite et qui se produit à toutes les époques dans les idées et dans les progrès des différentes branches des connaissances humaines. Elles ne s'inspiraient pas de l'« esprit nouveau » qui anime plus ou moins chaque siècle, car si l'appellation est récente le fait a toujours existé.

On conçoit qu'au moyen âge, alors que le français et la plupart des langues européennes étaient en voie de formation, il était nécessaire d'avoir, comme interprète universel des idées et des découvertes, une langue toute faite, telle que le latin, connu des savants de tous les pays; mais à mesure que notre langue nationale se fut perfectionnée et eut produit des chefs-d'œuvre qui n'ont pas encore été surpassés, l'Université, se dégageant de la routine monacale et de la scolastique qui dans son temps avait été elle aussi un progrès, aurait dû se mettre en harmonie avec les idées nouvelles, les découvertes, les conquêtes de l'esprit humain et mettre la jeunesse en état d'y prendre une large part.

Les statuts de 1600 indiquent bien les auteurs à expliquer; ils règlent l'emploi du temps, les matières à étudier; ceux de 1626 s'appliquent spécialement aux collèges de Paris, et ceux de 1720 témoignent de quelques progrès sur les précédents, mais la langue française, l'histoire, la géographie, fondements de tout bon enseignement national, n'y figurent presque pas et l'on persista dans les collèges à parler latin comme si le français, à cette époque, était encore une langue barbare.

Dès 1640, Richelieu déplorant l'abaissement dans lequel était tombée l'Université avait songé à la réformer dans un sens antidémocratique, car il pensait que la diffusion des lumières nuisait à la prospérité d'un État. « De même, dit-il, qu'un corps qui aurait des yeux à toutes ses parties serait monstrueux, de même un État le serait si tous ses sujets étaient savants; on y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires. Le commerce des lettres humaines bannirait absolument celui de la marchandise, ruinerait l'agriculture, vraie nourricière du peuple, et déserterait en peu de temps la pépinière des soldats qui s'élèvent plutôt dans la rudesse et l'ignorance que dans la politesse des sciences; c'est pourquoi les politiques veulent dans un État bien réglé plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux¹. » Son dessein était de ne laisser subsister de grands collèges que dans les centres de gouvernement et de population. Paris

1. *Testament politique*, chap. II, sect. X.

n'aurait eu que quatre ou cinq grands collèges au lieu de 36 établissements d'instruction qui y vivaient misérablement, et dans chacune des villes ci-après : Amiens, Troyes, Dijon, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, Rennes, la Flèche et Pau, il y aurait eu deux collèges, l'un de séculiers et l'autre de Jésuites¹. Il se défiait de l'Université à cause de ses privilèges qui empiétaient sur l'autorité royale. Pour mettre en pratique ses idées sur l'instruction publique, il avait projeté de fonder dans la ville de Richelieu un collège dont il traça lui-même le plan et rédigea le règlement des études agréé par le roi. « Il y prescrivait une étude approfondie de la langue française, l'enseignement de toutes les matières en Français ; une étude du Grec aussi complète que celle du Latin ; l'enseignement combiné des lettres et des sciences ; l'étude de l'histoire, de la chronologie et de la géographie ; l'Italien, l'Espagnol devaient y être enseignés, et il prescrivait la comparaison de ces deux langues vivantes avec le Français, le Latin et le Grec. Les classes du matin devaient être consacrées aux Sciences et celles du soir aux Lettres, de sorte que les deux marchaient de front². »

La mort de Richelieu arrêta la création du collège projeté et la mise en pratique d'un programme qui ne serait pas désavoué de nos jours.

Quelques années plus tard (1661), le cardinal Mazarin fonda, à ses frais, le collège des Quatre-Nations sur les lieux où se trouve actuellement l'Institut de France³. L'Université ne vit pas sans quelque jalousie s'élever ce magnifique établissement

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 146.

2. Caillet, *Thèse sur l'administration de la France sous Richelieu*.

3. La fondation de ce collège rappelle les conquêtes que les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659) assurèrent à la France.

60 boursiers, dont 15 d'Italie, 15 d'Alsace, 15 de Flandre, 15 de Roussillon et de Cerdagne, y recevaient une éducation plus avancée que dans les collèges de l'Université. De plus, Mazarin légua au collège sa riche bibliothèque qui subsiste toujours.

Le personnel du collège était nombreux et les traitements payés par le cardinal étaient beaucoup plus élevés que ceux de l'Université. Ce personnel comprenait : un Grand-Maitre, un Procureur, quatre Principaux, quatre Sous-Principaux, un Chapelain, deux Régents de Philosophie et six autres Régents.

Comme le collège était fréquenté par des enfants appartenant à la noblesse, les arts d'agrément tels que la musique, l'escrime, l'équitation y étaient en faveur. (Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 238.)

où l'instruction était gratuite, et où Mazarin introduisit de notables améliorations dans les études et dans la discipline.

Ces améliorations ne constituaient pas encore une réforme complète et bien établie, mais elles montraient la voie à suivre. Louis XIV, arrivé à l'époque la plus glorieuse de son règne, se préoccupa de l'insuffisance de l'Université. Il voyait avec peine le trop grand nombre des corporations religieuses enseignantes. « Elles encombrant l'État, disait-il, et sont moins utiles à l'Église qu'onéreuses pour la Nation ¹. » Il songeait sinon à leur retirer complètement l'enseignement, du moins à restreindre leur influence et à favoriser particulièrement les maîtres séculiers. L'éducation, à ses yeux, devait être une fonction de l'ordre civil. Colbert, qui partageait ces idées, composa plusieurs mémoires dans ce sens; malheureusement ces beaux projets restèrent à l'état de lettre morte, et l'Université, à l'exception de quelques collèges que les méthodes de Port-Royal séduisirent et qui eurent le bon esprit de les suivre, continua à vivre dans la routine.

À côté du latin, le grec était en assez grand honneur dans l'ancienne Université, non point qu'on l'étudiât avec la même ardeur, mais la Renaissance lui avait donné du prestige, et le culte d'Aristote reconnu comme souverain maître de l'enseignement philosophique en faisait une seconde langue classique obligatoire. On n'en commençait l'étude qu'à partir de la Quatrième, et jusqu'à la Seconde les devoirs grecs se bornaient à des thèmes et des versions; mais dans les classes supérieures, on faisait des vers grecs et l'on traitait même en grec des sujets historiques, littéraires et philosophiques. Rollin, que Gaullier accusait d'ignorer le grec, écrivait couramment dans la langue de Platon, et Crévier, dans ses notes sur la vie de son maître, nous raconte qu'il emportait dans ses promenades avec l'abbé d'Asfeld, son intime ami, un volume d'Euripide dont il lisait, dit-il, et commentait avec délices quatre ou cinq cents vers.

Que devenaient, dans les statuts de 1600, l'histoire, la géographie, les sciences, le dessin et les arts d'agrément? Il n'en était nullement question. La langue maternelle, le français, n'y était mentionnée que pour la proscrire, et l'article 23 s'élève avec

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 229.

indignation contre ces misérables livres modernes — ils étaient en français — qui s'étaient, paraît-il, glissés furtivement dans les collèges. Il faut les rejeter, lisons-nous dans l'article 16¹, et revenir à une source plus pure. Cette source était naturellement celle qui répandait à flots les bienfaits de la langue latine rendue obligatoire pour les maîtres et pour les élèves.

Malgré tous ces obstacles et précisément à cause de l'attrait qu'a toujours le fruit défendu, le français était, en cachette il est vrai, plus fréquemment employé par les élèves que le latin barbare dont les mémoires de cette époque nous donnent de si tristes exemples. L'idiome encore grossier du moyen âge se polissait, s'enrichissait de mots nouveaux et devenait cette langue, claire et féconde, qu'ont mise en œuvre les grands écrivains du xvii^e siècle.

L'Université ne peut revendiquer la gloire d'avoir puissamment aidé à cette réforme, la plus importante de toutes; elle s'accomplit sans son concours, et tout le mérite en revient à quelques hommes de génie comme Ramus, Rabelais, Montaigne, qui luttèrent contre l'asservissement au latin et réclamèrent, tout en en donnant l'exemple par leurs écrits, l'usage de la langue nationale.

L'Université, ainsi que nous l'avons dit, avait à se relever de son affaissement, à réformer le déplorable état de ses collèges, l'esprit d'insubordination de ses suppôts, la vénalité des charges universitaires ainsi que la faiblesse et l'insuffisance de ses régents et de ses programmes. Les projets de réforme et les réformateurs ne manquèrent pas pour accomplir ou tout du moins pour essayer d'accomplir cette œuvre de régénération.

Les premiers en date furent les Jésuites.

1. « Aucun élève dans le collège n'emploiera la langue vulgaire; il faut se servir du latin et se le rendre familier. »

II

JÉSUITES

Désordres, scandales, hérésies au xvi^e siècle. — Opportunité de l'établissement de la Société de Jésus. — Rigueur de ses statuts s'accommodant néanmoins, dans l'intérêt de l'Ordre, aux faiblesses des Grands. — Éducation de la jeunesse, puissant moyen d'assurer leur domination. — Faveur que leur accordent Louis XIV et la noblesse. — Qu'ont-ils de bon? — Quels services ont-ils rendus à l'Université? — Qu'ont-ils de mauvais? — Animent-ils leurs élèves de sentiments patriotiques? — Usage du français interdit dans leurs classes. — Enseignement superficiel. — Tout pour la forme. — Peu de sciences, pas d'histoire et de géographie.

La compagnie de Jésus ouvrit la voie aux réformes qu'exigeait l'époque agitée où la licence des mœurs avait corrompu toutes les classes de la société. L'éducation s'était naturellement ressentie de la désobéissance à toutes les lois de la religion et de la morale dont le xvi^e siècle donnait l'exemple. Ignace de Loyola fit de l'obéissance la base de son Ordre qui de toutes les sociétés religieuses a été le plus puissant.

L'opportunité de l'époque où s'établit la Société de Jésus a été dès son début une des principales causes de son succès. Un vent de révolte contre l'ancien ordre de choses, un besoin impérieux d'émancipation agitait les esprits à la suite de la Renaissance. Le catholicisme avait été attaqué par de violents adversaires, Wiclef, Jean Huss, et par le plus redoutable de tous, Luther, que les scandales du clergé avaient séparé de l'Église. Le désordre n'était pas moindre dans l'Université où la discipline et les études étaient en complet désarroi. Il était urgent d'opposer une digue à ce torrent d'indépendance.

L'obéissance absolue à l'autorité pontificale représentée par le chef de leur nouvelle société parut aux Jésuites le seul moyen capable de ramener la paix et de combattre les hérésies que multipliait la liberté d'examen.

La tâche était rude. Ignace de Loyola n'hésita pas à l'entreprendre. Elle convenait du reste à sa foi vive et à son ardeur d'ancien guerrier. Il organisa donc une armée de prêtres et de serviteurs qu'il pénétra de son esprit et pour qui l'obéissance était et continue à être le mot d'ordre et le premier de tous les devoirs. « L'obéissance, dit le P. de Ravignan dans son livre *l'Existence et l'Institut des Jésuites*, est notre âme, notre vie, notre force et notre gloire. C'est le point capital de notre règle et nous nous conformons à ce que Saint-Ignace a commandé dans ses Institutions : *Obedientia sola virtus est quæ virtutes alias menti inserit, insertasque custodit.* »

Avec l'obéissance, en effet, jamais d'indiscipline, de discussion ; mais abnégation complète de la volonté, renoncement à toute ambition personnelle et dévouement absolu à la gloire de la Société de Jésus que chacun veut toute-puissante en tout et partout.

Pour arriver à dominer dans le monde entier, qui ne forme aux yeux des Jésuites qu'une seule patrie et un seul peuple en Jésus-Christ, les disciples de Loyola accommodent la religion aux mœurs souvent blâmables et aux préjugés des temps où ils vivent ; ils ont l'art, comme dit Bossuet dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, « de mettre des coussins de velours sous les coudes des pécheurs ».

L'éducation de la jeunesse a été de tout temps leur grand moyen de propagande. Ils jugent avec raison que les générations qu'ils élèvent et qu'ils forment à leurs vues animeront les générations à venir des mêmes sentiments et donneront à leur société la même influence.

Ils n'avaient à Paris qu'un seul collège, mais il était plus florissant que tous ceux de l'Université. Sa population de 3000 élèves en 1710 égalait presque celle des 36 collèges du quartier latin. Louis XIV, par une faveur exceptionnelle, lui avait donné son nom, et les plus grandes familles de France, les Condé, les Lamoignon, les Luxembourg, les Séguier, les Mortemart et tant d'autres tenaient à honneur d'y envoyer

leurs enfants. En 1712, ils comptaient en France et à l'étranger 612 collèges, 59 noviciats, 340 résidences, 24 maisons professes et plus de 24 universités dans lesquelles on prenait des grades ¹.

De tels succès excitèrent naturellement la jalousie de l'Université qui pendant cinq cents ans avait été la plus florissante des corporations enseignantes. Le Parlement, dont la protection ne lui fit jamais défaut, ordonna bien, par un arrêt du 18 août 1598, que les élèves des Jésuites ne jouiraient d'aucun des privilèges de l'Université ², mais, vains efforts, inutiles hostilités ! L'Université, qui se crut en 1594 délivrée de ses redoutables rivaux expulsés à la suite de l'attentat de Jean Chatel, les vit revenir en 1603 plus puissants et plus triomphants que jamais. Leurs collèges se remplirent d'élèves comme avant leur disgrâce. C'est que chez eux l'instruction était gratuite, faveur que ne pouvait accorder l'Université en raison de son indigence ; de plus, le bien-être des enfants, les exercices propres à développer leurs forces, les arts d'agrément, le dessin, la musique, la danse, étaient chez les Jésuites l'objet de soins dont ne se préoccupait guère l'Université. Peu réconfortante y était la nourriture ; triste y était la vie. L'article 18 des statuts de Henri IV supprimait toute récréation avant et après dîner. L'article 19 défendait l'escrime et prescrivait de reléguer au delà des ponts les maîtres d'armes, de danse et les joueurs de flûte qui ne sont bons qu'à détourner, y est-il dit, les écoliers de leurs études.

Il est vrai qu'en 1600 le désordre était tel dans l'Université que la rigueur des statuts était justifiée, mais elle n'en était pas moins nuisible à l'hygiène de la jeunesse, et la comparaison du régime suivi dans les collèges et chez les Jésuites n'était pas à l'avantage de l'Université.

En dehors du bien-être qu'ils donnaient à leurs élèves, les Jésuites avaient encore l'art de rendre le travail attrayant, de stimuler l'émulation par des moyens ingénieux, tels que titres honorifiques d'Empereurs, de Décurions, etc., privilèges accordés à ceux qui se distinguaient par leur application, leur conduite, leurs progrès ; chez eux la discipline était facile, grâce au res-

1. Jules Simon, *Réformes de l'enseignement secondaire*, p. 84.

2. Du Boulay, t. VI, p. 910.

pect, à la considération et à l'affection qu'ils savaient inspirer aux élèves. Ces résultats ne sauraient qu'être approuvés si, en poussant à l'excès leur action auprès des jeunes gens, les Jésuites n'avaient affaibli en eux l'esprit de famille, si précieux à conserver et à fortifier.

Les études étaient dirigées des deux côtés par des programmes à peu près semblables; le latin et le grec en faisaient le fond, les auteurs expliqués étaient presque les mêmes; la différence n'était sensible qu'au point de vue des maîtres dans la *manière d'apprendre et d'enseigner*, mais cette manière était précisément ce qui faisait la force et la supériorité des Jésuites. Chez eux les maîtres se préparaient à l'enseignement par un long stage dans les scolasticats, sortes d'écoles normales où les meilleurs sujets que l'on jugeait aptes au professorat se livraient à de fortes études et subissaient de fréquents examens.

Les maîtres répétiteurs, qui dans nos collèges ont été pendant longtemps si peu considérés, jouissaient au contraire chez les Jésuites d'une autorité à peu près égale à celle des professeurs; c'est qu'ils appartenaient d'abord à l'Église, qu'ils étaient revêtus d'un caractère inspirant le respect, et qu'en outre, on les savait capables de « répéter », dans le sens propre du mot, et d'expliquer les auteurs et les leçons donnés en classe. Leur titre général de Préfets, c'est-à-dire de préposés non seulement à la surveillance des études, mais encore à la discipline des différents exercices du collège, ajoutait à l'autorité dont ils jouissaient.

La méthode d'enseignement des Jésuites exposée dans la première partie du *De ratione discendi et docendi* était en plusieurs points préférable à celle de l'Université; elle nous révèle l'art avec lequel les Jésuites animaient leurs classes, les rendaient intéressantes; comment ils savaient stimuler l'amour-propre, l'émulation des élèves par des questions, des *concertations*, qui les habitaient à parler clairement, facilement. Il est fâcheux que ces exercices excellents en eux-mêmes n'aient été appliqués qu'au latin, langue morte inutile dans la vie privée et dont la longue étude n'aboutit qu'à la pratique d'un langage nécessairement éloigné de la bonne latinité.

Les nombreux livres classiques qu'ils composèrent, concurremment du reste avec les solitaires de Port-Royal et les savants

maîtres de l'Oratoire, ont encore été utiles. Toutefois, nous apprécions peu aujourd'hui ces livres qui ont été remplacés par d'autres certainement meilleurs; mais ils étaient rares au xvii^e siècle, et l'Université ne prit part à ces travaux qu'au temps de Rollin.

Si la concurrence des Jésuites a été nuisible à l'Université en lui enlevant son ancien prestige et de nombreux élèves, elle lui a servi en la réveillant de sa torpeur et en lui montrant par leur exemple les réformes à faire. Ils ont été d'utiles adversaires, sans exagérer cependant leur mérite, car le mouvement en avant avait été donné par Port-Royal, suivi par l'Oratoire à qui la Société de Jésus fit elle-même d'importants emprunts, modifiés toutefois suivant son esprit et ses convenances.

En regard des réformes utiles introduites par les Jésuites, il est juste d'examiner ce qui doit leur être reproché.

Ils sont avant tout blâmables de n'avoir presque jamais été animés de sentiments français dans cette France où pourtant ils ont pris naissance, où pendant longtemps leur influence a été prépondérante et où ils auraient pu, à l'exemple de Port-Royal et de l'Oratoire, faire preuve de patriotisme et contribuer au perfectionnement de notre langue nationale, en en permettant et en en favorisant l'usage. Loin de là, ils l'interdirent d'une manière absolue au profit du latin dont ils firent une obligation pour tous. Toute infraction à cette règle était à leurs yeux une faute des plus graves : *Peccare graviter censeat magister*, lisons-nous dans le *Ratio Studiorum*, *si captus illecebris sermonis patrui aut deterritus labore studii morosioris tempus a societate destinatum difficilioribus ac necessariis linguis percipiendis aliter impendit quam ex nostris legibus sanctissime ac prudentissime constitutum est*¹.

L'aveu que la langue française a des charmes que ne possède pas le latin, plus difficile et plus ennuyeux, est à retenir.

L'exclusion du français comme langue usuelle entraînait nécessairement son exclusion dans le programme des études; tout au plus le permettait-on dans les basses classes aux enfants qui, ne connaissant pas un mot de latin, ne pouvaient comprendre en cette langue les explications qui leur étaient données,

1. *Ratio Studiorum*, p. 108.

mais dès la Cinquième cette permission était supprimée et le latin régnait en maître.

Si les Jésuites savaient donner de l'intérêt à la classe en provoquant l'attention des élèves par des questions, en stimulant leur activité intellectuelle par des concertations, ils ne la développaient pas sérieusement en l'amenant à réfléchir, à méditer, à approfondir un sujet. L'ignorance des causes et des conséquences qu'ont eues les grands événements historiques, les évolutions de l'esprit humain, était considérée par eux plutôt comme un bien que comme un mal.

Ils s'attachaient à la forme beaucoup plus qu'au fond des choses; leur enseignement était brillant mais superficiel, leur Rhétorique consistait surtout dans l'art de s'exprimer en périodes harmonieuses, de faire habilement usage des figures de mots et de pensées, des lieux communs; l'art de persuader n'arrivait qu'en second lieu, ou plutôt ils pensaient que le charme de l'élocution suffisait pour entraîner la persuasion, principal but de l'orateur.

Comme préparation à la composition, ils insistaient sur les *Chries* actives et passives à l'aide desquelles on pouvait, comme nous l'avons montré dans notre traduction du *Candidatus Rhetoricæ*, prouver de trente manières qu'il faut fuir le péché. Le P. Jouvency ne consacre pas moins de cinquante pages aux détails de cet exercice suranné que les Jésuites du reste ont abandonné plus tard dans leurs collèges.

En dehors du latin et du grec, des thèmes, des versions, des *prélections* et des vers latins, les études ne comprenaient que très peu d'histoire et de géographie. Ils les qualifiaient de *connaissances accessoires*. L'histoire de France n'y était pas enseignée, et l'on s'explique cette abstention en songeant que les Jésuites, n'étant pas plus attachés de cœur à la France qu'à l'Angleterre ou à l'Allemagne, n'avaient dès lors aucune raison pour admettre dans leurs programmes notre histoire nationale.

La philosophie, qui chez eux avait la plus grande importance, était loin de se prêter aux progrès du xvii^e siècle. La loi d'obéissance absolue, c'est-à-dire la claustration de la pensée à laquelle ils étaient soumis, y mettait un obstacle infranchissable. Par suite, le Cartésianisme n'avait pas d'adversaires plus déclarés. « La raison livrée à elle-même, dit le P. de Ravignan, s'égare

et roule d'erreur en erreur. » Enserrée dans les bornes étroites de la Scolastique, la philosophie des Jésuites se réduisait à de subtiles discussions. Elle admettait cependant Aristote, mais elle en torturait le sens pour le christianiser et l'adapter à leur doctrine : ce n'était plus la véritable philosophie aristotélicienne, mais une philosophie amoindrie, dénaturée, et ce qu'il y a de plus triste, c'est que l'Université suivit en grande partie la même voie. Il y eut cependant quelques exceptions, car le Cartésianisme condamné, persécuté dans le principe, pénétra dans certains collèges et il trouva à l'Oratoire de chauds et fidèles partisans.

Que dire des études scientifiques dans l'enseignement des Jésuites ? Elles étaient presque nulles, sauf une petite part faite aux éléments d'Euclide et à quelques notions sur la sphère. Le *Ratio Studiorum* reste muet sur l'algèbre, la trigonométrie, l'histoire naturelle et la physique, qui cependant au xvii^e siècle avait fait de notables progrès.

Après dix ans d'études, dans quelles conditions trouvons-nous, au temps de Rollin, l'élève des Jésuites ? A-t-il appris, lui, Français, à parler correctement et en bons termes sa langue maternelle ? Loin de là, défense lui a été faite d'en user jamais, non seulement en classe mais même en récréation, et toute infraction à cette règle est sévèrement punie. Dans ce pays latinisé la seule langue permise est celle que parlait Cicéron, mais le grand orateur se reconnaîtrait difficilement dans le langage barbare des collèges. Si les Jésuites ont des méthodes ingénieuses et pratiques pour l'explication des auteurs grecs et latins, par contre, ils ne donnent en Rhétorique aucun essor à l'indépendance de la pensée. Tout se borne à des amplifications, à des phrases sonores, à des chries à l'aide desquelles on peut, par des procédés pour ainsi dire mécaniques, traiter un sujet sans s'évertuer à trouver et à développer des idées originales. La forme, dans leurs exercices de compositions, l'emporte sur le fond.

Nous avons vu à quoi se réduisait leur philosophie alors que le Cartésianisme, tout en maintenant le principe et la pratique du catholicisme, affranchissait néanmoins l'esprit humain et le dégageait du cercle étroit dans lequel il était enserré. Hostiles à toutes les innovations ils les interdisaient dans leurs collèges

et persécutaient impitoyablement ceux qui ne partageaient pas leurs idées. Parvinrent-ils à arrêter le mouvement d'indépendance qui se manifesta et grandit au xviii^e siècle? Il suffit de citer les noms des plus ardents promoteurs d'idées irréligieuses du xviii^e siècle, qui furent leurs élèves, Voltaire, Helvétius, Diderot, Marmontel, pour prouver que la contrainte imposée à la pensée est un mauvais moyen d'en empêcher l'essor.

L'histoire, cette grande école de morale et de patriotisme, n'avait pour eux qu'une importance accessoire. L'histoire de France surtout n'entraît pas dans leurs programmes, et nous avons indiqué pourquoi. Peu soucieux des mathématiques, ils n'en donnaient qu'une connaissance des plus élémentaires.

Que reste-t-il, en définitive, de leur enseignement? Étude absorbante du latin; exclusion de l'histoire et de la langue nationale, peu de grec, peu de mathématiques, une Rhétorique réduite à des préceptes arides, à des exercices surannés de composition, une philosophie étroite ennemie de toute indépendance de la pensée.

ORATOIRE

Congrégation purement séculière et française. — Urgence de sa fondation après la Ligue. — Son but : réformer l'esprit du sacerdoce, élever la jeunesse. — Son enseignement, semblable en plusieurs points à celui des Jésuites, en diffère par la méthode et l'usage du français. — Soins matériels excellents donnés aux élèves et enseignement des arts d'agrément comme complément d'éducation. — Introduction de l'histoire, de la géographie et des mathématiques dans les classes. — Préparation des professeurs dans des noviciats. — Mauvaise méthode de rhétorique s'attachant plus à la forme qu'au fond. — Philosophie cartésienne. — Attaches de l'Oratoire au Jansénisme. — Éducation modèle donnée à l'Oratoire, amour de la patrie et de la religion sans fanatisme.

La petite association de l'Oratoire, composée d'hommes pieux, savants, et amis de la jeunesse, entra dès son origine dans la voie des réformes. Elles étaient urgentes après la Ligue, et l'enseignement était, comme la société, à l'avènement de Henri IV, dans le plus triste état. Le clergé régulier ne contribuait guère par son exemple à une régénération sociale et « ce fut pour rétablir le saint esprit du sacerdoce, la piété et la sainteté convenable à cet état qui semblait éteinte dans la plupart des ecclésiastiques par la vie scandaleuse qu'ils menaient », que furent fondés, suivant les termes du Directoire de la Congrégation, non seulement l'Oratoire, mais encore la plupart des ordres religieux du XVII^e siècle¹.

1. Bénédictins réformés, 1600; Barnabites, 1600; Oratoire, 1611; Port-Royal, 1633; Sulpiciens, 1642; Frères de la Doctrine chrétienne de Barré, 1671; Frères de la Doctrine chrétienne de Saint-Antoine, 1711. (Vallet de Vireville, *Histoire de l'Université*, p. 245.)

L'hôtel de Valois, dans le faubourg, Saint-Jacques, sur l'emplacement duquel on a construit le Val-de-Grâce, fut la première résidence de l'Oratoire fondé en 1611 par le cardinal de Bérulle. Plus tard, le local ne suffisant plus, le cardinal acheta l'hôtel de Bourgogne, près du Louvre, y transporta la congrégation (1621) et commença la construction de l'église qui existe encore sous le nom de l'Oratoire, et qui sert maintenant de temple protestant.

Le P. Lamy nous a laissé une description charmante de la communauté dont il a été un des membres les plus distingués : « Près de la solitude d'Aminthe, dit-il, il y a une communauté d'ecclésiastiques vertueux et savants qui ne sont liés les uns aux autres que par la charité et l'amour du même dessein qu'ils ont de conspirer ensemble au service de l'Église. Il n'y a pas de compagnie qui étudie plus qu'elle son esprit et qui tâche de suivre avec plus de fidélité ses maximes. Ceux qui la composent sont studieux ; ils vivent dans un grand éloignement du monde et mépris de ce qu'on appelle grand et agréable ; ils n'ont de commerce qu'avec leurs livres qui font leur plaisir ¹. » Leur constitution (1631) porte qu'ils doivent demeurer dans l'état de la prêtrise sans augmentation ni diminution ; les membres ne peuvent être liés par aucun vœu ni solennel ni simple et ceux qui voudraient les y obliger seraient censés se séparer du corps de la congrégation.

A l'origine, et dans le projet de bulle présenté au pape Paul V, l'institution des prêtres devait être la seule fonction de l'Oratoire, mais cet article fut modifié dans la constitution définitive de 1631, et l'instruction de la jeunesse devint une des principales fonctions de la congrégation.

Comme l'Oratoire était entièrement français, attaché par principe aux lois et aux usages du royaume, qu'il n'avait, suivant l'expression de Bossuet, d'autre esprit que celui de l'Église, d'autre règle que les canons, d'autres supérieurs que les évêques, il devint bientôt en France une des premières congrégations enseignantes. Il aurait pu s'emparer du monopole de l'instruction, tant il était sympathique à l'épiscopat et au gou

1. P. Lamy, 5^e *entretien sur les sciences*, p. 173.

2. Archives de l'Université, carton 217.

vernement, mais il ne songea jamais à s'agrandir et ce fut presque malgré lui que le nombre de ses collèges augmenta rapidement. On n'en compte pas moins de soixante-treize à la fin du xviii^e siècle, et quelques-uns, tels que ceux de Juilly, Nantes, Lyon, Troyes, étaient extrêmement prospères.

La confiance des familles était du reste justifiée par les soins apportés à l'éducation des enfants et par les utiles réformes introduites dans l'enseignement. Une discipline juste et sévère maintenait l'ordre et le travail; on ne reculait pas devant l'usage du fouet pour réprimer des fautes exceptionnelles. Piron fut dans ce cas : il subit l'outrageante correction¹, mais comme elle était juste, il n'en conserva pas rancune, et il avoua gaiement dans ses mémoires qu'il trouvait indigne de sa tête de venger les injures faites à son derrière.

Les bâtiments et les soins matériels étaient dans les meilleures conditions partout où l'Oratoire avait des collèges.

Quant à l'instruction, elle était, en ce qui concerne l'emploi du temps, l'organisation des classes, le caractère religieux presque semblable à ce qui se pratiquait chez les Jésuites². Comme eux, l'Oratoire eut un *Ratio studiorum*³ élaboré avec, le plus grand soin. L'ordre des classes, les prélections, les concertations, les académies y sont conservés, comme chez les Jésuites, mais il en diffère essentiellement par la méthode et surtout par l'usage du français obligatoire dès les basses classes.

Le latin, par un reste de respect pour une tradition qui avait duré huit cents ans, n'était parlé qu'à partir de la Quatrième et, pour en faciliter l'intelligence et l'usage, le P. Condren avait composé en langue française une méthode latine⁴, ce qui constituait pour cette époque une audacieuse innovation qu'approuva et suivit Port-Royal. Le latin dut encore céder la place à la langue nationale pour l'histoire et la géographie qui, dès les

1. Carré, *l'Enseignement secondaire à Troyes*, p. 292.

2. Hamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, p. 205.

3. *Ratio studiorum a magistris et professoribus congregationis Oratorii domini Jesu observanda*, in-12. Vitré, 1645.

4. Nouvelle méthode en langue française à l'usage de l'académie de Juilly pour apprendre avec facilité les principes de la langue latine, où sont expliqués les genres, la syntaxe et la quantité dans un ordre clair et précis tout ensemble. (Hamel, p. 216.)

premières années de l'établissement de l'Oratoire à Juilly, eut un professeur spécial¹. Il donnait, dit le P. Adry, ses leçons en français dans la chambre des grands² et l'histoire de France en était toujours l'objet. Dans les autres chambres, de la Sixième à la Seconde, il remettait au préfet des études des cahiers dictés d'histoire que devaient étudier les élèves³. A Troyes on faisait usage d'une petite histoire de France avec figures de rois depuis Pharamond jusqu'au règne de Henri III, publiée en 1609 chez Oudot, à Troyes⁴.

Ce petit livre rappelle l'histoire in-18 de Mme de Saint-Ouen qui, en 1832, inaugura dans nos écoles l'enseignement de l'histoire de France et qui, en attendant un ouvrage plus complet, a pendant longtemps été en usage.

Les Mathématiques, la Physique, la Géographie, n'étaient pas plus négligées à l'Oratoire que l'histoire de France; des hommes de talent avaient alors ouvert à ces sciences de nouvelles voies et des professeurs éminents tels que Lelong, Mézières, Poisson, Duhamel, les enseignaient à l'Oratoire⁵.

De même pour la philosophie; Descartes, malgré la défense du roi, n'y avait pas de plus chaud partisan. Le P. Thomassin, un des maîtres les plus autorisés de la Congrégation, s'affranchissant des formules surannées de la Sorbonne, adopta les idées nouvelles et substitua l'autorité de la raison à celle d'Aristote⁶.

La *Recherche de la vérité* de Malebranche, le plus célèbre des philosophes oratoriens, aida puissamment au succès de cette réforme en montrant l'accord de la philosophie cartésienne avec la religion.

Le Cartésianisme n'était pas le seul grief de l'État contre l'Oratoire. Il était, et avec raison, suspect de Jansénisme. Duguet, le P. Quesnel, auteur du malheureux livre qui provoqua la

1. Compayré, *Histoire de l'éducation en France*, t. 1, p. 221.

2. P. Adry, *Notice sur Juilly*, p. 13.

3. Le *Florus Gallicus*, du P. Berthault, *l'Abbrégé chronologique*, du président Hénault, et les *Instructions sur l'histoire de France*, par Le Ragois, tous ouvrages adoptés à l'Oratoire, attestent l'importance qu'on y attachait à l'histoire nationale. Les classes étaient ornées de cartes géographiques que l'on consultait pendant la récréation. (Carré, p. 168.)

4. Carré, p. 52.

5. Mamel, *Histoire de l'abbaye et du collège de Juilly*, p. 223.

6. *Ibid.*, p. 243.

bulle *Unigenitus*, et par suite la ruine de Port-Royal, étaient oratoriens et jansénistes avérés ; Soanem, le martyr de *la vérité*, était un ancien oratorien. Tout plaidait contre eux. Cependant tout finit par s'apaiser. L'Oratoire ne perdit pas la considération des familles et ce fut après les Jésuites la congrégation enseignante la plus prospère.

Il est vrai que les professeurs n'y étaient pas comme dans l'Université de piètres maîtres ès arts pris au hasard, sans expérience et sans aptitude éprouvée. On était, à l'Oratoire, très difficile pour le choix des professeurs. Les jeunes oratoriens se destinant à l'enseignement étaient astreints dans la province de Paris à une année de noviciat à la maison de Notre-Dame des Vertus, où ils éprouvaient leur vocation par la prière, l'étude et la pratique de la discipline ecclésiastique. Au bout de ce temps, les plus pieux et les plus capables étaient envoyés dans les collèges de la congrégation pour y enseigner pendant dix ou douze ans et rendre ainsi service à l'Église et aux lettres. Ils débutaient par la chaire de Sixième, professaient cette classe deux années de suite, passaient le même nombre d'années dans les autres classes et dans chacune d'elles ils étaient assujettis à des études spéciales¹.

Deux fois par semaine des conférences avaient lieu sous la direction du supérieur ; chacun lui soumettait ses réflexions, les difficultés qu'il rencontrait, et en provoquait la solution².

L'emploi du temps et toutes les mesures propres à entretenir l'ordre, la piété et l'amour du travail étaient consignés dans le *Ratio studiorum*, dont nous avons déjà parlé. Le cardinal de Richelieu le trouva tellement sage et pratique qu'il en adopta les principes, et les reproduisit dans le plan d'études qu'il rédigea lui-même pour le collège de Richelieu qu'il voulait fonder dans la localité de ce nom.

Accueilli avec la même faveur par Port-Royal, il fut appliqué et perfectionné dans ses écoles dès leur ouverture en 1643³.

L'Oratoire ayant été fondé avant Port-Royal ne put à l'origine se servir des ouvrages de Lancelot, de Nicole et de Guyot ; les grammaires latines de Donat et de Despautère continuèrent

1. Hamel, p. 246.

2. *Ibid.*, p. 247.

3. *Ibid.*, p. 235.

à y être en usage, mais elles ne furent pas les seules ; l'enseignement du français ayant été reconnu nécessaire par la congrégation, on adopta la grammaire française de Charles Maupas, publiée en 1607. Elle était incomplète ; néanmoins il est intéressant de la signaler comme marquant l'origine de la grande réforme que continua Port-Royal¹.

On ne commençait l'étude du grec qu'en Cinquième et la grammaire de Clenart, annotée par Antesignan, fut longtemps la seule en usage.

Le thème si dénigré à Port-Royal avait une fortune diverse à l'Oratoire ; très en faveur à Troyes et dans plusieurs autres collèges de la congrégation, il était banni, honni à Juilly ; tout au plus permettait-on le thème oral comme imitation et reproduction d'un texte expliqué. Cette méthode, excellente du reste à condition de ne pas être exclusive, n'a pas été pratiquée seulement à l'Oratoire. Port-Royal en usait dans ses Petites Écoles et Rollin, l'ennemi juré du thème grammatical, l'a préconisée comme étant la seule utile.

La version était chez les réformateurs des anciennes méthodes l'exercice le plus en honneur et l'on estimait que la traduction habituelle des auteurs latins et grecs était plus propre que le thème à faire apprécier le génie de la langue, la propriété des termes, l'élégance du style, et à exercer le jugement et l'attention des élèves.

L'Oratoire, qui s'était signalé par les importantes réformes que nous avons indiquées ne montra pas le même esprit d'initiative en ce qui concerne la Rhétorique. Au lieu d'en faire une préparation intelligente à la véritable éloquence, et de laisser la jeunesse se livrer à l'essor de son imagination, il continua à n'enseigner que d'insipides et banales formules et à se borner à l'imitation servile des auteurs anciens.

Pour donner de l'élégance au style, on se servit de recueils d'expressions tirées surtout de Cicéron ; le nombre de ces recueils était considérable et tout le mérite de l'élève consistait non à faire un travail qui lui fût personnel, mais à reproduire des idées et des phrases entières, excellentes pour la circonstance où elles avaient été employées, mais sans vie pour l'élève

1. Hamel, p. 218.

qui les répétait dans de tout autres conditions. Les amplifications, les chœurs étaient à l'Oratoire comme chez les Jésuites le grand cheval de bataille pour se former à l'éloquence; on habitua ainsi les élèves aux phrases sonores, aux mots à effet, et aux tours de force oratoires.

M. Carré, dans son intéressante monographie du collège de Troyes, dirigé par l'Oratoire, rappelle la méthode du P. Monnet qui, dans sa classe de Rhétorique, était arrivé à donner 68 amplifications par an à ses élèves¹. « Quand un rhétoricien, dit-il, a passé par mes mains, il est rompu à traiter tous les sujets possibles. » Était-ce avec talent? Il est permis d'en douter. On prenait pour éloquence des périodes ronflantes, et l'on s'en aperçut à la Convention, où Danton, élève de l'Oratoire, disait en apostrophant ses ennemis : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser. » Il parlait là avec la même emphase que ses maîtres. Ces derniers n'invitaient-ils pas leurs élèves à « se purifier dans le bain salutaire de la pénitence pour se présenter au sacrifice de l'agneau sans tache »?

La période était à l'Oratoire la forme littéraire par excellence. Le Rhétoricien, pour s'y exercer, mettait en périodes de deux, trois, quatre ou cinq membres les sujets les plus ordinaires. Il ne s'agissait pas en écrivant de donner un libre cours à son inspiration, mais de la contraindre et l'amener à construire des phrases suivant la règle. Cet exercice était peu propre à former le goût; il développait chez l'élève une facilité dangereuse et l'habitua à se payer de mots.

Toutes les Rhétoriques jusqu'au xvii^e siècle avaient été écrites en latin; le temps n'était pas loin où une Rhétorique écrite en français remplaça les *Institutiones oratoriae* du P. Monnet². Dix ans après lui, le P. Bernard Lamy publia l'*Art de parler* (1673) et d'autres oratoriens composèrent, à son exemple, bon nombre d'ouvrages classiques en français.

Comme complément d'éducation, les arts d'agrément, le dessin, la musique, l'équitation, l'escrime et particulièrement

1. Carré, *Histoire du collège de Troyes*, p. 230.

2. *Ibid.*, p. 226.

la danse, étaient autorisés, favorisés même, mais les représentations théâtrales et les ballets que permettait les Jésuites y étaient généralement interdits, n'étant pour les maîtres qu'une perte de temps et pour les élèves une cause de dissipation¹.

À l'exemple des Jésuites, une académie très florissante de Rhétorique réunissait tous les quinze jours à Juilly, à Troyes et dans certains autres collèges l'élite des Rhétoriciens; on y lisait leurs meilleurs travaux; les séances étaient publiques et l'Oratoire dans la solennité de ces exercices littéraires trouvait un puissant moyen d'émulation².

L'emploi du temps était réglé presque dans les mêmes conditions que chez les Jésuites et dans l'Université: 3 heures d'étude, 3 heures de classe, 2 heures seulement de récréation, remplissaient la plus grande partie de la journée; le reste était consacré à la prière et aux exercices religieux.

Le travail était sérieux à l'Oratoire, aussi y compte-t-on des maîtres et des élèves d'un haut mérite. Parmi les premiers étaient Duguet dont nous avons déjà parlé; le P. Lamy, qui excellait en mathématiques tout autant qu'en littérature; sa géométrie était estimée à l'égal de celle du grand Arnauld³; Massillon, Malebranche, le P. Thomassin, Coudren qui succéda au cardinal de Bérulle dans l'organisation de l'Oratoire, Sainte-Marthe⁴. Y mettrons-nous aussi La Fontaine qui, pris un beau jour de repentir, imagina d'être oratorien et entra à Juilly le 27 avril 1641? Il y lisait plus souvent Marot que Rodriguez, s'amusait à donner à manger aux volailles et, s'apercevant bientôt qu'il n'avait aucune des qualités du véritable oratorien, quitta Juilly pour n'y reparaitre jamais⁵.

L'Oratoire fraya à Port Royal la voie des réformes, mais l'élève dépassa bientôt le maître, à tel point que ce qui se pratiquait dans les Petites Écoles fut religieusement suivi à l'Oratoire et plus tard dans l'Université, grâce à Rollin qui en fit sa règle au collège de Beauvais et dans le *Traité des Études*.

1. M. Carré signale cependant quelques exceptions, mais le règlement défendait ces représentations (p. 261).

2. Carré, *Histoire du collège de Troyes*, p. 288.

3. *Ibid.*, p. 210.

4. Compayré, t. 1, p. 228.

5. Hamel, p. 267.

Ce qui distingue surtout l'Oratoire, c'est non seulement l'usage du français dans les études, l'enseignement de l'histoire nationale, des mathématiques, de la physique, qui jusqu'alors avait été négligé, mais encore son patriotisme et son dévouement à la France. Français par son origine et son organisation, il s'appliqua à préparer la jeunesse à la vie sociale, à lui inspirer l'amour du pays natal en même temps que le respect et la pratique de la religion. La jeune noblesse, qui se pressait à Juilly et dans ses nombreux collèges établis dans le royaume, y recevait une éducation vraiment française, en même temps que solidement chrétienne sans fanatisme.

IV

PORT-ROYAL

Origine et causes du Jansénisme à Port-Royal. — Création des Petites Écoles. — Duvergier de Hauranne et Jansénius à Louvain: leur amitié, leurs études sur la Grâce. — Importante personnalité de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. — Son incarcération à Vincennes. — Son but en créant les Petites Écoles. — Quels maîtres y enseignèrent. — Quelle en était la discipline, l'esprit. — Réformes qu'on leur doit. — Emploi du français. — Nouvelle méthode de lecture. — Lectures expliquées. — Enseignement grammatical donné de vive voix par le maître et reproduit par l'élève. — Difficulté de publier une grammaire française. — Pas de thème latin. — Objections à faire à cette mesure.

L'influence de Port-Royal, qui fut si grande dans l'enseignement au xvii^e et au xviii^e siècle, a pour origine la lutte engagée par les Jésuites contre l'abbé de Saint-Cyran et ses partisans, connus sous le nom de Jansénistes, au sujet de la question de la Grâce. Il est à remarquer du reste que de tout temps les questions religieuses ont été la cause des évolutions pédagogiques qui suivent nécessairement les transformations de la société.

Les partisans de Saint-Cyran ne songeaient guère dans le principe à se poser, comme les Jésuites, en éducateurs de la jeunesse; la doctrine de la Grâce et la défense de l'*Augustinus* les préoccupaient uniquement; des circonstances particulières favorisèrent seules la création des Petites Écoles, bien petites en vérité, peu nombreuses, mais initiatrices de réformes et de progrès beaucoup plus importants que ceux réalisés par les

Jésuites dans leurs collèges. La première idée de ces Écoles revient à Saint-Cyran, qui, avant son arrestation et sa détention à Vincennes¹, faisait élever avec ses neveux les deux fils de M. Bignon.

D'autres enfants vinrent se joindre à eux. Bientôt, dit M. de Beauvais dans une lettre à son père (1648), « la maison se remplit si fort qu'il n'y avait plus aucune place ». On donna pour maîtres aux élèves MM. Nicole, Lancelot, Guyot et Coustel. Chacun d'eux était chargé d'environ six écoliers, distribués en quatre chambres². Le directeur était M. Wallon de Beauvais; Nicole enseignait la philosophie et les humanités; Lancelot, le grec et les mathématiques. Mais à peine ces écoles furent-elles établies qu'elles donnèrent de l'ombrage à l'autorité. Elles n'avaient cependant aucune visée d'envahissante rivalité; le seul but de Saint-Cyran en les créant était de conserver dans l'enfant, tout en cultivant son intelligence, la grâce du baptême et de le garantir de tous les vices qui l'entourent et sont de nature à le séduire. La discipline y était douce; on remédiait aux petits dérèglements si naturels à la jeunesse plutôt par la prière et les bons conseils que par les châtimens. On avait un profond respect de l'enfant et l'on honorait en lui l'innocence de son âme et le Saint-Esprit qui y habite³.

Dans les années les plus florissantes des Petites Écoles (1646-1661) le nombre d'élèves ne dépassa jamais cinquante⁴. Cette concurrence n'était guère redoutable au point de vue des inté-

1. Jean Duvergier de Hauranne, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Cyran, naquit à Bayonne en 1581. En suivant les cours de l'Université de Louvain, il se lia avec un de ses condisciples nommé Jansen ou Jansénius, dont il embrassa la doctrine sur la Grâce. Sa science et son éloquence lui permettaient d'aspirer dans l'Église aux plus hautes positions, mais il n'accepta que la très modeste abbaye de Saint-Cyran-en-Brenne, sur la frontière de la Touraine, du Berry et du Poitou. Tout retiré qu'il était, sa réputation se répandit même à Paris où il devint dans la haute société le directeur de conscience le plus apprécié: il compta comme partisans de ses idées en matière de foi des hommes éminents tels que le grand Arnauld, Lemaître de Saci, Bignon, Lancelot, etc. Son influence inquiéta tellement les Jésuites et Richelieu, jaloux de toute autorité, qu'il fut arrêté (1638) et retenu prisonnier à Vincennes jusqu'à la mort du Cardinal. Il venait à peine de recouvrer la liberté lorsqu'il mourut en 1643.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 472.

3. *Ibid.*, p. 499-502.

4. *Ibid.*, p. 477-478.

rêts matériels, mais le bon renom de l'enseignement qui y était donné s'était tellement répandu et les Jésuites l'avaient représenté à Louis XIV comme si dangereux qu'on n'hésita pas à anéantir contre toute justice ce prétendu foyer d'hérésie. Le 10 mars 1660, lisons-nous dans les mémoires du temps, le lieutenant civil vint aux Chesnaies, dernier asile des Petites Écoles, et dispersa tout.

Moins d'un an après naissait Rollin, qui, plus tard, au collège de Beauvais et dans son *Traité des Études*, donna une nouvelle vie à l'enseignement mis en pratique à Port-Royal. Il s'est propagé dans l'Université et c'est avec profit que l'on étudie toujours la méthode et les écrits des savants maîtres des Petites Écoles.

Tout y était excellent. Les élèves appartenaient aux meilleures classes de la société, ils étaient animés des sentiments de piété et de courtoisie puisés dans leurs familles; leurs maîtres étaient les meilleurs que l'on pût désirer et les conditions de leur vie matérielle à Paris ou à la campagne étaient également favorables à leur santé et au développement de leur intelligence.

Le règlement des études comprenait presque toutes les réformes nécessaires dont nous avons déjà indiqué l'absence dans les statuts de 1600; ce fut Arnauld¹ qui les rédigea en 1683 avec toute la sagesse et le savoir qui faisaient de ce grand docteur l'homme le plus autorisé du *parti*. Ils sont, dit avec raison Sainte-Beuve², la véritable préface du *Traité des Études*;

1. Antoine Arnauld, que l'on appelait le grand Arnauld à cause de son éloquence et de son mérite exceptionnel, naquit à Paris le 6 février 1612. Il était le vingtième enfant du célèbre Arnauld, avocat, qui, en 1595, défendit avec ardeur l'Université contre les Jésuites. A. Arnauld se lia d'une amitié étroite avec l'abbé de Saint-Cyran et son dévouement à Port-Royal fut tel qu'il lui fit donation de tout ce qu'il possédait. Prêtre aussi pieux qu'érudit, il se consacra tout entier à la défense de ses idées religieuses. Ses œuvres ne comprennent pas moins de 42 vol. in-4. Le plus connu de ses ouvrages est son traité de *la Fréquente communion* (1643), qui fit presque une révolution dans la pratique du culte. Scandalisé des désordres des plus hauts personnages qui alliaient l'adultère et la vie intime la plus scandaleuse à la pratique des sacrements, il s'éleva contre cette hypocrisie sacrilège que toléraient et favorisaient les Jésuites et, s'attira par là leur inimitié, d'autant plus funeste qu'ils étaient puissants. Presque toujours contraint de se cacher et de fuir, il mourut dans l'exil à Bruxelles (1694). Le lieu de sa sépulture fut tenu secret de peur que ses ennemis ne le fissent déterrer, comme ils l'avaient fait pour Jansénius.

2. Sainte-Beuve, t. III, p. 519.

ils assurèrent la prospérité des Petites Écoles alors qu'elles existaient, mais ils ne furent publiés qu'en 1708 avec des notes attribuées à Rollin.

L'excellent ouvrage de M. Octave Gréard (*Éducation et instruction, Enseignement secondaire*) renferme aux annexes, p. 522 et 523, un tableau très clair et très complet du programme des études et de l'emploi du temps à Port-Royal; nous y renvoyons le lecteur. Ce règlement dénote un grand progrès dans le choix des auteurs, mais il n'indique pas les réformes qui en sont l'application; elles sont nombreuses, et des plus importantes; leur influence a été telle que nous croyons utile de nous y arrêter quelques instants.

La principale est l'emploi du français dans toutes les classes. Alors que dans l'Université et chez les Jésuites le latin était la langue obligatoire et que les infractions à cette règle étaient sévèrement punies, le français le remplaçait à Port-Royal dans la plupart des cours et des exercices scolaires: explications, interrogations, conversation, comptes rendus d'ouvrages. Ce fut en matière d'enseignement plus qu'une réforme; ce fut une sorte de révolution qui profita plus tard à l'Université, mais qu'elle n'accepta pas de prime abord. Quant aux Jésuites, qui pour d'autres raisons étaient déjà hostiles aux Port-Royalistes, ils le devinrent encore bien plus lorsqu'ils les virent renoncer au séculaire usage du latin. La vieille épellation des lettres n'échappa même pas aux coups qui lui furent portés¹. Pascal sapa l'ancien usage de prononcer séparément les consonnes dont l'étymologie indique qu'elles ne doivent avoir un son qu'étant jointes à une voyelle ou à une diphtongue.

La méthode se compléta par la lecture de bons livres écrits en français, remplis de faits intéressants, à la portée des jeunes gens et les familiarisant avec la connaissance des choses usuelles.

D'après les livres mis entre leurs mains, « dans les interrogations, les conversations, le maître, dit Guyot (Préface des *Billets de Cicéron*), un des professeurs de Port-Royal des Champs, doit avoir soin qu'aucun terme ne reste inconnu; c'est une condition des progrès à obtenir ». Nous touchons à ce qui se pratique de

1. Sainte-Beuve, t. III, p. 512.

nos jours dans les *leçons expliquées* que les nouveaux programmes prescrivent aux instituteurs et aux institutrices; ces leçons expliquées sont cependant considérées comme une innovation de ces derniers temps.

Nous devons encore à Port-Royal l'usage des plumes métalliques¹. Les maîtres de Port-Royal tenaient beaucoup à une belle écriture. « Il faut avoir soin, dit Guyot dans la même préface, de faire bien apprendre aux enfants à écrire; il faut choisir pour cela les meilleurs maîtres, et veiller à ce que les enfants tiennent bien leur plume, cela est tout à fait important; c'est pourquoi il ne faut pas les laisser écrire seuls dans le commencement, mais devant leurs maîtres, jusqu'à ce qu'ils aient pris l'habitude de bien tenir leur plume, et puis il faut la leur faire passer souvent à sec sur les traits de leur exemple, afin que les muscles et les nerfs et toute la main prennent le pli et le mouvement qui est nécessaire pour bien écrire. » — « Je souhaiterais encore, dit Nicole, qu'on ne leur donnât point de ces sortes d'exemples qui n'ont ni rime ni raison, mais quelque belle sentence qui puisse servir au règlement de leur esprit et de leurs mœurs. » Tous ces conseils fort utiles sont généralement suivis de nos jours dans les écoles; ce qui fait défaut, depuis quelques années, c'est une bonne tenue de la plume; on semble n'y plus attacher le moindre prix, et par suite l'écriture devient moins nette et moins élégante.

Passons à l'étude des langues. Port-Royal commençait, comme dans nos classes élémentaires, par faire apprendre la grammaire aux enfants. C'était de vive voix que le maître, en faisant lire un texte, enseignait les règles grammaticales les plus communes, en faisait rapporter l'explication aux élèves également de vive voix, ce qui les habitua à parler

1. Nous en avons la preuve par la lettre que Fontaine, un ardent Port-Royaliste, écrivait à la sœur Elisabeth-Agnès Le Féron le 8 septembre 1691 : « Si je ne craignais, dit-il, d'être importun, je vous demanderais si l'on taille encore des plumes de cuivre chez vous, et en ce cas, je prierais votre Révérende Mère de m'en envoyer quelques-unes; ce serait une grande charité pour un petit peuple de la campagne où nous sommes, dont on veut bien prendre quelque soin »; et dans la suivante il fait remercier la Mère de les avoir envoyées. L'usage de ces plumes remonte donc aux Petites Ecoles et l'on a lieu de s'étonner qu'il ne se soit pas aussitôt vulgarisé. (Sainte-Beuve, t. III, p. 313.)

couramment et à ne pas se borner à apprendre machinalement des règles qu'ils ne comprennent pas le plus souvent.

Cette méthode certainement ingénieuse met en jeu l'intelligence et l'attention des enfants, mais ne dépasse-t-elle pas leur portée? Les mieux doués peuvent en tirer grand profit, mais les autres (et c'est le plus grand nombre) sont incapables de cet effort d'attention et de mémoire; tout au plus reconnaissent-ils, dans le texte expliqué par le maître, les règles qu'ils ont apprises par cœur. L'analyse grammaticale, au contraire, les force à se les rappeler, à comprendre le mécanisme de la langue, et par suite à l'écrire correctement.

Ce qui prouve que le procédé recommandé par Arnauld ne paraissait pas suffisant à Lancelot, c'est qu'il composa quatre *Nouvelles méthodes pour apprendre facilement*, dit-il, et en peu de temps, les langues grecque, latine, italienne, espagnole; la langue française fut seule exceptée ¹. C'était cependant la plus nécessaire à faire *facilement* apprendre. Il est probable qu'elle lui parut encore trop imparfaite et trop hérissée de difficultés pour en donner des règles aussi sûres que pour les autres langues arrivées à leur entier développement. Toutefois, à défaut d'une grammaire française complète, Arnauld, sollicité par Lancelot qui le consultait sur toutes les grammaires qu'il publiait, répondit à ses questions avec une telle profondeur, pénétra les lois secrètes de l'usage des langues avec une telle logique, que Lancelot, frappé de ces réflexions, obtint qu'il les lui dictât à ses heures perdues ². Il les publia sous le titre de *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle, les raisons de ce qui est commun à toutes les langues et des principales difficultés qui s'y rencontrent et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française (1660)*.

Inutile d'insister sur l'importance de cet ouvrage, qui est resté comme un des monuments les plus utilement étudiés de la science des langues.

La méthode de Port-Royal relative à l'enseignement des langues mortes, dont l'usage est prescrit dès l'enfance dans les

1. Sainte-Beuve, t. III, p. 504.

2. *Ibid.*, p. 535.

Petites Écoles comme chez les Jésuites, appelle des restrictions.

S'il est vrai que l'usage, la lecture soient en principe un excellent moyen pour apprendre et pour parler une langue vivante (tel est le cas des enfants, à condition toutefois de ne pas exiger d'eux une correction impossible sans la connaissance des règles), il n'en est pas de même pour les langues mortes. Du temps des Romains et des Grecs, leur langue répondait et se pliait aux besoins et aux progrès de l'époque où ils vivaient; elle se développait, s'enrichissait de mots nouveaux, mais depuis qu'elles n'existent qu'à l'état de tradition, elles ont perdu la vie qui les animait; elles ne se prêtent plus aux progrès des sciences, des lettres et de l'industrie; alors que tout change, se perfectionne, elles restent stationnaires; nous les dénaturons, nous les abâtardissons en voulant nous en servir comme langue usuelle. Y renoncer est donc d'une nécessité absolue et même, pour comprendre le véritable sens et les beautés du latin et du grec des bonnes époques de l'antiquité, il est utile de joindre l'exercice du thème à celui de la version.

Observons cependant que Port-Royal, tout en n'accordant pas au thème l'importance que lui donnait l'Université, ne le repoussait pas absolument. Il en usait même d'une manière ingénieuse et pratique. Après avoir traduit oralement ou par écrit un passage de Cicéron, de Quintilien ou de tout autre auteur, on le faisait reproduire en latin par les élèves et on les exerçait à retrouver les expressions heureuses de l'auteur latin, les mêmes tours de phrase, la même élégance de style. Cet exercice, dont on fait de nos jours usage dans les lycées et les collèges, produit d'excellents résultats, mais il n'exclut pas la grammaire et le thème. L'exemple donné par Port-Royal trouva de nombreux imitateurs. Rollin dans son *Traité des Études*, l'Oratoire, le président Rolland, Caradeuc de la Chalotais dans leurs réglemens préconisèrent la version et firent la guerre au thème qui, malgré tout, s'est conservé.

Pour familiariser les élèves avec les auteurs latins et grecs, Port-Royal n'hésitait pas à mettre entre les mains des élèves des traductions en regard du texte; le travail de l'enfant consistait alors à étudier le texte en le rapprochant de la traduction, à ne pas se laisser rebuter par la difficulté, et à se mettre en

état de le rendre en un français bien correct ¹. Mais comme les auteurs anciens bravent souvent l'honnêteté, on jugea prudent d'en faire des extraits, et Guyot, chargé de ce travail, eut soin de les expurger. Nous trouvons, dans la préface des *Billets de Cicéron* qu'il publia en 1668, des conseils excellents au sujet de la traduction. « Il y en a de deux espèces, dit-il; l'une de vive voix et l'autre par écrit. La première est incomparablement plus utile et plus naturelle que l'autre; car la voix, les gestes, les yeux, la tête aident à traduire la pensée. Un orateur ou un acteur nous fait bien mieux comprendre le sujet d'une pièce qu'une simple lecture : c'est par l'action qu'un maître anime une langue morte et qu'il donne une double vie à une langue vivante. »

La versification n'était pas plus que le thème en faveur à Port-Royal. « C'est du temps perdu que de donner aux élèves des vers à composer au logis, dit Arnauld dans son règlement ². De soixante-dix ou quatre-vingts écoliers, il y en a peut-être deux ou trois de qui l'on arrache quelque chose; le reste se morfond ou se tourmente pour ne rien faire qui vaille. On peut prescrire une matière à ceux qui montrent du goût ou de la facilité, et exercer les autres, selon leur portée; on peut cependant proposer à tous de composer sur-le-champ une petite pièce de vers dont on leur donne le sujet; liberté à chacun de dire comme il tournera la matière de chaque vers. Il part alors une épithète d'un coin; il en vient une plus juste d'un autre, chacun rend raison de son choix. Ceux qui ont le moins de feu s'évertuent, et tous essaient au moins de se distinguer. »

Cette guerre déclarée aux vers latins devait paraître cruelle aux universitaires et surtout à ceux qui étaient les plus chauds partisans de Port-Royal, tels que Rollin, Coffin, Gobinet et tant d'autres, sans parler des Jésuites comme Sanadon ni de Santeuil, de Du Cerceau et de Vanière, dont la gloire comme poètes était regardée presque égale à celle de Virgile et d'Horace. On se rappelle la célèbre lutte poétique à propos du vin de Champagne et du vin de Bourgogne ou Coffin et Grenan célébrèrent en très beaux vers leur supériorité et soutinrent glorieusement la renommée de l'Université. On n'était, pour ainsi

1. Jourdain, p. 212.

2. Arnauld, *Règlement*, art. 19.

dire, reconnu comme homme de mérite que si l'on s'était distingué par quelque talent poétique, Port-Royal eut beau les proscrire, les vers latins continuèrent à faire la joie, sinon des élèves, du moins des maîtres, et il n'y a pas longtemps encore qu'ils étaient en grand honneur dans nos collèges.

Quant aux vers français, Port-Royal les réprouvait encore plus que les vers latins; il les considérait comme dangereux pour la jeunesse. L'austérité de ces maîtres pieux ne s'accordait guère avec la frivolité et la licence des petits poètes galants du xviii^e siècle.

Racine lui-même, leur plus illustre élève, fut pendant longtemps en froid avec les sévères solitaires, et l'on sait qu'il ne rentra en grâce auprès d'eux qu'en désavouant ses œuvres de jeunesse, en rachetant ses écarts par les saintes tragédies d'*Esther* et d'*Athalie*, en écrivant l'histoire et la défense de Port-Royal, et en passant enfin les dernières années de sa vie dans une pieuse retraite.

Leur méthode en fait de composition littéraire était de laisser aux élèves toute initiative. Un sujet étant donné, le maître, au lieu de tracer un plan, d'indiquer les idées à développer, invitait les élèves à chercher et à trouver en classe ce plan et les idées à développer. Ces efforts d'intelligence, d'imagination et de jugement étaient à leurs yeux des plus profitables¹.

L'amplification et la déclamation leur étaient particulièrement odieuses. Ils pensaient avec raison que les idées, pour avoir de la valeur, doivent être présentées dans un langage concis, vif et non délayées dans une interminable phraséologie. Leur rhétorique était fondée sur ce principe que les figures de mots, les lieux communs, les enthymèmes, les épichérèmes étaient absolument inutiles.

C'est dans la lecture et l'explication des bons auteurs qu'ils faisaient consister l'art d'écrire et d'instruire les élèves à la correction du langage, sans recourir constamment à la grammaire. Si tant est, disaient ils, qu'on veuille leur donner connaissance d'une rhétorique, qu'on leur explique celle d'Aristote et de Quintilien, mais défense était faite aux maîtres d'en dicter une de leur composition.

1. Guyot, *Billets de Cicéron*, Préface.

En admettant les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne dans l'enseignement, Port-Royal ne voulait pas seulement familiariser les élèves avec les beautés des grands écrivains du siècle d'Auguste, mais les affermir encore dans la morale et la pratique de la religion. Il christianisait à cet effet les auteurs païens et les faisait servir, en les expurgeant, à la glorification du christianisme. « Ce serait une trop grande rigueur, écrivait Nicole dans son *Traité de l'éducation d'un prince*, d'interdire absolument aux enfants les livres des païens puisqu'ils contiennent un grand nombre de choses utiles ; mais il faut qu'un maître sache les rendre chrétiens par la manière dont il les expliquera. Il y a dans ces livres des maximes véritablement chrétiennes par elles-mêmes, puisque toute vertu vient de Dieu et appartient à Dieu ; il n'y qu'à les approuver et à faire voir que la religion chrétienne les porte plus loin, et qu'elle en fait mieux pénétrer la vérité ¹. » Rollin ne dira pas autre chose.

L'histoire et la géographie, si négligées dans l'Université, étaient une des parties importantes du programme des études à Port-Royal. Arnauld, dans son règlement, l'inscrit à l'article 22 comme condition obligatoire pour le degré de maître ès arts, et les professeurs exigeaient de tous qu'ils lussent, chaque jour, une portion de l'histoire de France et qu'ils fussent prêts à en faire le récit de leur mieux. Nous verrons plus tard qu'en ce point Rollin, tout en reconnaissant qu'il était honteux pour des Français de ne point connaître l'histoire de leur pays, avoue cependant qu'il lui est impossible de lui trouver une place dans l'emploi du temps, tant le latin envahissait les études.

La géographie, inséparable de l'histoire, trouvait sa place naturelle à côté d'elle dans les Petites Écoles, et « comme cette étude, dit Nicole, dépend beaucoup des sens, on l'enseignait non seulement à l'aide de cartes où les élèves voyaient la position des lieux, mais on rendait encore cet enseignement plus sensible par des reliefs ou des images représentant les villes, les montagnes, les monuments et les principales curiosités des contrées que l'on étudiait ». On faisait de cette manière entrer dans leur esprit l'instruction qu'on leur donnait non seule-

1. Nicole, *De l'éducation d'un prince*, p. 273.

ment par l'étude, mais encore par les yeux, et l'on inaugurerait ainsi l'enseignement par l'aspect, qui de nos jours a pris une extension si considérable.

Outre la géographie, ajoute Nicole, « il y a encore d'autres connaissances utiles qu'on peut faire entrer par les yeux dans l'esprit des enfants telles que : les machines des Romains, leurs supplices, leurs habits, leurs armes et plusieurs autres choses de cette nature qui sont représentées dans les ouvrages de Juste Lipse. Cette étude est très propre aux élèves parce qu'elle dépend beaucoup des sens ».

Les livres illustrés étaient en grande faveur dans les Petites Écoles ; ils étaient ornés des portraits des grands hommes, des grandes scènes de l'Histoire sainte, de gravures d'animaux, de plantes, etc.

Comme supplément au cours d'histoire, Nicole conseille encore de raconter, tous les jours, aux enfants un trait, un fait détaché de nature à les distraire ; on l'appellerait, dit-il, *l'histoire du jour*, ils en feraient le récit, et cet exercice serait excellent pour leur apprendre à parler.

Rendre l'étude attrayante était à Port-Royal une règle que l'Université ne suivait guère ; l'histoire surtout était dans les Petites Écoles non seulement un puissant moyen d'intéresser les enfants tout en les instruisant, mais encore une suite de leçons de morale. « Tout dans l'enseignement, dit Nicole, doit tendre à imprimer dans l'esprit et le cœur de la jeunesse les règles de la véritable vertu, et nul exercice n'est plus efficace que l'histoire pour atteindre ce but. »

La philosophie à Port-Royal n'était plus la sèche et aride scolastique du moyen âge. Descartes y régnait en maître et n'avait pas de plus chaud partisan que le grand Arnauld dont la *Logique* servit d'introduction au cartésianisme.

Les mathématiques n'étaient pas moins que les lettres et la philosophie en progrès dans les Petites Écoles. Claude Lancelot¹ les enseigna pendant quatorze ans, conjointement avec

1. Claude Lancelot, né à Paris en 1615, fils d'un tonnelier, avait été élève dans la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet. Ses opinions jansénistes l'obligèrent à quitter Port-Royal ; il devint précepteur du duc de Chevreuse, puis du prince de Conti, et se retira à l'abbaye de Saint-Cyran, où il prit le sous-diaconat, sans aller, par humilité, plus en avant

le grec, sous la haute direction d'Arnauld, aussi grand mathématicien que philosophe et littérateur éminent; ses *Éléments de géométrie* parurent à Pascal si clairs et si ordonnés qu'il jeta au feu, dit-on, un essai d'éléments qu'il avait fait d'après Euclide, et qu'Arnauld avait jugé confus.

Telle était l'éducation à Port-Royal; elle réalisait la plus grande partie des réformes que réclamaient les temps nouveaux. Les plus importantes furent l'usage du français qui remplaça le latin dans les classes, l'étude de l'histoire et de la géographie à l'aide de livres spéciaux, de cartes, de portraits et de tableaux, et l'enseignement des mathématiques à un degré déjà avancé.

C'est aux Petites Écoles que nous devons la publication de livres classiques rédigés en français. Ils se distinguent non seulement par la pureté du texte dû à des maîtres éminents tels que Lancelot, Nicole, Guyot, etc., mais encore par la bonne disposition des matières et la clarté du style.

Port-Royal est véritablement l'initiateur des progrès accomplis au xvii^e et au xviii^e siècle dans l'instruction et l'éducation; nous en retrouvons les règles suivies à l'Oratoire, dans les ouvrages de Fleury, dans ceux de Locke, et Rollin en a surtout été le vulgarisateur le plus apprécié dans son *Traité des Études*.

dans les ordres sacrés. Sa persistance dans ses idées religieuses lui ayant attiré de nouvelles persécutions, il fut relégué à Quimperlé, où il mourut chez les Bénédictins, en 1696.



FLEURY

Son *Traité du choix et de la méthode des études* s'adresse spécialement à la noblesse. — Ignorance du peuple jugée nécessaire. — Système de Fleury essentiellement utilitaire. — Divisions des connaissances en quatre classes : 1^o nécessaires ; 2^o utiles ; 3^o curieuses ; 4^o superflues. — Inutilité du latin, de la grammaire, de la rhétorique, de la poésie. — Latin remplacé par le français. — Français appris surtout par l'usage. — Étude rendue attrayante. — Méthode consistant à n'étudier que ce qui peut servir à l'apprentissage de la vie. — Utilité de l'histoire et de la géographie avec images. — Multiplicité des connaissances curieuses comprises dans le programme de Fleury. — Son traité initiateur de l'enseignement moderne. — Plusieurs de ses parties empruntées par Rollin et par le président Rolland. — Son heureuse influence sur l'enseignement actuel.

Port-Royal ne périt pas tout entier, car l'esprit de son enseignement survécut à la ruine des Petites Écoles. Le règlement d'Arnauld, quoique non encore publié, était déjà connu dans le monde de l'enseignement ; Fleury lui emprunta une grande partie des réformes indiquées dans son *Traité du choix et de la méthode des études* (1688), mais il alla plus loin que lui et son livre, trop peu étudié jusqu'ici, mérite que nous nous y arrêtions quelques instants. Il retrace avec beaucoup de vérité, beaucoup de bon sens et dans un style vif et souvent railleur, les vices de la société au milieu de laquelle il vivait, et l'éducation déplorable que recevait non le peuple dont il ne s'occupait guère, mais la noblesse qui seule était réputée digne d'être instruite dans les belles lettres.

Il est à remarquer que tous ou presque tous les traités

pédagogiques qui parurent avant Rollin et même à son époque ne s'adressent qu'à la noblesse et négligent le petit peuple des villes et des campagnes. A commencer par Rabelais : Gargantua, son élève, est un grand seigneur. Guillaume Budé, Hardouin de Péréfixe, Nicole, Duguet, Varillas, Condillac, Coustel, Bossuet, Fénelon, Locke, Marnix de Sainte-Aldegonde, etc., ne se sont tous occupés dans leurs écrits que de l'éducation des princes et des nobles. Chacun d'eux, suivant l'époque où il vivait, propose certaines modifications à la direction de la jeunesse, mais chez tous le fond est le même; il repose sur la religion, tout extérieure parmi les grands au xvii^e et au xviii^e siècle, car la véritable piété était rare dans cette société frivole et dissolue.

L'ignorance du peuple considérée comme condition indispensable de la prospérité d'un État était la pensée intime de Richelieu, nous avons déjà eu occasion de le dire, et Fleury proclame à son tour, dans son livre, que les études sont un luxe que peuvent se donner les riches, mais qui est interdit aux pauvres. « Vous êtes né paysan, dit-il, restez paysan, labourez le champ de vos pères, ou, s'ils ne vous en ont pas laissé, servez un maître, travaillez à la journée, laissez les études à ceux qui sont riches¹. » En résumé, les pauvres peuvent se passer de lire et d'écrire, dit-il, et j'estime beaucoup plus nécessaire qu'ils soient instruits avant tout d'un bon métier.

« On ne saurait assez déplorer, ajoute-t-il, les extrémités où se jettent souvent les jeunes gens qui, s'étant embarqués témérairement dans les études, se trouvent hors d'état d'apprendre un autre métier, ou croient tout le reste indigne d'eux. Plusieurs, ne sachant que devenir, se jettent sans vocation dans les communautés religieuses ou deviennent musiciens, poètes, comédiens, et tout ce que l'on peut imaginer². »

Il y a excès dans ces récriminations; convenons cependant qu'il s'y trouve une grande part de vérité. De sages esprits déplorent de nos jours avec raison la folie d'un trop grand nombre de jeunes gens qui désertent la campagne, l'agricul-

1. Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, p. 148.

2. *Ibid.*, p. 146-147.

ture, et de modestes et utiles professions pour se lancer dans les études et obtenir des diplômes ne conduisant le plus souvent, dans notre société encombrée de demi-savants, qu'à la misère et à de cruelles déceptions.

Néanmoins, tout en constatant un abus et les périls qu'il entraîne avec lui, il serait insensé de prétendre que l'instruction est un mal en principe et que le peuple doive en être privé. Elle est utile à tous, nobles et pauvres; au xviii^e siècle, les grands étant presque les seuls appelés à diriger la société, on conçoit que Locke écrivit à Clarke : « Si les personnes de bonne famille sont bien élevées, elles mettront tout le reste dans l'ordre. »

Malheureusement cette bonne éducation fit défaut aux prévisions de Locke; la noblesse et les enfants de bonne famille avaient beau passer sept ou huit ans dans les collèges, ils n'en sortaient, de l'aveu même de ceux qui mettaient en eux l'avenir de la société, que fort mal élevés à tous les points de vue. « De bonne foi, dit Fleury¹, que reste-t-il à un jeune homme sorti du collège qui le distingue de ceux qui n'y ont jamais été? Il entend médiocrement le latin, il lui reste quelques principes de grammaire qui lui permettent, s'il veut y penser, d'écrire un peu plus correctement qu'une femme; pour la philosophie, il n'en a que quelques idées confuses : il tient pour axiome que la nature a horreur du vide. Il croit n'avoir rien à apprendre puisqu'il a fait ses études; s'il a assez d'esprit, il s'aperçoit qu'il ne sait pas grand'chose. » Rien n'est plus vrai.

L'éducation, d'après Fleury, doit être l'apprentissage de la vie : « Vous devez y apprendre à devenir honnête homme, et habile homme dans la profession que vous embrasserez; appliquez-vous uniquement à ce qui peut vous rendre tel, et consolez-vous de l'ignorance de tout ce que l'on peut se passer de connaître, et ne pas laisser que d'être heureux². »

Ce système d'éducation³ est essentiellement utilitaire. « On

1. Fleury, p. 81.

2. *Ibid.*, p. 95.

3. Fleury, auteur du système pédagogique que nous analysons à grands traits, était un esprit très distingué et très pratique. Né à Paris en 1610, il fut d'abord avocat au Parlement, savant juriconsulte, puis il entra dans les ordres et entretenit un commerce familial avec Bossuet et Fénelon qui appréciaient son mérite. Grâce à leur puissante protection, il fut

ne doit nommer études, ajoute-t-il quelques lignes plus loin, que l'application aux connaissances qui sont utiles dans la vie ¹. »

Quelles sont-elles? D'abord l'étude de la vertu. « Tous les hommes, dit Fleury ², ne sont pas obligés d'avoir de l'esprit, d'être savants ou habiles dans les affaires, mais il n'y a personne, de quelque condition que ce soit, qui ne soit obligé à bien vivre. La religion, ses préceptes et les moyens de s'en pénétrer, de les apprendre, constituent cette première étude qui embrasse la morale chrétienne. Les soins du corps sont encore une partie très importante de l'éducation. Je voudrais que dès les premières années on inspirât aux enfants la sobriété, la propreté; qu'on les exerçât à marcher longtemps, à se tenir longtemps debout, à porter des fardeaux, à tirer des poulies, à courir, à sauter, nager, monter à cheval, faire des armes, jouer à la paume et ainsi de suite selon les âges, les conditions et les professions auxquelles ils se destinent ³. »

Tous ces exercices, dans la pensée de Fleury, s'adressent aux enfants riches pour lesquels il écrit. Ils n'étaient guère pratiqués dans les collèges et Fleury, le déplore : « Ce qui les fait tant mépriser aujourd'hui, dit-il, c'est qu'ils ne servent ni à acquérir des honneurs, ni à gagner de l'argent, et qu'ils ne s'accordent pas avec le sommeil, la bonne chère et la paresse, en quoi la plupart des gens font consister le bonheur. »

Passant ensuite aux études réservées aux gens de qualité, il

successivement sous-précepteur du prince de Conti (1672), puis précepteur du comte de Vermandois (1680), sous-précepteur des petits-fils de Louis XIV, les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Berry (1689). Louis XIV le nomma enfin son confesseur. Ces importantes fonctions lui permirent de connaître à fond l'aristocratie, ses vices, sa triste éducation et d'indiquer les réformes à introduire. Ses principales œuvres furent : *l'Histoire ecclésiastique*, en 20 volumes (1691), les *Mœurs des Israélites, des Chrétiens*, le *Grand Catéchisme historique*, tous ouvrages souvent réimprimés, et, comme œuvre pédagogique, le *Traité du choix et de la méthode des études*. Cet ouvrage, composé en 1675 pour l'éducation du prince de Conti, subit plusieurs modifications en 1677. L'auteur y travaillait encore en 1684; mais, apprenant que les copies de l'exemplaire de 1677, le moins correct des deux, se multipliaient, il y mit la dernière main en 1688 et le publia en deux volumes in-12. Rollin, comme nous le verrons, y fit de nombreux emprunts.

1. Fleury, p. 96.

2. *Ibid.*, p. 112.

3. *Ibid.*, p. 140.

les divise en quatre classes : 1^o études nécessaires, 2^o utiles, 3^o curieuses et 4^o superflues. Dans la première classe sont rangés, outre la religion, la morale; la civilité, les soins du corps, la grammaire, l'arithmétique, l'économie et la jurisprudence. Par grammaire il entend seulement « lire et écrire, parler bien le français et l'écrire correctement, en sorte que l'on ne soit pas embarrassé ni du choix des mots, ni de la construction du discours, et que l'on écrive bien même les choses les plus communes, une lettre, un mémoire pour les affaires¹ ». Ici, pas ou très peu de règles, pas de difficultés grammaticales; l'usage, la pratique sont les souverains maîtres du langage; l'étude n'est plus une torture intellectuelle. L'étude de la grammaire doit être agréable, attrayante même. C'est le système de Rabelais, de Montaigne², qui, prenant en pitié les pauvres enfants soumis à la *geole de l'eschole*, voulait que celle-ci fût jonchée de fleurs et de feuillage et qu'on y fit *poutraire la joye, l'alaigresse et Flora et les Grâces*.

Sans réaliser dans leurs détails les plans de Fleury et pour ne pas rompre définitivement avec les règlements et les usages jusqu'alors en vigueur, les Jésuites, l'Oratoire, Locke, Rollin en adoptèrent cependant les idées essentielles; le grand coup fut donné à la discipline impitoyable et aux méthodes surannées de l'ancienne Université, et c'est à Fleury que l'on doit cette réforme humanitaire.

Son traité, composé en 1675 et publié en 1688, précédant ceux de Locke et de Rollin, n'a pas exercé pour le français une influence moins heureuse que pour l'éducation. Il substitue au latin le français dont il écarte les difficultés en se bornant à la connaissance et à la pratique des règles générales³. Sans bannir complètement le latin, dont il reconnaît l'utilité pour la correspondance entre savants de différentes nations, pour la théologie et la célébration du culte catholique qu'il est important d'unifier par l'emploi, dans tous les pays chrétiens, d'une même langue, il insiste pour que le français dans les collèges remplace le latin barbare qui y était en usage.

La réforme était urgente, car quelque bonne volonté que l'on

1. Fleury, p. 133.

2. Montaigne, *Essais*, livre I, chap. xxv.

3. Fleury, *Avertissement*, p. 1.

y mit, le latin était incapable de rendre, par des expressions qui leur fussent propres, les idées et les découvertes nouvelles. De là ces circonlocutions interminables et ces néologismes grotesques qui froissent le bon sens et provoquent le rire.

Chaque langue a besoin de s'enrichir de mots nouveaux correspondant à ce que l'actualité enfante constamment. Il en a été ainsi de tout temps. Le latin, lui aussi, a été à ses différentes époques une langue d'actualité, n'ayant aucun secret pour les contemporains et que nous ne connaissons qu'imparfaitement malgré tous nos travaux; c'est ce qu'avoue Fleury. « *Pouvons-nous, dit-il, nous flatter de saisir toutes les finesses, les nuances des auteurs latins? Combien y a-t-il de mots dans Caton et dans les autres auteurs que personne n'entend plus? Dans les discours mêmes que nous croyons entendre le mieux, il y a des finesses impossibles à reconnaître comme celles que remarque Aulu-Gelle dans certains endroits de Cicéron et de Virgile. S'il est presque impossible d'apprendre dans la dernière perfection même les langues vivantes, que peut-on espérer de celles qui ne subsistent plus que dans les livres ?* »

La conclusion de ces remarques, c'est que le latin dans l'enseignement doit faire place au français, qui, par sa richesse, sa clarté et son élégance, était au xviii^e siècle la plus belle des langues modernes. Son étude n'était guère difficile, grâce à la méthode de Fleury qui se réduisait à la pratique, à la fréquentation de gens parlant correctement, et à la connaissance des règles les plus simples et les plus générales. « *Les enfants, dit-il, s'assimilent admirablement ce qu'ils entendent. Plus tard, quand viendra le temps d'études sérieuses, ils se rendront compte des difficultés qui dans le principe leur paraissaient insurmontables. »*

Après la grammaire, étudiée aussi sommairement que nous venons de le voir, vient l'arithmétique non savante, se bornant aux quatre premières règles, et puis l'*Économique*. « *On s'étonnera sans doute, dit Fleury², que je compte l'Économique entre les études, et même entre les plus nécessaires; mais voici ce que je veux dire: L'étude de la jeunesse doit con-*

1. Fleury, p. 179.

2. *Ibid.*, p. 159.

sister à acquérir les connaissances qui doivent servir dans tout le reste de la vie; celles qui vont à l'entretien de l'existence, aux affaires les plus communes et au fondement de la société civile, doivent tenir le premier rang après celles qui regardent l'homme en lui-même et qui servent directement à perfectionner l'âme et le corps..... Une fois sortis du collège, les jeunes gens ne vivront ni en l'air, ni parmi les astres, moins encore dans les espaces imaginaires ¹; ils vivront sur la terre, dans ce bas monde, tel qu'il est aujourd'hui, et dans ce siècle si corrompu. Il faut donc qu'ils connaissent la terre qu'ils habitent, le pain qu'ils mangent, les animaux qui les servent et surtout les hommes avec qui ils doivent vivre, et qu'ils ne s'imaginent pas que c'est s'abaisser que de considérer tout ce qui les environne. » Suivent les conseils qu'il donne et que l'on ne saurait trop mettre en pratique; en cela il est un novateur d'autant plus digne de louanges qu'il n'a de son temps aucun imitateur parmi les nombreux auteurs qui ont écrit pour la noblesse.

N'oublions pas que Fleury était un juriconsulte, un avocat, avant d'être prêtre et précepteur d'enfants appartenant aux familles princières. Aussi parmi les premières connaissances nécessaires, indispensables à tous, place-t-il la jurisprudence, qu'il conseille d'enseigner aux élèves de treize ou quatorze ans ². Par jurisprudence il n'entend pas cette étude si longue et si difficile qui embrasse la connaissance non seulement de toutes les lois d'un pays, mais de tout ce qui sert à les interpréter. Il ne désigne ici que ce que chaque particulier est obligé de savoir pour conserver son bien, et ne rien faire contre les lois. Réduite à ces connaissances, la jurisprudence n'est plus un épouvantail et l'on conçoit qu'elle contribue à la solidité et à la droiture du jugement, chose importante, capitale, car *il n'y a que trop de bel esprit dans le monde*, dit Fleury, *il n'y aura jamais assez de bon sens* ³.

Mais la jurisprudence ne suffit pas aux enfants de qualité; la *Politique* doit encore faire partie des connaissances nécessaires qu'ils doivent acquérir ⁴. Il est vrai que les jeunes gens dont

1. *Fleury*, p. 161.

2. *Ibid.*, p. 165.

3. *Ibid.*, p. 171.

4. *Ibid.*, p. 173.

s'occupe le *Traité* sont destinés à remplir, un jour, de grands emplois. La politique, c'est à dire la connaissance du gouvernement, des lois de la France et des pays étrangers, des meilleurs moyens de maintenir la paix et l'union entre les hommes, est certainement d'une grande utilité, mais ce qui est le plus important en cette matière, c'est de faire bien sentir la différence qu'il y a entre la vraie et la fausse politique. « Qu'on ait horreur de celle qui a pour but de rendre puissant le prince ou le corps qui gouverne aux dépens de tout le reste du peuple, qu'on laisse la plupart des politiques modernes et surtout celles de Machiavel et de l'Anglais Hobbes. Revenons, dit-il, à Platon et à Aristote, dont la politique est fondée sur des principes solides de morale et de vertu ¹. » Tous ces conseils excellents sont bien arides, et même peu à la portée des enfants pour qui écrit Fleury. Il l'avoue et il ajoute à la fin du chapitre : « Je n'en ai peut-être que trop dit sur une matière dont peu de disciples ont besoin et que peu de maîtres sont capables d'enseigner ². »

Comme connaissance utile, mais n'occupant que le deuxième rang, Fleury place le latin, à qui l'Université de son temps donnait la première place. « Quoiqu'il ne soit pas nécessaire, il est, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, très utile pour la religion, pour les affaires et pour les études, mais guérissons-nous de l'erreur qu'on puisse l'apprendre parfaitement et s'en servir comme langue usuelle. Dès lors pourquoi persister à donner des discours, des vers latins à composer? ³ » Le sacrifice des vers latins surtout, était des plus pénibles au xviii^e siècle, alors que les professeurs rivalisaient entre eux comme auteurs latins d'odes, de petits poèmes, de comédies, de tragédies même et que la gloire de Santeuil, de Du Cerceau, de Vanière, éclipsait aux yeux de beaucoup de monde celle de Corneille et de Racine. « Tout au plus, conseille Fleury, peut-on en faire un exercice de grammaire pour apprendre la quantité et pour avoir plus de mots à choisir en composant; mais je ne sais si ce profit vaut la peine que donnent les vers latins ⁴. » De même pour le discours latin et pour la rhétorique qui en donne les règles. Fleury n'en

1. Fleury, p. 175.

2. *Ibid.*, p. 176.

3. *Ibid.*, p. 177.

4. *Ibid.*, p. 201

propose pas l'étude comme étant nécessaire « parce que, dit-il ¹, on peut, sans être éloquent, être un homme de bien et même être habile jusqu'à un certain point, et que l'éloquence dépend pour le moins autant du naturel que de l'étude. »

Les règles générales de la rhétorique ne sont cependant pas inutiles, mais ce qui sert encore plus que les règles c'est d'entendre et de lire de bons discours. Rabelais n'employait pas d'autre méthode pour rendre disert Gargantua, son élève. « Il allait ouyr les leçons publiques, les actes solennelz, les déclamateurs, les plaidoyez des gentilz advocatz, les concions des prescheurs évangéliques ². »

Fénelon en usait de même pour l'éducation du duc de Bourgogne, à qui il donnait peu de préceptes de rhétorique, mais de nombreux et bons modèles à lire et à imiter, les regardant comme suffisants pour l'instruire en éloquence.

Au nombre des études utiles — et c'est là un progrès immense dont il a pris l'initiative — Fleury met l'histoire, la géographie et surtout l'histoire de France si négligée jusqu'alors. « C'est dès l'enfance, dit-il ³, qu'il faut poser les fondements de cette étude. On commencera par les faits les plus marquants, les plus intéressants, dont l'attrait sera encore augmenté par des médailles, des estampes..... Un homme de condition médiocre a besoin de peu d'histoire; celui qui a part aux affaires publiques en doit savoir beaucoup plus ⁴; et un prince (on voit qu'il vise spécialement les gens de qualité) n'en saurait trop savoir. L'histoire de son pays doit lui être particulièrement familière ainsi que celle des pays étrangers les plus proches..... Je voudrais que chaque seigneur sût bien l'histoire de sa famille et que chaque ouvrier sût mieux celle de sa province et de sa ville que du reste ⁵. »

La géographie, auxiliaire indispensable de l'histoire, n'est pas nominativement indiquée dans le chapitre concernant l'histoire, mais il est à croire que l'auteur la comprenait dans cette étude.

1. Fleury, p. 193.

2. Rabelais, *Gargantua*, § xxiv.

3. Fleury, p. 181.

4. *Ibid.*, p. 188.

5. *Ibid.*, p. 188.

A la suite de l'histoire vient l'enseignement scientifique, toujours conçu dans un sens utilitaire, et ce qu'il y a de singulier c'est que la géométrie ne se borne pas pour lui à l'étude des surfaces et des solides, mais qu'elle comprend encore la mécanique, l'arpentage, la trigonométrie, la gnomonique, l'architecture et particulièrement la fortification, « de si grand usage aujourd'hui », dit-il¹.

A ces nombreuses sciences il joint l'histoire naturelle « qui embrasse toutes les connaissances positives et fondées sur l'expérience, qui regardent la construction de l'univers et de toutes ses parties, autant qu'en a besoin un homme qui ne doit être ni astronome, ni médecin, ni physicien de profession; car encore ne faut-il pas ignorer tout à fait ce que c'est que ce monde où nous habitons, ces plantes, ces animaux qui nous nourrissent² »; et partant de là, Fleury veut qu'on connaisse l'anatomie, la cosmographie, la météorologie, la botanique qu'il appelle l'anatomie des plantes. « On pourrait encore, dit-il, suivant son loisir et son génie, pousser jusqu'à la connaissance des arts qui produisent des changements considérables dans les corps naturels, comme la chimie, la fonte des métaux, la verrerie, la pelleterie, la teinture, etc. », c'est-à-dire que son élève serait un homme universel. Serait-il plus habile en ayant une teinture de toutes ces connaissances, car il ne saurait les approfondir? Nous en doutons, et nous nous défions de celui qui connaît tout un peu et ne connaît rien à fond.

Nous omettons encore dans cette longue liste la perspective, l'optique, la paléontologie, la numismatique, les langues orientales, dont Fleury ne fait pas une étude obligatoire, mais qu'il indique à l'attention de ceux qui voudraient ou pourraient s'y livrer³.

Enfin, parcourant le cercle entier des connaissances humaines, il arrive aux études superflues et désigne parmi ces dernières la philosophie de Raimond Lulle, « qui ne fait rien savoir et fait que l'on croit tout savoir; la métaphysique, qui ne sert pas à éclairer les esprits et à fonder les grands principes des

1. Fleury, p. 192.

2. *Ibid.*, p. 190.

3. *Ibid.*, p. 202.

sciences; ces sortes de livres sont si secs et si ennuyeux qu'il n'y a que la mode qui puisse les faire valoir : on ne lit plus guère. ajoute-t-il, Albert le Grand ni Scot, ni cette foule d'anciens scolastiques, ou, si on en lit quelque chose, c'est pour la théologie, car pour la philosophie on ne s'avise plus de l'y chercher ¹ ».

L'opinion de Fleury est bonne à citer. Elle montre le mépris qu'inspirent les anciens systèmes, et les progrès du cartésianisme.

L'astrologie judiciaire, la pyromancie ², la magie étaient en faveur au xvii^e et même au xviii^e siècle. Fleury s'élève avec raison contre ces superstitions dangereuses, et à propos de la chiromancie il joint la raillerie à son blâme : « Je ne sais pourquoi, dit il, on n'a pas raisonné aussi bien sur les lignes des pieds que sur celles de la main; c'est probablement qu'il n'est pas si commode d'y regarder. »

En résumé, le système pédagogique de Fleury est le plus avancé et le plus complet de tous ceux que nous a légués le xviii^e siècle. On peut lui reprocher d'avoir un programme trop étendu, notamment en ce qui concerne la politique, la jurisprudence et certaines sciences telles que la gnomonique, la fortification, la météorologie, toutes connaissances qui ont de l'intérêt, mais qui faute de temps ne sauraient trouver leur place dans les classes d'un collège.

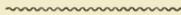
Il est vrai que le *Traité du choix des Études* ne s'adresse pas au peuple, mais à la noblesse, qui peut consacrer à l'éducation plus de temps et plus de soins. Quoiqu'il en soit, nobles et vilains peuvent tirer grand avantage des préceptes de Fleury. Pour les uns et pour les autres il a posé ce grand principe que l'éducation est et doit être l'apprentissage de la vie, que son but est d'acquérir les connaissances qui serviront toujours. Système nouveau, pratique et d'autant plus appréciable qu'à son époque l'éducation se bornait à l'étude du latin, du grec, et d'une sèche philosophie. Elle reposait aussi pour les maîtres et pour les élèves sur l'obligation de parler latin; le grand mérite de Fleury est d'avoir montré l'absurdité d'un pareil usage alors que le français avait conquis droit de cité par les chefs-d'œuvre

1. Fleury, p. 206.

2. *Ibid.*, p. 207.

de notre littérature nationale. Il a été un des plus influents promoteurs de l'introduction du français dans les classes; il a bataillé pour que l'histoire et surtout l'histoire de France fit enfin partie du programme des études et que la géographie en devint l'auxiliaire indispensable.

Toutes ces réformes et ces innovations étaient connues de Rollin, mais elles étaient trop radicales pour qu'il en proposât l'adoption complète dans son traité et pour que l'Université les mit en pratique. Elles influèrent néanmoins sur l'enseignement au xvii^e siècle, qui s'améliora insensiblement, se dégagea peu à peu des anciennes méthodes; et ce qui prouve leur mérite, c'est qu'au moment où il fut question de reconstituer l'enseignement sur de nouvelles bases, le président Rolland, Coustel et Caradeuc de la Chalotais s'inspirèrent de ce qu'avait proposé Fleury.



VI

LOCKE

Locke régénérateur de la race anglaise par une éducation utilitaire rejetant toutes les délicatesses. — Méthode hydrothérapique innovée par lui, bien avant celle de l'abbé Kneipp. — Faveur qu'elle trouve en France. — Rollin s'en inspire. — Latin rejeté comme inutile dans les collèges, à peine toléré pour la noblesse et les riches. — Etudes se bornant à ce qui intéresse les besoins de la vie. — Peu de musique, de danse, de poésie. — Pas de rhétorique, mais beaucoup de lectures plus utiles que les règles. — Pas de philosophie scolastique, mais étude de l'histoire, de la géographie et surtout étude et pratique de l'agriculture, la première de toutes les connaissances, même pour la noblesse. — Enfance élevée à se gouverner elle-même (*self government*). — Révolution que ce système a opérée dans la pédagogie.

Neuf ans après la publication du *Traité du choix des études* un Anglais, John Locke¹, reproduisait dans ses *Quelques pensées sur l'éducation* une grande partie des réformes indiquées par Fleury, mais modifiées conformément à l'esprit et au caractère anglais. Coste, en 1695, fit de cet ouvrage une traduction qui se répandit promptement en France et influa d'une manière sensible sur l'éducation à cette époque.

Ainsi que Duguet, Fleury et tous les auteurs de systèmes

1. John Locke, né en 1632 à Wrington, près de Bristol, dans le comté de Somerset, mourut en 1704 à Oates, dans le comté d'Essex. C'est un des plus célèbres philosophes anglais. En dehors de son fameux ouvrage : *Essai sur l'entendement humain* où il réfute la théorie des idées innées, il composa pour l'éducation du jeune comte de Shaftesbury les *Quelques pensées* dont nous donnons une appréciation succincte.

pédagogiques au xvii^e et au xviii^e siècle, Locke ne s'adresse qu'aux enfants de qualité. Toutefois, un grand nombre de ses pensées sont applicables aux élèves de toutes les classes de la société, et Rollin les reproduisit bien souvent dans son *Traité des Études*.

Fidèle aux principes d'éducation de son époque, Locke a pour premier soin de pénétrer son élève de sentiments moraux basés sur la religion. L'instruction ne vient qu'au second rang, après la vertu, la prudence et les bonnes manières qui doivent distinguer tout vrai gentilhomme. La croyance en Dieu et le respect de l'Être suprême l'amènent à la vertu sans laquelle, dit Locke, il ne saurait être heureux dans ce monde et dans l'autre. La prudence, qu'il nomme aussi sagesse, n'est pas hors de la portée des enfants¹, car dès l'âge le plus tendre, s'ils sont bien dirigés, Locke assure qu'ils apprennent par leur propre expérience à discerner ce qui leur est utile, avantageux et ce qui leur est nuisible; ils se préparent ainsi à bien conduire leurs petites affaires, à gouverner leur raison. C'est l'apprentissage du *self government*, l'idéal de toute existence anglaise, indépendante, mais respectueuse des devoirs qui lui incombent, et fidèle à les remplir.

Le côté pratique et utilitaire de ce système ressort de cet exposé de principes, mais tout en étant louable dans une certaine mesure, il nous paraît excessif. Ne dépasse-t-il pas ce que peut l'enfant, dont la raison n'est pas encore assez mûre pour savoir se diriger sûrement?

Locke ne le pense pas; il est vrai que le caractère anglais, beaucoup plus sérieux que le nôtre, se prête de bonne heure à user sagement de la liberté, et à se gouverner. Toujours est-il que ce système d'éducation, si différent de la contrainte dans laquelle était tenue la jeunesse au xviii^e siècle, fut le signal d'une sorte de révolution pédagogique. Jean-Jacques Rousseau s'en inspira dans son *Émile*.

Avec les sentiments d'honneur qu'il s'efforce d'inculquer à son élève, avec la liberté qu'il lui laisse, et la tendresse qu'il lui témoigne, on comprend la répugnance du philosophe anglais à admettre les châtimens corporels tels qu'ils étaient et tels

1. Locke, p. 85.

qu'ils sont encore en usage en Angleterre. Il s'élève presque avec indignation contre les punitions violentes qui n'engendrent, dit-il, que la servilité et l'aversion des devoirs que le maître est intéressé à faire aimer. Pour développer l'intelligence de l'enfant, Locke veut une âme saine dans un corps sain; il n'est pas le premier qui ait posé ce principe, mais il est un de ceux qui en ont le mieux poursuivi l'application. Comme moyen d'atteindre son but, il insiste sur l'endureissement physique de l'enfant par les jeux athlétiques, la paume, le ballon, le canotage, la course, le croquet. Ces conseils ont eu l'heureuse fortune de changer en Angleterre l'éducation, qui dans ce pays était comme chez nous presque entièrement consacrée à l'étude du latin et du grec. « Laissez votre enfant, dit-il aux gens du monde, vivre en plein air, comme ceux des bons fermiers; pas de vêtements étroits; qu'il s'aguerrisse au chaud, au froid; qu'il joue pendant le jour, la tête nue, qu'il dorme sans bonnet; qu'il se lave à l'eau froide; que sa nourriture soit saine, mais non délicate; pas de sucre, de vin, de liqueur; interdiction des pêches, des prunes, du raisin. Je demande que mon petit homme n'ait autre chose que du pain pour son déjeuner. »

En mettant de côté les exagérations de ces préceptes hygiéniques et en les observant dans une juste mesure, il est certain que l'enfant devient robuste, qu'il jouit d'une solide santé et qu'il est admirablement préparé à recevoir une instruction avant tout utile et pratique. Elle consistera non point comme autrefois dans l'étude unique du latin et du grec, mais dans l'acquisition de connaissances appropriées à l'usage de la vie.

Le latin n'est pas absolument rejeté par Locke, il l'admet comme complément de l'éducation d'un gentilhomme, mais il le condamne pour tout autre qu'un jeune homme de qualité. « Y a-t-il rien de plus absurde, dit-il¹, que de voir un père dépenser son argent et le temps de son fils pour lui faire apprendre la langue des Romains, alors qu'il le destine au commerce ou à une autre profession où il n'aura jamais à faire usage du latin? Ne vaudrait-il pas mieux qu'il apprit ce qui est indispensable dans toutes les professions, à savoir : une bonne écriture, l'art de bien régler ses comptes? » Et il poursuit :

1. Locke, p. 133-136.

« Admettons, si l'on veut, le latin pour les nobles, ou pour quelques enfants doués d'une intelligence supérieure, mais la méthode que l'on suit aujourd'hui est des plus mauvaises. La mienne se réduirait à n'embarrasser l'enfant d'aucune espèce de grammaire, mais simplement, comme on l'a fait pour l'anglais, à le faire parler en latin sans l'accabler de règles. Le latin n'est pas plus étranger à l'écolier que l'anglais à l'enfant qui vient de naître : or il apprend l'anglais sans maître, sans règles, sans grammaire; il apprendrait de même le latin tout comme l'a appris Cicéron lui-même, s'il avait toujours près de lui quelqu'un qui lui parlât dans cette langue ¹. »

Le moyen serait excellent, si l'on trouvait des gens instruits parlant latin en bons termes, et si, comme Montaigne, l'enfant, dès sa naissance, n'était jamais en rapport avec d'autres personnes parlant la langue maternelle. L'ancienne Université a voulu pendant six cents ans réaliser cet idéal en obligeant les élèves à parler latin, même en récréation, et en punissant fortement toute infraction à cette règle; elle n'a abouti qu'à de tristes résultats. L'enfant, livré dès son berceau à des gens qui ne connaissent que le français, parle naturellement la langue qu'il entend autour de lui; cette habitude reste invariablement enracinée en lui; l'obliger à huit ou neuf ans à parler une langue morte, qui ne répond plus aux changements et aux besoins du temps présent, est une tentative d'autant plus inutile que les maîtres eux-mêmes, qui contraignent les élèves à s'exprimer en latin, n'ont le plus souvent à leur donner comme exemple qu'un langage barbare.

« Si après tout la destinée de votre enfant, dit Locke, est d'aller au collège pour y apprendre le latin, obtenez du moins qu'on ne l'occupe pas à écrire des dissertations latines et surtout des vers de quelque espèce qu'ils soient ². En effet, si l'enfant n'a pas le génie de la poésie, c'est la chose la plus

1. C'est la méthode que le père de Montaigne suivit avec son fils : « Avant le premier desnouement de ma langue, dit Montaigne, il me donna en charge à un Allemand du tout ignorant de nostre langue et très bien versé en la latine. Il prit aussi avec luy deux aultres, moindres en sçavoir, qui ne m'entretenaient d'autre langue que latin. Quant au reste de la maison, c'était une règle inviolable que tous ne parlaient ca ma compagnie qu'autant de mots de latin que chascun en avait appris pour jargonner avec moy. » (*Essais*, I, xxv.)

déraisonnable du monde que de le tourmenter et lui faire perdre son temps en lui imposant un travail où il ne saurait réussir; et s'il a quelque talent poétique, j'en trouve étrange que son père supporte qu'il cultive et développe ce talent, car la poésie ne profite guère à ceux qui s'y adonnent; on y perd son temps et son argent et l'on découvre rarement des mines d'or et d'argent sur le mont Parnasse¹. » On ne saurait être plus utilitaire, — et il ajoute : « La poésie, le jeu et la musique se ressemblent sous ce rapport; ils ne conviennent qu'aux riches et même ceux-ci y perdent un temps qu'ils emploieraient d'une manière bien plus profitable en apprenant un métier, un art mécanique, où la main travaille plus que la tête. »

De tous les métiers, l'agriculture, aux yeux de Locke, est le plus utile, le plus noble et il rappelle avec raison à ce sujet Caton, Cincinnatus. Ces exemples ont trouvé du reste des imitateurs en Angleterre car on y rencontre bon nombre de *gentlemen farmers* et l'agriculture y est considérée comme la plus noble occupation d'un gentilhomme.

Comme complément, le philosophe anglais ajoute la géologie, la minéralogie, la botanique, le droit civil et la comptabilité. Si son élève n'est pas un fort en thème latin ou grec, il n'ignore du moins rien de ce qui se rapporte à la vie matérielle.

Cependant, pour qu'il ait de la tenue et qu'il sache allier l'utile à l'agréable, Locke consent à lui faire apprendre la danse, la musique. Encore fait-il des réserves à ce sujet, et met-il cet art charmant au dernier rang des connaissances permises au jeune gentilhomme. « Il prend trop de temps, dit-il, pour n'arriver qu'à un résultat médiocre, il empiète sur des récréations physiques telles que l'escrime, l'équitation, la boxe, bien plus utiles que la musique². »

Ces préceptes ont eu de l'écho en France; il est de mode aujourd'hui d'élever dans la classe riche les enfants à l'anglaise; jambes nues, ferraillant quelque peu dans les salles d'armes, s'initiant à la passion du cheval dans le manège, aux courses et considérant comme choses sérieuses tous les genres de sport.

1. Locke, p. 195.

2. *Ibid.*, p. 271.

La question du surmenage n'est pas oubliée dans les conseils de Locke. « Ne surchargez pas l'esprit de l'enfant de multiples études à la fois, dit-il ¹, et surtout si vous voulez que son travail soit profitable, sachez le rendre attrayant; on ne s'approprie bien que ce qui plaît; c'est pourquoi ne lui imposez que le moins de règles possible : en l'en accablant, il les oubliera aussitôt après les avoir étudiées. »

Passant ensuite aux préceptes de Rhétorique et de Logique : « De quelle utilité peuvent ils être pour un élève? dit-il ². J'ai rarement vu ou plutôt je n'ai jamais vu quelqu'un qui ait appris à parler avec élégance ou bien à raisonner sainement en étudiant les règles qui prétendent l'enseigner. Le bon raisonnement se fonde sur autre chose que sur la théorie des prédicaments et des prédicats, et elle ne consiste pas à parler *in modo et in figura*. Si vous voulez que votre fils raisonne bien et qu'il écrive bien, faites-lui lire de bons auteurs ³, familiarisez le pour le latin avec la lecture de Cicéron, qui lui donneront une idée vraie de l'éloquence. »

Dans tous ces conseils Locke se montre véritablement novateur; il rompt ouvertement avec l'usage établi depuis des siècles dans l'Université pour l'enseignement des langues mortes ainsi que pour la Rhétorique et la Philosophie. L'innovation était heureuse, car les milliers de règles dont on chargeait la mémoire des élèves n'aboutissaient qu'à leur imposer une fatigue, sans pour cela stimuler leur imagination et redresser leur jugement.

Les Jésuites avaient cependant la prétention de traiter à l'aide des règles et des lieux communs toute espèce de sujets et le *Candidatus Rhetoricæ* du P. Jouveney nous enseigne à ce propos comment on pouvait de trente manières différentes, par interrogation, apostrophe, exclamation, hypotypose, prétérition, prosopopée, antithèse, ironie, etc., prouver mécaniquement qu'il faut fuir le péché. Ces sortes de compositions appelées chries servaient de préparation au grand discours et avaient dans les collèges une importance capitale. On a tout lieu de s'étonner

1. Locke, p. 183.

2. *Ibid.*, p. 226.

3. Ici Locke conseille la lecture de Chillingworth, célèbre controversiste anglais, dont l'ouvrage sur la *Religion des Protestants* est, dit-on, un modèle de raisonnement solide.

qu'avec une si déplorable méthode le xvii^e et le xviii^e siècle aient produit des écrivains illustres, tant il est vrai que le génie se crée lui-même des règles et qu'il est indépendant de toute méthode.

Les abus de la scolastique, dont il avait eu à souffrir au collège de Westminster, amenèrent Locke à protester contre les ergoteries de l'école, « qui ne servent, dit-il, qu'à faire des chicanes sans jugement, à leur donner une déplorable habileté à contredire tout le monde et à mettre tout en question, non pour trouver la vérité, mais uniquement pour contredire son adversaire ¹ ». La lecture des œuvres de Descartes éveilla en lui comme en Malebranche une vocation philosophique sérieuse. On sait l'importance de son *Essai sur l'entendement humain*. Sans nous prononcer sur le mérite de son système, nous ne retenons que le mépris de Locke pour l'enseignement philosophique tel qu'il existait dans l'ancienne Université, mépris qui l'a amené à être le promoteur d'une des plus importantes réformes de l'enseignement.

L'histoire, la géographie, l'astronomie, si délaissées dans les collèges, sont encore pour Locke l'objet d'études qu'il regarde comme nécessaires; il ouvre ainsi la voie à des réformes qui avaient bien été entrevues et essayées timidement à l'Oratoire, mais qui n'avaient pas encore reçu la consécration de l'expérimentation, et qui, grâce à lui, entrèrent désormais dans les programmes de l'enseignement en Angleterre, et par suite en France, quand les œuvres de Rollin en eurent montré l'utilité.

En résumé, les *Pensées sur l'éducation* ont exercé en France une grande et féconde influence : l'éducation physique si négligée jusqu'alors commença à préoccuper les familles; on commença à élever les enfants à l'anglaise, à les habituer à braver le froid, la pluie, à porter les mêmes vêtements en hiver et en été, à se laver en toute saison à l'eau froide. Locke est le véritable initiateur de l'hydrothérapie et de la méthode Kneipp, qui de nos jours sont en si grande faveur. Le paradoxe malheureusement se mêle aux mesures hygiéniques qu'il recommande. S'il est utile de s'aguerrir contre le froid, il est dangereux de pousser l'endureissement au point de ne donner aux enfants

1. Locke, t. II, p. 231.

que des chaussures si minces qu'elles laissent passer l'eau, et cela pour les préserver de sentir l'humidité aux pieds. Le remède paraît pire que le mal, et nous pensons que peu de mères de famille consentiraient à risquer la vie de leurs enfants en suivant dans toute sa rigueur une si rude éducation.

En dehors de ces exagérations, il est constant que Locke a rendu de signalés services à la jeunesse de son pays en proscrivant toutes les délicatesses auxquelles l'enfant est habitué généralement, surtout chez les nobles et les riches que vise particulièrement le philosophe anglais. D'oisive qu'elle était et ne recherchant que les futilités et des plaisirs le plus souvent dangereux, il en a fait cette race forte, saine d'esprit et de corps, habituée aux fatigues, sachant se gouverner, vivre commodément, confortablement dans tous les pays, et capable de conquérir une partie du monde. Il ne tient pas à faire de son élève un savant, non point qu'il dédaigne la science, mais il tient avant tout à ce que cette science soit pratique et utile pour la direction et la bonne gestion de ses affaires.

On conçoit qu'avec des principes aussi utilitaires les arts libéraux, tels que la sculpture, la peinture, ne soient pas en grande estime auprès de lui; il ne leur accorde qu'un mince mérite, et cette lacune dans ses pensées pédagogiques est d'autant plus regrettable que les arts doivent trouver chez les nobles de chauds partisans et des encouragements non moins utiles à leurs progrès qu'à l'élévation de l'esprit national.

L'élève de Locke sera au courant de tout ce qui pourra lui servir, il n'approfondira rien. Les difficultés de la science ne l'arrêteront pas, car il n'essaiera pas de les vaincre. Son maître veut que l'étude lui soit agréable et il supprime tout ce qui pourrait l'en dégoûter.

De pareils résultats peuvent satisfaire des esprits positifs uniquement attachés aux intérêts matériels, mais tout en reconnaissant leur valeur, nous déclarons qu'ils ne sauraient être le but unique à poursuivre dans la vie.



VII

MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE AU TEMPS DE ROLLIN

Nombreux traités d'éducation publiés à la fin du xviii^e siècle s'adressant particulièrement à la noblesse, très ignorante malgré tous ces traités. — Profits qu'en tire la classe moyenne. — Premières réformes hygiéniques dans l'éducation. — Hydrothérapie romaine d'Horace et de Sénèque renouvelée par Locke. — Réformes intellectuelles. — Emploi désormais général de la langue française. — But utilitaire de l'éducation suivant Fleury et Locke. — Enseignement moderne innové par Fleury. — Bifurcation des études proposée déjà au xviii^e siècle. — Progrès pédagogiques dus surtout à Port-Royal. — Travail attrayant. — Réforme par Pascal de la méthode de lecture. — Grammaires de Port-Royal. — Introduction de l'histoire et de la géographie dans les études. — Écoles centrales en 1794. — Académies à cette époque. — Ouvrages intitulés *Esprits* et *Essais*. — Journaux publiés au xviii^e siècle. — École normale instituée par la Convention. — Sa courte durée. — Institution de l'École normale supérieure en 1808.

Ce qui ressort des traités d'éducation parus au xvii^e et au xviii^e siècle c'est qu'un mouvement pédagogique important se produisit alors. Il était nécessaire et n'avait que trop tardé, car tandis que tout se modifiait, s'améliorait dans le domaine des lettres, des sciences et des arts, l'Université ne prenait aucune part à ces progrès et ne changeait rien à son organisation, à son enseignement. Le latin était toujours la langue obligatoire dans ces vieux et insalubres collèges où les forces de la jeunesse ne trouvaient pas plus à se développer que son intelligence.

Les idées nouvelles, les projets de réforme ne manquaient cependant pas à cette époque, toutes les questions de pédagogie que nous agitions aujourd'hui, hygiène, plans et méthodes

d'études littéraires et philosophiques, scientifiques et artistiques, préoccupaient les esprits.

Il n'est pas d'innovations dont nous croyons être les promoteurs qui n'aient été proposées, mises à l'essai au temps de Rollin et qui n'aient eu leurs partisans et leurs détracteurs. Seulement ces réformes ne s'adressaient pas à toutes les classes de la société, comme de nos jours, mais uniquement aux princes, aux nobles, et aux gens de qualité. C'est pour eux qu'ont été composés les nombreux ouvrages d'éducation de cette époque, tant on était persuadé qu'eux seuls devaient avoir la science et le pouvoir. « S'ils sont bien élevés, écrivait Locke à Clarke dans son livre sur l'éducation des enfants, ils mettront bientôt tout à l'ordre¹. »

Malheureusement ils ne l'étaient guère, et les mémoires du temps révèlent chez les grands leur ignorance et leur aversion pour tout travail sérieux. « Ils sortent du collège, dit Fleury², ne sachant presque pas le latin qu'ils parlent comme des barbares et n'ayant de goût que pour les choses frivoles, le jeu, la danse, le luxe et l'amour d'un faux éclat qui énerve le courage et émusse en eux cette pointe de vertu gauloise qui nous est naturelle. »

Il était donc urgent, en faisant de la noblesse la base de la société, d'apporter à son éducation de profondes réformes. Elles servirent du reste beaucoup plus aux classes moyennes qu'à la noblesse qui ne sut pas en profiter.

En ce qui touche la santé, le développement physique de la jeunesse, Locke, comme nous l'avons déjà dit, opéra une véritable et salutaire transformation. Tous les exercices en usage de nos jours ne sont que la mise en pratique de ce que prescrivait le philosophe anglais. Il alla même plus loin que nous : « Je conseille, dit-il, de faire laver les pieds aux enfants dans l'eau froide et de leur donner des chaussures si minces qu'elles laissent passer l'eau quand leurs pieds seront en contact avec elle. Il faut fortifier les membres inférieurs par un usage fréquent d'eau froide et par là prévenir les accidents que cause l'humidité aux pieds à ceux qui ont été élevés d'une autre manière³. »

1. Locke, t. I, préface, p. xi.

2. Fleury, *Traité*, p. 81.

3. Locke, t. I, p. 41.

Cette méthode était du reste une imitation de ce qui se pratiquait à Rome. Horace se plongeait dans l'eau froide en plein hiver :

Gelida cum perluor unda Per medium frigus.

Sénèque en faisait autant.

C'est pour remédier au luxe de la table, à la vie molle et efféminée de la noblesse anglaise de son temps, que Locke, poursuivant ses réformes, prescrivit une éducation virile qui contribua puissamment à faire de ses compatriotes un peuple vigoureux.

Rollin, et plus tard J.-J. Rousseau, se montrèrent chauds partisans de la réforme hygiénique en faveur en Angleterre; elle s'implanta en France assez rapidement et elle y a de nos jours une heureuse influence sur la santé de la jeunesse.

En dehors de cette utile réforme, d'autres plus importantes encore se produisaient dans la direction des études; nous savons dans quel état lamentable elles languissaient. Le premier but à poursuivre pour les rendre profitables était, non de supprimer le latin, qui au moyen âge avait sauvé la science et la religion et qui, dans certaines situations, était toujours utile; mais de le remplacer comme langue usuelle dans les collèges par l'idiome national dont les chefs-d'œuvre littéraires du grand siècle avaient prouvé la supériorité et les progrès.

Depuis plus de cent ans, la lutte pour introduire le français dans l'enseignement était ardente. Dès 1332, Mathurin Cordier trouvait absurde qu'on parlât latin dans les écoles; Ramus, en 1572, publiait une grammaire française et s'élevait contre l'usage d'une langue morte tout autant que contre Aristote et la Scolastique. Port-Royal donna l'exemple de la réforme en introduisant dans les Petites Écoles l'usage du français et en composant dans notre langue des ouvrages d'enseignement qui, de nos jours, ont encore une grande autorité.

L'Oratoire suivit ce mouvement de progrès; l'Académie française le sanctionna dans son dictionnaire, et la conquête de l'idiome national entraîna avec elle toute une transformation de la société sous le rapport de la langue. Le but de l'éducation ne fut plus pour les esprits éclairés de s'immobiliser dans l'étude du grec et surtout du latin, mais d'apprendre, suivant

le précepte de Fleury¹, « à vivre, à s'appliquer à ce qui peut nous rendre honnêtes et habiles dans la profession où nous portons nos goûts, notre aptitude, à accommoder nos études à l'état présent des mœurs de notre époque et à étudier ce qui peut nous être utile dans le monde ».

Ce système est à peu de chose près celui de Locke. Rollin l'adopta en beaucoup de points, notamment « pour les thèmes, les vers, les amplifications, la manière de dresser des syllogismes, reconnaissant que ces exercices ne sont pas et ne doivent pas être le but et la fin dernière de l'éducation... Je recommande de disposer surtout les jeunes gens aux différents emplois où la Providence divine les appellera². »

Le grec et le latin, objets exclusifs des études, ne les y disposaient guère; d'autres connaissances leur étaient bien plus utiles. Fleury en traça une longue liste où nous voyons figurer ce qui constitue, et même au delà, le programme de notre enseignement moderne. C'est une encyclopédie qui aurait gagné à être restreinte; toutefois elle est précieuse à signaler, parce qu'elle précise, à deux cent cinquante ans de distance, l'origine de cet enseignement utilitaire qui tend à dominer de nos jours et dont nous reconnaissons les avantages, à condition qu'il n'absorbe pas son aîné, le haut enseignement, qui a donné à la France sa gloire et son prestige.

La bifurcation des études dont on fait généralement honneur à M. Fortoul ne doit pas lui être attribuée, car l'idée première en est développée par un homonyme de l'abbé Fleury en 1762. Nous lisons, en effet, dans son *Essai sur les moyens de réformer l'éducation*, le projet d'un établissement où les enfants de six à douze ans recevraient tous une éducation commune. A partir de cet âge, dit-il, et jusqu'à dix-huit ans, l'enseignement serait approprié à leur goût, leur aptitude et au désir de leurs parents. Ils compléteraient enfin leurs études dans des *académies* ou écoles spéciales.

Les *Écoles Centrales*, instituées en France en 1794, ont été l'application de ce projet qui de nos jours est réalisé par la création des lycées et des écoles d'enseignement moderne.

1. Fleury, p. 95.

2. *Traité des Études*, t. IV, p. 443.

Toutes ces idées généreuses et pratiques seraient restées sans effet si elles n'avaient été vulgarisées par un homme d'une haute autorité et d'une expérience consommée. Rollin fut ce vulgarisateur qui imprima aux études une direction sage et nouvelle.

Le travail était fastidieux dans les anciens collèges; l'enfant naturellement paresseux ne l'abordait qu'avec ennui et par suite sans profit. Rollin, comprenant combien il était important de rendre le travail attrayant, consacra dans son traité tout un chapitre¹ à ce sujet; il y suivit du reste les préceptes donnés par Quintilien, tant il est vrai que la nature de l'enfant ne change jamais. « Le grand secret pour faire aimer l'étude, dit le bon Recteur², est que le maître sache lui-même se faire aimer. La tâche est difficile et demande beaucoup de prudence, d'habileté, principalement quand il s'agit de diriger une classe nombreuse; on n'y parvient que par beaucoup de douceur, de raison, de modération, de sang-froid et de patience. Il ne faut jamais perdre de vue ce grand principe que l'étude dépend de la volonté qui ne souffre pas de contrainte : on peut contraindre le corps, faire demeurer un écolier à sa table malgré lui, doubler son travail par punition, le priver pour cela de jeu et de récréation, mais est-ce étudier que de travailler ainsi comme un forçat, et que reste-t-il de cette sorte d'étude, sinon la haine des livres, de la science et des maîtres, souvent pour le reste de la vie? C'est donc la volonté qu'il faut gagner par la douceur, l'amitié, la persuasion et surtout par l'attrait du plaisir.³ »

Tout le système d'éducation de Rollin est renfermé dans cette page admirable, elle marque la transformation de l'ancien régime universitaire, si dur et si odieux à la jeunesse, en celui qui se pratiquait au collège de Beauvais, et cette transformation a une grande importance dans le mouvement pédagogique.

Tout le mérite ne doit pas en être entièrement attribué à Rollin, mais à Port Royal, non moins soucieux du bien être matériel des enfants que de leurs progrès intellectuels et moraux. Nous en trouvons la preuve dans ce que Guyot, un des maîtres de Port-Royal, écrivait en 1668 dans la préface de

1. *Traité*, t. IV, p. 499.

2. *Ibid.*, p. 503.

3. *Ibid.*, p. 504.

sa traduction des Billets de Cicéron à ses amis et particulièrement à Attieus. Cette préface importante résume la méthode de Port-Royal *pour conduire un écolier dans les lettres humaines*. Il y est dit : « En ce qui concerne le travail de l'élève, il faut l'y aider et lui rendre l'étude agréable, plus agréable même que le jeu et les divertissements. »

C'est aller un peu loin dans l'application d'un précepte juste. Si nous accordons qu'il est humain de ne pas laisser un pauvre enfant sans secours en présence de difficultés au-dessus de ses forces, nous pensons d'un autre côté qu'il est bon de l'habituer à l'effort et à la peine.

Un obstacle à l'étude attrayante que recommande Rollin était l'emploi des tristes méthodes et des livres mal faits dont on usait dans l'ancienne Université. A commencer par la lecture qui se faisait en latin, on persistait dans la routine illogique de prononcer séparément les consonnes d'un mot sans les joindre aux voyelles qui naturellement font corps avec elles. Quelle difficulté pour l'enfant condamné à retenir un assemblage de sons que rien ne justifie ! Aussi passait-il des années à apprendre ce qui maintenant ne demande que peu de temps, grâce à la réforme dont Pascal est l'auteur et qui, assez mal accueillie dans le principe, a fini par être généralement adoptée.

Une autre réforme non moins importante à signaler est celle relative à la composition d'une grammaire classique française. Port-Royal y songea. Lancelot essaya même d'en composer une, mais il se heurta contre l'impossibilité de fixer les règles définitives d'une langue qui se modifiait constamment. Toutefois, mettant à profit les travaux de Vaugelas, de Ménage, du P. Bouhours et les observations d'Antoine Arnauld, il publia la *Grammaire générale raisonnée de la langue française*, qui servit de base aux nombreux ouvrages grammaticaux qui se sont succédé depuis deux cents ans. Rollin ne resta pas étranger aux essais de composition d'une grammaire française ; il en sentait la nécessité et, en attendant qu'il en parût une « où l'on ferait entrer, dit-il¹, les règles les plus importantes et les principales observations de Vaugelas et du P. Bouhours, il conseilla aux maîtres d'expliquer les unes et les autres de vive voix à leurs

1. *Traité*, t. IV, p. 654.

élèves et d'en faire l'application à quelques beaux endroits d'un auteur français ».

L'histoire, la géographie, la chronologie, restaient à faire désormais partie des programmes. « Ces études, dit Rollin, sont pour les jeunes gens d'une nécessité absolue, mais comment les faire entrer dans le plan des classes où la multiplicité des matières ne laisse aucun vide ? » La chose était difficile, sans être absolument impraticable, et le bon Recteur le prouve en trouvant dans l'emploi du temps des classes quelques instants pour étudier les histoires grecque et romaine qu'il avait composées.

L'histoire de France n'est pas oubliée dans l'enseignement historique qu'il réclame pour la jeunesse; il lui donne au contraire une place importante, non dans un livre spécial, mais par de fréquentes allusions aux événements et aux institutions de son temps.

Son action ne fut pas aussi grande en ce qui concerne les sciences et les arts qui jetèrent un si vif éclat à son époque. Ses goûts, ses aptitudes ne le disposaient pas à cette étude: l'Université elle-même y attachait peu de prix; mais en dehors des collèges il se forma pour la développer des centres d'enseignement et de perfectionnement qui, sous le nom d'*académies*, furent de véritables écoles². Beaucoup d'entre elles se glorifiaient du titre d'académies royales, et comptaient comme membres des personnages illustres: Richelieu était protecteur de l'Académie de Bordeaux; le prince de Condé, Buffon, Lalande, Voiture, Daubenton étaient membres de l'Académie de Dijon. Elles jouissaient des mêmes privilèges que l'Académie française et distribuaient des médailles d'or pour les travaux couronnés. A Toulouse, l'Académie des Jeux Floraux, fondée en 1540 par Clémence Isaure, admettait des femmes et distribuait, sous forme de fleurs, chaque année, cinq prix d'une valeur différente, suivant le mérite des pièces de poésie qui lui étaient envoyées. L'usage a persisté, et de nos jours encore les mêmes fleurs sont données comme récompenses aux poètes couronnés.

Toutes ces Académies donnèrent un prodigieux essor aux

1. *Traité*, t. IV, p. 630.

2. Nous en donnons la liste et les détails à l'Appendice.

travaux de toutes sortes; des correspondances s'établirent entre savants français et étrangers, de nombreuses publications répandirent les travaux littéraires, philosophiques, scientifiques sous forme d'ouvrages intitulés *Esprits*; le plus célèbre est l'*Esprit des Loix* de Montesquieu. D'autres suivirent qui eurent du succès; tels sont : l'Esprit de Bourdaloue, de Fontenelle, de Mlle de Scudéry, de Nicole, de Dugnet, par l'abbé André, de Sully, de Saint-Evremond, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, etc.

A une époque plus rapprochée de nous, le titre de ces sortes d'ouvrages a été changé en celui d'*Essai*. Si le titre est nouveau, le but est le même; chacun d'eux en effet se propose d'apprécier l'auteur dont il s'occupe.

Dans ce mouvement littéraire et scientifique, les journaux, dès le xvii^e siècle, furent les vulgarisateurs des nouvelles méthodes et des progrès de l'enseignement. La Révolution française, de son côté, ne s'attacha pas seulement à réformer les abus de l'ancien régime, mais encore les méthodes surannées et la routine de l'Université. Le 24 nivôse an III, la Convention institua une *École normale* pour former des maîtres capables dans toute l'étendue de la République. Les professeurs qui y furent nommés jouissent même de nos jours d'une juste célébrité. Berthollet y enseigna la chimie, Volney l'histoire, Bernardin de Saint-Pierre la morale, Garat l'analyse de l'entendement et Laharpe la littérature.

Des cours et des conférences sur l'art d'enseigner y furent organisés; pendant plusieurs mois l'assistance fut nombreuse, mais cette belle ardeur tomba bientôt et l'école fut fermée l'année même de son inauguration.

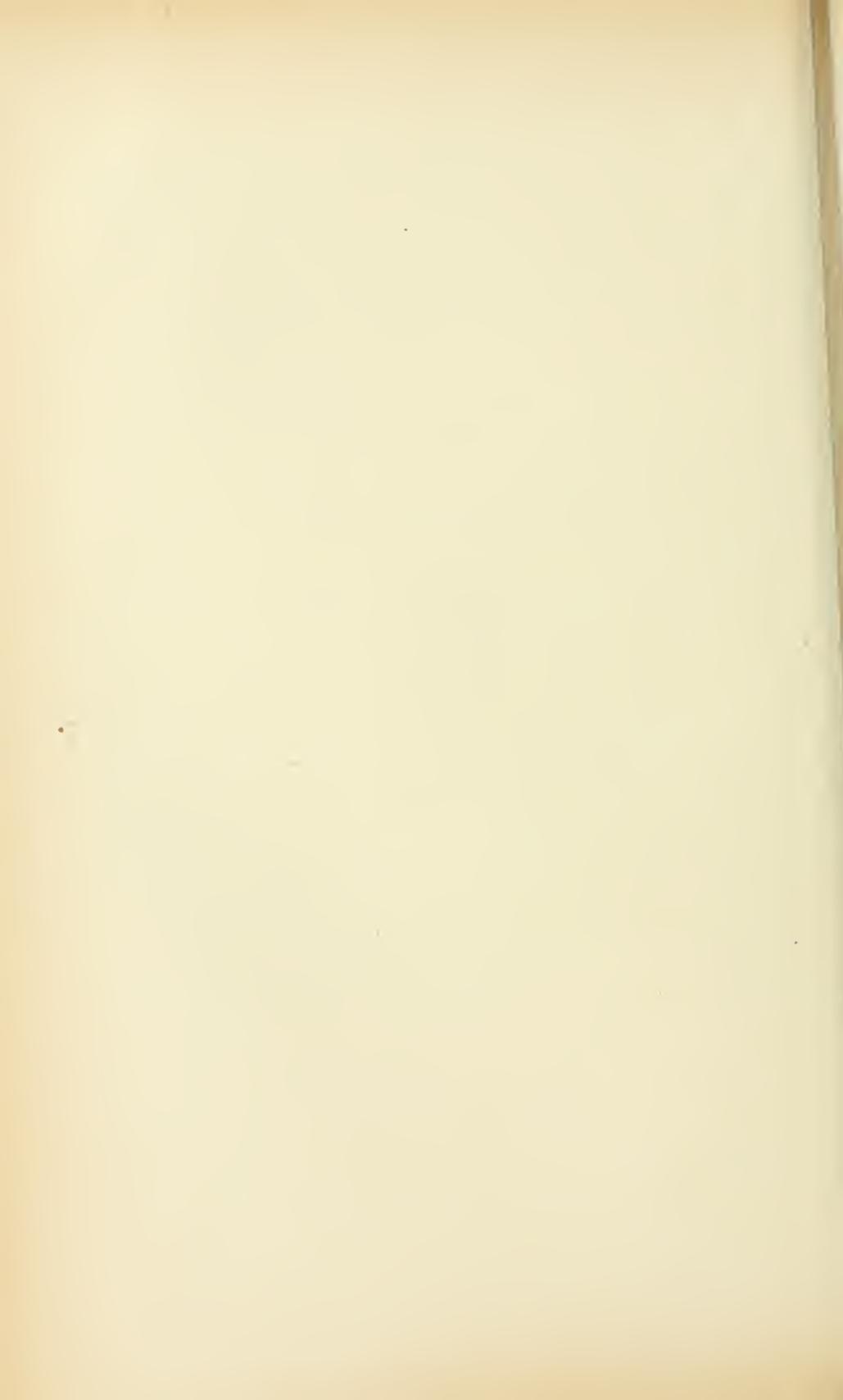
Toutefois, le germe d'une si utile institution ne périt pas entièrement, et nous retrouvons en 1808 la création d'une nouvelle École¹, aujourd'hui l'*École normale supérieure* qui, depuis près de cent ans, fournit à l'Université des maîtres distingués.

1. *Séances des Écoles normales*, t. I, p. 13, imprimerie du Cercle Social, 1800.

LIVRE QUATRIÈME

ŒUVRES PÉDAGOGIQUES

TRAITÉ DES ÉTUDES



PLAN DU TRAITÉ DES ÉTUDES

A quel propos Rollin a-t-il composé le *Traité des Études*? — Son grand mérite d'être écrit en français. — Son succès prodigieux. — Désintéressement de Rollin. — Ce qu'il s'est proposé. — Comment, avec ses idées religieuses, il admet dans les études les chefs-d'œuvre profanes. — Comment il en fait des moyens de sanctification. — *Traité des Études*, véritable encyclopédie des lettres, des sciences et des arts. — Rollin se montre-t-il capable de les traiter en connaissance de cause?

On sait que ce fut à la suite de son remarquable discours sur l'Instruction Gratuite (1719) que Rollin, vivement sollicité par l'Université, accepta de développer le plan et les réformes qu'il avait exposés.

Le *Traité des Études*, qu'il composa à cet effet, fut un grand bienfait pour l'Université, qui, jusqu'alors attardée dans la routine, avait grand besoin de se régénérer. Les réformes introduites par Port Royal dans ses Petites Écoles avaient bien pénétré dans quelques collèges, tels que le Plessis, Navarre, les Quatre-Nations, et surtout Beauvais, habilement dirigés par des hommes de mérite tels que Durieux, Binet, Grangier, Rollin, Coffin; mais ces réformes ne s'étaient pas répandues dans tout le corps enseignant, et, pour les propager et en activer le succès, il fallait un maître d'un savoir et d'une expérience incontestés, qui traçât la voie à suivre, par l'exemple de son enseignement et par ses écrits.

Rollin, par son *Traité des Études*, répondit à ce besoin. Le premier mérite de son ouvrage, et ce n'est pas le moindre, est d'être écrit en français, chose rare à son époque.

« Il eût été de mon intérêt, dit Rollin, de le composer

en latin, et j'aurais pu mieux réussir en écrivant dans une langue à l'étude de laquelle j'ai employé une partie de ma vie, et dont j'ai beaucoup plus d'usage que de la langue française. Mais il m'a paru qu'en cédant à mon goût j'aurais été à l'encontre du but que je me suis proposé. Les jeunes gens n'ont pas assez de connaissance du latin pour l'entendre aussi facilement que la langue de leur pays, et l'on ne doit pas se borner à former des hommes éloquents en latin, mais porter ses vues plus loin en songeant à ceux qui doivent un jour faire usage de l'éloquence et des belles-lettres françaises¹. »

De nombreux ouvrages de pédagogie avaient précédé celui de Rollin², mais presque tous étaient en latin et n'avaient en vue que les princes, les grands et les gens de qualité; aucun ne s'occupait d'éducation convenant à toutes les classes. Rollin combla cette lacune en publiant ses *Observations sur la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres par rapport à l'esprit et au cœur*³. Le succès fut prodigieux. A peine les deux premiers volumes avaient-ils paru qu'une seconde édition fut nécessaire dans la même année, et de nombreuses traductions en langues étrangères répandirent en Europe les sages directions que le traité renfermait.

Tout autre que Rollin se serait enrichi, mais les soucis de la fortune le préoccupaient si peu que, loin d'y songer, il pria les lecteurs d'indemniser la V^e Estienne, son éditeur, pour quelques pages de supplément.

Son seul but en s'adressant aux jeunes gens était de les rendre « bons chrétiens, bons fils, bons pères et bons citoyens ». Quelque mépris qu'il eût pour le paganisme, l'étude des chefs d'œuvre de l'antiquité païenne lui parut cependant indispensable pour la culture de l'intelligence; il s'en servit, mais en les christianisant à l'exemple de Port-Royal et d'autres éducateurs du xvii^e siècle. Par ce moyen ingénieux, loin d'être un

1. *Traité*, t. I, Discours préliminaires, p. cx sqq.

2. Bossuet, Fénelon, Hardouin de Péréfixe, Duguet, Condillac, Locke, Fleury, Nicole, Coustel, etc., avaient écrit de longs traités portant comme titre : *Institutio principis*.

3. C'est le titre sous lequel parut à l'origine le *Traité des Études*; il faisait pendant au *De ratione discendi et docendi* du P. Jouveney.

obstacle à la sanctification de la vie chrétienne, ils en devenaient les auxiliaires.

Le plan du *Traité* comprend le cercle entier des connaissances humaines. Rollin était-il en état de parler avec autorité des mathématiques et des arts? Il avoue lui-même son incompetence; mais pour ne pas laisser de lacunes dans son ouvrage, il eut recours pour les parties qui lui étaient étrangères aux savants et aux artistes de son temps. Ce secours d'hommes éclairés eût été fort apprécié s'il se fût abstenu de joindre aux emprunts qu'il faisait, des observations personnelles et des suppléments qui prouvaient son inexpérience.

Malgré ces imperfections, Voltaire, revenant sur les amères critiques que nous avons citées, finit par déclarer que le *Traité des Études* était un *livre à jamais utile*. M. Nisard, enchérissant sur cet éloge, le proclame *le livre unique, le livre par excellence*, et M. Villemain ajoute qu'*en fait d'éducation on n'a pas avancé d'un pas depuis Rollin* et qu'*on ne fera pas un meilleur ouvrage que le sien*. L'éminent écrivain émettrait-il le même jugement de nos jours où l'enseignement et l'éducation ont fait d'incontestables progrès? Nous ne le pensons pas, et quel que soit le mérite que nous reconnaissons au *Traité des Études*, nous ne le regardons pas comme le dernier mot de la pédagogie.

Ce qui le distingue, c'est moins ce qui touche à l'enseignement qu'au gouvernement intérieur des classes et à la direction morale donnée à la jeunesse. « Rollin, comme l'observe M. Compayré dans sa remarquable *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, nous ouvre là le trésor de son expérience. Ce sont, à proprement parler, ses Mémoires où il parle en son nom et raconte ce qu'il a fait et ce qu'il a vu faire ¹ ». Il a pour les élèves une tendresse paternelle pareille à celle de Saint-Cyran, si austère, si rigide pour lui-même, mais si doux pour les enfants. « J'ai une telle dévotion pour eux, avouait-il à Nicole, que je serais heureux d'être leur serviteur. »

C'est pour eux, c'est pour la jeunesse, qu'est écrit le *Traité des Études*; tout y a pour but l'amour de Dieu, la piété, sans toutefois oublier les devoirs envers la famille, la société, la patrie.

1. Compayré, t. I, p. 481.

PROJETS DE RÉFORMES
DANS LE GOUVERNEMENT DES COLLÈGES

Réformes dans l'éducation des élèves. — Châtiments corporels bannis par Rollin. — Choix difficile des professeurs. — Sacrifice de Rollin pour en attirer de bons à Beauvais. — Ses conférences. — Son collègue fut une sorte d'École normale. — Différents projets de noviciats par Dumoustier (1643), Pourchot (1720), Pélissier. — Examens que devaient subir les candidats au professorat. — Sainte-Barbe proposée comme école préparatoire à l'enseignement. — Proposition par l'abbé Besoigne d'un collège annexe. — Lacune remarquée par un visiteur américain. — École d'éducateurs pour les maîtres demandée par M. Gréard.

Quelle mesure propose Rollin pour les élèves de force médiocre? — La correction des devoirs est-elle indispensable? — Moyens divers d'entretenir le travail et l'émulation. — Actes publics en français. — Progrès qu'ils signalent. — Suppression des pièces de théâtre dans les collèges. — Étude de l'histoire et de la géographie innovée par Rollin. — Que doit-on faire dominer dans les classes? — Relations nécessaires entre les maîtres et les familles. — Opinion de M. Gréard à ce sujet. — L'éducation publique est-elle préférable à l'éducation privée? — Qu'en dit Rollin? — Émulation. — Moyen de s'en servir pratiquement pour le bien de tous les élèves quelle que soit leur intelligence. — Réformes de 1890.

Si Rollin se préoccupe de l'âme de son élève, il n'a pas moins de sollicitude pour sa santé. Il entre à ce sujet dans des détails intéressants. « Qu'on donne aux pensionnaires, dit-il, le meilleur pain, la meilleure viande, la meilleure huile, le meilleur beurre. J'ai connu par expérience qu'il n'en coûte pas beaucoup plus, si l'on a soin de payer régulièrement les fournisseurs. L'obstacle à cette règle serait de la part du Principal le désir d'amasser du bien, mais il dégraderait son ministère en l'exerçant ainsi dans des vues d'intérêt.... Ce n'est pas, ajoute

Rollin, qu'il ne puisse retirer une juste rétribution des peines qu'il se donne; mais là n'est pas le mobile qui doit le faire agir et le meilleur moyen de réussir même dans un but intéressé¹ ». On sait qu'il mit ces conseils en pratique au collège de Beauvais, et quel que fût son désintéressement et le bien-être qu'il donnait à ses pensionnaires, il tira de son administration des profits qui auraient pu être plus importants, mais qui suffirent néanmoins à lui assurer une honorable aisance et lui permirent de faire de larges aumônes.

« A la bonne nourriture, continue Rollin, doit se joindre la propreté qui en relève le prix. Que le linge soit blanc, la vaisselle bien écurée, les salles où l'on mange balayées régulièrement après les repas, et que chaque chose soit rangée à sa place². » Ces recommandations étaient d'autant plus nécessaires dans l'ancienne Université qu'elles y étaient moins observées.

Le collège de Beauvais était à tous égards la maison modèle où la vie était douce et facile. On y suivait, autant que le permettait le caractère français, les réformes que Locke avait introduites en Angleterre dans l'éducation, et l'on pensait avec raison que les soins matériels donnés aux jeunes gens n'ont pas seulement d'heureux effets sur leur santé, mais encore sur leur caractère, leur travail et leur docilité.

Nous touchons ici au secret de la bonne et véritable discipline qui repose non sur la peur du châtimeut, mais sur le respect du maître, sur l'affection qu'on lui porte en raison de ses soins, de sa bonté, et sur le sentiment de l'ordre et du devoir qui en sont la conséquence naturelle. C'est ainsi que s'établit l'autorité, maîtresse souveraine de la discipline. « Ce n'est, dit Rollin, ni l'âge, ni la grandeur de la taille, ni le ton de la voix, ni les menaces qui la donnent; mais un caractère égal, ferme, modéré, se possédant toujours, n'ayant pour guide que la raison et n'agissant jamais par caprice ni par emportement. C'est cette qualité et ce talent qui tient tout dans l'ordre, qui établit une exacte discipline, qui fait observer le règlement, qui épargne les réprimandes et qui prévient presque toutes les punitions³. »

1. *Traité*, t. IV, p. 324.

2. *Ibid.*, p. 327.

3. *Ibid.*, p. 451.

Ces préceptes si sages et si paternels étaient ceux que l'on suivait au collège de Beauvais ; l'ordre et le travail y régnaient sans recourir à la violence, grâce au respect et à l'affection que l'on avait pour Rollin et pour les collaborateurs qu'il avait pénétrés de son esprit. La fermeté s'y alliait à l'indulgence pour des fautes légères, mais jamais cette indulgence n'allait jusqu'à la faiblesse.

En réprouvant les châtimens corporels en usage dans l'Université, Rollin se mettait en opposition avec l'Écriture Sainte qui non seulement les autorise, mais les ordonne pour corriger les fautes de l'enfance. C'était une innovation hardie dans le régime des collèges ; tout pieux qu'il était, le bon Recteur ne craignit pas de l'introduire à Beauvais, encouragé du reste par l'exemple de Port-Royal et de l'Oratoire. Une bonne discipline implique le choix de bons professeurs, et ce choix était difficile.

Au temps de Rollin, alors que les Jésuites, l'Oratoire, avaient des maisons de noviciat où se formaient d'habiles maîtres, l'Université ne pouvait leur opposer rien de semblable. Nous savons qu'il suffisait pour régenter d'avoir acquis le grade de maître ès arts (ce qui était facile), de s'être fait inscrire sur les registres de sa nation et de supplier *pro regentia et scolis*. C'était au Principal en quête de professeurs à bien choisir parmi les candidats. Rollin y mettait tous ses soins et pour attirer à Beauvais des sujets d'élite tels que Coffin, Crévier, Heuzet et bien d'autres, il ne reculait devant aucun sacrifice. Les détails que nous avons donnés à ce sujet dans sa biographie nous montrent avec quel zèle il initiait lui-même dans des réunions hebdomadaires les jeunes professeurs aux meilleures méthodes ainsi qu'à tous leurs devoirs. Beauvais était ainsi un centre d'éducation et d'enseignement, une sorte d'École normale.

L'idée, du reste, n'était pas neuve. Dès 1643, Dumoustier, alors Recteur, proposa d'élever aux frais de l'Université un certain nombre de jeunes gens de *bonne espérance*, qui par la suite pourraient devenir régents ou précepteurs¹. Cette proposition, tout utile qu'elle était, resta sans résultat. Dans le même ordre d'idées, Pouchot, professeur aux Grassins, per-

1. Jourdain, p. 157.

sonnage considérable dans l'Université, car il fut sept fois honoré du Rectorat, rédigea en 1720 pour la Faculté des arts, sous l'inspiration du Régent, Philippe d'Orléans, des statuts auxquels Rollin ne fut pas, dit-on, étranger. Ces statuts renfermaient plusieurs réformes dont nous retrouvons la trace dans le *Traité des Études*. Celle relative au recrutement des professeurs est particulièrement intéressante. Il y est dit qu'avant son admission, un candidat au professorat devait subir un examen sérieux devant un jury composé du Recteur et des quatre plus anciens professeurs de l'ordre d'enseignement auquel il se destinait¹. L'examen devait durer quatre jours, et chaque jour le candidat subissait pendant deux heures au moins des épreuves sur les matières de la classe pour laquelle il se présentait.

« Pour la Philosophie, les deux premiers jours étaient consacrés à des prélections² sur la logique et la métaphysique; les deux autres à des disputes sur les mêmes matières, et l'on exigeait qu'il les soutint en latin et que le grec lui fût familier.

Se présentait-il pour la Rhétorique, il exposait pendant les deux premiers jours les préceptes de cet art d'après les meilleurs auteurs, et pendant les deux autres il développait ces préceptes en les appliquant à des compositions dont le sujet lui était donné, et il corrigeait des devoirs.

Les épreuves pour les Humanités et la Grammaire duraient également quatre jours; le premier et le deuxième étaient consacrés à l'explication d'un texte grec et latin; le troisième et le quatrième à un examen de grammaire, à une correction de thèmes, et d'autres devoirs³. »

Les projets de statuts de 1720 pour le choix et la nomination des professeurs n'eurent pas de suite plus heureuse que les tentatives antérieures. En 1732, à la demande du chancelier d'Aguesseau, l'abbé Besoigne proposa, mais inutilement, de faire de Sainte-Barbe une école modèle réunissant tous les

1. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 171.

2. Les Prélections, empruntées aux Jésuites, étaient un exercice consistant en explications approfondies d'un texte, et ne comprenant pas moins de six parties ayant chacune une importance particulière.

3. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 172.

boursiers et préparant à l'enseignement¹. L'idée fut reprise en 1763 après l'expulsion des Jésuites. Dans un recueil de mémoires touchant les études, on trouve que l'abbé Pelissier (V^e mémoire), étonné qu'il n'y eût pas pour l'enseignement un apprentissage comme pour les autres professions, dit : « Il faudrait établir une maison d'institution où des jeunes gens en qui on aurait reconnu de la sagesse, de l'application et des dispositions seraient instruits relativement à l'enseignement. Sans un pareil établissement il n'est pas possible qu'on ait un nombre suffisant de bons maîtres. » Comme complément de ce projet, l'abbé Pelissier propose d'annexer à la maison d'Institution une espèce de petit collège, où il y aurait cinq régents pour les classes de Septième, Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième. « Il serait à propos, ajoute-t-il, qu'ils fussent maîtres ès arts sans participer toutefois aux droits des professeurs de l'Université. Ce serait donc une école d'apprentissage pour les futurs professeurs, et le désir d'être choisi pour faire partie de cette communauté ne manquerait pas d'exciter l'émulation des aspirants² ». Ces vues sont assurément très sages, ajoute M. Jourdain, et peut-être de nos jours y aurait-il quelque parti à en tirer.

Notre École Normale Supérieure répond bien aux vœux de l'abbé Pelissier quant au savoir et à l'intelligence, mais atteste-t-elle — et les examens les plus difficiles attestent-ils l'aptitude pédagogique de ceux qui se destinent à l'enseignement? Ont-ils, par cela seul qu'ils ont réussi dans les concours, les qualités physiques, morales et professionnelles qui constituent le bon professeur? C'est ce que prouverait un noviciat dans un collège annexe où s'exerceraient les aspirants au professorat, et cette annexe n'existe que dans les Écoles normales d'institutrices.

C'est une lacune à combler; elle a été constatée non seulement par des hommes autorisés et clairvoyants, mais encore par des étrangers, et nous lisons dans la *Revue pédagogique* (mai 1897, page 200) que M. Bernard, Américain venu en France pour se rendre compte des méthodes d'enseignement qui y sont

1. J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, p. 234.

2. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 412.

en usage, reproche à notre École Normale Supérieure de ne pas avoir de cours préparant à la pratique de l'enseignement, et d'être en cela bien inférieure aux séminaires d'instruction secondaire très florissants en Allemagne.

Ce reproche très fondé du pédagogue américain avait été prévenu par M. Gréard dans son beau livre sur l'Éducation. Il demandait qu'il y eût pour l'enseignement secondaire dès 1887 et dans des conditions encore mieux entendues et plus pratiques que dans les séminaires d'instruction de l'Allemagne, une sorte d'École d'éducateurs destinée à fournir à l'administration des lycées et des collèges une pépinière de maîtres éclairés et expérimentés¹.

Sans attendre la création de cette école d'éducateurs, Rollin y procédait déjà en établissant dans son collège des conférences pour les maîtres. « Il entretenait leur zèle et surveillait leur méthode par de fréquentes visites dans les classes, dit Crévier. Leurs travaux particuliers le préoccupaient également. Il avait l'art d'exciter leur zèle et de les initier aux meilleurs moyens d'animer la classe, d'entretenir l'émulation des élèves et d'inspirer, même aux médiocres, de l'ardeur pour le travail. »

Les élèves médiocres sont de la part de Rollin l'objet d'une juste et paternelle sollicitude. « Il est certain, dit-il, qu'ils arrêtent les progrès de quelques élèves studieux et bien doués, mais un maître consciencieux doit à tous des soins; qu'il prenne un juste milieu pour s'accommoder à la faiblesse des uns et à la force des autres, c'est une règle qu'il doit garder invariablement; toutefois, je sais que dans quelques collèges des professeurs pleins de zèle retiennent après la classe plusieurs écoliers qui ont bonne volonté et leur font doubler le pas sans retarder les autres, mais je n'ose proposer un modèle si parfait qui me paraît plus admirable qu'imitable et qui pourrait être nuisible à la santé des maîtres² ».

« Il est un autre moyen, ajoute-t-il, que j'ai vu pratiquer avec succès, mais qui n'est pas sans inconvénients. Le premier quart d'heure de la classe était consacré à la récitation des leçons : immédiatement après on expliquait pour le gros de la

1. Gréard, *Education et Instruction, Enseignement secondaire*, t. II, p. 220.

2. *Traité*, t. I, p. 131.

classe un texte pendant une demi-heure; les plus avancés pendant ce temps-là demeuraient dans leurs chambres où un maître particulier leur donnait des explications particulières. A l'aide de ce ménagement on a vu plusieurs jeunes gens faire beaucoup de chemin en peu de temps¹. »

Les Jésuites et les Oratoriens suivaient cette méthode, mais d'une manière différente. Chez les Jésuites, le professeur appelait un élève près de lui et corrigeait son devoir pendant que le décurion faisait réciter les leçons. A l'Oratoire, la correction des devoirs et les répétitions se faisaient en dehors de la classe. Chacune de ces méthodes prête à la discussion; mais ce qui est indiscutable, c'est que le travail des élèves doit être examiné, corrigé et qu'il ne peut y avoir de progrès qu'à cette condition. « Arriver à faire travailler les élèves, à les stimuler, à exciter leur émulation est le grand secret, l'art suprême du bon professeur, dit Rollin, et l'examen, la correction des devoirs est le meilleur moyen pour obtenir ce résultat. »

Il en est d'autres que recommande Rollin, tels sont les exercices oraux, sortes de *Concertations* entre élèves, imitées des Jésuites, où deux rivaux luttent à qui l'emportera. Telles sont encore les places données non seulement à la suite des compositions hebdomadaires, mais encore données à l'improvisiste pour un devoir remis en classe et que le professeur transforme en sujet de composition traité par les élèves, chez eux ou à l'étude, sans qu'ils en aient été prévenus. Ces sortes de compositions à l'improvisiste habituent les élèves à ne rien remettre qui ne soit fait avec soin. Tels sont encore et par dessus tout les *actes publics* nommés aussi *exercices académiques*. Ils étaient en grand honneur dans l'ancienne Université et Rollin les regarde comme excellents pour maintenir le travail et l'ardeur de la classe pendant toute l'année, en vue de la distribution solennelle des prix où ils jouaient un rôle important.

Ces exercices avaient aussi le grand avantage de donner aux élèves « une honnête hardiesse en les accoutumant à paraître en public et à parler en français », ce qui était une innovation heureuse et un progrès immense, car jusqu'à Rollin c'était en latin que l'on parlait dans ces exercices. « J'ai été moi-même

1. *Traité*, p. 142-143.

quelque temps dans cette pratique, dit le bon Recteur, mais l'expérience m'a fait connaître qu'elle était moins utile aux jeunes gens. Le principal but qu'on se propose dans l'éducation, c'est de les préparer aux emplois qu'ils doivent un jour exercer : instruire, plaider, faire le rapport d'une affaire, dire son avis dans une compagnie. Or tout cela se fait en français. D'ailleurs croit-on qu'il soit facile de s'exercer en latin? Quelle gêne, quelle contrainte pour un écolier! Et puis nous est-il permis de négliger le soin de notre langue dont nous devons faire usage tous les jours, et de donner toute notre application à des langues mortes et étrangères¹? » On ne saurait plaider plus victorieusement la cause du français.

La première innovation dont Rollin fut probablement le promoteur, ce fut de choisir, comme sujets des Exercices publics, des auteurs français, au lieu de continuer à prendre des auteurs latins, comme cela s'était fait jusqu'alors. Rollin raconte la chose comme extraordinaire, tout en s'en réjouissant, et n'ose citer le collège où a eu lieu cette grave infraction à la routine. « On vient, dit-il, tout récemment de faire dans un collège (presque à coup sûr c'est celui de Beauvais) l'essai d'un nouvel exercice qui a eu du succès et qui, espère-t-on, aura des suites avantageuses; il regarde la langue française. On a fait lire aux deux fils de M. Fleury, procureur général, des remarques en français extraites de plusieurs livres qui traitent de cette matière et dont ils ont fait l'application à plusieurs endroits tirés de l'histoire de Théodose par M. Fléchier. Ils y ont fait observer, comme cela se pratique en expliquant un auteur latin, ce qui s'y trouve de plus beau et de plus remarquable, soit pour les pensées, soit pour les expressions, soit pour les principes et la conduite de la vie. Cette interrogation a paru être fort du goût du public, et a fait désirer qu'elle fût mise dans la suite en usage. N'est-il pas raisonnable en effet de cultiver avec quelque soin l'étude de notre langue propre et naturelle, pendant que nous donnons tant de temps à celle des langues anciennes et étrangères²? »

1. *Traité*, t. IV, p. 599.

2. *Ibid.*, p. 609.

C'est ainsi que peu à peu l'usage du français se répandit dans les collèges et qu'après avoir été l'exception il devint la langue usuelle et préférée. A l'occasion des Exercices publics qui terminaient pompeusement l'année scolaire, Rollin mentionne avec joie la suppression des comédies et des tragédies qui dans certains collèges, et principalement chez les Jésuites, étaient représentées avec éclat ; il s'en montre l'implacable adversaire. Les sujets ont beau être tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament, les inconvénients qu'il trouve dans ces spectacles ne les condamnent pas moins à ses yeux. Il en compte neuf tout aussi graves les uns que les autres. « Quelle charge, dit-il, quel fardeau pour un régent d'avoir à composer une tragédie ! La profession n'est-elle pas assez dure sans en appesantir encore le joug par un travail si triste et si ingrat² ! » La composition et la mise en scène de ces tragédies ou de ces comédies étaient en effet une tâche obligatoire des plus pénibles pour les malheureux régents qui, *grata aut invita Minerva*, devaient composer pour la distribution des prix une pièce de théâtre.

La représentation de ces pièces, très coûteuse pour les collèges, inspirait de plus aux jeunes gens la passion du théâtre mondain « où l'on ne représente plus, dit Rollin, des sujets pieux comme au collège, mais des drames où l'amour est en jeu et où les femmes jouent le principal rôle. Quel danger pour la jeunesse ! Les actes publics ne sont-ils pas préférables à ces spectacles ? Les professeurs y acquièrent une honnête réputation, et les discours ou panégyriques, prononcés pour célébrer les hauts faits des princes, des généraux, des ministres ou des magistrats, augmentent encore leur importance. Comme ces discours sont principalement pour l'éclat et la parade, on peut y étaler avec pompe les richesses de l'éloquence, et l'art qui doit se cacher ailleurs peut se montrer ici avec plus de liberté, mais avec retenue cependant, car les louanges que l'on prodigue contre toute justice déshonorent également celui qui les donne et celui qui les reçoit³. »

Le bon Rollin n'avait guère suivi ces préceptes, pour sa part, mais il n'en a pas moins raison de dire : « Ces discours qui

1. *Traité*, t. IV, p. 608.

2. *Ibid.*, p. 635.

ont beaucoup d'éclat pour l'extérieur ne sont pas le devoir essentiel d'un régent qui même pour les basses classes a besoin d'une solide instruction ¹ ».

Passant ensuite aux différentes parties de l'enseignement, il assigne à chacune d'elles le temps qui doit lui être consacré ainsi que les règles, les observations et les réformes qui leur sont applicables.

« L'étude du français, de l'histoire et de la géographie, dit Rollin, n'est pas pratiquée dans les classes d'une manière suivie et réglée par principes et par méthode. elle est cependant d'une nécessité absolue dans l'éducation des jeunes gens ou du moins d'une très grande utilité, et quoiqu'on doute qu'elle puisse entrer dans le plan des classes où la multiplicité des matières qu'on y enseigne ne laisse aucun vide. je la comprendrai dans cet ouvrage, ne croyant pas que cette étude soit absolument impraticable ². »

Nous reviendrons sur ces deux réformes qui constituent désormais une partie importante de l'enseignement.

« En résumé, ce qui doit dominer dans les classes, dit Rollin, c'est l'explication des auteurs. La récitation des leçons est ce qui demande le moins de temps, parce que c'est où il y a le moins à profiter pour les écoliers. Un quart d'heure, ce me semble, peut suffire, du moins dans les classes qui ne sont pas nombreuses ³. »

Ces sages directions bien observées par les maîtres assurent le succès des études, mais elles ne suffisent pas pour en tirer tout le profit qu'on peut en attendre; il faut encore que le maître se mette en relation avec les parents. « Bien souvent ces derniers négligent de s'entendre avec lui pour la direction de leurs enfants, c'est un grand tort ⁴; » et M. Gréard, confirmant à son tour le précepte de Rollin, dit avec sa haute raison et son expérience: « L'Éducation publique ne peut réussir qu'à la condition que la famille la prépare, la soutienne et la complète. C'est au foyer paternel que les enfants puisent les premiers principes de morale et de bonne éducation, c'est par les bons exemples qu'ils ont ou qu'ils doivent avoir sous les yeux que

1. *Traité*, t. IV, p. 640-642.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 650.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 658.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 664.

se forme leur caractère, qu'ils s'habituent au travail, à l'obéissance, à l'ordre, et cette première éducation se continuera au collège où ils retrouveront les mêmes bons exemples, la même sollicitude. Le maître qui a la responsabilité des enfants doit leur tenir lieu de père, *parentis esse loco*; le soin qu'il prend de leur éducation morale doit être aussi sacré que celui de leur éducation intellectuelle. Son influence auprès de la jeunesse est plus considérable qu'on ne pense généralement; c'est à lui, c'est au séjour de la jeunesse dans les collèges qu'il faut faire remonter tout autant qu'à la famille les bons ou les mauvais sentiments dont se pénètrent les jeunes gens, qui plus tard joueront un rôle si considérable dans la société¹. »

Ces réflexions amènent naturellement la question toujours brûlante de l'éducation publique et de l'éducation privée. Quelle est la préférable? Rollin n'ose se prononcer ouvertement: l'une et l'autre, dit-il, offrent des avantages, mais chacune d'elles a également ses difficultés et ses périls. « Il est certain que, dans une honnête famille, l'enfant que ses parents craignent d'envoyer au collège n'a que de bons exemples, n'entend que de sages discours et n'est pas exposé à ce qui pourrait altérer la pureté de son âme; mais, d'un autre côté, il est privé des avantages du collège, parmi lesquels on doit compter pour beaucoup l'ordre, la règle, la discipline et la vie frugale qu'on y mène, éloignée des douceurs et des caresses de la maison paternelle qui ne sont propres qu'à amollir les enfants. »

« Un autre avantage du collège, ajoute-t-il, et l'un des plus grands, est l'émulation: un enfant y profite de ce qu'on dit à lui-même et aux autres; l'amour de la gloire lui sert d'aiguillon pour le travail; il a honte de céder à ses égaux dans le collège, il y fait des connaissances et des liaisons qui durent souvent autant que la vie; il y prend l'usage du monde; il y forme son caractère, vit dans une parfaite égalité avec tous ses camarades; il se convainc que la fortune et la naissance n'y donnent aucun privilège et que la seule supériorité que l'on reconnaisse est celle du mérite et du savoir². »

Rien n'est plus vrai pour certains élèves, rien ne l'est moins pour d'autres. L'émulation que Rollin considère avec raison

1. Gréard, *Éducation et Instruction*, t. II, p. 223 et suivantes.

2. *Traité*, t. IV, p. 432-435.

comme un puissant stimulant ne porte ses fruits qu'entre rivaux de même force, de même intelligence, de même énergie; la victoire appartient alors au plus studieux, au plus persévérant. Mais tout autre est ce qui se passe dans les classes d'un collège: la lutte est constamment entre concurrents de forces tellement inégales que les deux tiers des élèves, désespérant d'arriver aux premières places, se découragent, se laissent aller à la paresse et prennent en dégoût leur vie d'écolier; c'est l'état d'âme que les Jésuites dépeignent dans cette phrase du *Ratio studiorum*: *Cum pueri vident se pro desperatis haberi, desperant et ipsi sibi, perfricant frontem et conatum ad meliora prorsus abjiciunt.*

Les prix, les couronnes décernées solennellement avec grand appareil ne servent qu'à augmenter l'orgueil, la vanité des vainqueurs, leur trop grande estime d'eux-mêmes, et à pénétrer la masse des vaincus de sentiments de jalousie et d'envie insouviée.

La routine a perpétué ces abus pendant des siècles, mais on s'en est heureusement inquiété dans ces derniers temps et les règlements de 1890 contiennent, au sujet des compositions et des récompenses qui en sont la suite, une réforme des plus utiles et des plus justes.

Le but des compositions, y est-il dit excellemment, ne doit pas être pour tout élève de faire mieux que son rival, mais de faire aujourd'hui mieux qu'hier, d'éprouver ses ressources, son acquis, sa présence d'esprit, d'apprendre à se connaître, à donner sa mesure à heure dite. Dans ces conditions, le professeur, au lieu de s'ingénier à trouver dans des copies, ayant souvent au fond une valeur égale, des nuances qui lui permettent de les classer numériquement, se bornera à constater cette valeur par un chiffre, une note qui la représentera absolument. Plusieurs élèves pourront avoir la même note, ils formeront alors des groupes, des catégories où les efforts de chacun seront appréciés. L'intelligence plus ou moins vive de l'élève n'est plus alors seule en jeu, les meilleures notes sont données aux plus méritants, la lutte désormais s'engage entre égaux; la jalousie, l'envie, les mauvais sentiments en sont exclus et les progrès s'accroissent, car en tout ordre de choses le travail et les efforts continus sont féconds en résultats souvent inespérés.

Cette réforme que nous estimons une des plus importantes en pédagogie n'est plus à l'état de projet, elle est mise en pratique et l'on n'a qu'à en constater les excellents effets.

Les prix et les couronnes si chers aux élèves et aux familles ne sont pas supprimés dans cette réforme; mais ils ne sont accordés qu'à ceux dont la note représente un travail et une valeur dignes d'une récompense exceptionnelle. Quant aux efforts louables mais insuffisants pour justifier cette récompense, ils reçoivent comme rémunération des accessits et des mentions. Ajoutons qu'avant toute distribution de prix, pour chaque classe, on proclame le nom des élèves qui ont mérité des félicitations pour l'ensemble de leurs notes pendant l'année; ce sont tous les professeurs de la classe qui dressent d'un commun accord cette liste d'honneur. Enfin, comme complément de la transformation si réconfortante des anciens règlements, le prix d'excellence n'appartient plus à celui qui a obtenu le plus de points dans ses compositions, mais à celui qui a satisfait à tous ses devoirs pendant l'année et a mérité au plus haut point l'estime générale.

On ne pouvait mieux encourager le travail, exciter la saine et féconde émulation, donner enfin aux jeunes gens une idée juste de ce qui les attend plus tard dans le monde, s'ils font preuve de courage, de bonne conduite et de persévérance.

Rollin eût applaudi à cette réforme, qui du reste était en germe dans le *Traité des Études*. C'est pourquoi nous nous y sommes arrêtés un instant.

Qu'il nous soit également permis de signaler une lacune dans la réglementation des accessits et des mentions accordés aux bons élèves. Un certificat imprimé ou écrit de l'honneur qu'ils ont mérité serait pour eux un titre qu'ils conserveraient précieusement et qui serait d'une faible dépense.



III

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire était-il donné dans les collèges? — De qui dépendait-il? — Triste personnel des Pédagogies. — Leur nombre considérable. — Institution des Frères de la Doctrine chrétienne par J.-B. de la Salle. — Quelle méthode de lecture et d'écriture recommande Rollin? — Jeu de boules. — Bureau typographique de Dumas. — Livres illustrés pour le jeune âge. — Méthode simultanée de lecture et d'écriture. — Réformes d'épellation par Pascal. — Premiers principes de grammaire. — Programme simple de Rollin pour l'enseignement primaire.

Les premières éditions du *Traité des Études* ne renfermaient rien relativement à l'enseignement primaire, c'est-à-dire à l'enseignement des enfants jusqu'à l'âge de leur première communion. L'Université n'avait pas du reste à s'en préoccuper, l'usage ou plutôt la routine étant de n'admettre dans les collèges les élèves qu'à partir de la Sixième; l'instruction leur était donnée jusqu'à dix ou douze ans dans des pensions ou Pédagogies, ou dans des écoles fondées par des séculiers ou des ordres religieux.

Ces pédagogies dépendaient du Grand-Chantre de Notre Dame qui octroyait, moyennant finance, aux postulants la liberté ou l'autorisation de lire et d'enseigner. « Les maîtres de ces écoles étaient admis sans présenter aucune garantie de savoir et de moralité. On autorisait à enseigner, dit Pourcehot, des gargoniers, des perruquiers, des ferrandiers, des joueurs de marionnettes, et même des laquais dont on ne pouvait donner ni le nom ni l'adresse¹. »

1. Pompée, *Rapport sur les Écoles primaires de Paris*, p. 48.

Le nombre de ces écoles était considérable dans les quartiers populeux; on en comptait 467 dans les quarante-trois paroisses de Paris ¹.

D'autres écoles, dites Écoles de Charité, furent fondées en 1636 par les curés pour les enfants pauvres de leurs paroisses ². Enfin à la même époque, J.-B. de la Salle établit la Congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne, qui subsiste encore de nos jours et qui se consacre à l'éducation et à l'instruction gratuite des jeunes enfants.

Les premières connaissances de lecture, d'écriture, de calcul enseignées aux classes populaires n'étaient donc pas aussi rares qu'on peut le supposer, et les collèges trouvaient facilement à n'admettre que les enfants qui en étaient pourvus.

Cependant une tendance à donner dans les collèges un enseignement primaire se manifesta au temps de Rollin. Navarre institua des régents *abécédaires* et Rollin, dans la troisième édition de son *Traité des Études*, se décida, sur les instances de plusieurs mères de famille, à composer un chapitre sur ce qu'on doit faire apprendre aux enfants dès les premières années. « Ces conseils, dit-il, écrits pour les jeunes filles conviennent également à l'autre sexe, et les maîtres en feront facilement le discernement et l'application. »

Nous avons vu la sollicitude de Rollin pour les pensionnaires dont il veut former l'esprit et le cœur, mais dont il veut aussi assurer le bien-être matériel. Cette même sollicitude est encore plus grande pour ces petits enfants si intéressants, qu'il faut s'attacher à rendre robustes de corps, soumis, et que leur curiosité naturelle peut amener à regarder l'étude non comme un travail ennuyeux, mais comme une chose attrayante. C'est ainsi que, grâce à des méthodes ingénieuses, la lecture si difficile et si fatigante pour les enfants devient une sorte de récréation. A ce sujet, il cite le jeu des deux boules en ivoire ou en bois, sur les facettes desquelles sont écrites les voyelles et les consonnes. L'enfant, en les jetant l'une sur l'autre, s'habitue à assembler les voyelles et les consonnes; il s'y plaît, dit Rollin, et apprend facilement à lire.

1. Pompée, *Rapport sur les Écoles primaires de Paris*, p. 52.

2. *Ibid.*, p. 129.

Le fameux bureau typographique de Dumas est encore une méthode que préconise le bon Recteur. Là l'enfant y manie comme dans un atelier d'imprimerie des caractères en un métal quelconque, il les assemble, en forme des mots; le succès est merveilleux et l'on voit un grand nombre d'enfants de trois et quatre ans faire une heureuse épreuve de cette méthode.

Faut-il commencer la lecture par le latin ou par le français? Rollin, à notre grand étonnement, ne trouve aucun inconvénient à commencer par le latin, « parce que, dit-il, dans cette langue tout se prononce uniformément et que le son répond toujours à l'expression des caractères qui se présentent à la vue ¹ ». On ne s'attendait guère au choix de cette méthode, mais il revient bientôt à un meilleur avis et « comme la lecture du latin ne présente, dit-il, à l'enfant, que des sons vides de sens », il consent à ce que l'exercice de la lecture se fasse en français et il recommande même (c'est là l'origine de nos lectures expliquées) qu'on lui explique clairement et d'une manière agréable tous les mots qui sont nouveaux pour lui.

A ces explications Rollin conseille encore de joindre les images, qui représentent d'une manière sensible les petites histoires que lisent les enfants. « Les images leur plaisent infiniment, dit-il. Il serait à souhaiter qu'on en eût beaucoup et qu'il y eût aussi des livres composés pour eux où l'on trouverait en gros caractères des mots, des phrases et de petites histoires qui leur conviussent ². »

Toutes ces observations prouvent combien était arriéré l'enseignement primaire au xviii^e siècle, mais nous devons aussi mentionner l'influence de cet enseignement sur les progrès qui n'ont cessé de se produire depuis ce temps par l'emploi des bonnes méthodes qui ont été introduites.

« L'écriture doit suivre d'assez près la lecture, continue Rollin, et l'on ne doit pas se mettre fort en peine de la beauté des caractères, il suffit que la main soit légère ³. » Cette méthode trouverait de nos jours de nombreux contradicteurs; la lecture dans beaucoup de nos écoles ne précède plus l'écriture, elle la suit ou pour mieux dire ces deux exercices ont lieu simulta-

1. *Traité des Études*, édition Didot, t. I, pp. 54 et 55.

2. *Ibid.*, p. 57.

3. *Ibid.*, p. 58.

nément, et c'est logique, car on n'a dû lire à l'origine que des caractères dessinés et l'écriture n'est en définitive qu'un dessin expédié.

L'ancienne épellation *bé, cé, dé, ef, gé, em*, etc., a de son côté subi une très heureuse transformation au xvii^e siècle, grâce à Pascal qui en est l'auteur. Rollin n'en parle pas ; elle simplifie cependant singulièrement les difficultés de la lecture et elle est maintenant presque généralement adoptée dans nos écoles. Les consonnes séparées ont un son muet : *be, ce, de, fe, ge*, et se lient facilement par une seule émission de voix avec les voyelles qui les accompagnent : *ba, du, gi*, etc.

Pour les garçons comme pour les filles l'instruction primaire donnée dans les couvents ou dans les écoles ne va pas pour Rollin au delà du français, du catéchisme, de la géographie, « qui doit être pour eux moins une étude qu'un divertissement, car pour la rendre intéressante, un maître habile sait l'assaisonner de petites histoires agréables et de faits curieux à l'occasion des pays et des villes dont on parle¹. On peut aussi, quand l'enfant a déjà fait quelque progrès, le faire voyager sur la carte, le faire aller de Paris à Rome en lui faisant passer la mer et le faire revenir par terre. Ces petits changements le divertissent et chemin faisant, on lui apprend mille curiosités sur tous les lieux qu'il parcourt² ».

Après la géographie, Rollin passe à la grammaire française, « qui doit être apprise aux enfants dès qu'ils en sont capables, et ils le sont pour l'ordinaire de bonne heure. Le maître prendra dans une grammaire française ce qu'il jugera le plus nécessaire aux élèves, réservant pour un autre temps ce qui lui paraîtra trop abstrait et trop difficile³ ».

« Voilà à peu près, ajoute Rollin, ce que je crois qui doit occuper les enfants jusqu'à l'âge de six ans, auquel temps on pourra commencer à les mettre au latin dont l'intelligence leur deviendra bien plus facile par l'étude qu'ils auront faite de la grammaire française, car les principes de ces deux langues sont communs en bien des choses⁴. »

1. *Traité*, édition Didot, t. I, p. 64.

2. *Ibid.*, p. 66.

3. *Ibid.*, p. 67.

4. *Ibid.*

Nous reproduisons le texte de ces différents passages pour bien préciser le programme de Rollin en fait d'instruction primaire; nous voyons qu'il n'est pas long et qu'il se borne à peu de connaissances et à la prime enfance. Ce n'est plus là le programme compliqué de notre enseignement primaire qui se continue jusqu'à douze ans et plus loin encore, quand on le complète par les cours d'enseignement primaire supérieur.

Ce que nous venons de citer se rapporte aux enfants des deux sexes et particulièrement aux petits garçons, car pour les petites filles le bon Recteur, dans un second chapitre, développe tout ce qu'il juge leur convenir spécialement. Nous traitons dans un chapitre particulier ce qui se rapporte à l'éducation des filles.

L'instruction primaire dont nous venons de parler n'est pas tout ce qui s'enseignait au temps de Rollin. Il n'est question ici que des enfants du premier âge et l'on n'y comprend ni l'arithmétique ni l'histoire, dont on s'occupait cependant dans les pensions et les Écoles de Charité. Tout ce qui se rapportait aux sciences était fort peu de chose pour les garçons; quant à l'histoire, elle était complètement négligée et les élèves qui sortaient des écoles n'étaient guère préparés aux différentes professions ou métiers qu'ils allaient embrasser. Comme on n'envisageait que le recrutement du clergé ou bien l'instruction des enfants appartenant à la bourgeoisie ou aux gens de qualité, on les conduisait au seuil des études latines et là se terminait pour eux l'instruction primaire.

IV

ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE

I

GRAMMAIRE

Grand mérite de Rollin en donnant la première place au français. — Pas de grammaire française pour les classes à son époque. — Difficultés d'en composer une. — Publication de la Grammaire générale de Lancelot et d'Arnauld. — Dictionnaire de l'Académie. — Nombreux ouvrages grammaticaux publiés à la suite de la Grammaire générale. — Grammaires de Lhomond. — Leur mérite. — Grammairiens célèbres de cette époque. — Avantages et défauts de la langue française. — Regrets de l'abandon du vieux français. — Progrès de la langue nationale.

Dans le plan de son *Traité des Études*, Rollin donne la première place au français. Rien n'est plus naturel, pensons-nous, et nous trouverions étrange qu'il en eût été autrement; mais ce qui nous paraît naturel aujourd'hui ne l'était pas au temps de Rollin. Tout Français qu'il était de naissance et de cœur, il vivait en pays latin, il en parlait la langue, la seule admise du reste dans l'Université.

Les enfants parlaient bien français dans leurs familles, et il ne pouvait en être autrement, mais dès qu'ils allaient à l'école, c'est dans un alphabet latin qu'ils apprenaient à lire, et quand ils entraient au collège, ils latinisaient bon gré mal gré jusqu'à la fin de leurs études.

Oser écrire en français, en pleine Université, un livre d'enseignement, était donc un fait d'une hardiesse inouïe; c'était toute une révolution pédagogique; Rollin le savait, il s'y engagea

néanmoins, mais non sans quelques regrets qu'il exprime avec sa franchise habituelle. « Il eût peut-être été de mon intérêt, dit-il, d'écrire cet ouvrage dans une langue à l'étude de laquelle j'ai employé une partie de ma vie et dont j'ai beaucoup plus d'usage que de la langue française; mais il m'a paru que cela aurait été directement contraire au but que je me suis proposé, qui est d'instruire des jeunes gens qui ne sont pas encore fort habiles et qui n'ont pas assez de connaissance de la langue latine pour l'entendre aussi facilement que celle de leur pays¹. »

Le français, en effet, grâce aux chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, commençait fort heureusement, au temps de Rollin, à faire grand tort au latin, fût-il de Cicéron. Une réaction se prononçait en sa faveur. Port-Royal l'avait préparée depuis soixante ans, et nous savons que Port-Royal était pour Rollin l'oracle qu'il écoutait et auquel il obéissait religieusement et affectueusement. Pouvait-il en être autrement? Là se trouvaient ses maîtres et ses amis : Hersan, Duguet, l'abbé d'Asfeld, son confident et son ami de cœur, Pascal, Saint-Cyran, le grand Arnauld qu'il admirait tant, Nicole, Lancelot qui avaient organisé les Petites Écoles et sapé la routine dans laquelle s'immobilisait l'Université. Rollin, en disciple fervent et fidèle, prêta son concours à cette œuvre de régénération, et si les Petites Écoles furent l'origine et le modèle des réformes à introduire dans l'enseignement, Rollin en fut le vulgarisateur, par son exemple et par la publication de son *Traité des Études*, qui devint le guide des maîtres et le vrai manuel pédagogique du xviii^e siècle.

Son succès fut grand et d'autant plus opportun que les Jésuites, adversaires déclarés de l'étude du français dans les classes, avaient toujours la haute main dans l'enseignement. Rollin eut à les combattre, et la lutte finit à l'avantage de l'Université.

Ils prétendaient, et l'Université jusqu'à l'époque de Rollin suivit leur exemple, que l'usage d'une seule langue suffisait, sans recourir aux règles, pour écrire et s'exprimer avec correction, clarté, élégance et même avec éloquence quand le sujet le comportait. Cette doctrine était admise en principe, et Crévier

1. *Traité*, Discours préliminaire, p. cx.

le dit formellement dans son *Histoire de l'Université* (T. VII, p. 65 et 66) : « On ne s'était pas encore avisé de penser que la langue française méritât d'être étudiée, ni que cette étude entrât dans le plan de l'éducation. C'était une erreur générale dont aujourd'hui on est bien revenu. Aussi la grammaire française s'est-elle heureusement introduite dans quelques-uns de nos collèges, et nos poètes et nos auteurs français tiennent compagnie dans les hautes classes à Cicéron et à Virgile : c'était une addition nécessaire et sans laquelle le plan de l'instruction de la jeunesse était imparfait, mais je ne puis m'empêcher d'observer qu'il ne faut pas que le français, nouvel hôte, empiète trop de terrain sur l'ancien propriétaire. En vain alléguerait-on qu'il ne fait que rentrer dans son domaine, que le pays lui appartient, que le latin est un étranger. Le latin est la langue des savants, il est une langue universelle qui fait la communication de toutes les parties de l'Europe, il est la source de tout notre savoir, et ce n'est que par l'influence continuelle de la source que les plus grands fleuves s'entretiennent. » Cette longue citation nous informe exactement des idées de progrès et des commencements de réformes qui s'introduisaient discrètement dans les collèges.

Rollin lui-même, en personne prudente, ne se hasarda pas à demander pour l'étude du français autant de temps que pour le latin ; il sentait qu'il échouerait. « Une demi-heure, dit-il timidement, pourrait lui être consacrée deux ou trois fois par semaine, à condition que l'on continuât pendant tout le cours des classes.

« Pour cette étude, ajoute-t-il, et jusqu'à ce qu'on ait composé un livre à l'usage des jeunes gens où l'on ferait entrer les règles les plus nécessaires de la grammaire et les principales observations de M. de Vaugelas et du P. Bouhours sur la langue française, les maîtres pourront se contenter d'expliquer les unes et les autres de vive voix¹. » C'est aux savants solitaires de Port-Royal que revenait la composition de cette grammaire. Ils en avaient publié d'excellentes pour le latin, le grec, l'italien, l'espagnol ; Lancelot en avait même entrepris une pour le français, mais il se heurta à de telles difficultés qu'il dut l'aban-

1. *Traité*, t. IV, p. 651.

donner. Ces difficultés étaient grandes en effet; notre langue se formait, se modifiait constamment à cette époque. Les écrits des auteurs célèbres du xvii^e siècle en sont la preuve. Il était donc nécessaire qu'elle mûrit pour en établir des règles définitives.

En attendant, et dès 1660, le même Lancelot, de concert avec Arnauld, composa la *Grammaire générale et raisonnée, contenant le fondement de l'art de parler et plusieurs remarques sur la langue française*, « où l'on reconnaît, dit Rollin, le profond jugement et le génie sublime de ce grand homme ». Rollin attribuait le mérite de l'ouvrage à Arnauld, Lancelot s'étant contenté du travail de la rédaction.

Le bon Recteur, avec son expérience de ce qui convient à l'enfance, aurait excellemment composé cette grammaire; il est à regretter qu'il ne l'ait pas entreprise, mais, comme Lancelot, il recula devant des difficultés qu'il se crut incapable de vaincre. Toutefois, il traça le plan à suivre, et des auteurs moins scrupuleux que lui publièrent de nombreuses grammaires. « On composerait, dit Tell, une immense bibliothèque de grammaires et de dictionnaires rien qu'avec ceux (il y en eut plus de 300) qui parurent après la publication du Dictionnaire de l'Académie (1694)¹. »

De cette multitude, très peu ont survécu; cependant on consulte encore avec intérêt, et surtout au point de vue historique et philologique, les grammaires de P. Buffier, de Restaut, de Régnier-Desmarais, à qui l'Académie française avait confié le soin d'en composer une, ne voulant pas s'en charger elle-même². « Elle ne laisse rien à désirer », dit Rollin; elle est en effet une des meilleures de ce temps-là. Mentionnons encore celles de Beauzé, de Dumarsais, et les travaux de Voltaire qui, cédant à la mode, songea, lui aussi, à redresser des abus, et combattit avec sa finesse et son habileté ordinaires des bizarreries grammaticales que rien ne justifiait. C'est à lui que nous devons, entre autres, la rectification orthographique de *ait*, 3^e personne de l'imparfait de l'indicatif, en *ait*.

De toutes ces grammaires les plus renommées et les plus

1. Tell, *Les Grammairiens*, p. 324.

2. Cette grammaire était déjà publiée en 1705. Rollin en parle avec éloge dans un chapitre de son *Histoire Ancienne* (t. XI, p. 612).

pratiques sont celles de Lhomond¹ (1779-1780). De nos jours encore, à l'aide de notes et de quelques corrections, elles sont utilisées dans beaucoup d'établissements au grand profit de la jeunesse. On leur reproche « de ne donner aucune raison des règles qu'elles exposent, de ne pas chercher à faire comprendre le génie du latin, de fournir des procédés purement mécaniques pour la traduction du français en latin et du latin en français, au lieu de développer l'intelligence de l'élève par la comparaison des deux langues, vrai moyen de tirer quelque profit des études grammaticales². » A ces reproches qui lui avaient déjà été adressés au XVIII^e siècle, Lhomond répondit : « Nos règles n'éclairent pas, il est vrai, l'esprit, mais elles le guident ; à son âge l'enfant a besoin d'être guidé ; plus tard, quand son intelligence se sera développée, il se rendra compte et on lui rendra compte des règles³. » La réponse est excellente, à notre avis. Dans les classes de grammaire, les livres de Lhomond sont les meilleurs, et l'expérience l'a confirmé, pour les thèmes et pour l'explication des auteurs.

Les grammaires ne furent pas seules en grand nombre, les dictionnaires abondèrent aussi ; le premier et le plus important de tous est celui de l'Académie française, dont la 1^{re} édition, commencée en 1638, ne parut qu'en 1694. Richelieu, fondateur de l'Académie française, avait réglementé le but et les devoirs de cette compagnie. Ils consistaient à purifier la langue en la débarrassant des expressions grossières et impropres ; à la

1. Lhomond, Charles-François, né à Chaulnes (Somme) en 1727, mort en 1794, fut élève, puis Principal du collège d'Inville à Paris. Il entra, comme beaucoup d'Universitaires de cette époque, dans les ordres, et passa au Cardinal-Lemoine, où il professa pendant longtemps la classe de Sixième. Son érudition et ses succès dans l'enseignement le désignaient pour une classe plus élevée ; on insista pour qu'il en acceptât une, mais il refusa constamment de quitter ses modestes fonctions, et c'est pour ses élèves de Sixième qu'il composa ses ouvrages. Tout élémentaires qu'ils sont, ils lui ont acquis une grande et juste réputation. Outre sa grammaire française et sa grammaire latine, il publia d'autres ouvrages tels que l'*Épitome historix sacræ*, le *De viris illustribus urbis Romæ* et, comme livre d'enseignement religieux, *La doctrine chrétienne*, 1783, l'*Histoire abrégée de l'Église*, 1787, et l'*Histoire abrégée de la religion avant la venue de J.-C.*, 1791.

La ville de Chaulnes lui a élevé, en 1860, une statue en bronze.

2. Bréal, *Quelques mots sur l'Instruction publique*, p. 161-176.

3. Lhomond (Préface de la Grammaire).

garantir des abus; à lui donner des règles fixes et à composer un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Le dictionnaire seul fut publié; quant à la grammaire, l'Académie en confia le soin, comme nous l'avons déjà dit, à Régnier-Desmarais, son secrétaire perpétuel, qui en composa une fort estimable pour cette époque.

En dehors du dictionnaire de l'Académie qui, dès son origine, fut volumineux et peu portatif, les dictionnaires de Furetière et de Richelet, parus en 1701 et 1719, contribuèrent aux progrès de la langue. Il est étonnant, du reste, avec quelle rapidité ces progrès s'affirmèrent. Dans ce siècle où tout était merveilleux, le beau langage était de rigueur dans la haute société: Louis XIV était le premier à donner l'exemple de la politesse et de l'art de bien dire sans affectation. Le P. Bouhours, le grand redresseur de phrases incorrectes, le collègue très autorisé de Vaugelas, nous représente le roi comme un modèle de diction élégante et pure. « Savez-vous, dit-il, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, que notre grand monarque tient le premier rang parmi ces heureux génies, et qu'il n'y a personne dans le royaume qui sache le français comme il le sait. Il parle si bien que son langage peut donner l'idée véritable de la perfection de notre langue; il ne ressemble pas seulement à Auguste, il ressemble aussi à César, de sorte que si notre prince se donnait la peine d'écrire lui-même son histoire, les commentaires de Louis vaudraient bien ceux de César¹. » Éloges exagérés sans nul doute, mais justes au fond dans une certaine mesure; car, grâce à l'exemple du roi et à ses arrêts, le français devint la langue officielle et obligatoire là où le latin avait régné jusqu'alors en maître. Il l'imposa en 1679 à la Faculté de droit. Le Dauphin, par son ordre, n'eut entre les mains (1670-1673) que des livres rédigés en français, et, chose rare à cette époque, Bossuet compléta l'éducation du prince par des leçons sur l'histoire de France.

Des dictionnaires spéciaux sur toutes les branches des connaissances humaines, littératures, sciences, beaux arts, philosophie, industrie, etc., suivirent la publication du dictionnaire de l'Académie. On s'ingénia pour trouver des méthodes abrégées

1. P. Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 189.

viatives facilitant la connaissance et l'application des règles. Le P. Condren, de l'Oratoire, les résuma en un tableau qui permettait de les embrasser d'un seul coup d'œil et de saisir l'enchaînement de la syntaxe grammaticale, moyen ingénieux, mais plus utile pour rappeler ce que l'on a appris que pour apprendre ce qu'on ne sait pas.

J.-J. Rousseau ne pouvait manquer de prendre part à la critique des méthodes grammaticales; aucune ne lui parut bonne et nécessaire. « C'est à l'élève de découvrir les règles, dit-il, et de composer sa grammaire. » L'idée n'est pas mauvaise en théorie, elle convient même à des esprits studieux et réfléchis, mais nous la jugeons impraticable pour la majorité des enfants.

Un moyen plus facile et plus utile pour apprendre aux élèves à parler en français correctement et en bons termes est « de les familiariser d'abord, dit Rollin, avec les règles les plus élémentaires de la grammaire et de les exercer ensuite, dès qu'ils sont un peu avancés dans l'intelligence des auteurs latins, à traduire par écrit des passages bien choisis ¹ ».

La recherche du mot propre pour bien rendre la pensée de l'auteur latin est en effet des plus utiles. Il n'est pas d'élève un peu intelligent qui n'ait à sa disposition un fonds de mots de signification à peu près semblable mais différant cependant par certaines nuances : choisir la bonne est le travail qu'il doit s'imposer et c'est ce qui fait le mérite de toute traduction.

Rollin consacre quarante-sept pages à cet exercice qui, bien dirigé, forme le goût et donne au style la correction nécessaire. Quel que fût son attachement bien naturel pour le latin qu'il parlait et écrivait si facilement, il ne reconnaissait et ne préconisait pas moins le mérite du français. « Ce qui rend notre langue supérieure au latin et au grec c'est d'être, dit-il, ennemie de tout embarras et de présenter à l'esprit une telle clarté qu'on ne peut ne pas l'entendre quand elle est maniée par une habile main ². »

Rivarol pensait de même. *Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français*, disait-il. Toutes les cours de l'Europe ont, en raison

1. *Traité*, t. I, p. 35.

2. *Ibid.*, p. 46.

de cette qualité, adopté la langue française pour la rédaction des traités internationaux et cet usage s'est perpétué de nos jours.

« C'est ainsi, ajoute Rollin, que par d'heureuses compensations le français se dédommage de ce qui peut lui manquer. Ce qui lui manque c'est de ne pouvoir varier à l'infini la force et la signification des mots, soit dans les noms, soit dans les verbes, par la variété des prépositions qu'on y joint; d'être excessivement gêné et contraint par la nécessité d'un certain arrangement qui lui laisse rarement la liberté de transposer les mots; d'être asservi aux mêmes terminaisons dans tous les cas de ses noms et dans plusieurs temps de ses verbes, surtout pour le singulier; d'avoir un genre de moins que les deux autres langues, savoir : le neutre; de ne connaître ni comparatif ni superlatif, à l'exception d'un très petit nombre de mots empruntés au latin; de ne faire guère, non plus, usage des diminutifs qui donnent au grec et au latin tant de grâce et de délicatesse¹. »

Beaucoup de ces défauts n'existaient pas dans le vieux français de Joinville, de Froissart, d'Amyot, et dans les poètes du xv^e et du xvi^e siècle; l'extrême rigueur de Ménage, de Vaugelas, de Balzac et les préciosités de l'Hôtel de Rambouillet avaient élevé bien des barrières. Rollin regrette avec raison ce bon vieux gaulois. « Il a, dit-il, un air de fraîcheur qui le fait rajeunir, ce semble, de jour en jour. Aussi de très habiles gens aiment mieux employer la traduction d'Amyot que de traduire eux-mêmes le passage de Plutarque qu'ils citent. Je ne le lis jamais — c'est M. Racine qui parle —, sans regretter la perte d'une infinité de bons vieux mots, de ce vieux langage presque aussi énergique que celui de Plutarque. Nous laissons notre langue s'appauvrir tous les jours, au lieu de songer, à l'exemple des Anglais nos voisins, à découvrir des moyens de l'enrichir. On dit que nos dames par trop de délicatesse sont cause, en partie, de cette disette. Elles devraient plutôt favoriser la sage hardiesse d'écrivains d'un certain mérite, comme ceux-ci, de leur côté, devraient devenir plus hardis et hasarder plus de mots nouveaux qu'ils ne font, mais toujours avec une retenue et une discrétion judicieuse². »

1. *Traité*, t. I, p. 15.

2. *Histoire Ancienne*, t. XII, p. 261-262.

Comme complément de ce vœu très justifié par l'abandon regrettable de notre vieux trésor littéraire et par la timidité extrême des écrivains de son époque en matière de langage, Rollin, dans son *Histoire Ancienne*, ajoute : « J'ai toujours souhaité qu'une main habile fit un petit recueil des vieux auteurs français, c'est-à-dire de ce qui nous manque et de ce que nous pouvons acquérir, pour nous montrer le tort que nous avons de négliger ainsi le progrès et l'avancement de notre langue, et pour piquer (qu'on me pardonne cette expression) la stupide indolence où nous demeurons sur ce sujet. Car si la langue française, riche d'ailleurs et opulente, éprouve en certaines occasions une sorte de disette et de pauvreté, c'est à notre fausse délicatesse que nous devons imputer ce défaut. Pourquoi ne pas l'enrichir peu à peu de nouvelles expressions excellentes que nos auteurs anciens ou que les peuples voisins même pourraient nous fournir? »

Les *desiderata* de Rollin ne sont pas restés lettre morte. Après une attente de deux cents ans, nos vieux et bons auteurs ont été tirés de l'oubli; des recueils accompagnés de notes excellentes ont fait revivre Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, ainsi que nos poètes du moyen âge. Nous en savourons les beautés et on leur emprunte bon nombre de mots charmants, expressifs, au grand profit de la littérature.

Quant aux termes pris aux langues étrangères, à l'anglais principalement, nous n'avons pas à encourir le reproche de les avoir dédaignés; nous nous enrichissons sous ce rapport à un tel point que nos meilleurs linguistes ignorent bien souvent les mots nouveaux qui nous viennent d'outre-Manche. Sans blâmer expressément cette surabondante introduction de termes bizarres pour nous et auxquels se prête peu la prononciation française, nous serions heureux d'en voir limiter le nombre, surtout en ce qui concerne les multiples genres de sport dont les progrès prennent une telle proportion qu'on ne saurait comprendre la nouvelle langue à laquelle ils ont donné lieu sans le secours d'un dictionnaire spécial.

Ce qui importe dans l'étude du français est beaucoup moins d'en connaître tous les mots que de s'attacher à en pénétrer le sens et d'apprendre à se servir habilement de cette langue

si belle et si claire du xvii^e siècle dont Rollin a fait le principal objet de son *Traité*. Elle progressa grâce à lui et le souhait qu'il avait exprimé dans son enseignement et dans ses livres se réalisa l'année même de sa mort, sans qu'il y ait eu comme autrefois de grands obstacles. La Faculté des arts ordonna en 1741 l'emploi exclusif du français dans la rédaction des procès-verbaux et des ordonnances qui terminent la visite des collèges.

On ne peut qu'applaudir à ces réformes, sans toutefois désirer que le latin disparaisse des études classiques comme étant inutile, ainsi que cherchent à le persuader certains écrivains contemporains qui lui doivent cependant le meilleur de leurs succès.

II

ORTHOGRAPHE

Difficultés multiples et inutiles de l'orthographe française. — Arrêts trop scientifiques de Vaugelas, Ménage, etc. — Système phonétique et système étymologique. — Désaccord entre les meilleurs écrivains. — Réformes acceptées par l'Académie française, recommandées par Rollin et autorisées officiellement à notre époque. — Dictées blâmées à tort par Rollin.

L'orthographe ou l'orthographie française, comme on disait au temps de Rollin, n'est pas ce que nous devons admirer dans notre langue. Les plus savants ne peuvent se promettre de ne pas y faire de fautes, tant il y a de lettres absolument inutiles et dont l'emploi est néanmoins prescrit par l'usage, en vertu des arrêts de Vaugelas, de Ménage et de la docte assemblée de l'Hôtel de Rambouillet.

Le dictionnaire de l'Académie, qui seul fait foi en matière orthographique, n'est pas lui-même constant dans la manière d'écrire certains mots tirés du grec ou du latin. Tandis qu'il prescrit d'écrire : philosophie, Théophile avec deux lettres doubles équivalant à *f* et à *t*, il permet d'écrire : fantôme, fantaisie avec une *f*, alors que leur étymologie exigerait l'emploi de *ph*.

Il est vrai qu'au xvii^e siècle la langue se formait et qu'aucune règle ne s'imposait pour écrire d'une manière uniforme les mots dérivés du grec et du latin; il y avait une confusion

déplorable entre ignorants et savants, les uns écrivaient les mots comme ils se prononcent (système *phonétique*), les autres voulant respecter l'étymologie et remplacer dans les mots tirés du grec les θ , les χ et φ , inventèrent les consonnes doubles *th*, *ch*, *ph*. La voyelle grecque υ fut remplacée par une autre voyelle française *y*, nommée précisément *i grec*, équivalant tantôt à deux *ii* comme dans *pays*, tantôt à un seul *i* comme dans *mystère*. Le système étymologique fut adopté par les érudits. Tous, cependant, ne s'y conformèrent pas, car beaucoup d'écrivains de cette époque, et Rollin le premier, suivirent simultanément les deux systèmes.

Le bon Recteur s'en excuse et dans les quelques pages qu'il consacre à l'orthographe il déclare qu'il ne sait pas trop si l'on doit écrire *Thésor* ou *Trésor*, *Throsne* ou *Trône*, *Sainteté* ou *Saincté*. « Je croi (*sic*), dit-il, que dans ces sortes de mots chacun peut user de la liberté que l'usage même nous laisse de suivre son goût, surtout quand il est fondé sur la raison et sur l'utilité. Les caractères des lettres sont institués pour conserver les divers sons qu'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui lui est confié; il faut que la parole écrite soit l'image de la parole prononcée¹. »

C'est ouvertement se déclarer partisan de l'orthographe phonétique, et rien n'est plus logique : tout homme instruit n'a en effet aucun besoin, pour se rappeler l'étymologie de *Théophile*, qu'on écrive ce mot avec *th* et *ph*. *Téofile* lui en dit tout autant. Quant aux personnes étrangères aux langues mortes, aux femmes surtout, peu leur importe que *Théophile*, *orthographe*, viennent du grec; l'essentiel pour elles est d'en connaître la signification et de l'écrire le plus simplement possible.

Une réforme générale dans ce sens serait donc un bienfait pour la simplification de notre langue, sans compromettre les intérêts de la philologie. Elle est nécessaire, attendue depuis longtemps. L'Académie française, dans les éditions successives de son dictionnaire, a admis de nombreuses modifications de mots écrits avec telles lettres que l'usage a consacrées.

C'est un progrès, mais il devrait s'étendre. Déjà de savantes

1. *Traité*, t. I, p. 10.

publications ont pris les devants d'une grande réforme orthographique. La *Revue des Deux Mondes* supprime depuis plusieurs années le *t* au pluriel des noms et des adjectifs terminés en *ant*, *ent*. D'autres journaux pédagogiques ont prêté leur concours à cette réforme et ont obtenu l'assentiment et l'appui des universitaires les plus éminents et les plus autorisés de notre temps.

D'accord avec Rollin, ils demandent la suppression :

1° Des lettres inutiles et qui ne se prononcent pas, comme *p* dans *baptême*;

2° Des consonnes doubles partout où suffit pour la prononciation une consonne simple. — *abé, sifter, bagare*;

3° De l'*h* muette dans les groupes *ch, rh, th*. — *cronique, rétorique, téologie*;

La substitution de *f* à *ph*, — *fnomène, flilosofie*;

4° La substitution de *i* à *y* partout où l'on prononce *i* simple, *mistère, pyramide, analyse*;

5° L'unification en *s* du pluriel dans les noms et les adjectifs. Cette unification était loin d'avoir lieu même dans les noms, les adjectifs et les participes en *é*. Le pluriel dans ces sortes de mots se faisait en *ez*. « On confond par là, dit Rollin¹, *aimez* qui est la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif avec le participe passé; au lieu qu'en écrivant le participe pluriel par un *s* : *aimeés*, on distingue ces deux mots². »

Pour les noms en *au*, en *eu* et en *ou* l'unification du pluriel en *s* est également nécessaire et logique : *animaus, chevaus, cheveus, genous*. Des exceptions à ces règles générales sont admises et justifiées pour ne pas confondre des mots ayant le même son et des significations différentes comme *pois, poids, poix; pain, peint, pin*. Mais ces exceptions sont beaucoup moins nombreuses et moins difficiles à retenir que la multitude de mots irréguliers qui encombrant notre langue. De nos jours où l'orthographe est à peu près fixée et uniforme on arrive, avec de l'étude et de la mémoire, à écrire correctement; il n'en était pas ainsi au xvii^e et au xviii^e siècle; chacun, écrivait à sa

1. *Traité*, t. 1, p. 12.

2. Malgré cette rectification, le texte imprimé du *Traité* renferme de nombreux participes passés au pluriel terminés en *ez* au lieu de *és*.

guise, et les éditeurs usant à leur tour de la liberté grande, adoptaient telle ou telle orthographe qui leur convenait.

Une heureuse réforme orthographique *officielle* a récemment été faite, nous y renvoyons le lecteur.

Pour remédier à la confusion des deux orthographes phonétique et étymologique dans un même collège, Rollin recommande aux professeurs de ce collège « de s'entendre sur celle des deux qu'ils devront adopter, afin que les écoliers ne soient pas obligés de changer d'orthographe, à mesure qu'ils changeront de classe ¹ ».

A part quelques règles de grammaire qu'il faut savoir, l'orthographe ne s'apprend que peu à peu; c'est une affaire de mémoire. Les jeunes enfants y sont souvent plus habiles que des personnes plus âgées et plus intelligentes, mais ayant moins de mémoire qu'eux. C'est une merveilleuse faculté, qui s'accroît à l'aide de fréquentes dictées dans les classes inférieures.

Rollin, à notre grand regret, garde le silence sur les *dictées*, méthode cependant simple, naturelle, et féconde non seulement au point de vue de l'orthographe, mais encore au point de vue des connaissances nombreuses et pratiques qu'un bon maître peut enseigner sans fatigue pour ses élèves, à l'aide de morceaux bien choisis où il a soin d'expliquer les difficultés qui s'y rencontrent.

III

LECTURE

Peu de ressources qu'offraient les lectures à cette époque. — Lectures recommandées par Rollin. — Lectures expliquées. — Sages conseils de Rollin à cet égard.

La lecture, dont Rollin recommande l'usage et reconnaît l'utilité non seulement pour l'orthographe mais encore pour l'instruction et l'éducation, offrait de son temps bien peu de ressources pour les enfants. Les ouvrages de piété étaient les seuls qu'on pût mettre entre leurs mains. Cette lecture était peu attrayante, Rollin le sentait; et pour concilier l'utile et l'agréable il crut ne pouvoir mieux faire que de proposer comme

1. *Traité*, t. I, p. 12.

lectures les ouvrages qu'il lisait lui-même avec délices, tels que l'*Histoire des Israélites*, l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson, les Panégyriques, les Oraisons funèbres, qui abondaient à son époque. Ces lectures, pensait-il, pourraient les distraire et les initier en même temps à ce que l'éloquence a produit de plus parfait. Les élèves étaient-ils de son avis? Nous ne le pensons pas. Des réclamations durent lui être adressées, car à la liste des ouvrages que nous venons d'indiquer, il ajouta les deux tragédies d'*Esther* et d'*Athalie* ainsi que différentes pièces de vers de M. Despréaux et sa traduction du *Sublime* de Longin, « avec ses remarques qui, dit-il, seront pour eux une bonne rhétorique »¹.

C'était beaucoup présumer de la nature des enfants généralement peu sérieuse; les moindres contes amusants et instructifs leur eussent été plus utiles et plus agréables; mais ils faisaient défaut à cette époque et Rollin ne pouvait guère proposer à leur usage que les fables de La Fontaine, dont un certain nombre n'est pas encore à leur portée.

En revanche il introduisit, pour les grands comme pour les petits élèves, l'utile innovation des *lectures expliquées*. On connaissait bien, surtout chez les Jésuites, pour les auteurs latins, les *prélections*, sorte d'explication philologique du texte, mais on négligeait cet exercice pour les auteurs français; Rollin l'établit, et recommanda d'insister en outre sur les détails historiques et littéraires auxquels donnaient lieu certains passages.

Le *Traité des Études* renferme, comme modèle de lecture expliquée, quelques pages de l'*Histoire de Théodose* par Fléchier, relatives à l'élection de saint Ambroise, archevêque de Milan. L'explication est peut-être un peu longue, mais la méthode est excellente, et Rollin y émet une appréciation très juste et souvent fine du style de Fléchier.

« Avec une lecture de cette sorte, tous les jours, dit le bon Recteur, il est aisé de comprendre jusqu'où irait le progrès au bout de plusieurs années : quel goût les élèves remporteraient du collège pour la lecture ! Elle les préserverait d'une infinité de dangers et leur ferait aimer et rechercher la compagnie des gens

1. *Traité*, t. I, p. 20.

de lettres et d'esprit¹. » Que faut-il pour obtenir ces précieux résultats? une demi-heure de lecture par jour ou tout au moins de deux jours l'un. « Je ne pense pas, dit-il, que le temps soit trop considérable. » Certes non; nous le jugeons même trop court; néanmoins, s'il réussit à l'obtenir, Rollin est satisfait, car il introduit par cette petite porte, dans les classes, l'étude raisonnée et le goût du français.

IV

DE LA TRADUCTION. — DE LA COMPOSITION

Utilité de la traduction pour former le goût. — Modèles de traduction proposés par Rollin. — Comparaison de traductions. — Conseils sur la composition.

La lecture n'est pas le seul moyen proposé par Rollin pour apprendre sans beaucoup de peine, non seulement l'orthographe, mais encore la grammaire et la composition; il en est un autre, la *Traduction*, qui lui paraît, avec raison, très propre à donner une connaissance complète de notre langue¹ et à former le goût et le jugement.

Il y a en effet dans l'exercice de la traduction un travail intellectuel qui, dès les premières années du collège, habitue, oblige même l'élève studieux à réfléchir, à chercher et à choisir parmi les expressions qu'il connaît et qui se rapportent à un même ordre d'idées, celles qui rendent le mieux la pensée de l'auteur qu'il traduit; cette recherche est fructueuse et l'initie aux délicatesses de notre langue.

Tous ces conseils et ces préceptes sont accompagnés dans le *Traité des Études* de nombreux modèles qui n'occupent pas moins de soixante pages². « Ils feront sans doute, dit avec une naïve complaisance Rollin, beaucoup de plaisir au lecteur et seront fort utiles aux jeunes gens³. » Nous l'accordons volontiers; les morceaux sont choisis avec goût, mais ils sont trop longs : pardonnons-le au bon Recteur; c'est un plaisir qu'il se permet. Nous nous le représentons alors parlant,

1. *Traité des Études*, t. I, p. 34.

2. *Ibid.*, p. 35.

3. *Ibid.*, p. 43.

agissant dans sa chaire de Rhétorique au collège du Plessis. Avec quelle ardeur il faisait admirer à ses élèves les beautés, les délicatesses de Cicéron ou de Pline ! Il s'efforçait de les rendre en français, mais bien insuffisamment à son gré. « Ah ! pauvre langue que la nôtre, s'écrie-t-il, qui n'a pas comme le latin, à son service, ces charmants diminutifs et ces expressions majestueuses appropriées aux grandes pensées¹. »

N'acceptons pas ces plaintes et ces reproches sans réserve ; notre langue n'est pas si pauvre que le dit Rollin, et pour les grandes pensées comme pour les sujets gracieux, le français par ses nombreux chefs-d'œuvre prouve qu'il a, suivant la circonstance, des accents d'une ampleur admirable ou d'un charme pénétrant.

Comme exercice précieux pour familiariser les élèves avec les finesses du français, la traduction directe dont il vient de donner des exemples n'est pas le seul exercice que recommande Rollin. « Après avoir fait traduire, dit-il, quelque morceau d'un bon auteur latin, on comparera le travail des élèves avec la traduction de maîtres habiles, en y joignant les réflexions nécessaires. Rien n'est plus utile pour apprendre aux jeunes gens les règles et la beauté de la langue française. On peut encore, dans les classes, faire quelquefois traduire sur le champ aux écoliers de pareils endroits, soit de vive voix, soit par écrit, et substituer ces jours-là à la correction de leurs thèmes ce travail qui ne leur demandera pas beaucoup plus de temps et qui leur sera infiniment plus utile. Il n'y aura pas pour eux, ajoute-t-il, moins de profit à leur lire quelques endroits de traductions vicieuses, en les obligeant d'en porter leur jugement, d'en marquer les défauts et, s'il se peut, de les corriger sur-le-champ². »

Quelques mots sur les premiers essais de composition française suivent les exercices de traduction qui ont très méthodiquement préparé les élèves « à produire quelque chose d'eux-mêmes », ainsi que le recommande Rollin. « On commencera, dit-il, par ce qu'il y a de plus facile, de plus à leur portée, comme

1. *Traité*, t. I, p. 109.

2. *Ibid.*, p. 101.

les fables, les récits historiques. On les formera au style épistolaire qui est d'un usage universel pour tous les âges et pour toutes les conditions, et où cependant on voit peu de personnes réussir,..... puis viendront les lieux communs, les descriptions, les petites dissertations, de courtes harangues et d'autres choses pareilles ¹ ». Toutes ces matières demanderaient à être développées. Rollin s'en abstient, se réservant d'en parler en détail dans le chapitre de la Rhétorique.

1. *Traité*, t. I, p. 104-105.

V

RHÉTORIQUE

Défauts de la rhétorique en latin. — Sèche dictée de rhétorique dans l'ancienne Université et chez les Jésuites. — Réformes introduites par Port-Royal et adoptées par Rollin. — Plan de sa rhétorique. — Innovation par Crévier d'une rhétorique en français. — Recueils et lectures des bons auteurs prescrits comme la meilleure méthode de composition. — Dans quelle mesure est utile une rhétorique théorique. — Correction des devoirs indispensable pour entretenir le zèle et l'émulation des élèves. — Innovation par Rollin de compositions ordinaires prises inopinément comme compositions de prix. — Discours traités sur-le-champ en classe par les élèves. — Deux ans de rhétorique nécessaires pour un bon enseignement.

C'était une triste rhétorique que celle des anciens collèges de l'Université. Pour initier de jeunes Français à l'éloquence, éveiller, stimuler leur imagination, les amener à penser judicieusement et à bien rendre leurs idées, on n'avait d'autre méthode que de leur dicter et de leur faire apprendre *en latin* d'arides préceptes de composition.

Rien n'était plus illogique. Les préceptes en effet ne suggèrent pas les idées ; ils les règlent, les coordonnent, aident à les rendre en bon style ; c'est en cela que la rhétorique est utile : mais avant tout, il faut trouver ces idées, et *l'invention* est incontestablement en rhétorique la partie de l'enseignement la plus importante. Les Jésuites s'en dispensaient et se faisaient forts d'épargner à leurs élèves ce travail préliminaire. A l'aide des lieux communs, des tropes, de l'amplification, ils arrivaient à traiter

de trente manières différentes un sujet, ainsi que le prouve le *Candidatus Rhetoricæ* du P. Jouveney ¹.

Une aussi déplorable méthode, sans être suivie en tous points dans l'Université, y trouva cependant d'assez nombreux partisans. N'est-ce point à cette école, disait-on, qu'ont été élevés les plus grands écrivains du xvii^e siècle? Mauvaise raison; le génie éclôt toujours, quels que soient les obstacles qu'il rencontre, mais ce qui n'arrête point quelques intelligences d'élite est d'un funeste effet pour toute jeunesse moins bien douée. Heureusement que les réformes de Port-Royal, quoique non ouvertement adoptées dans l'Université, pénétrèrent cependant dans quelques collèges tels que le Plessis, Navarre, Beauvais surtout, et trouvèrent en outre de chauds adhérents chez ceux que préoccupaient les intérêts de l'enseignement. La rhétorique abstraite désavouée par Port-Royal l'était également par l'abbé Fleury. « Les préceptes sont stériles », dit-il dans son *Traité du choix et de la méthode des études* ², ouvrage que l'on ne saurait trop apprécier, car il renferme une grande partie des réformes que Rollin mit en pratique dans son collège, et qu'il recommande dans son *Traité des Études*. « On acquerra, dit Fleury, plus d'éloquence en lisant ou en écoutant de beaux discours qu'en étudiant les préceptes de l'éloquence ³; » et il ajoute : « Le meilleur moyen, pour apprendre à écrire et à parler, c'est d'y exercer l'écolier en français, quelque bien qu'il sache le latin; c'est assez qu'il soit occupé à bien parler sans l'appliquer encore à une langue qui ne lui est pas naturelle. Qu'il écrive dans la sienne des narrations, des lettres, des discours sans galimatias, ni pensées fausses; qu'il observe le tour et la mesure qui contente l'oreille, voilà ce que j'appelle *rhétorique* ⁴. » Il était dans le vrai.

L'Oratoire était du même avis. Bossuet, de son côté, dans sa *Rhétorique au Dauphin*, disait : « Nous n'en avons pas fait une discoureuse dont les paroles n'ont que du son, nous nous sommes plus servis d'exemples que de préceptes ⁵. »

1. Nous en avons donné une traduction honorée d'un prix de l'Académie française (1 vol., chez Hachette).

2. Nos citations se rapportent à l'édition in-12 publiée par Delalain en 1826.

3. Fleury, p. 197.

4. *Ibid.*, p. 198-199.

5. Bossuet, *Rhét. au Dauphin*, p. 56.

Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, pensait aussi qu'aucune théorie ne peut remplacer la lecture des chefs-d'œuvre.

L'ancienne méthode perdait peu à peu de son crédit, il restait à développer, à vulgariser la nouvelle : ce fut l'œuvre de Rollin. Nul ne pouvait mieux en assurer le succès. La rhétorique était son domaine; il l'avait brillamment enseignée au collège du Plessis; il avait fait de l'*Institution oratoire* de Quintilien l'objet de son cours au Collège de France, enfin à Beauvais ses succès prouvaient la bonne direction qu'il donnait aux études. Il sentait le vide d'une rhétorique réduite aux préceptes et n'aboutissant, disait-il, qu'à dessécher l'esprit et à décharner le discours en ne lui laissant ni force ni agrément¹. Comme Hersan, son ancien maître, et comme Quintilien, il voulait que la jeunesse, même au risque de dépasser parfois les bornes, produisit quelque chose d'elle-même : *volo ut sese efferat juvenus*; les écarts de l'imagination, pensait-il avec raison, se corrigent aisément, tandis que la stérilité est un mal irrémédiable.

C'est dans cet esprit qu'Hersan avait composé une rhétorique où il avait fait entrer tout ce qu'il y a de plus exquis dans les anciens auteurs. Rollin, à son exemple et sur ce modèle, en composa également une qui, malheureusement, ne nous est pas parvenue. Monteil, dans son *Histoire des Français des divers états*, en parle avec éloge, et assure en avoir eu en sa possession un exemplaire manuscrit; il est passé depuis sa mort entre d'autres mains et nos recherches n'ont pu le découvrir.

Nous regrettons la perte de ce document; toutefois le troisième livre du *Traité des Études*, consacré entièrement à la rhétorique, nous renseigne complètement sur ce que Rollin pensait en pareille matière. Il y rappelle même, en maintes circonstances, ce qu'il disait à ses élèves; nous l'y voyons développant ses réflexions toujours sages et justes et interprétant les plus beaux passages des auteurs latins et grecs.

Les rhétoriques imprimées étaient rares à son époque, il le déplore : « C'est un grand inconvénient, dit-il, que de dicter le manuscrit du professeur, il fait perdre un temps considérable. »

1. *Traité*, t. 1, p. 40.

Pour y remédier, il trace le plan d'un livre « donnant des définitions bien exactes, joignant aux préceptes quelques réflexions, quelques exemples, et indiquant sur chaque matière les beaux endroits de Cicéron, de Quintilien, et même de Longin. On lirait aux jeunes gens dans la classe une partie de ces endroits, et ils pourraient eux-mêmes en consulter d'autres ¹. »

Ces autres dans la pensée de Rollin n'étaient malheureusement pas des auteurs français. Il n'en parle pas, et cette exclusion est regrettable, car la littérature nationale, au temps où parut le *Traité*, était déjà riche en exemples d'un plus grand intérêt pour les Français que ceux empruntés à Cicéron et à Quintilien. Mais n'oublions pas que Rollin, tout hardi et pénétré qu'il fût de l'esprit de Port-Royal, en osant écrire ses ouvrages en français, restait néanmoins par piété filiale l'enfant de l'*Alma Mater*, la vénérable Université, qui ne voyait de véritable éloquence que celle de Cicéron et n'admettait d'autres discours que ceux composés en latin.

Cette lacune ne tarda heureusement pas à être comblée, et ce fut Crévier qui, malgré son admiration pour Rollin dont il était le disciple favori, compléta l'œuvre de son vénéré maître en publiant, lui aussi, une rhétorique non seulement écrite en français, mais encore accompagnée de nombreux exemples tirés des grands écrivains du siècle de Louis XIV. « M. Rollin, dit-il en l'excusant, travaillait pour les études et les étudiants, et par cette raison n'a pas craint les exemples latins. Mon plan est différent. Le français est mon objet et je me propose de servir non seulement ceux qui sont initiés dans les langues savantes, mais les personnes qui, se renfermant dans leur langue maternelle, veulent néanmoins prendre quelques notions dans l'art de bien dire ². »

Ce plan est toute une révolution pédagogique d'autant plus utile et plus louable que Crévier par son caractère universitaire et son culte pour Rollin semblait devoir être le moins ardent à secouer le joug du latinisme.

La rhétorique dans le *Traité des Études* est naturellement pour Rollin, l'ancien et brillant professeur du collège du

1. *Traité*, t. II, p. 41.

2. Crévier, *Rhétorique française*, Préface, p. 20.

Plessis, une des parties les plus intéressantes. Elle l'est aussi pour ceux qui se reportent au xviii^e siècle et qui comparent les anciennes méthodes avec celle de Rollin. La comparaison est tout à l'avantage du bon Recteur.

Presque tout était à réformer dans les classes où l'explication monotone des auteurs prenait un temps considérable au détriment de la lecture des grands écrivains. « Elle est pourtant nécessaire, dit Rollin, pour réussir dans la composition, et l'on ne devrait aborder la rhétorique qu'après avoir fait dans les autres classes, par la lecture des bons auteurs, un amas et une provision des termes et des manières de parler de la langue dans laquelle on entreprend d'écrire ¹. »

A ce manque de lectures se joignait le plus souvent, de la part des maîtres, la fâcheuse coutume de donner à traiter des sujets peu proportionnés à la force des élèves ou roulant sur des faits inconnus. Rollin s'élève contre cet abus et propose, pour former les jeunes gens à la composition, une innovation qu'il avait expérimentée, dit-il, et dont il avait constaté les bons effets. C'était de donner en classe un sujet à traiter sur-le-champ, en aidant les écoliers à trouver des pensées, à les arranger et à les exprimer. « Je suis persuadé, dit-il, pour peu qu'on veuille en faire l'essai, qu'on reconnaîtra que rien n'est plus propre à donner aux jeunes gens de la facilité pour l'invention que de les faire ainsi composer de temps en temps en sa présence, en les interrogeant de vive voix et en leur faisant trouver ce que l'on peut dire sur ce sujet ². »

A ce moyen que nous jugeons, comme lui, fort utile, mais qui cependant a été amèrement critiqué par Gibert, Rollin en joint un autre qui en est le complément. « C'est d'exercer d'abord de vive voix, puis par écrit, les élèves sur des matières traitées par de bons auteurs et que le maître aura bien lues auparavant et dont il aura étudié soigneusement l'ordre, l'économie, les preuves, les pensées, les tours et les expressions. « Il lui sera facile alors, en aidant les écoliers par quelques ouvertures, de leur faire trouver à eux-mêmes, sur le champ, une partie de ce qu'il faut dire, et la manière même à peu près

1. *Traité*, t. II, p. 13.

2. *Ibid.*, p. 44.

dont chaque pensée doit être tournée. Après qu'ils auront fait quelques efforts sur chaque partie, on leur lira l'endroit de l'auteur dont on tâchera de leur développer tout l'art et toutes les beautés. Quand on les aura ainsi exercés de vive voix pendant quelque temps, on leur donnera par écrit des matières de composition tirées aussi, s'il se peut, des bons auteurs pour les travailler au logis avec plus de loisir ¹. »

De nombreux modèles tirés de Cicéron (éloge de la Clémence de César dans le *Pro Marcello*), de Mascaron et de Fléchier (oraisons funèbres de Turenne) viennent à l'appui de ces ingénieuses méthodes de composition et en font apprécier le mérite.

Pour initier les jeunes gens à la connaissance des différentes parties d'un discours, à leur ordre, aux développements qui leur sont propres, aux figures de mots et de pensées que l'on y trouve, au style qui convient au sujet, Rollin, que nous avons représenté comme ennemi des préceptes arides, n'en reconnaît pas moins leur utilité quand ils sont le résultat de réflexions et d'observations personnelles. C'est au professeur à guider ses élèves et à profiter de la lecture et de l'explication des bons auteurs pour leur découvrir les secrets de l'éloquence, leur faire sentir l'économie d'un discours, les beautés qui s'y trouvent et les défauts mêmes qui peuvent s'y rencontrer. Cette explication est une des parties essentielles de son devoir; on peut même dire, en un sens, qu'elle renferme toutes les autres.

A ce propos, Rollin, dans ses citations et ses réflexions sur les orateurs sacrés qui se disputaient de son temps la première place en éloquence, se révèle comme critique d'un goût très sûr et souvent plein de finesse. « Ce qui domine dans M. Fléchier, dit-il, est une pureté de langage, une élégance de style, une richesse d'expressions brillantes et fleuries, une grande beauté de pensées, une sage vivacité d'imagination et un art merveilleux de peindre les objets. Mais il me semble qu'on voit régner dans tous ses écrits une sorte de monotonie et d'uniformité. Presque partout mêmes tours, mêmes figures, mêmes manières ². »

1. *Traité*, t. II, p. 27.

2. *Ibid.*, p. 61.

« M. Bossuet, dit Rollin à la page suivante, écrit d'une manière toute différente. Peu occupé des grâces légères du discours, et quelquefois même négligeant les règles gênantes de la pureté du langage, il tend au grand, au sublime, au pathétique. Il est vrai qu'il est moins égal et se soutient moins : mais en récompense, il enlève, il ravit, il transporte ¹. »

« M. Mascaron, ajoute Rollin, tient du caractère des deux auteurs dont je viens de parler, sans pourtant leur ressembler. Il a en même temps beaucoup d'élégance et beaucoup de noblesse ; mais il est, ce me semble, moins orné que l'un et moins sublime que l'autre. »

La critique moderne a ratifié le jugement de Rollin sur les principaux orateurs de son temps, et ce n'est pas un mince mérite que d'en avoir pressenti les arrêts.

L'expérience a confirmé également les bons effets de ses conseils pour la correction des compositions. « Entre les devoirs du professeur de Rhétorique, dit-il, la manière de corriger les compositions est un des plus importants, et n'est pas des moins difficiles ². » Il aurait pu ajouter des moins fatigants.

L'indulgence si naturelle au bon Recteur le poussait à juger avec bienveillance les travaux qui lui étaient soumis. « Une juste mesure est la meilleure méthode à suivre, dit-il, et l'on doit plutôt pencher vers l'encouragement que vers une rigueur qui arrête l'imagination et l'élan si nécessaire à la jeunesse », et il ajoute : « Le devoir du maître n'est pas de se contenter de blâmer les expressions et les pensées qui lui paraissent mauvaises, mais d'en rendre en même temps la raison, et d'y en substituer d'autres ; de leur fournir sur-le-champ quelques phrases, quelques périodes qui relèvent et embellissent leurs compositions ; de les leur faire retoucher une seconde fois quand il n'en aura pas été content ; de ne pas les rebuter toutefois, mais de les animer, de les encourager par l'espérance du succès et d'exciter leur émulation, un des grands avantages de l'instruction des colléges et l'une des plus fortes raisons qui doivent les faire préférer à l'instruction privée ³. »

1. *Traité*, t. II, p. 62.

2. *Ibid.*, p. 17.

3. *Ibid.*, p. 23.

Pour entretenir cette émulation, Rollin, d'accord avec Quintilien, recommande les compositions mensuelles ou hebdomadaires, et il y ajoute une innovation dont il a reconnu, dit-il, les avantages et qui lui a été d'un grand secours : « c'est de proposer des prix pour un ou deux écoliers qui réussissaient le mieux dans une composition ordinaire, mais sans avertir du jour où elle avait lieu. Quelquefois, pour remporter le prix, il fallait avoir surpassé deux fois ses compagnons. Pour donner aussi de l'émulation aux médiocres, je les séparais des plus forts et je leur proposais aussi des récompenses. Par là, je tenais toujours la classe en haleine; toutes les compositions étaient travaillées comme celles où il s'agissait des places, et les écoliers étaient comme des soldats qui attendent à chaque instant le signal du combat et qui s'y tiennent toujours prêts ¹. »

Ces détails si simples font, à notre avis, mieux ressortir la sollicitude de Rollin pour la jeunesse et la valeur pédagogique de ses conseils que les théories de certains philosophes.

Dans les conditions où il la rêvait, la rhétorique avait pour Rollin une si grande importance qu'il regardait comme impossible d'en terminer le cours dans l'espace d'une année. « Le meilleur conseil qu'on puisse donner aux parents qui souhaiteraient que leurs enfants fassent un solide progrès dans cette classe, c'est de les y laisser rester pendant deux ans. Quel moyen en effet que des écoliers presque encore enfants, peu avancés pour le jugement, peu formés dans la connaissance et dans l'usage de la langue latine, puissent, dans un espace si court, saisir les préceptes d'un art si important ² ? »

D'autres esprits sérieux, insistant sur la maturité de jugement qu'ils regardaient comme nécessaire pour une bonne rhétorique, voulaient qu'elle fût précédée d'études philosophiques. « La rhétorique, disaient-ils, n'est pas ce pays riant, toujours couvert de fleurs, où il n'y a qu'à faire des phrases à mots sonores et tonner contre le vice; il y a des choses sérieuses à dire, des études sérieuses à faire, il y a l'art de penser, sans quoi on ne saurait être éloquent. » Bossuet, dans son livre pour l'éducation du dauphin, pensait de même; il

1. *Traité*, t. II, p. 26.

2. *Ibid.*, p. 11.

voulait que l'éloquence et par conséquent son enseignement sortissent de la dialectique; qu'elle ne fût pas bruyante et sonore, enflée de paroles et vide de sens, mais saine et vigoureuse sans fard. Sans exclure le style élevé, figuré, orné, il regardait la philosophie comme le principe des préceptes de rhétorique.



VI

ÉLOQUENCE

L'éloquence ne s'apprend pas. Rhétorique utile pour coordonner, mais non pour trouver les idées.

Trois genres d'éloquence : 1^o Éloquence du barreau, comprenant l'éloquence judiciaire et l'éloquence politique. — Leur peu d'importance au xviii^e siècle. — Ce qu'elles doivent être.

2^o Éloquence de la chaire. — Son apogée au temps de Rollin. — Elle est peu appréciée par lui. — Grands sermons, plutôt spectacles mondains que moyens de sanctification. — Plan de catéchisme de persévérance proposé par Rollin. — Règles de l'éloquence de la chaire.

3^o Éloquence de l'Écriture Sainte. — Tout y est admirable pour Rollin. — Réflexions sur les trois genres de style.

La rhétorique, que nous venons d'analyser, n'est qu'une préparation, une initiation à l'art de la parole. L'éloquence s'apprend-elle donc et la rhétorique l'enseigne-t-elle? arrive-t-elle à rendre éloquent quiconque aspire à le devenir? Non, l'éloquence est un don naturel, privilège de quelques esprits d'élite. On le perfectionne par l'étude et l'expérience, mais le travail ne peut le remplacer. Quant à l'art de bien dire, que l'on confond souvent avec l'éloquence, il est accessible aux intelligences cultivées et c'est le domaine propre de la rhétorique.

On reconnaît généralement dans les cours de Rhétorique trois genres d'éloquence : l'éloquence démonstrative, l'éloquence judiciaire et l'éloquence délibérative. Rollin en admet également trois, mais de genres et de noms différents. L'éloquence pour lui se divise en éloquence du Barreau, éloquence de la Chaire, et éloquence de l'Écriture Sainte. En réalité, l'élo-

quence du Barreau comprend, dans le *Traité des Études*, ce qui se rattache à l'éloquence judiciaire et délibérative, et Rollin, dans l'éloquence de la Chaire, aborde ce qui fait l'objet de l'éloquence démonstrative, au point de vue moral et religieux. Étant donné sa piété et sa profonde connaissance de la Bible, il est naturel que l'éloquence de l'Écriture Sainte ait toutes ses préférences.

ÉLOQUENCE DU BARREAU.

Quoique l'éloquence du Barreau n'eût guère d'importance au xvii^e et au xviii^e siècle, Rollin ne lui consacra pas moins un assez long chapitre. Le sujet était peu de sa compétence; il détestait la lutte, et celle qu'il engagea à propos du Jansénisme n'était pas faite pour le disposer en faveur de discussions quelles qu'elles fussent.

Cette sorte d'éloquence s'entendait, surtout à son époque, beaucoup plus dans le sens d'éloquence parlementaire ou politique que dans le sens d'éloquence judiciaire. Il n'en était pas de même à Rome et à Athènes, où elle avait un champ également ouvert aux affaires des tribunaux et à la politique. Quintilien en parle longuement dans son *Institution oratoire*. Rollin crut de son devoir de le suivre pas à pas et ce qu'il en dit n'est à proprement parler que le résumé, mais dans un sens chrétien, des règles développées par Quintilien.

Il est naturel qu'il les accompagne de nombreuses citations de Cicéron, de Démosthène, d'Eschine, mais, à son grand honneur, il s'abstient de recommander comme exercices oratoires les déclamations, les chries de toutes sortes qui étaient à son époque très en faveur chez les Jésuites.

Le *vir probus dicendi peritus* est dans le *Traité des Études* le sujet d'un long chapitre où Rollin trace le modèle de cet avocat chrétien « qui ne doit le secours de son talent qu'à la justice et à la vérité. Son éloquence est un asile, mais c'est pour la vertu ¹ ». Loin de lui la pensée d'un gain sordide qui fait alors de l'éloquence une vile marchandise. En dehors d'une juste rémunération il doit refuser de rien recevoir.

1. *Traité*, t. II, p. 450.

Quant au fond, l'éloquence du Barreau repose principalement sur la solidité de l'argumentation, « les figures n'en sont que l'agrément, mais non la force et la solidité ¹ ».

Cicéron et Démosthène sont les éternels modèles que doit suivre l'orateur. A qui donner la préférence? « Le plus sage conseil qu'on puisse lui donner, dit Rollin, c'est de s'attacher au fond solide de Démosthène, orné et embelli par les grâces de Cicéron, auxquelles il n'y a rien à ajouter ². »

ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cette éloquence était à son apogée au xvii^e siècle et au commencement du xviii^e; c'est alors que brillaient Mascarón, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Massillon, Bourdaloue.

On s'attend à ce que Rollin cite comme modèles à imiter des pages admirables tirées de leurs sermons et de leurs oraisons funèbres, mais, chose étrange, il garde à cet égard un silence complet dans le *Traité des Études* et on l'explique d'autant plus difficilement qu'il faisait grand cas des beautés oratoires alors surtout qu'elles avaient pour objet la religion.

C'est que ces grands discours, pensait Rollin, visaient moins le salut des âmes que la gloire de l'orateur. « La grâce toute-puissante de J.-C. est seule capable de toucher les cœurs, disait-il, beaucoup plus que les ornements du discours, et ce serait, selon le langage de saint Paul, anéantir la croix de J.-C. et lui dérober l'honneur de la conversion du monde pour l'attribuer à la sagesse humaine. C'est pour cela que saint Augustin veut que l'orateur chrétien compte beaucoup plus sur la prière que sur ses talents ³. »

Ces grâces oratoires, cette éloquence étaient précisément ce qui attirait la foule à l'église. Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence* n'hésite pas à l'avouer. Les sermons sous Louis XIV et sous Louis XV étaient une sorte de spectacle, de réunions plus mondaines que pieuses, où se rendait la société élégante. La piété y jouait un rôle beaucoup moins important

1. *Traité*, t. II, p. 141.

2. *Ibid.*, p. 396.

3. *Ibid.*, p. 499.

que la mode et l'on se conformait en cela aux usages de la cour¹.

« Le discours chrétien, disait La Bruyère dès 1688, est devenu un spectacle; la tristesse évangélique qui en est l'âme ne s'y trouve plus; on n'écoute plus sérieusement la parole sainte, c'est une sorte d'amusement entre mille autres; c'est un jeu où il y a de l'émulation et des parieurs. On fait assaut d'éloquence jusqu'au pied de l'autel; celui qui écoute s'établit juge de celui qui prêche pour condamner ou pour applaudir, et n'est pas plus converti par le discours qu'il favorise que par celui auquel il est contraire². »

Tout autre était l'idéal que se faisait l'austère Rollin de l'éloquence de la chaire. On s'explique alors son peu d'empressement à citer les grands orateurs sacrés de son temps. Les sermons d'apparat étaient à ses yeux beaucoup moins utiles que les modestes prônes d'un bon curé qui, dans un langage simple mais plein de cœur et d'onction, instruit ses paroissiens de leurs devoirs et des mystères de la religion.

Ce dernier point était particulièrement négligé au xviii^e siècle si dévot en apparence, mais en réalité si frivole et si ignorant de ce qui constitue une religion sérieuse. La première communion était généralement pour la plupart des fidèles le dernier terme de leur instruction religieuse, et les grands sermons ne complétaient pas cette instruction. C'est ce que confirme Fénelon dans ses Dialogues sur l'éloquence. « On suivrait, dit-il, bien des prédications pendant vingt ans, sans apprendre la religion comme on doit la savoir. J'ai souvent remarqué qu'il n'y a ni art ni science dans le monde que les maîtres n'enseignent de suite par principes et par méthode. Il n'y a que la religion qu'on n'enseigne pas de cette manière aux fidèles. C'est cependant la première de toutes les sciences pour un bon chrétien; on leur donne dans leur enfance un petit catéchisme sec qu'ils apprennent par cœur, sans en comprendre le sens, après quoi ils n'ont plus pour instruction que des sermons vagues et détachés³. »

Rollin en gémit, et dans son zèle il propose un ordre d'in-

1. Fénelon, 2^e dialogue sur l'éloquence.

2. La Bruyère, *Éloquence de la chaire*.

3. Fénelon, 2^e dialogue sur l'éloquence.

structions religieuses qui vaudrait bien mieux que les sermons; « ce serait que dans les différents catéchismes qui se font dans une paroisse il y eût un plan général et commun qui servit de fondement à toutes les instructions et qui en réglât la matière et l'ordre, de sorte que dans tous les catéchismes ce fussent toujours les mêmes instructions, mais traitées avec plus ou moins d'étendue, selon que les enfants seraient plus ou moins avancés. On les diviserait en trois classes : la première pour les enfants qui commencent; la seconde pour ceux qui ont déjà reçu quelque instruction; la troisième enfin pour les plus forts¹. » Ne voyons-nous pas dans ce plan l'organisation des catéchismes de persévérance, établis maintenant dans toutes les paroisses et dont Rollin peut à bon droit se déclarer l'initiateur?

Toujours est-il que l'éloquence de la chaire, malgré sa grandeur et sa gloire au siècle de Louis XIV, ne provoque pas l'admiration de Rollin parce qu'elle sort de son rôle.

Il ne croit pas moins de son devoir de tracer les règles que tout orateur sacré doit observer tout en s'inspirant des Pères de l'Église. Il les énumère, les explique et en fait sentir l'utilité, sans toutefois leur attribuer le don de faire à elles seules un orateur complet. Ce qu'il réclame surtout pour la chaire c'est une exposition simple, claire, nette, des vérités de la religion. « La souveraine perfection du style d'un prédicateur, dit-il, serait que, plein de grâces pour les savants et plein de clarté pour les ignorants il plût également aux uns et aux autres². »

ÉLOQUENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE.

Ici Rollin ne fait pas d'exceptions; tout est admirable dans l'Écriture Sainte. C'est Dieu lui-même qui parle ou qui se fait entendre aux hommes par la voix de Moïse, des prophètes et des apôtres. Quelle éloquence peut lui être comparée?

L'Écriture sainte, tout en nous offrant les tableaux les plus magnifiques, les pensées les plus sublimes, a comme caractère prédominant la simplicité, mais une simplicité qui n'exclut pas

1. *Traité*, t. II, p. 468.

2. *Ibid.*, p. 462.

le sublime, au contraire; les mots les plus simples rendent souvent avec le plus de grandeur les scènes et les idées qui nous frappent le plus, telle la phrase célèbre : *Deus dixit : fiat lux et lux facta est.*

Dans les discours ordinaires, Rollin blâme l'usage immodéré des figures de mots et des figures de pensées que l'orateur ou l'écrivain recherche pour produire de l'effet; mais dans l'Écriture Sainte elles sont un élément nécessaire; elles naissent sans effort sous la plume de l'auteur sacré, et donnent à l'expression de la pensée « cette majesté et cette force qui nous ravissent, et laissent l'auditoire comme abattu et ébloui de ces tonnerres et de ces éclairs ¹ ».

Le style sublime, étant le privilège du génie ou, dans des circonstances exceptionnelles, l'expression surhumaine de nobles sentiments ou de l'extase, ne s'apprend pas et ne peut être l'objet de conseils et de règles à suivre.

Il n'en est pas de même du style tempéré et du genre simple; ce dernier a toutes les préférences de Rollin. C'est à proprement parler le sien, il en possède tous les secrets, et ses écrits comme sa vie en sont le plus parfait modèle; il paraît « le plus facile, dit-il, et en réalité il a ses difficultés, surtout pour les jeunes gens que le brillant séduit et qui ne regardent comme beau que ce qui a de l'éclat. On s'imagine qu'il ne faut pas beaucoup d'habileté pour y réussir, on se trompe, et pour s'en convaincre on n'a qu'à en faire l'essai ² ».

« Le genre fleuri, orné, grâce aux agréments de la pensée et du langage, paraît, dit Rollin, être fort du goût de notre siècle, mais pour tout homme de bon sens il ne fait pas le fond de l'éloquence, il n'en est que l'accessoire ³. » L'antiquité n'en usait qu'avec modération, et son emploi qui ne convient ni à la chaire, ni au barreau, ni à la morale, ni aux dissertations savantes, se réduit en somme à peu de chose.

Rollin concède cependant que le but de l'orateur étant de convaincre et de toucher, il ne peut y réussir s'il ne trouve le moyen de plaire et s'il ne relève la solidité des arguments

1. *Traité*, t. II, p. 102.

2. *Ibid.*, p. 82-83.

3. *Ibid.*, p. 128.

par la délicatesse des images et l'agrément des expressions et des tours de phrase. Mais il faut que ces ornements soient disposés avec tact et mesure. « Un discours qui est partout ajusté et peigné, sans mélange et sans variété, où tout frappe et tout brille, un tel discours cause plutôt une espèce d'éblouissement qu'une véritable admiration : il lasse, il fatigue par trop de beautés et il déplaît à la longue à force de plaire ¹. »

Toutes ces réflexions si justes pour l'éloquence ne le sont pas au même degré pour la poésie; ici le cadre s'élargit, l'imagination domine et ce qui est un défaut dans un discours devient une qualité dans une ode ou une épopée. C'est ce que nous verrons quand nous arriverons aux théories de Rollin sur la poésie.

1. *Traité*, t. II, p. 121.

VII

CRITIQUE DE GIBERT

Règles et méthodes de Rollin attaquées par Gibert. — Importance de ce dernier dans l'Université. — Ses mauvais procédés à l'égard de Rollin. — Sa critique amère de la rhétorique de Rollin. — Reproches qu'il lui adresse de bannir les préceptes, de mettre les passions avant les preuves, de se conformer au goût et à la portée des auditeurs, de ne point faire cas du style tempéré, de se régler d'après les *Dialogues sur l'éloquence* de Fénelon, qu'il prétend apocryphes. — Réfutation courtoise de Rollin. — Approbation donnée par la Faculté des arts à sa méthode. — Deuxième factum de Gibert, encore plus violent que le premier. — Dédain de Rollin pour toute réponse.

La rhétorique, telle que nous venons de l'étudier et de l'apprécier dans le chapitre que lui consacre Rollin, était vraiment une rhétorique nouvelle, rejetant ce qu'avaient d'aride et d'inutile les rhétoriques en usage à cette époque et faisant consister l'apprentissage de la composition et de l'éloquence beaucoup plus dans la lecture et l'imitation des bons auteurs que dans la *technique oratoire*, comme l'on disait au xvii^e siècle. C'était un grand progrès et une réforme que préconisaient l'Oratoire, Fleury, Bossuet, Fénelon, mais que n'approuvaient pas les vieux universitaires entichés de leur sèche et traditionnelle méthode. A leur tête était Balthazar Gibert¹, personnage

1. Ce Gibert, né à Aix en 1662, mourut en 1751, l'année même de la mort de Rollin, dont il fut le collègue à Beauvais comme professeur de philosophie. Il professa ensuite la Rhétorique au collège Mazarin pendant plus de cinquante ans. Il fut cinq fois Recteur. Il était renommé pour son érudition en matière de rhétorique. Janséniste ardent comme Rollin, il n'en fut pas moins violent dans ses attaques contre l'auteur du *Traité des Études*, à propos de la rhétorique.

important que l'Université avait cinq fois nommé recteur et qui, pendant plus de cinquante ans, avait professé la rhétorique au collège Mazarin. Il en avait fait l'unique objet de ses travaux; il en avait observé et respecté toutes les règles; y toucher était à ses yeux une monstruosité, et l'on conçoit son indignation quand il prit connaissance des innovations introduites par Rollin. Elles lui parurent tellement funestes que, dès la publication du *Traité des Études* en 1723, il s'empressa de les attaquer en un gros volume de 476 pages avec une violence à laquelle le bon Recteur était loin de s'attendre. Gibert était en effet un collègue dont il se plaisait à reconnaître le mérite; il était de plus fervent Jansénite, et avant de faire paraître son ouvrage, Rollin lui avait communiqué son chapitre sur la rhétorique avec prière de lui transmettre ses observations qui seraient, lui disait-il, religieusement suivies. Gibert répondit par une critique amère à des procédés si honnêtes; cette indignité n'a d'autre raison qu'une jalousie d'auteur.

Gibert, au temps où paraissait le *Traité des Études*, composait de son côté une rhétorique à laquelle celle de Rollin faisait une redoutable concurrence. Son plan était tout autre que celui du bon Recteur. Les préceptes y régnaient en maîtres et la *technique oratoire* y était développée avec une sécheresse de style à décourager les jeunes gens les plus studieux. Elle prétendait les former à l'éloquence par des procédés analogues à ceux qu'on emploie dans l'enseignement des mathématiques.

La rhétorique de Rollin était toute différente. Les préceptes y étaient en petit nombre et les exemples abondaient. Gibert en était exaspéré. « Pensez-vous, dit-il, que ce soit là quelque chose de bien merveilleux et fort utile? Tous ces exemples ne forment pas un corps de doctrine et il n'y a que le commun des hommes qui puisse en être charmé¹. »

« Il ne m'a point paru, répondit Rollin, que le public pensât comme vous et vous ne trouverez pas mauvais que dans mon traité sur l'histoire je suive encore le même plan². »

« Et puis, s'écrie Gibert, quel désordre dans la conduite de ce livre! L'amplification d'après toutes les règles doit venir

1. Gibert, p. 67 et 71.

2. *Opuscules*, t. 1, p. 209.

après la preuve, et vous la joignez à la preuve. Bien plus, vous ne dites rien de l'invention des preuves, et c'est un point capital¹. » Le reproche serait juste si Rollin ne consacrait pas aux preuves un chapitre tout entier, seulement, suivant son habitude, les preuves de différentes sortes sont accompagnées de nombreux exemples.

Quant aux passions, poursuit Gibert, « elles ne doivent, comme l'amplification, venir qu'après les preuves et principalement dans la péroraison, et c'est aller contre le bon sens et surtout contre les règles que de les répandre comme vous le faites dans toutes les parties du discours² ».

« En cela, répond Rollin, j'ai suivi l'opinion de Quintilien qui déclare que les passions doivent être répandues partout, selon l'exigence des matières qu'on y traite et rien n'est plus logique³. »

Arrivons au style et au bon goût. « Votre rhétorique, dit à Rollin le pointilleux Gibert, a, suivant vous, pour but de former les jeunes gens au bon style et au bon goût, c'est fort louable, mais je trouve dans vos explications des erreurs et des contradictions; vous admettez dans votre premier volume que le bon goût fondé sur des principes immuables est le même pour tous les temps, et dans le second volume vous réduisez en fumée toute cette doctrine et vous avancez que l'orateur doit former son style sur le goût de ceux qui l'écoutent⁴. . . . Qui pourrait s'imaginer le moins du monde, sur le nom de M. Rollin, qu'en tout ce que vous alléguez là il y ait à peine une ombre de fondement⁵? »

L'attaque est rude; elle a, nous l'avouons, une apparence de fondement en s'en tenant à la lettre, mais si nous nous souvenons qu'avant tout l'éloquence a pour but de persuader l'auditoire, la gravité de l'attaque disparaît. Parler à des auditeurs grossiers un langage aussi élevé qu'à des hommes érudits et d'une rare distinction d'esprit serait imprudent et peu conforme au but que l'on se propose. Sans s'abaisser à la

1. Gibert, p. 162.

2. *Ibid.*, p. 189.

3. *Opuscules*, p. 204.

4. Gibert, p. 30.

5. *Ibid.*, p. 32.

trivialité, le bon sens indique que l'orateur doit se mettre à la portée de ceux à qui il parle. Rollin, faisant à Gibert bon marché de son attaque, jugea à propos de ne pas la réfuter.

Il en est de même de la querelle qu'il lui intente au sujet des différents genres de style. « Vous avez l'air, lui dit-il, d'admettre, comme moi et comme tous les rhéteurs, trois genres de style, mais je vous prouverai en son temps que vous bannissez le style tempéré »; et il cite des passages de Cicéron et de Démosthène où les trois genres de style sont effectivement employés¹. « Vous croyez les donner tous, dit Gibert, en réalité vous n'en donnez que deux, vous ne parlez que du sublime et du simple et vous oubliez le tempéré. » Ce grief est imaginaire, car loin de bannir le style tempéré, Rollin en fait dans ses œuvres le plus fréquent usage.

Le bon Recteur n'est pas le seul que Gibert attaque dans sa critique. Fénelon est également l'objet de ses violentes récriminations et les *Dialogues sur l'éloquence* ne sont pour lui qu'un mauvais livre. « L'illustre archevêque de Cambrai n'en est du reste pas l'auteur, comme je l'ai cru pendant un temps, dit Gibert, mais je m'en suis désabusé, et ma raison est bien forte puisque M. de Ramsay, son parent, le désavoue et ajoute que le public doit regarder avec indignation ceux qui osent emprunter des noms respectables pour débiter des ouvrages supposés ou estropiés, surtout lorsque ces ouvrages ne font point honneur à la mémoire des personnes auxquelles on les attribue². « C'est sur cet avertissement que je demeure convaincu, poursuit Gibert, que les *Dialogues sur l'éloquence*, imprimés chez Estienne, ne sont pas de lui; c'est un ouvrage de sa jeunesse qu'il n'a pas donné lui-même au public; il l'avait supprimé pour toujours ou du moins jusqu'à ce qu'il l'eût corrigé. Il était nécessaire qu'il le corrigéât, son éditeur n'entendant pas la matière. Le nom, le style, la réputation de l'auteur l'ont séduit. Si vous vous y êtes laissé surprendre aussi, que feront donc les jeunes gens? Vous prononcez que c'est un livre très propre pour leur former le goût par les sages et judicieuses réflexions dont il est rempli : l'avez-vous lu avec

1. Gibert, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 407.

toute l'attention nécessaire? J'ose vous dire que toutes les idées de Cicéron et d'Aristote sur la rhétorique, toutes les idées de saint Augustin sur l'éloquence des poètes et sur celle des prédicateurs, y sont absolument renversées de fond en comble. Par contre on y traite Isocrate avec mépris comme un chétif *rhéteur*, un misérable *déclamateur*, un homme qui ne méritait pas qu'on l'écût. Permettez moi, Monsieur, de vous le dire, il n'est permis à personne de traiter ainsi ce grand maître qui a été appelé le *Père de l'Éloquence*..... Quel est donc votre dessein de nous renvoyer au livre attribué à M. de Fénelon? Pour nous former le goût, il faut pour cela renoncer au goût de Quintilien, de Platon, de Denys d'Halicarnasse, de Lucien, de Cicéron! Est ce votre intention ¹? » Et il continue à développer longuement cette thèse que Rollin désavoue autant que lui, mais le bon Recteur a sur lui l'avantage d'être moins violent et de le réfuter moins longuement.

« Il est vrai, dit Rollin, que j'ai cité avec éloge les *Dialogues sur l'éloquence* de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, qui vous paraissent un ouvrage pitoyable. Ce nom est d'un poids qui vous accable. A quelque prix que ce soit, il faut vous en délivrer. Cet ouvrage, vous serez-vous dit, ne serait-il pas supposé? Mauvais, comme vous le croyez, cela n'est pas hors de toute vraisemblance. A l'aide de nouvelles conjectures, la chose devient bientôt certaine; vous en êtes absolument convaincu, et tout lecteur raisonnable doit l'être comme vous. Cependant on a prouvé par écrit que c'est M. le marquis de Fénelon, actuellement ambassadeur du roi en Hollande, qui les a fait imprimer comme étant de M. son oncle; et l'on sait qu'il en a fait les présents. Un fait de cette sorte est bientôt éclairci. Mais où en serais-je, s'il me fallait ainsi démontrer le faux de la plupart de vos raisonnements, et réfuter en forme un volume de 476 pages²? »

Cette dernière phrase dédaigneuse indique en quelques mots le peu de prix que Rollin attache aux critiques injustes de son adversaire. Comme elles sont de peu d'importance, le bon Recteur ne s'y arrête pas; nous l'imiterons.

1. Gibert, p. 408 et 411.

2. *Opuscules*, t. I, p. 200 et 201.

« Il est cependant dans votre livre une accusation secrète, dit Rollin, à laquelle je ne puis dissimuler que j'ai été extrêmement sensible. Vous affectez, en plus d'un endroit, de me rendre suspect et odieux aux professeurs de l'Université, comme si je donnais de leur mérite et de leur manière d'enseigner une idée peu favorable. Rien, si je ne me trompe, n'est plus éloigné de mon caractère et de mon intention; on n'a point trouvé que j'eusse employé dans mon ouvrage un ton de maître ni des airs de hauteur et de supériorité. Le public jugera si vous avez gardé les mêmes mesures à mon égard. Mais j'ai eu la consolation de voir que dans une assemblée de la Faculté des Arts, tous mes confrères généralement (pourquoi faut-il que vous soyez le seul que je doive excepter de ce nombre?), tous mes confrères m'ont témoigné leur estime et leur affection par des suffrages non brigués, non préparés, non surpris, comme vous l'insinuez, mais qui étaient l'effusion de leur cœur et une preuve non suspecte de leur amitié, dont je sens tout le prix, et dont je fais tout le cas que je dois ¹. » Cette réponse, pleine de dignité et de noblesse, sur un point si délicat, était à citer.

Les observations malveillantes de Gibert sur le *Traité des Études* firent un grand bruit dans le monde universitaire; la lettre de Rollin en réponse à ces observations n'en fit pas moins, et ce fut en faveur du bon Recteur que l'on se déclara. On s'indigna comme lui qu'un confrère, dont il s'était plu à louer les écrits, s'oubliât au point de soutenir que « sa méthode était impraticable, contraire aux maximes et aux usages des anciens, qu'elle péchait contre le bon goût, le bon sens, la raison, qu'elle tendait à gâter l'esprit des jeunes gens et à les jeter dans de graves erreurs ². »

On comprend combien de semblables accusations avaient blessé Rollin. « Vous avez donc voulu absolument, lui dit-il, m'intenter un procès, mais je ne fatiguerai pas le public, saisi de notre cause, par de longs et ennuyeux mémoires; ce serait abuser de sa patience que de vous suivre pas à pas dans tous vos reproches. Je crois la cause suffisamment instruite et je m'en tiens là ³. »

1. *Opuscules*, t. I, p. 210-211.

2. *Ibid.*, p. 196.

3. *Ibid.*, p. 196.

L'obstiné Gibert ne s'en tint pas à cette fin si raisonnable demandée par Rollin. Il renouvela ses récriminations dans un second factum moins volumineux que le premier, mais non moins violent. Il ne dissimula pas que dans la lutte c'était Rollin qui avait l'avantage et que le public le regardait comme incapable de faire les fautes dont il était accusé. « Cependant, dit Gibert, mon opinion n'est pas à dédaigner. Je sais un homme à qui il est passé par les mains plus de deux cents rhétoriques qu'il a examinées. Cet homme (c'était lui-même) a reçu des lettres de Hollande, de Lyon, et d'autres villes de France qui le pressent d'en composer une nouvelle. Il a répondu qu'il y en avait déjà assez, sans en augmenter le nombre. Il est donc très éloigné de faire un ouvrage qu'il croit inutile ¹. »

Il l'était en effet. Néanmoins, il céda aux instances qui lui venaient de Hollande et de Lyon et consentit à composer une rhétorique qui sera, celle-là, insinue-t-il, une bonne et véritable rhétorique, « car il y a bien de la différence, Monsieur, entre un ouvrage comme le vôtre et une rhétorique ».

Elle parut imprimée, quoique Gibert eût blâmé l'usage de rhétoriques imprimées. « ne voulant pas, dit-il, gêner d'honnêtes gens dans une chose de goût où toute liberté doit leur être accordée et ne pas les contraindre à se servir d'un livre qui serait le même dans tous les collèges ² ».

Rollin ne répondit pas à ces dernières critiques toujours amères et le plus souvent mal fondées. Elles l'affligèrent néanmoins, venant d'un collègue qu'il considérait jusque-là comme un ami. Il ne s'en vengea qu'en faisant, en 1736, dix ans après la diatribe de Gibert, l'éloge de sa rhétorique.....

Ce dernier trait prouve la bonté de son cœur; et puis Gibert était Janséniste, un des plus fermes appuis du *Parti*: c'était un titre sérieux à l'indulgence de Rollin.

1. *Observations* de Gibert, p. 284.

2. *Ibid.*, p. 409 et 410.



VIII

POÉSIE

I

POÉSIE LATINE

Poésie latine en grand honneur dans l'ancienne Université au détriment de la poésie française proscrite dans les collèges. — Pourquoi? — Gloire et faveurs dont jouissaient Santeuil, Vanière, Hallé. — Poésie latine obligatoire pour les professeurs. — Rollin en désaccord sur ce point avec Port-Royal, Fleury et l'Oratoire. — Objection de la poésie profane contraire à la morale chrétienne. — Ingénieuse méthode du P. Thomassin pour rendre utile à la religion la poésie païenne. — Autre objection tirée de l'emploi des divinités païennes par Rollin et par beaucoup d'autres dans leur poésie. — Boileau invoqué par Rollin pour se disculper.

La poésie latine était en grand honneur dans l'ancienne Université au détriment de la poésie française qui comptait cependant au xvii^e et au xviii^e siècle des poètes célèbres. Elle avait toutes les faveurs : survenait-il un événement important, victoire, mariage princier, anniversaire, etc., on s'empressait de le célébrer en vers latins et non en poésie française, celle-ci étant proscrite dans les collèges. Rollin lui-même, tout partisan qu'il était de réformes utiles, trouvait la poésie française dangereuse par plus d'un endroit. « On ne peut, disait-il, lui donner place dans les différents exercices qui absorbent tout le temps des classes, et puis, comme elle ne demande aucun travail et qu'elle ne présente que des roses sans épines, il est à craindre qu'elle ne dégoûte les jeunes gens d'autres études plus difficiles et plus importantes ¹. »

1. *Traité*, t. I, p. 388.

Ces autres études étaient assurément les vers latins; on s'y livrait avec d'autant plus d'ardeur qu'ils menaient à tous les honneurs; un habile versificateur latin jouissait alors d'une grande considération et de fructueuses faveurs. Le P. Hallé était pensionnaire du roi et portait le titre officiel de *poeta regius*¹. Le P. Vanière, le célèbre auteur du *Prædium rusticum*, visitait il le collège Louis-le-Grand, les classes étaient suspendues, et le P. Porée disait à ses élèves : « Venez voir le plus grand poète de nos jours². » Santeuil était pensionné par la ville de Paris; Coffin, vainqueur de Grenan dans la fameuse querelle du vin de Bourgogne et du vin de Champagne, « recevait de Reims, chaque année, un panier de cet excellent vin qu'il avait si bien chanté³ ».

La poésie latine était pour tout professeur une condition de succès qu'il ne pouvait dédaigner; il était tenu de donner le corrigé des vers que les élèves avaient à composer; de là, les nombreux recueils où nous trouvons les noms des célébrités poétiques de cette époque. Parmi elles était Rollin qui, sans atteindre à la hauteur des Santeuil et des Vanière dont la gloire égalait alors celle de Virgile et d'Horace, faisait cependant honneur à l'Université.

Le goût prononcé du bon Recteur pour la poésie latine le mettait en désaccord avec Port-Royal et avec l'Oratoire, qui estimaient peu ces exercices poétiques; avec Duguet surtout, son guide toujours si écouté. L'austère oratorien trouvait avec raison qu'on perdait beaucoup de temps à faire des vers latins dans les collèges. « On se pique, dit-il, d'en savoir faire, et c'est à peine si l'on sait ce que c'est qu'une fine et délicate poésie. Il faut surtout, ajoute-t-il, éviter aux maîtres l'engagement de faire en vers des pièces de théâtre, car outre qu'elles sont habituellement pitoyables, elles font perdre beaucoup de temps, dissipent l'esprit, renversent l'ordre des études, et sont contraires à l'Évangile et à nos statuts⁴. »

Fleury pensait de même : « La poésie latine est inutile

1. Vissac, *De la poésie latine en France au siècle de Louis XIV*, p. 129.

2. *Ibid.*, p. 281.

3. *Ibid.*, p. 283.

4. Duguet et Lamy, *Cinquième Entretien sur les sciences*, p. 171.

pour tout le monde, disait-il, mais principalement pour les enfants », et il la reléguait au rang des curiosités¹.

Quant à Rollin, il n'eut garde de la supprimer, « car il la jugeait d'une grande utilité pour donner des hymnes à l'Église, et il en faisait une condition absolument nécessaire pour bien entendre les poètes² ».

D'après ce système, dit avec raison M. Compayré dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation*, pour bien apprécier Homère il faudrait donc condamner les élèves à la poésie grecque obligatoire, comme on les condamnait à la poésie latine ?

Toujours est-il qu'en raison de l'importance que Rollin accorde à la poésie latine, il lui consacre 64 pages dans son *Traité des Études*; il en énumère toutes les règles, et entre même, sur la prononciation et la quantité de la voyelle *u*, dans des détails minutieux pour nous prouver qu'elle ne devait pas chez les Romains se prononcer constamment *ou* long, comme nous le croyons aujourd'hui. Ainsi dans ce vers de l'Énéide (livre V, vers 139) :

Inde ubi clara dedit sonitum tuba, finibus omnes,

la quantité s'oppose à deux reprises à ce que *u* soit long.

Une objection capitale aurait dû, ce nous semble, détourner le pieux Rollin de la poésie latine, qui, d'origine toute païenne, ne s'adresse le plus souvent qu'aux dieux de la mythologie. Quelle leçon pour les jeunes gens dont on doit sauvegarder l'innocence! Une telle poésie profane convenait elle également à un maître chrétien? Alors que Platon « bannissait de la République les poètes, et jugeait leurs œuvres dangereuses pour la jeunesse, alors surtout que saint Augustin en défendait l'usage dans les écoles chrétiennes, comment en faire l'objet d'un des principaux exercices recommandés dans les collèges³? »

L'objection formulée par Rollin lui-même était puissante, mais par une ingénieuse interprétation on sut en détourner les conséquences en faisant précisément de l'indignité de la poésie païenne un argument en faveur de la religion chrétienne. C'est

1. Fleury, p. 202.

2. *Traité*, t. I, p. 331

3. *Ibid.*, t. I, . 95.

ainsi que le P. Thomassin publia, à la grande satisfaction des plus timorés, sa *méthode d'enseigner, et d'étudier chrétieusement les poètes païens, en prenant dans leurs œuvres ce qu'il y a d'utile pour la religion, sans toucher à ce qu'ils contiennent de pernicieux pour elle*¹. De cette manière, on sanctifiait la lecture et l'explication des poètes païens sans s'inquiéter de leur moralité.

Une autre question non moins grave troublait encore la conscience méticuleuse de Rollin. Est-il permis à un chrétien d'employer dans ses poésies le nom des divinités païennes? Hélas! c'est ce que le pieux Recteur avait fait couramment dans ses odes et ses épigrammes. Il avoue humblement « sa faute ». « Il m'est arrivé, dit-il, d'employer dans des vers le nom de quelques divinités profanes dont je me repens bien maintenant, mais je l'ai fait à l'imitation des auteurs dont l'exemple était pour moi une loi, sinon une justification². »

Effectivement, Sannazar qu'il cite et tant d'autres qu'on ne saurait suspecter d'incredulité ont mêlé, dit Rollin, le sacré avec le profane sans que l'emploi du nom de ces fausses divinités implique en eux la croyance à leur existence. « Ce sont autant de symboles, d'images gracieuses dont les poètes les plus pieux ont usé et usent encore pour exprimer leurs pensées. On ne saurait s'en offenser. Boileau ne prend-il pas victorieusement leur défense dans son *Art poétique*³? »

Ainsi rassuré sur ses scrupules religieux, Rollin se livre avec bonheur à des conseils excellents sur cette poésie latine qui lui tient tant au cœur; il en connaît tous les secrets et il en développe toutes les règles : cadence, style, expressions poétiques, répétitions, épithètes, narrations, descriptions, harangues, rien n'y manque, et les fervents du vers latin n'ont, pour réussir, qu'à le prendre comme guide⁴.

1. *Traité des Études*, t. I, p. 305.

2. *Ibid.*, t. I, p. 314.

3. Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien
Un auteur follement idolâtre et païen.
Mais dans une profane et riante peinture
De n'oser de la fable employer la figure
C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement
Et vouloir aux lecteurs plaire sans agrément.

(Boileau, *Art poétique*, 3^e chant.)

4. *Traité*, t. I, p. 337-382.

II

POÉSIE GRECQUE

Admiration de Rollin pour les poètes grecs. — Homère a sa préférence parce qu'il y retrouve les grandes scènes de la Bible, les principes de l'Évangile, et les notions de la vraie religion, dénaturée il est vrai, mais cependant en germe dans le paganisme.

La poésie grecque n'avait pas pour Rollin moins de charme que la poésie latine. Nous savons qu'il faisait ses délices des historiens, des poètes grecs, et principalement d'Homère, qu'il lisait à livre ouvert dans ses promenades avec l'abbé d'Asfeld.

Sa préférence pour Homère venait de ce qu'il retrouvait dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* les scènes grandioses de l'Ancien Testament, les mêmes idées morales altérées, sans doute par la dégénérescence de la race humaine, mais dont le fond s'était conservé par la tradition à travers les âges, et Homère par son génie le faisait revivre plus brillant que jamais.

Toute profane qu'était la religion grecque et quelque indigne de respect qu'elle fût pour des hommes sensés en raison des désordres des Dieux, elle n'admettait pas moins les grands principes de l'Évangile, l'existence d'un Dieu unique, supérieur à tous les autres, Zeus, Jupiter, maître de l'Univers, tout-puissant, gouvernant le monde par le seul effet de sa volonté. Dans Homère comme dans l'Ancien Testament tout vient de Dieu, talent, succès, richesses.

La description des Champs-Élysées et du Tartare prouve la croyance à l'immortalité de l'âme, à la sanction morale, au jugement de nos actions après la vie, à la récompense du bien et à l'expiation du mal.

La notion des anges déchus s'est perpétuée dans la fable d'Até, fille de Jupiter, démon de discorde et de malédiction que son père précipite du haut du ciel avec serment qu'elle n'y rentrera jamais.

Puisque tout vient des Dieux, c'est donc à eux qu'il faut s'adresser pour obtenir ce qu'on demande. Et à ce propos, est-il rien de plus touchant que ce tableau des Prières, filles aussi de Jupiter, non les plus belles et les plus fières, car elles sont boiteuses, tremblantes, ridées, le visage baigné de larmes ? Elles marchent péniblement à la suite d'Até qui sème la terreur et se livre à toutes les violences, néanmoins leur père les écoute avec bonté ; il cède à leurs instances et leur accorde le pardon des coupables repentants, la réparation des injustices et des maux dont Até est la cause.

Dans son admiration pour Homère, Rollin considère ses œuvres comme la Bible du monde païen où la vérité perce à travers les erreurs de la barbarie. Ainsi interprétée, la lecture de l'*Illiade* et de l'*Odyssée* devient, en dehors de la perfection de la forme, une leçon continuelle de morale et une preuve que les principes éternels de la vraie religion sont renfermés, quoique dénaturés, dans le paganisme. On conçoit que, dans ces conditions, les plus fervents chrétiens, loin d'interdire la lecture d'Homère, l'aient au contraire conseillée.

Rollin demande qu'on en extraie les plus beaux morceaux « qui auront pour effet, dit-il, de former le goût des jeunes gens, de fortifier leur jugement et d'augmenter en eux la piété par la comparaison des vertus du christianisme avec les vices inhérents aux sociétés que n'éclaire pas la lumière de l'Évangile. »

Homère est le seul auteur dont Rollin conseille la lecture en fait de poésie grecque, non point qu'il dédaigne les autres poètes dont il apprécie les beautés et dont il parle en d'autres endroits de son *Traité des Études*, mais aucun ne lui paraît offrir pour la lecture autant d'utilité que le chantre de l'*Illiade* et de l'*Odyssée*.

III

POÉSIE FRANÇAISE

Peu de cas que Rollin fait de la poésie française et peu de place qu'il lui réserve. — Considérations qui la lui font trouver dangereuse.

Il serait naturel que la poésie française obtint une place d'honneur dans le *Traité des Études*; elle n'y est pas entièrement oubliée, mais Rollin en parle si peu (en deux pages seulement) que l'on est tenté de l'accuser de manquer de patriotisme, lui qui était cependant si Français de cœur, si sensible à toutes nos gloires. Il devait être fier de notre poésie nationale qui n'a jamais eu plus d'éclat et plus de grandeur qu'à son époque. Nous ne rappellerons pas ici les tristes raisons qu'il invoque pour s'excuser : nous les avons indiquées au commencement de ce chapitre.

Disons à la décharge de Rollin qu'il revient lui-même, après avoir interdit l'étude de la poésie française, à conseiller aux jeunes gens de s'y livrer, mais un peu plus tard. « Il viendra un temps, écrit-il, où ils pourront étudier les poètes français, non seulement sans danger, mais avec beaucoup de fruit, car il ne serait pas raisonnable qu'uniqueusement occupés de l'étude des auteurs grecs et latins et peu curieux de faire connaissance avec les écrivains de leur pays, ils demeurassent toujours étrangers dans leur propre patrie. »

Malgré cette honorable et tardive rétractation, le bon Recteur n'en est moins coupable : il a glissé trop légèrement sur l'étude d'une des formes les plus brillantes et les plus glorieuses de notre génie littéraire.

IX

PHILOSOPHIE

Services rendus par Rollin à la Philosophie enseignée dans les collèges en la débarrassant des subtilités de la Scolastique et de la Métaphysique, en en faisant en français une Science pratique à la portée de tous. — Son programme conforme à celui de Fleury et approuvé par les philosophes modernes, MM. Fouillée, Marion. — Sa morale excellente, sauf certaines attaches au Jansénisme. — Logique basée sur l'*Art de penser* d'Arnauld. — Métaphysique à peine mentionnée. — Seconde année de philosophie consacrée surtout à l'étude de la nature. — Conseils de Rollin donnés à l'abbé Pluche pour son ouvrage (*Spectacles de la Nature*). — Rollin promoteur de la physique des enfants et de l'enseignement intuitif. — Nécessité des mystères en religion.

Les cent pages que Rollin consacre à la Philosophie donnent une assez piètre idée de son savoir et de ses études en pareille matière, comparées aux chefs-d'œuvre des philosophes éminents de son temps. Il convient lui-même de son ignorance, ne s'étant appliqué, dit-il, que très superficiellement à cette science, mais il s'en préoccupe peu, son ambition se bornant à ramener la philosophie à sa véritable signification : Aimer et pratiquer la sagesse, qui pour lui consiste dans l'accomplissement des devoirs du chrétien.

Au point de vue scientifique, cette philosophie a peu de profondeur; mais au point de vue pratique elle a, surtout au xvii^e siècle, une grande importance, car elle constitue sur la philosophie enseignée dans les collèges un notable progrès.

Rappelons-nous en effet qu'au temps de Rollin, la Scolastique régnait encore presque en maîtresse dans l'Université. On

l'enseignait toujours en latin, pendant deux et trois ans; on en dictait les préceptes dans de volumineux cahiers; on ergotait suivant les règles, et l'on passait, dit Fleury, un temps précieux « à étudier les soixante-quatre sortes de syllogismes qui, loin d'éveiller et de développer l'intelligence, ne faisaient que l'obscurcir ».

Il fallait pour combattre une méthode et un système aussi déplorable, un homme comme Rollin, d'une expérience et d'une autorité incontestées. Il rendit dans son *Traité des Études* l'immense service de substituer à une scolastique arriérée, difficile à comprendre dans son latin barbare, une philosophie nouvelle débarrassée d'abstractions et mise à la portée de tous en un français clair et d'une lecture facile.

Les bons effets de cette philosophie ne se firent pas attendre; le *Traité des Études* la vulgarisa sans nuire aux travaux des célèbres philosophes contemporains, Gassendi, Descartes, Arnauld, Pascal, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Spinoza, Newton, Leibniz, Bayle, Locke et tant d'autres, dont Rollin adopta les idées quand elles étaient conformes à sa foi et à son caractère.

En simplifiant la philosophie, Rollin était du reste en parfait accord avec les bons esprits de son temps, avec l'abbé Fleury surtout, homme sage, ami du progrès, et que nous retrouvons toutes les fois qu'il s'agit de réformes pratiques. Il méprisait fort la scolastique, et il disait : « A quoi bon faire étudier tant de gens en philosophie? Ce qu'on y enseigne répond si peu à ce grand nom, que la plupart de ceux qui l'étudient pourraient s'en passer. Il faudrait la réduire à une bonne logique, car tout le reste n'est pas nécessaire pour acquérir les autres sciences ¹. »

Rollin et Fleury ne sont pas les seuls qui aient pensé à simplifier la philosophie enseignée dans les collèges. De nos jours, des savants distingués s'élèvent avec raison contre la tendance d'un trop grand nombre de professeurs à faire à leurs élèves un cours au-dessus de leur portée.

C'est ainsi que M. Fouillée, dans un article de la *Revue politique et parlementaire*, écrit : « Dans les programmes actuels de

1. Fleury, p. 83.

Philosophie, on donne trop de place à la Psychologie qui est une science de plus en plus spéciale, à la Logique théorique, plus curieuse que vraiment utile, et enfin à l'Histoire de la philosophie et aux auteurs philosophiques, nouvelle matière à charger la mémoire. L'essentiel, dans l'éducation des jeunes gens, est d'une part, en fait de philosophie, la nature de l'esprit, et d'autre part, en morale, la sociologie, une conception du monde, de l'homme, de la société. Voilà ce dont on a besoin, plutôt que des théories de l'induction, de la déduction ou de l'exposition de la philosophie stoïcienne, quelque intérêt qu'elles offrent d'ailleurs. Puisqu'il faut se borner, nous serions partisan de rendre plus élémentaire l'enseignement de la psychologie, de la logique, et d'approfondir pour tous les élèves, quels qu'ils soient, l'enseignement de la Philosophie générale et de la Philosophie sociale ¹. »

M. Marion, dans son beau livre *L'Éducation de l'Université*, avoue de son côté que beaucoup de professeurs sont plus épris de dialectique et de métaphysique qu'il ne serait nécessaire.

Quel doit donc être le but du professeur de philosophie, dit l'abbé Fleury raisonnant dans le même sens? « C'est de rendre la philosophie accessible à tous, de former un homme qui raisonne droit, qui soit toujours en garde contre toutes les causes d'erreur, et qui ne suive dans la conduite de sa vie que la raison et la vertu. ² »

Ce programme est celui de Rollin. Morale, logique, sont les points fondamentaux de sa philosophie.

La morale, pour qui connaît le pieux Recteur, repose nécessairement sur Dieu, dont elle est « une émanation éternelle ». Discerner et faire le bien, discerner et fuir le mal, voilà ce qu'elle commande impérieusement. Elle obéit en cela, dit Rollin, à un juge que toute créature humaine porte en elle, la conscience, qui ne trompe jamais quand on l'interroge, car elle vient de Dieu. Avec elle, il est inutile de raisonner, elle s'impose.

Rollin retrace en quelques lignes nos devoirs envers Dieu. Quant à ceux envers la société dont chacun de nous fait partie, envers la famille, envers la Patrie, ils ne sont pas moins obli-

1. *Revue politique*, juillet 1898, n° 19.

2. Fleury, p. 135.

gatoires. « Le paganisme, dit Rollin, les a reconnus et observés, ils sont grands, solides, lumineux, mais ils ne vont pas jusqu'ou ils doivent aller ; et quelque parfaits qu'ils paraissent, ils laissent l'homme en chemin sans lui montrer le motif qui doit sanctifier ses actions, ni la fin qu'il doit se proposer¹. »

Nous tombons ici en plein jansénisme : pas de sagesse sans la crainte et la connaissance du vrai Dieu, pas d'action méritoire sans la grâce divine.

Pour former le jugement, ce qui est du ressort de la logique, second point de sa philosophie, Rollin n'a d'autre guide que l'*Art de penser* d'Arnauld et Nicole. « J'en ferai ici grand usage, dit-il, car je ne connais rien qui soit plus propre à inspirer aux jeunes gens de l'estime et du goût pour la philosophie, à les prémunir contre les faux jugements, les faux raisonnements et à leur donner une force, une justesse, une pénétration d'esprit qui les conduisent peu à peu à entendre par eux-mêmes et à débrouiller les questions les plus abstraites et les plus embarrassées². »

Ces qualités sont en effet celles de l'*Art de penser*, où tout est exposé avec une rare clarté ; aussi ce livre eut-il un grand succès³, et nous le voyons recommandé dans les projets de statuts de 1720 auxquels Rollin, comme on le sait, eut une part importante.

La métaphysique, complément de la philosophie, est à peine mentionnée par Rollin, non qu'il en méconnaisse la grandeur, il la met même au nombre des connaissances qui élèvent l'âme au-dessus de la matière et nous permettent de nous appliquer aux choses difficiles et épineuses, mais obéissant à sa nature ennemie de toute abstraction, il subordonne l'étude métaphysique de Dieu, de son existence et de ses attributs, à l'étude de la nature, au spectacle et aux merveilles qu'offre l'Univers où Dieu se révèle à toute intelligence humaine.

La physique qui jusqu'alors n'était entrée que très imparfaitement dans le programme de la Philosophie, y prend avec Rollin une plus grande place. Le bon Recteur énumère dans son traité les trois systèmes astronomiques qui ont partagé les

1. *Traité*, t. IV, p. 332.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 335.

3. Jourdain, *Pièces justificatives*, p. 212.

savants : systèmes de Ptolémée, de Copernic et de Tycho-Brahé. Ce qu'il en dit, au point de vue de la science actuelle, est loin d'avoir une grande valeur, mais nous y trouvons des documents intéressants, de salutaires réflexions, et s'il ne dit pas comme Pascal : L'homme est un roseau..., il développe une pensée analogue qui n'a pas moins de grandeur et de justesse.

C'est l'étude de toutes les merveilles dont le monde est le théâtre qu'on ne peut laisser ignorer aux jeunes gens, dit Rollin. « On doit les instruire des autres matières qui se traitent en physique et qui occupent pour l'ordinaire une bonne partie de la seconde année de la Philosophie. Quand on en a négligé l'étude dans ce temps, continue-t-il, il est rare qu'on y revienne dans la suite. Au lieu de les négliger alors, il faudrait y préparer de loin les jeunes gens en les leur montrant presque dès l'enfance mais de la manière qui convient à cet âge¹. »

Avec le sentiment profond de tout ce qui intéresse l'éducation de la jeunesse, Rollin, dans cette dernière phrase, recommande ce que les programmes actuels renferment en fait d'enseignement par les yeux et de notions pratiques usuelles, relativement à l'industrie, à la géologie, etc., mises à la portée des enfants. C'est encore une innovation dont la pensée première lui est due. Cette physique, qu'il nomme physique des enfants, lui paraît bien plus utile que l'autre physique désignée dans son *Traité* sous le nom de physique scientifique, et ce qui prouve sa préférence c'est que, sur cent pages concernant la philosophie, près de cinquante sont consacrées à une revue du règne végétal, du règne animal et du règne minéral. Il s'arrête avec complaisance aux merveilles qu'il rencontre, et les détails qu'il en donne ne lui paraissant pas encore suffisants, il engage l'abbé Pluche, son ami et son coreligionnaire², à composer sur l'histoire naturelle un grand ouvrage que l'abbé publia sous le nom de *Spectacle de la Nature* et qui eut un grand succès. Plusieurs

1. *Traité*, t. IV, p. 372.

2. Antoine Pluche, né à Reims en 1683, mourut en 1764. Après avoir été professeur de Rhétorique à Reims, il devint Principal du collège de Laon, qu'il fut forcé de quitter à cause de ses opinions jansénistes. C'est alors qu'il composa, sur les conseils de Rollin, les six volumes du *Spectacle de la Nature* où l'on trouve, en dehors de descriptions instructives, des considérations pieuses sur la sagesse divine.

traductions en furent faites en langues étrangères et l'auteur, plus soucieux que Rollin de ses intérêts matériels, en retira d'importants bénéfices.

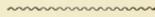
« En résumé, dit Rollin en terminant, le grand et important service que la bonne philosophie rend à l'homme, c'est de le disposer à recevoir avec docilité et respect tout ce que lui enseigne la révélation divine. Elle doit s'appliquer surtout à lui faire bien comprendre que devant Dieu tout doit se taire, la raison aussi bien que les sens, parce que rien n'est plus raisonnable que de n'écouter que lui, quand il parle : *Ipsi de se Deo credendum est* ¹. »

Cette leçon s'adresse surtout aux incrédules qui abondaient au XVIII^e siècle. Pour eux, les mystères de la religion étaient autant de motifs pour la répudier, et n'ajouter foi qu'à ce qu'ils comprenaient; « mais Dieu, leur dit Rollin, ne serait pas ce qu'il est, s'il n'était incompréhensible; et ses merveilles ne mériteraient plus ce nom, si l'intelligence humaine pouvait y atteindre ² ».

Dans ces lignes si simples et pourtant si éloquentes, Rollin atteint lui-même aux plus hautes considérations de la philosophie, tant ancienne que moderne.

1. *Traité*, t. IV, p. 411.

2. *Ibid.*, p. 412.



X

LANGUE LATINE

Persistance de l'Université à exiger, pour les élèves et pour les maîtres, le latin comme langue usuelle. — Inconvénient d'un pareil système. — Initiative d'une réforme due à Port-Royal. — Latin insuffisant à rendre, sans mots nouveaux, les progrès des sciences et des lettres. — Avantages qu'offrait autrefois le latin pour la correspondance entre savants étrangers et pour la Théologie et la Littérature chrétienne. — Deux méthodes d'enseignement du latin, l'une par la version et l'explication, l'autre par le thème et l'étude de la grammaire. — Différentes grammaires de Desputère, de Port-Royal, de Lhomond. — Projet de Rollin de composer une grammaire due à la collectivité des maîtres. — Christianisation dans l'Université des auteurs païens. — Détails sur la prononciation du latin et du grec altérée dans les collèges. — Services qu'a rendus et que rendra toujours l'étude du latin.

Rollin, au commencement du chapitre qu'il consacre au latin, « avoue que l'étude de cette langue est ce qui fait proprement l'occupation des classes et qui est comme le fonds des exercices du collège où l'on apprend, non seulement à entendre le latin, mais encore à l'écrire et à le parler ¹ ».

La méthode que l'on suivait était justement celle qui pouvait donner le moins de résultats. Alors que tout naturellement les enfants ne connaissaient et ne parlaient que la langue maternelle, c'était en latin qu'on leur apprenait à lire et qu'on les obligeait à écrire et à parler.

Tout admirateur qu'il fût du latin où il excellait, Rollin « sentit qu'il n'était pas moins absurde et moins contraire au

1. *Traité*, t. I, p. 139.

bon sens, de donner en latin les premiers préceptes de cette langue, qu'il le serait d'en user ainsi pour le grec et pour toutes les langues étrangères ¹. » Il dit ailleurs fort justement : « L'usage seul peut suffire pour les langues vivantes, mais il n'en est pas de même pour les langues mortes, qu'on ne peut apprendre que par le secours des règles et par la lecture des auteurs qui ont écrit dans ces langues ² ». « D'ailleurs, continue Rollin, en supposant même qu'on ne les obligerait à parler qu'après qu'on leur aurait expliqué quelques auteurs, y a-t-il lieu d'espérer qu'alors même, en parlant entre eux, et dans les classes, ils puissent s'exprimer d'une manière pure, exacte et élégante? Combien leur échappera-t-il d'impropriétés, de barbarismes, de solécismes? Est-ce là un bon moyen de leur apprendre la pureté et l'élégance du latin? et ce langage bas et rampant du discours familier ne passera-t-il pas nécessairement dans leurs compositions? Si on les oblige à parler toujours latin dans ces premières années, que deviendra la langue du pays? Est-il juste de l'abandonner ou de la négliger pour en apprendre une étrangère? » C'est qu'au fond et malgré tout on ne pensait pas en latin mais en français, et que pour rendre la pensée en latin on se bornait à traduire grossièrement, et sans aucune règle, chaque mot français par un mot latin ³.

On latinisait tout, même les noms propres; ils n'échappaient pas à ce ridicule usage : Boileau devenait Bolœus; Dubois, Sylvius; Santeuil, Santolius, etc.

Port-Royal, un des premiers, comprit combien il était déplorable d'obliger des enfants à parler une langue qui leur était inconnue, et le latin chez eux n'était en usage que pour les élèves qui en avaient une connaissance suffisante. Cet exemple eut une importance immense, car l'Oratoire s'y conforma et Rollin, en disciple fervent de Port-Royal, ne craignit pas, alors même qu'il était une des gloires du latinisme, de le rabaisser au profit du français. « Je reconnais, dit-il, que l'obligation de parler latin rétrécit en quelque sorte l'esprit des jeunes gens

1. *Traité*, t. I, p. 160.

2. *Ibid.*, p. 251.

3. Nous avons des échantillons de ce discours familier au xvi^e siècle alors que le latin régnait en maître dans les collèges. « Noli crachare super me, dit un écolier à son camarade. — Ego transibo me de te. — Diabolus te possit inferre. » (Desmaze, *l'Université de Paris*, p. 26.)

en les tenant dans une contrainte qui les empêche de parler librement¹. »

Mais de là à proscrire l'emploi du latin, il y a loin; et Rollin ajoute : « Il ne s'ensuit pas de tout ce que je viens de dire qu'on doive entièrement négliger le latin : en mille occasions il est d'un grand secours, quelquefois même d'une nécessité absolue² »; et il cite à ce sujet la Médecine, le Droit, la Théologie, la Philosophie, où tout était en latin : et c'était à bon droit. L'esprit humain était en voie de découvertes au xvii^e siècle; les progrès dans toutes les branches des connaissances littéraires et scientifiques s'accroissaient, grâce aux communications qui avaient lieu entre savants des différentes nations, et c'était en latin que Bacon, Descartes, Hobbes, Spinoza, Leibniz, Bossuet, Fénelon, Pascal, correspondaient et discutaient.

Auraient-ils pu le faire dans leurs langues maternelles? La plupart d'entre elles n'étaient pas encore formées; elles étaient inconnues en dehors de leur pays, tandis que le latin, langue régulière, connue, étudiée partout, était un intermédiaire facile entre toutes les nations de l'Europe, pour la théologie principalement et pour tout ce qui se rapportait au dogme et aux communications émanant du siège de la religion catholique.

Le latin était, et reste encore la seule langue usitée dans l'Église; de hardis novateurs ont essayé de l'en bannir, mais leurs essais n'ont pas réussi. C'est qu'il convient qu'une même langue liturgique s'adresse à tout le clergé d'une même religion, qui dès son origine a eu le latin comme interprète de ses lois et de ses dogmes.

Toutefois, en dehors de l'Église, cette même langue ne suffit plus. Tout a changé; des termes nouveaux auxquels se prête le génie de notre langue sont nécessaires pour rendre avec clarté ce que le latin ne peut exprimer que fort imparfaitement à l'aide de périphrases. Soumettons-nous à ces conditions du progrès, mais n'oublions pas les services rendus par le latin. Au xvii^e siècle, nos écrivains les plus illustres pensaient et écrivaient en latin, il y avait chez eux une telle habitude de cette langue qu'elle leur était plus familière que le français.

1. *Traité*, t. 1, p. 253.

2. *Ibid.*

L'abbé Le Dieu, dans ses mémoires sur la vie de Bossuet publiés par l'abbé Guettée en 1856, pages 110 et 111, assure que dans sa jeunesse le grand orateur pensait et préparait ses sermons en latin.

Personne n'ignore que Descartes fit un grand sacrifice en écrivant en français son *Discours de la méthode* (1637), mais pour le vulgariser dans le monde savant, il le fit traduire en latin par l'abbé de Courcelles sous ses yeux et sous son contrôle.

Quant aux autres ouvrages scientifiques de Descartes ils sont tous en latin, qui lui était plus familier que le français¹.

Tout en nous félicitant que notre idiome national ait acquis la gloire et la perfection auxquelles il est arrivé, il est juste de reconnaître que même dans les temps modernes le latin, comme le dit avec raison M. Goumy, est demeuré le lien commun de la haute culture des nations civilisées. « Il y a entre les Latins et nous, dit-il, une affinité si étroite, une dépendance intellectuelle si forte, qu'on ne saurait songer à couper le lien qui nous attache à eux². »

On y songe cependant, depuis ces derniers temps surtout, et ce n'est pas sans tristesse que nous voyons non seulement s'amoindrir mais presque disparaître ces études grecques et latines qui ont fait de la France la nation, sinon la plus commerçante, la plus riche, la plus puissante en vastes territoires dans les cinq parties du monde, du moins la première sous le rapport des lettres et des arts; la plus raffinée comme intelligence, et la meilleure appréciatrice de tout ce qui est réellement beau et grand. L'érudition y gagnera-t-elle? nous ne le pensons pas. Autrefois, grâce à la connaissance du latin, on se tenait au courant de tous les travaux scientifiques, philosophiques et littéraires élaborés à l'étranger. Aujourd'hui, il faut être polyglotte pour arriver au même résultat, ce qui demande une longue étude.

Comment apprenait-on le latin dans l'ancienne Université et comment l'enseignons-nous aujourd'hui, quel que soit le peu de cas que nous en fassions?

Deux méthodes ont été tour à tour expérimentées et précé-

1. *Méditations philosophiques, Traité des passions de l'âme, Traité de l'homme.* (Vapereau, *Dictionnaire des littératures*, p. 612.)

2. Goumy, *Les Latins*, p. 27.

nisées : l'une par Port-Royal, l'Oratoire et Rollin, l'autre par les Jésuites. La première consiste dans l'explication et la lecture des auteurs qui familiarisent l'élève avec la langue latine et grecque et l'incitent à se rendre compte de ce qu'il lit, à examiner le mécanisme de la langue, à en découvrir lui-même les règles et à se faire ainsi une grammaire qui, sans l'aide du maître, lui sera plus utile, disent ses partisans, que toutes celles qu'il pourrait étudier.

L'autre méthode procède par l'étude des règles grammaticales et par leur application à des phrases françaises que l'on traduit en latin; ce sont les thèmes qui, au temps de Rollin, fleurissaient chez les Jésuites et dans l'Université. Le Doctrinal de Villedieu, la grammaire de Despautère y étaient en grand honneur. Pour corriger les nombreux accrocs que l'on faisait au latin on recourait à Despautère, qui n'avait rien de séduisant¹. « Tout déplaît, dit Guyot, dans les pages de Despautère, dont toutes les règles sont comme une noire et épineuse forêt, où durant cinq ou six années les élèves ne vont qu'à tâtons, ne sachant quand et où toutes ces routes égarées finiront, heurtant, se piquant et chopant contre tout ce qu'ils rencontrent, sans espérer de jouir jamais de la lumière du jour². » Edmond Richer avait bien essayé de la simplifier, mais cet essai n'eut aucun succès. La grammaire de Despautère, tout imparfaite qu'elle était, régna cependant dans les collèges. Molière en parle dans une de ses pièces, *la Comtesse d'Escarbagnas*³.

1. Despautère, nom transformé de Van Panteren, était né à Ninove en Belgique en 1640, il mourut en 1720. Sa grammaire, intitulée *Commentarii grammatici*, était en latin barbare. Elle se composait de cinq parties : *Rudimenta*, *Grammatica*, *Syntaxis*, *Prosodia*, *De figuris et tropis*. Les règles étaient en vers accompagnées de notes interminables.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 317.

3. La comtesse s'adresse à M. Bobinet, précepteur du jeune comte d'Escarbagnas, son fils (scène XIX).

LA COMTESSE. — Faites-lui dire quelque petite galanterie de ce que vous lui apprenez.

M. BOBINET AU COMTE. — Allons, monsieur le comte, réécoutez votre leçon d'hier matin.

LE COMTE. — Omne viro soli quod convenit esto virile.

Omne viri....

LA COMTESSE. — Et! monsieur Bobinet, quelles sottises est-ce que vous lui apprenez là ?

M. BOBINET. — C'est du latin, Madame, et la première règle de Jean Despautère.

LA COMTESSE. — Mon Dieu! ce Jean Despautère-là est né insolent, et je vous prie de lui enseigner du latin plus honnête que celui-là.

M. BOBINET. — Si vous voulez, Madame, qu'il achève, la glose expliquera ce que cela veut dire.

LA COMTESSE. — Non, non, cela s'explique assez.

La première grammaire vraiment digne de ce nom, qui entre autres mérites eut celui d'être écrite en français, est la *Grammaire générale et raisonnée* connue sous le nom de grammaire de Port-Royal. Arnauld en était le véritable auteur et Lancelot en rédigeait les règles. Elle contenait réellement, comme il est dit dans son intitulé, *les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle, les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, les principales différences qui s'y rencontrent et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française*. Ce savant livre, jugé encore excellent de nos jours, n'était guère ce qui convenait à de jeunes élèves. Sylvestre de Sacy voulut néanmoins en faire profiter son fils aîné, et, le soir, au foyer de famille, lisons-nous dans Sainte Beuve, il en rédigea un abrégé avec des exemples qu'il croyait à la portée des enfants. Cet abrégé était encore trop savant.

Rollin y puisa une grande partie de ses observations sur la grammaire, et avec son tact habituel et le sentiment très juste de ce que devait être une grammaire élémentaire, il en traça le plan dans le *Traité des Études*. « Je crois, dit-il, qu'il faut faire apprendre à l'enfant les déclinaisons, les conjugaisons et les règles les plus communes de la syntaxe, et quand il est bien ferme sur ces principes et qu'il se les est rendus familiers par de fréquentes répétitions, on doit le mettre pour lors dans l'explication de quelque auteur facile, où l'on va d'abord très lentement, rangeant exactement tous les mots dans leur ordre naturel (c'est notre explication mot à mot), rendant raison de tout : genre, cas, nombre, personne, temps, etc. (analyse grammaticale), et lui faisant appliquer toutes les règles qu'il a vues ¹. »

Ce plan est absolument celui que Lhomond a suivi et c'est en s'y conformant qu'il a rendu l'étude du latin plus facile et plus rationnelle qu'auparavant. Pendant plus de cent ans, cette simple grammaire a suffi à l'enseignement du latin.

Nous en avons maintenant de beaucoup plus savantes. Sont-elles mieux comprises des élèves et en obtient-on de meilleurs résultats? L'expérience prouve que non. Les enfants sont ennemis de toutes les considérations philologiques. Celles-ci

1. *Traité*, t. I, p. 163.

conviennent parfaitement aux maîtres, qui doivent se rendre compte des règles grammaticales, ayant toutes leur raison d'être philosophique, mais les enfants y répugnent. Ce qu'il leur faut, c'est une méthode positive, pratique, leur indiquant qu'après telle sorte de verbes, tels adjectifs, il faut parler et écrire de telle ou telle manière; c'est la méthode que l'on suit en arithmétique.

C'est ce qu'a fait Lhomond. La première partie de sa grammaire comprend les éléments simples, faciles, indispensables, que recommande Rollin, et l'enfant y trouve, comme préambule à l'application des règles de la syntaxe, de petites phrases françaises à traduire en latin; ce sont de petits thèmes fort utiles que le bon Recteur n'aurait point désapprouvés si cette grammaire de Lhomond avait paru de son vivant (elle ne fut publiée qu'en 1770), mais il redoutait avant tout l'ennui de l'enfant se trouvant immédiatement aux prises avec les difficultés grammaticales d'une langue qui lui était inconnue. C'est pourquoi il « n'hésite pas à décider qu'il faut, dès le commencement, presque absolument écarter les thèmes qui ne sont propres, dit-il, qu'à tourmenter les enfants par un travail pénible et peu utile, et à leur inspirer du dégoût pour une étude qui ne leur attire ordinairement, de la part des maîtres, que des réprimandes et des châtimens. Car les fautes qu'ils font dans leurs thèmes étant très fréquentes et presque inévitables, les corrections le deviennent aussi; au lieu que l'explication des auteurs et la traduction, où ils ne produisent rien d'eux mêmes, leur épargnent beaucoup de temps, de peine et de punitions ¹ ».

Nous admettons que de longs thèmes imposés aux enfants dès leur première année de latin sont pénibles et leur inspirent du dégoût, mais réduits à de petites phrases, comme nous le disons plus haut, ils sont une introduction naturelle et facile à la composition latine, qui était un des buts de l'enseignement dans l'ancienne Université. Ils permettent surtout à l'élève de se rendre compte de la construction des phrases qu'il lit et traduit dans les petits livres en texte latin tels que : *Epitome historie sacre, De viris illustribus, Selecte e profundis scriptoribus historie*, composés exprès pour lui par Lhomond suivant

1. *Traité*, t. 1, p. 463.

les conseils de Rollin. Cette lecture et l'explication de ces livres familiarisent les enfants avec le latin ; leur mémoire si prompte et si vive retient une grande quantité de mots tous corrects, et ils contractent inconsciemment de bonnes habitudes de langage, sans recourir constamment à la grammaire.

Cet exercice est évidemment salutaire, mais il serait fâcheux de s'en contenter, car il est insuffisant. Rollin en convient lui-même et, malgré son antipathie pour le thème, il ajoute : « Il convient que les élèves, quand ils ont déjà une légère teinture du latin, et qu'ils ont été un peu formés à l'explication, soient exercés à la composition des thèmes qui peut leur être fort utile pourvu qu'elle ne soit pas trop fréquente. Elle les oblige à mettre en pratique les règles qu'on leur a souvent expliquées de vive voix, et à en faire eux-mêmes l'application, ce qui les grave bien plus profondément dans leur esprit ; elle leur donne occasion d'employer tous les mots et toutes les phrases qu'on leur a fait remarquer dans l'explication des auteurs. Car il serait à souhaiter que les thèmes qu'on leur donne fussent pour l'ordinaire composés sur l'auteur même qu'on leur aurait expliqué, qui leur fournirait des expressions et des locutions déjà connues, dont ils feraient l'application selon les règles de leur syntaxe ¹. »

D'après ces excellentes remarques et ces conseils, on est en droit de croire que les thèmes d'imitation n'étaient pas en usage dans les collèges et que Rollin est en cela, comme en beaucoup d'autres choses, un initiateur.

Les thèmes d'imitation sont en honneur dans nos classes et les professeurs consciencieux s'inspirent de tous les détails que donne Rollin sur la matière de ces thèmes, qui ne doivent pas se composer de pensées oiseuses, mais utiles, morales, et sur les tours de phrases à imiter.

L'innovation des thèmes d'imitation n'est pas la seule dont Rollin ait eu le mérite ; il en est une autre qui n'est pas moins ingénieuse et moins utile : elle a pour objet les thèmes de vive voix. Laissons le bon Recteur expliquer sa pensée : « Il y aurait, dit-il ², une autre manière de faire composer les enfants qui me

1. *Traite*, t. I, p. 188.

2. *Ibid.*, p. 192.

paraîtrait fort utile, quoiqu'elle ne soit pas usitée. Ce serait de leur faire faire quelquefois des thèmes en classe, comme on leur y fait expliquer les auteurs, c'est-à-dire de vive voix. Par là on leur apprend plus facilement et plus certainement à faire usage de leurs règles et de leurs lectures; et on les accoutume à se passer de dictionnaires, à quoi je voudrais que l'on tendit, parce que l'habitude de les feuilleter entraîne une perte de temps considérable. Je suis persuadé qu'on reconnaîtra par l'expérience que les jeunes gens, pourvu qu'ils veuillent faire quelque effort, trouveront par eux-mêmes presque toutes les expressions et toutes les phrases qui entreront dans un thème. »

Pour réussir dans ces trois sortes de thèmes, il serait d'une grande importance, dit Rollin, que les méthodes qu'on met entre les mains des jeunes gens fussent faites avec soin; il constate que celles dont on se servait de son temps étaient bien imparfaites. Il y aurait, ajoute-t-il, quelques changements, quelques retranchements, quelques additions à y faire, et il expose à ce sujet un projet qui n'a jamais été exécuté et qui cependant nous paraît de la dernière importance et d'une grande facilité d'exécution. Il s'agit d'une grammaire qui ne serait pas l'œuvre d'un seul homme, mais de la collectivité des professeurs, qui se communiqueraient leurs observations et arriveraient ainsi à composer une livre fruit de l'expérience et du savoir de tous. « Il faudrait, dit Rollin, prier ceux qui enseignent depuis quelque temps, de vouloir bien mettre par écrit les remarques qu'ils auront faites sans doute sur un livre dont ils font usage depuis plusieurs années; après quoi un maître habile qui aurait de l'expérience en ce genre, profitant des différentes vues qu'on lui aurait données, réformerait en beaucoup de choses ces sortes de méthodes, et y mettrait plus d'ordre et de clarté qu'il n'y en a. Ce travail quoique sur de petites choses n'est pas indigne d'un habile homme¹. » Il était cet habile homme. Que n'a-t-il réclamé et recueilli lui-même les remarques des grammairiens de son temps et rédigé un livre qui aurait été très probablement exempt des imperfections qu'on reproche à celui de Lhomond?

Après ces concessions faites à la grammaire, le bon Recteur

1. *Traité*, t. I, p. 194.

revient à la méthode favorite de son temps, à l'explication des auteurs. Ils sont, dit-il, malheureusement entachés de paganisme; toutefois, à l'exemple des Jésuites, on peut les christianiser, et dès lors ils n'offrent rien de dangereux.

Les remarques à faire dans l'explication de ces auteurs ressemblent en plusieurs points à celles des Jésuites dans le *De ratione discendi et docendi* du père Jouveney. Comme lui, Rollin distingue six points ¹, sur lesquels ils donnent l'un et l'autre des détails relatifs à la latinité et aux difficultés du texte; toutefois la Prélection chez les Jésuites est bien plus littéraire que dans le *Traité des Études* où Rollin s'applique principalement à la correction du latin et à la propriété des mots. Il est vrai que le *Traité des Études* s'adresse beaucoup plus à ceux qui apprennent qu'à ceux qui enseignent, tandis que le *De ratione discendi et docendi*, suivant le décret de la XIV^e Congrégation générale, a été composé pour exciter le zèle des professeurs et leur communiquer, comme il y est dit, les secrets d'un bon enseignement.

Les deux maîtres accompagnent leurs conseils de nombreux exemples. Rollin y consacre près de cent pages et Jouveney presque autant. Ces détails sont fort intéressants et nous font assister aux classes du collège Louis-le-Grand et à celles du col-

1. Dans le *Traité des Études*, ces six points sont :

- 1^o La syntaxe, qui rend raison de la construction des différentes parties du discours;
- 2^o La propriété des mots, c'est-à-dire leur signification propre;
- 3^o L'élégance du latin;
- 4^o L'usage des particules;
- 5^o Certaines difficultés particulières plus marquées;
- 6^o La manière de prononcer et d'écrire le latin. — (*Traité*, t. I, p. 207.)

Dans le livre du P. Jouveney, les six points sont :

- 1^o Sujet de la Prélection;
- 2^o Exposition et développement de chaque pensée : on examinera si elles sont obscures, concises ou embarrassées;
- 3^o Explication de ce qui se rapporte à l'érudition, à l'histoire, aux mœurs des peuples, etc.;
- 4^o Examen, dans les classes supérieures, de ce qui se rapporte à la rhétorique ou à la poétique;
- 5^o Examen de la latinité;
- 6^o Cette 6^e partie peut être ajoutée pour insinuer dans l'esprit des élèves ce qui est de nature à former leurs mœurs, à réchauffer leur piété. On pourra provoquer l'occasion si elle ne se présente pas. (*De ratione...*, traduction H. Ferté, p. 95.)

lège de Beauvais, où Rollin mettait assurément en pratique ce qu'il recommande dans son ouvrage.

Nous y lisons, au sujet de la sixième partie de la Prélection, des observations importantes relativement à l'écriture et à la prononciation du latin. Aucune de nos grammaires, aucun de nos ouvrages classiques, ne donne de renseignements à ce sujet; ils sont cependant utiles à connaître; ils nous prouvent, entre autres choses importantes, que nous ne prononçons ni le grec ni le latin comme on le prononçait à Athènes et à Rome.

Pour le grec nous avons adopté la prononciation fantaisiste d'Erasmus qui dénature complètement la véritable prononciation des Grecs. Même incorrection dans la prononciation du latin. La voyelle *u* était prononcée *ou* et elle est encore prononcée ainsi par les Italiens et les Espagnols; quelques mots français venant du latin ont même conservé cette prononciation, tels sont : *loup*, venant de *lupus*, *ours* de *ursus*, *outil* de *utile*, etc. ¹. La lettre *m* s'élide dans la poésie latine devant une voyelle, élision qui indique que cette consonne se retranchait devant une voyelle dans la prononciation : *multum ille et terris jactatus et alto* devait se prononcer *mult'ille* ²... De même pour la douceur de la prononciation on retranchait *s* à la fin des mots et nous trouvons dans les manuscrits les formes *serenum fuit* : *dignu loco*. Quant au *z*, il se prononçait d'une manière fort douce et répondait, dit Rollin, à peu près à notre *s* entre deux voyelles, etc.

Toutes ces observations sont fort intéressantes, et il serait à désirer qu'elles ne fussent pas ignorées des élèves de nos lycées et de nos collèges. Rollin en les signalant a suggéré une réforme qu'il aurait été facile d'accomplir à l'origine, et qui nous aurait rapproché de nos voisins du midi, qui ont eu le bon sens de conserver la prononciation primitive.

1. *Traité*, t. 1, p. 244.

2. *Ibid.*, p. 243 et 246.

XI

LANGUE GRECQUE

Étude du grec. — Le grec, peu apprécié au xviii^e siècle, mais préconisé par Rollin comme source du bon goût et comme la plus facile de toutes les langues européennes. — Grammaires et thèmes grecs reconnus nécessaires pour l'étude du grec. — Éloge du *Jardin des racines grecques* de Lancelot. — Défense d'annoter les textes grecs à expliquer. — Supériorité du grec sur le latin et sur le français. — Chaque dialecte grec constitue une véritable langue. — Atticisme. — Vœu de Rollin pour que la jeunesse s'attache à l'étude du grec.

L'étude de la langue grecque était prescrite dans les statuts de Henri IV, mais elle était en réalité délaissée dans les collèges et peu en faveur auprès des familles. Rollin le constate avec douleur. La plupart des parents, dit-il, regardent comme absolument perdu le temps que les enfants sont obligés de donner à cette étude. « Il faut alors, ajoute Rollin, que les professeurs luttent contre ce mauvais goût devenu fort commun, et qu'ils fassent de continuels efforts pour ne pas céder à ce torrent qui a presque déjà tout entraîné¹. »

Il est vrai qu'à la passion pour le grec, qui s'était manifestée au temps de François I^{er}, avait succédé une indifférence telle que l'on regardait comme étant digne d'admiration quiconque connaissait le grec.

Nous en avons la preuve dans un passage fameux de la comédie des *Femmes savantes* :

Il sait du grec, Madame, autant qu'homme de France,

1. *Traité*, t. I, p. 132 et 133.

dit Trissotin à Philaminte en lui présentant Vadius (Acte III, scène III). Et les Précieuses de s'écrier :

PHILAMINTE A BÉLISE.

Du grec, ô ciel! du grec! il sait du grec, ma sœur!

BÉLISE A ARMANDE.

Ah! ma nièce, du grec!

ARMANDE.

Du grec! quelle douceur!

PHILAMINTE.

Quoi? Monsieur sait du grec? Ah! permettez, de grâce,
Que pour l'amour du grec, Monsieur, on vous embrasse!

A défaut d'autre amour, le chaste et pieux Rollin avait celui du grec, il y était même très entendu, et nous avons dit dans sa biographie qu'il en faisait avec l'abbé d'Asfeld, tout en se promenant, sa lecture habituelle et favorite. Il y trouvait même un tel charme qu'il s'efforça dans son *Traité des Études* de faire partager son goût à ses lecteurs. « C'est en Grèce, dit-il, que se sont formés toutes les sciences, tous les arts, et que la plupart se sont perfectionnés ¹. » Et il ajoute : « Le grec n'est pas moins utile pour combattre les hérétiques que pour comprendre les Saintes Écritures : il est la mère des langues européennes, du latin surtout, et par suite du français qui dérive du grec et du latin ². »

Toutefois, ces avantages étaient peu appréciés des familles; on n'abandonnait pas le latin, qui était depuis trop longtemps enraciné dans les collèges, mais on faisait fort peu de cas du grec qui ne convenait, disent Locke et Fleury, qu'aux gentilshommes et aux riches. Tout autre était l'opinion de Rollin : plus on dénigrait le grec, plus il s'attachait à le défendre et il en montrait avec complaisance les avantages. « Ce qui rebute de cette étude, dit-il, les maîtres et les disciples, c'est l'idée qu'on s'en forme comme d'une entreprise très longue et très pénible. L'expérience du contraire devrait bien dissiper ce faux préjugé, car, de toutes les langues, le grec est la plus facile, la plus courte, et celle dont le succès est le plus assuré; une heure

1. *Traité*, t. I., p. 417.

2. *Ibid.*, p. 429.

seule consacrée régulièrement chaque jour au grec met les jeunes gens qui ont quelque esprit en état de l'entendre très raisonnablement au sortir des études¹. »

Pour obtenir ce résultat, il faut supposer que le grec a un grand attrait pour celui qui l'étudie, que son intelligence en saisit promptement l'esprit et surmonte les difficultés qui lui sont propres; telle n'est généralement pas l'attrait que l'on observe chez les écoliers. Ils témoignent dans le principe plutôt de l'aversion que du plaisir pour la langue de Platon, quelque admirable qu'elle soit, et ce n'est que plus tard qu'ils en apprécient le charme et les beautés.

Comme le grec, au temps de Rollin, n'était pas, ainsi que le latin une langue vivante, le bon Recteur admet que l'on fasse des thèmes et que l'on apprenne la grammaire, ce qui n'était pas indispensable pour le latin, si l'on se rappelle que sa méthode pour acquérir une connaissance complète de la langue se réduisait à la lecture et à la traduction du latin en français.

Pour le grec, la grammaire, dit-il, est nécessaire; elle doit être courte, écrite en français puisqu'elle s'adresse à des enfants qui n'ont pas encore beaucoup de connaissance du latin. Il y avait bien quelques grammaires grecques dans les collèges, mais l'impression en était mauvaise, et Rollin souhaite qu'elles soient imprimées en caractères plus gros et plus éclatants; il voudrait « une belle édition qui frappât les yeux, gagnât l'esprit, et par cet attrait innocent invitât à l'étude² ». C'est beaucoup demander. Un beau livre cause toujours du plaisir à l'élève, mais arrive-t-il à lui rendre attrayante une étude qu'il juge ennuyeuse? Nous hésitons à le croire.

Dans tous les cas, la grammaire est désormais réhabilitée; c'est une grande concession de la part de Rollin qui lui reconnaît des avantages. « Elle rend, dit-il, les jeunes gens plus exacts, les oblige à faire l'application des règles, les accoutume à écrire correctement, les familiarise davantage avec le grec et leur donne plus de connaissance du génie de la langue³ ».

Ce qui facilitera encore cette connaissance « c'est de leur faire apprendre les racines grecques mises en vers français, et de les

1. *Traité*, t. I, p. 134.

2. *Ibid.*, p. 137.

3. *Ibid.*, p. 146.

leur faire citer à chaque mot qu'ils voient. Cet exercice, dit avec conviction Rollin, qui ne les chargera pas beaucoup, leur donnera une facilité incroyable pour l'intelligence des auteurs et leur tiendra lieu d'un long usage qui ne s'acquiert qu'à force de travail et de temps ¹. » On est loin maintenant de considérer comme utile cette méthode dont Rollin fait un si grand éloge. Elle est proscrite, ridiculisée même dans l'enseignement, et l'on pense avec raison que la mémoire si docile des jeunes gens retient tout aussi bien, sans recourir aux vers parfois grotesques de Lancelot, la signification des mots grecs du texte qu'ils expliquent qu'en chargeant leur mémoire d'un long et double travail.

Nous ne saurions admettre davantage l'interdiction des textes annotés comme le recommande Rollin. « On ne doit jamais permettre, dit-il, d'avoir des gloses interlinéaires, qui ne sont propres qu'à entretenir l'esprit dans une espèce d'engourdissement, en lui présentant l'ouvrage tout fait, et ne laissant rien au travail ni à la réflexion. Je ne sais même s'il ne serait pas avantageux pour les élèves qu'ils ne se servissent jamais que de textes purement grecs, car, pour lors, quand il se présente quelque difficulté, ils sont obligés de faire effort par eux-mêmes pour la surmonter; au lieu que s'ils ont une version, les yeux s'y tournent naturellement, pour s'épargner toute peine ². » Pareille méthode a été pendant quelque temps adoptée dans nos lycées à une époque rapprochée de nous; elle n'a pas produit les bons résultats que l'on en attendait, et l'on est aujourd'hui revenu sagement aux éditions annotées qui ne suppriment pas le travail de l'élève, mais qui l'aident à vaincre des difficultés qu'il serait incapable de résoudre s'il n'était aidé.

Ce secours lui est surtout nécessaire pour la préparation des textes qu'il a à expliquer; et Rollin se demande s'il est préférable que cette préparation se fasse chez lui, en particulier, ou si le maître, après avoir expliqué le texte, se contente de faire rendre compte à l'élève de tout ce qu'il a dit. « Cette seconde manière est préférable, dit Rollin, pour les premières années, parce que l'autre entraîne, ce me semble, à une grande perte

1. *Traité*, t. I, p. 139.

2. *Ibid.*, p. 155.

de temps ; mais, dans la suite, il sera bon qu'il vienne en classe, préparé à ce qu'on doit y expliquer. »

« Quelque teinture des accents, ajoute Rollin, doit également être enseignée, quoiqu'ils soient d'institution nouvelle, et que les anciens Grecs ne s'en servissent pas ; ils sont cependant d'une grande utilité pour l'explication, le seul accent distinguant souvent les différents temps des verbes et la différente signification des mots ; la connaissance des accents n'est pas d'un grand travail, et elle est souvent trop négligée, même par les savants ¹. »

Tout ce qui tient au grec était pour le bon Recteur d'une importance extrême. Il en admirait et voulait en faire admirer le tour, le génie, la cadence harmonieuse et surtout la fécondité. Il trouvait en cela le grec supérieur au latin, malgré l'avis de Cicéron. « Tandis que le latin, dit-il, manque de mots pour exprimer beaucoup de choses qu'il ne peut faire entendre que par le secours de la métaphore ou de la périphrase, les Grecs les expriment facilement par des mots simples qui rendent la pensée ². »

Chez les Grecs, les idiomes ou dialectes dont ils se servaient n'étaient pas comme les différents jargons qui sont en France une manière de parler grossière et corrompue ; chaque dialecte était chez eux un langage parfait dans son genre ; de là, cette variété, cette richesse de tours et d'expressions qu'on admire dans la langue grecque.

De ces différents idiomes, l'idiome attique était celui qui était particulièrement en usage à Athènes et qui l'emportait sur les autres. Rollin en appréciait et savait en faire apprécier tout le charme, et la page dans laquelle il définit ce qu'est l'atticisme nous paraît d'une touche si délicate que nous ne pouvons résister au plaisir de la reproduire.

« Qu'est-ce que l'atticisme, dit-il ³ ? C'est un discours où tout est naturel, et où tout coule de source ; où rien n'est affecté, et cependant où tout plaît ; où les grandes et les petites choses sont dites avec une grâce égale quoique différente ; où règne un certain sel et un assaisonnement secret qui en relève le goût

1. *Traité*, t. I, p. 145-146.

2. *Ibid.*, p. 151.

3. *Ibid.*, p. 156.

et ne laisse rien d'insipide, qui se fait partout sentir au lecteur ou à l'auditeur; enfin, où tout est bien dit, car c'est la définition abrégée qu'en donne Cicéron : *bene dicere id sit attice dicere*.

L'admiration de Rollin pour la langue d'Homère, de Démosthène et de Platon n'a point été sans porter des fruits, grâce au *Traité des Études*.

XII

ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

Comment Rollin a composé ce supplément au *Traité des Études*. — Il n'est que la reproduction des préceptes et de la méthode de Fénelon. — Importance qu'ajoute Rollin à l'enseignement historique. — Education des filles aussi nécessaire que celle des garçons. — Préférence donnée à l'éducation privée sur l'éducation des couvents. — Ignorance des maîtresses. — Rollin les blâme de pousser les élèves à se faire religieuses. — Difficile choix d'une institutrice ou gouvernante. — Programme très simple à suivre pour l'éducation des filles. — Lectures choisies dont elles doivent faire un compte-rendu; pas de romans, pas de latin, à moins que ce soit pour des religieuses. — Soins à donner à l'étude du français. — Utilité dans une certaine mesure de la danse et de la musique. — Quel doit être le rôle de la femme dans la société, dans la famille, dans le gouvernement intérieur de la maison. — Critique des Précieuses. — L'Éducation doit être utilitaire.

Rollin ne songeait guère à écrire pour les jeunes filles un supplément à son *Traité des Études* qui avait eu dans l'Université et dans la haute société un brillant succès. Mais, sur les instances de mères chrétiennes qui pensaient qu'un si habile maître ne pouvait que donner d'utiles directions pour les jeunes filles comme pour les jeunes gens¹, il consentit à ajouter pour elles à son ouvrage quelques préceptes, avec d'autant plus de bonne grâce qu'il trouvait là une occasion

1. « Des mères chrétiennes exigent de moi que je donne quelques préceptes sur l'éducation de leurs filles; je ne puis me refuser à un désir si juste et si raisonnable. Je dois cette marque de reconnaissance aux témoignages d'estime que les dames me donnent pour mon *Traité des Études*, dont j'étais bien éloigné de croire que la lecture pût leur causer quelque plaisir. » (*Traité*, t. I, p. 69, édit. Didot.)

favorable pour insister sur l'étude de l'histoire, que Fénelon avait négligée dans son petit livre sur l'éducation des jeunes filles et que Rollin considérait comme étant d'une importance extrême. N'oublions pas qu'il était alors (1731) tout entier à ses travaux historiques, et que naturellement il regardait l'étude de l'histoire comme étant une partie essentielle de l'éducation. Il entreprit donc le travail qui lui était demandé, tout en faisant, expressément, ses réserves sur son incompetence en fait d'éducation féminine. Elles étaient fondées cette fois ; car autant il était fin observateur du caractère des jeunes gens, juge éclairé de ce qui leur convient, des réformes à faire, des méthodes à employer, autant il était presque étranger à l'éducation des jeunes filles ; *le sexe*, suivant son expression favorite, empruntée à la langue janséniste, était pour lui un monde presque inconnu ; sa correspondance nous le montre bien en relations avec de grandes dames de cette époque dans l'intérêt du *Parti*, mais nous ne trouvons dans ses lettres aucune note relative à l'éducation de leurs jeunes filles.

Il en était tout autrement de Fénelon. Dès l'âge de dix-huit ans, il prêchait avec succès dans des communautés de femmes ; à vingt sept ans, nous le voyons à la tête du couvent des Nouvelles Catholiques où il pouvait, à loisir, étudier la nature d'esprit, le caractère, les besoins et les aptitudes de la femme ; il y réussit admirablement. Les personnes de la haute société le recherchaient comme directeur de conscience. C'était une situation très appréciée au xvii^e siècle ; elle lui permit d'acquérir une grande expérience en psychologie et en pédagogie féminines, et nous ne devons pas nous étonner qu'il ait écrit sur l'éducation des filles un petit ouvrage qui, en 130 pages, constitue, comme le dit très justement M. Gréard, un livre unique que nul n'avait fait avant lui, et que nul après lui n'entreprit de refaire.

Dans des proportions beaucoup moindres, il est, pour les filles, le pendant du *Traité des Études* de Rollin pour les jeunes gens. Il a eu aussi le même succès. Les femmes les plus distinguées du grand siècle, celles qui se préoccupaient de pédagogie, telles que : Mmes de Maintenon, de Sévigné, de Lambert, et bien d'autres, lisaient avec admiration le petit livre de Fénelon et en faisaient, dit M. Gréard, *leur bréviaire*.

Ces deux traités, comme tous les ouvrages d'éducation du xvii^e et du xviii^e siècle, s'adressent à la noblesse ou tout au moins aux gens de qualité. Il paraissait à ceux qui détenaient le pouvoir beaucoup plus utile d'entretenir le peuple dans l'ignorance que de l'éclairer; néanmoins, une réaction contre un si déplorable système commença à se produire dès la fin du xvii^e siècle, non seulement pour les garçons, mais encore pour les filles, et l'abbé Fleury, qu'il faut toujours citer quand il y a à signaler une réforme utile, disait en 1686, avant Fénelon : « C'est un grand paradoxe de croire que les filles ne doivent apprendre que leur catéchisme, la couture et divers petits ouvrages, et qu'elles ne sont pas capables d'études; comme si elles n'avaient pas aussi bien que nous une raison à conduire, une volonté à régler, des passions à combattre, des biens à gouverner; ou, comme s'il leur était plus facile qu'à nous de satisfaire à tous ces devoirs sans rien apprendre¹. » Fénelon pense de même et dès les premières lignes de son livre il s'élève contre la négligence des familles à donner de l'éducation à leurs filles. « Quoiqu'elles ne doivent, dit-il, ni gouverner l'État, ni faire la guerre, ni entrer dans le ministère des choses sacrées, elles ont des occupations qui ne sont pas moins importantes que celles des hommes. Leur mauvaise éducation fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres de ces derniers viennent souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères². »

Rollin partageait en cela, comme en beaucoup d'autres points, les idées de Fénelon, car ses *Conseils sur l'éducation des filles* ne sont à proprement parler que le développement de ce que recommandait Fénelon. Rollin insista de son côté sur la nécessité de donner au *sex*e une éducation qui lui permit de remplir dans la société le rôle qui lui est dévolu. « On prétend, dit-il, qu'il ne faut pas que les femmes soient savantes, comme si l'ignorance était l'apanage de leur sexe; c'est une erreur singulière et extrêmement préjudiciable que de négliger l'éducation des filles³. »

Les conditions dans lesquelles étaient élevées les filles au

1. Fleury, *Traité du choix et de la méthode des Études*, p. 214.

2. Fénelon, *De l'éducation des filles*, p. 3.

3. *Traité*, t. I, p. 69, édit. Didot.

temps de Rollin répondaient peu aux progrès pédagogiques qui se manifestaient à cette époque. Les enfants du peuple étaient plongées dans une ignorance profonde, et celles de la noblesse et des classes riches étaient élevées dans des couvents où Fénelon lui-même ne conseillait guère de les placer. Il distinguait deux sortes de couvents : les uns réguliers et très sévères, les autres laissant fléchir l'austérité de la règle et s'accommodant aux goûts du monde. « Dans ces derniers, dit Fénelon, votre fille verra la vanité en honneur; elle y entendra parler du monde comme d'une espèce d'enchantement, et rien ne fait une plus pernicieuse impression que cette image trompeuse et exagérée du siècle; aussi craindrai-je un couvent mondain encore plus que le monde même. Dans les couvents qui suivent la sévère régularité de leur institut, elle vivra dans une entière ignorance du siècle, autre danger non moins grand que le premier, car elle sortira de là comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une caverne, et qu'on ferait, tout d'un coup, passer au grand jour »; et il conclut que les filles sont mieux auprès de leur mère que dans le meilleur couvent.

Sans s'exprimer aussi positivement que Fénelon, Rollin est dans les mêmes idées que lui; il s'étend en effet comme lui sur les avantages de l'éducation domestique; et comme, chez les grands et chez les riches, elle ne pouvait se faire sans l'aide d'une institutrice ou d'une gouvernante, ainsi qu'on disait alors, il consacre tout un chapitre au choix d'un auxiliaire si indispensable.

La difficulté était grande, car dans les communautés religieuses qui s'occupaient d'éducation, on ne prenait aucune mesure pour avoir des maîtresses capables. Fénelon le déplorait; il conseille aux mères de former chez elles des jeunes filles intelligentes à qui elles pourront confier l'éducation de leurs enfants, et Rollin, copiant presque textuellement ces conseils, dit : « Le petit livre de l'archevêque de Cambrai, fort court et fort intelligible, doit être pour les gouvernantes leur guide de tous les jours; les mères prendront la peine de le lire avec elles, et si les gouvernantes sont sensées et de bonne volonté,

1. Fénelon, *Avis à une dame de qualité*, p. 141, édit. Defodon.

elles en apprendront plus en un mois par la pratique et par les avis des mères que par de longs raisonnements¹. »

Cet éloge est le plus juste que l'on puisse faire du guide de Fénelon; il jouissait du reste d'une telle autorité auprès des grands que Mme de Maintenon en suivit les préceptes à Saint Cyr.

Le programme des matières qu'une gouvernante avait à enseigner n'était ni chargé ni difficile. Il se bornait à la lecture, à l'écriture, aux quatre règles de l'arithmétique, au catéchisme et à une légère connaissance de la langue française.

Cette instruction élémentaire s'adresse, dans le petit traité de Rollin, aux enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de sept ans. A partir de cet âge, il ne s'occupe que de ce qui regarde spécialement les jeunes filles.

Pour la lecture et l'écriture, le bon Recteur recommande aux maîtresses de ne pas en faire pour les enfants une étude fatigante, mais un jeu et un divertissement. Passant ensuite à des travaux plus sérieux, il veut, comme Fénelon, qu'ils soient attrayants. Ni l'un ni l'autre ne tiennent à faire des savantes, quoiqu'il y en eût de remarquables à cette époque. « Mme Dacier, dit Rollin, ne le cédaient en rien à son mari, et d'un consentement général, elle l'emportait de beaucoup sur lui par la finesse du goût et la délicatesse du style². » Les grandes dames qui savaient le latin et s'intéressaient à la haute philosophie étaient nombreuses à cette époque; Mme de Sévigné entre autres faisait ses délices de Descartes, des Essais de Nicole; Mlle de Lavergne, qui se maria avec M. de La Fayette, profitait tellement des leçons de latin que lui donnaient Ménage et Rapin, qu'au bout de trois mois elle saisissait le véritable sens d'un passage d'Horace qui avait arrêté les deux savants; Angélique Arnauld était également une savante, et Arnauld d'Andilly disait d'elle : « Comptez que tous mes enfants et moi nous ne sommes que des sots en comparaison d'elle. »

Rollin consent à ce que les religieuses étudient le latin, parce qu'il leur est d'un grand secours pour leurs exercices de dévotion, mais il le juge inutile pour les autres femmes, parce

1. *Traité*, t. I, p. 73, édit. Didot.

2. *Ibid.*, p. 75, *id.*

que, dit-il, la Providence qui règle les conditions et les devoirs de chacun ne destine pas les femmes à gouverner, à exercer la médecine. Leur partage est renfermé dans l'intérieur de la maison, et se borne à des fonctions non moins utiles, et plus conformes à leur complexion et à la douceur de leur caractère ¹. »

Si le latin n'est utile qu'aux religieuses, le français est utile à tout le monde, et la lecture, qui plaît tant aux jeunes filles, doit être surveillée avec le plus grand soin par les gouvernantes, car elle a sur la vie de leurs élèves une grande influence. Les livres de piété ne sont pas les seuls qui puissent être mis entre leurs mains ; il en est d'autres, fort intéressants et d'une moralité parfaite, qui forment également l'esprit et le cœur. C'est à ceux-là, et aux histoires bien faites, qu'une mère et une maîtresse attentives doivent borner les lectures permises aux jeunes filles.

Loin d'elles les romans que Rollin regarde avec raison comme des lectures d'autant plus dangereuses que, grâce à des tableaux séduisants, les auteurs présentent le vice sous les apparences les plus trompeuses et les plus attrayantes, et que, tout en le condamnant dans la conclusion de leur ouvrage, ils nous entraînent en réalité à le pratiquer. Cette littérature déplorable était déjà en vogue du temps de Rollin. De nos jours elle est presque devenue classique ; car elle touche à tout, à l'histoire qu'elle dénature, à la philosophie, à la religion, à la politique même ; elle propage dans la société les doctrines les plus funestes, exposées du reste avec talent, et les victimes de ces erreurs sont le plus souvent des jeunes filles et des femmes à l'imagination vive, incapables de discerner le vrai du faux, et croyant faire un noble usage de leur libre arbitre en s'affranchissant des règles de la morale et de la religion.

Cette dernière considération est celle qui touche le plus Rollin, car la pratique de la religion lui paraît le premier de tous les devoirs. Quoique ce sentiment anime tout ce qu'il a écrit et enseigné, Rollin ne lui a cependant pas, comme Fénelon, consacré pour l'éducation des filles un article spécial, il s'en réfère certainement à ce qu'il a très longuement exposé sur ce sujet dans son *Traité des Études*.

1. *Traité*, t. 1, p. 75, édit. Didot.

Tout en étant janséniste, c'est-à-dire très austère, très sévère pour lui-même, il présente la religion aux enfants sous un aspect aimable et n'en exagère pas les devoirs. Fénelon y met de la tendresse et, avec sa parfaite connaissance du cœur de la femme, il fait preuve de plus d'habileté. Pour la femme et à plus forte raison pour la jeune fille, la douceur réussit plus que la rigueur. « Ne l'effarouchez pas, dit-il, sur la piété; pas de sévérité inutile, laissez-lui une liberté honnête et une joie innocente, tâchez de lui faire goûter Dieu, ne souffrez pas qu'elle le regarde comme un juge inexorable; faites-lui voir plutôt combien il est doux et a pitié de nos faiblesses. Accoutumez-la à épancher son cœur devant Dieu, à lui parler avec confiance comme on parle librement à une personne qu'on aime et dont on est sûr d'être aimé¹. » Page délicieuse et qui nous révèle le cœur si sensible et si aimant de Fénelon.

Pas plus que lui, Rollin ne veut chez la jeune fille ni superstition, ni piété exagérée, ni surtout pression de la part des maîtresses pour déterminer en elle une vocation religieuse. « Qu'une mère prudente, dit-il, ne lui laisse jamais soupçonner qu'on veut lui inspirer le dessein d'être religieuse². » Recommandation d'autant plus sage et plus louable qu'au xvii^e siècle, sous le régime du droit d'aînesse et du partage inégal de la fortune paternelle entre les enfants, la coutume était dans les familles nobles de destiner à la vie religieuse les filles qui ne pouvaient être assez richement dotées pour se marier sans mésalliance.

Les sermons étaient très en faveur au temps de Fénelon; on s'y rendait comme à une sorte de spectacle: c'était pour les grands prédicateurs une occasion de montrer leur éloquence qui était discutée, appréciée beaucoup moins au point de vue de la conversion des pécheurs qu'au point de vue de l'art. C'était un tort contre lequel s'élève Fénelon, et il cherche à ce que la jeune fille ne s'y prête pas. « Donnez-lui, conseille-t-il aux mères, le goût non des sermons pleins d'ornements vains et affectés, mais des discours édifiants comme des bons prônes et des homélies³. »

La religion, telle que la recommandent Fénelon et Rollin, ne

1. Fénelon, *Avis à une dame de qualité*, p. 149.

2. *Ibid.*, p. 94.

3. *Ibid.*, p. 101.

s'oppose pas à ce que la jeune fille satisfasse dans une juste mesure son goût pour la toilette. « La femme aime naturellement la parure, concède avec peine Rollin; combien il serait préférable qu'elle imitât la noble simplicité qui paraît dans les statues des femmes grecques et romaines. Si peu que son esprit s'élevât au-dessus de la préoccupation des modes, elle aurait bientôt grand mépris pour les frisures si éloignées de la nature et pour les habits d'une figure trop façonnée ¹. »

La danse et la musique étaient également acceptées par Fénelon et par Rollin, mais avec quelles restrictions! On en faisait à leur époque, comme de nos jours, une partie des plus essentielles de l'éducation des jeunes filles; la danse, surtout, était en grande faveur par imitation du Grand Roi qui excellait, paraît-il, dans le menuet, la gavotte, et autres danses de caractère.

Si la musique n'eût eu pour but que de célébrer la gloire de Dieu, elle eût paru admirable à Rollin; le saint roi David n'avait-il pas donné l'exemple de l'emploi qu'on doit en faire? « Mais, dit le bon Recteur, peut-on mettre entre les mains d'une jeune fille des sortes de pièces de musique qui ne respirent qu'un air mondain et ne contiennent que des maximes antichrétiennes, où il semble qu'on a pris à tâche de rétablir le paganisme avec toutes ses divinités ²! »

Pour ce qui regarde l'enseignement du français, Rollin n'est guère exigeant. Voici ce qu'il en dit : « Quant à la langue française, où les jeunes filles font des fautes grossières d'orthographe, on les préviendrait en leur faisant apprendre la grammaire française, non dans toute son étendue, mais en abrégé, pour distinguer les différentes parties du discours, pour savoir décliner, conjuguer et ponctuer. Une maîtresse habile ferait le choix des règles les plus utiles, et en très peu de temps mettrait les élèves en état d'écrire très correctement ³. »

Rollin ne pousse pas plus loin l'étude du français; celle de l'histoire est pour lui le point capital, l'instrument nécessaire pour former les jeunes filles à la morale et à la sage direction de la vie. L'histoire des hommes qui ont honoré l'humanité par

1. *Traité*, t. I, p. 71, édit. Didot.

2. *Ibid.*, p. 80, *id.*

3. *Ibid.*, p. 79, *id.*

leurs vertus lui paraît plus efficace que toute théorie philosophique pour porter les jeunes âmes à faire le bien et à éviter le mal.

Comme méthode d'enseignement historique, Rollin entre dans des détails beaucoup plus longs que ceux qu'il donne dans le *Traité des Études*. L'histoire sainte est naturellement celle qu'il recommande d'étudier en premier lieu. « Les jeunes filles en apprendront tous les jours un chapitre; on pourra même se contenter de la moitié d'un chapitre, car il vaut mieux qu'elles en apprennent moins et qu'elles le sachent mieux, et le samedi elles répéteront ce qu'elles auront appris pendant la semaine. Il en sera de même pour les autres histoires, romaine et grecque. De fréquentes interrogations faites par la maîtresse l'assureront que ses élèves possèdent parfaitement la période qui a été étudiée; elles serviront également à former leur jugement, à parler facilement, et à faire des réflexions qui montreront la justesse ou la faiblesse de leur raisonnement ¹. »

Un autre exercice non moins profitable pour les jeunes filles est de faire un compte rendu bien écrit des lectures historiques qu'elles ont faites, et, pour donner un modèle de cet exercice, Rollin prend un morceau de l'*Histoire de Cyrus* dont il s'agit de faire le compte rendu ².

On peut s'y prendre, dit-il, de trois manières :

1° En en faisant un abrégé, dont il donne le modèle et qui ne tient pas moins de quatre pages dans son traité;

2° En en faisant une analyse beaucoup moins longue que l'abrégé;

3° En rédigeant en quelques lignes le sommaire du même morceau d'histoire.

« Cet exercice, dit avec raison Rollin, apprend à tirer d'un livre ou d'un traité, tout ce qu'il renferme d'essentiel sur la matière qui y est développée, et à le réduire à une juste mesure qui en met sous les yeux toutes les parties et toutes les preuves ³. » Excellente méthode qu'il avait négligé d'exposer en s'adressant aux garçons, et qui donne de la justesse, de l'exactitude et une précieuse facilité de style.

1. *Traité*, t. 1, p. 830, édit. Didot.

2. *Ibid.*, p. 92, *id.*

3. *Ibid.*

L'histoire sainte, l'histoire grecque et l'histoire romaine ne sont pas les seules que les jeunes filles doivent étudier. « L'histoire nationale mérite aussi toute l'attention dont elles sont capables, dit Rollin; elle doit même les intéresser davantage, et il serait honteux à toute bonne Française de l'ignorer. Peu de temps suffirait pour acquérir ces connaissances. Je vois des jeunes filles y faire, en une année ou deux, des progrès qui m'étonnent et qui me causent une véritable joie; d'autant plus que cette étude de l'histoire leur permettra, quand elles seront dans le monde, de s'occuper solidement et de n'être pas obligées de se livrer à des visites souvent ennuyeuses, ainsi qu'à des conversations froides ou de peu d'intérêt et à des amusements plus que frivoles, qui deviennent nécessaires faute de meilleures occupations ¹. »

Ces réflexions, que nous avons cru utile de reproduire, nous donnent une idée de cette société élégante et peu sérieuse du xviii^e siècle qui ne songeait qu'au luxe, aux plaisirs, et élevait ses enfants comme elle avait été élevée elle-même. L'exception de quelques femmes, célèbres par leurs vertus, leur savoir et leurs soins affectueux et éclairés pour l'éducation de la jeunesse, ne fait que confirmer la nécessité des réformes réclamées par Rollin.

Le souci du bien-être dont toute femme de bon sens doit entourer sa famille, ne préoccupait pas plus les mères de ce temps-là que le souci de l'éducation des enfants. Cependant le gouvernement intérieur de la maison est pour la femme, dit Rollin, le plus important des devoirs. C'est celui qui convient le mieux à sa nature, à sa destination, et qui, loin de rabaisser son mérite, la rend au contraire respectable aux yeux de tous. Une femme peut n'être pas fort instruite, et n'être pas moins recommandable comme bonne mère de famille. Le bel esprit et la science ne couvrent pas les défauts de ces *précieuses* qui croient se déshonorer et s'avilir en s'occupant de ménage, de couture et de tout travail manuel.

En résumé, Rollin et Fénelon, dans leurs conseils sur l'éducation des jeunes filles, rappellent à la mère que l'éducation de ses enfants doit être utilitaire avant tout, sans toutefois

1. *Traité*, t. 1, p. 101, édit. Didot.

exclure une instruction appropriée à leur condition, à leur nature et au rôle qu'elles doivent remplir dans la société; tous les deux indiquent les moyens de réussir dans cette œuvre importante.

La part de Rollin y est moins grande que celle de Fénelon, il était moins bon observateur de la nature, du caractère, et des besoins de la femme, auxquels doit répondre une éducation bien dirigée. Néanmoins il insiste sur certains points dont Fénelon ne s'était pas occupé, et sa coopération à l'éducation féminine n'a point été sans utilité.

XIII

ABRÉGÉ DE QUINTILIEN

Admiration de Rollin pour Quintilien, dont il fait l'objet de ses leçons au Collège de France. — Analogies de situation et de sentiments entre les deux auteurs latins et français. — Emprunts de Rollin à Quintilien dans son *Traité des Etudes*. — Lecture des bons auteurs jugée par eux deux comme méthode préférable aux règles. — Usage de la langue maternelle recommandé par tous les deux. — Proscription par Rollin, par Quintilien des comédies, de la danse et de la musique efféminée. — Blâme des lieux communs et des figures de rhétorique. — Libre essor donné, dans les deux traités, à l'imagination et à la fécondité de la jeunesse.

Rollin n'est l'auteur du *Traité des Études* et des *Histoires ancienne et romaine* que par suite du discours qu'il prononça en 1719 pour célébrer les bienfaits de l'instruction gratuite. S'il n'avait cédé aux instances de l'Université qui le pria de développer les réformes indiquées dans ce discours, nous n'aurions probablement de lui que l'abrégé de *l'Institution oratoire de Quintilien*. Il nous confie dans le 11^e volume de son *Histoire ancienne* ce qui le décida à publier cet abrégé.

« Pendant plus de quarante ans, nous dit-il, Quintilien, qui est mon auteur favori, a fait le sujet de mes leçons au Collège de France; j'avoue que je suis charmé et enchanté de la lecture de son livre, qui me paraît toujours nouvelle, et j'en fais d'autant plus de cas que je ne connais pas d'auteur plus capable de prémunir l'esprit des jeunes gens contre le faux goût de l'éloquence qui semble vouloir de nos jours prévaloir et prendre le dessus. »

Une analogie dans la situation et dans les sentiments des deux auteurs engagea inconsciemment Rollin à donner de Quintilien ce qui était applicable à l'enseignement de l'Université. Quintilien avait été comme lui le maître le plus renommé et le plus estimé de son temps ; comme Rollin, il avait enseigné pendant de longues années la rhétorique, et ce n'est que sur l'insistance de ses amis qu'il avait écrit son *Institution oratoire*¹. Comme Rollin, il avait été en relations avec de hauts personnages ; il aurait pu acquérir fortune et honneurs, et il s'était contenté de vivre dans une estimable médiocrité. Ses œuvres respirent, comme celles de Rollin, un amour et un dévouement inaltérables pour la jeunesse. Il n'est donc pas étonnant que, dans de telles conditions, Rollin ait eu une préférence marquée pour Quintilien, et qu'il ait tenu, en supprimant des détails inutiles, à donner ce qu'il regardait comme la meilleure préparation à l'éloquence. Il est facile de voir, en examinant le *Traité des Études*, que la plus grande partie des préceptes qu'il renferme sont tirés de son auteur favori.

Quintilien, du reste, ne se borne pas, dans son *Traité*, à exposer les règles de la rhétorique, il y embrasse tout ce qui concerne l'éducation et l'instruction. C'est le seul grand éducateur de l'antiquité qui, prenant le futur orateur à son berceau, le suit dans tout le cours de sa jeunesse, et entre dans les détails relatifs à sa santé, aux premières leçons d'écriture, de lecture, de grammaire ; à la morale, à la rhétorique, à la philosophie ; à toutes les connaissances, en un mot, propres à le rendre un parfait orateur, *vir bonus dicendi peritus*. Ce plan est également celui de Rollin, seulement le *vir bonus* pour le bon Recteur est le *vir christianus* : point de véritable éloquence si l'on n'est chrétien. Quintilien vivait au temps où le christianisme était déjà répandu. Il aurait pu lui-même être un des fidèles de la vraie religion, et Rollin lui reproche² d'avoir fermé les yeux à la vérité alors qu'elle se présentait à lui et l'invitait à se laisser

1. « Post impetratam studiis meis quietem, quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam, cum a me quidam familiariter postularent ut aliquid de ratione dicendi componerem. diu sum equidem reluctatus; quamvis autem non tam me vinceret præstandi quod exigebatur fiducia quam negandi verecundia, latius se tamen aperiente materia, plus quam imponebatur oneris sponte suscepi. » (Quintilien, *Proœmium*.)

2. *Abrégé* de Quintilien, Préface, p. xxxv.

éclairer : *Caruit pretiosa illa luce veritatis; imo sponte obriam occurrenti et ad se ultro invitanti oculos oclclisit pertinaciter.*

Comme dans l'Université l'étude de la rhétorique durait deux ans, Rollin partage son abrégé en deux parties; les chapitres sont ordinairement accompagnés d'un sommaire et de notes excellentes qui élucident les difficultés du texte latin.

L'ouvrage de Quintilien était un progrès à son époque. On s'attardait à Rome à de minutieux commentaires grammaticaux, au lieu de former le goût de la jeunesse par la lecture et le commerce des bons auteurs. Il en était de même en France, et pour combattre ce déplorable usage, Rollin préconise la méthode de Quintilien et se réjouit de ce qu'on s'y conforme dans l'académie de Paris : *Non possum hic non vehementer gratulari academie Parisiensi apud quam multis abhinc annis invaluit laudabilis illa consuetudo quam Fabius tantopere commendat.*

Signalons encore pour sa conformité de vues et de préceptes avec Quintilien, la discipline paternelle de Rollin opposée aux rigueurs de *Orbilianisme*¹ que réproûve Quintilien.

La langue grecque jouait à Rome à peu près le même rôle que le latin dans l'ancienne Université; on habituaît même les enfants à la parler dès leur bas âge. Quintilien y consentait, à condition toutefois qu'on n'en fit pas usage au point de négliger la langue maternelle. *A sermone graeco puerum incipere malo : non tamen hoc adeo superstitiose velim fieri ut diu tantum loquatur graece aut discat, sicut plerisque mos est; ita fiet ut cum aequali cura linguam utramque tueri conperimus et neutra alteri officiat.*

L'Université n'a pas été aussi sage que Quintilien. Nous savons avec quelle opiniâtreté elle a proscrit, dès la Sixième, la langue maternelle pour s'attacher uniquement au latin. Rollin, heureusement, suivant encore en ceci l'exemple de Quintilien, recommande dans son *Traité* de faire marcher de front les deux langues qui se prêtent un mutuel appui.

A l'exception des idées religieuses, il y a entre Rollin et Quintilien conformité de doctrines et de méthodes pédagogiques : même aversion pour les comédies, la danse, la musique effe-

1. Orbilius était un grammairien latin du 1^{er} siècle, qui tenait à Rome une école célèbre par sa rude discipline. Horace, dont il fut l'élève, l'appelle *plagosus*.

minée qui ne servent qu'à corrompre la jeunesse; même blâme en ce qui concerne l'abus des lieux communs, et la composition de discours à coups d'hypotyposes, de prosopopées, d'antithèses, etc. Une différence est cependant à remarquer entre les deux maîtres : Rollin se contente, pour faire un bon rhétoricien, d'un jeune homme habitué à réfléchir, à creuser son sujet, à y trouver des idées justes, personnelles, il veut que son style se ressente de la lecture des bons auteurs; Quintilien est plus exigeant : à toutes ces qualités, il ajoute comme condition d'une bonne rhétorique des connaissances universelles; c'est un encyclopédiste qu'il demande. *Priusquam tradantur Rhetori, pueros existimo ceteris artibus instituendos, ut efficiatur orbis ille doctrinae quem Graeci ἐγκυκλοπαιδείην vocant, quia perfecta esse orandi scientia non potest sine aliarum disciplinarum studiis*¹.

Rollin se contente de connaissances moins étendues : c'est en philosophie, pense-t-il, que doivent être enseignées celles dont parle Quintilien; et l'Université, en cela, procédait avec sagesse, car pour aborder les sciences qui, nous en convenons, doivent être familières au parfait orateur, il faut une maturité d'esprit que ne possède pas encore un jeune rhétoricien. Ce qu'on doit surtout développer et respecter en lui, suivant même l'opinion de Quintilien qui semble ici se contredire, c'est le libre essor de l'imagination et la fécondité : *Volo ut sese efferat in adolescente fecunditas; facile remedium est ubertatis, sterilia nullo labore vincuntur*².

On conçoit, après le rapide examen que nous venons de faire de l'*Institution oratoire*, combien la doctrine de Quintilien devait être chère à Rollin. Elle répondait entièrement à ses idées; aussi la vulgarisa-t-il dans son *Traité des Études* en l'adaptant toutefois aux besoins et à l'esprit de son temps.

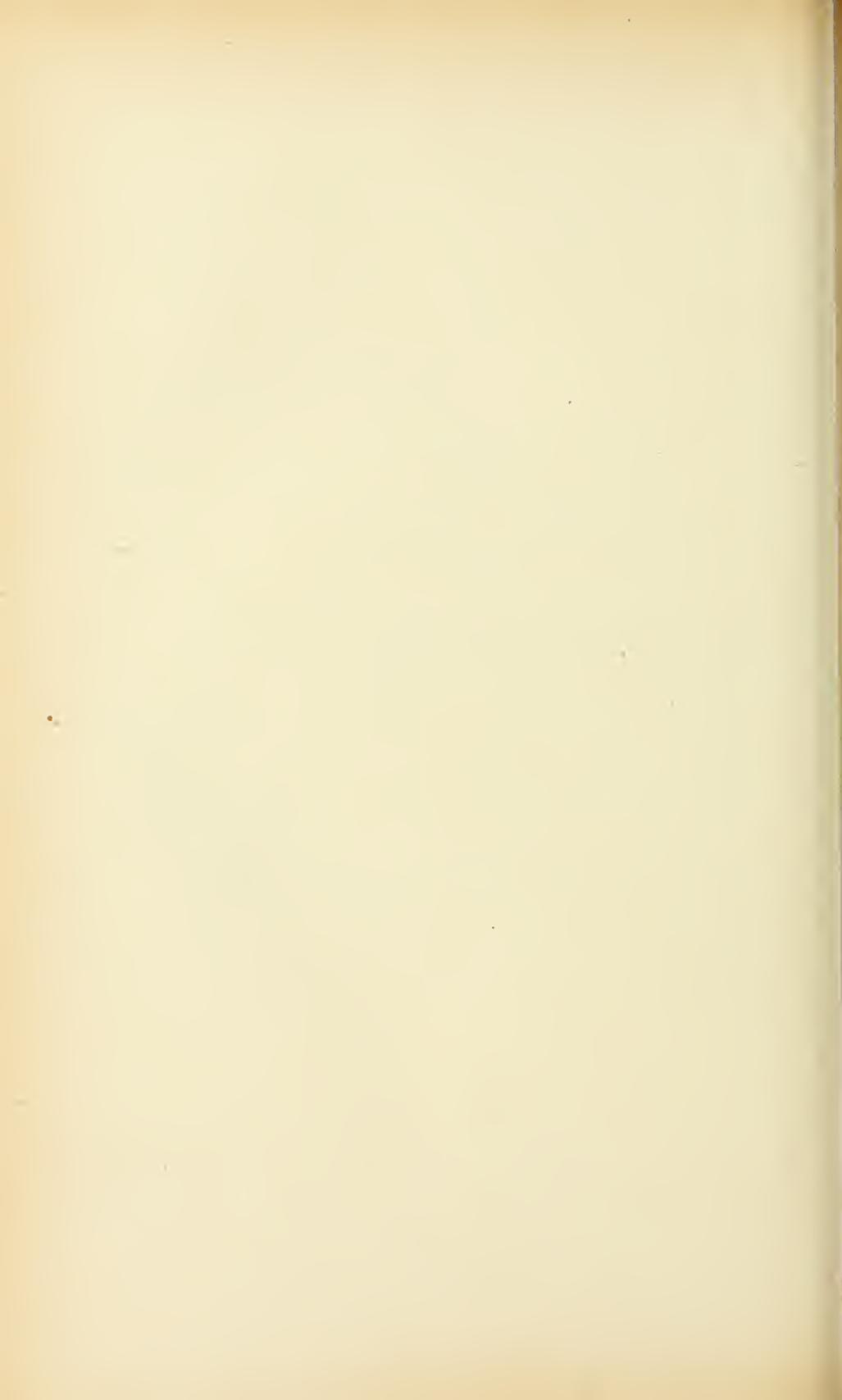
1. Quintilien, *Abrégé*, t. I, p. 51.

2. *Ibid.*, p. 91.



LIVRE CINQUIÈME

ŒUVRES HISTORIQUES



EXPOSÉ ET BUT DE SES ŒUVRES HISTORIQUES

Mouvement historique au xviii^e siècle, surtout en ce qui concerne l'histoire de France. — Encouragements donnés par Louis XIV et Colbert. — But de Rollin en composant ses histoires : moraliser les rois et la noblesse. — Liberté que lui donne l'histoire ancienne. — Il compte et s'en glorifie. — Secours que lui donnent l'abbé d'Asfeld, Crévier et Duguet. — Succès de son *Histoire ancienne*. — Son admission dans les programmes de l'Université. — Quelques erreurs de dates et de faits. — Exagérations et appréciations jansénistes avouées par Rollin. — Républicain de cœur, monarchiste par devoir. — Il recommande l'étude de la Chronologie et de la Géographie. — Géographes distingués de son temps. — Quoique imparfaite, son Histoire donne un tableau vrai des grandes époques et des grands personnages de l'antiquité.

Les programmes de l'ancienne Université ne comprennent pas l'étude de l'histoire; cependant, dès le commencement du xviii^e siècle, l'Oratoire et Port-Royal, reconnaissant l'utilité de cette partie importante de l'éducation, lui donnèrent une assez large part dans leur enseignement.

Un mouvement historique se produisit à cette époque, et, chose remarquable, alors que le grec et le latin étaient seuls admis dans les études, ce fut en faveur de l'histoire de France que se manifesta ce mouvement. Mézeray, Oronce, le P. Daniel, Le Ragois publièrent de nombreux travaux se rapportant tous à l'histoire de France. Bossuet prêta son concours à ce mouvement. « Nous avons, dit-il, particulièrement soin de faire apprendre à Mgr le Dauphin l'histoire de France qui est la sienne propre »; et il ajoute, comme méthode : « Nous avons

tiré des auteurs les plus approuvés ce qui pouvait le plus servir à lui faire comprendre la suite des affaires; nous en récitons autant qu'il pouvait en retenir; nous le lui faisons répéter; il l'écrivait en français, et puis le mettait en latin; cela lui servait de thème et nous corrigions aussi soigneusement son français que son latin¹. »

Un tel exemple parti de si haut contribua beaucoup à répandre le goût de l'histoire de France. Louis XIV le favorisa en en prescrivant l'enseignement par un édit de 1675, et Colbert, dans une lettre à M. de Breteuil, promet protection et gratification du roi aux auteurs d'histoires provinciales².

L'histoire ancienne fut délaissée et le P. Hardouin (qui l'aurait cru?) approuva cet abandon, en disant que cette histoire était remplie de faits dont on ne pouvait garantir l'authenticité, et que les poésies de Virgile et d'Horace n'étaient que des œuvres du moyen âge.

Ne nous arrêtons pas à réfuter ce ridicule paradoxe; il n'en est pas moins le signe d'une réaction sérieuse contre le respect superstitieux qui s'attachait à l'Histoire ancienne, et que Voltaire fut le premier à combattre. « Il me semble, dit-il, que si l'on voulait mettre le temps à profit, on ne passerait pas sa vie à s'infatuer de fables anciennes. Je voudrais qu'un jeune homme, après avoir une teinture légère des temps reculés, commençât l'étude sérieuse de l'histoire au temps où elle devient véritablement intéressante pour nous, c'est-à-dire vers la fin du xv^e siècle³. »

Diderot, dans l'*Encyclopédie*, est du même avis. « A quoi bon, dit-il, ennuyer les enfants de l'histoire de Pharamond, de Clovis, de César, d'Alexandre, et leur laisser ignorer celle du temps où ils vivent⁴? »

Rollin reconnaît, comme Voltaire et Diderot, l'importance de l'histoire de France, mais la connaissance de l'histoire ancienne ne lui paraît pas moins nécessaire, car elle lui permettait de

1. Bossuet, *Instruction du Dauphin*, p. 7 et 8.

2. « Si vous trouvez, lui écrivait-il, dans votre généralité quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui ait du talent et de l'appétit pour composer des histoires de Provinces, je pourrai lui obtenir quelque gratification de Sa Majesté. »

3. Voltaire, *Mélanges historiques et Fragments sur l'histoire*, art. 40 et 41.

4. *Encyclopédie*, art. « Collège », p. 178.

poursuivre un but qui lui était cher avant tout et qu'il ne pouvait atteindre avec l'histoire de France : ce but était de moraliser les rois, les grands, par les leçons tirées de l'histoire. « Peu importe, dit-il, de savoir qu'il y a eu un Alexandre, un César, un Aristide; que l'empire d'Assyrie a fait place à celui de Babylone. Ce qui importe, c'est de savoir comment et pourquoi ces empires se sont établis; de connaître les caractères, les vices, les mœurs de ces peuples; d'être initié au gouvernement de Dieu qui a choisi dans l'univers la plus petite nation pour être le centre de son action toute-puissante. Ce qui importe, c'est de tirer une leçon de morale de tous les événements qui se sont accomplis¹. »

Ce qu'il voulait, c'était sous le couvert des héros, des princes, des seigneurs, bons ou mauvais, auteurs d'entreprises justes ou criminelles dans les temps anciens, « faire entendre à tous et principalement aux puissants de son temps la voix de la vérité; fouetter le vice ceint du diadème sur le dos des tyrans et des monstres dont fourmillent les annales de l'Univers »².

La réalisation de ce plan n'était possible qu'à l'aide de l'histoire ancienne qui lui offrait un champ assez vaste pour donner, sans s'exposer à des récriminations, des leçons aux rois et à la noblesse, sous des noms empruntés. Les critiquer directement dans une histoire de France eût été dangereux sous un gouvernement aussi ombrageux que celui de Louis XIV et de Louis XV. Toutes ses vues se portèrent donc sur l'histoire ancienne, qu'il regardait du reste comme le complément indispensable d'une bonne éducation.

Il avait déjà commencé, dans son *Traité des Études*, à mettre en œuvre le plan de cette histoire, mais cette ébauche, quoique assez longue, car elle ne remplit pas moins d'un volume, ne lui suffisant pas, il songea à la développer dans un ouvrage plus important. « Ce qui nous manque le plus, dit-il, c'est une histoire grecque et une histoire romaine. Si on me jugeait capable d'un pareil ouvrage, et que Dieu me donnât assez de sante pour l'entreprendre, à défaut d'un meilleur ouvrier, je m'en chargerais volontiers, quand j'aurais achevé celui que j'ai entre les

1. *Hist. Ancienne*, t. I, Préface, p. 20.

2. *Opuscules*, t. I, p. 99.

maines » (c'était le *Traité des Études*, dont le quatrième volume n'avait pas encore paru)¹.

L'ouvrier était excellent, quoique n'ayant jamais eu l'intention arrêtée de donner à l'Université deux histoires aussi longues et aussi difficiles que celles dont il concevait le plan ; il était cependant préparé à cette tâche par ses innombrables lectures ; tous les historiens grecs et latins lui étaient familiers ; sa mémoire était surprenante et sa santé encore robuste malgré ses soixante-cinq ans.

Avant de commencer, il prit conseil de l'Université, de ses amis, de ses collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; il ne trouva partout que des encouragements, et dès lors, plein d'ardeur, il se mit à l'ouvrage et ne cessa de publier chaque année un volume d'histoire. On est émerveillé quand on songe au travail immense qu'exigeait une pareille entreprise et aux difficultés qu'il avait à surmonter pour la mener à bonne fin.

La critique lui a reproché longtemps de n'être qu'un compilateur. Voltaire écrivant à Helvétius, en 1740, le jugeait en ces termes malicieux : « Le janséniste Rollin continue-t-il à mettre en d'autres mots ce que tant d'autres ont écrit avant lui ? et son *parti* préconise-t-il toujours comme un grand homme ce prolix et inutile compilateur ? » Mais oui, le bon Recteur compilait au grand profit de la jeunesse ; il ne s'en cache pas, et il confesse même très humblement que ce qu'il y a de meilleur dans son ouvrage ne vient pas de lui, mais d'écrivains grecs et latins, d'auteurs anciens et modernes qu'il a mis à contribution. Il avoue également qu'il n'a pas été seul à travailler, et pour expliquer la rapidité avec laquelle, au lieu de donner en 1730 un seul volume de son *Histoire ancienne*, il en publiera deux, il fait au public la confidence qu'il a tiré des secours considérables de plusieurs volumes traitant les matières qui y sont développées.

« Je trouve encore, ajoute-t-il, d'autres secours qui ne sont pas moins importants et moins précieux. » Ils lui venaient des deux frères d'Asfeld, ses amis intimes, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois. Tous les deux étaient égale-

1. *Traité*, t. III, Avertissement.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 34.

ment distingués par leur savoir; tous les deux étaient comme Rollin de fervens jansénistes. L'un d'eux, l'abbé d'Asfeld, lisait et revisait avec le plus grand soin tout ce qu'écrivait Rollin et y ajoutait ses réflexions; l'autre, le maréchal, le héros du siège de Philippsbourg, rectifiait les erreurs qu'il remarquait dans le récit des batailles que faisait le bon Recteur d'après Polybe ou Callisthène. « Je ne me fais aucun scrupule, dit Rollin, de piller partout; je profite autant que je peux des solides réflexions que l'on trouve dans les 2^e et 3^e parties de l'*Histoire universelle* de Bossuet, qui est un des plus beaux et des plus utiles ouvrages que nous ayons. Ceux qui voudront s'instruire davantage pourront lire l'ouvrage de M. de Montesquieu sur les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*. Il serait à désirer qu'on composât un pareil livre sur Carthage¹. »

En dehors des frères d'Asfeld, Rollin comptait encore, comme conseiller et comme collaborateur, l'abbé Duguet, homme érudit et dévoué dont il suivait en toutes choses les avis. Duguet était digne de cette confiance, car il joignait à une intelligence supérieure un goût sûr et un savoir qui s'étendait non seulement à la théologie, mais encore à l'histoire et à la littérature. Il était l'auteur d'un ouvrage très apprécié : *Explication des six jours de la création*, que M. de Sacy regardait comme un chef-d'œuvre et dont Rollin, comme récréation, faisait ses délices. Duguet avait également écrit pour l'éducation de Victor-Amédée, fils du duc de Savoie, un *Traité des études* dont Rollin tira pour son ouvrage la plus grande partie des préceptes relatifs à la religion.

Quant à Crévier, sa collaboration aux *Histoires Ancienne et Romaine* était des plus actives; c'est lui qui était chargé de chercher et de classer les documents; il revoyait avec un soin minutieux les épreuves typographiques et corrigeait les fautes qui avaient échappé à son vénérable maître. C'était un secrétaire dont le concours était inestimable pour la publication régulière d'une œuvre aussi considérable que celle de Rollin.

« A ce prix, dit le bon Recteur, il est aisé de devenir auteur, et l'on gagne bien du temps quand on trouve une partie de la

1. *Hist. Anc.*, t. V, Avertissement.

besogne faite par d'excellents ouvriers. C'est la position où je me suis mis dès le commencement, et il me semble que le public m'a passé titre ¹. »

Le public fit plus que lui *passer titre*, car dès qu'un volume paraissait, il était accueilli avec un tel empressement qu'une seconde édition devenait immédiatement nécessaire. Ce succès comblait Rollin de joie, non au point de vue des intérêts matériels, — nous savons combien peu il s'en préoccupait, — mais pour l'heureuse influence que ses travaux, espérait-il, devaient exercer sur la société. Elle en avait grand besoin, car le xvii^e et le xviii^e siècle étaient loin d'être édifiants par leur moralité. Les dehors étaient séduisants, mais, au fond, la cour, la noblesse, l'armée et même le haut clergé étaient entachés de vices et d'abus déplorables.

Les dénoncer, les attaquer sous des noms empruntés aux temps anciens, ramener les princes et les grands à des mœurs plus pures, à une autorité plus humaine, fut, comme nous l'avons déjà dit, le but qu'il poursuivit en composant ses histoires. Il ne s'en cache du reste, nullement, et dans l'avertissement du tome XII de son *Histoire ancienne*, il expose sans détours au duc de Chartres, dont il dirigeait l'éducation, quel doit être le rôle de l'historien auprès des grands. « On a raison, Monseigneur, lui dit-il, de donner dans vos études une préférence marquée à l'histoire. C'est là proprement l'étude des princes. Outre qu'elle leur présente d'illustres modèles, elle est en possession de leur dire la vérité et de leur montrer jusqu'à leurs fautes mêmes, sans crainte de blesser la délicatesse de leur amour propre. Comme la censure qu'elle fait de leurs vices ne leur est point personnelle et n'a rien pour eux d'amer et d'offensant, la voix de l'histoire cachée sous l'ombre de son nom donne aux princes des avis que, peut-être, ils ne recevraient jamais d'autre part.

« Vous aimez la vérité, alors même qu'elle pourrait ne pas vous être agréable. Je n'oublierai jamais la sage réponse que vous me fîtes dans une occasion où j'usais de la liberté que vous m'aviez donnée de vous représenter ce que je croyais pouvoir vous être utile. Bien loin de vous tenir offensé, vous

1. *Hist. Anc.*, t. V, Avertissement.

daignâtes vous récrier qu'à cette marque vous reconnaissiez que j'étais de vos meilleurs amis. Oui, Monseigneur, qu'il me soit permis de le répéter après vous, vos bons et solides amis seront ceux qui auront le courage de vous dire la vérité au péril même de vous déplaire. L'histoire vous fournira de grands noms, d'éclatantes vertus, mais les princes seraient bien malheureux s'ils se contentaient de ces fantômes de vertus, qui étaient sans vie; or cette vie, c'est la piété, c'est la crainte de Dieu sans laquelle tout ce qu'il y a de grand dans ce monde n'est que néant¹. »

Cette citation un peu longue nous a paru nécessaire pour bien préciser le but de Rollin en composant ses histoires.

La réponse du duc de Chartres fut des plus gracieuses, et, loin de se blesser des conseils de Rollin, il lui en témoigna sa reconnaissance.

Il en fut de même de Frédéric II, roi de Prusse, à qui le bon Recteur faisait des remontrances et des recommandations que le terrible guerrier, le libre penseur, accepta avec une bonhomie d'autant plus inattendue qu'il ne pensait réellement pas ce qu'il disait. « J'ai trouvé dans votre lettre (1740), lui dit Frédéric, les conseils d'un sage, la tendresse d'une nourrice et l'empressement d'un ami. Je vous assure, mon cher, mon vénérable Rollin, que je vous en ai une sincère obligation et que les marques d'amitié que vous me témoignez me sont plus agréables que tous les compliments très souvent faux ou insipides que je ne dois qu'à mon rang. Je ne cesserai de faire des vœux pour votre conservation et je vous prie de m'aimer toujours, et de vous persuader que je serai tant que je vivrai plein de considération pour vous et d'estime pour votre mémoire². »

Rollin, en lisant cette lettre d'une bienveillance extrême, quoique mêlée d'une douce ironie, dut être bien heureux; il pouvait en effet espérer que des conseils si bien accueillis ne resteraient pas sans avoir d'utiles résultats. Et puis, Frédéric y témoignait son mépris pour les flatteurs, avec d'autant plus odieuse au bon vieillard qu'il avait trop souvent été forcé de flatter les rois, les gouvernants et la noblesse pour des actes

1. *Hist. Anc.*, t. XII, Epître au duc de Chartres.

2. *Opuscules*, t. I, p. 108.

qu'il réprouvait profondément. Son âme loyale ne se prêtait qu'avec répugnance à cette dure nécessité, et dès qu'une occasion de rétablir la vérité et de s'élever contre les abus se présentait dans ses ouvrages, il la saisissait avec empressement.

C'est ainsi qu'à l'orgueil de Louis XIV et à la pompe de sa cour il oppose la simplicité d'Evagoras. « Il soutenait, écrit Rollin, la dignité de son rang, non par un air de fierté et de hauteur, mais par la majesté douce que donne la vertu et le témoignage d'une bonne conscience. Il n'était pas du nombre de ces princes qui croient que pour régner il suffit d'être de la famille royale. La grandeur, en effet, ne consiste pas à l'emporter par la naissance, le faste et les dépenses, mais par le mérite et la justice. Avait-il à punir, ce n'était pas sur les rapports qui lui étaient faits, mais d'après ce qu'il connaissait lui-même. Ni la vertu des gens de bien, ni les mauvais desseins des méchants n'échappaient à ses lumières et à ses recherches. Son successeur marcha sur ses traces, et l'on n'entendit parler sous son règne ni d'exil ni de confiscation ¹. »

L'allusion aux tracasseries auxquelles Rollin fut en butte et aux persécutions exercées contre les Jansénistes est ici transparente. A qui attribuer ces iniquités? Sans le dire expressément, c'est aux flatteurs, aux courtisans que pense le bon Recteur et aux conseils perfides des adversaires de Port-Royal qui, pour dominer, provoquèrent les mesures les plus déloyales. A l'exemple de Fénelon dans *Télémaque*, Rollin, dans son *Histoire ancienne* et son *Histoire romaine*, critique les abus de son temps quand l'occasion se présente.

Par contre, avec plus d'empressement encore, il signale les faits glorieux de notre histoire. C'est ainsi qu'il rappelle la loyauté de Jean le Bon refusant la liberté, pour tenir son serment; la grandeur d'âme de François 1^{er} écrivant à sa mère après la défaite de Pavie : « Tout est perdu fors l'honneur »; le patriotisme des bourgeois de Calais et d'Eustache de Saint-Pierre se dévouant pour le salut de leurs concitoyens; la mort héroïque de Turenne, de Bayard, de Jeanne d'Arc, etc. ².

Il n'oublie pas également de faire l'éloge des institutions

1. *Hist. Anc.*, t. IV, p. 320.

2. *Traité*, t. III, p. 123, 126, 129.

utiles établies en France, telles que la Bibliothèque Royale, l'Académie française, celle des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. Il tâche de suppléer ainsi à la disette de documents relatifs à l'histoire nationale, qu'il reconnaît utile mais qu'il n'ose publier.

Coffin recula devant les mêmes obstacles; il les déplora comme son vénérable maître, et pour en donner la preuve, nous croyons intéressant de reproduire ici le passage d'un discours qu'il prononça en 1720 au collège de Beauvais dont il était Principal. *Esto : externas calleamus historias, modo ne nostram negligamus. Sesostres et Ninos et Alexandros et Cæsares noverimus, modo ne Carolos, Franciscos, Henricos, Ludovicos ignoremus. Non tam aversi ab humanitate sumus ut pueros in Gallia natos, Gallie adjuvandæ destinatos, Gallica et scire et loqui periculum esse arbitremur* ¹.

Un grand pas était fait, l'histoire entraît désormais dans le cadre des études; il restait à trouver du temps pour l'enseigner. Les classes étaient tellement absorbées par le grec et le latin qu'il n'était pas facile d'y introduire ce supplément; « toutefois, dit Rollin, au lieu d'expliquer en classe toutes les histoires aux jeunes gens, mon dessein serait de leur donner tous les jours une certaine tâche à lire chez eux, en particulier, et de leur en faire rendre compte de temps en temps dans la classe ². » La méthode est ingénieuse, mais elle suppose que les livres à lire seront intéressants; ils manquaient, à cette époque, et c'est précisément pour y remédier que le bon Recteur composa ses ouvrages.

En attendant, il conseille de se servir de ceux qui existent déjà, et il répartit, ainsi qu'il suit, les matières à étudier dans les classes. « L'Ancien et le Nouveau Testament seront, dit-il, attribués aux trois premières classes : Sixième, Cinquième et Quatrième; la fable et les antiquités à la Troisième; l'histoire grecque à la Seconde; l'histoire romaine jusqu'aux Empereurs à la Rhétorique, enfin l'histoire des Empereurs à la Philosophie ³. »

Il était naturel que la première place fût assignée à l'histoire sainte; elle était pour Rollin la plus nécessaire et la plus sûre.

1. Coffin, *Œuvres*, t. II, p. 86.

2. *Traité*, t. IV, p. 651.

3. *Ibid.*, p. 651.

« Là, dit-il, point d'incertitude, et partant pas de discussion possible; la vérité de tout ce qu'elle enseigne est assurée par la révélation, par les prophéties et par les miracles ¹. »

Comment en douter? Ces miracles eux-mêmes s'expliquent naturellement en admettant qu'« ils ne sont que des figures. Ainsi : Jonas sortant de la baleine, après y être resté trois jours, est la figure évidente de Jésus-Christ sortant du tombeau ² ». Joseph est également la figure du Messie et le bon Recteur le démontre en trois pages (*Traité*, t. III, p. 220-223) qui lui paraissent indiscutables.

L'histoire profane n'a pas la même certitude : la critique y relève des erreurs. « Mes livres mêmes, dit Rollin, n'en sont pas exempts; toutefois ils ne sont pas faits pour les savants, mais pour les jeunes gens qui souvent n'auront d'autre idée de l'histoire que celle que je leur donne. Je ne m'engage jamais dans des dissertations historiques qui demanderaient beaucoup de temps et me détourneraient de mon principal objet. »

Cet objet était de donner dans ses grandes lignes le tableau exact et saisissant des événements qui ont agité le monde ancien; des héros qui y ont joué le principal rôle; des mœurs des peuples où ces événements ont eu lieu, et de l'état des lettres, des arts et de l'industrie aux différentes époques.

Pour atteindre ce but, l'exactitude minutieuse des dates et des faits secondaires n'est pas indispensable, dit Rollin, c'est pourquoi il ne s'y attache guère. C'est un tort, et ce n'est pas le seul qui lui soit reproché; nous avons vu Voltaire l'accuser de n'être qu'un compilateur : M. Lanson, dans son *Histoire de la littérature française*, le juge encore plus sévèrement. « C'est un piètre historien que Rollin, dit-il, mais c'est un caractère, un honnête homme, avec un esprit étroit et borné comme d'Aguesseau, avec qui il était en relations. Son cours d'histoire avec sa candide inintelligence du passé et son absence de critique est un cours de morale républicaine. L'Université, en offrant Plutarque et Tite-Live à l'admiration des élèves destinés à vivre sous une monarchie absolue, cultiva dans leurs cœurs des ferments révolutionnaires qui éclatèrent en 1789 ³. »

1. *Traité*, t. III, p. 146.

2. *Ibid.*, p. 164.

3. G. Lanson, *Hist. de la littérature française*, p. 718.

C'est prêter à Rollin et à l'Université, puisque M. Lanson la met ici en cause, une influence exagérée; les exemples de Socrate, d'Aristide ou de Brutus ne nous semblent pas de nature à enflammer les esprits d'idées révolutionnaires. Quant à l'ignorance du passé qui est reprochée à Rollin, elle est loin d'être prouvée. Nous trouvons au contraire qu'avec sa connaissance approfondie de l'histoire ancienne et la droiture de son esprit, il porte sur l'ensemble des événements un jugement éclairé.

Ce n'est pas qu'il n'y ait dans ses œuvres certaines appréciations peu justifiées : il en convient fort humblement lui-même. « Des personnes dont j'estime l'amitié comme je le dois et dont je respecte les lumières ont trouvé, dit-il, que j'avais poussé trop loin la louange des grands hommes du paganisme. Je reconnais qu'il m'est échappé quelquefois des termes trop forts, qui ne sont pas assez mesurés ¹. »

Il ajoute, un peu plus loin : « L'ostracisme employé à Athènes contre les plus gens de bien, le vol permis par Lycurgue à Sparte, l'égalité des biens établie dans la même ville et dans d'autres endroits semblables peuvent souffrir quelques difficultés. J'y ferai une attention particulière à l'avenir, et je profiterai avec joie des lumières que des personnes éclairées et sans prévention voudront bien me communiquer ². »

D'autres griefs peuvent encore lui être imputés, telle est la liberté qu'il prend d'avancer ou de retarder la date de certains faits sans s'astreindre à l'ordre chronologique; en vain se défend-il en alléguant qu'il agit ainsi pour ne pas couper la suite d'une histoire et pour exposer les divers événements sous un même point de vue : l'exactitude historique est en défaut et c'est un tort; mais ces imperfections regrettables, nous l'accordons, vicient-elles profondément ses travaux et ne donnent-elles de l'histoire qu'une connaissance fautive? Personne n'oserait l'affirmer; le grand mérite de Rollin est au contraire d'avoir fait revivre les temps anciens, et d'en avoir exposé l'histoire avec une conscience, un charme que n'altèrent pas quelques incorrections : *non ego paucis offendar maculis*, comme le dit Horace.

Le seul reproche vraiment sérieux qui puisse lui être adressé,

1. *Hist. Anc.*, t. I, Préface, p. xxxij

2. *Ibid.*, p. xxxij.

c'est de s'être laissé dominer par ses idées religieuses et d'avoir mal jugé la vie de certains hommes illustres et certains actes des plus méritoires quoique accomplis par des païens.

Ainsi, après avoir fait le plus juste et le plus magnifique éloge du dévouement, de la loyauté, du courage, de la patience de Régulus, il conclut : « Voilà le portrait de ce héros du paganisme, mais malheureusement pour lui, qu'est-il en réalité? le martyr de la vanité, de l'amour de la gloire et d'un vain fantôme de vertu ¹. »

Il ne juge pas avec moins d'injustice et d'exagération la vie et la mort de Socrate tout admirables qu'elles sont. « Le paganisme, dit Rollin, n'a jamais rien eu de plus grand, de plus parfait, quand on voit jusqu'où il a porté la sublimité de ses sentiments, non seulement sur les vertus morales, mais, ce qui est bien plus considérable, sur la Divinité, sur son unité, sur l'immortalité de l'âme; on se demande si c'est bien un païen qui parle et pense ainsi. Sa mort aurait dû être la sanction de sa doctrine, et comment meurt-il? au sein de l'idolâtrie, en faisant profession d'adorer tous les dieux du paganisme. Sa conduite est d'autant plus inexcusable que se donnant d'après l'oracle de Delphes pour un homme chargé de rendre témoignage de la vérité, il manque au devoir le plus essentiel de la glorieuse commission qu'il s'attribuait. C'est que l'énergie, le dévouement ne peuvent être l'effet que de la grâce du médiateur que Socrate ne méritait pas de connaître ². »

Cette dernière phrase montre jusqu'à quelle aberration la question de la grâce a pu pousser un esprit généralement aussi sage et aussi éclairé que celui de Rollin.

En raison des critiques plus ou moins fondées auxquelles prêtaient ses ouvrages historiques, Rollin eut des détracteurs, mais il eut en revanche de nombreux admirateurs. Quelques-uns de ceux même qui les avaient jugés le plus sévèrement, tels que Sainte-Beuve et Voltaire, se sont départis de leur première appréciation.

« Ses histoires, dit Sainte-Beuve, ont été dans le temps un service et un bienfait; à mesure qu'il les composait, il déployait

1. *Hist. Romaine*, t. IV, p. 163.

2. *Hist. Anc.*, t. IV, p. 436.

un véritable talent d'ampleur qui s'est soutenu jusqu'à la fin, et qui a charmé le public pendant bien des années. Notre enfance a vécu là dessus et s'y est laissé porter comme sur un courant sûr et facile. Combien de fois n'avons-nous pas relu le deuxième volume de l'*Histoire ancienne* où l'auteur s'est complu à nous peindre dans Cyrus le plus accompli des héros et des conquérants¹ ! »

A défaut de recherches savantes, les histoires du bon Recteur nous donnent en effet dans leur ensemble le tableau fidèle et vrai des mœurs antiques; nous revivons en les lisant au milieu de ces nations dont les coutumes offrent à notre curiosité un vaste champ d'observations et de réflexions. Nous établissons des comparaisons entre elles et notre époque et ces comparaisons ne sont pas souvent à notre avantage.

Voltaire, dont nous avons cité un passage très sévère pour Rollin dans sa lettre à Helvétius, modifie son jugement dans son *Histoire du Siècle de Louis XIV*. « Son *Histoire ancienne*, dit-il², est encore la meilleure compilation qu'on ait faite dans aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquents et que Rollin l'était. »

Il l'était en effet, et son éloquence simple et persuasive a charmé les lecteurs de tout âge et de toute condition.

De nombreuses traductions de ses œuvres ont été faites en langues étrangères. Le prince polonais Jablonowski les traduisait dans sa langue nationale à mesure que les volumes paraissaient, et les publiait à Lublin.

Le duc de Cumberland disait : « Je ne sais comment M. Rollin fait; partout ailleurs les réflexions des auteurs m'ennuient, elles me charment dans son histoire et je n'en perds pas un mot³. »

Chateaubriand à son tour écrivait dans son poétique langage : « Rollin est le Fénelon de l'histoire et comme lui il a embelli l'Égypte et la Grèce. Les premiers volumes de la Grèce respirent le génie de l'antiquité. La narration du vertueux Recteur est pleine, simple, tranquille et le christianisme attendrissant de sa plume lui a donné quelque chose qui remue les entrailles. Ses écrits décèlent l'homme de bien dont le cœur est une fête

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, Extraits, p. 270.

2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 579.

3. Moreri, *Biographie universelle*.

continuelle, selon l'expression merveilleuse de l'Écriture sainte. Nous ne connaissons point d'ouvrage qui repose plus doucement l'âme. Rollin a répandu sur les crimes des hommes le calme d'une conscience sans reproche et l'onctueuse charité d'un apôtre de Jésus-Christ. Ne verrons-nous jamais renaitre ces temps où l'éducation de la jeunesse et l'espérance de la postérité étaient confiées à de pareilles mains ¹ ? »

C'est dans le même sens que Colbert, évêque de Montpellier, écrivait à Rollin en 1733 : « Je n'ai trouvé à reprendre dans vos ouvrages que ce que vous avez eu l'humilité de confesser vous-même. Les vertus des païens y sont trop louées, mais tout le reste m'a paru d'une beauté qui m'enlève; vous travaillez pour le cœur encore plus que pour l'esprit. Quelle joie pour la France, si l'éducation de ses princes vous était confiée ² ! » Colbert était janséniste, et Rollin lui paraissait doublement admirable, comme éducateur éminent et comme membre du *Parti*.

En lisant l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin, on est porté à se demander quelle forme de gouvernement avait sa préférence. Par son origine plébéienne et les aspirations libérales répandues dans ses ouvrages, on sent qu'il incline vers la République. N'est-elle pas, théoriquement, le régime qui laisse au citoyen sa liberté et ne l'asservit pas à un maître souvent indigne de commander? Son enthousiasme pour les vertus républicaines révèle en lui un ennemi du gouvernement corrompu qui pesait au XVIII^e siècle sur la France. Il s'indigne des droits exorbitants de la noblesse et des persécutions injustes dont il est lui-même victime. Il est bien républicain par le cœur, mais son éducation, sa religion surtout, lui font un devoir de se résigner à vivre en sujet fidèle du roi très chrétien, quel que soit son mérite ou son indignité; à lui obéir, parce que sa personne est sacrée et que son autorité vient de Dieu ³.

« La royauté, dit Rollin, est le premier de tous les gouvernements; il ne serait pas possible d'établir l'ordre et la paix, si les hommes voulaient être tous indépendants et s'ils ne se soumettaient pas à une autorité qui leur otât une partie de leur liberté pour leur conserver le reste. Ils seraient toujours en

1. Chateaubriand, *Génie du christianisme*, extraits, p. 182.

2. *Opuscules*, t. I, p. 235.

3. *Hist. Anc.*, t. II, p. 357.

guerre, car le peuple, comme le dit Platon, est un animal inconstant, ingrat, cruel, jaloux, incapable de se laisser conduire par la raison. Et cela n'est pas étonnant, puisque c'est comme un assemblage informe de tout ce qu'il y a de plus mauvais ¹. »

« C'est donc avec raison, dit-il ailleurs, que la divine Providence, qui fait tout avec poids et mesure, a communiqué aux rois, aux princes et à ceux qui sont à la tête de quelque État que ce soit, une partie de son pouvoir, et pour rendre leur autorité plus respectable et en même temps plus utile aux inférieurs. Elle a voulu qu'elle fût accompagnée d'un éclat et d'une pompe qui frappât les yeux. Les hommes ne sont pas assez spirituels pour reconnaître et pour honorer dans des hommes comme eux l'autorité de Dieu, s'ils la voyaient en un état qui n'eût rien de grand et d'éclatant ². »

Cette profession de foi nettement monarchique n'empêche pas le bon Recteur de revendiquer les droits d'un autre état « où la distinction des rangs ne vient, dit-il, ni de la naissance ni des richesses, ni de l'autorité, ni de l'élévation des places, mais uniquement du mérite et du savoir. Dans cet état, le roturier se trouve de niveau avec le noble, le sujet avec le prince, et souvent les dépasse ³. »

En rendant attachante la lecture des grands événements, Rollin a eu l'inestimable mérite de faire aimer l'histoire et de l'introduire dans l'enseignement; quant aux longueurs qu'on lui reproche, il les reconnaît et en donne les raisons. « En entreprenant cet ouvrage (*l'Histoire ancienne*) pour les jeunes gens, mon but est de ne rien négliger de ce qui me paraît propre à leur former l'esprit et le cœur. Or, quand les faits sont remarquables, il n'est pas inutile de les raconter entièrement et de reproduire les jugements des auteurs les plus sensés et les plus sages, afin de leur apprendre à faire de semblables réflexions. Il faut qu'on me pardonne, car j'avoue que je ne puis perdre de vue la jeunesse, et que tout ce qui peut contribuer à son instruction me touche sensiblement ⁴. »

1. *Hist. Anc.*, t. IV, p. 73.

2. *Hist. Romaine*, t. V, p. 11.

3. *Hist. Anc.*, t. X, p. 399.

4. *Ibid.*, t. IV, Avertissement.

A l'histoire, se joignent naturellement la géographie et la chronologie. Rollin les recommande avec d'autant plus d'insistance que leur étude n'offre, dit-il, aucune difficulté et n'a pas besoin de raisonnement. Le maître peut même rendre la géographie attrayante en donnant sur les lieux que l'on étudie, sur les mœurs des habitants, sur les curiosités du pays, des détails intéressants. Cette science, au temps de Rollin, était plus avancée que l'histoire; des géographes de talent, Sanson, Delisle, Lenglet-Dufresnoy, Danville, géographe du roi et ami particulier de Rollin, publiaient des travaux importants; Rollin les mit à contribution et se servit surtout des mémoires que Danville mit à sa disposition.

Le bon Recteur ne réclame, pour mettre les enfants en état d'être *parfaitement* instruits en géographie, qu'un quart d'heure par jour ¹. C'est une connaissance obtenue à peu de frais, et nous doutons fort qu'on y parvienne aussi facilement.

« Un autre moyen d'apprendre la géographie moderne, dit Rollin, c'est d'engager les enfants à lire quelquefois en famille quelques pages de la gazette, et de les obliger à montrer sur la carte les différents lieux dont il y est parlé. Tout cela n'est point une étude, et cependant cela leur apprend la géographie d'une manière plus durable que toutes les leçons réglées qu'on leur en donne dans les formes. Ce que je dis ici suppose que les enfants ont dans leur chambre des cartes de géographie; c'est à quoi l'on ne doit jamais manquer. Je ne sais s'il serait impossible d'en mettre aussi dans toutes les classes ². Il suffirait d'avoir une mappemonde en grand, avec des cartes de l'empire romain, de la Grèce, de l'Asie Mineure et quelques autres pareilles. La dépense n'irait pas fort loin, et elle pourrait tomber sur les écoliers parce qu'il faudrait renouveler ces cartes de temps en temps. Je sais que cette pratique a été mise en usage dans quelques collèges avec succès ³. »

En fait de chronologie, Rollin est peu exigeant : « Peut-être aussi, dit-il, pourrait-on ajouter deux tables de chronologie, dont l'une descendrait jusqu'à Jésus-Christ, et l'autre jusqu'à nous. Cette étude de la chronologie se joint naturellement à

1. *Traité*, t. III, p. 267.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 657.

3. *Ibid.*, p. 658.

l'histoire, et rien n'est plus aisé ni plus court que d'en donner une idée générale aux jeunes gens qui leur fasse connaître dans quel temps à peu près se sont passés les événements qu'ils lisent : c'est tout ce qu'on peut demander d'eux¹. »

Cet *à peu près* ne nous suffirait plus. Aujourd'hui, et à juste raison, nous ne nous contenterions pas, comme il le conseille, d'expliquer telle ou telle vie de Plutarque sans indiquer à quelle époque le héros de cette biographie a vécu.

Les progrès en cette matière sont sensibles de nos jours, et le mérite de Rollin est d'avoir éveillé l'attention à cet égard.

1. *Traité*, t. IV, p. 656.

HISTOIRE SAINTE

Importance de l'histoire sainte pour Rollin. — Tout y est vrai et ne peut être révoqué en doute. — Prophéties confirmées par les faits. — Interprétation que l'on doit donner aux figures de l'Écriture sainte. — Figures du Sacrifice d'Abraham, de Jonas, de Joseph. — Longs détails et scènes scabreuses qui ont empêché d'enseigner l'Histoire sainte à la jeunesse. — Abrégé de cette histoire demandé par Rollin et composé par l'abbé Fleury. — Éloge qu'en fait Rollin.

On pourrait s'étonner que Rollin n'ait pas commencé l'histoire ancienne par l'histoire sainte : n'est-elle pas la première de toutes et la plus importante aux yeux du bon Recteur ? Elle l'est en effet, et même à un tel point qu'il la met en dehors des autres et la considère non seulement comme le complément, mais encore comme la base indispensable de toute bonne éducation. « Tandis que les autres histoires ne renferment, dit-il, que des faits humains souvent pleins d'incertitude et de contrariétés, l'histoire sainte est celle de Dieu lui-même, de l'être souverain. Le livre qui nous fait part de toutes les merveilles accomplies par lui est le plus ancien livre du monde, et l'unique avant la venue du Messie, où il nous fait connaître ce qu'il est, ce que nous sommes et à quoi il nous a destinés¹. »

Là, tout est vrai, quoique enveloppé de mystères ; mais ces mystères s'imposent à notre foi, venant de Dieu qui ne doit pas se découvrir entièrement à notre intelligence humaine, quelque

1. *Traité*, t. III, p. 146.

vive et cultivée qu'elle soit. Il se manifeste cependant par les miracles, les prophéties et les figures qui, sagement interprétées, nous montrent ses desseins sur l'humanité tout entière dans le petit peuple qu'il avait choisi pour en être le dépositaire et le théâtre.

Rollin énumère avec complaisance les miracles les plus éclatants : le feu descendu du ciel sur les villes criminelles; les dix plaies d'Égypte; le passage de la mer Rouge; les habits et les souliers conservés entiers sans être usés pendant les quarante ans passés au désert; 185 000 hommes foudroyés dans une nuit sous les remparts de Jérusalem, etc. « Tous ces prodiges, dit-il, ne peuvent être ignorés par les plus stupides ni révoqués en doute par les plus incrédules ¹. »

Il en est de même des prophéties annonçant longtemps d'avance les événements les plus importants de l'histoire. Telle celle de Daniel « marquant dans un détail merveilleux le temps où le Messie doit venir, où il sera mis à mort, et les suites de cette mort, celle d'Isaïe relative à la prise de Babylone par Cyrus deux cents ans avant sa naissance, et à la délivrance de Jérusalem sous le règne d'Ézéchias ². L'accomplissement des prophéties sous les yeux du peuple leur donnait une autorité légitime à laquelle s'ajoutait la certitude entière que Dieu les avait inspirées aux prophètes, et que tout ce qui avait été révélé pour des temps plus reculés s'accomplirait aussi infailliblement que ce qui était prédit pour un temps plus voisin ³. » C'est ainsi que les livres des prophètes ont été regardés comme des livres divins.

Les figures, si nombreuses dans l'Écriture sainte, n'attestent pas moins que les prophéties la vérité et la sublimité de la religion. « Saint Paul, dit Rollin, déclare en termes clairs et précis que ce qui arrivait aux Juifs leur arrivait en figure; ainsi quand la tradition ne nous découvrirait pas ce que signifie l'action d'Abraham prêt à sacrifier Isaac, la raison seule, j'entends dans un homme éclairé de la foi, suffit pour nous y faire reconnaître la charité du Père Éternel qui a aimé les hommes jusqu'à donner pour eux son fils unique. »

1. *Traité*, t. III, p. 153.

2. *Ibid.*, p. 251.

3. *Ibid.*, p. 260.

Le bon Recteur continue : « Serait-ce entendre comme il faut l'histoire admirable de Jonas, si l'on se bornait à ce que la lettre nous offre, et si l'on n'y voyait pas Jésus-Christ sortant plein de vie du tombeau le troisième jour, et la prompte et miraculeuse conversion des Gentils, qui a été le fruit de la mort et de la résurrection du Sauveur ¹ ? »

Toutes ces figures dont le sens ne peut être douteux pour ceux qui savent lever le voile dont elles sont couvertes, doivent être expliquées aux jeunes gens, dit Rollin, avec plus ou moins d'étendue, selon qu'ils seront plus ou moins avancés. Il en est de si évidentes, ajoute-t-il, si sensibles par elles-mêmes qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Telle est l'histoire de Joseph qui est la propre figure de Jésus-Christ, et à ce sujet il énumère longuement les traits de ressemblance de la vie de Notre-Seigneur avec celle de Joseph. « Est-il possible, dit-il, que le pur hasard les ait ramassés pour en faire un portrait parfait ? Il est visible que Dieu, en réunissant dans la seule vie de Joseph tant de circonstances singulières, a voulu y peindre les principaux traits de la vie de son fils. Que peut opposer l'incrédulité la plus opiniâtre à des prophéties si expresses et si évidentes ? ² »

Toute objection paraît impossible à Rollin ; il voit dans l'Écriture sainte bien plus que dans l'histoire profane des règles et des modèles pour toutes sortes d'états et de conditions : rois, juges, riches, pauvres, pères, mères, enfants, etc., tous y trouvent, dit-il, des instructions excellentes sur leurs devoirs. « Alors, s'écrie le bon Recteur, est-il un objet plus grand, plus intéressant, plus digne de l'attention des hommes qu'une pareille histoire où Dieu a daigné tracer de sa propre main le plan de notre destinée éternelle ³ ? »

Personne certainement ne conteste l'intérêt et l'utilité de l'histoire sainte ; elle aurait dû être la première étudiée dans les collèges, et elle n'y était connue que très imparfaitement, par la tradition ; c'est que l'Ancien et le Nouveau Testament, par leur longueur et certaines scènes scabreuses (Dalila, Judith, Ruth et Booz, etc.), ne convenaient guère à la jeunesse. Un résumé exempt de tous détails dangereux était à faire, mais il

1. *Traité*, t. III, p. 164.

2. *Ibid.*, p. 226

3. *Ibid.*, p. 135.

n'existait pas. Heureusement qu'au moment où Rollin, dans son *Traité des Études*, déplorait qu'on ne s'en fût pas occupé, deux ouvrages également estimables, l'*Abrégé de l'Ancien Testament* et les *Mœurs des Israélites*, par l'abbé Fleury, comblaient cette lacune. Le bon Recteur n'ose en réclamer l'étude en classe, tant le programme du latin et du grec absorbait tout le temps; il en demande tout au moins la lecture en dehors du collège et en famille.

Lui-même, est il besoin de le dire? consacrait à l'étude de l'Écriture sainte le meilleur de sa vie; il en connaissait les moindres détails; « il aimait à revivre par la pensée au milieu du peuple juif que Dieu regardait comme son domaine propre, et où il demeurerait comme un maître dans sa maison et comme un père dans sa famille ¹ ».

Cette famille fut ingrate jusqu'à l'idolâtrie. Néanmoins, c'était la race destinée au salut et à la régénération du monde par l'avènement du Messie. Rollin nous en dépeint alternativement la grandeur, l'abaissement et le relèvement, suivant en cela le plan de Bossuet dans son *Histoire universelle*. « En vain, dit le bon Recteur — et ce sera la conclusion de ses réflexions sur l'histoire sainte — l'Église fondée par Jésus-Christ a été depuis sa naissance attaquée et assiégée de toutes parts, sa foi est demeurée toujours pure, sa doctrine a prévalu sur toutes les erreurs, sans abandonner aucun de ses dogmes ou se départir de l'ancienne tradition qui lui sert de rempart contre les nouveaux ennemis qui se succèdent les uns aux autres ² ».

1. *Hist. Anc.*, t. I, Préface, p. 3.

2. *Traité*, t. III, p. 249.



HISTOIRE ANCIENNE

Plan excellent d'histoire ancienne tracé par Rollin, mais auquel il est peu fidèle. — Ses trop longs récits tirés d'Hérodote, de Diodore de Sicile, d'Athénée, de Xénophon, etc. — Il ne s'occupe dans l'antiquité que des Hébreux, de l'Égypte, de Carthage, de la Grèce et de Rome; il néglige les autres nations. — Tableau saisissant de la rivalité d'Athènes et de Sparte. — Préférence de Rollin pour les Spartiates et pour Agésilas. — Peu de justice rendue à Périclès dont il admire le génie, mais dont il blâme les dépenses faites pour l'embellissement d'Athènes. — Contradiction à propos de Socrate. — Appréciation juste de Philippe, d'Alexandre le Grand dont il retrace les qualités et les défauts. — Réflexions sur le rôle nécessaire des conquérants. — Tableau confus du partage de l'Empire d'Alexandre. — Réveil de la Grèce avec Philopœmen. — Évagoras présenté comme le modèle des rois. — Importance de la Sicile et détails sur son gouvernement.

Avant d'entreprendre son *Histoire ancienne* en quatorze volumes, Rollin avait déjà abordé ce sujet dans son *Traité des Études*, mais ce qu'il en avait dit lui paraissant insuffisant, il traça, pour bien préciser l'étendue et le sens de cette histoire telle qu'il la concevait, le plan que nous reproduisons et qu'il s'engagea à développer sur les conseils de ses amis et les instances de l'Université.

« Une histoire ancienne nous manque, dit-il, et elle me paraît d'une absolue nécessité pour la jeunesse. Elle devrait être en français. On en écarterait toutes les questions épineuses de critique et les faits peu importants; on tâcherait d'y faire entrer ce qu'il y a de plus beau dans les auteurs anciens; il faut avouer qu'il s'y rencontre des beautés infinies, soit pour les

pensées, soit pour les principes qui sont bien propres à élever l'âme et à inspirer de grands et nobles sentiments pour toutes les conditions de la vie.

« J'ai dit qu'un pareil ouvrage me paraissait, d'une absolue nécessité pour les jeunes gens, surtout pour ceux qui étudient dans les collèges, car la multiplicité des choses qu'on est obligé d'enseigner dans les classes (que dirait Rollin s'il connaissait les programmes actuels de l'enseignement secondaire?) ne laisse point aux professeurs le temps d'enseigner de vive voix l'histoire à leurs écoliers : et cependant, on convient que cette étude est une des plus essentielles parties de l'éducation. Il serait donc à souhaiter qu'il y eût un ouvrage composé exprès pour les jeunes gens, dont on leur prescrirait tous les jours une certaine lecture et une certaine tâche, et dont on leur ferait rendre compte de temps en temps.

« Cet ouvrage ne devrait être ni un simple abrégé, chargé uniquement de dates et de noms, ce qui ne peut guère servir qu'à ceux qui savent déjà l'histoire; ni d'une trop grande étendue, car des jeunes gens occupés de beaucoup d'autres études nécessaires ne peuvent pas donner un temps considérable à celle de l'histoire.

Si l'on me jugeait capable d'un pareil ouvrage et que Dieu me donnât assez de santé pour l'entreprendre, je m'en chargerais volontiers quand j'aurai achevé celui que j'ai entre les mains. Je sens bien ce qui devrait entrer dans un tel ouvrage pour le rendre en même temps agréable et utile, mais il y a une grande différence entre le sentir et le pouvoir heureusement exécuter¹. »

Ce programme est excellent, mais Rollin l'a-t-il fidèlement suivi? s'est-il tenu dans les limites qu'il s'était imposées? On ne saurait l'affirmer.

Bien souvent l'intérêt du sujet et sa conscience d'historien l'ont entraîné plus loin qu'il ne voulait. C'est pourquoi les cinq ou six volumes qui lui paraissaient suffisants pour mener à bonne fin son entreprise se sont allongés en quatorze volumes, et c'est à peine s'il a pu y dire tout ce qu'il voulait.

Il y a évidemment des longueurs dans son *Histoire ancienne*; il en convient lui-même et signale à propos des rois d'Égypte

1. *Traité*, t. III, Avertissement, pp. 6 et 8.

et des nombreux successeurs d'Alexandre le Grand des détails à supprimer, « car ils sont ennuyeux, dit-il lui-même, et pourraient fatiguer les lecteurs ». De même pour les guerres et les batailles où il se complait en appréciations stratégiques, il aurait dû les abrégér considérablement, mais comment résister au plaisir de passer, lui aussi, pour un habile homme de guerre, alors qu'il était initié à l'art militaire par le maréchal d'Asfeld, son ami et son guide? Les longs récits qu'il emprunte à Hérodote, à Diodore de Sicile, à Athénée, à Xénophon, etc., gagneraient aussi à être abrégés; cependant, ne les lui reprochons pas, car nous revivons, en les lisant, au milieu de ces peuples de nature et d'usages divers, curieux et intéressants. Chacun d'eux a eu à une certaine époque de l'importance, et nous en aurions une idée incomplète s'ils ne nous étaient pas connus par de minutieux détails.

Pour n'en citer qu'un exemple, le récit du couronnement de Ptolémée Philadelphie, dont Rollin reproduit la pompe d'après Athénée, nous donne un aperçu de la richesse de ce prince et de son peuple, qui, pour une seule fête, dépensa une somme de vingt millions de notre monnaie.

Dans la longue énumération des événements et des révolutions qui ont agité le monde, il s'occupe moins des faits que des leçons de morale et de piété qu'il s'attache à en tirer. Ce dernier point est le plus important pour lui; car, ne l'oublions pas, tous ses travaux ont pour principal but de porter la jeunesse à aimer et à pratiquer la religion.

A l'exemple de Bossuet, s'il mêle des réflexions aux récits des événements, c'est pour montrer comment, dans la suite des siècles, ces événements se sont succédé suivant les desseins de Dieu conformément aux prophéties et en vue de l'avènement du Messie. A cette œuvre, la plus importante de toutes, dit Rollin, ont participé, dans une mesure plus ou moins large, toutes les nations et les héros de l'antiquité.

Nous avons vu quelle fut la part du peuple juif : le rôle de l'Égypte ne fut pas moins important. C'est en effet à la cour de Pharaon que fut élevé Moïse, le plus grand homme du peuple de Dieu; c'est en Égypte qu'il prépara l'exode des Hébreux. En dehors de ces considérations toutes puissantes pour Rollin, ce pays est encore un des plus intéressants de l'antiquité par sa

supériorité dans les sciences, dans les arts et dans les grands travaux dont les ruines, notamment celles de ses temples immenses et du canal destiné à faire communiquer la mer Rouge avec la Méditerranée, excitent encore notre admiration ¹.

Après l'Égypte, qu'il considère comme le berceau de la civilisation dans l'antiquité, Rollin passe à Carthage, puis à la Grèce, puis à Rome. On peut s'étonner que l'histoire de Carthage précède celle de la Grèce. C'est que, séduit sans doute par le prestige de la civilisation orientale dont Carthage, colonie de Tyr, était la dépositaire, Rollin voulut faire succéder son histoire à celle de l'Égypte où s'épanouissaient les traditions mystérieuses de l'Orient.

Après Carthage, la Grèce l'occupe entièrement ; son histoire et celle de Rome lui paraissent comme les grandes étapes de l'ancien monde.

Le plan de Rollin n'embrasse pas l'antiquité tout entière. L'Inde, la Chine, le Thibet, qui eux aussi eurent leur temps de gloire et leur époque de civilisation, sont passés sous silence. Ces lacunes seraient regrettables si le bon Recteur s'était proposé de donner un tableau complet de l'ancien monde, mais son but étant d'instruire avant tout la jeunesse de ce qui se rapportait aux peuples les plus connus et aux auteurs grecs et latins qui faisaient le principal objet de leurs études, il se crut autorisé à restreindre le cadre de son *Histoire ancienne*.

La Grèce, du reste, suffisait à remplir le programme qu'il s'était tracé. Aucune partie de l'ancien monde ne fut le théâtre d'événements plus importants, aucune ne compte plus d'hommes illustres et de génies en tous genres. Dans ce petit territoire se sont déroulées les guerres les plus sanglantes, les entreprises les plus hardies ; là se sont agitées les passions les plus nobles et les plus perverses.

A l'histoire de la Grèce se rattache celle des empires les plus puissants, à commencer par la Perse, que sa situation géographique paraissait tenir éloignée de cette petite nation, mais qui,

1. Nous donnons à l'Appendice les détails fournis par Diodore de Sicile et reproduits par Rollin relativement à ce travail gigantesque, entrepris et terminé, sous le nom de Canal de Suez, en 1869, par un Français, M. Ferdinand de Lesseps.

agrandie par les conquêtes de Cyrus, devint pendant plus de deux siècles un des plus grands empires de l'antiquité. Ce fut en raison de sa civilisation avancée que la Grèce tenta l'ambition de Darius. On sait avec quelle immense armée il entreprit la conquête de ce pays qu'il croyait incapable de lui résister; on connaît les succès inespérés des Grecs à Marathon, aux Thermopyles, grâce à l'alliance d'Athènes et de Sparte et à l'héroïsme de Miltiade, de Thémistocle, d'Aristide, de Léonidas, etc. De quels obstacles n'aurait pas triomphé cette alliance si elle eût persisté? mais une rivalité funeste, qui n'a d'égale que celle de Rome et de Carthage, n'aboutit qu'à asservir la Grèce comme Carthage à la puissance romaine.

Les causes et les conséquences de cette longue et sanglante rivalité sont retracées par Rollin avec l'intérêt qu'il sait mettre dans tous ses récits, mais non avec l'impartialité qui doit caractériser le véritable historien. La simplicité de la vie, le mépris des richesses et du luxe qui faisaient la force de Sparte lui rendaient cher son gouvernement et justifiaient à ses yeux des lois et des actes iniques et cruels. Athènes, au contraire, malgré son gouvernement libéral, ses idées généreuses, mais aussi avec son inconstance, sa légèreté, lui est beaucoup moins sympathique. Périclès, le plus sage, le plus éclairé des chefs qu'ait eus Athènes, celui qui lui a donné le plus de vraie gloire, n'a pas aux yeux de Rollin un mérite égal à celui des rois et des généraux de Lacédémone. Ce n'est point qu'il n'apprécie dans une certaine mesure — il n'était pas artiste — la splendeur dont Périclès dota sa patrie, mais il regrette que tant de richesses aient été dépensées pour des embellissements dont on pouvait, dit-il, se passer.

« Est-il raisonnable, s'écrie-t-il, d'employer en bâtiments superflus et en vaine décoration des sommes immenses qui étaient destinées pour les fonds de la guerre, et n'aurait-il pas mieux valu soulager les alliés d'une partie des contributions, qui, sous le gouvernement de Périclès, furent portées à près d'un tiers de plus qu'elles n'étaient auparavant? Pline évalue ces dépenses à 40 millions ¹. »

Ce *superflu*, cette *décoration* ont rendu Athènes immortelle,

1. *Hist. Anc.*, t. III, p. 427.

et Périclès a plus fait pour sa renommée qu'Agésilaès pour celle de Sparte.

Rollin, du reste, en dehors de ces injustes appréciations, reconnaît à Périclès toutes les qualités d'un homme supérieur, justice, modération, savoir et mérite rare d'avoir su, sans violence, imposer et conserver pendant quarante ans son autorité sur un peuple aussi versatile que les Athéniens. « Il fut toujours invincible et insurmontable aux richesses, quoiqu'il ne manquât pas à faire valoir son bien. Il ne ressemblait pas à ces seigneurs (allusion de Rollin à la noblesse de son temps) qui, malgré leurs revenus immenses, soit par négligence et défaut d'économie, soit par de fastueuses et folles dépenses, sont toujours pauvres au milieu de leurs richesses et meurent accablés de dettes, laissant leur nom et leur mémoire en exécration à de malheureux créanciers dont ils ont causé la ruine ¹. »

Périclès était digne de ces éloges. Il avait en effet toutes les qualités d'un chef d'État; son éloquence le rendit maître de la République, mais une fois au pouvoir, il sut s'y maintenir par son affabilité, par ses vues larges et justes sur les réformes à introduire, par ses grands projets pour la gloire de sa patrie et par la faveur qu'il accorda à tous les hommes illustres qui, attirés par lui à Athènes, rendirent son siècle à jamais célèbre. « Il s'était acquis, dit Rollin, un tel crédit sur l'esprit du peuple qu'on pouvait dire que sous un gouvernement républicain, il s'était fait un pouvoir monarchique ². »

Un tel gouvernement, s'il s'était maintenu, eût été l'idéal de Rollin, car ses idées libérales l'attiraient beaucoup plus vers la République que vers la monarchie. *L'homme est né libre*, dit-il avec orgueil, et on ne l'était guère sous Louis XIV. Si la Grèce fut grande, ce fut à Périclès, à Miltiade, à Thémistocle, à Aristide, à Socrate, qu'elle le dut. En thèse générale, les hommes de génie font les grandes nations, et leur mort est le signal d'une décadence qui va en augmentant jusqu'à ce que surgissent des ambitieux dont la supériorité, tout en surface, est le plus souvent fatale à leur patrie.

La Grèce ne produisit qu'un trop grand nombre de ces

¹ *Hist. Anc.*, t. III, p. 431.

² *Ibid.*, p. 403.

favoris du peuple; le plus connu est Alcibiade. La nature, dit Rollin, l'avait doué de tout ce qui pouvait en faire un homme éminent, utile à son pays : il n'en fut que le fléau.

En regard de ce génie malfaisant, la vie, la sagesse de Socrate excitent l'admiration du bon Recteur. Il n'hésite pas à le proclamer *le saint du Paganisme*. Mais peut-il y avoir un saint en dehors du christianisme? Non, répond l'ardent janséniste. La vie et les œuvres de Socrate, quelque admirables qu'elles soient, n'ont pu servir à son salut.

Ainsi raisonnent en matière de foi, et nous ajouterons en matière de politique et de philosophie, tous ceux qui, poussant leurs idées à l'extrême, n'arrivent, comme Rollin, qu'à des aberrations. Tout en refusant à Socrate le mérite de ses actions pour le salut, Rollin, dans d'autres passages de son *Histoire ancienne*, revenant à des idées plus saines, reconnaît cependant en lui un précurseur du Christianisme. Il l'était en effet, sinon quant au dogme chrétien que Jésus-Christ a établi, du moins quant aux vérités éternelles en germe dans le paganisme et que la mythologie renfermait sous de grossières images.

La fin de la rivalité d'Athènes et de Sparte n'amena pas la pacification de la Grèce. Après l'asservissement d'Athènes sous la domination des Trente tyrans, Rollin signale avec émotion sa délivrance grâce au courage et à la sagesse de Thrasybule qui, après la victoire, jetant un voile sur le passé, proclama une entière amnistie. « C'est un des plus beaux événements de l'antiquité, dit le bon Recteur, qui a servi de modèle aux siècles suivants dans des États bien gouvernés, et cette conduite après de grands troubles a toujours paru aux plus habiles politiques le moyen le plus sûr et le plus prompt de rétablir la paix et la tranquillité ¹. »

Quoique l'abaissement d'Athènes eût fait passer l'hégémonie de la Grèce entre les mains de Sparte, cette dernière ne la conserva pas sans lutter contre de nombreuses ligues ennemies; pour les repousser elle eut un roi et un héros pour lequel Rollin a une profonde admiration ². Ce fut Agésilas. Sa grandeur d'âme égalait son patriotisme, sa valeur, sa justice, sa bonté. Vain-

1. *Hist. Anc.*, t. IV, p. 123-124.

2. *Ibid.*, p. 236.

queur à Coronée, il ne put cependant empêcher que Pélopidas et Épaminondas, se mettant à la tête des exilés thébains révoltés contre les Spartiates leurs maîtres, ne s'emparassent de Thèbes et, par les victoires de Leuctres et de Mantinée sur Sparte, ne fissent de Thèbes la première puissance de la Grèce.

A la suite de toutes ces luttes, la Grèce n'opposant plus aux conquérants avides de ce beau pays les mêmes forces et la même résistance qu'autrefois, devenait une proie facile pour un ambitieux. Ce fut Philippe, roi de Macédoine, qui, voyant l'occasion favorable, eut l'habileté de s'immiscer dans les affaires toujours embrouillées de la Grèce et de les faire tourner à son profit, malgré l'éloquence de Démosthène qui ne parvint pas à déjouer ses desseins.

Philippe voulut ensuite conquérir la Perse, mais cette conquête n'était possible qu'avec le concours de la Grèce, et il réussit à l'avoir en se faisant nommer, par les amphictyons, généralissime des Grecs contre les Perses ¹. Il se préparait à les attaquer quand un noble macédonien, Pausanias, qui avait une injure personnelle à venger, le fit assassiner (336 av. J.-C.).

Son fils Alexandre lui succéda. Il n'avait que vingt ans quand il eut à combattre une ligue puissante que les harangues de Démosthène avaient formée contre lui, mais il en triompha.

De tous les hommes qui jouèrent dans l'histoire un grand rôle, Alexandre est assurément le plus prodigieux. En lui rien n'était ordinaire; grâce et force du corps, intelligence supérieure, aptitude à s'assimiler toutes les connaissances humaines, courage qu'aucun obstacle n'arrêtait et qui souvent allait jusqu'à une imprudente témérité, mais le succès excusait toujours son audace, et grâce à ce succès, il était la terreur de ses ennemis et l'idolâtrie de son armée qui ne doutait jamais de la victoire dès qu'il était à sa tête.

Rollin, dans le VI^e volume de son *Histoire ancienne* qu'il consacre à Alexandre, fait ressortir avec une parfaite connaissance de son héros, et très souvent avec éloquence, ses qualités ainsi que ses défauts.

La victoire exaltant son orgueil, il finit par se persuader

1. *Hist. Anc.*, t. VI, p. 133.

qu'il était plus qu'un homme, et qu'à l'exemple des héros qu'Homère représente comme fils de quelque divinité, lui aussi était un dieu, car un dieu seul était à ses yeux capable de faire tout ce qu'il avait fait ¹. Répudiant Philippe pour père, il se prétendit fils de Jupiter Ammon dont un temple s'élevait à douze lieues de Memphis, au milieu des déserts sablonneux de la Libye ². En vain essaya-t-on de le détourner d'un projet aussi extravagant, il le mit à exécution, et non content de vouloir passer pour fils d'un dieu, il voulut être Dieu lui-même, montrant ainsi à quelles folies l'orgueil peut entraîner des esprits habituellement raisonnables ³. « S'il n'était pas Dieu, dit Rollin, il était du moins, comme Cyrus, son ministre et son instrument pour accomplir ses desseins. Il avait reçu la même mission pour renverser l'Empire des Perses et de l'Orient que Cyrus pour abattre celui de Babylone ⁴. »

« Ainsi s'explique, ajoute le bon Recteur, l'existence de ces hommes qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits. S'ils ont été grands par leurs conquêtes dont le mérite et la gloire reviennent à Dieu qui les a suscités, ils participent à la nature humaine par leurs faiblesses, leurs défauts, et souvent même par leurs crimes. »

Quoi qu'il en soit, la mémoire d'Alexandre est impérissable. Il avait de grands desseins que sa mort a interrompus. La rapidité de ses conquêtes ne l'empêchait pas d'établir dans les pays conquis une sage administration, et Rollin fait ressortir avec soin la sûreté de ses vues politiques, en fondant et en faisant élever comme par magie des villes importantes, Alexandrie, Nicée, qui assuraient entre les nations de son immense empire des relations commerciales, moyen le plus puissant de civilisation et de prospérité.

Tout en déplorant les massacres, les pillages et les injustices qui accompagnent toujours les luttes de peuples civilisés contre d'autres peuples qui ne le sont pas et refusent de l'être, il faut reconnaître qu'il s'opère entre vainqueurs et vaincus une fusion bienfaisante. C'est ainsi que la Grèce transforma les Romains,

1. *Hist. Anc.*, t. VI, p. 377.

2. *Ibid.*, p. 376.

3. *Ibid.*, p. 383.

4. *Ibid.*, p. 586.

et que les Romains à leur tour introduisirent leur civilisation chez les barbares qu'ils soumièrent à leur domination

La mort d'Alexandre le Grand arrêta les heureux effets que ses conquêtes auraient eues pour les vaincus, si ses successeurs avaient eu comme lui le génie de les soumettre à une même direction éclairée; mais de tous les généraux qui l'avaient secondé dans ses conquêtes, aucun n'était capable de maintenir l'unité d'un aussi vaste empire. « Ils conspirèrent, dit Rollin, à le mettre en pièces, et l'on vit ces capitaines immoler à leur ambition la famille d'Alexandre, son frère, sa mère, ses femmes, ses enfants, ses sœurs, et ne pas épargner ceux à qui ils devaient ou à qui ils avaient donné la vie. »

Trois grandes nationalités finirent cependant par se constituer : la Syrie, la Macédoine et l'Égypte. Rollin consacre avec une sorte de répugnance quatre volumes à l'histoire interminable et souvent criminelle de ces royaumes.

« Je ne puis dissimuler, dit-il¹, combien un écrivain est à plaindre de n'avoir à montrer la nature humaine que par les endroits qui la déshonorent. Ce ne sont plus les beaux siècles de la Grèce si féconds en grands hommes et en grands exemples. Si l'on en trouve encore quelques restes, ce sont comme des éclairs qui passent rapidement et qui ne se font remarquer que par la profonde nuit qui les précède et qui les suit.

« Je ne promets pas, continue-t-il², de mettre dans cette histoire toute la clarté que je désirerais; comme le royaume d'Égypte est celui où il y eut le moins de changement, parce que Ptolémée et sa postérité s'y maintinrent dans le souverain pouvoir, ce sera celui qui servira de base à notre chronologie et qui fixera nos différentes époques. »

Parmi ces Ptolémées, Rollin n'oublie pas de citer Ptolémée Philadelphe, qui fonda la riche bibliothèque d'Alexandrie et qui fit traduire de l'hébreu en grec, par soixante-douze Anciens tirés des douze tribus d'Israël, les livres saints que les Juifs avaient conservés avec le plus grand soin.

Les autres Ptolémées ne se signalèrent que par des crimes auxquels prirent part du reste les reines et les mères de ces

1. *Hist. Anc.*, t. VII, Avant-Propos, p. II.

2. *Ibid.*, t. VII, Avant-Propos, p. VI.

princes qui portaient le plus souvent le nom de Cléopâtre; la dernière surtout fut célèbre par sa beauté, sa dépravation et l'influence néfaste qu'elle exerça sur Antoine. La défaite de ce triumvir à Actium, que Rollin raconte avec de longs détails et qui mit fin à la dynastie des Ptolémées en Égypte, est due en grande partie à Cléopâtre, dont la fin tragique couronna la vie criminelle.

De même que les Ptolémées en Égypte, les descendants de Séleucus se perpétuèrent en Syrie jusqu'à la réduction de ce royaume en province romaine, et Rollin insiste naturellement sur les persécutions d'Antiochus Épiphane contre les Juifs.

Rien n'est plus confus dans l'histoire des successeurs d'Alexandre le Grand que celle des États formant le troisième lot échu à Lysimaque et comprenant l'Asie Mineure, la Thrace et la Macédoine. Séleucus, roi de Syrie, lui en disputa la possession à la bataille de Cyropédion en Phrygie. Lysimaque y fut tué (281 av. J.-C.) avec tous ses enfants, et dès lors ses États agrandirent ceux de Séleucus dont l'empire fut aussi vaste, l'Égypte exceptée, que celui d'Alexandre.

Pendant que ce conflit agitait l'Asie, Athènes tâchait de reconquérir sa liberté. Au nombre de ceux qui la défendirent le plus courageusement et le plus habilement est Phocion, que Polysperchon, maître d'Athènes, fit condamner à mort, et qui, semblable à Socrate, but sans récrimination la ciguë et mourut avec le même calme que son illustre modèle.

Un autre héros, qui pour Rollin est le type du grand citoyen, est Philopœmen, chef de la ligue Achéenne. « Il fut appelé le dernier des Grecs, dit-il, comme Brutus le dernier des Romains, sans doute pour marquer que la Grèce, après Philopœmen, n'avait produit aucun grand homme qui fût digne d'elle ¹. »

Son éducation l'avait préparé au rôle important qu'il joua dans sa patrie, et Rollin, saisissant l'occasion de donner des conseils à la jeune noblesse française qui en avait grand besoin, lui propose la vie de ce héros comme le meilleur exemple à suivre. « Je ne puis trop exhorter, dit-il, nos jeunes officiers à étudier avec attention un si parfait modèle en tout ce qui est imitable pour eux.

1. *Hist. Anc.*, t. VIII, p. 140.

« Nos jeunes seigneurs, ajoute-t-il, sont pleins de courage, de sentiments d'honneur, d'amour de la patrie, ils ont du feu, de la vivacité, de l'esprit, et ne manquent pas de talents et de qualités qui peuvent conduire à tout ce qu'il y a de plus grand ¹. » Voilà pour les éloges; ils étaient nécessaires pour faire passer la critique qui les accompagne et qui n'est pas exempte dans sa sincérité d'observations dures à entendre. « S'ils ont des qualités, continue le bon Recteur, ils manquent quelquefois — la réticence est ironique — d'une éducation mâle et vigoureuse, seule capable de former les grands hommes; » et pour expliquer et excuser en quelque sorte cette mauvaise éducation, il ajoute : « Nos mœurs, malheureusement tournées par un goût presque général vers la mollesse, les délices, le luxe, les plaisirs, l'admiration des choses vaines et l'amour du faux éclat, énervent le courage dès les plus tendres années. Si notre jeune noblesse était élevée comme le fut Philopœmen (je parle de ce qui est compatible avec nos mœurs), si elle comprenait que la vraie grandeur ne consiste point à l'emporter sur les autres par le faste et la dépense, mais à s'en distinguer par un solide mérite, quels officiers, quels commandements, quels héros la France ne fournirait-elle pas ! Un seul homme jeta cette ardeur et cette émulation parmi les Achéens. Qu'il serait à souhaiter (et pourquoi ne l'espérerions-nous pas ?) que quelqu'un de nos princes, grand en tout, en courage comme en naissance, fit revivre dans nos armées cet ancien goût de simplicité, de frugalité, de générosité, et tournât le goût de la nation vers le beau, le solide et l'honnête ! Nulle conquête n'approcherait de cette gloire ². »

Cette citation est longue; on nous la pardonnera en considération de l'actualité qu'elle avait en 1735 et de la critique juste et sévère des mœurs de la noblesse et même du prince que Rollin avait en vue à cette époque. Il est ici question du siège de Philippsbourg en 1736, où se distingua le maréchal d'Asfeld.

Les bons rois et les bons princes sont rares dans l'histoire ancienne, il en est cependant quelques-uns, tels qu'Agésilas, Évagoras, Nicoclès, dont Rollin fait l'éloge, moins à cause de

1. *Hist. Anc.*, t. VIII, p. 155.

2. *Ibid.*, p. 156-157.

leur sage administration qu'à cause de leur simplicité et surtout de leur mépris pour les flatteurs, « cette peste des cours », comme il les appelle.

A partir de la mort d'Alexandre le Grand, l'histoire ancienne appartient presque entièrement à l'histoire romaine et se confond avec elle. La Grèce exerce toujours sa prépondérance sur les nations qui font partie de l'héritage d'Alexandre le Grand ; les Romains les absorbent peu à peu, mais l'élément grec, son caractère, sa langue, se répandent de tous côtés, et les colonies grecques s'établissent en si grand nombre dans l'Italie méridionale que le pays prend le nom de *Grande Grèce* : là se trouvent Cumès, Naples, Crotonè, Sybaris, Tarente, Locres et vingt autres cités qui, même de nos jours, ont conservé des traces de l'idiome hellénique.

La plus importante de toutes ces colonies fondées par les Grecs est la Sicile. Syracuse, sa capitale, fut un des grands foyers de la civilisation grecque. On se rappelle les poètes célèbres, Pindare, Simonide, Eschyle, que le roi Hiéron attira à sa cour. Quand la Sicile devint province romaine, elle importa chez ses vainqueurs la langue qu'elle parlait dans toute sa pureté.

La Gaule elle-même ressentit les bienfaits de la civilisation grecque. Les Phocéens qui s'établirent à Marseille étaient des Grecs. Euxène, l'un d'eux, que la fille d'un chef gaulois choisit comme époux, jeta les fondements de la ville qui atteignit bientôt un haut degré de puissance. Tout en étant les descendants des Romains qui nous ont légué leur langue et leur civilisation, nous sommes donc aussi en partie les descendants des Grecs, dont l'influence s'est répandue dans toutes les parties du monde civilisé. Si nous valons quelque chose, c'est grâce à eux. Par notre nature, notre caractère, nos goûts, notre enthousiasme facile pour le beau et les nobles idées, nous sommes les Grecs du monde moderne.

IV

HISTOIRE ROMAINE

Témérité de Rollin en entreprenant dans sa vieillesse l'*Histoire romaine* : il cède à de nombreuses instances. — Son but est de montrer dans cette histoire l'accomplissement des desseins de la Providence préparant l'avènement du Christ. — Sympathie de Rollin pour les Romains. — Ses sentiments démocratiques. — Loin d'être un mal, les luttes entre le peuple et le sénat, les guerres étrangères, surtout en Grèce, sont aux yeux de Rollin les causes de la grandeur et des progrès de la République. — Sentiments religieux des Romains, leur conduite adroite à l'égard des vaincus. — Enthousiasme de Rollin pour la proclamation de la liberté en Grèce. — Était-il justifié? — Indignation de Rollin pour les vices et l'ingratitude de la République. — Causes multiples de sa décadence. — L'*Histoire romaine* continuée par Crévier.

Rollin venait de terminer son *Histoire ancienne*, il avait soixante-dix-huit ans, et l'heure paraissait enfin venue pour lui de se reposer et de goûter les fruits d'une vie si bien remplie; mais son œuvre restait inachevée; l'histoire romaine devait en être le complément, il le sentait, et les hommes les plus haut placés le pressèrent de faire ce dernier effort pour le bien de la jeunesse.

« Après avoir voyagé en Asie, en Afrique et dans une partie de l'Europe, lui écrivait le chancelier d'Aguesseau, il faut que vous reveniez dans votre patrie, je veux dire dans la République romaine, dont vous ne sauriez nous refuser l'histoire à moins d'être ingrat envers celle qui vous a mis en état d'écrire l'histoire de tant d'autres; ou bien si ce dessein vous paraît trop vaste, donnez-nous au moins une introduction complète

de l'histoire romaine ¹. » Rollin fit plus, car il n'hésita pas à écrire non une introduction, mais une histoire qu'il projeta de développer autant que l'histoire ancienne.

« C'est téméraire à moi, écrivait-il en 1737 à J.-B. Rousseau, de m'engager à mon âge à travailler à l'histoire romaine, mais le public m'y a forcé en quelque sorte par la manière favorable dont il a reçu ma première histoire ². » Ajoutons que ce travail lui plaisait et que l'histoire romaine était pour lui l'histoire préférée. Il en connaissait si bien tous les détails, il admirait si sincèrement l'organisation, les lois, les vertus des Romains, tout païens qu'ils étaient, qu'il céda sans peine aux instances qui lui étaient faites.

En moins de deux ans il écrivit et publia trois volumes. On est émerveillé d'une production si rapide, à son âge; sa santé avait beau être vigoureuse, un tel labour était de nature à l'ébranler; c'est ce qui arriva : malgré la résistance qu'il opposa à la maladie, elle le dompta, et il fut forcé d'interrompre son œuvre à l'époque la plus saisissante de l'histoire. Marius et Sylla, dans une terrible lutte, assouvissaient leur vengeance sur tous ceux qui étaient opposés à leur parti; César et Pompée surgissaient et donnaient le spectacle d'une rivalité meurtrière; Catilina ourdissait la conspiration qui mettait Rome à deux doigts de sa perte; Cicéron remplissait le forum et le sénat de son éloquence et sauvait la République au moment le plus critique de son histoire.

Rollin aurait certainement mis en relief les acteurs et les événements de cette époque dramatique entre toutes, quand la mort l'empêcha d'achever son œuvre. Crévier la continua avec sa conscience habituelle qu'augmentait encore son affection pour Rollin, et avec une connaissance complète des faits qui eurent lieu jusqu'à la bataille d'Actium, terme que s'était fixé son vénéré maître pour l'histoire romaine. Il y ajouta comme complément l'histoire des Empereurs.

L'exactitude des événements y est irréprochable, mais l'intérêt du récit laisse beaucoup à désirer; le style en est lourd, diffus et l'on y cherche en vain l'aisance, le charme et la clarté

1. *Opuscules*, t. I, p. 169.

2. *Ibid.*, p. 387.

qui rendent la lecture des ouvrages de Rollin si facile et si agréable.

Tite-Live fut des plus utiles aux deux auteurs et surtout à Rollin, à tel point que l'*Histoire romaine* peut être considérée comme un abrégé de Tite-Live. Elle eût été bien plus intéressante, dit le bon Recteur, si la perte d'une grande partie des livres de Tite-Live ne nous eût privé de documents importants. A leur défaut, il mit à contribution les suppléments de Freinshemius, qui remplissent utilement les lacunes des décades perdues de Tite-Live, mais qui sont dépourvus des réflexions profondes et du génie narratif du grand historien romain.

La hâte avec laquelle fut composée l'*Histoire romaine* ne permit pas à Rollin d'y apporter le même soin qu'à l'*Histoire ancienne*; il voulait, avant tout, compléter son œuvre et montrer comment la Providence avait destiné l'Empire romain à l'établissement de l'Église chrétienne. « S'il l'a élevé à une grandeur et à une puissance qui n'eut presque point d'autres bornes que celles de l'univers, dit-il, si Rome a réuni sous sa domination tant de peuples divers et les a rapprochés en quelque sorte par l'usage d'une même langue, c'est que ce moyen était le meilleur pour faciliter la propagation de l'Évangile et pour faire place dans les temps marqués par les prophètes à l'empire immortel de Jésus-Christ, qui est le terme et la fin de tous les royaumes de la terre ¹. » Il ajoute : « Les qualités excellentes qui distinguent les Romains étaient un don de Dieu que l'avarice humaine, l'injustice et beaucoup d'autres passions corrompirent bien souvent; néanmoins, quelque viciées qu'elles devinrent, Dieu n'a pas voulu les laisser absolument sans récompense, et c'est ainsi qu'elles ont été un objet d'admiration pour tout le genre humain ². »

Elles l'ont été surtout pour Rollin qui, en dehors de ses appréciations personnelles, s'inspira des réflexions de Bossuet dans son *Histoire universelle* et des réflexions de Montesquieu « développées, dit-il, dans un ouvrage récent (1734), intitulé *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur*

1. *Hist. Rom.*, t. I, Préface, p. LXXVIII.

2. *Ibid.*, p. LXXXVI.

décadence, qui est fort court, mais très solide et très capable de donner une juste idée du caractère de ce peuple¹. »

Rollin le connaissait à fond; il s'était du reste tellement nourri de tout ce qui touchait à Rome, qu'elle était pour lui une seconde patrie; sa langue était, à proprement parler, la sienne; il la maniait journellement, on sait avec quelle habileté et quelle délicatesse; son gouvernement lui paraissait admirable, car la liberté, l'esprit démocratique en étaient l'âme, et Rollin, tout en célébrant dans des panégyriques obligatoires les vertus et l'administration du Grand Roi, n'en était pas moins, nous l'avons vu, pénétré de sentiments républicains.

« Quelle prodigieuse destinée, dit-il, que celle de ce peuple qui d'un ramassis d'aventuriers était devenu le maître du monde! La guerre avait été et continua d'être l'élément de sa fortune. Dès son origine, constamment en lutte avec ses voisins les Samnites, les Volsques, les Véiens, les Sabins, obligé de se tenir sur l'offensive et la défensive, il ne connut d'autre métier que la guerre. A l'exemple des Spartiates, il s'y perfectionna. Naturellement durs à la fatigue, habiles à profiter des leçons que la victoire ou la défaite leur donnaient, ces aventuriers devinrent les premiers soldats du monde. La prospérité ne les aveugla pas comme tant d'autres; au lieu d'opprimer les vaincus, ils s'en firent des alliés fidèles. Ainsi que dans toute République, l'aristocratie et la démocratie furent longtemps en lutte à Rome. Des séditions presque continuelles divisèrent le Sénat et le peuple; une espèce de guerre intestine se perpétua entre les tribuns et les consuls, et l'on est étonné qu'avec ces éléments de discorde l'État ait pu non seulement subsister, mais encore vaincre dans ce même temps tous les peuples voisins et porter ses conquêtes dans des pays fort éloignés. C'est que lorsque la République était attaquée par un ennemi du dehors, la crainte du danger commun et le motif du bien public suspendaient les querelles particulières et réunissaient tous les esprits. Alors l'amour de la patrie était comme l'âme qui animait toutes les parties et tous les membres de l'État, chacun se piquant de faire son devoir et de s'associer à de sages résolutions². »

1. *Hist. Rom.*, t. I. Préface, p. LXXXVIII.

2. *Traité*, t. IV, p. 187.

Les dissensions intérieures, loin d'affaiblir les forces de l'État, ne servirent qu'à conserver et à affermir la liberté. « Si l'autorité, dit Rollin, avec une juste appréciation des choses, avait été tout entière entre les mains du Sénat, elle aurait pu dégénérer en tyrannie; mais le peuple étant venu à bout, par une opiniâtre résistance, de la partager avec lui, elle demeura dans une espèce d'équilibre qui fut le salut de la République¹. » C'est ainsi qu'elle fut invincible et que pour elle, comme pour les grandes nations anciennes et modernes, la guerre fut une condition nécessaire de son agrandissement et de sa prospérité.

Quelque déplorable que soient, au point de vue de l'humanité, les luttes meurtrières entre les peuples, on ne peut se refuser à admettre que les progrès de la civilisation ne se produisent chez des nations encore barbares que par la guerre; sans elle, qu'elle fût juste ou sans raison, qu'eût été l'Empire romain? Barbare à son origine, étranger à toute littérature, à toute idée du beau, ne connaissant que la force brutale, il n'eût pas été initié aux progrès que les arts, la philosophie, les lettres et les sciences avaient fait chez les peuples vaincus, chez les Grecs notamment, et les vaincus à leur tour n'auraient pas imposé leur civilisation à leurs vainqueurs qui se l'assimilèrent assez rapidement. Les rapines de Verrès elles-mêmes ne furent pas inutiles pour infuser dans le sang romain le goût de la peinture, de la sculpture et de la musique qui prépara les Michel-Ange, les Raphaël et cette pléiade de grands artistes devenus, eux aussi, les maîtres des grandes écoles française, allemande, espagnole, etc.

Sans approuver toutes les guerres entreprises par les Romains, Rollin attribuait leurs succès aux pieux usages qu'ils observaient avant toute expédition. « Ils consultaient les Dieux, dit-il, imploraient leur secours, employaient tous les moyens propres à se les rendre favorables. Leur grand principe était que la piété devait être considérée comme la véritable cause de leur prospérité, de même que l'impiété attirait tous les malheurs². » On conçoit combien une pareille conduite si

1. *Hist. Rom.*, t. I, Préface, p. xxiv.

2. *Traité*, t. IV, p. 167.

conforme à ses idées religieuses rendait Rollin favorable aux Romains.

Il admirait aussi leur discipline juste et sévère, qu'il comparait à celle de l'armée française, bien loin alors d'être exemplaire. Cléments et modérés dans leurs victoires, ils savaient, dit le bon Recteur, se concilier l'affection des vaincus; ils s'en faisaient des alliés qu'ils protégeaient et à qui ils accordaient les mêmes privilèges qu'aux citoyens romains.

La preuve la plus éclatante de leur habileté politique est la proclamation de la liberté que Flamininus, au nom du peuple romain, accorda à la Grèce vaincue, en 196 avant Jésus-Christ. « Y eut-il jamais, s'écrie Rollin transporté d'enthousiasme, une journée plus glorieuse que celle-là? Que sont tous les triomphes du monde comparés à ces cris de joie, à ces applaudissements qui partaient du cœur? Qu'on entasse tous les trophées, toutes les victoires, toutes les conquêtes d'Alexandre; que deviennent-ils, rapprochés de cette unique action de bonté, d'humanité, de justice ¹? » Il continue sur le même ton de lyrisme, et le cher homme ne se doutait guère que la générosité, la justice, n'entraient pour rien dans cet acte qu'il déclarait sublime, et que les intérêts de Rome en étaient la cause déterminante. Il revint toutefois, dans un autre volume, sur ces éloges exagérés, et il convint que Rome ne se montra si bienfaisante « que pour mettre un contrepoids à la puissance macédonienne, et pour enlever à Philippe le secours qu'il se flattait d'obtenir de la Grèce », ce qui l'aurait rendu peut-être invincible. Mais ce doux protectorat ne dura pas longtemps, et Rome y prit bientôt un ton de maître ².

Elle s'y était du reste habituée depuis sa longue et meurtrière lutte contre Carthage où elle finit par rester victorieuse. Cette rivalité célèbre sur laquelle Rollin s'étend dans son *Histoire ancienne* presque autant que dans son *Histoire romaine*, fut l'époque sinon la plus glorieuse (car elle se termina par la destruction injuste, inhumaine de Carthage), du moins la plus utile à la République. Elle y acquit l'expérience de la guerre sur mer et la constance après la défaite.

1. *Hist. Rom.*, t. VI, p. 625.

2. *Hist. Anc.*, t. VIII, p. 475.

De part et d'autre se produisirent dans cette lutte plus que centenaire (264-146 av. J.-C.) les plus fameux généraux : chez les Carthaginois, Amilcar, Annibal, qui mit Rome à deux doigts de sa perte; chez les Romains, Régulus, Fabius, Duilius et les Scipions, dont il retrace avec admiration et avec justice, du reste, « les vertus militaires et les vertus morales et civiles qui font les grands capitaines et les hommes honnêtes ¹ ».

Les conséquences des guerres Puniqnes furent considérables pour Rome : sa puissance dès lors n'eut plus de bornes, une fois délivrée de sa redoutable rivale. Rollin la montre se livrant à son insatiable ambition, subissant, grâce à l'influence de la Grèce, une transformation complète dans son état religieux, moral et intellectuel, ainsi qu'une transformation non moins importante dans son gouvernement où l'aristocratie, l'armée et la démocratie se disputèrent le pouvoir.

Nous arrivons à l'agitation que provoquèrent les Gracques au sujet de l'*Ager publicus*, à la guerre des esclaves, à la guerre sociale, à la rivalité et aux factions de Marius et de Sylla, à la guerre civile suscitée par Pompée, César, Antoine. Jamais époque ne fut plus troublée, plus sanglante et plus célèbre que celle-là.

Rollin avait rassemblé les documents nécessaires pour en retracer les épisodes principaux et continuer l'histoire jusqu'à la bataille d'Actium. La mort l'empêcha de réaliser ce dessein, et ce fut Crévier qui accomplit la tâche de son maître vénéré.

Notre rôle se bornant à l'étude des œuvres de Rollin, les six volumes qui terminent l'histoire de la République ne nous occuperont guère. La critique n'en a généralement fait aucun éloge. Ils ne sont pas cependant sans mérite. On y retrouve la même conscience d'historien que dans Rollin, l'auteur s'appliquant à ne rien avancer qui ne repose sur des documents; il se pénètre, comme son modèle, du caractère des personnages qu'il met en scène, et les fait revivre souvent avec intérêt aux yeux de ses lecteurs.

L'esprit de son histoire est le même; il rapporte tout à Dieu, à l'accomplissement des prophéties, à l'avènement de Jésus-Christ. Il poursuit le même but : aimer, pratiquer la vertu, la

1. *Hist. Rom.*, t. VII, p. 508.

faire aimer et pratiquer surtout à la jeunesse dont il s'attache à préserver l'innocence. Crévier est un janséniste convaincu, fidèle aux idées de Port-Royal, disciple fervent de Rollin qu'il admire en tout et qu'il se fait gloire d'imiter.

Comme son maître, il mit à ses travaux une ardeur et une persévérance rares à son âge; il y mit une égale rapidité, quoique la tâche qu'il entreprit fût lourde; il réussit en effet, de 1741 à 1748, à publier les huit volumes qui complètent l'*Histoire romaine*, sans compter la révision qu'il fit des VI^e et VII^e volumes que Rollin avait laissés incomplets. Cette hâte nuisit naturellement à son œuvre. Quelque connaissance qu'il eût des événements, des intrigues, des factions de l'époque agitée dont il retraça l'histoire, il ne put les méditer à loisir, en examiner les causes, les conséquences, en vérifier l'authenticité, les détails, avec la scrupuleuse conscience que doit mettre à son travail tout bon historien; il ne put encore donner à son style la correction, l'élégance, le charme, qui rendent agréable et facile la lecture d'un ouvrage; à peine trouve-t-on dans les huit volumes qu'il composa quelques scènes et quelques portraits, celui de César notamment, qui soient à remarquer. La clarté et la correction font assez souvent défaut dans son histoire. Il cherche à imiter le ton, la simplicité de Rollin, mais il y arrive rarement.

Rollin, se mettant souvent en rapport avec le lecteur, s'adresse à lui à la première personne : « Après avoir caractérisé, dit-il, les intentions des deux consuls, *je* reprends le récit à l'endroit où *je* l'ai laissé. » Crévier n'use pas de cette familiarité qui sied si bien à son modèle. Rien de ce qui part de l'âme et rend l'histoire de Rollin attachante et aimable ne se rencontre dans Crévier.

Le bon Recteur pensait que le grand mérite de l'histoire était non de connaître les événements qui se sont produits dans la succession des siècles, mais d'en tirer des leçons de morale et d'expérience pour en rendre l'application facile à la jeunesse. Il accompagnait le récit des faits, de réflexions toujours sages et souvent fines et profondes. Crévier s'en abstient, ou, s'il en fait, elles sont d'une banalité regrettable. Ainsi, en parlant de Marius, il dit : « N'aurait-il pas été plus tranquille dans l'état obscur où il était né, labourant lui-même un petit champ, ou

laissé par ses parents ou acquis par son travail? Il eût mené une vie exempte de soucis et de périls¹. »

En continuant l'histoire romaine, Crévier revient quelquefois sur des sujets déjà traités par Rollin; telle est l'histoire de Mithridate. « Ma première inclination, dit-il, a été sans doute de respecter un sujet manié et exécuté par mon maître et de profiter de ses richesses, mais je me suis persuadé que c'était un mérite de faire autrement en faisant moins bien. Je donne donc, ici, le commencement de la guerre de Mithridate traité à ma façon et j'en userai de même par rapport aux autres sujets communs à l'histoire ancienne et à l'histoire romaine. Je prie seulement que l'on ne me compare pas avec mon maître, et que l'on ne me reproche pas de n'avoir pas fait mieux que je ne pouvais². »

La recommandation est inutile, car la comparaison serait trop à l'avantage de Rollin.

Nous avons vu Rollin profiter du récit de telle guerre, de tel traité, pour faire la leçon au Grand Roi en personne, à ses ministres, aux généraux de son époque, aux officiers, à la noblesse si déchue de sa dignité. Nous avons dit que tout en refusant d'écrire une histoire de France, il n'en faisait pas moins, sous un voile transparent, celle de son temps. Crévier ne l'imite guère en cela, mais il accueille comme lui les fables, les superstitions souvent absurdes qui abondent dans Pline, Appien, Plutarque, Justin et les autres historiens romains.

Malgré ces imperfections, la suite de l'*Histoire romaine* jusqu'à la bataille d'Actium est digne d'intérêt. Crévier y ajouta comme complément l'histoire des empereurs romains jusqu'à Constantin. Cette histoire n'avait pas encore été traitée en français. Quoique la critique puisse y reprendre quelques erreurs, elle n'en a pas moins été fort utile, en jetant un peu de lumière sur des temps jusqu'alors très imparfaitement connus.

1. *Hist. Rom.*, t. X, p. 78.

2. *Ibid.*, Avertissement.



DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

Progrès des Sciences, des Lettres et des Arts correspondant au xviii^e siècle aux progrès de l'enseignement. — Incompétence de Rollin en pareille matière, mais secours que lui prêtent les savants de son temps. — Pour les arts, première place qu'il donne à l'agriculture et au commerce. — Leurs bienfaits pour l'humanité. — Mépris de Rollin pour les arts d'agrément : musique, théâtre, danse. — Il blâme les romans pieux de Camus, évêque de Belley. — Célèbres mathématiciens, géomètres, astronomes, physiciens de son époque. — Physique des enfants, la seule dont il fasse cas. — Leçons de choses, aujourd'hui en faveur, tirées de cette physique des enfants. — Revue et appréciations souvent peu justes des travaux en médecine, chirurgie, anatomie, chimie, mécanique, astronomie.

L'histoire des grands événements qui ont agité le monde ancien n'est pas la seule intéressante; celle des progrès de l'esprit humain dans les sciences, les lettres et les arts n'a pas moins d'importance et surtout moins d'utilité. Elle est le complément nécessaire de la première. Rollin le crut aussi et, pour ne pas laisser de lacune dans son œuvre, il entreprit de résumer en quatre volumes les travaux accomplis à son époque dans les différentes branches des connaissances humaines. Entreprise certainement louable, mais le bon Recteur était-il en état de la mener à bonne fin? Il avoue très humblement qu'il traite là une matière dont plusieurs parties lui sont presque entièrement inconnues. « J'ai besoin, dit-il, pour cette raison, d'une nouvelle indulgence, et je demande qu'il me soit permis, comme par le passé, d'user librement de tous les secours que je trouverai à

ma rencontre. On ne doit pas ici s'attendre à trouver une érudition profonde, comme la matière semble le comporter; je ne prétends pas instruire des savants, mais choisir dans les arts ce qu'il y a le plus à la portée du commun des lecteurs¹. »

Dans ces conditions, le tableau qu'il nous donne étant moins son œuvre que celle des savants et des artistes de son temps, devient par cela même très digne d'intérêt. Il le serait encore plus, si Rollin n'y joignait parfois des fables par trop naïves et des appréciations peu justifiées.

Le tome X de l'*Histoire ancienne* renferme beaucoup de sujets déjà examinés dans le *Traité des Études*. Mais Rollin y revient en y ajoutant des détails et des réflexions qui attestent souvent peu de goût et une faible conception du beau, de l'idéal dont doit être pénétré quiconque aime et apprécie les arts.

Sa sensibilité ne s'exalte qu'aux beautés, très réelles du reste, de l'Écriture sainte et des livres austères de Duguet qui l'enlevaient, déclare-t-il, et qu'il se réservait de lire, le dimanche, comme récréation délicieuse, *sabbatum delicatum*. Quant aux chefs-d'œuvre de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la musique et de la poésie même, il en goûtait si peu les charmes « qu'il serait à désirer, dit-il, par rapport au bien public, qu'on ne favorisât pas l'extrême délicatesse où notre siècle a porté le goût des arts² ».

Un pareil jugement est d'autant plus regrettable qu'il va à l'encontre de ce qui fait en grande partie l'honneur et la gloire du xvii^e et du xviii^e siècle.

Dans le livre qu'il consacre aux arts la première place est réservée à l'art de l'agriculture, qu'il considère comme supérieur à tous les autres. « N'est il pas le plus ancien et le plus utile de tous? C'est à lui que les premiers hommes et les premiers empires ont dû leur prospérité. Néanmoins, s'écrie-t-il avec douleur, il est devenu de nos jours l'exercice le plus vil et le plus bas, au jugement de l'orgueil, et pendant qu'on profège des arts inutiles qui ne servent qu'au luxe et à la volupté, on laisse dans la misère tous ceux qui travaillent à l'abondance et au bonheur des autres³. »

1. *Hist. Anc.*, t. IX, p. 270.

2. *Ibid.*, t. X, p. 475.

3. *Ibid.*, p. 474.

« Un autre avantage de l'agriculture, ajoute Rollin, c'est d'être liée plus étroitement qu'aucun autre art avec la religion, comme elle l'est aussi avec les bonnes mœurs ¹. » On conçoit combien cette considération est puissante auprès du pieux Recteur.

A l'agriculture succède dans l'énumération des arts utiles le commerce, fondement le plus solide de la société civile, et lien le plus nécessaire pour unir entre eux tous les hommes de quelque pays et de quelque condition qu'ils soient. « Par son moyen, dit Rollin, le monde entier ne semble qu'une seule ville et une seule famille ². »

L'utopie est généreuse, elle concilierait tous les intérêts si les hommes étaient assez sages pour ne s'estimer qu'à leur juste valeur, pour admettre l'inégalité des forces physiques et intellectuelles, pour se soumettre à l'autorité; mais là est la difficulté qui n'a jamais pu être résolue. On veut l'égalité à tout prix, alors que tout est inégal dans la nature et dans l'humanité. Cette différence entre les êtres est un bienfait de la Providence au lieu d'être un mal, et le bon Rollin s'ingénie à le prouver.

« Si les hommes étaient tous à leur aise, dit-il, tous riches et opulents, qui d'entre eux voudrait se donner la peine de labourer la terre, de creuser des mines, de traverser les mers? La nécessité de subvenir à leurs besoins obligent les délaissés de la fortune à se charger de ces travaux pénibles mais utiles. Par là, on voit que tous les hommes, riches ou pauvres, puissants ou faibles, rois ou sujets, sont dans une mutuelle dépendance les uns des autres, le pauvre ne pouvant vivre sans le secours du riche, ni le riche sans le travail du pauvre, et c'est le commerce qui à la faveur de ces différents intérêts fournit le genre humain de toutes ces nécessités et même de toutes ces commodités ³. »

Ce passage que nous croyons utile de reproduire est du socialisme dans la meilleure acception du mot, et justifie les desseins de la Providence, qui pour l'ordre et le bien de la société met à profit toutes les forces grandes ou petites, toutes les intelli-

1. *Hist. Anc.*, t. X, p. 475.

2. *Ibid.*, p. 479.

3. *Ibid.*, p. 480.

gences vives ou faibles, toutes les aptitudes, et cela grâce au commerce. « Dans le vaste domaine de son activité le commerce embrasse toutes les sciences pratiques, toutes les industries; c'est lui qui fait régner partout une abondance universelle, de sorte que les richesses d'une nation sont celles de tous les autres peuples¹. »

Mais toutes ces richesses, tout ce commerce d'or, d'argent, de diamants, de pierres précieuses, de riches étoffes contribue-t-il, se demande Rollin, au bonheur de la société et surtout à sa moralité? Pour qui connaît la simplicité, l'austérité de Rollin, la réponse est facile à prévoir. « Un tel commerce, dit-il, entretient une infinité d'arts pernicieux qui ne vont qu'à amollir, à corrompre les mœurs. Il serait à souhaiter qu'on pût écarter d'un royaume chrétien toutes les choses qui ne servent qu'à nourrir le luxe, la vanité, la mollesse et les folles dépenses; mais ce n'est pas possible, et l'abus n'est pas une raison pour abolir des usages qui ne sont pas mauvais par eux-mêmes². »

L'architecture, la sculpture, la peinture et la musique ne trouvent pas en Rollin un plus chaud partisan. Les merveilles de Versailles, qu'il louait cependant dans ses panégyriques officiels prononcés à la Sorbonne, n'excitaient pas plus son admiration que les conquêtes d'Alexandre le Grand. Il expose néanmoins longuement, pour remplir le programme qu'il s'est tracé, l'origine et les règles de ces arts libéraux d'après des documents fournis par ses collègues de l'Académie et du Collège de France, mais il ne les voue pas moins à l'aversion de tous les bons chrétiens. « Quel ravage, dit-il en parlant de la sculpture et de la peinture, ne causent point dans l'imagination de la jeunesse ces nudités indécentes que les sculpteurs et les peintres se permettent si communément! Elles peuvent bien faire honneur à l'art, mais elles déshonorent pour toujours l'artiste, sans parler du christianisme qui abhorre toutes ces sculptures et ces peintures licencieuses. Les sages du paganisme, tout aveugles qu'ils étaient, les condamnaient avec la même sévérité³. »

En fait de musique le bon Recteur n'admet que la musique

1. *Hist. Anc.*, t. X, p. 475.

2. *Ibid.*, p. 571.

3. *Ibid.*, t. XI-I, p. 202.

d'église. « Cet art, dit-il, n'a de véritable usage que pour la religion, à laquelle seule il appartient de causer à l'âme des sentiments vifs qui la transportent et l'enlèvent; qui nourrissent sa reconnaissance et son amour; qui répondent à son admiration et à son ravissement comme David le fait dans tous ses divins cantiques, qu'il emploie uniquement à adorer, à louer, à chanter la grandeur de Dieu et à publier ses merveilles ¹. »

« Ces derniers mots nous donnent à entendre que la musique chez les Anciens ne se bornait pas, comme chez nous, à la composition et à l'exécution vocale ou instrumentale de chants de différents genres, mais qu'elle comprenait encore la *Poétique*, l'art de la *Saltation* ou du geste qui enseigne les pas et l'attitude soit de la danse proprement dite, soit de la marche et des gestes à observer dans la déclamation pour régler par des notes le son de la voix ainsi que la mesure et les mouvements du geste ². »

Cet art faisait chez les Grecs partie essentielle de l'éducation. Les Romains s'y adonnèrent également et dépensèrent pour leurs théâtres et pour leurs acteurs des sommes considérables. Roscius le comédien défendu par Cicéron avait 75000 livres de rente, à ce que rapporte Pline. Esopus, l'acteur tragique, laissa à son fils une succession de 2500 000 livres ³. »

Ces détails montrent en quel honneur était la musique dans l'antiquité. Elle le fut également au xvii^e et au xviii^e siècle qui comptent de très grands musiciens, Lulli, Rameau, Piccini, Gluck. Leurs œuvres les plus connues sont des opéras et des ballets, ayant comme accompagnement nécessaire la danse. Louis XIV y excellait; c'était, au dire de tous, le plus habile et le plus gracieux danseur de son temps. La noblesse, à son exemple, se passionna pour cet art que le Grand Roi favorisa en fondant comme pour la musique une Académie royale de danse (1661).

Toutes ces faveurs ne touchèrent guère Rollin, qui reconnaissait bien à la danse une certaine utilité comme exercice propre à régler la démarche, à donner un air aisé et naturel, à se présenter avec grâce; mais il la blâmait hautement dès l'instant

1. *Hist. Anc.*, t. XI-I, p. 208.

2. *Ibid.*, p. 205.

3. *Ibid.*, p. 275.

qu'on en faisait un art où la décence, et par suite la morale, étaient souvent blessées.

A la musique, à la danse se rattache naturellement le théâtre, qui en tire pour l'opéra et les ballets un de ses plus grands attraits. Rollin ne se contente pas d'en blâmer le goût, qui de son temps dominait à la cour et avait pénétré dans les collèges, surtout chez ceux des Jésuites; il s'emporte contre les tragédies, comédies et ballets, causes funestes, dit-il, de démoralisation pour tout bon chrétien et principalement pour la jeunesse.

Supprimer toute représentation théâtrale dans les collèges était pour lui une réforme indispensable à faire dans l'éducation. Il ne manqua pas de l'ordonner dès qu'il fut arrivé au Rectorat en 1693, et le mandement qu'il publia à ce sujet menace des peines académiques toute infraction à cet ordre¹.

En agissant ainsi, le jeune Recteur (il n'avait que trente-quatre ans) avait la double satisfaction de remplir un devoir dans l'intérêt de la jeunesse et d'affranchir les maîtres de l'obligation où ils étaient de composer, bon gré mal gré, une pièce de théâtre pour la distribution des prix.

Mais en dépit du mandement de Rollin certains collèges continuèrent à représenter des tragédies et des comédies. En 1727, on lisait sur la porte du collège Mazarin : « Le lundi onzième jour d'août, à une heure très précise après midi, sera représentée par les élèves, sur le théâtre du collège, la tragédie de Jaddus, grand-prêtre des Juifs, ou Alexandre le Grand devant Jérusalem². »

Plus tard on ne s'en tint pas aux sujets pieux qui seuls jusque-là avaient été admis, et Voltaire obtint en 1733 de M. Asselin, proviseur du collège d'Harcourt, la permission de faire jouer sur son théâtre sa tragédie de *la Mort de César*³.

Quant aux Jésuites, ils ne cessèrent de faire de leur théâtre du collège Louis-le-Grand un attrait pour leur clientèle et un moyen de se concilier la faveur de la noblesse. Ils y consacraient beaucoup de temps et beaucoup de peines. Le P. Porée

1. Voici les termes en question : *Quæ si quis violare audeat, hunc penis academicis mulctari jubet præclara artium Facultas.* (*Opuscules*, t. II, p. 316.)

2. Bibliothèque Mazarine, Nouveau fonds, 3916.

3. Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, p. 59.

mettait trois mois à préparer ses élèves à la représentation de la tragédie choisie pour la distribution des prix.

Trois mois de préparation pour une pièce bien souvent de mince valeur littéraire ! que de temps perdu ! Rollin le déplorait avec raison ; il obéissait du reste en cela à sa nature ennemie de tout faste et à son éducation Port-royaliste au collège du Plessis, où tragédies et comédies étaient remplacées par des exercices littéraires.

Toutefois, la coutume des représentations théâtrales était tellement enracinée dans les collèges que tout en les proscrivant en principe, au commencement de son mandement, il poussa à la fin la condescendance jusqu'à admettre celles qui, « tirées de la Bible, respireraient la sainteté et l'innocence des mœurs, comme dans deux récentes et célèbres tragédies où la piété s'allie à la perfection de l'art ».

Il fallait cette perfection pour que Rollin pardonnât à Racine les erreurs de son ancienne vie mondaine et permit la représentation d'*Esther* et d'*Athalie*.

Ce qui condamnait le théâtre à ses yeux, c'est que l'amour y joue toujours le principal rôle et que ce sentiment, très pur en lui-même, y est presque constamment dénaturé et devient par cela même dangereux pour la jeunesse.

Le roman, pas plus que le théâtre, ne trouva grâce auprès de Rollin.

Il était naturel qu'avec sa piété, sa droiture, son caractère ennemi de toute exagération, ce genre de littérature qui repose sur la peinture de l'amour, et où sont souvent glorifiés les plus mauvais sentiments, trouvât dans le simple et pieux Rollin un adversaire déclaré. « Ce ne sont, dit-il, que rêveries creuses d'écrivains sans poids et sans autorité, qui préfèrent les fictions et les fables à la vérité, qui seule doit être la nourriture de l'esprit¹. »

La vérité n'était pas seule offensée à l'époque de Rollin ; la morale, la religion, qu'on ne respectait qu'en apparence, étaient remplacées par la licence et l'incrédulité, dont les mémoires et les romans de ce temps nous révèlent les excès.

Le xviii^e siècle préparait le nôtre, qu'on peut appeler le grand

1. *Hist. Anc.*, t. XII, p. 246.

siècle du roman. Ce genre de littérature embrasse aujourd'hui la philosophie aussi bien que la politique, la religion, l'art militaire, le tout mêlé d'amour, et de quel amour ! Il conduit aussi à tout, fortune, honneurs, considération, hauts emplois. Sous ce rapport, nous sommes en progrès sur nos devanciers : triste avantage dont nous n'avons pas à nous prévaloir.

Voltaire, qui s'y connaissait et qui lui-même n'avait pas dédaigné d'écrire quelques contes charmants, se prononce ouvertement contre les romans. « Presque tous ceux dont la France est inondée, dit-il, sont, excepté *la Princesse de Clèves*, la production d'esprits faibles qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être lues. »

Pour contre-balancer l'influence des romans licencieux, Camus, évêque de Belley, estimant que cette lecture était un obstacle aux progrès de l'amour de Dieu, mais jugeant d'autre part qu'il était impossible de détourner les jeunes gens d'un amusement si conforme aux inclinations de leur âge, écrivit une foule de romans où l'amour, même le moins moral, joue le principal rôle. Il ne s'abstint ni de rapt, ni de scènes d'adultère pour provoquer l'émotion du lecteur, mais tout chez lui finit chrétiennement ; les plus mauvaises natures sont amenées insensiblement à élever leur âme à Dieu, à détester leur vie scandaleuse, et le plus souvent à entrer dans un cloître.

Ce traitement homéopathique, que nous sommes loin d'approuver, eut cependant ses partisans. Saint François de Sales, ami de Camus, ne trouva pas mauvais qu'il combattit les passions dangereuses par le développement des mêmes passions, et Camus, fort de cet assentiment, écrivit avec une facilité déplorable plus de quatre-vingts romans dans ce sens.

Le système de Camus est encore celui de beaucoup de romanciers de nos jours. Nous en estimons les conséquences absolument contraires à la moralisation de la société. Le mal présenté sous un jour séduisant a beau avoir comme conclusion le repentir et le retour à la vertu, les attrait de ce mal restent enracinés dans notre cœur et les romans font rarement des conversions. Rollin voyait déjà de son temps la décadence de la saine littérature comme conséquence de l'engouement pour les romans constaté par Voltaire. Il était dans le vrai ; cette décadence s'accroît de plus en plus de nos jours, et quels

que soient les honneurs dont jouissent nos romanciers célèbres, loin d'aider à la régénération morale dont nous avons grand besoin, ils en sont, à notre avis, le plus sérieux obstacle.

L'épanouissement de la littérature et des arts n'est pas le seul à signaler au xvii^e et au xviii^e siècle. Les progrès des sciences exactes et naturelles ne sont pas moins remarquables, et Newton, Leibniz, Descartes, Arnauld, Cassini, Mariotte, Galilée, Pascal font un glorieux cortège à Racine, Molière, Corneille, Bossuet, Lebrun, Puget, et à tant d'autres célébrités littéraires et artistiques.

Rollin passe toutes les sciences en revue, et son premier soin est de consacrer un livre entier de 233 pages à la science militaire. Qui croirait jamais que le bon Recteur, ennemi des guerres, des conquêtes et des conquérants, *ces fléaux du genre humain*, s'intéressât autant à une science contraire à ses goûts, et y fit preuve d'une réelle compétence? C'est que ce qu'il en dit est non son œuvre, mais bien celle du maréchal d'Asfeld, frère de l'abbé d'Asfeld, son intime ami.

Dans ces conditions, le vingt-troisième livre est un petit traité technique de l'art militaire, très fourni de documents sur les armes, les armées, les guerres, les fortifications dans l'antiquité. Son intérêt est grand pour l'intelligence des auteurs anciens.

Les mathématiques, au temps de Rollin, n'étaient pas complètement ignorées dans l'Université. On enseignait en Philosophie dans quelques collèges l'arithmétique et les éléments de la géométrie, mais dès la seconde moitié du xviii^e siècle l'algèbre, la physique, l'astronomie pénétrèrent aussi dans l'enseignement.

Toutes ces sciences étaient pour Rollin matières inconnues. Il en remplit néanmoins deux volumes, mais, comme pour les arts et la science militaire, il eut recours à ses collègues du Collège de France, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et aux nombreux savants de cette époque qui la plupart étaient ses amis¹. Grâce à leur concours, on a une idée assez exacte de l'état des sciences, et une histoire des découvertes au xviii^e siècle.

1. En mathématiques et en philosophie : Fermat, inventeur du calcul différentiel, 1595-1665; — Descartes, 1596-1652; — Arnauld, 1612-1694; —

C'est une sorte de Revue scientifique fort intéressante à consulter, et qui gagnerait en valeur si le bon Recteur n'y joignait parfois des réflexions qui montrent son incompetence.

Parmi les savants modestes qui aidèrent aux progrès de l'enseignement des sciences dans l'Université, il ne faut pas oublier Rivard, professeur distingué du collège de Beauvais et auteur de très bons ouvrages de mathématique, de grammaire et de littérature; son intelligence s'étendait également aux sciences et aux lettres. Rollin, sans s'y connaître, voyant les bons effets de ses ouvrages d'algèbre et de géométrie, « assure que tout y est exposé avec toute l'étendue nécessaire, l'exactitude et la clarté possible. Il vient, ajoute-t-il, d'en paraître une seconde édition avec des additions considérables chez Desaint, rue Saint-Jean-de-Beauvais ¹ ».

Aucune réclame ne pouvait être plus profitable pour le succès des ouvrages de Rivard. « Son algèbre, paraît-il, est d'une intelligibilité merveilleuse pour les gens bien doués. » Mais Rollin ne l'était guère sous ce rapport. « Cette science, dit-il, est si épineuse, si compliquée de difficultés, et pour tout dire si affreuse, que très peu de personnes ont un courage assez héroïque pour s'aller jeter dans ces abîmes profonds et ténébreux..... Cependant, ajoute-t-il, la géométrie principalement et la métaphysique donnent à l'esprit de l'étendue, et l'exercent à se tenir plus ferme. L'ordre, l'exactitude, la précision, qui règnent depuis un certain temps dans les bons livres, ont leur première source dans l'esprit géométrique qui se répand plus que jamais ². »

Le bon Recteur n'en parlait guère par expérience personnelle, mais il n'hésitait pas à se rendre à l'avis des gens autorisés.

Diderot appréciait surtout la géométrie comme moyen de développer l'intelligence. « C'est la meilleure, dit-il, et la plus

Pascal, 1623-1662; — Newton, 1642-1727; — Leibniz, 1646-1716; — Fontenelle, 1657-1737; — Clairaut, 1713-1765.

En géographie : Sanson, 1690-1667; — Cassini, 1695-1742; — Danville, 1697-1762.

En sciences naturelles : Tournefort, 1656-1708; — Jussieu, 1686-1758; — Réaumur, 1683-1757.

En médecine : Burette, 1663-1747.

1. *Hist. Anc.*, t. XIII, p. 146.

2. *Ibid.*, p. 142.

simple de toutes les logiques, la plus propre à donner de l'inflexibilité au jugement et à la raison.... Un peuple est-il ignorant, superstitieux, apprenez aux enfants la géométrie, et vous verrez avec le temps l'effet de cette science ¹. » C'était un vrai disciple de Pythagore.

La Physique, pour Rollin, se divise en deux branches, Physique des savants et Physique des enfants. Celle des savants dépassant sa compétence, comme il l'avoue humblement, il renvoie le lecteur à l'explication qu'en donne le P. Renault dans son traité.

A la Physique des enfants qui l'intéresse beaucoup plus, et qui n'est à proprement parler que ce que nous nommons aujourd'hui *leçons de choses* et *enseignement par l'aspect*, il consacre trente pages. « On peut la commencer, dit Rollin, dès l'âge le plus tendre, en se proportionnant à la faiblesse des enfants et en ne leur proposant rien qui ne soit à leur portée. Il est incroyable combien ce petit exercice, continué régulièrement depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze ou quinze ans, remplirait l'esprit des jeunes gens de connaissances utiles et agréables, et les préparerait à l'étude de la vraie Physique qui est propre aux savants ².

« La Physique des enfants, dit-il ailleurs, loin d'être pénible et ennuyeuse, n'offre que du plaisir et de l'agrément : elle peut tenir lieu de récréation, et ne doit ordinairement se faire qu'en jouant. Un jardin, une campagne, un palais, tout cela est un livre ouvert pour les enfants ³ » ; il s'agit de trouver un maître capable, curieux, studieux, qui sur chaque matière va chercher des documents dans les bibliothèques publiques, et se met en état de pouvoir apprendre par là mille choses curieuses à ses disciples.

Toutes ces conditions sont de nos jours remplies et au delà en ce qui concerne les leçons de choses qui sont introduites dans nos écoles et nos collèges, et dont l'enseignement bien ordonné produit les meilleurs résultats pour la jeunesse.

A l'aide des notes qui lui ont été fournies par les savants, Rollin signale les découvertes et les progrès qui ont enrichi la

1. Diderot, *Œuvres*, 3^e volume, p. 352 et 356.

2. *Traité*, t. IV, p. 406.

3. *Ibid.*, p. 373.

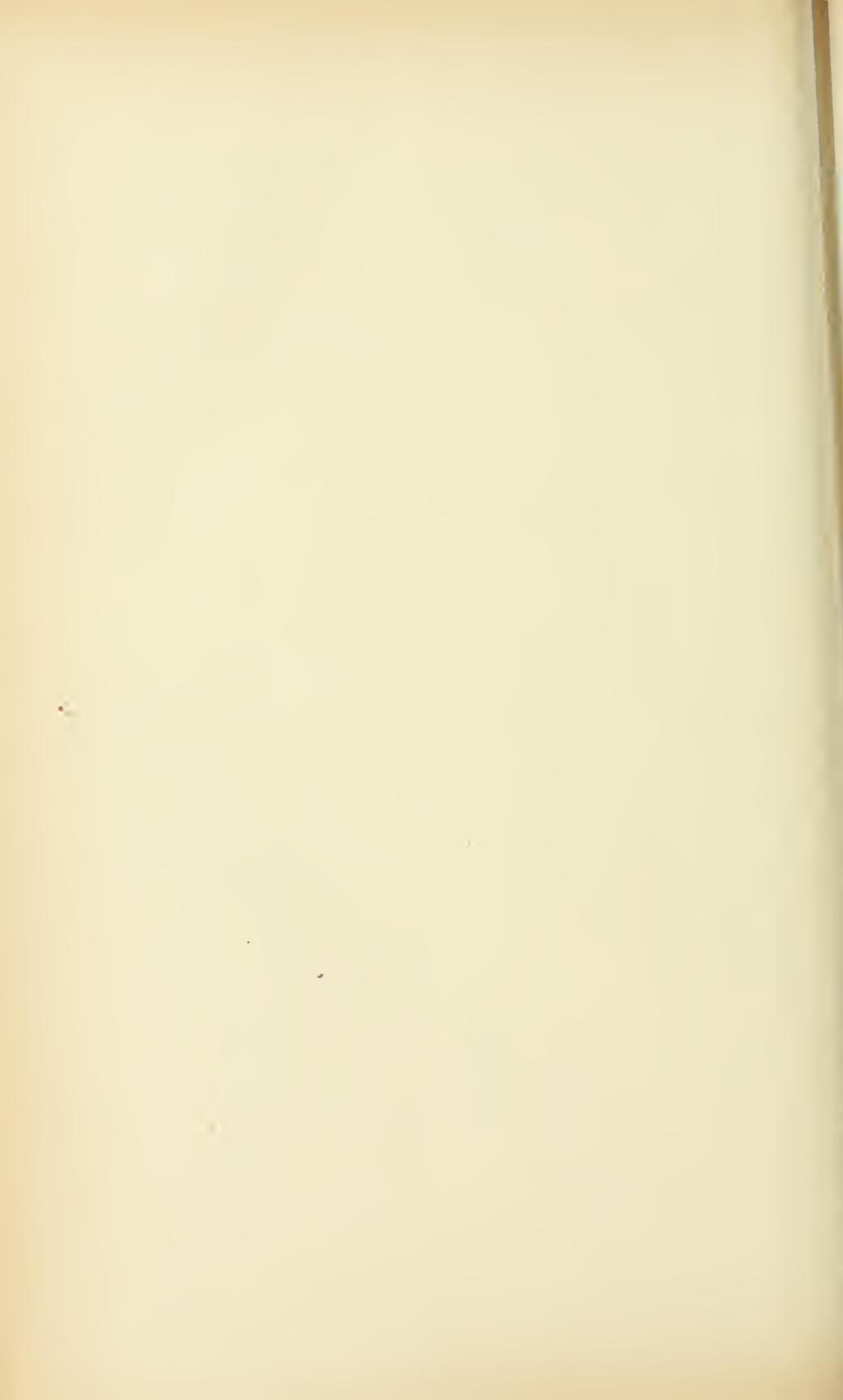
médecine, la chirurgie, l'anatomie, la chimie, la mécanique, la botanique, toutes sciences sur lesquelles il se croit obligé de donner quelques détails, « mais ils ne m'engagent en rien, dit-il, car, à ma confusion, toutes ces connaissances me sont étrangères. »

L'astronomie le retient un peu plus longtemps que les autres sciences, non point qu'il y fasse preuve de plus de savoir, mais l'espace infini qui est son théâtre excite son enthousiasme, et la terre, minuscule planète, lui inspire des réflexions analogues à celles de Pascal. Il cite intégralement le fameux passage des *Pensées* sur l'infini : « Tout ce que nous voyons du monde n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'approche de l'étendue, de ses espaces. Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses. C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Enfin c'est un des plus grands caractères sensibles de la toute-puissance de Dieu que notre imagination se perde dans cette pensée. Qu'est-ce qu'un homme dans l'infini? qui le peut comprendre? Qu'est-il dans la nature? un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout ¹. »

Bien faible donc est la valeur des sciences, des lettres et des arts, dit Rollin; bien éphémère est leur puissance, car pour la vie présente comme pour l'autre, « toute la science consiste à connaître le seul Dieu véritable et Jésus-Christ qu'il a envoyé : *Hæc est vita æterna ut cognoscat te solum Deum verum et quem misisti Jesum Christum.* (Joann., 27-3.)

1. *Traité.*, t. IV, p. 364-368.





CONCLUSION

L'Université doit beaucoup à Rollin, car, sans lui, sans l'influence qu'il a exercée par ses écrits et son enseignement, elle n'aurait pas dans le siècle de Louis XIV la place honorable qu'elle a droit d'y occuper.

Le mérite de la régénération qui s'est produite ne revient pas entièrement à Rollin, mais à Port-Royal, à l'Oratoire, à l'abbé Fleury et à Locke, dont il avait étudié et expérimenté les méthodes; s'il n'a pas été le promoteur, l'initiateur de toutes les réformes et des innovations qui ont transformé l'ancienne Université et par suite la société, il en a été le vulgarisateur le plus autorisé et celui dont on a suivi les principales directions.

Le *Traité des Études*, qui renferme le cercle des connaissances relatives à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, est le monument pédagogique le plus important du xviii^e siècle.

Quoiqu'il soit, maintenant bien démodé aux yeux de certains critiques, il n'a pas, à notre avis, perdu de sa valeur et, nous ajoutons de son influence. Accessible à tous par la simplicité et l'exposition facile des méthodes, il ne s'adresse pas seulement à la noblesse ou aux gens de qualité, comme nous le voyons dans les autres ouvrages d'éducation de son époque, mais à toutes les classes de la société. Presque tout ce que nous pratiquons aujourd'hui en fait d'enseignement se trouve en germe et bien souvent développé dans ce vieux livre.

En ce qui concerne la vie matérielle et l'hygiène de la jeunesse, ce qu'il recommande, d'après Fleury et Locke, est toujours applicable.

Son influence dans la direction des études est encore plus

sensible. Presque tout était à réformer dans l'ancienne Université : on n'y parlait qu'un latin barbare; Rollin, et c'est le plus grand service qu'il ait rendu à l'enseignement, contribua puissamment à ce que le français finit par devenir la langue officielle et usuelle.

Ce qui distingue son œuvre pédagogique c'est que, ennemi de tout appareil scientifique, il rejette les subtilités scolastiques de la philosophie latine enseignée dans les collèges, les règles multiples et arides de la technique oratoire, les rigueurs de l'ancienne discipline, et qu'il s'attache à rendre le travail attrayant, sans toutefois supprimer les efforts nécessaires dans une juste mesure pour vaincre des difficultés mises à la portée des jeunes intelligences.

Une pareille méthode, essentiellement pratique et utilitaire, a ouvert la voie à un enseignement plus complet et plus en rapport avec les besoins et les progrès du temps.

Nous y trouvons l'application des préceptes de Fleury dans son livre *Du choix et de la méthode des études* : c'est de là qu'est né notre *Enseignement moderne* développé depuis, approprié aux différentes classes de la société et complété, grâce à Rollin par l'introduction de l'histoire dans les classes.

De toutes les innovations qui lui sont dues, celle de l'enseignement de l'histoire lui tenait le plus au cœur. C'est que, sous le couvert des institutions et des personnages célèbres par leurs vices ou leurs vertus, le bon Recteur pouvait critiquer les abus de son temps et donner à la cour, à la noblesse, à l'armée et même au clergé des leçons de morale et des conseils utiles. — L'histoire était encore pour lui un excellent moyen d'exciter et d'entretenir des sentiments de patriotisme et de dévouement à la grandeur de la France. S'il ne composa pas une histoire nationale, c'est qu'il en était empêché par l'autorité ombrageuse de son temps; mais il saisit, dans son *Histoire ancienne* et son *Histoire romaine*, toutes les occasions de citer les hauts faits de nos ancêtres et les institutions dont nous pouvons nous glorifier.

Il est regrettable que sa piété, si vive, si conforme à sa nature, l'ait entraîné à des démonstrations religieuses excessives; mais on ne peut l'accuser d'avoir dans ses livres fait profession de doctrines jansénistes : « Je ne dogmatise pas », écrivit-il au

cardinal de Fleury. Jamais il ne se prononça pour des pratiques religieuses exagérées ; bien plus, dans ses conseils à des mères pieuses qui lui demandaient une direction pour l'éducation de leurs filles, il les met en garde contre une piété trop ardente que de jeunes esprits prennent souvent pour une vocation religieuse.

En résumé, Rollin n'a pas été un génie, comme l'ont appelé dans leur admiration beaucoup de ses contemporains ; mais il a été un éducateur, pourquoi ne dirions-nous pas : un pédagogue, d'un mérite rare, d'un esprit sage, éclairé, appréciant et vulgarisant ce qu'il jugeait utile à la jeunesse. Sa vie est un modèle à imiter, ses écrits ont servi de base à notre enseignement. Tous ne sont pas également à l'abri de la critique : la science pédagogique de notre temps y a apporté les réformes nécessaires, mais ils méritent d'être toujours étudiés avec profit.



LIVRE SIXIÈME

APPENDICE



VISITE DES COLLÈGES DE PARIS EN 1696

PAR ROLLIN, RECTEUR

Sur les trente-six collèges de Paris, quinze seulement furent visités par Rollin dans la deuxième année de son Rectorat. Cette visite, dont nous reproduisons les procès-verbaux traduits du texte latin, qu'en donne M. Jourdain, dans son *Histoire de l'Université* (pièces justificatives, p. 119-126), nous offre, pris sur le vif, le tableau le plus curieux et le plus vrai de ce qu'étaient ces vieux collèges, dont l'administration et les études laissaient souvent beaucoup à désirer.

Collège d'Autun. Petit Collège, rue Saint-André-des-Arcs, n° 30.

Déplorable indiscipline. — Ordre aux boursiers d'assister aux offices et de ne pas manquer aux prières du matin et du soir. — Ordre aux boursiers artiens, décrétistes et théologiens, de ne pas dépasser le temps accordé pour leur bourse. — Privation d'argent pour tous ceux qui dépassent ce temps et obligation de rembourser les sommes indûment reçues. — Défense de laisser entrer les femmes dans les chambres. — Défense aux boursiers de déoucher et de s'absenter sans l'autorisation du Principal. — Défense de vendre les bourses avant l'expiration du terme accordé par les réglemens.

Le 21 mars 1696, Rollin, Recteur de l'Université, accompagné des censeurs des quatre nations, du syndic et du greffier de la dite Université, a procédé à la visite des collèges.

Le Recteur a commencé par le collège d'Autun et la visite a duré plus de cinq heures. Ont comparu M. Fourrel, Principal, Gilbert Ogier, Procureur, et tous les boursiers, à l'exception de quelques-uns qui, disait-on, avaient la permission de s'absenter pour se préparer dans les séminaires à recevoir les ordres sacrés. D'après les questions adressées à tous les boursiers réunis et à chacun d'eux séparément, d'après leurs réponses et les témoignages recueillis au sujet de la discipline dans le collège, il a été constaté qu'un grand désordre y régnait.

Pour y remédier autant que possible, il a été décidé que les censeurs et ceux qui accompagnent le Recteur se rendraient chez lui prochainement pour délibérer sur les mesures à prendre. En attendant, il a été expressément enjoint à tous les boursiers de se réunir tous les soirs à neuf heures, et tous les matins à six heures, pour la prière avec le Principal; de plus, tous assisteront pieusement, ainsi qu'il convient à des chrétiens, à la messe dite à des heures préalablement fixées.

Le 24 du même mois de mars, la réunion a eu lieu chez le Recteur au collège de Laon, ainsi qu'il avait été décidé ¹. Après avoir soigneusement examiné les règlements du collège d'Autun, et entendu à ce sujet le syndic de l'Université, il a été décidé que les règlements anciens et nouveaux dudit collège seraient dorénavant rigoureusement observés. Quant à ceux qui sont peu en rapport avec le temps présent, on a jugé utile de les modifier, ou plutôt de les interpréter plus clairement, et de soumettre ces modifications et cette interprétation à la sanction du Parlement.

La visite du collège d'Autun ayant prouvé que la source du désordre provenait de ce que les boursiers négligeaient d'acquérir, dans le temps fixé suivant les règlements et conformément à l'intention des fondateurs, les grades dans les Facultés où ils étudient, il a été décidé que dans ledit collège d'Autun on ne dépasserait pas le temps fixé pour l'obtention des grades.

Les bourses de ce collège étant attribuées, les unes aux artiens, d'autres aux décrétistes, d'autres aux théologiens, on a arrêté pour chacune de ces Facultés les mesures suivantes : Les artiens à qui il est accordé des bourses de sept ans pourront commencer leurs études à partir de la quatrième pour les terminer en temps voulu; mais une fois deux ans passés en philosophie, ils seront obligés d'obtenir leur grade de maître ès arts dans l'espace de trois mois, sans quoi leur bourse sera vacante. S'il leur reste du temps sur leurs sept années de bourse, ils pourront l'utiliser en étudiant en Théologie ou en Droit, en attendant la vacance d'une grande bourse à laquelle en qualité de petits boursiers ils ont droit de préférence à tous les autres, à la condition, cependant, que le temps passé à attendre une grande bourse soit utilisé à étudier en Théologie ou en Droit — ce temps ne comptant pas sur la durée de toute grande bourse.

Les décrétistes, à qui les statuts accordent aussi sept années d'études, pourront les commencer à partir de la Seconde pour les terminer en temps voulu. Après deux années de philosophie, ils seront obligés d'obtenir dans les trois mois suivants leur grade de maître ès arts, sans quoi leur bourse sera vacante. Après deux années de Droit ils devront dans les six mois suivants obtenir leur grade de Bachelier en Droit et dans six autres mois, le grade de

1. Le Recteur choisissait le collège qu'il voulait pour y fixer sa résidence officielle.

Licencié, sans quoi leur bourse sera vacante. — S'il leur reste du temps après les sept années accordées pour leurs études, ils pourront l'employer après la Licence à obtenir le grade de Docteur. Les bourses ayant été fondées pour être attribuées à des jeunes gens studieux, fréquentant les écoles publiques, et non point à des paresseux ou à des jeunes gens étudiant en particulier, les décrétistes ne pourront jouir de la somme attachée à leur bourse s'ils n'ont pas achevé leurs études dans les sept années qui leur ont été fixées.

Enfin les théologiens seront tenus de passer des examens de Théologie dans les six mois qui suivent les trois premières années d'études théologiques et d'obtenir le grade de Bachelier en Théologie dans les six mois suivants, sans quoi leur bourse sera vacante. Ils entreront ensuite en Licence, et après la Licence ils étudieront pendant le temps fixé pour obtenir le grade de Docteur, le tout sous peine de privation de bourse. S'il se trouve dans le collège quelques boursiers en Théologie qui après les années accordées pour leurs études n'ont encore obtenu aucun grade, on leur accordera une année de répit pour passer leur Baccalauréat, sinon leur bourse sera vacante.

Défense est faite au Procureur de payer quoi que ce soit à ceux qui n'ont plus droit aux bourses, soit parce qu'ils ont achevé le temps fixé pour ces bourses, soit parce qu'ils n'ont pas obtenu de grades pendant le temps prescrit pour l'obtention de ces grades. Tout contrevenant à cette défense sera contraint de rembourser à ses frais les sommes indûment perçues.

Le 28 du même mois de mars, il a été décidé dans la réunion tenue chez le Recteur que le passage qui communique au collège d'Autun et qui est traversé par les externes et même par des femmes, sans respecter la chapelle, serait fermé par un mur, et que le collège n'aurait qu'une seule entrée. De plus, il y aura au bas de l'escalier qui conduit aux chambres dudit collège une porte en fer ou en bois que le portier ouvrira en temps utile, et qu'il refermera aussitôt. Ordre a été donné de renvoyer le portier actuel avec sa femme et de le remplacer par un autre serviteur dans de meilleures conditions; recommandation lui sera faite de veiller à ce qu'aucune femme n'entre dans les chambres. Aucun boursier, à quelque Faculté qu'il appartienne, ne pourra sortir, s'absenter et découcher sans la permission du Principal. On ne pourra également prolonger au delà de trois mois une absence sans une permission spéciale qui sera inscrite sur un registre. Si l'absence dépasse le temps fixé, la bourse sera vacante.

Tous les boursiers auront l'habit de clerc, ainsi que le prescrivent les statuts, et puisque la vie commune assure et fortifie la concorde et la discipline, le Principal et le Procureur veilleront à ce que tous prennent leurs repas dans le même réfectoire, conformément aux statuts.

Le Procureur n'ayant pas encore rendu ses comptes de 1694

et 1693, ainsi qu'il doit le faire tous les ans, il a été arrêté qu'il les produirait d'ici à deux mois. Quant aux huit sous attribués habituellement à chacun des membres de la commission contrôlant la comptabilité, on les emploiera désormais à acheter les objets nécessaires pour le réfectoire commun.

Les trois plus anciens boursiers et un boursier de la fondation Oudard de Moulins auront soin — ce qui depuis longtemps aurait dû être fait — de procéder, en présence du Principal et du Procureur, à l'inventaire de tous les titres et de toutes les pièces concernant le collège. Copie de cet inventaire, signée par ceux qui l'ont rédigé, sera remise au Recteur pour être placée dans les archives de l'Université.

Pour empêcher que certains boursiers, se retirant avant l'expiration du temps qui leur revient, ne vendent leur bourse ou ne promettent, moyennant un prix déterminé, à des candidats de leur faciliter l'obtention de ces mêmes bourses, on n'arrêtera plus désormais la liste des boursiers une année avant la vacance de ces bourses, et on prolongera de deux mois la bourse en faveur des jeunes gens nés à Anneey ou dans le diocèse de Vienne.

Toutes les fois qu'on aura manqué aux prières du matin ou du soir, à la sainte messe, à moins d'empêchement légitime, on sera mis pour chaque contravention à l'amende d'un sou; cette amende sera double les dimanches et les jours de fête. Le Principal ou son remplaçant notera les absents, et l'argent provenant de ces amendes sera employé dans l'intérêt du collège.

Quoique, d'après les statuts anciens et nouveaux, le Principal ne puisse rien décider sans l'assentiment de trois grands boursiers, l'expérience ayant prouvé que de graves inconvénients étaient la conséquence de cette mesure, il a été arrêté avec l'assentiment du Parlement que tout ce qui concerne la discipline ressortirait désormais au seul Principal.

Comme la copie des statuts et des fondations du collège d'Autun n'est pas complète, il a été décidé qu'on compléterait ce qui manque, et qu'on ajouterait ce qui se rapporte aux deux bourses dernièrement fondées. Une copie de ce supplément, signée par le Principal, le Procureur et trois des plus anciens boursiers, sera remise au Recteur. Aussitôt que le compte des recettes et des dépenses aura été réglé, on en remettra une copie au Recteur pour la déposer dans les archives de l'Université. De plus, on lui remettra une autre copie des recettes et des dépenses depuis cinquante ans.

On emploiera dans l'intérêt du collège les petites sommes versées comme don de joyeux avènement par les boursiers à leur entrée au collège.

Telles sont les règles à observer pour le moment jusqu'à ce qu'on puisse réunir en un seul tout les multiples mesures éparses dans les anciens et les nouveaux statuts. En attendant, le Syndic de l'Université aura soin de faire exécuter ponctuellement tout ce qui vient d'être ordonné.

Collège de Dormans-Beauvais, Grand Collège, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 6.

Visite du collège sous le principalat de Vittement. — Administration régulière. — Recommandation de tenir un registre des dépenses et des recettes, d'insérer les admissions des boursiers et de mettre dans un coffre à part toutes chartes et titres du collège.

Le 4 avril 1696, a eu lieu la visite du collège de Dormans-Beauvais. A comparu M. Jean Vittement, professeur de philosophie dans ce collège, et désigné par arrêt du Parlement comme futur successeur de M. Nicolas Boutillier, Principal depuis de longues années dudit collège, où il a rempli ces fonctions avec distinction et à la louange de tous.

M. Vittement a prêté serment entre les mains du Recteur, qui a félicité le collège d'un pareil choix et a exhorté les maîtres et les boursiers à observer avec le plus grand soin les règles établies par le Parlement. Il y aura désormais un registre où seront inscrits d'ici à huit jours : les statuts du collège, les conclusions de toutes les délibérations, les vacances de bourses, l'entrée des nouveaux boursiers, et tous autres actes se rapportant au collège. Un inventaire des livres et des chartes concernant le collège, ainsi que des ornements de la chapelle sera remis au Recteur de l'Université : on lui remettra également une copie des comptes, recettes et dépenses de l'année dernière et une autre copie des recettes et des dépenses depuis l'année 1650. Toutes ces pièces seront mises dans un coffre à part. Défense est faite de laisser pénétrer des femmes dans les chambres du collège.

Quand il y aura des vacances de bourses, on le fera connaître à Dormans et dans les autres lieux où elles ont été fondées, afin qu'aucun de ceux que cela peut intéresser ne l'ignore. La publication de ces vacances ne se fera que deux mois avant qu'on y pourvoie. On dressera également la liste de fondation des bourses et des Chapelains. Les jeunes gens qui habitent et habiteront comme locataires des chambres dans le collège sont et seront soumis à la discipline de l'établissement, et s'ils y manquent en quelque chose, le Principal a et aura le droit de les punir.

Collège de Presles, Petit Collège, rue des Carmes, n° 6.

Blâme des Chapelains qui ont réduit sans autorisation le nombre des boursiers. — Collège obéré. — Obligation, avec l'assentiment du Parlement, de diminuer le nombre des bourses. — Autorisation de louer des chambres dans le collège pour parer aux insuffisances du budget. — Obligation pour les boursiers d'obtenir le grade de maître es arts, d'étudier ensuite en Théologie et en Droit dans les délais fixés par les règlements. — Procureur obligé de rembourser les sommes payées indûment. — Défense aux femmes de pénétrer dans le collège.

Le même jour, 4 avril, a été visité le collège de Presles, où l'on a blâmé fortement deux Chapelains qui, sans l'autorisation de l'Uni-

versité et du Parlement, ont pris sur eux d'interrompre la nomination à quelques bourses et de diminuer ainsi le nombre des boursiers.

Comme on s'est aperçu, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes, que le collège était très obéré, on décida avec l'assentiment du Parlement, pour prévenir la ruine du collège, de réduire à six le nombre des bourses jusqu'à ce que les dettes fussent éteintes, et d'obliger les boursiers à reprendre la vie et la table communes, dont l'effet est d'assurer le mieux possible la concorde et la discipline.

Comme première mesure à prendre, il a été arrêté que l'on supprimerait les dépenses inutiles, telles que certaines gratifications accordées jusqu'ici aux officiers de l'Université pour soins donnés aux affaires du collège et pour la tenue des livres de comptabilité. Ces suppressions sont d'autant plus légitimes qu'une rétribution assez importante leur est allouée pour ces travaux.

Comme il n'est pas juste qu'on ne diminue pas le traitement des maîtres alors que la moitié des boursiers a été supprimée, il a paru raisonnable, dans une si triste situation, de n'accorder aux officiers que les chambres qu'ils occupent maintenant, et de faire profiter le collège et la communauté des locations qui seront faites.

De plus, puisque M. Louis Levasseur, questeur et administrateur des revenus du collège, a reçu 400 livres en trop, ainsi qu'il appert de l'examen des derniers comptes, il sera retenu chaque année 100 livres sur ses appointements, jusqu'à libération de sa dette; et pour qu'à l'avenir aucun mécompte ne puisse survenir au détriment du collège, le Principal et le Procureur ne présenteront désormais comme Questeur personne, avant que celui qui est en fonction ait rendu ses comptes au Recteur et au Syndic de l'Université.

On tiendra également, et cela d'ici à huit jours, un registre renfermant, d'abord, les présentes décisions; ensuite, toutes les délibérations avec leurs conclusions; les vacances de bourses; le jour de l'installation des nouveaux boursiers, enfin tout ce qui intéresse le collège.

On fera connaître par affiches les vacances de bourses dans les lieux où elles ont été fondées par un bienfaiteur du pays, et ces affiches seront apposées deux mois avant la nomination des nouveaux boursiers.

Tous les boursiers seront tenus à la fin du cours de philosophie d'obtenir dans les trois mois suivants le grade de Maîtres ès arts, sans quoi leur bourse sera supprimée. Une fois ce grade obtenu, ils devront, dans les six mois, étudier en théologie — trois ans leur sont accordés pour cette étude; — ou en droit, — il leur est accordé deux ans pour étudier dans cette faculté, pour subir l'examen du Baccalauréat et pour obtenir le grade de Bachelier. Tous les boursiers assisteront aux offices, aux prières du matin et du soir, et aux instructions du samedi sur la doctrine chrétienne que le Principal aura soin d'organiser.

Le Procureur ne paiera aux boursiers le montant de leur bourse que tout autant qu'ils produiront un certificat signé par leurs professeurs, constatant qu'ils ont suivi les cours avec soin et persévérance. Le Procureur reproduira ces certificats en rendant ses comptes; s'il néglige de le faire, il sera contraint de restituer les sommes qu'il aura payées.

En dernier lieu, défense est faite d'admettre des femmes dans le collège.

Collège de Saint-Michel, Petit Collège, rue de Bièvre, n° 12.

Grand désordre dans ce collège. — Boursiers indociles. — Obligation pour eux d'assister aux offices. — Ordre au Principal d'organiser une conférence par semaine sur la doctrine chrétienne et de se faire rendre compte du travail des boursiers. — Ordre au Procureur de ne payer les bourses que sur le vu d'un certificat d'étude. — Réglementation de la durée des bourses, des études et des examens à subir. — Obligation pour les boursiers de manger à la table commune, de ne sortir et de ne découcher qu'avec l'autorisation du Principal. — Défense d'introduire dans le collège tout étranger pour y passer la nuit et tout jeune homme portant Pèpée. — Obligation de porter dans le collège et au dehors l'habit de clerc.

Le 11 avril 1696, le Recteur et les Censeurs des quatre nations, accompagnés du Syndic et du Greffier de l'Université, ont visité le collège Saint-Michel. Ont comparu : M. Jérôme Maisondieu, principal, chapelain et procureur du collège; Jean Charon, Clément Gendrant et Jean Singareau, tous boursiers linousins; le quatrième boursier, quoique prévenu, ne s'est présenté qu'après le départ de la commission.

Il a été constaté d'après l'interrogatoire des boursiers réunis et de chacun d'eux pris en particulier que Jean Charon, boursier depuis six ans, ne s'était occupé que très peu de ses études, qu'il s'était très souvent absenté du collège, et qu'il n'avait par conséquent fait que très peu de progrès; — que Joseph Ardillier, d'après les notes recueillies sur son compte, était indocile, n'écoutant aucun avertissement, ne se souciant aucunement du règlement, découchant et s'absentant très souvent du collège. Le jour de la fête de l'Annonciation, il est rentré à minuit presque ivre, une épée au côté, en compagnie d'un soldat, frappant aux portes du collège et des maisons voisines, et proférant les injures les plus grossières.

Le 19 mai, dans une réunion tenue chez le Recteur, où assistaient les Censeurs des quatre nations, le Syndic et le Greffier de l'Université, il a été arrêté ce qui suit : le Principal réunira tous les boursiers, le soir, un peu avant neuf heures; le matin à cinq heures et demie en été, et à six heures en hiver, pour faire la prière en commun : tous assisteront à la messe pieusement, ainsi qu'il convient à des clercs et à des chrétiens. On ne pourra s'absenter aux

prières du matin et du soir ainsi qu'aux offices sans la permission du Principal; si l'absence n'est pas justifiée, on sera condamné chaque fois à un sou d'amende; l'amende sera double les dimanches et les jours de fête. Le Principal ou son remplaçant pointerà les absents et l'argent des amendes sera employé dans l'intérêt du collège.

Tous les samedis à l'heure fixée, le Principal organisera pour les boursiers une conférence sur la doctrine chrétienne et leur enseignera tout ce qui se rapporte à la religion. Il se fera également rendre compte, tous les samedis, du travail des boursiers.

Tous les trois mois, les boursiers remettront au Principal un certificat signé par leurs professeurs attestant qu'ils ont assidûment suivi les cours, et que leur travail est satisfaisant.

Le Procureur ne paiera les bourses que sur la production des certificats; s'il néglige de le faire, il restituera à ses frais les sommes indûment versées.

La durée des études a été réglée ainsi qu'il suit : Elles commenceront à partir d'une classe quelconque de grammaire ou d'humanités. Il n'y aura pas d'interruption dans le cours des études, sans quoi la bourse sera vacante. Les boursiers devront, trois mois après avoir été reçus maîtres ès arts, commencer, sans perdre de temps, leurs études en théologie, puis en droit, sans quoi leur bourse sera vacante.

A la fin des trois années d'études en théologie, les boursiers devront, dans les six mois, subir un examen et, dans les six autres mois, obtenir le grade de Bachelier en Théologie; ils entreront ensuite dans les cours de Licence et après avoir obtenu le grade de Licencié, ils aborderont le Doctorat en Théologie. Une fois le grade de Docteur obtenu, ils n'auront plus droit à la prolongation de leur bourse qui sera déclarée vacante.

Quant aux étudiants en Droit, ils devront prendre leur grade de Bachelier dans les six mois qui suivent les deux années d'études, et passer leur examen de Licence dans les six mois suivants, sans quoi leur bourse sera déclarée vacante. Après la Licence, ils pourront aborder le Doctorat et leur bourse prendra fin lorsqu'ils auront obtenu le grade de Docteur. — Les boursiers qui commencent à jouir de leur bourse en étudiant en Droit pourront étudier en cette Faculté sans produire le grade de Maître ès arts; leur bourse prendra fin après l'obtention du grade de Docteur.

Défense au Procureur de rien donner à ceux dont la bourse est vacante, soit qu'ils aient achevé leurs années d'études, soit qu'ils n'aient pas obtenu de grade en temps voulu; s'il contrevient à cette défense il restituera à ses dépens les sommes indûment payées.

Comme la vie commune est d'un grand secours pour assurer la concorde et la discipline, le Principal aura soin que tous les boursiers mangent avec lui à la table commune, ainsi qu'il est ordonné par les statuts du collège.

Aucun boursier étudiant en Humanités ou en Philosophie ne pourra sortir du collège que pour suivre avec l'autorisation du principal les cours qui se font au dehors; les autres boursiers qui sortiraient trop souvent seront, après quelques avertissements, punis d'une amende que réglera le Principal.

Aucun boursier ne pourra découcher, à moins d'y être autorisé par le Principal. Si un boursier, après plusieurs avertissements du principal et après plusieurs amendes, continue à découcher il perdra sa bourse et le Procureur de la nation de France lui notifiera cette destitution.

Aucun boursier ne peut s'absenter du collège sans la permission du Principal, qui lui donnera un certificat inscrit sur le registre des délibérations du collège. Cette absence ne pourra dépasser trois mois, à moins d'en obtenir l'autorisation écrite du Procureur de la nation de France, et cette autorisation sera également inscrite sur le registre des délibérations.

Aucun boursier ne pourra, à moins d'y être autorisé, introduire des étrangers dans le collège pour y passer la nuit. Défense de laisser entrer dans le collège des jeunes gens portant l'épée.

Tous les boursiers porteront l'habit de clerc au collège et au dehors; exception est faite pour les étudiants en Droit, qui pourront porter d'autres habits, mais à condition que leur tenue soit modeste.

L'inventaire de tous les titres et des chartes du collège se fera dans un bref délai.

Collège de Sainte-Barbe, Petit Collège, rue Chartière et rue de Reims.

Comptabilité irrégulière du collège. — Menace de révocation du Principal si, dans les trois mois, sa comptabilité n'est pas en règle.

Le 19 mai 1696, a eu lieu la visite du collège de Sainte-Barbe. Le Principal, le Procureur, le Chapelain et les boursiers ont été interrogés et leurs réponses ont permis de constater que par suite de la négligence du Principal, chargé depuis plusieurs années de la comptabilité du collège, il n'avait pas été rendu compte, depuis douze ans environ, des recettes et des dépenses. Le Syndic de l'Université, après avoir exposé combien une pareille négligence entraînait rapidement la ruine du collège, a proposé de révoquer le Principal si d'ici à trois mois, sa comptabilité n'était pas en règle. Cette proposition a été approuvée.

Collège de Hubant, Petit Collège, rue de la Montagne-Sainte-Genève, n° 83.

Trois bourses, instituées par la fondation en faveur de Nivernais, y sont occupées par des Parisiens. — Petit nombre de bourses cause par les faibles revenus du collège. — Promesse d'admettre des Nivernais.

Le même jour, 19 mai 1696, a eu lieu la visite du collège de

Hubant. Ont comparu : M. Edmond Chalgrain, d'Autun, Principal du collège; Simon Chapuis, d'Autun, Chapelain du même collège; plus trois boursiers, tous les trois Parisiens.

Le Recteur, étonné de voir qu'il n'y avait que trois bourses, occupées par des Parisiens, alors qu'en vertu de la fondation il devrait y avoir six boursiers, pris dans le village de Hubant, du diocèse de Nevers, et dans les villages voisins, a demandé le motif de cette mesure anormale. Le principal a répondu que le nombre des boursiers avait diminué à cause de la diminution des revenus du collège. Quant aux bourses occupées par les Parisiens, elles leur avaient été attribuées parce que Hubant n'envoyait aucun enfant à cause de la modicité des bourses, mais prochainement, a-t-il ajouté, on admettra des boursiers de Hubant ou des pays voisins.

Collège de Sééz. Petit Collège, rue de la Harpe.

Relâchement de la discipline. — Six boursiers présents au lieu de dix. — Refus de Bertrand, l'un d'eux, de comparaître devant le Recteur et de rendre compte de ses travaux. — Décision prise par les membres de la réunion contre Bertrand. — Suppression de sa bourse.

Le 23 mai 1696, a eu lieu la visite du collège de Sééz. Ont comparu : M. Christophe Repichet, Principal, Christophe Hocchet, Chapelain, et six boursiers; quant aux quatre qui manquaient à l'appel — les bourses sont au nombre de dix — deux étaient au séminaire pour se préparer aux ordres sacrés, un troisième avait reçu du Principal la permission de s'absenter pour affaire urgente et le quatrième, Michel Bertrand, a refusé de comparaître quoique se trouvant au collège. Pareil refus de se présenter devant le Recteur pour rendre compte de ses travaux avait eu lieu quelques jours auparavant, quoiqu'il eût été officiellement averti.

D'après les questions adressées à tous les boursiers réunis et à chacun d'eux en particulier, il a été constaté qu'il y a un grand relâchement dans la discipline du collège. Pour y remédier autant que possible, il a été arrêté que tous ceux qui ont assisté à la visite du collège se réuniraient chez le Recteur pour délibérer sur les moyens de rétablir la discipline.

Le 4 juin, conformément à ce qui avait été convenu le 28 mai, le Principal, le Chapelain et tous les boursiers du collège de Sééz ont comparu au collège de Laon devant le Recteur, les Censeurs des quatre nations, le Syndic et le Greffier de l'Université. A la question posée pour savoir si la discipline s'était améliorée, il a été répondu que le jour même où le collège avait été visité, Michel Bertrand était rentré après la fermeture des portes, et qu'ayant vainement frappé à la porte, il s'était servi d'une échelle, et qu'il était entré par une fenêtre dans le collège. Deux jours après, alors que le portier voulait fermer les portes, à neuf heures, après la

prière du soir, un boursier nommé Gaubert avait demandé à sortir, alléguant une raison quelconque; comme on refusait de lui ouvrir, en raison de l'ordre récemment donné par le Recteur, il était sorti néanmoins, aidé par Michel Bertrand et Séguret, qui se tenaient devant la porte et empêchaient le portier de la fermer. C'est à peine s'ils le permirent après que Gaubert fut rentré, sur les avertissements et les prières du Principal. C'est ce qu'ont attesté plusieurs témoins qui, de leur chambre, ont vu la scène et ont entendu le tapage. A ce sujet, le Syndic entendu, ont été prises les mesures suivantes : Suppression de la bourse de Michel Bertrand ; les deux autres boursiers, Séguret et Gaubert, seront cités au tribunal du Recteur pour demander publiquement pardon et être avertis que si, à l'avenir, leur conduite n'est pas meilleure, on sévira contre eux.

Collège des Trésoriers, Petit Collège, rue des Maçons-Sorbonne.

Discipline assez bonne. — Dépenses dépassant les revenus. — Négligences dans l'assistance aux offices. — Amende d'un sou infligée aux absents. — Soutenance de thèse, obligatoire pour les étudiants en Théologie et en Philosophie. — Amende de dix sous infligée à tout élève absent à chaque soutenance, et de vingt sous à ceux qui négligent de soutenir une thèse publique. — Obligation de produire un certificat signé par le professeur attestant que les cours du collège ont été suivis. — Faute de ce certificat, interdiction pour le contrevenant d'être admis à la table commune et de recevoir le montant de sa bourse. — Obligation pour le Principal de rédiger un emploi de temps pour que la journée soit utilement occupée.

Le 28 mai a eu lieu la visite du collège des Trésoriers. Ont comparu : M. Cl. Galliot, Docteur en Théologie, Principal, quatre grands boursiers (le cinquième était absent) et cinq petits boursiers (le sixième était au séminaire). Tous ces boursiers appartiennent au Pas-de-Calais.

Tous les boursiers ont été interrogés, et de cette enquête il est résulté que la discipline est assez bonne dans le collège. Cependant, quelques réponses et quelques plaintes ont fait connaître que les dépenses dépassaient les revenus du collège, ce qui présageait une prochaine ruine si l'on ne prenait les moyens de la prévenir. On n'a pu rien statuer à ce sujet, jusqu'à ce qu'on se soit complètement éclairé sur la situation du collège. D'après l'enquête qui sera faite sur les recettes et sur les dépenses, il a été arrêté qu'on remettrait le plus tôt possible au Recteur un état de la comptabilité de l'année présente, de l'année précédente et des années antérieures depuis cinquante ans.

Quant à la discipline, pour que la pratique de la piété et pour que les études soient de plus en plus en progrès, il a été arrêté ce qui suit sur la demande du Syndic : Tous les boursiers, grands et petits, feront avec le Principal la prière du soir à neuf heures, et

celle du matin à six heures; ensuite, tous assisteront pieusement à la messe; les absents seront à l'amende d'un sou pour chaque absence, et cette amende sera double le dimanche et les jours de fête. Le Principal ou le Procureur pointera le nom des absents et le produit des amendes sera appliqué à l'entretien de la chapelle. Tous les samedis, à six heures, le Principal fera aux boursiers une instruction religieuse, et le même jour, les boursiers lui rendront compte de leurs travaux. De plus, conformément au décret du Parlement (1679), tous les boursiers de théologie seront obligés de soutenir une fois par an, et chacun à son tour, des thèses publiques de Théologie, et les boursiers de Philosophie en soutiendront sur la philosophie. Les maîtres fixeront à chaque étudiant le jour de la soutenance des thèses d'après la date du jour où elles ont été remises.

Les thèses devront être communiquées au Principal dix jours avant leur soutenance, et chacun de ceux qui doivent disputer avec l'auteur de la thèse recevra un exemplaire de cette thèse huit jours à l'avance.

Tous les boursiers théologiens seront obligés de prendre part à la dispute quand il y aura des soutenances de thèses en Théologie; il en sera de même pour les thèses en Philosophie. — Le Principal ouvrira et présidera toujours les disputes de théologie et de philosophie.

Tout grand boursier qui sera absent à ces séances, sans raison légitime, sera pour chaque absence condamné à dix sous d'amende et celui qui négligera de soutenir, à son tour, une thèse publique, sera à l'amende de vingt sous.

Tout petit boursier qui manquera aux sabbatines sera mis au pain sec, (*privabitur mensæ portione*) un jour, et il le sera pendant deux jours s'il manque de soutenir une thèse en public.

Les boursiers remettront tous les trois mois au Principal un certificat signé par les professeurs et attestant qu'ils ont suivi assidument les cours et que leur travail a été satisfaisant. Faute de ce certificat que le procureur est tenu de produire en rendant ses comptes, les boursiers ne seront pas admis à la table commune, et leurs bourses ne seront pas payées. Le Procureur qui négligerait d'observer ces mesures serait obligé de restituer à ses dépens les sommes indûment versées.

Comme l'oisiveté est le fléau le plus funeste en favorisant les passions de la jeunesse, et comme le travail est au contraire le moyen le plus puissant pour la détourner du mal, on dressera un emploi du temps de manière qu'il ne reste pas un instant pour se livrer à la paresse et pour qu'on ait toujours quelque chose à faire.

Telles ont été du reste les intentions des fondateurs du collège.

Collège de Bayeux, Petit Collège, rue de la Harpe, n° 93.

État obéré du collège. — Présence d'un seul boursier à la visite au lieu de dix. — Insuffisance des revenus, cause de la suppression de neuf bourses. — Obligation pour le Principal de produire un état des dépenses et des revenus depuis cinquante ans.

Le même jour, 28 mai, a été visité le collège de Bayeux. Le Principal a comparu seul accompagné d'un boursier, alors que dix autres appartenant aux diocèses du Mans et d'Angers auraient dû se présenter. Le Principal a attribué cette interruption de bourses aux difficultés du temps et à la pauvreté du collège, alléguant en outre que des constructions nouvelles et des réparations au vieux bâtiment avaient fortement obéré le collège.

Rien n'a été fait, dit-il, sans avoir consulté les supérieurs de vive voix, et il assure que dans un an on sera en mesure de rétablir les dix bourses. Il n'a pas moins été blâmé d'avoir ainsi agi sans l'autorisation écrite de ses supérieurs, de l'Université et du Parlement; d'avoir supprimé presque toutes les bourses, et comme on ne peut rien statuer à ce sujet avant d'avoir sérieusement examiné l'état du collège, il a été arrêté que le Principal remettrait sans retard au Recteur l'état des comptes les plus récents, ainsi que celui des recettes et des dépenses des cinquante dernières années. Après les avoir examinés, on prendra les mesures nécessaires pour rétablir le nombre primitif des bourses.

Collège de Narbonne, Petit Collège, rue de la Harpe.

Petit nombre des boursiers présents à la visite, inférieur à celui de la fondation. — Diminution des revenus du collège. — Obligation pour le Principal de produire l'état des recettes et des dépenses depuis cinquante ans.

Le même jour, 28 mai, a été visité le collège de Narbonne. Ont comparu : M. François Bailli, Principal, et cinq boursiers, dont trois théologiens et les deux autres étudiants en Philosophie.

Interrogé sur la question de savoir pourquoi il y avait si peu de boursiers alors que leur nombre devrait être plus grand, le Principal a répondu que le nombre des boursiers avait diminué à cause de la diminution des revenus du collège.

Pour s'éclairer sur la situation, ordre a été donné au Principal de remettre sans retard au Recteur l'état des recettes et des dépenses de l'année courante et celui des cinquante années antérieures.

Collège de Lisieux. Grand Collège, sur l'emplacement du Panthéon.

Nombre des boursiers présents à la visite inférieur à celui de la fondation. — Diminution des revenus du collège invoquée comme cause de ce petit nombre de boursiers. — Relâchement de la discipline. — Négligence du Principal de se faire rendre compte du travail des élèves. — Obligation de produire l'état de la comptabilité depuis cinquante ans.

Le 13 juin 1696, le collège de Lisieux a été visité. Ont comparu : M. François Langlois, docteur en théologie et Principal du collège; tous les professeurs, quatre grands boursiers et trois petits boursiers seulement, alors qu'il y avait précédemment neuf grands boursiers et autant de petits boursiers. Interrogé sur la diminution de ces bourses, le Principal a répondu que les revenus du collège avaient diminué et que des constructions récentes l'avaient chargé de lourdes dettes.

Il a été de plus constaté que la discipline était trop relâchée, qu'on ne veillait pas assez à ce qu'elle fût observée, que les boursiers ne s'appliquaient pas à l'étude, que le Principal ne se faisait pas rendre compte de leur travail, qu'il n'y avait pas de soutenance de thèses ainsi que le prescrivent les statuts, que les boursiers et le Principal ne faisaient pas matin et soir la prière en commun, que d'anciens comptes restaient en retard, par suite de la négligence des deux derniers Procureurs vivant actuellement à la campagne, loin de Paris. De plus, un professeur s'est plaint que le Principal ne lui donnait pas un appartement assez commode et confortable.

Collège de Montaigu, Grand Collège, rue des Sept-Voies.

Excellent état de la discipline dans le collège. — Cinquante boursiers présents à la visite; trois seulement, par leur mauvaise conduite, font exception au bon ordre.

Le 5 juillet 1696, a eu lieu la visite du collège de Montaigu. Ont comparu : M. Louis Roy, Principal, suivi de tous les professeurs, de MM. Jean-Claude Coger, sous-principal; Eloi Varanque, procureur; Nicolas Debray et Antoine Laurent, chapelains, et d'environ cinquante boursiers.

De l'enquête qui a été faite, il résulte qu'une discipline sévère et même un peu dure y est rigoureusement observée; exception est faite pour trois boursiers qui, parvenus à la fortune, ont subi la corruption et la contagion des richesses et ont secoué toute espèce de joug. Ils ont fait mépris des règlements du collège et se sont livrés à l'oisiveté et à l'inertie, tant il est vrai que la pauvreté est le puissant stimulant du travail, de la discipline et de toutes les vertus.

Collège de Tours, Petit Collège, rue Serpente, n° 7.

Excellent collège, suivant ponctuellement les règlements.

Le 10 juillet 1696, a eu lieu la visite du collège de Tours. Ont comparu : M. Pierre Verrier, Principal du collège, et six boursiers, tous de Tours. Les règlements sont fidèlement observés dans ce collège ; c'est pourquoi il n'a pas paru utile de statuer autre chose que de bien limiter la durée des bourses suivant l'organisation actuelle des études, afin qu'il n'y ait aucun espace de temps inoccupé.

A cet effet, les boursiers pourront commencer leurs études par une classe quelconque de grammaire. Après avoir achevé leurs deux années de philosophie, ils devront, dans les trois mois, obtenir leur grade de Maître ès arts, sans quoi ils perdront leur bourse. S'ils étudient en Théologie ils devront, après leurs trois années d'études, acquérir, dans les six mois suivants, leur grade de Bachelier en Théologie, sans quoi leur bourse sera vacante. Ils entreront ensuite en Licence. Après une année d'études, ils passeront leur examen de Docteur et ce sera la fin de leur bourse.

Il en sera de même pour ceux qui étudient en Médecine. Ils seront tenus d'obtenir leurs grades sans interruption jusqu'au Doctorat, sans quoi leur bourse sera vacante.

Collège du Plessis-Sorbonne. Grand Collège, contigu au collège Louis-le-Grand.

Notice sur la fondation des bourses de ce collège. — Félicitation de Rollin à Durieux, Principal, pour l'état florissant des études. — Rollin rappelle ses années d'étude au Plessis, que dirigeait alors Gobinet dont il a gardé un pieux et reconnaissant souvenir.

Le 24 juillet 1696, a eu lieu la visite du collège du Plessis-Sorbonne. Ont comparu : M. Durieux, docteur et membre de la Société de Sorbonne, exerçant en même temps les fonctions de Procureur, tous les professeurs, et neuf boursiers, la dixième bourse étant vacante en ce moment. Il paraît que le nombre des boursiers a été plus grand autrefois, mais il y a longtemps qu'il a été réduit à dix.

De ces dix bourses, six remontent à la première fondation, et quatre à la fondation de Mesleau. Relativement aux six premières bourses, deux appartiennent au diocèse de Saint-Malo, et les candidats sont présentés par l'évêque de ce diocèse ; deux autres sont présentés par l'évêque d'Évreux ; les deux autres boursiers viennent de la Touraine et sont nommés par l'abbé de Marmoutiers, qui a le droit de collation de toutes les bourses du collège. Les quatre bourses restantes peuvent revenir à n'importe quelle province du royaume.

Les boursiers actuels du Plessis-Sorbonne appartiennent au pays indiqué par les fondateurs, à l'exception d'un seul, Jacques Letan-

neur, Parisien qui a pris contrairement aux règlements et à l'intention des fondateurs la place d'un Tourangin. C'est pourquoi, sur la demande du Syndic, il a été décidé que le dit Jacques Letanneur serait dépossédé d'ici à trois mois de la jouissance de sa bourse et qu'un Tourangin prendrait sa place. Il a été arrêté en outre que désormais on aurait soin de ne remplacer un boursier que par un habitant du diocèse et de la province désignés par les statuts.

L'enquête a démontré que la piété et les études étaient également florissantes dans le collège; que la discipline y était rigoureusement observée; que la paix, la concorde entre tous était parfaite. C'est pourquoi le Recteur a félicité tout le personnel et chacun en particulier de l'excellent état du collège, heureux de manifester publiquement sa reconnaissance envers cette maison du Plessis où il avait puisé dès son enfance les principes de la vertu, et reçu les premières leçons des belles-lettres; où il avait été élevé par les soins et la vigilance paternelle de l'illustre M. Gobinet, alors Principal du collège, mort depuis quelques années, et grâce auquel il avait été appelé d'abord aux fonctions de professeur de Seconde et puis de Rhétorique dans le collège.

Collège des Grassins, Grand Collège, rue des Amandiers. —

Excellent état du collège. — Invitation faite au Principal de produire chaque année les comptes des dépenses et des recettes. — Ordre de faire un inventaire des titres et chartes concernant le collège, des livres de la bibliothèque, des documents de la chapelle. — Enquête à faire sur les bourses concernant les nobles Irlandais attribuées aux Grassins sans l'autorisation de l'Université.

Le même jour, 24 juillet 1696, a eu lieu la visite du collège des Grassins. Ont comparu : M. François Framery, Principal, M. Langevin, chapelain et docteur en Théologie, tous les professeurs et onze boursiers, la douzième bourse étant vacante.

L'enquête a prouvé que la discipline était fidèlement observée dans ce collège et que la religion continuait à y être en honneur.

Répondant à l'observation que les comptes n'avaient pas été rendus depuis un grand nombre d'années, le Principal s'est dit prêt à les produire. Sur la demande du syndic il a été décidé que M. Framery les produirait sans retard; qu'à l'avenir les comptes seraient remis par lui chaque année à jour fixe, et qu'il serait, au profit du collège, à l'amende d'un écu s'il négligeait chaque semaine de tenir sa comptabilité en règle; il a été arrêté également qu'il serait fait un inventaire des titres et chartes concernant le collège, ainsi que des livres de la bibliothèque, des ornements de la chapelle, et que l'état de cet inventaire serait remis à l'illustre évêque de Soissons, Supérieur du collège.

Sur l'observation que quelques bourses fondées anciennement par l'illustre M. D. Coqueret, autrefois Principal du collège, n'exis-

taient plus, il a été décidé que le Principal ferait une enquête à ce sujet, ayant pour but de rétablir cette fondation.

Quant à une autre fondation plus récente concernant les nobles Irlandais et créée par l'illustre roi d'Angleterre, lors de sa visite aux Grassins, fondation attribuée à ce collège sans l'autorisation de l'Université, il a été décidé que cette affaire serait déferée au tribunal du Recteur et des délégués de l'Université.

Collège d'Harcourt. Grand Collège, actuellement boulevard Saint-Michel.

Ordre de se conformer aux règlements du collège. — Ordre d'exiger des petits boursiers assistance aux offices, et aux élèves en philosophie de disputer tous les samedis sur les sujets du cours. — Obligation pour les boursiers humanistes et les rhétoriciens de produire un compte rendu de leurs travaux.

Le 18 août 1696, les Censeurs des quatre nations, le Syndic et le Greffier de l'Université, réunis chez le Recteur au collège de Laon, se sont occupés des affaires concernant le collège d'Harcourt, visité le 6 juin dernier. A la suite de nombreuses conférences tenues chez le Recteur avec le Proviseur et les boursiers théologiens, les mesures suivantes ont été arrêtées sur la demande du Syndic, pour rétablir l'ordre en toutes choses ainsi que la discipline.

Les bourses fondées à différentes époques et par diverses personnes étant nombreuses, ordre a été donné d'en faire le recensement pour qu'on puisse voir clairement à quel pays elles appartiennent, et par qui elles ont été fondées. Quant à l'ordre à observer, il a été arrêté que le Prieur sera élu tous les ans à la fête de saint Luc conformément aux statuts.

Quatre jours après l'élection du Prieur, aura lieu celle du Procureur, et comme celui qui exerce en ce moment ces fonctions n'a pas été prorogé conformément aux statuts, on le remplacera par un autre Procureur, ou bien le premier sera prorogé dans ces fonctions.

Le Principal des artiens, outre la vigilance et les soins qu'il portera à ce que les petits boursiers assistent dans une tenue convenable aux prières et aux offices, à ce qu'ils travaillent, fréquentent les écoles, aura grand soin que tous les samedis les philosophes disputent sur des sujets de philosophie. Il présidera à ces disputes conformément aux statuts. On argumentera et on répondra alternativement; le Principal exigera des autres boursiers étudiant en humanités et en rhétorique un compte rendu de leurs travaux. Le même jour il fera aux petits boursiers une instruction sur la doctrine chrétienne et sur ce qui concerne la religion.

Signé : CH. ROLLIN, Recteur.
(Arch. M., Reg. XXXIX, fol. 64-63.)

MANDEMENT DE ROLLIN

ORDONNANT A TOUS LES PROFESSEURS DE FAIRE RÉCITER
CHAQUE JOUR A LEURS ÉLÈVES QUELQUES VERSETS
DE L'ÉCRITURE SAINTE (1696)¹.

Nos, Carolus Rollin, Rector universi studii Parisiensis, omnibus præsentibus litteras inspecturis, Salutem. Jampridem a nobis viri boni efflagitant ut, quam pluribus in Collegiis privatim aliquot professores piam consuetudinem usurpant, quotidiana scripturæ sanctæ recitatione suorum studia consecrandi, eam nos publica et communi lege sanciamus. Id quidem ipsa academia, pietatis non minus quam doctrinæ parens, tacite quodammodo innuit, dum imprimis jubet, ut pueri a magistris et litteras simul discant, et bonis artibus imbuantur. Hinc statim apud illam et crebro indicti dies, quibus intermissa studia uni relinquunt pietati locum : hinc antiquus ille mos singulis in scholis diebus sabbati pueros doctrinæ christianæ præceptis instituendi : hinc denique laudabilis consuetudo initium et finem prælectionum ducendi a christianis precibus : quibus si addatur quotidiana scripturæ sacræ quantulacumque mentio, hoc velut divino sale reliqua puerorum studia condientur. Petamus sane a profanis scriptoribus sermonis elegantiam, et ab iis verborum optimam suppellectilem mutuemur. Sunt illa quasi pretiosa vasa, quæ ab Ægyptiis furari sine piaculo licet. Sed absit ut in iis (quemadmodum olim Augustinus de suis magistris conquerebatur) incautis adolescentibus vinum erroris ab ebriis doctoribus propinetur. Qui autem poterimus id vitare periculi, nisi tot profanis ethnicorum hominum vocibus inseratur divina vox, christianisque scholis, ut decet, quotidie intersit imo præsideat unus hominum magister Christus. Nec tinendum ne divinus ille præceptor rejiciat a se pueros, qui ipse, dum in terris degeret, parvulos ut ad se venirent tam amanter invitabat. Scilicet ætas illa simplex, docilis, innocens, plena candoris et modestiæ, necdum imbuta pravis artibus, accipiendo Christi Evangelio maxime idonea est. Sed proh dolor! brevi illam morum castitatem inficiet humanarum opinionum labes, sæculi contagio,

1. *Opusc.*, t. II, p. 318.

consuetudinisque imperiosa lex : brevi omnia trahens ad se blandis cupiditatum lenociniis voluptas, tenerum puerilis innocentiae florem pervertet, nisi contra dulce illud venenum adolescentium mentes severis Christi praeceptis tanquam coelesti antidoto muniantur.

Debent igitur magistri puerorum animis, dum patientes culturae sunt, quotidie divini verbi semina committere : quae si in iis hac prima aetate radices egerint, divina Christi aspirante gratia fructum dabunt in tempore suo. Nam plantare, irrigare, magistrorum id munus est : dare vero incrementum, unius Christi. Nos ergo, ut optimorum virorum desiderio et muneri nostro facimus satis; ex consilio integerrimorum censorum praeclarae Facultatis artium, quorum opera in lustrandis nuper collegiis usi sumus, hanc legem indicimus singulis collegiorum professoribus, ut in posterum selectas e sacra scriptura, praesertim ex Evangeliiis, aliquot sententias quotidie discipulis memoriter ediscendas proponant, iisdemque divini illius libri, qui verba vitae aeternae continet, quam maximam fieri potest, reverentiam inspirent.

*Datum in aedibus nostris Laudunensibus V Kal. Oct. Ann. Domin.
M. DC. XCVI.*

III

ACTE

PAR LEQUEL LES BOURSIERS DU COLLÈGE DE BEAUVAIS, EN 1712,
RENDENT TÉMOIGNAGE DE LA CONDUITE PLEINE DE BONTÉ
QUE M. ROLLIN A TENUE A LEUR ÉGARD ¹

Nous soussignés, boursiers du collège de Beauvais, attestons que M. Rollin, notre Principal, a toujours eu un soin particulier de nous porter à la piété par de touchantes et fréquentes instructions; qu'il a établi parmi nous une exacte discipline, et a fait en sorte que nous employassions utilement le temps à l'étude; qu'il a fait soutenir des thèses et procuré des répétitions à ses dépens à ceux qui se sont trouvés parmi nous en état de paraître; que messieurs les professeurs ont concouru aux bontés de M. Rollin à notre égard, et ont pris autant de soin de nous que des autres; que M. Rollin a fait en sorte que nous véussions en bonne intelligence avec messieurs ses pensionnaires, qui nous ont toujours traités avec beaucoup d'honnêteté; que dans des actions d'éclat il nous a fait passer devant eux, comme il arriva dans la visite de M. le Recteur, où il dit tout haut qu'étant les enfants de la maison, il était juste que nous eussions l'honneur de parler les premiers: quand quelques-uns de nous ont eu des prix, il a fait faire une fanfare pour les enfants de la maison; mais il ne s'est pas contenté de ces marques de bonté; il a secouru libéralement tous ceux qui se sont trouvés dans le besoin; il n'a pas attendu qu'on lui ait rien demandé; il a toujours été au devant, et a fourni à plusieurs du pain, des habits, des souliers, etc. Dans les maladies, il n'a rien épargné pour les médecins, les remèdes et les bonnes nourritures. Enfin, nous ne pouvons oublier que dans la chère année, la plupart de nous n'auraient pu subsister sans le secours de sa charité, à laquelle il n'avait pas mis de bornes. Après cela il faudrait que nous fussions les plus ingrats de tous les hommes, si nous étions insensibles à tous les

1. *Opusc.*, t. I, p. 70.

bruits publics. Nous n'avons pas pu ne point être alarmés extraordinairement d'apprendre le danger où nous sommes de perdre celui que nous regardons comme notre père, et nous envisageons ce malheur comme la plus grande marque de la colère de Dieu sur nous, et nous souhaiterions de tout notre cœur que nos prières le pussent fléchir, et obtenir de sa bonté qu'il ne nous prive pas d'un aussi excellent maître que celui qu'on veut nous ôter.

M. AUBERT, F. BRUCARD, S. REMART, C. COURDOUX,
F. VITTEMENT, F. AUBERT, MOREAU, DE BILLY, BRETON,
C. GAUTRON, POUGEGIS, R. AUTREAU, DAUVERGNE,
R. GAUTRON, F. LE DUC, J. CASTELOT.

LETTRE DES BOURSIERS DU COLLÈGE DE BEAUVAIS A M. ROLLIN,
LORSQU'IL FUT FORCÉ DE QUITTER LE COLLÈGE, EN 1712¹

Quelque sensibles que nous ayons été aux accusations injustes qu'on a faites contre vous; quelque pénétrés que nous ayons été de voir vos peines si mal récompensées, vos soins si mal reconnus, nous avons cru cependant que le silence était notre partage. C'était nous que l'orage menaçait, puisque c'était nous qui faisons la plus grande perte; c'était nous cependant qui étions muets et comme insensibles, ne nous défendant que par notre silence, et ne nous consolant que par nos pleurs. Nous avions appris de vous, Monsieur, que l'obéissance et la soumission étaient le partage des chrétiens; et plutôt à Dieu qu'il se fût trouvé une autre occasion de vous témoigner notre docilité à suivre votre avis; mais maintenant il ne nous est plus permis de nous taire; ce n'est point assez pour certaines personnes que nous gardions le silence, elles veulent encore nous faire parler et d'une manière propre à persuader à tout le monde que nous avons lieu de nous réjouir du traitement que vous avez reçu. L'on nous prête des paroles que nous démentons, et que nous détestons de tout notre cœur; et comme si une seconde injustice pouvait effacer la première, ils voudraient nous persuader que nous étions malheureux avec vous; que vous ne nous regardiez pas comme vos enfants; que messieurs les pensionnaires seuls vous occupaient; et que, non contents de vous avoir arraché à nous, ils nous insultaient et nous regardaient avec mépris. Nous ne pouvons tenir contre de telles calomnies, et quand notre tendresse (pardonnez ce terme à notre amitié et à notre reconnaissance), quand notre vive reconnaissance ne nous y engagerait pas, notre conscience et la vérité nous y obligent. Nous déclarons donc publiquement que jamais nous n'avons eu lieu de nous plaindre de vous; que bien loin d'avoir quelque chose à reprocher à messieurs

1. *Opusc.*, t. 1, p. 71.

les pensionnaires, nous n'avons qu'à nous louer de leurs hommêtetés; qu'ils ont toujours agi avec nous d'égal à égal; qu'il régnait entre eux et nous une paix qui nous faisait autant d'honneur que de plaisir. Souvent ils nous ont rapporté les ordres exprès que vous leur donniez de nous regarder comme leurs aînés, ordres qui ont toujours été fidèlement exécutés. Toute la distinction que vous avez toujours mise entre eux et nous a été de nous préférer à eux lorsqu'il s'est agi de paraître en public, comme aux visites de MM. les Recteurs et aux distributions des prix, en faisant redoubler les fanfares et en criant que c'était les enfants de la maison. Enfin, Monsieur, que l'on publie partout que vous nous traitiez durement, que nous ne vous tenions point au cœur, que messieurs les pensionnaires étaient l'objet de vos attentions, la vérité nous dit le contraire. Nous ne cesserons point de faire savoir à tout le monde toutes les marques de bonté et de charité que vous nous avez données; que vous avez à vos propres dépens fait soutenir des thèses à ceux qui ont été jugés capables de les faire; que, ces années passées, sans vos libéralités, il n'en serait peut-être pas resté six à notre communauté; que vous avez soutenu et nourri ceux que leurs parents ne pouvaient pas entretenir. Enfin, Monsieur, nous ne pouvons mieux vous faire connaître nos sentiments et rendre témoignage à la vérité qu'en vous comparant à cette sainte veuve dont parle l'Écriture : *Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosynis quas faciebat*; et nous à ces pauvres qu'elle nourrissait, qu'elle habillait, en un mot à qui elle tenait lieu de mère. Nous ne pouvons que pleurer notre malheur, et plût à Dieu qu'il se trouvât un saint Pierre qui vous ressuscitât pour nous! Il est bien triste que dans la douleur où nous sommes de vous avoir perdu, nous ayons encore celle de nous justifier sur des articles qui ne nous sont pas moins sensibles que votre perte même. Oui, Monsieur, nous le protestons, que vous nous avez toujours témoigné une tendresse de père, et que vous nous avez toujours regardés comme vos enfants; c'est un titre dont nous sommes jaloux et quelque éloignés que nous soyons de vous, nous n'oublierons jamais quel père nous avons, et quelle perte nous avons faite; c'est de quoi nous rendrons tous témoignage, désirant de vous marquer en toute occasion le respect et la reconnaissance avec laquelle nous sommes,

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

N. AUBERT, H. BRUCARD, S. REMART, C. COURDOUX,
 F. VITTEMENT, F. AUBERT, L.-C. MOREAU, J. DE BILLY,
 N. BRETON, C. GAUTRON, F. POUGEOIS, R. DE VIGNEUX,
 J. DAUVERGNE, R. GAUTRON, F. LE DUC, J. CASTELOT.

« A Paris, ce 15 juin 1712. »

Pour témoigner encore leur douleur et leur affection, les élèves, le jour de la fête de leur maître regretté, lui adressèrent les vers suivants :

AD VIGILANTISSIMUM GYMNASIARCHAM CAROLUM ROLLIN,
DIE NATALI¹

*Lusinus officio jam soles quinque scolari
Immanes, tanto tempore Musa silet.
En tua quæ reddit natalia, Carole, lamen
Heu! lux invisum dura subire jubet.
Quo decuere magis juvenilem gaudia turbam,
Hoc rediere, nefas, tristia pensa die,
Nec tantum hæc juvenes injuria, Carole, tangit.
Nec solum hic tangit pectora nostra dolor.
Nimirum justo spoliaris tu quoque honore
Sic obseura abeant si tua festa sines,
Debitu redde diem quo nobis otia solvas,
Quo nos solvamus debita vota tibi.*

1712

1. *Opusc.*, t. II, p. 437.

IV

DROITS DE ROLLIN

COMME PROFESSEUR ÉMÉRITE, RECONNUS PAR LA FACULTÉ DES ARTS ¹

Anno millesimo septingentesimo undecimo, die vero martis prima decembris, habitu sunt comitia extraordinaria professorum in scholis honorandæ Nationis. Quibus in comitiis, vir clarissimus, magister Carolus Rollin, antiquus rector et eloquentiæ professor, postulavit ut diuturni sui laboris in academia aliqua ratio haberetur; se per novem annos continuos professoris munus quanta maxima potuit diligentia obiisse in Collegio Sorbonna-Plessæo; a tredecim vero annis in Dormano-Bellovaco publica studia moderari, suæcenturiatum clarissimo viro magistro Bouthillier; se quidem non gaudere prorsus titulo gymnasiarchæ, sed defungi muneribus omnibus; suum unius nomen inscribi publicis programmatis; a se uno subsignari testimonia professorum; a se uno designari scholarum magistros seu regentes. Postulavit igitur ut quod sibi stricto jure indebitum esse agnosceret, id benigniori indulgentia concederetur, atque ut recenseretur inter professores emeritos, ea tamen lege, ut impræsentiarum à preventibus nunciatum abstineret. Re missa in deliberationem et maturius perpensa, censuerunt omnes habendam esse rationem postulationis viri clarissimi; eumque, si propter infirmam valetudinem, aut quocumque alio casu, discederet a docendi, instituendi et regendi munere ante completos emeritæ professionis annos, recensendum esse, honoris causa, inter emeritos professores, ita ut tunc eorum juribus et emolumentis omnibus frueretur. Et ita est ab ornatissimo Procuratore conclusum.

Signatum : BEVIÈRE, Procurator honorandæ nationis; ANDRY, Censor honorandæ nationis; DURAN.

Cette conclusion fut homologuée au Parlement le 7 janvier 1713.

1. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*, p. 298.

V

ÉLOGE FUNEBRE DE ROLLIN

PAR CRÉVIER

Douleur de Crévier à la mort de Rollin, son bienfaiteur. — Eloge de ses vertus, de son désintéressement et de ses œuvres.
Autres éloges de Rollin: par Piat, son successeur au Collège de France, et par Villemain, professeur à la Sorbonne.

Un discours devait être prononcé suivant l'usage à la rentrée des classes du collège de Beauvais; Crévier l'avait composé avant que Rollin fût malade, il le prononça tel qu'il l'avait préparé et il y ajouta ce qui suit :

« J'avais déjà composé ce discours lorsque j'ai vu tomber sur moi, ou plutôt sur tous ceux qui aiment les lettres et la vertu, un coup aussi rude qu'imprévu, dont la douleur encore récente me perce jusqu'au fond de l'âme, et sous lequel j'aurais succombé, si la religion ne me soutenait. Nous avons perdu un homme, l'honneur de l'Université, le père de cette maison, la fleur et l'élite des gens de lettres, la gloire de l'humanité. M. Rollin, en un mot, vient de nous être enlevé dans des circonstances d'autant plus douloureuses pour nous qu'il n'y avait que peu de mois que nous l'avions déjà comme arraché aux bras de la mort. Notre espérance fondée sur un tempérament robuste et sur un renouvellement de vigueur dans le corps et dans l'esprit, notre espérance, hélas! a été trompée; et lorsque le danger de le perdre avait disparu, et nous le rendait plus précieux, lorsque nous avions droit de nous promettre la jouissance d'un bien si cher à nos vœux, il est mort au milieu de nos regrets et de nos larmes.

« Grand Dieu! quel exemple perdu pour le genre humain! Un homme grand dans les lettres, plus grand par ses vertus; célèbre par des écrits immortels, qui portent son nom jusqu'aux extrémités de la terre, mais plus recommandable encore par sa simplicité, sa modestie, sa candeur qui le rendaient cher aux grands et aux humbles, à ceux qui le connaissaient, et à ceux même qui ne le connais-

saient pas; ce grand homme n'existe plus. On trouvait en lui une liberté généreuse, mais sans aigreur, sans dureté, avec les grands et envers les princes; un commerce charmant avec ses amis les plus respectables qui furent jamais, une douceur qui le rendait accessible à tous. Économe pour lui-même, il était prodigue pour les pauvres; il gagnait à être connu; toutes ses actions étaient dignes de louanges, mais sa conduite intérieure en méritait encore davantage; plus on le pénétrait, plus on se sentait épris d'affection et de respect pour une vertu si accomplie.

« Je puis ici vous citer comme témoin, vous, digne successeur de ses travaux (*Coffin*), vous par qui seul il a désiré être remplacé, et qui, admis dans sa familiarité la plus intime, lui avez toujours témoigné la vénération, la fidélité et l'admiration la plus vive, en échange de la parfaite estime dont il était rempli pour vous à si juste titre.

« Pour moi, adressé à lui par la Providence, et reçu à l'âge de douze ans dans son sein, accoutumé pendant trente-sept ans à le respecter comme un père, à être traité par lui comme un fils, combien de fois, admis à entrer dans le sanctuaire auguste de cette âme si vertueuse, ai-je admiré une magnanimité sublime jointe à une facilité charmante, une fermeté invincible contre toutes les terreurs et toutes les disgrâces, et en même temps une douceur toujours prête à excuser les faiblesses humaines, un cœur généreux, toujours disposé à pardonner à ceux qui l'avaient offensé, un soin empressé pour maintenir ou rétablir la paix, un mépris complet des richesses et des honneurs, une fidélité inviolable à garder les secrets qui lui avaient été confiés, un zèle ardent pour courir au-devant de toutes les occasions de faire le bien, et s'élançer comme l'aigle sur sa proie dès qu'il s'agissait de répandre les connaissances et la pratique de la vertu.

« Je n'ai pas encore touché à ce qui est à son plus grand honneur, c'est-à-dire à l'amour de la religion, dont il était pénétré profondément. Cet amour l'emportait non seulement sur tous les autres, mais il les rappelait encore tous à lui seul.

Il a été enflammé dès ses plus tendres années d'une passion incroyable pour les lettres; et à l'âge de plus de quatre-vingts ans, il s'en occupait encore avec toute l'ardeur d'un jeune homme, lorsque la maladie est venue interrompre son travail. Mais ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était la religion: c'était à Dieu seul qu'il réservait son amour; de sorte qu'en même temps qu'il prisait les lettres bien au-dessus de tous les avantages humains, il les soumettait comme d'humbles esclaves à la piété chrétienne.

« Comment ne pas déplorer la perte de tant de biens! Pleurez, gens de lettres, un homme né pour les faire progresser. Pleurez, âmes vertueuses, un modèle de toutes les vertus. Pleurez, jeunes gens, un père, un maître destiné par une Providence spéciale à vous instruire et à remplir sa destination.

« Mais, ô saint et respectable vieillard, vous nous défendez les pleurs, vous nous invitez à élever nos yeux et nos âmes vers le ciel. Essayons donc, s'il nous est possible, les larmes qui coulent de nos yeux; et célébrons avec une joie chrétienne le triomphe de celui qui vient de recevoir la récompense de ses vertus.

« O âme sainte et comblée des dons du ciel, qui après avoir toujours senti une soif ardente du bien immuable, unique, éternel, le puisez aujourd'hui dans sa source et le savourez à longs traits, puissions-nous, en marchant sur vos traces, nous consacrer toujours à l'étude des lettres par un amour de la religion encore plus grand!

« Puissé-je moi-même, à qui, après tant de témoignages d'une bienveillance paternelle, vous en avez encore donné un nouveau par vos dernières dispositions, puisse-je devenir l'héritier de vos biens véritables! Je déclare du moins, je promets, je proteste que toujours vos paroles, vos conseils, vos avertissements seront présents à mon esprit; que vos exemples seront pour moi des lois; afin que lorsque le terme marqué par la volonté divine à cette vie malheureuse que nous traînons ici-bas sera arrivé, je puisse avec vous et avec tous ceux qui m'écoutent être rassasié de ce bien, que seul vous avez aimé, qui seul est digne de notre amour¹. »

ÉLOGE FUNÈBRE DE ROLLIN PAR PIAT

Piat, qui succéda à Rollin en 1732 au Collège de France, ne crut pas pouvoir se dispenser, dans la harangue qu'il prononça le jour de son installation, de rendre justice à son prédécesseur :

Subjecit vir clarissimus de eloquentia ac de omni re litteraria egregie meritus, cui me successorem a rege designari ut mihi est honoris dignatione magnificentum, ita comparationis pondere longe gravissimum; in quo nescias quid magis admireris, animi virtutes an ingenii, scribendi artem an civendi modestiam; quem cum facit huic nostre ætati carissimum, tum præstat apud posteros immortalæ liber ille vere aureus in quo narrat ut Livius aut Xenophon, docet ut Plato; qui utinam quemadmodum mihi argumentum, sic illam dare potuisset scribendi potestatem vinctque illum persuadendi qua, quidquid scribit, legentium animi demulcentur, detinentur, capiuntur².

ÉLOGE DE ROLLIN PAR VILLEMAIN³

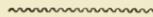
Qu'il me soit permis, Messieurs, peut-être en expiation de mon enseignement, de m'arrêter sur l'éloge, c'est-à-dire sur la vie, sur les écrits, sur la vocation unique et touchante de ce maître si cor-

1. Crévier, *Histoire de l'Université*, t. II, p. 191.

2. Goujet, *Histoire du Collège de France*, p. 161.

3. Villemain, *Littérature au XVIII^e siècle*, t. I, p. 221.

dialement ami de la jeunesse, si vertueux par bonté de nature et par goût des lettres, véritable saint de l'enseignement qui mieux que personne a consacré l'alliance des bonnes études et des bonnes mœurs, des belles-lettres, comme on disait alors, et des beaux sentiments. Aujourd'hui nous sommes tous profanes, même dans notre dévouement à l'instruction de la jeunesse, notre esprit est préoccupé, distrait par mille autres pensées : ambition, vanité littéraire, succès de monde ou de parti. Mais pour Rollin, l'éducation de la jeunesse et par elle le progrès des mœurs publiques étaient toute sa pensée. Personne ne fut meilleur citoyen sans le dire, sans le savoir. Le mélange naïf de l'antiquité et du christianisme, les vertus républicaines de ces grands hommes de Plutarque, les vertus sou-mises et douces de l'Évangile, l'enthousiasme pour le beau littéraire dans l'Écriture sainte, dans Homère, dans Bossuet, la tendresse paternelle et attentive pour l'enfance, l'affection grave et pleine d'espérance pour la vive jeunesse, toutes ces émotions réunies dans une âme saine et pure, au milieu de la vie la plus simple, de la plus décente pauvreté, voilà comment s'est formé Rollin, écrivain inimitable, sans être un écrivain de génie. Sa gloire même, sa gloire qui nous est chère, est la dernière et la plus utile leçon qu'il nous ait donnée. Elle montre jusqu'à quel point les dons de l'esprit s'accroissent et fructifient par les vertus, et quelle puissance l'amour du bien ajoute au talent.



VI

ROLLIN ET JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU

Circonstances qui mettent en rapport Rollin avec J.-B. Rousseau. — Demande d'un précepteur pour le fils du duc d'Artemberg. — Rollin envoie l'abbé Bardon et projette de convertir le poète et de le réhabiliter. — Détails intéressants sur les précepteurs chez les grands seigneurs. — Correspondance adroite de Rollin avec J.-B. Rousseau où, tout en admirant ses vers, il lui reproche ses défauts. — Voyage de J.-B. Rousseau à Paris. — Son accueil par Rollin dont les efforts n'ont pu obtenir la réhabilitation du poète. — Détails sur sa mort.

Vers la fin de sa vie, Rollin entra en relations suivies, amicales même, avec J.-B. Rousseau, exilé à Bruxelles. On connaît l'existence agitée de ce poète de quelque mérite certainement, mais condamné par l'opinion publique pour sa conduite indigne à l'égard de son père; on connaît ses épigrammes obscènes et ses couplets diffamatoires à l'adresse de Saurin, Danchet et Boindin, ses anciens amis du café de la veuve Lambert. Rollin lui rappelle dans une de ses lettres qu'ils sont frères de lait, qu'ils ont été nourris, élevés à la même école et qu'ils ont reçu des leçons d'un maître excellent qui leur a inspiré, dit-il, les mêmes goûts¹. Cette fraternité était de la part de Rollin beaucoup plus un témoignage de bienveillance qu'une réalité, car il avait dix ans de plus que le poète et il est peu probable qu'ils aient été condisciples; mais ils vivaient à la même époque littéraire et ils avaient reçu la même éducation.

Ce qui les rapprocha fut, en 1729, la publication des premiers volumes de *l'Histoire ancienne* que Rollin adressait à Bruxelles à M. le duc d'Artemberg, grand seigneur belge que Rollin connaissait par sa sœur, la princesse d'Auvergne, « une de mes meilleures amies », disait-il.

Le duc qui donnait en ce moment une généreuse hospitalité à J.-B. Rousseau et qui cherchait pour son fils un précepteur digne de confiance, pria le poète d'écrire à Rollin pour lui procurer un

1. *Opusc.*, t. I, p. 253.

maître de son choix. Rollin accepta cette mission délicate, et mit tous ses soins à trouver un précepteur modèle. Ses recherches nécessitèrent une longue correspondance qui fort heureusement nous a été conservée presque entièrement dans les Opuscules que publia Crévier. Après de nombreuses enquêtes, le choix de Rollin s'arrêta sur l'abbé Bardon, « personne fort instruite, dit-il à Rousseau, qui a un grand fond de probité, de religion, des manières douces, honnêtes, insinuantes et qui, de plus, a le talent de se faire aimer et respecter ».

La suite prouva que le choix de Rollin était excellent, et le duc d'AreMBERG lui en témoigna à plusieurs reprises sa reconnaissance.

Les nombreuses lettres échangées entre Rollin et J.-B. Rousseau à cette occasion nous donnent, outre des détails inédits sur la vie du poète dans ses dernières années, des renseignements intéressants sur la condition des précepteurs dans les grandes familles.

Le traitement annuel de l'abbé Bardon était primitivement de 1050 livres; il restait toujours le même après plusieurs années de bons services qu'on se plaisait à reconnaître, mais qu'on ne rémunérait pas davantage. Rollin s'interposa chaleureusement pour que son protégé fût augmenté; il y tenait d'autant plus qu'il s'était mis en frais d'éloges à l'égard du duc qu'il comparait à Scipion Émilien pour exciter sa générosité. Le duc comprit l'allusion; il consentit à l'augmentation, mais pour s'éviter tout surcroît de dépenses, il promit de faire donner un bénéfice au précepteur de son fils. « C'est de sa bourse, écrit alors Rollin à J.-B. Rousseau, qu'il doit tirer ses libéralités¹ ». La bourse s'ouvrit enfin et le traitement de l'abbé Bardon fut élevé à 1500 livres.

Cela ne l'empêcha pas d'être nommé plus tard à un bénéfice; mais comme il se croyait obligé à la résidence, il est à croire, d'après la lettre écrite le 8 février 1734², qu'il n'accepta pas la faveur dont il était l'objet.

Ces relations avec J.-B. Rousseau n'étaient pas sans une arrière-pensée d'intérêt religieux. Le poète, comme on le sait, n'avait pas une réputation de vertu et d'honnêteté bien assise. Il était banni de France à perpétuité. Il se montrait pieux, mais cette piété était-elle réelle? On pouvait en douter; il y avait là, presque à coup sûr, pour Rollin une conversion à faire, des aveux à obtenir, et le bon Recteur, tout en donnant au fils du duc d'AreMBERG un précepteur modèle, songea à profiter de l'occasion pour remettre dans la bonne voie un chrétien égaré. Il lui prodigua à cet effet dans sa correspondance les plus chaleureuses protestations d'amitié, de dévouement, accompagnées de conseils sur les moyens de calmer ses peines et de se résigner à sa triste situation. « Je n'en connais pas de meilleur,

1. *Opusc.*, t. I, p. 303.

2. *Ibid.*, p. 319.

lui écrit-il, que la lecture du livre admirable de M. Duguet sur la passion de Jésus-Christ. Quant à moi, cette lecture me charme et m'enlève; ma douleur est de ne pouvoir y mettre autant de temps que je le voudrais; mon ouvrage ne me le permet pas; j'en lis tous les jours, mais peu, excepté le dimanche où j'interronps mon travail, et ce jour est véritablement pour moi ce que l'Écriture appelle *sabbatum delicatum* : un sabbat, un repos délicieux ¹. »

Dans d'autres circonstances, il lui adresse très adroitement des réflexions sur ce qui lui tient le plus au cœur. « J'avais toujours remarqué, dit-il, dans vos lettres un grand fonds de droiture, de probité et d'honneur, mais je souhaitais voir en vous quelque chose de plus, et je l'espérais ². » Ce *quelque chose* est l'aveu des infamies dont on le croit coupable, et la contrition parfaite des fautes de sa jeunesse. J.-B. Rousseau, non moins adroit que Rollin, sans répondre directement à ses souhaits, attribue tous ses malheurs à ce qu'il n'a pas compris que les « traverses inouïes qui lui ont été suscitées sont des secours envoyés par Dieu pour lui faire sentir que le seul bonheur ici-bas est d'être vertueux devant lui et de ne pas chercher à l'être devant les hommes ³ ».

Encouragé par les compliments continuels de Rollin sur ses œuvres poétiques, J.-B. Rousseau lui envoie une pièce de vers sur la paix et le prie « de lui donner son avis sur le style et les pensées de sa poésie »; l'avis, ou plutôt la critique de Rollin, ne se fit pas attendre et, tout en étant enveloppée d'éloges, elle fut amère. Jugeons-en par ce qu'il lui écrit de concert avec l'austère abbé d'Asfeld, son intime ami, sous le couvert duquel il émet son opinion. « Nous avons été fâchés, M. l'abbé d'Asfeld et moi, de voir dans votre ode un mélange de divinités païennes qui, selon nous, ne signifient rien, ou qui sont de véritables démons. Sans leur secours votre ode n'aurait pas eu moins de grandeur et de sublimité. Nous aurions souhaité qu'une personne de votre mérite et de votre réputation eût montré que le christianisme, loin d'éteindre le feu poétique, en est la véritable source ⁴. »

Voilà pour le fond; quant à la forme, il ne la blâme pas moins fortement, et il entre à ce propos dans des détails de nature à froisser la susceptibilité d'un poète, *genus irritabile vatum*. Toutefois, il sait adoucir sa critique par de nouveaux éloges sur la prière qui termine la pièce. « Elle serait admirable, lui écrit-il, si au lieu de vous écrier : *grands Dieux!* (ce sont des démons), *Diï gentium demonia*, vous vous adressiez au vrai Dieu ⁵ ». La leçon est dure, mais J.-B. Rousseau s'en fâche si peu que, quelque temps après, il dédie à Rollin une épître où en cent cinquante vers il célèbre les vertus

1. *Opusc.*, t. 1, p. 331.

2. *Ibid.*, p. 312.

3. *Ibid.*, p. 315.

4. *Ibid.*, p. 317.

5. *Ibid.*, p. 348.

et les services qu'il rend à l'humanité par ses *immortels ouvrages* ¹. Ces éloges auraient gagné à être exprimés plus délicatement et dans un style plus poétique.

Rollin ne l'en remercia pas moins très chaleureusement, quoiqu'il dût faire violence à sa sincérité. « Il n'est pas possible, lui écrit-il, de donner à mon ouvrage de plus grandes louanges que celles dont votre admirable épître est remplie; vous relevez et faites valoir avec des expressions aussi élégantes qu'énergiques, le rare bonheur qu'a eu mon *Histoire ancienne* d'être reçue avec un applaudissement presque général ². »

Quelle flatterie à l'endroit d'une épître qu'il n'admirait bien certainement pas, mais dont il acceptait cependant les éloges dès qu'ils s'adressaient à ses ouvrages!

Sous ce rapport, Rollin est coutumier du fait; nous le trouvons souvent très sensible aux louanges, et quelle que soit sa modestie naturelle, il les provoque parfois ouvertement, témoin ce passage de sa lettre à Rousseau : « J'ai fait mettre au carrosse de Bruxelles, écrit-il, un paquet à votre adresse; vous y trouverez cinq exemplaires de mon neuvième volume de l'*Histoire ancienne*. Je vous prie de leur donner une bonne escorte, c'est-à-dire une forte recommandation qui les fasse bien recevoir. Dites, en écrivant à M. le duc et à Mme la duchesse, que vous trouvez le livre fort beau, mais dites-le d'un ton qui leur impose, et qui ne leur laisse pas lieu d'en douter. Ils sont accoutumés à vous croire, et jusqu'ici vous m'avez assez bien servi. Souvenez-vous que vous êtes chargé de faire ma cour aux deux personnes illustres dont il s'agit, et de la faire de bonne sorte. Je ne vous en dis pas davantage. ³ »

De son côté, Rollin l'appuyait fort auprès du duc : il y avait donc réciprocity de bons procédés; l'intimité devenait de plus en plus grande, et Rollin en profita pour lui dire en toute liberté, à propos de cette même *admirable* épître, des vérités dures à supporter, mais propres à lui inspirer plus de résignation, de modestie et surtout une plus juste appréciation de sa situation.

« Quelques endroits de votre épître, lui dit-il, m'ont fait de la peine; permettez-moi de vous en parler; mais, avant tout, je vous supplie, en me jetant à vos pieds (quelle modestie et quelle adresse!), de me supporter et de supporter ma folie en faveur du motif qui m'y fait tomber. Je trouve, Monsieur, en premier lieu, que vous retombez trop souvent et trop fortement contre ceux qui vous ont critiqué mal à propos. J'avais déjà fait cette réflexion sur plusieurs de vos pièces. Quand on a repoussé ces sortes d'ennemis une ou deux fois, ils ne méritent plus d'être réfutés que par le silence. D'ailleurs, de telles disputes intéressent peu les lecteurs qui sont

1. *Opusc.*, t. I, p. 357.

2. *Ibid.*, p. 369.

3. *Ibid.*, p. 340.

fâchés de voir de si beaux vers employés à un si frivole usage ¹. »

On ne peut plus malignement louer des vers détestables et critiquer de mauvais sentiments.

« Les disputes et les plaintes personnelles, continue Rollin, ne nous apprennent rien sinon qu'il reste toujours beaucoup d'aigreur dans l'esprit de celui qui se croit offensé. » Ces derniers mots laissent beaucoup à penser, et il ajoute, pour corroborer son opinion : « M. l'abbé d'Asfeld, à qui j'ai lu avant-hier votre épître, l'a jugée comme moi, surtout pour la manière dont vous parlez de vous-même. Les sentiments non seulement de probité mais de religion et de piété qui y éclatent, de temps en temps, m'ont touché presque jusqu'aux larmes et j'y ai été sensible au delà de tout ce que je puis vous dire ². »

Quelles précautions oratoires pour aborder le grief qu'il lui impute! le voici : « Mais j'aurais désiré que vous vous fussiez exprimé en des termes plus timides, et qui marquassent moins d'assurance. Vous n'ignorez pas combien le public est prévenu contre vous. Certaines pièces de vers qu'on dit être contraires à la religion et à la pureté des mœurs, car je ne les ai point lues (Est-ce bien vrai? il y a de pieux mensonges), vous ont absolument décrié dans son esprit et ce sentiment est presque universel (Quel coup de massue!). C'est devant ce public justement alarmé et indigné du tort que font ces dangereux vers à la piété et aux mœurs, que vous paraissez aujourd'hui trop plein, ce me semble, de confiance en vous-même et dans votre vertu, comme si elle était sans tache et sans reproche. Une innocence bien reconnue, une réputation bien affermie est en droit de se défendre avec force et même avec quelque hauteur contre la calomnie. Mais quand on y a donné quelque lieu, un ton plus doux et plus humble convient quand on paraît devant ses juges, et le repentir du passé peut seul nous réconcilier avec eux. Je vois avec joie tout ce public se réunir à louer vos poésies et à en admirer la justesse, la force, l'énergie; mais je voudrais, comme Cicéron le souhaitait pour son frère, qu'on ne mit pas d'exception à vos louanges ³. »

Arrivons maintenant au véritable but de la lettre. « Au reste, Monsieur, continue Rollin, ce n'est point le tribunal seul du public qui m'occupe à votre égard. J'en envisage un autre bien plus terrible qui m'inquiète, qui me trouble, qui m'alarme pour un ami que j'aime avec toute la tendresse possible, mais que j'aime pour l'éternité (Voilà le grand mot.). Si j'agis ici avec imprudence, si je manque aux égards que je vous dois, si je pousse la liberté jusqu'à l'indiscrétion (elle est réellement extrême!), pardonnez, je vous prie, toutes ces fautes à un zèle peut-être trop vif et trop inquiet,

1. *Opusc.*, t. I, p. 371.

2. *Ibid.*, p. 372.

3. *Ibid.*, p. 371.

mais qui part du tendre et sincère attachement avec lequel vous savez que je suis, etc.^{1.} »

Malicieuse adresse pour faire de dures observations tout en demandant pardon de la liberté grande. Il a dit tout ce qu'il voulait et ce n'est pas à la louange de Rousseau. Ce dernier, piqué au vif, cherche naturellement à se disculper. Rollin a l'air d'y croire. « Je vous supplie, lui écrit-il, de jeter ma lettre au feu et d'oublier tout ce qu'elle contient de téméraire et d'injuste^{2.} » Réconforté par ces bonnes paroles et plein de confiance dans les promesses d'une seconde lettre (1736), où Rollin lui dit : « Tout le monde se flatte ici qu'on travaille à votre retour, on le souhaite avec ardeur^{3.} » le malheureux poète y crut, vint incognito à Paris pour obtenir sa réhabilitation; presque tous les jours, rapporte de Boze^{4.} il voyait Rollin qui dut assurément s'employer en sa faveur, mais tous les efforts furent inutiles, et Rousseau retourna à Bruxelles où il finit ses jours. L'honnêteté de sa vie dans ses dernières années répondit aux vœux de Rollin, car les poésies qu'il composa à cette époque sont toutes empreintes de sentiments pieux. « M. Racine, lui écrit Rollin en 1738, nous lut, il y a plusieurs semaines, chez M. Coffin, votre admirable épître sur la religion. J'en fus enlevé et j'en fus enthousiasmé. On peut avec une pièce de poésie comme celle-là paraître avec quelque confiance devant un tribunal où le jugement qu'on porte des ouvrages de l'esprit est bien différent de celui des hommes^{5.} » Dans une autre lettre, la dernière qui nous a été conservée de cette correspondance, il s'écrie en recevant une autre épître : « O le beau et l'admirable présent, Monsieur et cher ami! ce morceau de poésie est complet^{6.} »

Les éloges et les consolations ne manquèrent pas à Rousseau : il en avait besoin, l'exil lui était dur, plus dure encore l'opinion publique à son égard et surtout celle de Rollin; il ne voulut pas le quitter sans lui lire son testament. « Il y désavoue dans les termes les plus forts, dit de Boze, ces monstrueux couplets qui furent l'origine de sa disgrâce, et il continue de les attribuer à celui qu'il avait d'abord accusé de les avoir faits. M. Rollin l'arrêta en cet endroit et lui fit retrancher cet article, lui représentant que le témoignage de sa conscience suffisait pour le disculper, et que, ne pouvant avoir aucune preuve pour le charger autrui, il se rendrait coupable d'un jugement téméraire au moins et peut-être d'une calomnie affreuse^{7.} »

L'arrêt définitif de la critique n'a pas encore été rendu au sujet de cette affaire. Le caractère peu honorable de J.-B. Rousseau a

1. *Opusc.*, t. I, p. 375.

2. *Ibid.*, p. 379.

3. *Ibid.*, p. 384.

4. *Ibid.*, p. 19.

5. *Ibid.*, p. 388.

6. *Ibid.*, p. 392.

7. *Ibid.*, p. 20.

beaucoup contribué à le faire regarder comme coupable de méfaits dont il est peut-être innocent. Dans tous les cas, Rollin a cherché à le réhabiliter autant qu'il était en lui. Était-il convaincu qu'il était victime d'odieuses calomnies ? On le dirait en lisant ce qu'il écrivait à M. Desforges-Maillard le 21 janvier 1741 au sujet de la mort du poète.

« Ce sera une grande perte pour la France, dit Rollin, car outre qu'il était un poète excellent, il avait beaucoup de probité, et c'est de quoi le public n'est pas assez persuadé. Je sais, de personnes bien dignes de foi et de respect qui l'ont connu de près à Bruxelles, que pendant le long séjour qu'il y a fait on n'a jamais eu de reproches à lui faire. Pendant sa dernière maladie, près de recevoir le viatique et d'aller paraître devant le juge à qui l'on ne peut rien cacher, il professa publiquement qu'il n'était point l'auteur des couplets qui l'ont fait condamner à sortir de sa patrie. Dans une telle conjoncture, on ne cherche point à en imposer aux hommes; il m'a répété plusieurs fois la même chose dans le voyage qu'il a fait à Paris, et il ne reste aucun doute sur cet article. Mais il y a d'autres vers qu'on lui attribue et qui sont contraires à la pureté des mœurs et de la religion. Je serais bien fâché qu'il en portât la tache devant un tribunal où le bel esprit est compté pour rien ¹. »

Ce souhait termine heureusement et d'une façon bien conforme à son caractère une correspondance qui nous montre une fois de plus Rollin sous un jour intéressant.

1. *Opusc.*, t. I, p. 395 et 396.

VII

HISTOIRE ABRÉGÉE DU COLLÈGE DE BEAUVAIS

I

Fondation du collège de Beauvais par le cardinal de Dormans au clos Bruneau. — Contiguïté des collèges de Presles et de Beauvais. — Réunion des boursiers des deux collèges pour l'exercice. — Constitution définitive du collège sous le nom de Presles-Beauvais. — Faibles traitements des fonctionnaires. — Règlement du collège. — Principaux qui le dirigèrent de 1615 à 1699. — Grangier, homme de valeur. — Tracas qui lui sont suscités par suite de son mariage, que sa qualité de diacre lui interdisait de contracter. — Sa querelle avec les Chapelains et les boursiers.

Le collège de Beauvais, un des plus importants de l'ancienne Université, a joué un grand rôle dans la vie de Rollin. Son histoire nous offre en outre le tableau le plus complet et le plus curieux de l'enseignement au moyen âge et dans les temps modernes; à ce double titre, il nous a paru intéressant d'en donner un abrégé.

Sa fondation remonte à 1370. A cette époque, le cardinal Jean de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, voulant, à l'exemple de plusieurs hommes pieux et puissants, contribuer à la gloire et au recrutement de l'Église, envoya à Paris quelques *pauvres Escholiers* pour suivre les cours de la rue du Fouarre, et il acheta dans le clos Bruneau une maison nommée *Maison aux images*. Elle était alors occupée par le collège de Laon¹, et elle attenait au collège de Presles.

Les deux maisons n'eurent pendant un certain temps qu'une seule et même direction, mais des querelles s'étant élevées entre les boursiers des deux collèges, on fut obligé de séparer par un mur la cour jusqu'alors commune aux deux bâtiments : les boursiers de Laon gardèrent la partie qui s'ouvrait sur la rue du Clos-Bruneau,

1. Le collège de Laon et le collège de Presles furent fondés en la même année 1313 : Laon, par maître Guy de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle, Presles, par Raoul de Presles, clerc et secrétaire du roi.

plus tard nommée rue Saint-Jean de Beauvais, et les boursiers de Presles occupèrent la partie située rue des Carmes. Cet arrangement ne fut pas définitif, car Gérard de Montaigu, avocat général au Parlement, ayant légué au collège de Laon son vaste hôtel du Lion d'or, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, les Laonnais s'empressèrent de s'y installer, et vendirent alors leur *Maison aux images* au cardinal de Dormans, ainsi qu'il a déjà été dit ¹. Le cardinal ajouta à son acquisition la maison dite le *Gago*, que lui cédèrent les boursiers de Presles ², et ainsi fut constitué le collège de Beauvais.

Très modeste à son origine avec ses douze boursiers, Beauvais n'était pas plus florissant que son voisin. Comme ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, un nombre suffisant d'élèves pour établir le plein exercice, Ramus, qui était le Principal de Presles, s'entendit avec son collègue de Beauvais pour ouvrir une porte de communication permettant aux élèves des deux collèges, alors assez nombreux, de suivre un cours complet d'études. Ramus enseignait dans les bâtiments de Presles la dialectique; les autres cours étaient enseignés dans les bâtiments de Beauvais ³. En 1597, la muraille qui partageait la cour fut démolie, et la réunion des deux collèges fut définitive.

Le collège ainsi constitué prit le nom de Presles-Beauvais. Néanmoins, les deux maisons conservèrent chacune leur Principal, leur administration financière, leurs bourses avec leur caractère propre, leur dotation ⁴ et leurs règles spéciales ou statuts ⁵.

Dans la suite on reconnut les inconvénients d'une double autorité. La direction des deux collèges fut attribuée à un seul chef, et les boursiers furent soumis pour la discipline générale à une règle commune. Néanmoins, on parvint difficilement à fondre dans un même esprit les deux communautés et Rollin eut beaucoup de difficultés à vaincre à ce sujet.

Au commencement du xvii^e siècle, le collège de Beauvais ⁶ était, ainsi que beaucoup d'autres, en décadence par suite des désordres de la Ligne; il ne se releva que sous l'habile administration de plusieurs Principaux qui se succédèrent de 1615 à 1699.

Le premier en date est Jean Grangier qui, avant d'entrer à Beau-

1. Le collège de Laon fut, comme les autres, réuni au collège Louis-le-Grand après l'expulsion des jésuites en 1762. Il devint sous la République propriété nationale et fut vendu en deux lots le 30 avril 1822. Le 1^{er} lot fut acheté par un particulier et le second lot fut acquis par la ville de Paris, qui fit construire sur son emplacement le marché des Carmes.

2. Pour simplifier le récit nous nous contenterons d'indiquer le nom du fondateur ou de la ville sans ajouter : collège.

3. Jusqu'à la fin du xv^e siècle les boursiers, qui seuls composaient la population scolaire des collèges, suivaient les cours de la rue du Fouarre; ce ne fut qu'au xvi^e siècle que des classes furent créées dans les collèges.

4. Le traitement du maître était fixé à 7 sous par semaine; celui du sous-maître à 6; celui du Procureur à 6 et celui des petits boursiers à 4.

5. D'après le règlement du cardinal de Dormans, la tenue des boursiers était des plus sévères.

6. La superficie du collège de Beauvais était de 81 toises de long sur 46 de large. (Expilly, *Dictionnaire de Géographie*.)

vais, avait déjà dirigé le collège d'Harcourt et s'était distingué comme professeur d'éloquence latine au Collège de France. « La considération dont il jouissait, dit Crévier, le fit choisir par le Parlement à qui revenait la nomination du Principal¹, et son administration n'aurait laissé que les meilleurs souvenirs si l'on n'avait eu à lui reprocher une infraction au célibat qu'il devait observer comme diacre et comme Principal. »

Le malheureux Grangier avait eu beau obtenir une dispense du pape Urbain VIII, il fut honni, persécuté par ses ennemis²; il eut à supporter mille tracasseries qu'il raconte avec beaucoup de verve dans un factum célèbre dont nous extrayons un passage comme exemple du style de cette époque : « Si le succès de cette affaire (sa querelle avec les chapelains) est tel que je l'espère, je l'estendray tout au long avec le pinceau latin, Dieu aidant, priant un chacun de me permettre pour l'instant de me servir du françois, afin de rendre mon discours plus intelligible à mes parties. On ne permettra aussi d'y entremesler quelques tripes latines, puisque c'est une pièce qui sort du collège, et que d'ailleurs, il n'appartient qu'aux bonnes plumes de France de se faire un pur tissu de nostre langue. Joinct que de tels entremets ont je ne sais quelle pointe pour tenir leur homme en appétit, et portent quelquefois leur goût jusqu'au cœur. » (*Bibliothèque de l'Université*, H F A U, p. 4.)

II

Successes de Grangier : Moreau, Boutillier, Rollin, Coffin, sous qui s'établit la gratuité de l'enseignement (1719). — Habile administration de Coffin. Ses talents. Ses bienfaits envers le collège. Ses convictions jansénistes. — Collège de Beauvais transféré au lieu et place de Louis-le-Grand (1762) et remplacé lui-même par le collège de Lisieux, exproprié pour la construction de l'église Sainte-Geneviève, aujourd'hui Panthéon. A la Révolution, Lisieux devient lieu de réunion de la Section du Panthéon; sa chapelle est affectée à la fabrication du salpêtre, et de la poudre; puis école d'enseignement mutuel, de musique populaire, puis caserne, puis hôpital militaire, puis magasin d'habillement, puis de nouveau caserne (1861); puis couvent des Dominicains jusqu'en 1886, époque de leur expulsion. — La chapelle aujourd'hui affectée au culte roumain orthodoxe. — Célébrités du collège de Beauvais. — Visite du collège; ses revenus. — Thèses.

Grangier mourut en 1644, après vingt-neuf ans de Principat; il eut pour successeur Antoine Moreau, qui dirigea à son tour le

1. Par testament du cardinal de Dormans, fondateur du collège, le droit de présentation et de collation des bourses appartenait à sa famille et, en son absence, à l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons; mais ce dernier, éloigné de Paris, s'entendit avec le Parlement : il fut résolu que la présentation aux bourses lui serait conservée, mais que la collation de ces bourses et l'administration du collège seraient dévolues au Parlement, qui délèguerait deux de ses membres à cet effet. (Chapotin, *le Collège de Beauvais*, p. 159.)

2. Chapotin, p. 210.

collège de Beauvais pendant quarante ans. Il était plus qu'octogénaire et accablé d'infirmités quand il obtint du Parlement, comme coadjuteur, Nicolas Boutillier, prêtre du diocèse de Noyon, précédemment sous-principal du collège du Plessis. Boutillier n'attacha son nom à aucun acte important, et on ne le connaît guère que pour avoir fait à son tour accepter comme coadjuteur Jean Vittement, un des membres le plus justement estimés de l'ancienne Université, et pour avoir conservé son titre de Principal alors que Rollin¹ et Coffin administraient avec succès le collège en qualité de coadjuteurs. Coffin était, comme Rollin, janséniste convaincu, mais assez prudent pour ne pas se compromettre. Son rare mérite lui ouvrit le chemin des honneurs.

En 1718, l'Université l'ayant élu Recteur, il eut occasion d'illustrer son rectorat par l'établissement de l'*instruction gratuite*. Jusqu'alors, comme nous l'avons indiqué en parlant de l'organisation de l'Université, les écoliers payaient directement à leurs maîtres une modique rétribution; mais outre la déconsidération que ce salaire ainsi perçu jetait sur les maîtres, le peu qu'il produisait rendait encore la situation des membres de l'Université beaucoup trop précaire. L'établissement de la gratuité de l'instruction, en assurant le traitement des fonctionnaires à l'aide du revenu des Messageries, fut donc un grand bienfait pour les lettres et pour l'Université.

Le mérite en revient à Coffin, et Rollin le fit ressortir dans le magnifique discours qu'il prononça à cette occasion. Toute l'assistance, disent les mémoires du temps, y applaudit. Rollin y indiquait les réformes à faire, et l'on sait que le *Traité des Études* n'est que le développement des idées exposées dans ce discours.

La charité de Coffin était égale à sa piété²; bienfaisant pour tous ceux qui s'adressaient à lui, il s'attacha principalement au collège de Beauvais qu'il aimait, dit son biographe, d'une tendresse paternelle. Il lui légua une somme très considérable à cette époque, et ses registres font foi que pendant son Principat il donna plus de 20 000 livres, soit pour les bâtiments, soit pour la chapelle, soit pour la nourriture des boursiers; et afin de ne pas abandonner cette maison même après sa mort, il voulut être inhumé dans la chapelle³.

« M. Coffin, lisons-nous dans sa biographie, avait la taille médiocre, l'air noble et imposant, des yeux pleins de feu; poète sans caprice, savant sans ostentation, sérieux par réflexion, mais gai par caractère, d'une humeur toujours égale, il était d'un commerce agréable⁴. »

1. Nous n'insistons pas sur l'administration de Rollin au collège de Beauvais, nous en parlons longuement dans la partie de cette étude consacrée à sa vie. Nous y renvoyons le lecteur.

2. Coffin, *Œuvres*, t. 1, p. 28.

3. Voir à la fin de cette notice son épitaphe composée par Crévier.

4. Coffin, *Œuvres*, t. 1, p. 28.

Persévérant dans ses convictions religieuses, il ne voulut, à ses derniers moments, faire aucune concession, et ce fut avec beaucoup de peine qu'on décida le curé de Saint-Étienne du Mont à recevoir son corps à l'église¹. Il était simple clerc tonsuré.

A Coffin succéda en 1749, comme Principal de Beauvais, Paul Hamelin, professeur de philosophie au collège des Quatre-Nations. Son administration, qui n'a rien laissé de remarquable, dura jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1762. A cette époque, le collège dut céder tous ses bâtiments de la rue Saint-Jean-de-Beauvais au collège de Lisieux, qui occupait l'emplacement où l'on construisit l'église de Sainte-Geneviève, affectée plus tard sous le nom de Panthéon à la gloire des grands hommes. Tout le personnel de Lisieux se transporta au collège Louis-le-Grand, resté inoccupé depuis 1762²; maîtres et élèves en étaient enchantés, mais leur joie ne dura guère; ils se considérèrent bientôt comme disgraciés, isolés dans cet immense bâtiment, et usant de l'influence de leurs supérieurs, ils obtinrent que les Beauvaisiens prendraient leur place à Louis-le-Grand, et qu'eux-mêmes s'installeraient dans le glorieux collège qu'avaient illustré Hersan, Rollin et Coffin.

Louis-le-Grand devint le siège de l'Université, et les bourses ainsi que les revenus des 26 petits collèges y furent réunis³.

On changea la plaque fixée au-dessus de la porte du collège de Beauvais et l'on y mit une nouvelle plaque portant cette inscription :

COLLEGIUM LEXOVIENSE

D'autre part, faisant droit au vœu légitime des émigrés de Beauvais, on inscrivit sur la porte de Louis-le-Grand :

*Collegium Ludovici magni
in quo academix Parisiensis ædes alumnique
et collegium Dormano-Bellovacum
ex munificentia Ludovici XV
regis dilectissimi, 1764⁴.*

Le grand collège ainsi organisé subsista jusqu'à l'époque de la Révolution française. On y suivit le règlement du collège de Beauvais et les études y furent dirigées suivant les préceptes du *Traité des Études*.

1. Chapotin, p. 401.

2. *Ibid.*, p. 409.

3. Le premier administrateur du nouveau collège Louis-le-Grand fut Gardin-Dumesnil, professeur au collège d'Harcourt et auteur d'un dictionnaire de synonymes latins dont la réputation s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Ce même Gardin-Dumesnil se retira au village de Saint-Cyr, près de Valognes, et y fonda une école gratuite où fut élevé E. Burnouf, un des hommes de notre temps qui ont le mieux mérité des lettres anciennes.

4. Chapotin, p. 422.

Quand la Révolution eut supprimé les règlements et les privilèges de l'Université, l'ancien collège de Beauvais devint le lieu de réunion des autorités constituées de la section du Panthéon français, et la rue jusqu'alors nommée rue Saint-Jean-de-Beauvais, ne s'appela plus que rue Jean-de-Beauvais.

La chapelle du collège, dès l'an III de la République, fut affectée à la fabrication de la poudre, et l'on y installa une chaudière à salpêtre ¹.

Cette chapelle changea encore de destination en 1815. Le gouvernement la concéda, ainsi qu'une partie de la grande cour, à une célèbre société philanthropique dirigée par MM. de Lasteurie et le duc de Doudeauville ², qui y établirent la première école d'enseignement mutuel du département de la Seine; ce fut encore dans cette chapelle que furent fondés les cours de musique populaire d'où sont nés nos orphéons. Wilhem, créateur de ces cours, enseignait dans l'ancienne sacristie attenante à l'école ³.

Sous le premier Empire, les bâtiments du collège passèrent entre les mains du Ministre de la guerre qui y installa une caserne; ils servirent ensuite d'hôpital militaire, puis de magasin d'habillement, et redevinrent jusqu'en 1861 caserne de Lisieux.

Les nombreuses démolitions faites depuis n'ont épargné que la chapelle, qui est encore telle qu'elle était au XVII^e siècle.

Le reste du terrain passa au Domaine, et fut acquis par les Dominicains qui, sous la direction du P. Lacordaire, y firent bâtir un couvent et réparèrent la chapelle, qu'ils trouvèrent dans un état déplorable.

Les Dominicains ayant été expulsés en 1886, de nouvelles constructions se sont élevées à la place de l'ancien couvent, et la chapelle seule a été conservée. Le gouvernement roumain en a fait l'acquisition, et elle est actuellement affectée au culte de la religion orthodoxe.

L'histoire littéraire du collège de Beauvais n'est pas moins intéressante que sa fortune à travers les siècles.

Parmi les maîtres qui illustrèrent ou compte saint François-Xavier, qui y enseigna la philosophie d'Aristote et fut avec saint Ignace de Loyola un des fondateurs de la Société de Jésus ⁴. Nous citerons encore Pierre Ramus et Omer Talon, amis inséparables. Ils se partageaient l'enseignement de la rhétorique et c'est à eux que remonte l'usage adopté dans nos lycées de partager l'enseignement de la rhétorique entre deux professeurs. Signalons encore Arnaud d'Ossat, qui eut la gloire de conclure la réconciliation d'Henri IV avec l'Église et fut créé cardinal en 1598 ⁵, Coffin, Mesenguy, Heuzet, Crévier.

1. Arch. de la Préfecture de police, Carton *Panthéon*, p. 70 à 91.

2. Chapotin, p. 545.

3. *Ibid.*, p. 547.

4. *Ibid.*, p. 177.

5. *Ibid.*, p. 180.

Ajoutons-y Rivard, qui y enseigna la philosophie pendant quarante ans¹, introduisit dans les classes l'étude des Mathématiques, et composa plusieurs ouvrages de sciences qui eurent de nombreuses éditions. Balthazar Gibert, le contemporain de Rollin et son critique sévère, y enseigna la rhétorique quatre ans² et passa de là aux Quatre-Nations, où il continua pendant cinquante ans le même enseignement. Nous l'avons signalé comme ardent janséniste; il mourut dans les mêmes sentiments que Rollin en 1740. Nicolas Sevin fut plus de cinquante ans professeur de troisième à Beauvais; il passait pour l'homme du monde qui jugeait le mieux l'esprit des jeunes gens, et Boileau, son élève, en faisait le plus grand cas³.

Parmi les élèves célèbres qui étudièrent à Beauvais, figurent en première ligne Antoine Arnauld, surnommé par les siens le grand Arnauld⁴, et son neveu Isaac le Maître de Saey. Tous les deux tiennent une place considérable dans l'histoire des lettres et surtout dans la querelle du jansénisme. Nommons encore Olivier Patru⁵, Boileau Despréaux, Charles Perrault, l'auteur des contes de fées, et son frère Claude, qui s'est immortalisé par la construction de la magnifique colonnade du Louvre, enfin Louis Racine, fils du grand poète.

Cyrano de Bergerac fut également élève du collège de Beauvais sous l'administration de Grangier⁶. Dans sa comédie du *Pédant joué*, la scène se passe au collège de Beauvais et le pédant n'est autre que Grangier lui-même, à peine dissimulé sous le nom de Granger. Molière l'a imité dans les *Fourberies de Scapin*.

**Procès-verbal de la visite du collège de Beauvais
le 17 juillet 1709, Rollin étant Principal⁷.**

Aujourd'hui visite du collège de Dormans-Beauvais; ont comparu devant le tribunal de l'Université maîtres Boutillier et Rollin, Principaux, le Sous-maître, les Chapelains, excepté maître Vittement qui est absent, et maître Chastelain qui, dit-on, souffre de la colique, huit professeurs, dix-sept boursiers et des pensionnaires en si grand nombre que le collège peut à peine les contenir tous : jeunesse florissante qui, semblable à une cire molle entre les mains de maître Rollin, reçoit avec docilité ses excellentes leçons et se forme, sous sa direction, aux bonnes mœurs.

Tout d'abord boursiers et pensionnaires prononcèrent et offrirent

1. Chapotin, p. 444.

2. *Ibid.*, p. 446.

3. *Ibid.*, p. 292.

4. *Ibid.*, p. 303.

5. Olivier Patru, né à Paris en 1604, célèbre avocat, était esclave de la pureté du langage. Il entra à l'Académie française en 1640 et le discours qu'il prononça fut tellement goûté par la docte académie qu'elle imposa désormais aux récipiendaires l'obligation d'en prononcer un le jour de leur réception. (Chapotin, p. 294).

6. Chapotin, p. 214.

7. *Ibid.*, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 359.

à pleines mains à l'Université des compliments dignes de la réputation d'élégance et de délicatesse que s'est acquise cette maison.

Puis on a procédé à l'interrogatoire habituel, et, des réponses faites en particulier par chacun des habitants du collège nous avons conclu que l'amour de la piété et de la science y fleurit en même temps qu'y règne la discipline la plus exacte. Seulement nous avons dû recueillir une plainte d'un genre tout nouveau, une plainte inouïe jusqu'ici : le Principal, maître Rollin, reproche à ses régents de travailler au delà de leurs forces et, d'un autre côté, les régents supplient leur Principal de se ménager et craignent qu'il ne s'épuise en des soins et des travaux qui remplissent toutes ses journées et qu'il prolonge encore pendant la nuit. Pour faire droit à ces graves dénonciations l'Amplissime Recteur et ses assistants n'ont pu qu'exhorter le Principal et les professeurs à marcher toujours dans cette voie d'une noble émulation à servir la jeunesse studieuse¹.

Exercices de fin d'année au collège de Beauvais.

Cum Deo.

Ad solennem præmiorum distributionem

Nicolaus Michel Huet de St-Ulphare Parisinus

In rhetorica auditor veteranus

Demosthenis tres Olynthiacas, quatuor Philippicas,
Ciceronis orationes in Verrem de Siguis, de Suppliciis,

Pro Murena, pro Milone et Philippicam secundam,
Flecherii et Bossuetii laudationes funebres Turenno

et principi Conleco dictas ita exponet ut in iis
præcipue artificium oratorum spectet et pro
capitu suo explicare conetur; — idem

Euripidis Iphigeniam, et Racini Athalam
exiget, ideisque quas Horatius et Bolæus
in suis Artibus tradidere.

Exercitationi præluet lætissimus condiscipulus

Bartholomæus Stephanus Lecoulteux Parisinus
in eadem scola auditor.

Die martis 19 mensis Augusti anno 1738

a tertio ad vesperam².

Des exercices du même genre avaient lieu à la fin de l'année non seulement en Rhétorique, mais encore dans les autres classes à partir de la Sixième.

Ils montrent quels étaient les auteurs et les matières étudiés dans ces classes, le français y joue un grand rôle et les chefs d'œuvre du XVII^e siècle y sont expliqués et commentés.

1. Arch. de l'Université, registre H, P^o 85.

2. Bibliothèque de l'Université, H F A U, 7

Affichage d'une Thèse au collège de Beauvais en 1729.

Il nous a paru intéressant de reproduire l'affiche d'une thèse au collège de Beauvais. C'est le texte d'un exercice résumant les travaux d'une année entière. On en préparait le succès avec un grand soin, et maîtres et élèves y attachaient le plus grand prix. La thèse affichée à la porte du collège était soutenue en présence d'une nombreuse assemblée et le vainqueur était chaudement félicité.

Cum Deo.
Ioannes d'Arboulin
Parisinus,
In Rhetorica auditor,
Rhetorices præcepta ex Quintiliani institutionibus
deprompta exponet, exempli vero repetet
ex Demosthenis quidem Olynthiacis cum selectis
ex ejusdem oratione de Corona locis :
ex Ciceronis autem orationibus pro Milone,
in Pisonem, in Verrem de suppliciis.
Exercitationi præludet lectissimus condiscipulus
Ioachimus Bruno de Chateauvillard
Gratianopolitanus
 Die Veneris duodecim mensis Augusti anno Dⁿⁱ 1729
a tertia ad sesquiquintam
in collegio
Dormano Belloccaco.

Épitaphe de Coffin composée par Crévier.

D. O. M.
Hic resurrectionem expectat
Carolus Coffin Clericus Remensis
Antiquus Academiæ Parisiensis Rector
Hujus Collegii primarius.
Qui domum hanc quam per sex
et triginta rexit annos
gloria auctam
ingenti discipulorum multitudine
frequentatam
studiis doctrinæ et pietatis insignitum
postremo etiam legato
non mediocri per testamentum adjutam
æternum sui memorem merendo fecit.
Magni Rollini successor et æmulus.
Cæteras ejus laudes certatim prædicant
bonæ artes

*quas orator idem et poeta egregius
 Latio plaudente coluit.
 Academica juvenis
 cujus studia novi præmii accessione
 stimulavit,
 Academici princeps
 quam justissima regis optimi Lud. XV
 munificentia
 dotandam curavit,
 denique ecclesia Parisiensis
 cui pius dulcesque hymnos christianus
 vates cecinit.
 Viro bonis omnibus dum viveret
 carissimo
 bene post mortem precentur omnes boni.
 Vixit annos LXXII, menses VIII, dies XVI,
 obiit die vigesima secunda Junii
 anni 1749.
 Quo die anniversarium pro se sacrum
 in perpetuum celebrari præcepit.
 Requiescat in pace.*

RÈGLEMENT DU COLLÈGE DE BEAUVAIS (1666)

Pour donner une connaissance complète de la discipline, des études et du gouvernement intérieur des anciens collèges de l'ancienne Université, qui servaient en même temps de séminaire pour le recrutement du Clergé, nous reproduisons d'après le P. Chapotin, p. 263-271, le règlement relatif au collège de Beauvais, que l'on peut regarder comme un modèle suivi dans les autres collèges.

« Nos Seigneurs les premier Président, et Conseillers, Directeurs et Réformateurs du collège de Dormans dit de Beauvais : ayant il y a quelques années ordonné que les vingt-cinq petits Boursiers y fondés demeureroient tous ensemble, et vivoient en commun, et qu'à cet effet seroit construit un corps de logis sur le jardin séparé des Pensionnaires propres pour ériger un séminaire : c'est ce qui a été exécuté. Et le séminaire érigé, les Principal, Soubs-Maistre et Procureur ont de leur part fait ce qui leur a été possible pour y faire reluire la piété, et tenir les dits Boursiers dans une bonne discipline; mais dans la crainte que cette première ferveur ne vint à se ralentir, et que par succession de temps la discipline ne vint aussi à s'y relâcher, les dits Principal, Soubs-Maistre et Procureur ont dressé par le commandement exprès des dits Seigneurs Directeurs les articles qui suivent tirés en substance des fondations, des Règlements et bonnes mœurs dudit Collège pour être gardez tant par les dits Principal, Soubs-Maistre et Procureur, que par les dits Boursiers.

Pour la piété.

« I. Le Soubs-Maistre tiendra la main à ce que tous les dits Boursiers se levent chacun jour à cinq heures du matin, et qu'ils descendent au quart, en la salle commune pour assister à la prière qui se commence audit quart, laquelle finie, se retireront tous en leurs Chambres ou Études particulières sans qu'ils puissent rester en la dite salle, ny divaguer de part ny d'autre, et sera fait billet par le Boursier Semainier, contenant le nom des absens qui sera baillé audit Soubs-Maistre pour en connoistre et en faire correction, et se trouvera ledit Soubs-Maistre à la dite prière le plus souvent qu'il luy sera possible.

« II. Les dits Boursiers assisteront tous chacun jour à la Messe ordinaire : à la grande Messe, et aux Vespres des Festes et Dimanches : aux premières Vespres des dits jours : à l'office des Morts qui se chante chacun Dimanche à l'issue des Vespres, et au Salut du soir chacun jour : et sera fait par le Semainier billet contenant le nom des absens, qui sera baillé à celui des Principal, Soubs-Maistre et Procureur qui sera présent.

« III. Les Théologiens seront tenus d'observer les absens à leur tour et d'en faire le billet. De cette fonction seront seulement exempts le Doyen, les Maistres ès Arts, et ceux qui seront constitués dans les ordres sacrés, comme aussi d'estre escrit par le Nomenclateur sur le dit billet des absens, estant laissé au soin particulier desdits Principal, Soubs-Maistre et Procureur de veiller à leur conduite et déportemens, de leur demander raison de leurs absences et de la mulcter de partie de leurs gages ou autrement pour leurs absences, à moins qu'ils n'eussent excuse légitime ou demandé congé au Soubs-Maistre. Et à l'esgard du chant de la chappelle, les Maistres ès Arts descendront à l'Aigle au temps que l'on y chantera les Traits, Proses, Antiennes et Respons pour aider à soustenir le chant, et au surplus psalmodieront comme les autres Boursiers.

« IV. Tous les dits Boursiers seront tenus de se confesser tous les jours des Festes annuelles et les premiers Dimanches des mois, et d'en donner billet au Confesseur, sous peine arbitraire du Principal. Et pour cet effet sera employé des Ecclesiastiques seculiers scavans et zelez pour faire les Exhortations et entendre les Confessions, tirez tant du dedans que du dehors du collège.

Conduite pour boire et manger.

« V. Tous les dits Boursiers se trouveront a mesme heure au diner et au souper : sçavoir à onze heures du matin pour le diner et à six heures du soir pour le souper : et sera fait billet des absens à la manière que dessus. Et la lecture qui se fait de la vie des Saints pendant les dits repas sera continuée par le Boursier Semainier

L'on pourra aussi quelquefois faire la dite lecture du Manuel de Grenade ou autres Œuvres spirituels, et aucun des dits Boursiers, mesme Maîtres ès Arts, ou constituez aux Ordres saerez, à l'exception du Doyen, ne sera dispensé de faire la dite lecture à son tour. Et afin d'en garder le silence et le respect, le Soubs-Maistre y sera présent : et dinera et soupera avec lesd. Boursiers autant qu'il pourra à moins d'indisposition, ou qu'il lui survint affaires.

« VI. Et pour tirer aussi plus de fruit de la lecture, celui qui aura lu pendant la semaine si il est Théologien, Philosophe, ou Rhetoricien, fera un Discours le Dimanche suivant à l'issue des Vespers dans la Salle de la Communauté en présence des autres Boursiers contenant en substance les choses les plus remarquables de chaque lecture faite pendant la semaine, lesdits Principal, Soubs-Maistre et Procureur présens ou l'un d'eux.

« VII. Aucun des dits Boursiers ne pourra prendre ses repas dans sa Chambre ou Estude particulière s'il n'y a nécessité de maladie comme chose nommément deffendue par la fondation. Et ne pourront coucher personne à leur Chambre avec eux pour quelque cause que ce soit, ne donner entrée à leur dite Chambre à leurs Compagnons, ni à personnes étrangères pendant le jour ou la nuit si ce n'est avec permission.

« VIII. Pourvoironnt à leurs nécessitez de pain, vin et autres choses dont ils ont besoin pendant le repas, et pour lesquels ils envoient les serviteurs en Ville, de manière que toutes les dites nécessitez soient apportées et préparées à onze heures pour le diner et à six heures pour le souper, sans qu'il soit loisible à aucun des dits boursiers d'envoyer les dits serviteurs en Ville pendant les dits repas, d'autant que ces soins pris à contre temps troublent la lecture, et interrompent l'attention de ceux qui l'entendent.

« IX. Ne pourront envoyer le matin les serviteurs en Ville pour querir vin, pâtisserie ou autres choses pour déjeuner, d'autant que les matinées qui sont propres et particulièrement destinées à l'étude se perdent souvent sous ces prétextes, sans aucun fruit.

Retraite.

« X. Les Boursiers se retireront tous en leurs Chambres le matin au sortir de la Messe : à midi, à l'issue des Grâces : et le soir après le souper; scavoir les Humanistes à sept heures, Philosophes et Théologiens à sept heures et un quart. Descendront à neuf heures dans la Salle pour faire la prière dans laquelle le mesme ordre sera gardé qu'en la prière du matin. Et seront tous couchés à neuf heures et demie, sans qu'aucun puisse courir par le Collège, ni aller aux Chambres des Pensionnaires ou Caméristes sans congé, à peine de correction, et sera incessamment avisé au moyen de faire une porte au bas de l'entrée de l'escalier commun fermante à clef, qui sera portée à l'issue des Prières, chacun soir, au Soubs-

Maître par le Semainier, et ouverte le matin à l'issue des Prières.

« XI. Les dits Boursiers, Grammairiens et Philosophes ne pourront sortir hors le Collège sans le congé exprès du Soubs-Maître, et en son absence du Principal ou du Procureur, ainsi qu'il se pratique par la bonne intelligence que gardent entre eux lesd. Principal, Soubs-Maître et Procureur.

« XII. Le Semainier Boursier qui va à la Boucherie et au Marché avec le serviteur ne pourra sortir qu'avec le dit serviteur et aux heures ordinaires pour acheter les nécessitez hors lequel cas ne lui sera permis de sortir sans congé. Et sera tenu d'aller en classe et d'assister au Service Divin comme les autres Boursiers, et les Théologiens et Maîtres ès Arts seront Semainiers à leur ordre.

« XIII. Le Doyen des dits Boursiers sera exempt d'estre Semainier à cause de la charge qu'il a de veiller aux déportements des autres, de prendre soin de les faire retirer aux heures, et d'avertir ledit Soubs-Maître des choses qui tombent sous sa connaissance, et afin que le dit Doyen ne soit point méprisé en faisant les fonctions cy-dessus, les Principal, Sous-Maître et Procureur ou l'un d'eux qui en sera averti, en fera punition exemplaire, et en l'absence dudit Doyen le plus ancien selon l'ordre de réception prendra sa place.

Pour l'extérieur.

« XIV. Et à cause que le fondateur recommande sur toutes choses, *Quod unusquisque de dicto Collegio vivat in bona simplicitate et humilitate mentis et corporis tam intus quam extra etc., etc., Et quod omnes Bursarii induiti Tunica et Capucio de Panno azurino bruno, et simplicis coloris incedant cum tali habitu, soit au dedans, soit au dehors dudit Collège, humiliter bini ac boni habentes tonsuras rasas, ita quod notoriè appareat quod ipsi sint Clerici tonsurati et in fraternitate ejusdem Collegii numerati.* Il est aisé à voir que cet illustre et pieux fondateur destine les dits boursiers à l'Etat Ecclésiastique. Et partant il ne sera aucunement souffert que les dits Boursiers portent des habits de couleur apparente, ni des rubans rouges ou autres de couleur sur leurs habits, ni sur leur chapeau. Ne sera non plus souffert qu'ils aient des pourpoints ouverts et des manches de chemise bouffantes, ni de grands collets, ains porteront des habits noirs, ou de couleur brune, et le pourpoint à manches fermées et de longueur jusques au poignet. Auront les cheveux courts, et se comporteront dans le reste de leurs actions avec une telle humilité et modestie que l'on reconnaisse qu'ils sont de la fondation et Séminaire dudit Collège. Et quand ils converseront ensemble aux heures permises, sera avec civilité, et en se gardant un mutuel respect les uns aux autres.

Pour les estudes.

« XV. Les boursiers Humanistes auront fait leur thème, ou composition de Classe, les jours de leçons à huit heures du soir, et les jours de congé ou de Dimanches et Festes à pareille heure; auquel temps le Soubs-Maistre se trouvera en la Salle commune et les fera appeller par Classe pour voir et corriger lesdits thèmes et compositions, et en cas d'absence, affaires ou indisposition dudit Soubs-Maistre, le Principal ou Procureur se trouvera en la dite salle aux mêmes fins, attendu qu'il n'y a point de moyen plus puissant pour déterminer ou contraindre les dits Humanistes à se retirer de bonne heure après le repas que la nécessité de représenter et de corriger les dites compositions à une heure réglée et certaine ni de voie plus propre pour exciter en eux une louable émulation.

« XVI. Rendront pareillement compte de leurs textes et les diront par cœur audit Soubs-Maistre chacun jour de leçon le matin à sept heures et demie, et les après-diné à la demie avant l'entrée des classes, et la punition de celuy qui aura esté négligent à faire son devoir dépendra de la discrétion et prudence du dit Soubs-Maistre. A l'égard des Philosophes et Théologiens, ils rendront tous compte de leurs écrits et études au dit Soubs-Maistre, à telles heures et autant de fois qu'ils en seront par luy requis.

« XVII. Et afin de pouvoir certifier Nos Seigneurs les Directeurs de la capacité et des mœurs des dits Boursiers, au désir des Arrests et Reglemens, sera fait chacune année trois examens de la capacité desdits Boursiers, tant Philosophes que Grammairiens, par les Principal, Soubs-Maistre et Procureur dans la salle des dits Boursiers; sçavoir le premier examen, la seconde et troisième feste de Noel; le second, la seconde et troisième feste de Pasques; et le troisième, les premiers samedi et Dimanche du mois d'Aoust, depuis trois heures après midi jusques à six, et sera dressé et signé un cahier double par les dits Principal, Soubs-Maistre et Procureur, contenant les noms des dits Boursiers, avec déclaration de leur capacité et de leur conduite, qui sera porté ausdits Seigneurs Directeurs, ou à l'un d'eux, pour prendre leur ordonnance de faire pourvoir des enfans capables, diligens et de bonnes mœurs, en la place de ceux qui n'auront profité de leur Bourse ou qui auront esté reconnus discoles et de mauvaises mœurs.

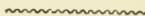
« Les articles cy-dessus au nombre de dix-sept ont été proposez par Monsieur de Refuge, l'un de Nosseigneurs les Directeurs aux petits Boursiers tous assemblez en la Salle de leur Communauté, présens les Principal, Soubs-Maistre et Procureur; auquel lieu le dit Seigneur s'est exprès transporté le samedi sixième mars mil six cent soixante-six, avec injonction ausdits Boursiers d'obeyr, et ausdits Principal, Soubs-Maistre et Procureur, de garder les dits Articles.

« Et le Vendredy douzième dudit mois de Mars audit an mil six cent soixante-six, les dits Principal, Soubs-Maistre et Procureur ont fait lecture ausdits Boursiers, congregez en la dite Salle de leur Communauté de tous les dits Articles distinctement, afin qu'aucun n'ignore de son devoir et ne contrevienne au contenu ausdits Articles.

« Nous, Guillaume de Lamoignon, Chevalier, premier Président, Claude Menardeau, et Henry de Refuge, conseillers du Roy en sa Cour du Parlement, Directeurs et Réformateurs du Collège de Dormans, dit de Beauvais, après avoir veu et examiné les Articles cy-dessus, Nous avons iceux approuvez et autorisez, approuvons et autorisons, et en conséquence ordonné que lesdits Articles seront executez de point en point selon leur forme et teneur : Enjoint aux Boursiers d'y obéir et aux Principal, Soubs-Maistre et Procureur, de tenir la main à l'exécution d'iceux, et de nous en certifier tous les mois. Fait sous nos seings le huisiesme avril mil six cent soixante-six. Ainsi signé : De Lamoignon. Menardeau. De Refuge.

« Registré en Parlement les dits jours et an que dessus ¹. »

1. Arch. Nationales, M. 88, n° 23.



VIII

ANCIENS COLLÈGES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Quoique notre étude ait spécialement pour objet Rollin, sa vie et ses œuvres, il nous a paru utile et intéressant de remonter aux premiers collèges fondés à Paris¹. A l'aide des documents que nous avons pour Paris et pour la province, on aura une idée exacte des progrès accomplis dans l'enseignement, surtout au XIV^e siècle, qui est le grand siècle de l'Université.

A partir du XII^e siècle une ardeur incroyable pour l'étude se manifesta non seulement en France, mais encore dans les États voisins. Les croisades avaient puissamment contribué à ce grand mouvement littéraire et nous voyons à cette époque de nombreux collèges se fonder à Paris. On en compte cinquante-huit, du XII^e au XVIII^e siècle.

1180. Le plus ancien est le *Collège des Dix-Huit* sur l'emplacement actuel du dôme de l'église de la Sorbonne, plus tard transféré au lieu et place du *Collège du Plessis*. A son origine, ce collège était plutôt un asile qu'un véritable collège; mais au XII^e siècle, ce mot, conformément à son étymologie, signifiait une réunion plus ou moins nombreuse de pauvres étudiants de province que des seigneurs, des évêques, des magistrats envoyaient à Paris dans les maisons qu'ils y avaient acquises, pour suivre, rue d'Arras, rue du Clos-Bruneau et surtout rue du Fouarre, des cours de théologie, de scolastique et les mettre en état d'entrer dans le clergé ou dans les monastères si nombreux au moyen âge. Les quelques sous qui leur étaient donnés par semaine s'appelaient *Bourse*, et ils devaient suffire à leur entretien.

Le collège des *Dix-Huit* était un de ces asiles; il nous intéresse particulièrement en raison de son importance dans la vie de Rollin, qui fut son plus illustre boursier. Il ne l'habita pas, les bâtiments de ce collège ayant été démolis depuis longtemps pour faire place à la Sorbonne et à l'église actuelle, mais les bourses qui y étaient

1. Nous donnerons, à la suite des collèges de Paris, l'énumération de ceux qui ont été fondés en province par les ordres religieux et par les seculiers.

fondées avaient été conservées et elles étaient desservies par le collège du Plessis-Sorbonne, où Rollin entra et où il fit de brillantes études ¹. « Elles étaient même, dit Crévier, les plus avantageuses de Paris; la nomination à ces bourses appartenait au doyen du chapitre de Notre-Dame ². »

Revenons à l'histoire de ce premier collège que nous raconte Dubreuil dans ses *Fastes et antiquités de Paris*, p. 71.

« Devant la porte de l'Hôtel-Dieu, proche le parvis Notre-Dame, il y a une grande maison où souloient être logés, nourris, entretenus et instruits aux lettres dix huict escholliers qui pour cela est encore appelée la maison des dix-huict et si a laissé le même nom à la rue proche qui tend à la grande rue Neuve Saint-Christophe. Iceux pauvres enfants quand ils sortoient de l'escolle avoient coutume d'aller jeter de l'eau bénite et dire quelque brève prière sur les corps des trépassés qui se présentoient à la porte de l'Hôtel-Dieu, ce que une fois voyant Joce de Londres, chanoine de Paris, récemment venu de Jérusalem, meu de compassion étant allé à l'Hôtel-Dieu, y vit une chambre qu'il acheta cinq livres du Procureur de cet hôpital de l'avis et par permission de Barbedor, Doyen de Notre-Dame. Il la laissa à l'Hôtel-Dieu à la charge d'y fournir des lits à ces pauvres escholliers auxquels il assigna douze écus par mois.

« Depuis, les dits escholliers ont été translatés au-dessus de la rue de Sorbonne, devant le collège de Cluny d'un côté et de l'autre devant le collège de Calvi, en bordure de la rue des Poirés, plus tard nommée rue des Grès. »

1209. *Collège des Bons-Enfants-Saint-Honoré, Petit Collège*, situé rue des Bons-Enfants, à laquelle il a donné son nom. Il a également donné son nom à la rue voisine Saint-Honoré. Il fut fondé par Étienne Belot. Saint Louis légua dix livres aux pauvres écoliers Saint-Honoré. (Crévier, t. I, p. 489.)

1209. *Collège des Mathurins, Petit Collège*, rue des Mathurins, fondé par Jean de Martha, docteur de Paris, et Félix de Valois, ermite; il est resté le lieu des assemblées de l'Université. (Crévier, t. I, p. 488.)

1230. *Collège des Cordeliers*, rue de l'École-de-Médecine. Il subsistait encore au commencement du XVII^e siècle. (Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 387.)

1244. *Collège des Bernardins*, rue de Pontoise. Il subsistait encore au commencement du XVII^e siècle. Il fut fondé par Étienne Lexington, Anglais, abbé de Citeaux, sur un terrain dépendant du clos du Chardonnet. L'église des Bernardins, construite en 1338 d'après les ordres de Benoît XIII, pape, fils d'un boulanger de Toulouse, ancien religieux de Citeaux qui, de la chaire du collège des

1. Jourdain, *Histoire de l'Université*, p. 273.

2. Crévier, *Histoire de l'Université*, p. 271.

Bernardins, parvint au trône pontifical, était un chef-d'œuvre d'architecture gothique; elle sert maintenant de caserne de sapeurs-pompiers.

1248. *Collège des Bons-Enfants Saint-Victor*, situé rue Saint-Victor, à laquelle il a donné son nom. Cédé en 1600 à la Congrégation de la Mission. (Crévier, t. I, p. 493.) Un des Principaux de ce collège fut l'abbé Vincent, plus tard honoré sous le nom de saint Vincent de Paul.

1252. *Collège des Prémontrés*, rue Hautefeuille. Il subsistait encore au commencement du XVII^e siècle. (Crévier, t. I, p. 501.)

1253. *Collège des Augustins*, rue des Vieux-Augustins, à laquelle il a donné son nom. (Crévier, t. I, p. 501.)

1255. *Collège des Carmes*, rue des Carmes, à laquelle il a donné son nom. (Crévier, t. I, p. 363.)

1256. *Collège de la Sorbonne, grand Collège*, situé sur l'emplacement de la Sorbonne actuelle, fondé par Robert de Sorbon; le plus florissant collège de l'Université. (Voir, pour les détails, O. Gréard, *Adieux à la Sorbonne*.)

1269. *Collège de Cluny*, rue des Grès, n^o 16, et place de la Sorbonne, n^o 25. Il subsistait encore au commencement du XVIII^e siècle. Fondé par Yves de Vergi, abbé de Cluny. (Crévier, t. II, p. 157.) En 1832, l'église subsistait encore; elle servit d'atelier au peintre David pour son tableau des *Thermopyles*. (Béraud et Duffey, *Dictionnaire historique de Paris*, t. I, p. 174.)

1270. *Collège du Trésorier, Petit Collège*, rue des Maçons-Sorbonne, fondé par Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen, pour les écoliers du pays de Caux. Le Principal était le plus ancien boursier. (Crévier, t. II, p. 161.)

1271. *Collège de Calvi, Petit Collège*, surnommé *la Petite Sorbonne*, à côté de la Sorbonne, fondé par Robert de Sorbon pour préparer de jeunes enfants à entrer au collège de Sorbonne; il fut acheté par Richelieu, qui fit construire l'église de la Sorbonne sur son emplacement.

1275. *Collège de Dace, Petit Collège*, rue des Carmes, fondé en 1384. Les carmes en achetèrent les bâtiments.

1280. *Collège d'Harcourt, grand Collège*, rue de la Harpe, n^o 90, fondé par Robert d'Harcourt, évêque de Coutances. Actuellement lycée Saint-Louis.

1292. *Collège de Tournai, Petit Collège*, rue Bordet, communiquait par une porte avec le collège de Bonecour, passé en la possession des docteurs de la maison de Navarre. (Crévier, t. II, p. 400.)

1295. *Collège des Cholets, Petit Collège*, rue des Cholets, n° 22, près du Panthéon, fondé par Jean Cholet, cardinal. Le chef du collège était un Prieur qu'élevaient les boursiers théologiens. (Crévier, t. II, p. 168).

1302. *Collège du Cardinal-Lemoine, Grand Collège*, rue Saint-Victor, n° 76, fondé par Jean Lemoine, cardinal-légat du Pape. Collège consacré à l'étude des arts et de la théologie; un des plus florissants de l'Université. (Crévier, t. II, p. 214.)

1304. *Collège de Navarre, Grand Collège*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 45, fondé par Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, rebâti par Louis XI et Charles VIII. Le roi avait le titre de premier boursier de Navarre. Il eut pour élèves : Henri III, Henri IV, Henri de Guise; Richelieu y commença ses études, qu'il finit au collège du Plessis; Bossuet y eut pour maître Nicolas Cornet, dont il prononça l'oraison funèbre. (Crévier, t. II, p. 208; t. VI, p. 256.)

1304. *Collège de Montaigu, Grand Collège*, rue des Sept-Voies, n° 26, fondé par Gilles Aicelin, archevêque de Rouen, de l'ancienne maison de Montaigu; collège renommé pour sa discipline sévère et ses succès. Saint Ignace de Loyola y étudia. (Crévier, t. II, p. 230, et p. 2.)

1308. *Collège de Bayeux, Petit Collège*, rue de la Harpe, n° 93, fondé par Guillaume Bonet, évêque de Bayeux, recevait des élèves pour les arts, la théologie et la médecine. (Crévier, t. II, p. 222.)

La porte de ce collège a été conservée et se trouve dans le jardin du musée de Cluny.

1313. *Collège de Laon, Petit Collège*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 22, près de la place Maubert, fondé par Gui de Laon, chanoine de Laon et trésorier de la Sainte-Chapelle. (Crévier, t. II, p. 238.)

1313. *Collège de Presles, Petit Collège*, rue Saint-Jean-de-Beauvais et rue des Carmes, n° 6, réuni en 1597 au collège de Beauvais, fondé par Raoul de Presles, clerc et secrétaire du roi. Pierre Ramus en fut le Principal et périt à la Saint-Barthélemy. (Crévier, t. II, p. 238.)

1317. *Collège du Plessis, Grand Collège*, contigu au collège Louis-le-Grand, fondé par du Plessis-Balisson, notaire apostolique et secrétaire de Philippe V; il fut protégé par le cardinal Richelieu, qui y avait terminé ses études. L'École normale supérieure s'y établit. (Crévier, t. II, p. 273.)

1317. *Collège de Cornouailles, Petit Collège*, rue du Plâtre-Saint-Jacques, actuellement rue Domat, n° 20, fondé par Galeron Nicolai, clerc breton, et protégé par Jean de Guisy, maître ès arts et en médecine, du diocèse de Cornouailles. (Crévier, t. II, p. 278.)

1317. *Collège de Narbonne, Petit Collège*, rue de la Harpe, n° 20, fondé par Bernard de Forges, proche parent de Clément V, qui fut évêque de Narbonne avant d'arriver à la papauté. Le pape Clément VI y fit ses études et fut le protecteur du collège. En 1832, cet ancien collège est devenu un hôtel garni, rue de la Harpe, n° 89.

1320. *Collège des Écossais, Petit Collège*, rue des Fossés-Saint-Victor, fondé par David, évêque de Murray en Écosse, et reconstruit en 1662. Le bâtiment subsiste encore et sert d'institution préparatoire à différents examens. Le cœur de Jacques II, roi d'Angleterre, repose près de la chapelle élégante que renferme cet ancien collège. (Crévier, t. II, p. 281.)

1325. *Collège de Tréguier, Petit Collège*, sur l'emplacement du Collège de France, fondé par Guillaume de Castelnau, grand chantre de la cathédrale de Tréguier, subsista jusqu'en 1610, époque à laquelle on le démolit pour construire sur son emplacement le Collège de France. (Crévier, t. II, p. 279.)

1327. *Collège de Hubant ou de l'Ave-Maria, Petit Collège*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, subsiste encore et est converti en lavoir; fondé par Jean de Hubant, clerc et conseiller du roi, pour six enfants pauvres de huit à neuf ans du village de Hubant en Nivernais; ils étaient mis sous la protection spéciale de la Sainte Vierge, et c'est pour cela qu'on voulut que les deux premiers mots de la Salutation angélique fussent gravés en lettres d'or sur le frontispice du collège. (Crévier, t. II, p. 330.)

1329. *Collège de Marmoutier, Petit Collège*, contigu au collège du Plessis dont il n'était séparé que par un mur, fondé par le même du Plessis-Balisson, qui acheta, près du collège du Plessis, quatre maisons dont on fit un collège pour les religieux étudiants à Paris. Il a subsisté jusqu'en 1637, époque à laquelle les Jésuites l'ont acheté pour agrandir leur collège de Clermont. (Crévier, t. II, p. 277.)

1330. *Collège de Karemberth ou de Léon, Petit Collège*, contigu au collège de Tréguier, auquel il fut réuni. En 1610 on le démolit ainsi que le collège de Tréguier pour la construction du Collège de France.

1331. *Collège de Bourgogne, Petit Collège*, sur l'emplacement de l'École de médecine, fondé par Jeanne, comtesse de Bourgogne, veuve de Philippe V le Long. (Crévier, t. II, p. 279.)

1332. *Collège d'Arras, Petit Collège*, rue d'Arras, n° 4, vis-à-vis le collège des Bons-Enfants-Saint-Victor, fondé par Nicolas le Caudrelier, abbé de Saint-Wast, pour de pauvres écoliers du diocèse d'Arras. (Crévier, t. II, p. 278.)

1334. *Collège de Tours, Petit Collège*, rue Serpente, n° 7, fondé par Étienne de Bourgneil, archevêque de Tours; il existait encore au XVIII^e siècle. (Crévier, t. II, p. 279.)

1334. *Collège des Lombards, puis des Irlandais, Petit Collège*, rue des Carmes, n° 23, fondé par André Glini, évêque d'Arras, François de l'Hôpital, bourgeois de Modène, Renier Jean, bourgeois de Pistoie, et Manuel de Rolland, de Plaisance, pour les étudiants de leur pays. Tombé presque en ruines en 1681, Louis XIV le donna aux prêtres catholiques irlandais qui l'ont rétabli. (Crévier, t. II, p. 281.)

1336. *Collège de Lisieux, Grand Collège*, situé sur l'emplacement du Panthéon et transféré après sa démolition au collège de Beauvais fondé par Guy d'Harcourt; évêque de Lisieux. (Crévier, t. II, p. 32.)

1341. *Collège d'Autun, Petit Collège*, rue Saint-André-des-Arcs, n° 30, fondé par Pierre Bertrand, évêque d'Autun, pour les étudiants des diocèses de Vienne, du Puy ou de Clermont. (Crévier, t. II, p. 329.)

1343. *Collège de Mignon, puis de Grandmont, Petit Collège*, rue Mignon, n° 2, fondé par Jean Mignon, clerc du roi et maître des comptes, en 1384. Henri III donna ce collège à l'abbé de Grandmont, en échange du prieuré que les religieux de Grandmont possédaient à Vincennes et qu'ils cédèrent aux Minimes. Ce collège, rebâti en 1748, devint peu d'années après une maison particulière. (Crévier, t. II, p. 406.)

1346. *Collège de Cambrai ou des Trois-Évêques, Petit Collège*, sur l'emplacement du Collège de France, fondé par trois évêques : Hugues de Pomart, évêque de Langres, Hugues d'Arcis, évêque de Laon, et Guillaume d'Aussone, évêque de Cambrai, qui lui donna son nom. Il fut démoli pour construire à sa place le Collège de France, mais ses bourses ont été conservées. (Crévier, t. II, p. 407.)

1348. *Collège Saint-Michel (primitivement collège de Chanac), Petit Collège*, rue de Bièvre, n° 12, fondé en l'honneur de saint Michel, par Guillaume de Chanac, patriarche d'Alexandrie; destiné aux étudiants du Limousin. Il s'appelait également *collège de Pompadour*. Le cardinal Dubois y fit ses études. (Crévier, t. II, p. 407.)

1353. *Collège de Justice, Petit Collège*, rue de la Harpe, n° 84, fondé par Jean de Justice, chantre de Bayeux et chanoine de Paris; assez florissant. (Crévier, t. II, p. 409.)

1353. *Collège de Boncour, Petit Collège*, rue Bordet, derrière l'église Saint-Étienne, fondé par Pierre de Boncour ou Bécoud, chevalier. Très florissant au xv^e siècle sous le principalat de Pierre Galand, il déclina sous ses successeurs et fut réuni au collège de Navarre en 1638. (Crévier, t. II, p. 408.)

Les bureaux de l'École Polytechnique occupent l'emplacement de ce petit collège. (*Dictionnaire hist. de Paris*, p. 402.)

1353. *Collège de Tournay, Petit Collège*, contigu au collège de Boncour, fut réuni au collège de Navarre en même temps que le

collège de Boncour; il avait été fondé par un évêque de Tournai. (Crévier, t. II, p. 409.)

1358. *Collège de Boissy, Petit Collège*, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, n° 3, fondé par Étienne Vidé, de Boissy, près de Chartres, chanoine de Laon. Le village avait donné le nom au collège. (Crévier, t. II, p. 410.)

1370. *Collège de Beauvais ou de Dormans-Beauvais, Grand Collège*, rue Jean-de-Beauvais, fondé par Jean de Dormans, cardinal et évêque de Beauvais, chancelier de France. Collège florissant sous la direction de Rollin, Coffin, etc. Voir à l'Appendice, l'histoire abrégée de ce collège. (Crévier, t. II, p. 464.)

1370. *Collège de Maître-Gervais ou de Notre-Dame-de-Bayeux, Petit Collège*, rue du Foin-Saint-Jacques, n° 14, fondé par maître Gervais Chrétien, médecin du roi Charles V et chanoine de Bayeux et de Paris. En décadence en 1699, mais soutenu par le cardinal de Rohan qui l'a rétabli dans son premier état. (Crévier, t. II, p. 481.)

1367. *Collège de Vendôme*, rue de l'Eperon, entre les rues du Buttoir et du Jardinnet. Son origine est peu connue; on sait seulement qu'il existait en 1367. (*Dictionnaire hist. de Paris*, p. 643.)

1380. *Collège de Dainville, Petit Collège*, rue de la Harpe, vis-à-vis de l'église Saint-Côme, fondé par Michel de Dainville, conseiller du roi.

1398. *Collège de Fortet, Petit Collège*, rue des Sept-Voies, actuellement rue Valette, nos 19-21, fondé par Pierre Fortet, chanoine de Paris. C'est dans ce collège, en 1585, que fut conçue la Ligue, si fatale à Henri III et Henri IV, dans une assemblée de quatre-vingts personnes et que furent choisis les seize quarteniers de Paris. (Crévier, t. III, p. 403.) Il est occupé actuellement par un marchand de vins à l'enseigne de la Corne et par une pension de famille.

1409. *Collège de Reims, Petit Collège*, rue des Sept-Voies, fondé par Gui de Roye, archevêque de Reims. Le roi Charles VII réunit au collège de Reims celui de Rethel, qui avait été fondé dans la rue des Poirés. (Crévier, t. III, p. 344.)

1423. *Collège de Lamarche, Grand Collège*, rue de la Montagne-Sainte-Genève, n° 37, fondé par Guillaume de Lamarche, chanoine de Toulouse. (Crévier, t. II, p. 420.)

Il occupait, à côté du square actuel de l'École Polytechnique (square Monge), une grande partie du terrain où se trouve la rue des Écoles.

1428. *Collège de Séz. Petit Collège*, rue de la Harpe, touchait au collège de Narbonne; fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séz. (Crévier, t. IV, p. 44.)

1463. *Collège de Coqueret, Petit Collège*, rue Chartière, dans la basse cour du collège de Reims, fondé par Coqueret pour y tenir

une pédagogie. (Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, p. 17.) Il ne dura que peu de temps, et il n'en restait aucun vestige au xvii^e siècle. Ronsard, en 1542, s'y réfugia pour étudier, sous Jean Daurat, qui en était Principal, et qui fit partie de la Pléiade. (Crévier, t. III, p. 341.)

1463. *Collège de Sainte-Barbe, Petit Collège*, rue Chartière et rue de Reims, fondé par Jean Hubert, docteur en droit. (Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. I, p. 3.)

1515. *Collège de la Merci, Petit Collège*, rue des Sept-Voies, près de l'église Saint-Hilaire. Il n'en restait plus trace au xvii^e siècle. (Crévier, t. V, p. 94.)

1528. *Collège du Mans, Petit Collège*, rue de Reims, fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans; acheté par les Jésuites et transféré près de la porte Saint-Michel, où il subsistait encore au xvii^e siècle. (Crévier, t. V, p. 195.)

1563. *Collège de Clermont, Grand Collège*, fondé par Guillaume Duprat, évêque de Clermont, dans l'hôtel nommé la Cour de Langres, pour les Jésuites qu'il introduisit à Paris. En 1681, Louis XIV leur permit de donner son nom au collège qui devint collège Louis-le-Grand. Il fut agrandi en 1578-1582, reconstruit en 1628 et encore agrandi en 1682 par sa jonction avec le collège du Mans. En 1792, il prit le nom de collège de l'Égalité; en 1800, celui de Prytanée français; en 1802, de lycée Impérial; en 1814, de lycée Louis-le-Grand qu'il conserve encore. (*Dictionnaire historique de Paris*, p. 409.)

1565. *Collège des Grassins, Grand Collège*, rue des Amandiers-Sainte-Geneviève, n^o 14, fondé par Pierre Grassin, conseiller du roi, continué par sa famille. La plus grande partie des bâtiments fut détruite lors du percement de la rue de l'École-Polytechnique, mais sa porte principale subsiste encore rue Laplace, n^o 12, ancienne rue des Amandiers-Sainte-Geneviève. (Crévier, t. VI, p. 254.)

1633. *Collège ou séminaire des Trente-Trois*, fondé en 1633 par l'abbé Bernard, dit le Pauvre Prêtre, puis enrichi en 1638 par Anne d'Autriche. Il fut restauré par le régent duc d'Orléans. Il était situé rue Sainte-Geneviève, près de la place Maubert. (Bouquet, *Histoire du lycée Saint-Louis*, p. 366.)

1661. *Collège Mazarin ou des Quatre-Nations, Grand Collège*, occupait les bâtiments de l'Institut; fondé par le cardinal Mazarin en mémoire des pays de Pignerol, d'Alsace, d'Artois et de Roussillon, annexés par les traités de Westphalie et des Pyrénées. — 15 bourses étaient affectées pour Pignerol et l'état ecclésiastique; 15 pour l'Alsace; 20 pour l'Artois, la Flandre, le Hainaut et le Luxembourg; 10 pour le Roussillon et la Sardaigne. (Desmazes, *l'Université de Paris*, p. 143.)

1782. *Collège de Condorcet*, construit en 1782 par Bronzniart pour une communauté de Capucins qui fut supprimée en 1799; leur couvent devint un des grands lycées de Paris, appelé successivement collège Bonaparte, collège Bourbon, lycée Fontanes, lycée Condorcet.

1802. *Collège Charlemagne*, ancienne maison professe des jésuites; actuellement lycée, en vertu de la loi de 1802; le premier Proviseur fut M. Guérault, traducteur de Pline, et le premier Censeur M. Valmont de Bomare, célèbre naturaliste.

Lycées et collèges de Paris et de sa banlieue. Paris, qui ne comptait que cinq lycées au commencement du siècle dernier, compte maintenant douze lycées et trois collèges :

Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques;

— Henri-IV, 23, rue Clovis;

— Charlemagne, 120, rue Saint-Antoine;

— Condorcet, 65, rue Caumartin;

— Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel;

— Janson-de-Sailly, 106, rue de la Pompe;

— Buffon, 16, boulevard Pasteur;

— Voltaire, 101, avenue de la République;

— Montaigne, 17, rue Auguste-Comte;

— Carnot, 145, boulevard Malesherbes;

— Michelet, à Vanves;

— Lakanal, à Secaux;

Collège municipal Rollin, 12, avenue Trudaine;

Collège municipal Chaptal, 45, boulevard des Batignolles;

Collège privé Stanislas, 22, rue Notre-Dame-des-Champs.

L'histoire des lycées de Paris depuis 1802 n'intéressant pas directement notre étude sur Rollin, nous nous abstenons de tous détails, nous bornant à constater l'immense progrès de l'instruction secondaire depuis l'époque du bon Rollin, progrès auquel son enseignement et ses travaux ont puissamment contribué.



IX

LISTE PAR DÉPARTEMENTS
DES ANCIENS COLLÈGES DE PROVINCE

D'APRÈS PIGANIOU DE LA FORCE ET AUTRES

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
AIN.	Châtillon - en - Bresse.	Prêtres de Saint- Charles, de Lyon.	
—	Gex.	Prêtres séculiers.	
—	Montluel.	Prêtres séculiers.	
—	Nantua.	Prêtres séculiers.	
—	Saint-Rambert.	Joséphites.	
—	Thoissey.	Bénédictins.	Beau collège, fondé par Mlle d'Orléans- Montpensier.
—	Trévoux.	Jésuites.	
AISNE.	Laon.	Prêtres séculiers jusqu'en 1729, puis Jésuites.	
—	Saint-Quentin.	Prêtres séculiers.	
—	Soissons.	Oratoriens.	Six classes d'humani- tés; deux cours de Philosophie.
ALLIER.	Moulins.	Jésuites.	
ALPES (BASSES-).	Barcelonnette.	Doctrinaires.	La Philosophie aux Dominicains.
ALPES (HAUTES-).	Embrun.	Jésuites.	Collège complet; un séminaire y était annexé.
ALPES-MARITIMES.	Grasse.	Prêtres séculiers.	La Philosophie et la Théologie aux Do- minicains.
ARDÈCHE.	Saint-Andéol.	Cordeliers.	
—	Annonay.	Barnabites.	
—	Aubenas.	Jésuites.	Fondé en 1650.
—	Joyeuse.	Oratoriens.	
—	Tournon.	Jésuites.	Un des plus beaux de France.
ARDENNES.	Charleville.	Jésuites.	
—	Sedan.	Jésuites.	

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
ARIÈGE.	Pamiers.	Jésuites.	La Théologie aux Dominicains.
AUBE.	Troyes.	Oratoriens.	Grand collège.
AUDE.	Carcassonne.	Doctrinaires.	La Théologie aux Jésuites.
—	Castelnaudary.	Doctrinaires.	
—	Limoux.	Doctrinaires.	La Philosophie et la Théologie aux Dominicains.
—	Narbonne.	Doctrinaires.	
AVEYRON.	Millau.	Carmes.	
—	Rodez.	Jésuites.	
—	Villefranche.	Doctrinaires.	
BOUCHES-DU-RHÔNE	Aix.	Doctrinaires, puis Jésuites.	La Philosophie et la Théologie aux Dominicains.
—	Arles.	Jésuites.	
—	La Ciotat.	Minimes, puis Oratoriens.	
—	Marseille.	Oratoriens jusqu'en 1727, puis Jésuites.	
—	Saint-Rémi-en-Provence.	Trinitaires.	
—	Tarascon.	Doctrinaires.	
CALVADOS.	Caen.	Ordres divers.	1 collège: 1 ^o le collège du Mont aux Jésuites; 2 ^o le collège du Cloutier aux séculiers; 3 ^o le collège du Bois aux séculiers; 4 ^o le collège de la Faculté des Arts.
—	Beaumont-en-Auge.	Bénédictins.	
—	Honfleur.	Oratoriens.	Collège de Notre-Dame de Grâce.
—	Lisieux.	Eudistes.	Avec séminaire.
CANTAL.	Aurillac.	Cordeliers.	La Philosophie et la Théologie aux Jésuites.
—	Saint-Flour.	Jésuites.	
—	Mauriac.	Jésuites.	
CHARENTE.	Angoulême.	Jésuites.	
—	La Rochefoucauld.	Carmes.	
CHARENTE-INFÉR.	La Rochelle.	Jésuites.	A partir de 1636.
—	Saintes.	Jésuites.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
CHER.	Bourges.	Jésuites.	Avec Théologie.
CORRÈZE.	Brives.	Doctrinaires.	
—	Treignac.	Doctrinaires.	
—	Tulle.	Jésuites.	
CÔTE-D'OR.	Arnay-le-Duc.	Jésuites.	
—	Beaune.	Oratoriens.	
—	Châtillon.	Prêtres séculiers.	
—	Dijon.	Jésuites.	
—	St-Jean-de-Losne.	Carmes.	
—	Saulieu.	Prêtres séculiers.	
—	Semur.	Carmes.	
—	Seurre.	Prêtres séculiers.	
CÔTES-DU-NORD.	Saint-Brieuc.	Prêtres séculiers.	
CREUSE.	Guéret.	Barnabites.	
DORDOGNE.	Périgueux.	Jésuites.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Sarlat.	Prêtres séculiers.	
DOUBS.	Besançon.	Jésuites.	
DRÔME.	Die.	Jésuites.	Plus tard, université protestante.
—	Montélimar.	Cordeliers.	Avec Philosophie et théologie.
—	Valence.	Congrégation du Saint-Sacrement.	
EURE.	Bernay.	Prêtres séculiers.	
—	Vernon.	Prêtres séculiers.	
EURE-ET-LOIR.	Nogent-le-Rotrou.	Prêtres séculiers.	
—	Thiron.	Bénédictins.	
FINISTÈRE.	Brest.	Jésuites.	Avec Théologie.
—	Quimper.	Jésuites.	
GARD.	Alais.	Jésuites.	
—	Beaucaire.	Doctrinaires.	
—	Nîmes.	Doctrinaires, puis Jésuites.	
GARONNE (HAUTE-).	Saint-Gaudens.	Prêtres séculiers.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Toulouse (9 collèges).	1° Dominicains. 2° Doctrinaires, puis Jésuites.	A la Faculté de Théologie. Au fameux collège de l'Esquille.

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS	MAÎTRES	OBSERVATIONS
	SIÈGES DES COLLÈGES	QUI LES DIRIGEAIENT	
GERS.	Auch.	Jésuites.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Condom.	Oratoriens.	Avec Théologie.
—	Estampes.	Barnabites.	
—	Ginont.	Doctrinaires.	
—	Lectoure.	Doctrinaires.	
GIRONDE.	Bazas.	Barnabites.	Grand collège de Guyenne.
—	Bordeaux.	Prêtres séculiers, puis Jésuites.	
—	Cadillac.	Doctrinaires.	
—	Langon.	Carmes.	
—	Libourne.	Jésuites.	
HÉRAULT.	Béziers.	Jésuites.	Les Dominicains avaient deux chaires de théologie à la Faculté.
—	Lodève.	Doctrinaires.	
—	Montpellier.	Jésuites.	
—	Pézenas.	Oratoriens.	
—			
ILLE-ET-VILAINE.	Rennes.	Jésuites.	Philos. et Théologie aux Dominicains.
INDRE.	"	"	Pas de collège.
INDRE-ET-LOIRE.	Champigny-en-Touraine.	Prêtres séculiers.	
—	Loches.	Barnabites.	
—	Tours.	Jésuites puis Oratoriens.	
ISÈRE.	Grenoble.	Jésuites.	Collège complet, avec Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Saint-Marcellin.	Carmes.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Vienne.	Jésuites.	
JURA.	Dole.	Jésuites.	Théologie aux Dominicains.
—	Poligny.	Oratoriens.	
—	Salins.	Oratoriens.	
LANDES.	Dax.	Barnabites.	Philos. et Théologie aux Dominicains.
—	Mont-de-Marsan.	Barnabites.	
—	Saint-Sever.	Prêtres séculiers.	
—			
LOIR-ET-CHER.	Blois.	Jésuites.	Grand collège.
—	Pont-Levoy.	Bénédictins.	
—	Vendôme.	Bénédictins, puis Oratoriens.	

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
LOIRE.	Montbrison.	Oratoriens.	Deux cours de Philosophie.
—	Roanne.	Jésuites.	
LOIRE (HAUTE-).	Brioude.	Congrégation du Saint-Sacrement.	
—	Le Puy.	Jésuites.	
LOIRE-INFÉRIEURE.	Nantes.	Oratoriens.	Grand collège Saint-Clément.
—	Verton.	Bénédictins.	
LOIRET.	Montargis.	Barnabites.	
—	Orléans.	Jésuites.	
LOT.	Cahors.	Jésuites.	
LOT-ET-GARONNE.	Nérac.	Doctrinaires.	
LOZÈRE.	Mende.	Doctrinaires.	
MAINE-ET-LOIRE.	Angers.	Oratoriens, puis Jésuites.	2 collèges, avec Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Saumur.	Oratoriens.	Collège royal fondé en 1614. — Deux cours de Philosophie.
MANCHE.	Coutances.	Prêtres séculiers.	Grand collège.
—	Saint-Lô.	Prêtres séculiers affiliés à l'Université.	
—	Mortain.	Prêtres séculiers.	Philosophie et Théologie aux Dominicains. Avec séminaire.
—	Valognes.	Eudistes.	
MARNE.	Châlons-s.-Marne.	Jésuites.	
—	Dormans.	Prêtres séculiers.	
—	Reims.	Jésuites.	
—	Sézanne.	Prêtres séculiers.	
—	Vitry-le-François.	Doctrinaires.	
MARNE (HAUTE-).	Bourmont.	Trinitaires.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Chaumont.	Jésuites.	
—	Langres.	Jésuites.	
MAYENNE.	Magnac-Laval.	Prêtres séculiers.	Collège fondé en 1641.

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
MEURTHE. —	Nancy. Pont-à-Mousson.	Jésuites. Jésuites.	Avec université.
MEUSE. —	Bar-le-Duc. Verdun.	Jésuites. Jésuites.	
MORBHAN.	Vannes.	Jésuites.	
MOSELLE. —	Metz. Thionville.	Jésuites. Augustins.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
NIÈVRE.	Nevers.	Jésuites.	
NORD. — — —	Dunkerque. Le Quesnoy. Lille. Maubeuge.	Jésuites. Prêtres séculiers. Carmes. Jésuites.	Avec deux autres collèges.
OISE. — — —	Compiègne. Coudray-St-Germer. Noyon. Senlis.	Bénédictins, puis Jésuites. Bénédictins. Génovéfains. Génovéfains.	
ORNE.	Alençon.	Jésuites.	
PAS-DE-CALAIS. — — — — — — — — —	Aire. Arras. Bapaume. Bethune. Boulogne. Calais. Hesdin. Montreuil-s.-Mer. Saint-Omer. Saint-Pol.	Jésuites. Jésuites. Jésuites. Jésuites. Oratoriens. Minimes. Jésuites. Carmes. Jésuites. Carmes.	Avec deux collèges.
PUY-DE-DÔME. — — — —	Billom. Clermont. Effiat. Riom. Thiers.	Jésuites. Prêtres séculiers. Oratoriens. Oratoriens. Congrégation du Saint-Sacrement.	Magnifique collège avec Théologie et Académie royale.
PYRÉNÉES(BASSES-) — —	Bayonne. Lescar. Pau.	Prêtres séculiers. Barnabites. Jésuites.	

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAITRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
PYRÉNÉES (HITES-).	Tarbes.	Doctrinaires.	
PYRÉNÉES-ORIENT.	Perpignan.	Jésuites.	
RHIN (BAS-).	Strasbourg.	Jésuites.	
RHIN (HAUT-).	Ensisheim.	Jésuites.	
RHÔNE.	Lyon.	1 ^o Jésuites.	Avec 2 collèges : le collège de la Trinité (très beau) et le collège de Notre-Dame de Bon-Secours.
—	—	2 ^o Oratoriens.	Avec 1 collège : la Philosophie et la Théologie aux Dominicains.
SAÔNE (HAUTE-).	Gray.	Jésuites.	
—	Vesoul.	Jésuites.	
SAÔNE-ET-LOIRE.	Autun.	Jésuites.	
—	Chalon-s.-Saône.	Jésuites.	
—	Louhans.	Joséphites.	
—	Mâcon.	Oratoriens, puis Jésuites.	
—	Paray-le-Monial.	Jésuites.	
—	Tournus.	Prêtres séculiers.	
SARTHE.	La Flèche.	Jésuites.	Collège royal fondé par Henri IV en 1603.
—	Le Mans.	Oratoriens.	Grand collège avec Théologie. — 700 élèves.
SAVOIE.	Chambéry.	Jésuites.	
SAVOIE (HAUTE-).	Rumilly.	Oratoriens.	
SEINE.	Paris.	Ordres divers.	Les collèges de l'Université de Paris ont été indiqués, et la liste en a été dressée, dans une autre partie de l'Appendice.
SEINE-INFÉRIEURE.	Dieppe.	Oratoriens, puis Jésuites.	
—	Le Havre.	Prêtres séculiers affiliés à l'Université.	
—	Neufchâtel.	Prêtres séculiers.	

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
SEINE-INFÉRIEURE (suite).	Rouen.	Jésuites.	Grand collège avec séminaire. Rouen comptait encore quatre autres collèges.
SEINE-ET-MARNE.	Crécy-en-Brie.	Minimes.	
—	Juilly.	Oratoriens.	Célèbre collège.
—	Meaux.	Augustins.	
—	Provins.	Oratoriens.	Philosophie aux Génovévains.
—	Rebais.	Bénédictins.	
SEINE-ET-OISE.	"	"	Pas de collège.
SÈVRES (DEUX).	Niort.	Oratoriens.	
—	Saint-Maixent.	Bénédictins.	
—	Thouars.	Prêtres séculiers.	
SOMME.	Abbeville.	Prêtres séculiers.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Amiens.	Jésuites.	
—	Corbie.	Prêtres séculiers.	
—	Péronne.	Trinitaires.	
—	Roye.	Prêtres séculiers.	
—	Saint-Valéry-sur-Somme.	Bénédictins.	
TARN.	Albi.	Jésuites.	Théologie aux Dominicains.
—	Castres.	Jésuites.	Théologie aux Dominicains.
—	Lavaur.	Doctrinaires.	
—	Sorèze.	Bénédictins.	Grand collège.
TARN-ET-GARONNE.	Lauzerte.	Carmes.	
—	Montauban.	1 ^o Cordeliers.	Théologie aux Dominicains.
—	—	2 ^o Jésuites.	
VAR.	Draguignan.	Doctrinaires.	
—	Hyères.	Oratoriens.	
—	Lorgues.	Trinitaires.	
—	Saint-Maximin.	Prêtres séculiers.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Toulon.	Oratoriens.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
VAUCLUSE.	Avignon.	Jésuites.	
—	Carpentras.	Jésuites.	
—	Orange.	Doctrinaires.	Avec Théologie.

DÉPARTEMENTS	LOCALITÉS SIÈGES DES COLLÈGES	MAÎTRES QUI LES DIRIGEAIENT	OBSERVATIONS
VENDÉE.	Fontenay-le-Comte.	Jésuites.	
VIENNE.	Poitiers.	Jésuites.	Très beau collège. Théologie aux Dominicains.
VIENNE (HAUTE-). —	Bellac. Limoges.	Doctrinaires. Jésuites.	Philosophie et Théologie aux Dominicains.
—	Mortemart.	Augustins.	
VOSGES.	Épinal.	Jésuites.	
YONNE. — — —	Auxerre. Avallon. Noyers. Sens.	Jésuites. Doctrinaires. Doctrinaires. Jésuites.	
PRUSSE RHÉNANE.	Sarrelouis.	Augustins.	La Prusse rhénane appartenait alors à la France. Sarrelouis est la patrie du maréchal Ney.

X

LISTE DES COLLÈGES

DIRIGÉS PAR DES ORDRES RELIGIEUX

Documents tirés de Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. V, et de Vallet de Vireville, *Histoire de l'Université*.

Collèges des Augustins.

- Meaux (Seine-et-Marne).
- Mortemart (Haute-Vienne). Petit collège.
- Sarrelouis (Prusse rhénane, annexée par Louis XIV).
Petit collège.
- Thionville (Moselle). Petit collège.

Collèges des Barnabites.

- Bazas (Gironde).
- Dax (Landes).
- Estampes (Gers). Petit collège.
- Guéret (Creuse).
- Lescar (Basses-Pyrénées).
- Loches (Indre-et-Loire). Fondé en 1663. Petit collège.
- Montargis (Loiret).
- Mont-de-Marsan (Landes).
- Saint-Andéol (Ardèche).

Collèges des Bénédictins de Saint-Maur.

En 1627 une branche des Bénédictins se forma sous l'invocation de saint Maur, premier disciple de saint Benoît ¹.

Outre les maisons où ils admettaient des novices, ils en avaient

1. Leur but était de former des savants séculiers comme ils en formaient dans le clergé.

Ils avaient formé à Saint-Florent une académie où se réunissaient les plus érudits, et ils avaient installé un bureau qui communiquait à Saint-Germain-les-Pres ce qu'il trouvait de plus intéressant.

d'autres, qu'ils nommaient eux-mêmes collèges de plein exercice, tels que ceux de :

Beaumont-en-Auge (Calvados).
 Compiègne (Oise). Petit collège.
 Pont-Levoy (Loir-et-Cher). Collège célèbre.
 Rebais (Seine-et-Marne).
 Saint-Germer-en-B Beauvaisis (Oise).
 Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
 Saint-Valery-sur-Somme (Somme).
 Sorrèze (Tarn).
 Thiron (Eure-et-Loir).
 Thoissev (Ain).
 Vendôme (Loir-et-Cher).
 Vertou (Loire-Inférieure).

Collèges des Carmes.

Lille (Nord). Ils y dirigeaient un des trois petits collèges de la ville.
 Langon (Gironde).
 Lauzerte (Tarn-et-Garonne).
 Milhau (Aveyron).
 Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 La Rochefoucauld (Charente).
 Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
 Saint-Marcellin (Isère).
 Saint-Pol-en-Artois (Pas-de-Calais).
 Semur (Côte-d'Or).

Collèges de la congrégation du Saint-Sacrement.

Brioude (Haute-Loire).
 Thiers (Puy-de-Dôme).
 Valence (Drôme).

Collèges des Cordeliers.

Annonay (Ardèche).
 Aurillac (Cantal).
 Montauban (Tarn-et-Garonne).
 Montélimar (Drôme).

Collèges des Doctrinaires.

Les Doctrinaires, ou Pères de la Doctrine chrétienne, étaient une congrégation de clercs séculiers dont le général était toujours français. Leur fondateur est César de Bus, né à Cavaillon en 1544. Son but était de catéchiser le peuple et de lui enseigner la religion chrétienne.

Aix (Bouches-du-Rhône).
 Avallon (Yonne).

Barcelonnette (Basses-Alpes).
 Beaucaire (Gard).
 Bellac (Haute-Vienne). Petit collège.
 Brives (Corrèze).
 Cadillac (Gironde). Petit collège.
 Carcassonne (Aude).
 Castelnaudary (Aude).
 Draguignan (Var).
 Gimont (Gers).
 Lavour (Tarn).
 Lectoure (Gers).
 Limoux (Aude).
 Lodève (Hérault). Petit collège.
 Mende (Lozère).
 Narbonne (Aude).
 Nérac (Lot-et-Garonne). Petit collège.
 Nîmes (Gard).
 Noyers (Yonne).
 Orange (Vaucluse).
 Tarascon (Bouches-du-Rhône).
 Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 Toulouse (Haute-Garonne). Ils y dirigeaient le collège de l'Esquille.
 Treignac (Corrèze).
 Villefranche-du-Rouergue (Aveyron).
 Vitry-le-François (Marne).

Collèges des Dominicains.

Les Dominicains, ordre fondé en 1216 par saint Dominique, établirent un couvent à Paris, rue Saint-Jacques, d'où leur vint aussi le nom de Jacobins ou frères prêcheurs. Leur grand homme est saint Thomas d'Aquin, « l'Ange de l'École », dont on suivit et dont on suit encore la doctrine. La maison qu'ils fondèrent rue Saint-Honoré servit au club des Jacobins.

Abbeville (Somme). Ils y professaient la Philosophie et la Théologie.

Agen (Maine-et-Loire). Même enseignement.

Aix (Bouches-du-Rhône). Aux Doctrinaires. Les Dominicains y professaient la Philosophie et la Théologie.

Albi (Tarn). Les Dominicains y professaient la Théologie.

Auch (Gers). Les Dominicains y professaient la Philosophie et la Théologie.

Barcelonnette (Basses-Alpes). Aux Doctrinaires. La Philosophie et la Théologie aux Dominicains.

Béziers (Hérault). La Philosophie et la Théologie aux Dominicains.

Bordeaux (Gironde). Les Dominicains professaient la Théologie à la Faculté de Théologie.

- Castres (Tarn). Enseignement de la Théologie.
 Grasse (Alpes-Maritimes). Enseignement de la Philosophie et de la Théologie.
 Grenoble (Isère). Même enseignement.
 Langres (Haute-Marne). Même enseignement.
 Limoges (Haute-Vienne). Aux Jésuites. Même enseignement par les Dominicains.
 Limoux (Aude). Aux Doctrinaires. Même enseignement par les Dominicains.
 Lyon (Rhône). A l'Oratoire. Même enseignement.
 Metz (Moselle). Même enseignement.
 Montauban (Tarn-et-Garonne). Aux Cordeliers. Enseignement de la Théologie.
 Montpellier (Hérault). Même enseignement à la Faculté.
 Mortain (Manche). Enseignement de la Philosophie et de la Théologie.
 Pamiers (Ariège). Enseignement de la Théologie.
 Périgueux (Dordogne). Enseignement de la Philosophie et de la Théologie.
 Poitiers (Vienne). Aux Jésuites. Enseignement de la Théologie.
 Poligny (Jura). A l'Oratoire. Même enseignement.
 Rennes (Ile-et-Vilaine). Aux Jésuites. Enseignement de la Philosophie et de la Théologie.
 Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Même enseignement.
 Saint-Maximin (Var). Même enseignement.
 Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes). Même enseignement.
 Saintes (Charente-Inférieure). Même enseignement.
 Toulon (Var). A l'Oratoire. Même enseignement.
 Toulouse (Haute-Garonne). Même enseignement.
 Vienne (Isère). Ils y enseignaient la Théologie.

Collèges des Eudistes.

Les Eudistes formaient une congrégation de prêtres séculiers fondée en 1643 par Eudes de Mézeray, frère de l'historien. Ils avaient pour mission la prédication et l'enseignement. Cette congrégation se répandit surtout dans la Normandie et la Bretagne.

Lisieux (Calvados). Collège et Séminaire.

Valognes (Manche). Collège et Séminaire.

(Piganiol, t. IX, p. 483.)

Collèges des Génovéfains.

Les Génovéfains étaient un ordre de chanoines réguliers sous l'invocation de sainte Geneviève.

Nanterre (Seine). Petit collège.

Noyon (Oise). Petit collège.

Provins (Seine-et-Marne). Le collège était dirigé par l'Oratoire, mais la Philosophie était enseignée par les Génovéfains.

Senlis (Oise).

Collèges des Jésuites (au moment de leur expulsion, 1762).

Ils comptaient 5 provinces.

Province de France.

- Aire (Pas-de-Calais).
 Alençon (Orne).
 Amiens (Somme).
 Arras (Pas-de-Calais). Fondé en 1610. Collège complet.
 Bapaume (Pas-de-Calais).
 Bar-le-Duc (Meuse).
 Blois (Loir-et-Cher).
 Bourges (Cher). Fondé en 1575. Avec Théologie.
 Brest (Finistère). Avec un séminaire.
 Caen (Calvados). Collège du Mont, enlevé aux séculiers. Fondé en 1608.
 Compiègne (Oise).
 Dieppe (Seine-Inférieure).
 Dunkerque (Nord). Fondé en 1612.
 La Flèche (Sarthe). Collège Royal Henri IV. Fondé en 1603.
 Fontenay-le-Comte (Vendée).
 Hesdin (Pas-de-Calais).
 Laon (Aisne). Passe aux Jésuites en 1729.
 Maubeuge (Nord).
 Moulins (Allier).
 Nevers (Nièvre).
 Saint-Omer (Pas-de-Calais). Deux collèges : un pour les Wallons, 1567 ; un pour les Anglais, 1593. Ce dernier avait un magnifique théâtre. Les catholiques anglais y faisaient élever leurs fils.
 Orléans (Loiret).
 Paris (Seine). Collège Louis-le-Grand.
 Quimper (Finistère).
 Rennes (Ille-et-Vilaine). Fondé en 1603.
 Rouen (Seine-Inférieure). Fondé en 1589.
 Tours (Indre-et-Loire).
 Vannes (Morbihan).
 Verdun (Meuse).

Province d'Aquitaine.

- Agen (Maine-et-Loire).
 Angoulême (Charente).
 Bordeaux (Gironde). Collège complet.
 La Rochelle (Charente-Inférieure).
 Libourne (Gironde).
 Limoges (Haute-Vienne).
 Pau (Basses-Pyrénées).

Périgueux (Dordogne).
 Poitiers (Vienne). Très beau collège.
 Saintes (Charente-Inférieure). Collège complet.
 Tulle (Corrèze).

Province de Lyon.

Aix (Bouches-du-Rhône).
 Alais (Gard).
 Arles (Bouches-du-Rhône). Collège complet.
 Avignon (Vaucluse).
 Besançon (Doubs).
 Carpentras (Vaucluse).
 Châlons-sur-Marne (Marne).
 Chambéry (Savoie).
 Dole (Jura).
 Embrun (Hautes-Alpes). Collège complet. Les Jésuites dirigeaient le séminaire. Fondé en 1583.
 Gray (Haute-Saône).
 Grenoble (Isère). Collège complet. Fondé en 1562.
 Lyon (Rhône). Deux collèges : collège de la Trinité, un des plus beaux de France, et de Notre-Dame de Bon-Secours.
 Mâcon (Saône-et-Loire). Enlevé à l'Oratoire.
 Marseille (Bouches-du-Rhône). Fondé en 1727, concurremment avec l'Oratoire.
 Nîmes (Gard).
 Roanne (Loire).
 Vesoul (Haute-Saône).
 Vienne (Isère).

Province de Toulouse.

Albi (Tarn).
 Aubenas (Ardèche). Fondé en 1630. Collège complet.
 Auch (Gers).
 Aurillac (Cantal).
 Béziers (Hérault). Fondé en 1599.
 Billom (Puy-de-Dôme). Fondé en 1530.
 Cahors (Lot). Très beau collège.
 Carcassonne (Aude).
 Castres (Tarn).
 Clermont (Puy-de-Dôme). Magnifique collège, avec Théologie; enlevé aux Séculiers.
 Die (Drôme).
 Saint-Flour (Cantal).
 Le Puy (Haute-Loire).
 Mauriac (Cantal).
 Montauban (Tarn-et-Garonne).
 Montpellier (Hérault).

Pamiers (Ariège).
 Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 Rodez (Aveyron).
 Toulouse (Haute-Garonne). Collège complet. En concurrence avec l'Esquille, confié aux Doctrinaires.
 Tournon (Ardèche). Collège complet. Un des plus beaux de France.

Province de Champagne.

Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
 Autun (Saône-et-Loire).
 Auxerre (Yonne). Fondé en 1618.
 Béthune (Pas-de-Calais).
 Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 Charleville (Ardennes).
 Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne).
 Dijon (Côte-d'Or). Fondé en 1581.
 Ensisheim (Haut-Rhin).
 Epinal (Vosges).
 Langres (Haute-Marne). Fondé en 1630.
 Metz (Moselle).
 Nancy (Meurthe).
 Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).
 Pont-à-Mousson (Meurthe). Université.
 Reims (Marne).
 Sedan (Ardennes). Fondé en 1663.
 Sens (Yonne). Fondé en 1537.
 Strasbourg (Bas-Rhin).

Collèges des Joséphites.

Louhans (Saône-et-Loire).
 Saint-Rambert (Ain).

Collèges des Minimes.

Calais (Pas-de-Calais). Fondé en 1726. Petit collège.
 Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne). Petit collège.
 La Ciotat (Bouches-du-Rhône). Petit collège.

Collèges de l'Oratoire en 1790.

L'Oratoire avait des maisons d'études ou Écoles normales de professeurs à Aix, Effiat, Marseille, Montmorency, Vendôme.

Le plus important collège était celui de Nantes (collège Saint-Clement, fondé en 1625). Avant 1700, le nombre des élèves était de 1400; en 1720 il diminua (900), en 1753 il était de 389.

Agen (Lot-et-Garonne).
 Angers (Maine-et-Loire).

- Arras (Pas-de-Calais).
 Autun (Saône-et-Loire).
 Bavay (Nord).
 Beaune (Côte-d'Or).
 Béthune (Pas-de-Calais).
 Boulogne (Pas-de-Calais).
 Condom (Gers).
 Dieppe (Seine-Inférieure).
 Hyères (Var).
 Juilly (Seine-et-Marne), le plus florissant avec celui de Nantes.
 Joyeuse (Ardèche).
 La Ciotat (Bouches-du-Rhône).
 Le Mans (Sarthe), avec Théologie (700 élèves).
 Lyon, avec Théologie.
 Marseille (Bouches-du-Rhône). Philosophie et Théologie aux Dominicains.
 Montbrison (Loire). Deux cours de Philosophie.
 Niort (Deux-Sèvres).
 Notre-Dame-de Grâce, à Honfleur (Calvados).
 Paris (Seine).
 Pézenas (Hérault).
 Poligny (Jura). Théologie aux Dominicains.
 Provins (Seine-et-Marne). Théologie aux Génovéfains.
 Riom (Puy-de-Dôme). Théologie. Académie royale. Magnifique collège fréquenté par la noblesse. Équitation, danse, escrime.
 Rumilly (Haute-Savoie).
 Salins (Jura).
 Saumur (Maine-et-Loire). Collège royal. Deux cours de Philosophie. Fondé en 1614.
 Soissons (Aisne). Six classes d'humanités. Deux cours de Philosophie.
 Toulon (Var). Philosophie et Théologie aux Dominicains.
 Tournon (Ardèche).
 Tours (Indre-et-Loire). Fondé en 1763, après l'expulsion des Jésuites. Le collège fut remis à l'Oratoire.
 Troyes (Aube).
 Vendôme (Loir-et-Cher). Maison d'études.

Collèges des Trinitaires.

- Bourmont-en-Lorraine (Haute-Marne). Petit collège.
 Lorgues (Var). Petit collège.
 Péronne (Somme). Petit collège.
 Saint-Rémi-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Petit collège.



XI

ACADÉMIES DE PARIS AVANT LA RÉVOLUTION

Académie Française; ses débuts en 1629; confirmée en 1635.

Académie de Peinture et de Sculpture, fondée en 1648.

Académie de Chirurgie, fondée en 1660, se régularise en 1761.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fondée en 1663; lettres patentes en 1713.

Académie des Sciences, fondée en 1666.

Académie d'Architecture, fondée en 1671; lettres patentes en 1711.

Académie de Musique, fondée en 1749.

Académie de Danse, fondée en 1749.

XII

ACADÉMIES DE PROVINCE

Arles : *Académie Royale*, fondée en 1668 par Louis XIV, qui voulut qu'elle fût composée de vingt gentilshommes originaires et habitants d'Arles. Elle jouit des mêmes privilèges que l'Académie Française, à laquelle le roi l'associa; puis il lui permit de doubler le nombre de ses membres pour ressembler à l'Académie Française. Elle se maintint longtemps. Elle admettait des femmes : Mme Deshoulières en fit partie. (Piganiol, t. II, p. 103.)

Amiens : *Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, fondée en 1750; distribuait tous les ans une médaille d'or de 300 livres et publiait un recueil.

Angers : *Ac. royale des Belles-Lettres*, fondée en 1737; comptait parmi ses membres Riquetti, marquis de Mirabeau, qui appartenait déjà aux académies de Marseille et de Montauban; publiait un recueil.

Auxerre : *Société des Sciences et des Belles-Lettres, des Arts et du*

Commerces, fondée en 1749. Elle s'occupait surtout d'histoire ecclésiastique, d'histoire naturelle et d'agriculture. Elle possédait une bibliothèque. Soufflot, l'abbé Trublet étaient membres de cette académie.

Besançon : *Ac. des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts*, fondée en 1752; distribuait trois prix tous les ans. L'abbé d'Olivet, Lamignon de Malesherbes en faisaient partie.

Béziers : *Ac. des Sciences et des Belles-Lettres*, fondée en 1766, jouissait des mêmes privilèges que l'Académie Française et l'Académie des Sciences. Lalande en faisait partie. Elle possédait une bibliothèque.

Bordeaux : *Ac. des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres*, fondée en 1712, distribuait tous les ans un prix de physique de 300 francs. Le cardinal de Richelieu en était protecteur.

Brest : *Ac. de Marine*, fondée en 1752. Elle était très importante.

Caen : *Ac. Royale des Belles-Lettres*, commencée en 1652, confirmée en 1702; distribuait tous les ans un prix d'Économie politique de 300 francs.

Châlons-sur-Marne : *Société littéraire*, fondée en 1756; s'occupait de recherches sur l'histoire naturelle, civile, ecclésiastique, politique de la Champagne.

Clermont-Ferrand : *Ac. des Sciences et des Arts*, fondée en 1747.

Dijon : *Ac. des Belles-Lettres*, fondée en 1694. Académie importante; distribuait des prix. Le Prince de Condé en était le protecteur. Buffon, Lalande, Voltaire, Daubenton, Greuze en faisaient partie.

Lyon : *Ac. des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts*, fondée en 1778; distribuait chaque année des médailles de 300 livres sur des sujets de Mathématiques, de Physique, et sur des sujets d'Art alternatifement. Elle admettait des femmes.

Marseille : *Ac. Royale des Sciences et des Belles-Lettres*, fondée en 1726; associée à l'Académie Française. Le duc de Villars en était le protecteur. Mirabeau, Voltaire en faisaient partie. Distribuait des médailles de 300 livres pour pièces de vers ou des sujets en prose.

Metz : *Société Royale des Sciences et des Arts*, fondée en 1760, et protégée par Fouquet. Elle s'appliquait à l'étude de l'histoire militaire et civile, à la topographie, à la numismatique de la province; elle distribuait des médailles de 400 livres.

Montauban : *Ac. des Sciences et des Belles-Lettres*, fondée en 1730. Distribuait des prix d'éloquence de la valeur de 25 pistoles. Le Franc de Pompignan, le marquis de Mirabeau, le maréchal de Richelieu en faisaient partie.

Montpellier : *Ac. des Sciences*, fondée en 1706, associée à l'Académie des Sciences de Paris et considérée même comme une extension de cette académie, privilège dont seule elle jouissait. Elle publiait des mémoires imprimés à la suite de ceux de l'Académie des Sciences de Paris; elle distribuait des prix de 300 livres. Déparcieux, Linné en faisaient partie.

Nancy : *Société Royale des Sciences et des Belles-Lettres*, fondée en 1751.

Nîmes : *Ac. Royale*, fondée en 1682; jouissait des mêmes privilèges que l'Académie Française.

Pau : *Ac. des Sciences et des Beaux-Arts*, fondée en 1720; distribuait tous les ans une médaille d'or.

La Rochelle : *Ac. Royale des Belles-Lettres*, fondée en 1762; avait les mêmes statuts que l'Académie d'Angers; elle publiait des recueils.

Rouen : *Ac. Royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts*, fondée en 1744.

Soissons : *Ac. Royale*, fondée en 1644, associée à l'Académie Française.

Toulouse : *Ac. des Jeux Floraux de Clémence Isaure*, fondée vers 1500; admettait des femmes. Elle donnait aux poètes couronnés le titre de maîtres ès jeux floraux, distribuait tous les ans cinq prix : une amaranthe d'or de 400 livres pour une ode, une églantine d'or de 450 livres pour un discours, une violette d'argent de 250 livres pour une épître, un souci d'argent de 200 livres pour une églogue, un lis d'argent de 60 livres pour un sonnet ou une hymne. (*France littéraire*, t. I, p. 137.)

Toulouse : *Ac. des Belles-Lettres, des Inscriptions et des Sciences*, fondée en 1692.

Toulouse : *Ac. de Peinture, de Sculpture et d'Architecture*, fondée en 1726.

Troyes : *Ac. des Sciences, des Inscriptions et Belles-Lettres et des Arts*, fondée en 1744.

Villefranche-en-Beaujolais : *Ac. des Sciences, Belles-Lettres et des Arts*, fondée en 1695.

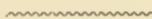
Les ordres religieux comptaient aussi quelques académies :

Jully : *Ac. Royale*, instituée dans le collège de l'Oratoire.

Riom : *Ac. Royale*, instituée dans le collège de l'Oratoire.

Académies des Jésuites. Il y en avait pour les classes élevées avec présidents, conseillers, assesseurs. Les Jésuites adoraient tout ce qui avait un appareil théâtral. Il est certain que si ces sortes d'institutions aimaient les études, donnaient du ressort aux esprits désireux de se produire, elles favorisaient l'orgueil, l'ambition, vices peu en rapport avec l'humilité chrétienne, mais c'était un excellent moyen de propagande.

Ac. janséniste de Palaiseau, formée en 1725. Là se réunissaient les éminents jansénistes, après la destruction des Écoles. (Quicherat, t. II, p. 274.)



XIII

POÉSIES DIVERSES

ÉPITAPHIE DE JEAN VITTEMENT PAR COFFIN

*Vir omni virtutum ac doctrinæ genere excellens,
 Joannes Vittement, presbyter suessionensis,
 Dormani obscuro loco natus
 Generis humilitatem ingenti splendore illustravit.
 Translatus statim a puero Parisios
 In collegio Dormano Bellovaco,
 Ibi inter bursarios adscriptus,
 Alteram quasi patriam nactus est.
 Industria duce, magistra paupertate,
 Studiis quam acriter tam feliciter incubuit.
 Mox ibidem philosophiam docuit
 Magna cum celebritate.
 Evectus ad supremum Universitatis regimen
 Sub fine Rectoratus
 A magnifico meritorum æstimatore
 Ludovico Magno
 Regiorum nepotum institutioni lector adjunctus est;
 Quo toto tempore
 Quamvis in ipsa aula utilæ lucem fugitaret,
 Regi tamen, principibus, omnibus aulicis
 In amore et pretio fuit.
 Secutus in Hispaniam alumnus regem,
 Philipum quintum,
 Eodem postea quamquam invito concedente,
 Privatos apud Lutetiam lares lætus repetiit.
 Inde post aliquot annos revocatus in Palatium,
 Instituenda Ludovici XV infantia
 Admotus est propræceptor.
 Perfunctus Augusto munere,*

*In desideratam diu solitudinem evolavit.
 Uni Deo vacare certus,
 Oblata non semel opima beneficia
 Constante recusavit.
 Opum splendide contemptor
 Nisi quas in pauperes erogaret.
 Diuturnos morbi et senectutis angores
 Lugendo, precundo, meditando tenuit.
 Ictus desiderio revisendæ patriæ,
 Dormi in gravio rem morbum incidit,
 Ibi que partitus egenis ac præsertim popularibus suis
 Quas supererant opes
 In amatae sinu paupertatis, quod optabat ipse,
 Conquievit die XXX Augusti, an. 1721, ætatis 77.*

(Chapotin, *Histoire du collège de Beauvais*, p. 348.)

SONNETS DES RÉGENTS MARIÉS
 CONTRE LE CÉLIBAT

Premier sonnet : A M^{sr} le Chancelier.

Illustre chancelier du plus grand roi du monde,
 Oracle de nos lois, merveille de nos jours,
 C'est à votre bonté que nous avons recours,
 C'est sur votre équité que notre espoir se fonde.

En vain l'air se noircit, en vain l'orage gronde,
 En vain nos ennemis, à vos cris toujours sourds,
 Peuvent nous étonner par leur ample concours
 Pourvu qu'à nos clameurs votre bonté réponde.

Le droit et la raison sollicitent pour nous
 Et nous font espérer un règlement de vous
 Qui vengera l'affront qu'on fait au mariage.

Mais quelque heureux pour nous qu'en soit l'événement,
 On aura peine à croire après un tel outrage
 Que tout notre péché ne soit qu'un sacrement.

Le second sonnet a pour titre :

Au Roy sur les vexations que les professeurs célibataires
 font souffrir aux professeurs mariés
 dans la Faculté des arts.

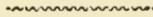
Grand Roi, dont la sagesse égale le courage,
 Le plus judicieux et le plus grand des rois,
 Contre les ennemis des lois du mariage
 Nous venons implorer l'équité de vos lois.

Vengez un sacrement à qui l'on fait outrage ;
Tout l'état vous convie à défendre ses droits,
Même intérêt nous joint, même nœud nous engage,
Et qui blâme nos vœux condamne votre choix.

Vengez-vous, vengez-nous d'une telle entreprise.
Si Rome au célibat assujétit l'Église,
Vous savez démêler vos intérêts des siens.

Soyez donc favorable à votre propre cause.
Si vous nous condamnez au joug qu'on nous impose,
Il faut au célibat forcer tous les chrétiens.

De Votre Majesté les très humbles et très obéissants sujets, les
professeurs mariés de la Faculté des Arts.



XIV

SERMENT

DES ÉCOLIERS, OFFICIERS ET SUPPÔTS DE L'UNIVERSITÉ.

1^o *Jurabitur quod toto tempore vestræ vitæ, ad quemcumque statum devenieritis, servabitis et procurabitis servari privilegia, jura, libertates, franchisias et statuta Universitatis Parisiensis.*

2^o *Jurabitur quod si sciveritis secreta Universitatis Parisiensis nullibi revelabitis neque dicetis in præjudicium ejusdem Universitatis.*

3^o *Jurabitur quod toto tempore vestræ vitæ, ad quemcumque statum devenieritis, exhibitis domino Rectori honorem, reverentiam, obediendo in omnibus licitis et honestis.*

4^o *Jurabitur quod si sciveritis aliquam injuriam inferri dicto domino Rectori aut alicui magistro signanter regenti, procurabitis amendam condignam fieri dicto D. Rectori ut magistro sic patienti pro toto posse, neque partem injuriantium quocumque modo forebitis directe aut indirecte.*

5^o *Jurabitur quod toto tempore vestræ vitæ servabitis pacem et concordiam intra suppositos Universitatis Parisiensis.*

6^o *Jurabitur quod nomen et cognomen vestrum fideliter dicetis.*

7^o *Jurabitur quod secundum Ecclesiam catholicam, apostolicam et romanam vivetis, à qua si defeceritis, privilegia academia privabimini critisque expuncti¹.*

1. Recueil Thoisy, 3^e série, t. VI, p. 52.

ÉLOGE DES FRANÇAIS AU SIÈGE DE PHILIPPSBOURG
SOUS LES ORDRES DU MARÉCHAL D'ASFELD¹.

Ceux qui connaissent mal le génie et le caractère de la nation française croyaient comme les Romains que les Français, pleins d'ardeur au commencement d'une bataille, ne la soutiennent pas quand on leur oppose de la résistance, et qu'étant hommes au commencement d'une action, ils sont moins que femmes à la fin, ainsi que le dit Tite-Live.

Ce qui vient de se passer en Italie et principalement sur le Rhin a dû les détromper. Quelque prévenu que je sois en faveur des Grecs et des Romains, je ne sais si l'on trouve rien parmi eux qui soit au-dessus de la patience, de la fermeté, de la constance et du courage que nos Français ont fait paraître devant Philisbourg. Je ne parle pas seulement des généraux et des officiers; le courage leur est ordinaire et comme né avec eux. Les simples soldats ont montré une ardeur, une intrépidité et même une grandeur d'âme qui ont étonné nos généraux. La présence de l'armée ennemie, formidable par le nombre de ses troupes, et encore plus par l'habileté et la réputation du Prince qui la commandait¹, n'a servi qu'à les animer. Pendant un siège si long et si pénible, où ils ont eu à essayer et le feu des assiégés, et les ardeurs du soleil, et les incommodités de la pluie, et les inondations du Rhin, il ne leur est jamais échappé aucune plainte ni aucun murmure. On les a vus passer de longues inondations, où ils avaient de l'eau jusqu'aux épaules, portant au-dessus de leurs têtes leurs habits et leurs armes; puis marcher à découvert sur le revers des tranchées pleines d'eau, exposés à tout le feu des ennemis; s'avancer d'un pas ferme à la tête de l'attaque; demander à grands cris qu'on refusât à l'ennemi toute capitulation; et ne rien craindre sinon qu'on ne leur ôtât l'occasion de signaler encore leur courage et leur zèle en prenant la ville d'assaut. Je ne dis rien ici qui ne soit connu de tout le monde. Il faut que ces sen-

1. Le prince Eugène.

timents d'honneur, de bravoure, d'intrépidité soient gravés bien profondément dans le cœur de nos Français pour s'être réveillés ainsi tout d'un coup dans une première campagne, après avoir paru comme endormis pendant vingt années de paix.

Le témoignage que Louis XV a cru devoir leur rendre est trop glorieux à la nation, et j'ose le dire au roi même, pour que je craigne qu'on me sache mauvais gré de l'avoir inséré ici tout entier. Si cette digression est condamnable dans un historien comme tel, il me semble qu'elle est excusable et même louable dans un bon Français, pénétré de zèle pour son prince et pour sa patrie ¹.

Lettre du Roi à M. le Maréchal d'Asfeld.

Mon cousin,

Je reconnais toute l'importance du service que vous venez de me rendre par la conquête de Philisbourg. Il ne fallait pas moins que votre courage et votre fermeté pour surmonter les contretemps que ces débordements du Rhin ont apportés à cette entreprise. Vous avez eu la satisfaction de voir que votre exemple a inspiré les mêmes sentiments aux officiers et aux soldats. Je me suis fait rendre compte jour par jour de tout ce qui s'est passé, et j'ai toujours remarqué qu'à mesure que les difficultés augmentaient, soit par la crue des eaux ou par la présence des ennemis et par le feu de la place, l'ardeur et la patience de mes troupes redoublaient dans la même proportion. Il n'est point de succès sur lequel on ne doive compter avec une nation aussi brave.

Je vous charge de témoigner aux officiers généraux et autres, et même en général à l'armée, combien je suis content de tous. Vous ne devez pas douter que je ne sois dans les mêmes sentiments à votre égard, la présente n'étant pas pour une autre fin.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

A Versailles, le 23 juillet 1734.

1. Rollin, *Histoire Ancienne*, t. VIII, p. 496-499.

XVI

DÉTAILS SUR LE CANAL DE SUEZ

Nous croyons intéressant de reproduire les détails fournis par Diodore de Sicile ¹ et copiés par Rollin ² sur l'ancien canal de l'Égypte.

« Sésostris et selon d'autres Psamméticus fut le premier qui forma le dessein et qui commença l'ouvrage. Néchao, successeur de ce dernier, y employa des sommes immenses et un grand nombre de troupes. On dit que plus de six vingt mille Égyptiens périrent dans cette entreprise. Il l'abandonna, effrayé par un oracle qui lui avait répondu que c'était ouvrir aux étrangers un chemin dans l'Égypte. L'entreprise fut recommencée par Darius premier de ce nom; mais il la quitta aussi parce qu'on lui dit que la mer Rouge, étant plus haute que l'Égypte, inonderait tout le pays. Enfin elle fut achevée sous les Ptolémées qui, par le moyen des écluses, tenaient le canal ouvert ou fermé selon leurs besoins. Il commençait assez près du Delta vers la ville de Bubaste; il avait de largeur cent coudées, c'est-à-dire vingt-cinq toises, de sorte que deux bâtiments pouvaient y passer à l'aise; de profondeur autant qu'il en faut pour porter les plus grands vaisseaux, et de longueur plus de mille stades, c'est-à-dire plus de cinquante lieues. — Ce canal était d'une grande utilité pour le commerce. Aujourd'hui (1729), il est presque entièrement comblé et à peine en reste-t-il quelques vestiges, dit Rollin.

Depuis plus de mille ans ce canal, creusé sous les Ptolémées, avait été abandonné, et l'on sait avec quel succès il a été repris et terminé par un Français, M. Ferdinand de Lesseps, qui l'a inauguré en 1869.

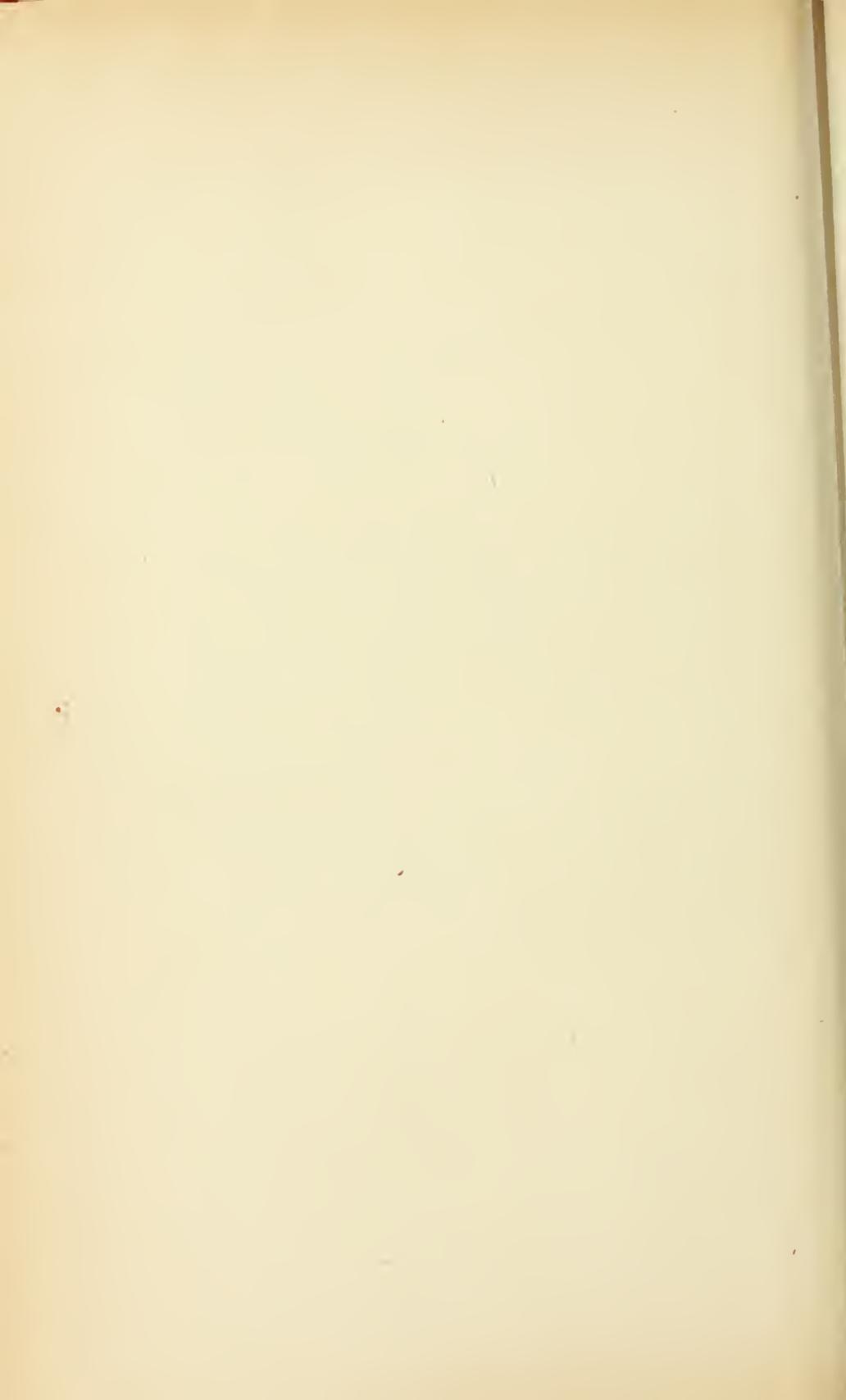
1. Diodore de Sicile, t. I, p. 29.

2. *Hist. Anc.*, t. I, p. 47.



TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES



LIVRE PREMIER

VIE DE ROLLIN

I

SON ENFANCE. — SES ÉTUDES

Sa naissance à Paris. — Son enfance. — Il est destiné, comme son frère, à la profession de coutelier. — Bourse que lui fait obtenir un bénédictin au collège des Dix-Huit, annexé au collège du Plessis-Sorbonne. — Ses succès dans ses classes. — Intérêt que lui porte le ministre Le Pelletier. — Ses études en philosophie. — Son peu de goût pour la dialectique. — Il étudie en théologie. — Il se contente de rester simple clerc..... 3

II

SES ANNÉES DE PROFESSORAT

Panegyrique en l'honneur du Dauphin, vainqueur au siège de Philippsbourg, dirigé par le maréchal d'Asfeld. — Discours d'inauguration comme professeur d'Éloquence au Collège de France. — Exagération des éloges adressés à Louis XIV à l'époque des Dragonnades. — Sa liaison avec les deux frères d'Asfeld. — Leur coopération à la publication de ses ouvrages. — Sa visite à Port-Royal avec Hersan. — Ses premiers pas dans le Jansénisme. — Sa liaison avec l'abbé Duguet, son conseiller et son directeur. — Influence de Duguet sur Rollin. — Nombreux amis de Rollin..... 11

III

SON PREMIER RECTORAT (1694-1696)

Modeste fortune de Rollin. — Son élection comme Recteur. — Cérémonie de son installation. — Ses discours. — Son mandement sur la discipline. — Réformes qu'il contient. — Mort de sa mère. — Inspection des collèges. — Leur triste situation. — Abus des bourses. — Indiscipline des boursiers. — Mandement sur la recitation des versets de l'Écriture Sainte. — Ennemis de Rollin. — Ce que rapportait le Rectorat..... 23

IV

SON PRINCIPALAT (PREMIÈRE PÉRIODE)
(1696-1702)

I. — ROLLIN AU COLLÈGE DE BEAUVAIS

Rollin dans sa maison de la rue Saint-Étienne-du-Mont (1697). — Il accepte, sur les instances de Duguet, le Principalat du collège de Beauvais en remplacement de Vittement. — Grand mérite de ce dernier. — Prospérité du collège sous l'administration de Rollin. 34

II. — GOUVERNEMENT DU COLLÈGE

Cabale des boursiers et des chapelains réprimée. — Portrait physique et moral de Rollin. — Sa vie frugale, son dévouement pour la jeunesse. — Ses sacrifices pour avoir de bons professeurs, notamment Coffin. — Ses bienfaits pour Crévier. — Conférences qu'il établit dans le but de former de bons maîtres. — Première idée d'école normale. — Actes publics de fin d'année, en français, remplaçant les pièces de théâtre en honneur chez les Jésuites. — Langue française désormais langue usuelle au collège et livres écrits en français 39

III. — DISCIPLINE AU COLLÈGE DE BEAUVAIS

Discipline douce et ferme. — Travail attrayant. — Esprit chrétien qui anime tout l'enseignement. — Pas d'affectation de Jansénisme. — Piété fervente et foi vive de Rollin. — Ses pratiques religieuses. — Ses instructions chrétiennes données dans la chapelle du collège..... 47

V

SON PRINCIPALAT (SECONDE PÉRIODE)
(1702-1712)

I. — PREMIERS PAS DE ROLLIN DANS LE JANSÉNISME

Calme de la première moitié de la vie de Rollin pendant la paix de l'Église (1669-1705). — Agitation de la seconde moitié, par suite de sa participation au Jansénisme. — Livre du P. Quesnel cause de la guerre religieuse. — Publication de la bulle *Unigenitus* (1713). — Contestation par les Jansénistes de cinq propositions jugées hérétiques. — Obligation de signer le Formulaire. — Arnauld s'emploie à le faire signer. — Réserve de la question de *fait*. — Doctrine austère du Jansénisme pris dans sa bonne acception. — Adhésion de Rollin à cette doctrine, conforme à son caractère. — Son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1702)..... 53

II. — ROLLIN FORCÉ DE QUITTER LE COLLÈGE

Visite compromettante du P. Quesnel au collège de Beauvais. — Perquisition de la police chez Rollin. — Intervention du Président Le Pelletier. — Complots ourdis par les chapelains et les boursiers. — Rollin forcé de quitter le collège. — Adresse affectueuse

qui lui est envoyée (voir à l'Appendice). — Rollin remplacé par Coffin. — Succès de l'administration de son successeur. — Longue durée des fonctions de Principal à cette époque..... 56

VI

APRÈS LE PRINCIPALAT

(1713-1735)

I. — PERSÉCUTION DU JANSÉNISME : DISGRÂCE DE ROLLIN

Rollin dans sa retraite. — Composition de l'abrégé de Quintilien. — Publication de la bulle *Unigenitus* (1713) : opposition de Rollin. — Refus de bénéfices ecclésiastiques. — Conférences à Saint-Etienne du Mont. — Ordre de les interrompre. — Condamnation des 101 propositions extraites des *Réflexions morales* du P. Quesnel. — Adhésion de huit évêques à l'appel réclamé par le cardinal de Noailles. — Élection rectorale anti-janséniste de Poirier. — Déclaration d'appel à un concile général..... 62

II. — DEUXIÈME RECTORAT

Gratuité de l'enseignement. — Discours de Rollin. — Son second Rectorat. Sa courte durée (1720). — Affaire de l'Accommodement. — Opposition de Rollin. — Rejet de sa candidature à l'Académie française et à l'Inspection au Collège de France. — Sa grave maladie en 1720. — Persécution contre les Jansénistes. — *Le pot au noir* du Père La Chaise. — Composition du *Traité des Etudes* (1725-1728)..... 66

III. — CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION DU JANSÉNISME

SCÈNES DU CIMETIÈRE SAINT-MÉDARD

Ministère du cardinal de Fleury, hostile à Rollin. — Concile d'Embrun. — Exil de Soanem. — La Faculté de Théologie persécutée. — Mort du diacre Paris (1732). — Fréquentes visites de Rollin au cimetière Saint-Médard. — Publication des premiers volumes de *l'Histoire ancienne*. — Visite de la police à la maison de Rollin. — Sa lettre au cardinal de Fleury. — Réponse de ce dernier. — Correspondance très étendue de Rollin, notamment avec J.-B. Rousseau..... 70

VII

SES DERNIÈRES ANNÉES

(1735-1741)

I. — REAPPEL DE LA FACULTÉ DES ARTS

Derniers volumes de *l'Histoire ancienne* (1735-1737). — Rollin entreprend la composition de *l'Histoire romaine*. — Publication des premiers volumes avant sa mort. — Crévier chargé de publier la suite. — Mort de Duguet. — Affliction de Rollin. — Reappel de la Faculté des Arts au sujet de la bulle *Unigenitus*. — Rôle important qu'y joue Rollin. — Élection illégale de l'abbé de Ventadour au Rectorat — Opposition de Rollin à cette élection et à la révocation de l'appel, ainsi qu'à l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. —

Invitation satirique aux obsèques de l'Université. — Acception de la bulle par une majorité turbulente. — Acte d'opposition de Rollin et de quatre-vingts réappelants. — Destitution de Gibert, Syndic. — Exclusion des réappelants des assemblées générales de l'Université.....

79

II. — SES DERNIERS JOURS. — SES FUNÉRAILLES
ÉLOGES ET JUGEMENTS PORTÉS SUR LUI

Maladie grave de Rollin. — Ses derniers jours. — Sa résignation. — Persistance de ses sentiments jansénistes. — Procès-verbal de son décès. — Ses funérailles. — Son testament. — Crévier, son légataire universel. — Discours prononcés à ses obsèques. — Legs de Rollin au collège de Beauvais; à Mme Delafosse. — Son épitaphe. — Son portrait par Coypel. — Manifestation hostile au Concours général en 1784. — Éloges de Rollin par Frédéric le Grand, Crévier, Racine, le duc de Cumberland, Voltaire, d'Aguesseau, Montesquieu, Fontanes, Rivarol, Villemain, Nisard, etc.....

87

LIVRE SECOND

ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ

I

SA DÉPENDANCE DU PAPE ET DU ROI. — PREMIERS STATUTS

Origine pontificale et premiers chefs de l'Université. — Chanceliers de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame représentants du Pape. — Premiers statuts établis par les légats. — Université faisant partie de l'Église et jouissant de ses bénéfices et privilèges. — Statuts de Henri IV remplaçant ceux du Saint-Siège qui conservent cependant une grande autorité. — L'Université assure le recrutement de l'Église. — Elle est déclarée fille aînée du roi de France. — Ses nombreux privilèges. — Droit de *committimus* soustrayant ses supôts à la juridiction des tribunaux. — Parlement substitué au roi pour les affaires générales et au Prévôt de Paris pour les affaires particulières. — Grands et petits messagers de l'Université. — Leurs privilèges. — Université sécularisée par les statuts de Henri IV. — Le Quartier latin, siège de l'Université, et ses 36 collèges.....

99

II

NATIONS, FACULTÉS ET UNIVERSITÉS

Les quatre Nations de l'Université. — Division des études en Facultés. — 1^o Faculté des arts. 2^o Faculté de théologie. 3^o Faculté de médecine. 4^o Faculté de décret ou de droit. — Importance numérique de la Faculté des arts, quoique la moins estimée. — Son privilège d'élire le Recteur.....

106

III

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ

- 1° *Recteur*. — Son élection à deux degrés. — Conclave des Intrants. — Durée du rectorat. — Honneurs et pouvoirs attachés au rectorat. — Petits revenus du rectorat. — Cérémonie de la procession rectorale. — Indépendance du Recteur suspendue sous Louis XIV. — Autorité du Recteur contre-balancée par celle des Chanceliers. — Officiers de l'Université. — Par qui ils étaient nommés. — 2° *Procureur général ou Syndic*. — Le premier des officiers de l'Université après le Recteur; son importance, ses attributions; par qui il est nommé. — 3° *Greffier ou Scribe*. — Ses attributions; par qui il est nommé; ses droits de perception. — 4° *Questeur ou Receveur*. — Ses attributions; sa nomination. — 5° *Conservateur des privilèges*. — Le prévôt de Paris conservateur des privilèges royaux. — L'évêque de Beauvais, de Meaux ou de Senlis conservateur des privilèges apostoliques..... 110

IV

ORGANISATION DES NATIONS

- Procureur de nation*. — Son importance; ses attributions. — *Censeur*. — Ses attributions. — Autres censeurs créés en 1570, *quatuor viri*, pour l'examen des livres. — *Prieur*. — Au seul collège d'Harcourt. — *Questeur de nation*. — Fonction semblable à celle des questeurs dans les autres corps de l'Université. — *Prélat de nation*. — Ses attributions. — *Grands et petits messagers*. — Leurs attributions. — Revenus des messageries. — Détails sur la cession des messageries (1720) à l'État sous le rectorat de Coffin. — *Imprimeurs*. — *Libraires*. — *Graveurs*. — *Enlumineurs*. — *Relieurs*. — *Bedeur*. — *Huissiers*. — *Appariteurs*, reconnus comme suppôts. — *Domestiques* admis comme suppôts en qualité d'étudiants. — Célébrité de quelques-uns..... 116

V

ORGANISATION DES PROVINCES ET DES FACULTÉS

- Provinces*. — Doyens, chefs de chaque Province. — Leurs attributions. — Leur faible traitement. — Administration des plus simples. *Facultés*. — Doyens, chefs de chaque Faculté. — Leurs attributions semblables à celles des Doyens actuels..... 121

VI

ORGANISATION DES COLLÈGES

LEUR ORIGINE. — LEUR BUT. — LEUR CONSTITUTION

- Tristesse situation des premiers étudiants avant la fondation des collèges. — Premiers collèges ou asiles, fondés par des évêques ou des hommes puissants pour assurer le recrutement du clergé et

combattre les ordres religieux. — Bourses de quelques sous par semaine. — Multiplicité des collèges au xv ^e siècle. — Collège Louis-le-Grand construit par les Jésuites. — Réformes après l'expulsion des Jésuites. — Exercice et Communauté. — Exercice des grands collèges.....	122
--	-----

VII

COMMUNAUTÉ ET PERSONNEL DES COLLÈGES

Administration des collèges : Principal, Grand-Maitre ou Proviseur, Sous-Principal, Procureur ou Économe, Chapelain. — Par qui ils étaient nommés. — Leurs fonctions distinctes. — Influence parfois mauvaise des Chapelains. — Grand nombre des collèges de province. — Même organisation qu'à Paris. — Importance de quelques-uns. — Collèges de Guyenne à Bordeaux, de l'Esquille à Toulouse.....	126
--	-----

DES RÉGENTS

Premiers régents de la rue du Fouarre. — Leur nomination par les nations. — Leurs prérogatives. — Statuts de 1433 assurant dans les collèges les droits des régents autres que ceux de la rue du Fouarre. — Conditions pour être régent. — Privilège des régents immatriculés. — Faible mérite du grade de maître ès arts. — Premier concours d'agrégation en 1766. — Trois ordres de fonctionnaires parmi les régents immatriculés. — Célibat exigé des fonctionnaires de l'Université, exception faite pour les membres des Facultés de Médecine et de Droit. — Infractions à ces exigences, notamment de la part de Grangier. — Tolérance acquise désormais pour le mariage des régents.....	128
---	-----

VIII

TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES DE L'UNIVERSITÉ

Comparaison de la valeur de l'argent au moyen âge et de nos jours. — Rétributions des régents données par les écoliers trois fois par an. — Grand et Petit Lendit. — <i>Minervalia</i> . — Fixation définitive de la rétribution scolaire. — Situation précaire et déshonorante des régents. — Détails sur la cession des messageries de l'Université à l'État. — Traitement du personnel au collège des Quatre-Nations. — Bénéfices ecclésiastiques attribués à l'Université à partir de 1719. — Fixation de la pension des professeurs émérites après vingt ans d'exercice. — Traitements à Louis-le-Grand. — Retraite presque équivalente à celle de nos jours. — Traitement minime des régents en province. — Instruction gratuite dans les congrégations religieuses.....	132
--	-----

IX

PENSIONS OU PÉDAGOGIES

Deux sortes de Pensions ou Pédagogies, les unes primaires, les autres secondaires. — Réclamations et droits du Grand-Chantre de Notre-	
--	--

Dame sur les Pédagogies de l'enseignement primaire. — Revendication de Claude Jolly. — Importance du Grand-Chantre de Notre-Dame. — Ses attributions. — Bénéfices importants qu'il en retirait. — Chaque autorisation donnait droit à une rétribution. — Nombreuses autorisations données à des gens sans mérite. — Écoles de latinité faisant concurrence illégale aux collèges. — Charlatanisme des Pédagogies. — Écoles buissonnières. — Classes élémentaires établies dans les collèges pour remplacer le mauvais enseignement donné dans les écoles de latinité..... 138

X

ÉCOLIERS. — BOURSIERS. — PENSIONNAIRES
CAMÉRISTES ET EXTERNES

Écoliers. — Bienveillance excessive de l'ancienne Université à l'égard de ses élèves. — Immunités dont ils jouissaient. — Grands et petits boursiers. — Triste situation des premiers écoliers. — Situation heureuse, indépendante et honorée des grands boursiers. — Leurs infractions aux règlements. — Rois et Princes anciens élèves de Navarre s'honorant du titre de premiers boursiers du collège. — Situation moins heureuse des petits boursiers. — Louis-le-Grand, après l'expulsion des Jésuites, devenu centre de l'administration et collège où se réunirent toutes les bourses. — Taux définitif des bourses. — Conservation à Louis-le-Grand du nom de Dormans-Beauvais. — Bourses et usages conservés par les administrateurs de Louis-le-Grand. — Collégiats, boursiers turbulents à Toulouse. — Portionnistes ou Pensionnaires, admis dans les collèges en dehors des fondations. — Taux de leurs pensions fixé par l'autorité. — Caméristes. — Conditions de leur admission dans les collèges. — Externes. — Mauvaise conduite de ces élèves constituant la majeure partie de la population scolaire. — Les *Galoches* tout aussi turbulents que les *Martinets*..... 141

XI

COSTUMES UNIVERSITAIRES. — JURIDICTION DE L'UNIVERSITÉ

Costumes et uniformes réglementaires des maîtres et des élèves. — Ordre de la procession de l'Université en 1719. — Juridiction de l'Université. — Difficulté de l'établir en l'absence de code universitaire. — Droit de *committimus* principe de la juridiction universitaire en vigueur jusqu'à la Révolution. — 1^o Tribunal de la Faculté des arts, sa composition, ses attributions; 2^o tribunal du Recteur, sa composition, ses attributions. — Appel de ce tribunal à celui de l'Université. — Sa composition. — Intervention du Parlement dans certaines affaires. — Rôle du Prévôt dans certaines autres. — Le Recteur soustrait à la juridiction des tribunaux séculiers. — Avocats de l'Université. — Le Grand-Chantre chargé de la juridiction concernant les écoles primaires. — Assemblées ordinaires. — Comices tenus aux Mathurins. — Membres ayant droit d'y assister. — Parchemins et parchemineries dans la rue de ce nom..... 151

LIVRE TROISIÈME
L'UNIVERSITÉ AVANT ROLLIN

I

ÉTAT DE L'UNIVERSITÉ AU XVII^e SIÈCLE

Décadence de l'Université au xvi^e siècle et au commencement du xvii^e siècle. — Causes de cette décadence. — Conflits entre l'Église et la Royauté. — Triste état des vieux collèges. — Trop grand nombre des collèges. — Dur régime de Montaigu. — Indiscipline des écoliers. — Boursiers s'éternisant dans leurs privilèges. — État des régents aussi triste que celui des élèves. — Leur ignorance. — Esprit nouveau du Grand siècle. — Persistance de l'Université dans la routine. — Projets de réformes pédagogiques de Richelieu. — Fondation par Mazarin du collège des Quatre-Nations. — Progrès et réformes qui y furent réalisés. — Louis XIV peu favorable aux congrégations religieuses enseignantes. — État de l'étude du grec dans les collèges. — Rollin helléniste. — Proscription du français dans les classes. — Absence de tout enseignement historique et géographique..... 159

II

JÉSUITES

Désordres, scandales, hérésies au xvi^e siècle. — Opportunité de l'établissement de la Société de Jésus. — Rigueur de ses statuts s'accommodant néanmoins, dans l'intérêt de l'Ordre, aux faiblesses des Grands. — Éducation de la jeunesse, puissant moyen de domination. — Jésuites en faveur auprès de Louis XIV et de la noblesse. — Qu'ont-ils de bon? — Quels services ont-ils rendus à l'Université? — Qu'ont-ils de mauvais? — Animent-ils leurs élèves de sentiments patriotiques? — Usage du français interdit dans leurs classes. — Enseignement superficiel. — Tout pour la forme. — Peu de sciences, pas d'histoire et de géographie..... 168

III

ORATOIRE

Congrégation purement séculière et française. — Urgence de sa fondation après la Ligue. — Son but : réformer l'esprit du sacerdoce, élever la jeunesse. — Son enseignement, semblable en plusieurs points à celui des Jésuites, en diffère par la méthode et l'usage du français. — Soins matériels excellents donnés aux élèves et enseignement des arts d'agrément comme complément d'éducation. — Introduction de l'histoire, de la géographie et des mathématiques dans les classes. — Préparation des professeurs dans des noviciats. — Mauvaise méthode de rhétorique s'attachant plus à la forme qu'au fond. — Philosophie cartésienne. — Attaches de l'Oratoire au Jansénisme. — Éducation modèle donnée à l'Oratoire, amour de la patrie et de la religion sans fanatisme..... 176

IV

PORT-ROYAL

Origine et causes du Jansénisme à Port-Royal. — Création des Petites Écoles. — Duvergier de Hauranne et Jansénius à Louvain : leur amitié, leurs études sur la Grâce. — Importante personnalité de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. — Son incarceration à Vincennes. — Son but en créant les Petites Écoles. — Quels maîtres y enseignèrent. — Quelle en était la discipline, l'esprit. — Réformes qu'on leur doit. — Emploi du français. — Nouvelle méthode de lecture. — Lectures expliquées. — Enseignement grammatical donné de vive voix par le maître et reproduit par l'élève. — Difficulté de publier une grammaire française. — Pas de thème latin. — Objections à faire à cette mesure..... 185

V

FLEURY

Son *Traité du choix et de la méthode des études* s'adresse spécialement à la noblesse. — Ignorance du peuple jugée nécessaire. — Système de Fleury essentiellement utilitaire. — Divisions des connaissances en quatre classes : 1° nécessaires ; 2° utiles ; 3° curieuses ; 4° superflues. — Inutilité du latin, de la grammaire, de la rhétorique, de la poésie. — Latin remplacé par le français. — Français appris surtout par l'usage. — Étude rendue attrayante. — Méthode consistant à n'étudier que ce qui peut servir à l'apprentissage de la vie. — Utilité de l'histoire et de la géographie avec images. — Multiplicité des connaissances curieuses comprises dans le programme de Fleury. — Son traité initiateur de l'enseignement moderne. — Plusieurs de ses parties empruntées par Rollin et par le président Rolland. — Son heureuse influence sur l'enseignement actuel.... 197

VI

LOCKE

Locke régénérateur de la race anglaise par une éducation utilitaire rejetant toutes les délicatesses. — Méthode hydrothérapie innovée par lui, bien avant celle de l'abbé Kneipp. — Faveur qu'elle trouve en France. — Rollin s'en inspire. — Latin rejeté comme inutile dans les collèges, à peine toléré pour la noblesse et les riches. — Études se bornant à ce qui intéresse les besoins de la vie. — Peu de musique, de danse, de poésie. — Pas de rhétorique, mais beaucoup de lectures plus utiles que les règles. — Pas de philosophie scolastique, mais étude de l'histoire, de la géographie et surtout étude et pratique de l'agriculture, la première de toutes les connaissances, même pour la noblesse. — Enfance élevée à se gouverner elle-même (*self government*). — Révolution que ce système a opérée dans la pédagogie..... 209

VII

MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE AU TEMPS DE ROLLIN

Nombreux traités d'éducation publiés à la fin du xviii^e siècle s'adressant particulièrement à la noblesse, très ignorante malgré tous ces traités. — Profits qu'en tire la classe moyenne. — Premières réformes hygiéniques dans l'éducation. — Hydrothérapie romaine d'Horace et de Sénèque renouvelée par Locke. — Réformes intellectuelles. — Emploi désormais général de la langue française. — But utilitaire de l'éducation suivant Fleury et Locke. — Enseignement moderne innové par Fleury. — Bifurcation des études proposée déjà au xviii^e siècle. — Progrès pédagogiques dus surtout à Port-Royal. — Travail attrayant. — Réforme par Pascal de la méthode de lecture. — Grammaires de Port-Royal. — Introduction de l'histoire et de la géographie dans les études. — Écoles centrales en 1794. — Académies à cette époque. — Ouvrages intitulés *Esprits* et *Essais*. — Journaux publiés au xviii^e siècle. — École normale instituée par la Convention. — Sa courte durée. — Institution de l'École normale supérieure en 1808. 217

LIVRE QUATRIÈME

ŒUVRES PÉDAGOGIQUES

I

PLAN DU TRAITÉ DES ÉTUDES

A quel propos Rollin a-t-il composé le *Traité des Études*? — Son grand mérite d'être écrit en français. — Son succès prodigieux. — Désintéressement de Rollin. — Ce qu'il s'est proposé. — Comment, avec ses idées religieuses, il admet dans les études les chefs-d'œuvre profanes. — Comment il en fait des moyens de sanctification. — *Traité des Études* véritable encyclopédie des lettres, des sciences et des arts. — Rollin se montre-t-il capable de les traiter en connaissance de cause? 227

II

RÉFORMES DANS LE GOUVERNEMENT DES COLLÈGES

Réformes dans l'éducation des élèves. — Châtiments corporels bannis par Rollin. — Choix difficile des professeurs. — Sacrifice de Rollin pour en attirer de bons à Beauvais. — Ses conférences. — Son collège fut une sorte d'École normale. — Différents projets de noviciats par Dumoustier (1643), Pourchet (1720), Pélissier. — Examens que devaient subir les candidats au professorat. — Sainte-Barbe proposée comme une école préparatoire à l'enseignement. — Proposition par l'abbé Besoigne d'un collège annexe. — Lacune

remarquée par un visiteur américain. — École d'éducateurs pour les maîtres demandée par M. Gréard.	
Quelle mesure propose Rollin pour les élèves de force médiocre? — La correction des devoirs est-elle indispensable? — Moyens divers d'entretenir le travail et l'émulation. — Actes publics en français. — Progrès qu'ils signalent. — Suppression des pièces de théâtre dans les collèges. — Étude de l'histoire et de la géographie innovée par Rollin. — Que doit-on faire dominer dans les classes? — Relations nécessaires entre les maîtres et les familles. — Opinion de M. Gréard à ce sujet. — L'éducation publique est-elle préférable à l'éducation privée? — Qu'en dit Rollin? — Émulation. — Moyen de s'en servir pratiquement pour le bien de tous les élèves quelle que soit leur intelligence. — Réformes de 1890.....	230

III

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire était-il donné dans les collèges? — De qui dépendait-il? — Triste personnel des Pédagogies. — Leur nombre considérable. — Institution des Frères de la Doctrine chrétienne par J.-B. de la Salle. — Quelle méthode de lecture et d'écriture recommande Rollin? — Jeu de boules. — Bureau typographique de Dumas. — Livres illustrés pour le jeune âge. — Méthode simultanée de lecture et d'écriture. — Réformes d'épellation par Pascal. — Premiers principes de grammaire. — Programme simple de Rollin pour l'enseignement primaire.....	243
---	-----

IV

ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE

I. — GRAMMAIRE

Grand mérite de Rollin en donnant la première place au français. — Pas de grammaire française pour les classes à son époque. — Difficulté d'en composer une. — Publication de la Grammaire générale de Lancelot et d'Arnauld. — Dictionnaire de l'Académie. — Nombreux ouvrages grammaticaux publiés à la suite de la Grammaire générale. — Grammaires de Lhomond. — Leur mérite. — Grammairiens célèbres de cette époque. — Avantages et défauts de la langue française. — Regrets de l'abandon du vieux français. — Progrès de la langue nationale.....	248
---	-----

II. — ORTHOGRAPHE

Difficultés multiples et inutiles de l'orthographe française. — Arrêts trop scientifiques de Vaugelas, Ménage, etc. — Système phonétique et système étymologique. — Desaccord entre les meilleurs écrivains. — Réformes acceptées par l'Académie française, recommandées par Rollin et autorisées officiellement à notre époque. — Dictées blâmées à tort par Rollin.....	257
---	-----

III. — LECTURE

Peu de ressources qu'offraient les lectures à cette époque. — Lectures recommandées par Rollin. — Lectures expliquées. — Sages conseils de Rollin à cet égard..... 260

IV. — DE LA TRADUCTION. — DE LA COMPOSITION

Utilité de la traduction pour former le goût. — Modèles de traduction proposés par Rollin. — Comparaison de traductions. — Conseils sur la composition..... 262

V

RHÉTORIQUE

Défauts de la rhétorique en latin. — Sèche dictée de rhétorique dans l'ancienne Université et chez les Jésuites. — Réformes introduites par Port-Royal et adoptées par Rollin. — Plan de sa rhétorique. — Innovation par Crévier d'une rhétorique en français. — Recueils et lectures des bons auteurs prescrits comme la meilleure méthode de composition. — Dans quelle mesure est utile une rhétorique théorique. — Correction des devoirs indispensable pour entretenir le zèle et l'émulation des élèves. — Innovation par Rollin de compositions ordinaires prises inopinément comme compositions de prix. — Discours traités sur-le-champ en classe par les élèves. — Deux ans de rhétorique nécessaires pour un bon enseignement... 265

VI

ÉLOQUENCE

L'éloquence ne s'apprend pas. — Rhétorique utile pour coordonner, mais non pour trouver les idées.
Trois genres d'éloquence : 1° Éloquence du barreau, comprenant l'éloquence judiciaire et l'éloquence politique. — Leur peu d'importance au xviii^e siècle. — Ce qu'elles doivent être.
2° Éloquence de la chaire. — Son apogée au temps de Rollin. — Elle est peu appréciée par lui. — Grands sermons, plutôt spectacles mondains que moyen de sanctification. — Plan de catéchisme de persévérance proposé par Rollin. — Règles de l'éloquence de la chaire.
3° Éloquence de l'Écriture Sainte. — Tout y est admirable pour Rollin. — Réflexions sur les trois genres de style..... 274

VII

CRITIQUE DE LA RHÉTORIQUE DE ROLLIN PAR GIBERT

Règles et méthodes de Rollin attaquées par Gibert. — Importance de ce dernier dans l'Université. — Ses mauvais procédés à l'égard de Rollin. — Sa critique amère de la rhétorique de Rollin. — Reproches qu'il lui adresse de bannir les préceptes, de mettre les passions avant les preuves, de se conformer au goût et à la portée des auditeurs, de ne point faire cas du style tempéré, de se régler

d'après les *Dialogues sur l'éloquence* de Fénelon, qu'il prétend apocryphes. — Réfutation courtoise de Rollin. — Approbation donnée par la Faculté des arts à sa méthode. — Deuxième factum de Gilbert, encore plus violent que le premier. — Dédain de Rollin pour toute réponse..... 281

VIII

POÉSIE

I. — POÉSIE LATINE

Poésie latine en grand honneur dans l'ancienne Université au détriment de la poésie française proscrite dans les collèges. — Pourquoi? — Gloire et faveurs dont jouissaient Santeuil, Vanière, Hallé. — Poésie latine obligatoire pour les professeurs. — Rollin en désaccord sur ce point avec Port-Royal, Fleury et l'Oratoire. — Objection de la poésie profane contraire à la morale chrétienne. — Ingénieuse méthode du P. Thomassin pour rendre utile à la religion la poésie païenne. — Autre objection tirée de l'emploi des divinités païennes par Rollin et par beaucoup d'autres dans leur poésie. — Boileau invoqué par Rollin pour se disculper..... 288

II. — POÉSIE GRECQUE

Admiration de Rollin pour les poètes grecs. — Homère a sa préférence parce qu'il y retrouve les grandes scènes de la Bible, les principes de l'Évangile, et les notions de la vraie religion, dénaturée il est vrai, mais cependant en germe dans le paganisme..... 292

III. — POÉSIE FRANÇAISE

Peu de cas que Rollin fait de la poésie française et peu de place qu'il lui réserve. — Considérations qui la lui font trouver dangereuse..... 294

IX

PHILOSOPHIE

Services rendus par Rollin à la Philosophie enseignée dans les collèges en la débarrassant des subtilités de la Scolastique et de la Métaphysique, en en faisant en français une Science pratique à la portée de tous. — Son programme conforme à celui de Fleury et approuvé par les philosophes modernes, MM. Fougère, Marion. — Sa morale excellente, sauf certaines attaches au Jansénisme. — Logique basée sur l'*Art de penser* d'Arnauld. — Métaphysique à peine mentionnée. — Seconde année de philosophie consacrée surtout à l'étude de la nature. — Conseils de Rollin donnés à l'abbé Pluche pour son ouvrage (*Spectacles de la Nature*). — Rollin promoteur de la physique des enfants et de l'enseignement intuitif. — Nécessité des mystères en religion..... 295

X

LANGUE LATINE

Persistence de l'Université à exiger, pour les élèves et pour les maîtres, le latin comme langue usuelle. — Inconvénient d'un pareil système. — Initiative d'une réforme à Port-Royal. — Latin insuffisant à rendre, sans mots nouveaux, les progrès des sciences et des lettres. — Avantages qu'offrait autrefois le latin pour la correspondance entre savants étrangers et pour la Théologie et la Littérature chrétienne. — Deux méthodes d'enseignement du latin, l'une par la version et l'explication, l'autre par le thème et l'étude de la grammaire. — Différentes grammaires de Despautère, de Port-Royal, de Lhomond. — Projet de Rollin de composer une grammaire due à la collectivité des maîtres. — Christianisation dans l'Université des auteurs païens. — Détails sur la prononciation du latin et du grec altérée dans les collèges. — Services qu'a rendus et que rendra toujours l'étude du latin... 301

XI

LANGUE GRECQUE

Étude du grec. — Le grec, peu apprécié au xviii^e siècle, mais préconisé par Rollin comme source du bon goût et comme la plus facile de toutes les langues européennes. — Grammaires et thèmes grecs reconnus nécessaires pour l'étude du grec. — Éloge du *Jardin des racines grecques* de Lancelot. — Défense d'annoter les textes grecs à expliquer. — Supériorité du grec sur le latin et sur le français. — Chaque dialecte grec constitue une véritable langue. — Atticisme. — Vœu de Rollin pour que la jeunesse s'attache à l'étude du grec..... 312

XII

ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

Comment Rollin a composé ce supplément au *Traité des Études*. — Il n'est que la reproduction des préceptes de la méthode de Fénelon. — Importance qu'ajoute Rollin à l'enseignement historique. — Éducation des filles aussi nécessaire que celle des garçons. — Préférence donnée à l'éducation privée sur l'éducation des couvents. — Ignorance des maîtresses. — Rollin les blâme de pousser les élèves à se faire religieuses. — Difficile choix d'une institutrice ou gouvernante. — Programme très simple à suivre pour l'éducation des filles. — Lectures choisies dont elles doivent faire un compte rendu; pas de romans, pas de latin, à moins que ce soit pour des religieuses. — Soins à donner à l'étude du français. — Utilité dans une certaine mesure de la danse et de la musique. — Quel doit être le rôle de la femme dans la société, dans la famille, dans le gouvernement intérieur de la maison. — Critique des Précieuses. — L'Éducation doit être utilitaire..... 318

XIII

ABRÉGÉ DE QUINTILIEN

- Admiration de Rollin pour Quintilien, dont il fait l'objet de ses leçons au Collège de France. — Analogies de situation et de sentiments entre les deux auteurs latins et français. — Emprunts de Rollin à Quintilien dans son *Traité des Études*. — Lecture des bons auteurs jugée par eux deux comme méthode préférable aux règles. — Usage de la langue maternelle recommandé par tous les deux. — Proscription par Rollin, par Quintilien des comédies, de la danse et de la musique efféminée. — Blâme des lieux communs et des figures de rhétorique. — Libre essor donné, dans les deux traités, à l'imagination et à la fécondité de la jeunesse..... 329

LIVRE CINQUIÈME

ŒUVRES HISTORIQUES

I

EXPOSÉ ET BUT DE SES ŒUVRES HISTORIQUES

- Mouvement historique au XVIII^e siècle, surtout en ce qui concerne l'histoire de France. — Encouragements donnés par Louis XIV et Colbert. — But de Rollin en composant ses histoires : moraliser les rois et la noblesse. — Liberté que lui donne l'histoire ancienne. — Il compile et s'en glorifie. — Secours que lui donnent l'abbé d'Asfeld, Crévier et Duguet. — Succès de son *Histoire ancienne*. — Son admission dans les programmes de l'Université. — Quelques erreurs de dates et de faits. — Exagérations et appréciations jansénistes avoués par Rollin. — Républicain de cœur, monarchiste par devoir. — Il recommande l'étude de la Chronologie et de la Géographie. — Géographes distingués de son temps. — Quoique imparfaite, son Histoire donne un tableau vrai des grandes époques et des grands personnages de l'antiquité..... 335

II

HISTOIRE SAINTE

- Importance de l'histoire sainte pour Rollin. — Tout y est vrai et ne peut être révoqué en doute. — Prophéties confirmées par les faits. — Interprétation que l'on doit donner aux figures de l'Écriture sainte. — Figures du Sacrifice d'Abraham, de Jonas, de Joseph. — Longs détails et scènes scabreuses qui ont empêché d'enseigner l'histoire sainte à la jeunesse. — Abrégé de cette histoire demandé par Rollin et composé par l'abbé Fleury. — Éloge qu'en fait Rollin..... 352

III

HISTOIRE ANCIENNE

Plan excellent d'histoire ancienne tracé par Rollin, mais auquel il est peu fidèle. — Ses trop longs récits tirés d'Hérodote, de Diodore de Sicile, d'Athénée, de Xénophon, etc. — Il ne s'occupe dans l'antiquité que des Hébreux, de l'Égypte, de Carthage, de la Grèce et de Rome; il néglige les autres nations. — Tableau saisissant de la rivalité d'Athènes et de Sparte. — Préférence de Rollin pour les Spartiates et pour Agésilas. — Peu de justice rendue à Périclès dont il admire le génie, mais dont il blâme les dépenses faites pour l'embellissement d'Athènes. — Contradiction à propos de Socrate. — Appréciation juste de Philippe, d'Alexandre le Grand dont il retrace les qualités et les défauts. — Reflexions sur le rôle nécessaire des conquérants. — Tableau confus du partage de l'Empire d'Alexandre. — Réveil de la Grèce avec Philopœmen. — Éva-goras présenté comme le modèle des rois. — Importance de la Sicile et détails sur son gouvernement..... 356

IV

HISTOIRE ROMAINE

Témérité de Rollin en entreprenant dans sa vieillesse *l'Histoire romaine* : il cède à de nombreuses instances. — Son but est de montrer dans cette histoire l'accomplissement des desseins de la Providence préparant l'avènement du Christ. — Sympathie de Rollin pour les Romains. — Ses sentiments démocratiques. — Loin d'être un mal, les luttes entre le peuple et le sénat, les guerres étrangères, surtout en Grèce, sont aux yeux de Rollin les causes de la grandeur et des progrès de la République. — Sentiments religieux des Romains, leur conduite adroite à l'égard des vaincus. — Enthousiasme de Rollin pour la proclamation de la liberté en Grèce. — Était-il justifié? — Indignation de Rollin pour les vices et l'ingratitude de la République. — Causes multiples de sa décadence. — *L'Histoire romaine* continuée par Crévier..... 369

V

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

Progrès des Sciences, des Lettres et des Arts correspondant au xviii^e siècle aux progrès de l'enseignement. — Incompétence de Rollin en pareille matière, mais secours que lui prêtent les savants de son temps. — Pour les arts, première place qu'il donne à l'agriculture et au commerce. — Leurs bienfaits pour l'humanité. — Mépris de Rollin pour les arts d'agrément : musique, théâtre, danse. — Il blâme les romans pieux de Camus, évêque de Belley. — Célèbres mathématiciens, géomètres, astronomes, physiciens de son époque. — Physique des enfants, la seule dont il fasse cas. — Leçons de choses, aujourd'hui en faveur, tirées de cette physique des enfants. — Revue et appréciations souvent peu justes des travaux en médecine, chirurgie, anatomie, chimie, mécanique, astronomie. 378

CONCLUSION..... 391

LIVRE SIXIÈME

APPENDICE

I

VISITE DES COLLÈGES DE PARIS EN 1696 PAR ROLLIN, RECTEUR.....	397
Collège d'Autun.....	397
Collège de Dormans-Beauvais.....	401
Collège de Presles.....	401
Collège de Saint-Michel.....	403
Collège de Sainte-Barbe.....	405
Collège de Hubant.....	405
Collège de Séz.....	406
Collège des Trésoriers.....	407
Collège de Bayeux.....	409
Collège de Narbonne.....	409
Collège de Lisieux.....	410
Collège de Montaigne.....	410
Collège de Tours.....	411
Collège du Plessis-Sorbonne.....	411
Collège des Grassins.....	412
Collège d'Harcourt.....	413

II

MANDEMENT DE ROLLIN RELATIF A LA RÉCITATION QUOTIDIENNE DES VERSETS DE L'ÉCRITURE SAÏNTE.....	414
---	-----

III

ACTE PAR LEQUEL LES BOURSIERS DE BEAUVAIS TÉMOIGNENT A ROLLIN LEUR GRATITUDE (1712).....	416
LETTRE DES MÊMES BOURSIERS A ROLLIN A SON DÉPART DU COLLÈGE.....	417
PIÈCE DE VERS ADRESSÉE A ROLLIN POUR SON JOUR DE NAISSANCE.....	419

IV

DROITS DE ROLLIN A L'ÉMÉRITAT.....	420
------------------------------------	-----

V

ÉLOGES FUNÉRAIRES DE ROLLIN

1 ^o PAR CRÉVIER.....	421
2 ^o PAR PIAT.....	423
ÉLOGE DE ROLLIN PAR VILLEMAIN.....	423

VI

ROLLIN ET J.-G. ROUSSEAU

Circonstances qui les rapprochèrent. — Demande d'un précepteur pour le fils du duc d'Artemberg. — Rollin envoie l'abbé Bardon et

projette de convertir le poète et de le réhabiliter. — Détails intéressants sur les précepteurs chez les grands seigneurs. — Correspondance adroite de Rollin avec J.-B. Rousseau où, tout en admirant ses vers, il lui reproche ses défauts. — Voyage de J.-B. Rousseau à Paris. — Efforts inutiles de Rollin pour obtenir sa réhabilitation. — Détails sur sa mort.....	425
---	-----

VII

HISTOIRE ABRÉGÉE DU COLLÈGE DE BEAUVAIS

I

Fondation du collège. — Sa contiguïté avec Presles. — Réunion des boursiers des deux collèges. — Constitution définitive de l'établissement sous le nom de Presles-Beauvais. — Principaux qui le dirigèrent de 1615 à 1699. — Principat de Grangier : setbacks à la suite de son mariage, sa querelle avec les chapelains et les boursiers.....	432
---	-----

II

Successes de Grangier : Moreau, Boutillier, Rollin, Coffin. — Habile administration de ce dernier. — Transfert du collège au lieu et place de Louis-le-Grand et son remplacement par le collège de Lisieux. — Diverses transformations et appropriations de ce dernier collège. — Célébrités du collège de Beauvais.....	434
Procès-verbal de la visite du collège en 1709 sous le principalat de Rollin.....	438
Exercices de fin d'année.....	439
Affichage d'une thèse en 1729.....	440
Épitaphe de Coffin, par Crévier.....	440
Règlement du Collège de Beauvais en 1666.....	441

VIII

ANCIENS COLLÈGES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Énumération et emplacement des 62 collèges de Paris depuis 1180 jusqu'à 1802. — Détails sur leurs fondateurs, leurs fonctionnaires et leurs élèves.....	447
---	-----

IX

LISTE PAR DÉPARTEMENTS DES ANCIENS COLLÈGES DE PROVINCE

Énumération des 244 collèges de province. — Localités où ils se trouvaient. — Qualification des maîtres qui les dirigeaient. — Observations sur certains d'entre eux.....	456
---	-----

X

LISTE SPÉCIALE DES COLLÈGES DIRIGÉS PAR DES ORDRES RELIGIEUX

Augustins.....	465
Barnabites.....	465
Bénédictins de Saint-Maur.....	465

TABLE DES MATIÈRES

503

Carmes.....	466
Congrégation du Saint-Sacrement.....	466
Cordeliers.....	466
Doctrinaires.....	466
Dominicains.....	467
Enlistes.....	468
Génévêfains.....	468
Jésuites : Province de France.....	469
— Province d'Aquitaine.....	469
— Province de Lyon.....	470
— Province de Toulouse.....	470
— Province de Champagne.....	471
Joséphites.....	471
Minimes.....	471
Oratoire.....	471
Trinitaires.....	472

XI

ACADÉMIES DE PARIS AVANT LA RÉVOLUTION.....	473
---	-----

XII

ACADÉMIES DE PROVINCE.....	473
----------------------------	-----

XIII

POÉSIES DIVERSES

Épithaphe de Vittement par Coffin.....	476
Sonnets des régents mariés contre le célibat.....	477

XIV

SERMENT DES ÉCOLIERS, OFFICIERS ET SUPPÔTS DE L'UNIVERSITÉ.....	479
---	-----

XV

ÉLOGE DES FRANÇAIS AU SIÈGE DE PHILIPPSBOURG SOUS LES ORDRES DU MARÉCHAL D'ASFELD.....	480
Lettre du Roi au maréchal d'Asfeld.....	481

XVI

DÉTAILS SUR LE CANAL DE SUEZ, à propos d'un passage de <i>l'Histoire</i> <i>Ancienne</i> de Rollin.....	482
--	-----

9478

--

378.44 R754 F411 c.1

Ferte # Rollin, sa vie,
ses oeuvres et l'universi

OISE



3 0005 02004553 3

378.44

R754

F411

Ferte

Rollins, sa vie, ses oeuvres
et l'université de son temps

378.44

R754

F411

Ferte

Rollins, sa vie, ses oeuvres, et
l'université de son temps

